



HAL
open science

Les conventions de l'Architecture au prisme du dispositif du Grand Paris

Guillaume Duranel

► **To cite this version:**

Guillaume Duranel. Les conventions de l'Architecture au prisme du dispositif du Grand Paris. Architecture, aménagement de l'espace. Conservatoire national des arts et métiers - CNAM, 2019. Français. NNT : 2019CNAM1275 . tel-02517133

HAL Id: tel-02517133

<https://theses.hal.science/tel-02517133v1>

Submitted on 24 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DOCTORALE Abbé Grégoire

Laboratoire Espaces Travail

THÈSE présentée par :

Guillaume DURANEL

soutenue le : **09 décembre 2019**

pour obtenir le grade de : **Docteur du Conservatoire National des Arts et Métiers**

Discipline/ Spécialité : Aménagement de l'espace, urbanisme / Spécialité :
Architecture, Urbanisme et Environnement

**Les conventions de l'Architecture au
prisme du dispositif du Grand Paris**

JURY :

DIRECTRICE DE THESE	Mme ZETLAOUI-LÉGER Jodelle	Urbaniste, Professeure HDR, École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette
CO-ENCADRANTE	Mme GRUDET Isabelle	Architecte DPLG, Ingénieure de recherche du MC, LET-LAVUE, École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette
RAPPORTEURS	M. CHAPEL Enrico	Architecte, Professeur HDR, École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse
	Mme SCHAUT Christine	Professeure, Université Libre de Bruxelles
PRESIDENTE DU JURY	Mme CLAUDE Viviane	Architecte, Urbaniste, Professeure HDR, Université Lumière Lyon 2
EXAMINATEUR	M. MATTHEY Laurent	Professeur associé, Université de Genève

Les conventions de l'Architecture au prisme du dispositif du **Grand Paris**

Thèse soutenue le 09/12/2019
par Guillaume Duranel

Sous la direction de Jodelle Zetlaoui-Léger
et un co-encadrement d'Isabelle Grudet

Rapporteurs : Enrico Chapel et Christine Schaut

Présidente du jury : Viviane Claude

Examineur : Laurent Matthey



à Anne

Remerciements

Je souhaite avant tout remercier ma directrice thèse, Jodelle Zetlaoui-Léger, et ma co-encadrante, Isabelle Grudet, qui ont fait preuve d'un investissement sans faille pour m'accompagner dans ce travail, me procurant un temps précieux, des conseils avisés et surtout une grande confiance tout au long de ce parcours.

Merci aux membres du jury, Enrico Chapel, Viviane Claude, Laurent Matthey et Christine Schaut, qui ont bien voulu y participer.

Je remercie également Piero Zanini qui a accompagné Viviane Claude et Isabelle Grudet dans mon comité de suivi de thèse et qui a suivi ce travail depuis ses origines, faisant toujours part de ses riches conseils.

Tous les chercheurs du Let ont également joué un rôle clef dans ce travail et je veux leur exprimer ma gratitude. Chacun, par ses encouragements et l'intérêt porté au sujet, a guidé ce travail : Emmanuel Amougou, Véronique Biau, Anne D'Orazio, Michael Fenker, Isabelle Genyk, Élise Macaire, Minna Nordström et Bendicht Weber. Mais aussi les doctorantes avec qui j'ai toujours pu partager quand le doute s'installait : Meriem, Ségolène, Yasmina, Paula, Hee-Won, Livia, Angèle, Jennifer, Karine, Armelle et Mabelle.

Ma gratitude va également à mes associés, Frédéric Blaise et Julia Lenoir, qui ont fait preuve d'une grande patience et d'un grand soutien, surtout pendant la dernière année de ce travail. Je pense aussi à Andrés Atela chez qui j'ai travaillé pendant une grande partie de cette thèse et qui a toujours su m'offrir la liberté nécessaire pour mener à bien cette recherche.

Un remerciement particulier est dû à Armelle Thonnart, amie depuis nos premiers pas dans les études d'Architecture. C'est un peu en suivant son exemple que j'ai eu le courage d'entamer ce travail.

De grands mercis à mes proches, amis et familles, qui ont soutenu de près ou de loin ce travail et en premier lieu à Théo Duran, ami de tout instant.

La Fondation Palladio, en finançant une partie de cette thèse par le biais d'une Bourse du Pôle Avenir, a joué un rôle important. Je la remercie vivement, et Philippe Richard en particulier.

Merci encore aux personnes qui ont relu le manuscrit, Margotte et Hippocrate.

Je veux enfin adresser mes plus sincères remerciements aux personnes qui ont travaillé à l'AIGP et qui m'ont ouvert les portes de cette institution, ainsi qu'aux professionnels et chercheurs qui m'ont accordé des entretiens. Ce travail n'aurait pas été possible sans leur concours.

Résumé

La consultation «L'avenir du Paris métropolitain, le grand pari de l'agglomération parisienne», organisée en 2008 par le Bureau de la Recherche Architecturale, Urbaine et Paysagère (BRAUP) à la demande du Président de la République, réunit dix équipes dirigées par des architectes et regroupe des chercheurs et des professionnels de l'aménagement. Elle se poursuit en 2010 avec la création de l'Atelier International du Grand Paris (AIGP) puis avec cinq équipes supplémentaires en 2012. L'expérience dure jusqu'en 2016. Au moment où l'État engage un certain nombre d'actions pour transformer l'espace francilien, – la création d'un Secrétariat d'État, la mise en place d'une société d'aménagement métropolitaine et la promulgation de trois lois –, des professionnels et des chercheurs sont réunis pendant huit ans pour contribuer à la production d'un « diagnostic prospectif » pour l'agglomération parisienne. Comment ces professionnels ont-ils été sollicités ? Comment se sont-ils mobilisés et autour de quelles compétences ? Dans ce contexte et face à une demande politique portée au sommet de l'État, comment ont travaillé ces équipes et quelle est la nature de leurs productions ?

Positionnée dans la lignée de recherches portant sur les métiers de la fabrication de la Ville, cette thèse aborde les années 2008 à 2016 comme une période particulièrement susceptible de nous renseigner sur les relations qui se tissent entre les milieux de l'Architecture et de l'Urbanisme et celui de la recherche architecturale et urbaine. L'articulation de trois concepts, « dispositif », « champ » et « monde », a permis tout au long de cette thèse d'analyser les interactions qui s'établissent entre des professionnels et des chercheurs venant de différentes disciplines, tout en prenant en compte le contexte d'une commande étatique qui trouve son origine dans la volonté d'un président d'imposer son projet face à celui de la Région Île-de-France. Cette thèse montre notamment que la sollicitation d'équipes dirigées par des architectes de renom a été portée par un enjeu communicationnel, propre aux projets présidentiels et renvoyant à une vision de l'architecte comme homme de l'art. Nous faisons le constat que les architectes, par leur capacité à produire des discours aux apparences performatives, ont contribué à rendre légitime l'action étatique en Île-de-France. Cette proximité avec le pouvoir présidentiel a pérennisé des figures canoniques de l'architecte comme « chef d'orchestre » ou « homme de synthèse ». L'association obligatoire de chercheurs dans ces équipes a par ailleurs eu, pour le BRAUP, un objectif de valorisation des pratiques de recherche qui favorisent une plus grande proximité avec le « monde » professionnel ainsi qu'une visée opérationnelle. En analysant les équipes comme des « structures d'action collective », ce travail contribue à identifier les « conventions » qui ont guidé ces collaborations : la primauté du canal visuel dans la formulation de la pensée, l'ambition de réaliser une synthèse des propos par un projet spatial ou encore la monstration d'artefacts architecturaux comme moyen de démontrer le bienfondé d'une stratégie territoriale. La thèse aboutit au constat que les « conventions » venant du « monde » de l'Architecture ont eu tendance à s'imposer face à celles provenant d'autres disciplines. Il en a été de même lorsque les productions réalisées ont eu pour vocation de faire œuvre de recherche. On note ainsi un usage généralisé d'outils habituellement destinés à transformer l'espace pour produire des connaissances qui acquièrent ainsi une propension à servir des actions subséquentes. Cette thèse ouvre la question de la valeur de l'action dans la production de connaissances en Architecture.

Mots clefs : Grand Paris – Île-de-France – Architecture – Urbanisme – Grand Projet – Aménagement – Métropole – Dispositif – Convention – Collaboration – Relation savoirs-action – Recherche en Architecture – Représentation de l'Architecture – Communication de l'Architecture.

Abstract

Title: Conventions of Architecture through the prism of the Grand Paris apparatus.

The 2008 consultation called “*l’avenir du Paris métropolitain, le grand pari de l’agglomération parisienne*” was organized by the French Bureau of Research in Architecture, Urbanism and Landscape at President Nicolas Sarkozy’s request. Ten teams were gathered, led by architects and composed of professionals and researchers working on urban studies. In 2010, those teams were asked to join the “Scientific Comity” of the “*Atelier International du Grand Paris*” (AIGP) which was created especially for them to continue their work. In 2012, five more teams joined the AIGP. They worked together until 2016. Therefore, as the government launched action to transform and develop the Île-de-France area (creating a Secretary of State dedicated to that purpose, creating a development company tasked with the creation of a new metro network, and voting three laws ...), a group of professionals and researchers worked for eight years to produce a “prospective diagnosis” for the Parisian metropolitan area. For which specific skills were they hired? In the context of this political request, how did those teams work and what did they produce?

Following researches about professionals of the urban development, this thesis approaches the years 2008 to 2016 as a specific era that could give telltale signs about the relations between the spheres of architects, urban planners and researchers in both those areas. By articulating the three concepts of “apparatus”, “field” and “world”, this thesis analyses the interactions between professionals and researchers coming from different backgrounds. It considers the context of a state request that originated by a presidential desire to force its project while the Île-de-France regional council was developing its own. This thesis shows in part that summoning teams led by famous architects bears public communication stakes embedded in the fact that it is a presidential project, therefore referring to architects as artists. Architect’s skills at producing seemingly performative speeches about the territory helped legitimized the state’s action in the Île-de-France area. Sharing the stage with the president of the republic did reinforce the archetypes that architects could act “orchestra conductors” for other professionals working in territorial planning. It also points out that demanding that the teams include researchers aims at promoting specific ways to approach urban studies: more proximity with the professional “world” and operational aims. By analyzing the teams as “structures of collective action”, this work identifies “conventions” that guide the act of collaborating. It makes the case that conventions coming from the “world” of Architecture are more easily used. Those “conventions” are for instance: using visual thinking, aiming at synthetizing many approaches by making a spatial design, or showing architectural artefacts to demonstrate that a territorial strategy is relevant. This conclusion is also true when considering works intending to be considered as research. Tools more often thought of as designers tools are commonly used to produce knowledge. They therefore tend to serve subsequent actions that in return increase the legitimacy of those activities to produces knowledge. This thesis opens an inquiry on values of actions in architectural researchs.

Key Word: Grand Paris – Île-de-France – Architecture – Urbanism – Great Project – Planning – Metropole – Apparatus – Convention – Collaboration – Relation between knowledge and action – Architectural research – Architectural representation – Architectural communication

Table des matières

Remerciements.....	6
Résumé.....	7
Abstract.....	8
Table des matières	10
Liste des figures	14
Liste des tableaux.....	17
Liste des encadrés	17
Liste des annexes	18
Introduction	20
L'articulation de trois concepts, « champ », « monde » et « dispositif », pour étudier la consultation de 2008 et l'AIGP	26
Trois corpus pour construire trois angles d'approche.....	36
Plan de la thèse.....	49
Première partie : Le dispositif du « Grand Paris »	52
Le « Grand Paris », un dispositif étatique.....	56
1. 2007-2009 : La construction d'un espace de légitimité pour l'État.....	62
1.1. Les outils étatiques d'aménagement de l'agglomération parisienne au XX ^e siècle.....	64
1.1.1. La commission d'extension de Paris et le Concours de 1919	66
1.1.2. Le Comité Supérieur de l'Aménagement et de l'Organisation Générale de la Région Parisienne et le PARP	69
1.1.3. La réorganisation des départements franciliens et le SDAURP	72
1.1.4. Une affirmation progressive des collectivités territoriales en Île-de-France.....	76
1.1.5. L'État, acteur incontournable de l'aménagement francilien	78
1.2. Créer un espace pour l'action présidentielle.....	81
1.2.1. Nicolas Sarkozy met en doute l'ambition de la Région et ouvre un espace pour son action	87
1.2.2. Se positionner dans la continuité historique de ses prédécesseurs	90
1.2.3. Le désir d'inscrire son action dans l'espace.....	92
1.3. Des usages politiques de la « métropole ».....	96
1.3.1. La place spécifique de Paris en France et dans le monde pour justifier l'action de l'État	97
1.3.2. La « métropole », une construction scientifique et politique	101
1.3.3. Le « fait métropolitain », un débat qui ne porte pas sur la « métropole »	106
1.3.4. La permanence de la « métropole » comme instrument de légitimation	110
1.3.5. Une « métropolisation » qui produit des opportunités foncières bénéficiant au secteur privé	112
Conclusion du chapitre 1	117
2. La consultation de 2008 : rendre visibles des pratiques de la recherche sur la Ville	118
2.1. L'histoire des politiques publiques pour la recherche architecturale selon Éric Lengereau.....	120
2.1.1. 1969-1971, le V ^e Plan et la Commission Lichnerowicz.....	121
2.1.2. 1972-1973, le Plan Construction et le CORDA	124
2.1.3. Trois décennies d'une recherche qualifiée de « fondamentale » qui se structure dans les ENSA	130

2.1.4.	Les années 2000, la réforme de Bologne, un moment de débat sur la nature de la recherche architecturale.....	134
2.2.	Une consultation pour valoriser une forme de recherche architecturale.....	142
2.2.1.	Une occasion de donner à voir la recherche en Architecture	143
2.2.2.	La position privilégiée conférée aux architectes praticiens.....	148
2.2.3.	La sélection des équipes	150
2.2.4.	La marginalisation des collectivités territoriales.....	152
	Conclusion du chapitre 2.....	153
3.	Consultation de 2008 et Secrétariat d'État : des transferts de capitaux symboliques et des différences d'objectifs.....	156
3.1.	Les relations entre la consultation de 2008 et le Secrétariat d'État	157
3.1.1.	La consultation de 2008 et le Secrétariat d'État au développement de la région capitale : une chronologie parallèle	157
3.1.2.	Les relations dans les médias entre les équipes et Christian Blanc jusqu'à la loi sur le « Grand Paris » (2009-2010).....	163
3.2.	Des relations d'interdépendances et des différences de valeurs inscrites dans la durée	174
3.2.1.	Le cercle vertueux du transfert de « capital symbolique ».....	175
3.2.2.	Des interrelations dynamiques : le « contrat triangulaire ».....	178
3.2.3.	Inscription dans la loi de deux entités : la SGP et l'AIGP	181
3.2.4.	La « valence différentielle » du <i>logos</i> et de la <i>praxis</i>	188
	Conclusion du chapitre 3.....	191
4.	L'AIGP, une fabrique de discours	194
4.1.	2010-2013, la formalisation progressive du rôle communicationnel de l'AIGP ..	196
4.1.1.	Mise en place du « Conseil Scientifique », les doutes se confirment.....	196
4.1.2.	L'ouverture de l'AIGP aux collectivités territoriales.....	199
4.1.3.	Le renouvellement du « Conseil Scientifique »	202
4.2.	2014, un problème de légitimité pour l'AIGP	208
4.2.1.	Un isolement chronique de l'AIGP.....	208
4.2.2.	Une légitimité construite en fonction des autres institutions travaillant sur l'aménagement francilien	212
4.3.	2015-2016 : la direction de Mireille Ferri, le tournant médiatique de l'AIGP	218
4.3.1.	Confirmation du rôle communicationnel de l'AIGP	219
4.3.2.	Grand Paris #Climat, profiter de l'actualité médiatique.....	224
4.3.3.	La fin de l'AIGP	228
	Conclusion du Chapitre 4.....	230
Deuxième partie : Structures d'action collective et conventions		232
	Le concept de « monde » pour aborder la question des actions collectives	235
	Le concept de « champ » pour situer ces actions dans le paysage des relations entre professionnels de l'aménagement	237
	Trois tendances de transformation des pratiques chez les professionnels de l'aménagement, visibles dans les consultations de 2008 et 2012.....	239
5.	La constitution des équipes.....	244
5.1.	Analyse de la composition des équipes des consultations de 2008 et 2012	245
5.1.1.	Les équipes ayant répondu à l'appel d'offres de 2008 et l'effet de sélection.....	245
5.1.2.	Composition des équipes sélectionnées en 2008.....	250
5.1.3.	Le remaniement des équipes en 2012	260
5.2.	Réunir des conditions pour constituer une équipe	263
5.2.1.	Avoir des expériences communes.....	263

5.2.2.	Construire des approches communes avec ses coéquipiers.....	265
5.2.3.	L'importance du capital social de certains individus	267
5.2.4.	Un capital social construit dans des situations d'entre-soi.....	269
5.2.5.	L'importance du capital symbolique des individus.....	270
5.2.6.	Partager les objectifs et limiter les situations de concurrence en interne	272
5.2.7.	Le cas de l'équipe Descartes, construite sur des associations locales	274
	Conclusion du Chapitre 5, une des élites professionnelles représentée	278
6.	Le « Conseil Scientifique » et les équipes, des espaces hiérarchisés	280
6.1.	« L'agencement » des équipes, un marqueur des hiérarchies entre les individus.....	281
6.1.1.	Les moments de rencontre, le mandataire maîtrise la circulation de l'information.....	282
6.1.2.	La position dominante du mandataire, le droit à la parole	286
6.1.3.	La jeune génération, cheville ouvrière des équipes.....	291
6.1.4.	L'expert, une caution technique.....	295
6.1.5.	Le profil hybride chercheur-praticien, un traducteur au sein des équipes	301
6.1.6.	Deux figures canoniques de l'architecte, rendues lisibles par les stratégies pour constituer les rapports.....	303
6.1.7.	Élaboration d'images dans les agences et externalisation de la production des textes ..	313
6.2.	Les relations au sein du « Conseil Scientifique » de l'AIGP.....	319
6.2.1.	Constituer un domaine d'expertise	320
6.2.2.	L'opposition praticien/chercheur	324
6.2.3.	L'opposition architecte/urbaniste.....	328
6.2.4.	L'opposition créateur/expert.....	332
	Conclusion du Chapitre 6	335
7.	Les « conventions » et les productions graphiques.....	340
	Cadre théorique d'analyse des productions graphiques des équipes	343
7.1.	Simuler l'action par les vues en perspective	348
7.1.1.	Présenter les réflexions urbaines en insistant sur la forme architecturale	349
7.1.2.	Les perspectives avant/après, un objectif communicationnel	355
7.1.3.	Persuader par la monstration « d'artefacts ».....	363
7.2.	La « vision » et la posture de « l'homme providentiel »	366
7.2.1.	La « vision », une posture de synthèse pour formuler une stratégie territoriale	366
7.2.2.	« Vision » politique contre « planification » technocratique.....	368
7.2.3.	La vue aérienne au service de la « vision ».....	370
7.3.	Le récit : une réponse à une demande politique	376
7.3.1.	La narration comme fin en soi	378
7.3.2.	Le collage, un discours par la référence.....	384
7.3.3.	La « scénarisation », la trame narrative comme outil de projet.....	390
7.4.	Objectivation de l'espace francilien et registres de production de connaissances.....	398
7.4.1.	Représenter les données statistiques	398
7.4.2.	La cartographie SIG – les représentations « calculées ».....	404
7.4.3.	Diffuser des « conventions » pour « faire école ».....	411
	Conclusion chapitre 7	416
8.	Les livres sur le « projet » et la production de connaissances	420
8.1.	<i>Les Territoires de l'Urbanisme</i> de Paola Vigano, une épistémologie du projet...426	
8.1.1.	Structure d'un ouvrage réflexif.....	427
8.1.2.	Le diagramme et la production de connaissances	432
8.2.	<i>Paris / Babel</i> de David Mangin, entre monographie et manuel.....443	
8.2.1.	Compiler les connaissances pour faire des prescriptions	447
8.2.2.	Une leçon d'urbanisme	451
	Conclusion du Chapitre 8	458

Conclusion	460
Un « dispositif » pour le « Grand Paris » qui oppose <i>logos</i> et <i>praxis</i>	463
Les « conventions » de l'Architecture dans ce « dispositif »	467
Deux figures d'architectes valorisées dans ces « appels à compétences »	472
De l'épistémologie politique de l'Architecture à une axiologie de l'action	476
Apports méthodologiques de l'articulation des concepts de « monde » et de « champ »	479
Bibliographie	482
Annexes	505

Liste des figures

Figure 01 : extrait d'un carnet de terrain avec le système de double prise de notes. Source : G. Duranel	39
Figure 02 : extrait d'un carnet de terrain avec des prises de notes graphiques. Source : G Duranel	47
Figure 03 : extrait du plan de Léon Jaussely pour l'extension de Paris de 1919. Source : Cité de l'Architecture et du patrimoine, fond Jaussely	67
Figure 04 : Plan d'aménagement de la Région parisienne d'Henri Prost de 1934. Source : Le Moniteur	71
Figure 05 : Carte de la réorganisation des départements de la région parisienne par la loi de 1964. Source : Wikipédia	73
Figure 06 : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisation de la Région Parisienne de 1964. Source : IAU-IDF	75
Figure 07 : Schéma Directeur de la Région Île-de-France de 1994. Source : IAU-IDF	77
Figure 08 : Schéma Directeur de la Région Île-de-France de 2008. Source : IAU-IDF	83
Figure 09 : Les métropoles d'équilibre et leur zones d'influence. Source : Gingembre Julien, « Le Sillon Lorrain : quelle recomposition territoriale dans un espace multipolaire ? », Carnets de géographes, d'après Hautreux et Rochefort, « Physionomie générale de l'armature urbaine française », Annales de Géographie, Vol. 74 n° 406, 1965. (journals.openedition.org/cdg/1375).....	103
Figure 10 : Carte des EPCI et des aires urbaines associées. Source Loi MAPTAM Rapport n°540, 2102, Sénat (senat.fr).	109
Figure 11 : Carte de l'EPCI de la Métropole du Grand Paris. Source Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris	109
Figure 12 : Les dynamiques immobilières dans « les quartiers de gare ». Source : Société du Grand Paris	115
Figure 13 : Le cercle vertueux de légitimation mutuelle, d'après le modèle décrit par Véronique Biau en 1992, appliqué à la consultation de 2008. Source : G Duranel	177
Figure 14 : Le contrat triangulaire, d'après le modèle décrit par Fanthy English en 1978, appliqué aux relations entre le Président de la République, les équipes sollicitées en 2008 et le Secrétariat d'État en charge du Développement de la Région Capitale. Source : G Duranel	180
Figure 15 : l'Arc Express, schéma de transport proposé par le STIF adoptée le 08 juillet 2009. Source : STIF.....	185
Figure 16 : Réseau de Transport Public du Grand Paris proposé par Christian Blanc en mars 2009. Source : Le Monde.	185
Figure 17 : Réseau de Transport Public du Grand Paris soumis à l'Assemblée Nationale le 12 novembre 2009. Source : Assemblée Nationale	186
Figure 18 : Schéma du Grand Paris Express en mai 2011 présenté par la Société du Grand Paris. Source : Société du Grand Paris	186
Figure 19 : Présentation des deux « Conseil Scientifique » de l'AIGP dans le journal de l'AIGP de janvier 2014. Source : AIGP	205
Figure 20 : Extrait du journal de l'AIGP de janvier 2014. Source : AIGP	207
Figure 21 : Mise en avant par l'AIGP de son activité de cartographie des projets en Île-de-France dans le journal de l'AIGP de janvier 2014. Source : AIGP	211

Figure 22 : Les 12 clefs pour inventer le projet métropolitain du Grand Paris. Source : AIGP	215
Figure 23 : Programme pour le « séminaire » du « Conseil Scientifique » du 10 avril 2015 et de la « question vive » liée du 5 mai 2015, extrait du site Internet de l'AIGP. Source : AIGP	222
Figure 24 : Programme de l'évènement « Grand Paris #Climat ». Source AIGP	227
Figure 25 : Photo prise au « Conseil Scientifique » de l'AIGP. Les mandataires s'adressent à Pierre Mansat, Directeur de l'AIGP et élus parisien. Source : AIGP	288
Figure 26 : Photo prise au « Conseil Scientifique » de l'AIGP. Source : AIGP	290
Figure 27 : Photo prise au « Conseil Scientifique » de l'AIGP. Source : AIGP	292
Figure 28 : Programme du « Séminaire Habitat et Mobilité », organisé par l'équipe FGP+TER le 27 mars 2015 au Palais de Tokyo. Source : AIGP	298
Figure 29 : Extraits des présentations de Paul Lecroart (à gauche) et de l'équipe FGP+TER (à droite) du 27 mars 2015 au Palais de Tokyo. Source : AIGP	300
Figure 30 : Extraits du rapport « Le Grand Paris, capitale pour l'Homme, capitale pour le Monde », produit par l'équipe dirigée par l'Atelier Castro Denissof Casi, février 2009. Source Agence Castro	306
Figure 31 : Photo prise lors d'un séminaire inter-équipe le 11 décembre 2008. Source : AIGP.	307
Figure 32 : Organigramme de l'équipe Castro, rendu dans l'appel d'offres de 2012 pour renouveler le « Conseil Scientifique » de l'AIGP. Source : Agence Castro ...	309
Figure 33 : Organigramme de l'équipe SEURA et sommaire du rapport « Habiter le Grand Paris », mars 2013. Source : Agence SEURA	312
Figure 34 : La carte de vingt villes qui composent l'agglomération parisienne. Extrait du rapport « Paris, Capitale, Région, Ville, Villes », produit par l'équipe Descartes, février 2009. Source : équipe Descartes	317
Figure 35 : Image de la création de forêts pour réduire les effets d'îlot de chaleur urbain. Extrait du rapport « Paris, Capitale, Région, Ville, Villes », produit par l'équipe Descartes, février 2009. Source : équipe Descartes	318
Figure 36 : Catalogue de l'exposition de 2009, Le Grand Pari(s), consultation internationale sur l'avenir de la métropole parisienne, Paris, Le Moniteur 2009. Pages 118 et 119. Source : équipe Atelier Christian de Portzamparc, Laboratoire Créteil..	350
Figure 37 : Quelques images de monorails dans des représentations futuristes de villes. Sources : Henri Lanos, « Le chemin de fer du futur » Je sais tout, n°2, 15 mars 1905, image publicitaire pour l'exposition universelle de Seattle, image publicitaire pour Disneyland, Couverture du magasin Mechanix Illustrated.	354
Figure 38 : « L'incroyable projet du périphérique habité » Le Journal du Dimanche du 8 juin 2014. Source : équipe FGP+TER	357
Figure 39 : Extraits du rapport « Nouveaux paysages construits du Grand Paris », mars 2013, commande de l'AIGP « Habiter le Grand Paris », pages 62, 65 et 67. Sources : équipe FPA+TER	361
Figure 40 : Vue aérienne Paris – Rouen – Le Havre, extrait du rapport « Diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne » février 2009, page 8. Source Équipe Grumbach,	371
Figure 41 : Extraits du rapport « La légende du Grand Paris, ou comment Paris est devenu Grand », septembre 2013, commande de l'AIGP « Système Métropolitain ». Sources : Equipe STAR+MONU.	380
Figure 42 : Extraits du Chapitre 15 du rapport « La légende du Grand Paris, ou comment Paris est devenu Grand », septembre 2013, commande de l'AIGP « Système Métropolitain ». Sources : Equipe STAR+MONU	383

Figure 43 : Extraits du Rapport « Habiter le Grand Paris. Le Dispositif Hôtel Métropole », mars 2013, commande de l'AIGP « Habiter le Grand Paris », page 79. Source équipe DPA	385
Figure 44 : Extraits du Rapport « Habiter le Grand Paris. Le Dispositif Hôtel Métropole », mars 2013, commande de l'AIGP « Habiter le Grand Paris », page 76-79. Source : équipe DPA	387
Figure 45 : Extraits du Rapport « Système ouvert, les nouveaux mondes du Grand Paris », septembre 2013, commande de l'AIGP « Système Métropolitain », page 97. Source : équipe TVK.....	393
Figure 46 : Extraits du Rapport « Système ouvert, les nouveaux mondes du Grand Paris », septembre 2013, commande de l'AIGP « Système Métropolitain », page 95. Source : équipe TVK.....	394
Figure 47 : Catalogue de l'exposition de 2009, Le Grand Pari(s), consultation internationale sur l'avenir de la métropole parisienne, Paris, Le Moniteur 2009. Pages 240 Source : équipe MVRDV-ACS-AAF.	400
Figure 48 : Extraits du rapport « Le grand pari de Paris », octobre 2008, pages 70 – 71.	403
Source : Équipe MVRDV-ACS-AAF,.....	403
Figure 49 : Les grappes de proximité, extrait du rapport « Le Grand Paris des densités dispersées » mars 2013, commande de l'AIGP « Habiter le Grand Paris », annexe format JPG. Source : équipe Brès+Mariolle.....	406
Figure 50 : Extrait de l'ouvrage : Mariolle Béatrice Villien Philippe, Subaggo en représentations, Paris, Bookstorming, 2017, pages 32-33.	414
Figure 51 : Cinq livres publiés suite à la consultation de 2008.....	421
Figure 52 : Couverture des livres Les Territoires de l'Urbanisme de Paola Vigano et Paris/Babel. Une mégapole européenne de David Mangin.....	423
Figure 53 : Extrait des « chapitres » du livre Les Territoires de l'Urbanisme de Paola Vigano, p. 58-59.....	429
Figure 54 : Extrait des « territoires » du livre Les Territoires de l'Urbanisme de Paola Vigano, p. 40-41.....	430
Figure 55 : Vers d'une métropole horizontale, extrait du rapport « Habiter le Grand Paris, l'habitabilité des territoires : cycles de vie, continuité urbaine, métropole horizontale », mars 2013, commande de l'AIGP « Habiter le Grand Paris », p. 130. Source : équipe Bernardo Secchi et Paola Vigano.....	433
Figure 56 : Version décomposée du diagramme, extrait du rapport « Habiter le Grand Paris, l'habitabilité des territoires : cycles de vie, continuité urbaine, métropole horizontale », mars 2013, commande de l'AIGP « Habiter le Grand Paris », p. 129. Source : équipe Bernardo Secchi et Paola Vigano.....	436
Figure 57 : Schémas cinématiques, issus du livre Paris / Babel. Une mégapole européenne de David Mangin, p. 15.....	445
Figure 58 : Schémas synoptiques, issus du livre Paris / Babel. Une mégapole européenne de David Mangin, p. 112-113.....	446
Figure 59 : Extrait : Partie 1 du livre Paris / Babel. Une mégapole européenne de David Mangin, p. 44-45.	448
Figure 60 : Double page « (Dé)monstration » du livre Paris / Babel. Une mégapole européenne de David Mangin, p. 286-287.....	453
Figure 61 : Capture d'écran à 2,35 min. du film « Le Grand Paris en bande dessinée », 2013, réalisation Joachim Lepastier, 6,30 min.	454

Liste des tableaux

Tableau 01 : Chronologie de la création d'équipes de recherche dans les ENSA. Source : site des ENSA et des équipes de recherche	131
Tableau 02 : Chronologie parallèle menant à la création de la Société du Grand Paris (SGP) et l'Atelier International du Grand Paris (AIGP) (Extrait annexe 02)	159
Tableau 03 : Chronologie de l'AIGP (Extrait annexe 2).....	195
Tableau 04 : Chronologie de l'évènement « Grand Paris #Climat ».....	226
Tableau 05 : Ancrage international et universitaire des équipes ayant répondu à l'appel d'offres de 2008.....	247
Tableau 06 : Prix reçus (avant 2008) par les équipes ayant répondu à l'appel d'offres de 2008.....	247
Tableau 07 : Extrait Annexe 5 – Extrait de la liste publiée par l'équipe Descartes, des personnes ayant contribué à la consultation de 2008. Source : équipe Descartes	252
Tableau 08 : Répartition des membres des équipes selon les types de structures dont ils sont affiliés.....	253

Liste des encadrés

Encadré 01 : Biographie de Jean-Paul Huchon	81
Encadré 02 : Biographie de Pierre Mansat.....	82
Encadré 03 : Biographie de Nicolas Sarkozy	85
Encadré 04 : Biographie de Bertrand Delanoë.....	106
Encadré 05 : Biographie d'Éric Lengereau	118
Encadré 06 : Biographie de Christian Blanc	161
Encadré 07 : Biographie de Bertrand Lemoine	198
Encadré 08 : Biographie de Mireille Ferri	218

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des principales abréviations	506
Annexe 2 : Chronologie	508
Annexe 3 : Liste des équipes ayant répondu à l'appel d'offre de 2008	515
Annexe 4 : Analyse des équipes ayant répondu à l'appel d'offre de 2008	519
Annexe 5 : Composition des équipes consultées en 2008	520
Annexe 6 : Répartition des membres des équipes par structure	530
Annexe 7 : Disciplines apportées en fonction des types de structures	531
Annexe 7 : (suite).....	532
Annexe 8 : Liste des équipes ayant répondu à l'appel d'offre de 2012 pour le renouvellement du « Conseil Scientifiques » de l'AIGP.	533
Annexe 9 : Composition des équipes membres du « Conseil Scientifiques » de l'AIGP à partir de 2012	536
Annexe 10 : Composition des équipes membres du « Conseil Scientifiques » de l'AIGP à partir de 2012	546
Annexe 11 : Liste des entretiens réalisés	547
Annexe 12 : Liste des réunions et évènements observés en situation d'observation participante.....	548

Introduction

« Il n'y aura pas de France forte et ambitieuse si l'Île-de-France se recroqueville sur elle-même. Si elle renonce à construire les plus hautes tours d'Europe. Si elle renonce à attirer les meilleurs chercheurs du monde. Si elle renonce à son ambition d'être une place financière de premier plan. »

Discours de Nicolas Sarkozy du 26 juin 2007 à l'occasion de l'inauguration du Satellite n°3 à l'aéroport Charles de Gaulle à Roissy

« S'agissant de la région parisienne, je souhaite que nous réfléchissions, au-delà des clivages des uns et des autres, à un nouveau projet d'aménagement global du "Grand Paris". C'est mon devoir de porter cette idée. Naturellement, je ne veux pas contester les responsabilités de tous les maires – j'ai été maire pendant vingt ans. Mais regardez ce qui s'est passé de grand il y a cinquante ou soixante ans. Ils n'ont pas eu peur d'envisager l'avenir. [...] Pour favoriser cette réflexion, je souhaiterais, en concertation bien sûr avec l'ensemble des collectivités concernées, à commencer par la Ville de Paris, que huit à dix agences d'architectes puissent travailler sur un diagnostic prospectif, urbanistique et paysager, sur le Grand Paris à l'horizon de vingt, trente voire quarante ans. Ces agences seraient choisies pour moitié parmi des agences françaises et pour l'autre moitié parmi des agences étrangères, en incluant de jeunes agences. »

Discours de Nicolas Sarkozy du 17 septembre 2007 à l'occasion de l'inauguration de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine au Palais de Chaillot à Paris

Ces deux citations marquent le coup d'envoi d'un ensemble d'actions présidentielles en Île-de-France qui constituent la toile de fond de cette thèse. Le 26 juin 2007, à l'occasion d'un discours prononcé pour l'inauguration d'un nouveau terminal de l'aéroport Charles de Gaulle à Roissy, Nicolas Sarkozy, alors fraîchement élu Président de la République, annonce qu'il porte une « ambition » particulière pour l'aménagement en Île-de-France qu'il perçoit comme un enjeu d'importance nationale. Il transpose sur le territoire francilien des objectifs de compétitivité de l'hexagone sur le plan financier et sur celui de la recherche scientifique. Il fait également référence à des formes architecturales particulières : des tours, « *les plus hautes d'Europe* », supposées marquer la réussite du pays. Ce faisant, il place la question de l'aménagement francilien dans un contexte de compétition internationale entre les « Villes globales » (Sassen, 1996). Dans le même discours, il émet des doutes quant à la révision du Schéma Directeur de la Région Île-de-France¹ entamé depuis par le Conseil régional.

Lors d'un second discours prononcé trois mois plus tard, le 17 septembre 2007, à l'occasion de l'inauguration de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine², Nicolas Sarkozy proclame qu'il est de son « *devoir* » de porter ce « *projet d'aménagement global du "Grand Paris"* », donnant une connotation morale à son engagement présidentiel en Île-de-France. Pour ce faire, il annonce la tenue d'une « *consultation internationale* » qui fera travailler dix équipes, dirigées par des agences d'Architecture françaises et étrangères, autour d'un « *diagnostic prospectif, urbanistique et paysager, sur le Grand Paris* »³. Cette consultation⁴ est organisée en 2008 par le Bureau de

¹ Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) est le document d'urbanisme à l'échelle régionale pour l'Île-de-France. Il est imposable et prévaut ainsi aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux. Historiquement, l'État a rédigé tous les documents d'urbanisme à cette échelle, malgré la loi de 1981 sur la décentralisation, jusqu'en 1995 lorsque cette compétence est transférée à la Région.

² Musée National dédié à l'Architecture, situé dans l'aile Est du Palais de Chaillot, au Trocadéro à Paris.

³ Discours du 17 septembre 2007, prononcé par Nicolas Sarkozy à l'occasion de l'inauguration de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

⁴ Sa dénomination officielle est : « le grand pari de l'agglomération parisienne, consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain ». Par souci de concision, nous la nommons : consultation de 2008.

la Recherche Architecturale Urbaine et Paysagère (BRAUP)⁵. Les agences d'Architecture encouragées par le chef de l'État à concourir engagent sous leur mandat un ensemble de professionnels spécialistes de l'aménagement de l'espace et du territoire : des chercheurs, des urbanistes, des paysagistes, des géographes... Ces équipes travaillent du mois de juin 2008 à janvier 2009. Leurs travaux sont présentés à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine au printemps 2009 dans une exposition qui connaît un certain succès médiatique⁶. En 2010, suite à un *lobbying*⁷ de leur part, les équipes sont invitées à rejoindre le « Conseil Scientifique »⁸ de l'Atelier International du Grand Paris (AIGP), un Groupement d'Intérêt Public créé spécialement à leur attention afin de leur permettre de prolonger leur travail. Cette institution doit « *poursuivre les réflexions engagées par les dix équipes* », « *conduire des actions de recherche* » et « *favoriser le dialogue et la concertation entre les acteurs concernés* »⁹. Le « Conseil Scientifique » est renouvelé via une seconde consultation en 2012¹⁰ pour accueillir cinq équipes supplémentaires. Il siègera jusqu'à l'été 2016. En 2017, l'AIGP est dissout et cesse toute activité. Ainsi, de 2008 à 2016, l'État fait travailler des groupements dirigés par des architectes sur des missions éloignées de toute portée opérationnelle.

En 2008, outre l'organisation de cette consultation, le Président de la République demande la création d'un Secrétariat d'État en charge du Développement de la Région Capitale¹¹ qui travaillera en parallèle des dix équipes mobilisées par la consultation. Ce Secrétariat rédige notamment le

⁵ Le BRAUP est une structure du Ministère de la Culture et de la Communication. Rattaché à la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, le BRAUP est chargé de mener une politique scientifique en lien avec les équipes de recherche des Écoles d'Architecture.

⁶ L'exposition accueille 200 000 visiteurs du 30 avril au 22 novembre 2009.

⁷ Suite à l'exposition, les équipes ont le sentiment d'être mise de cotés. Elles entament alors un *lobbying* et multiplient les prises de positions publiques afin de continuer à être impliquées dans l'élaboration d'un projet globale pour l'Île-de-France. Nous abordons ce point dans le chapitre 3.

⁸ Ce nom est celui donné par l'AIGP au regroupement des dix équipes sollicitées pour la consultation de 2008. Nous l'employons avec des guillemets.

⁹ Extrait de l'arrêté du 9 février 2010 portant sur la création de l'AIGP.

¹⁰ Nous utilisons l'expression « consultation de 2012 » pour différencier cet appel d'offres de celui de 2008.

¹¹ Ce Secrétariat d'État, placé sous la tutelle du Ministère l'Écologie, est dédié à l'aménagement francilien. Il est dirigé par Christian Blanc, ancien directeur de la RATP et député de la majorité présidentielle.

projet de loi sur le Grand Paris¹², qui aura pour effet d'empêcher la validation du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) par le Conseil d'État¹³. Cette loi annonce la création d'un nouveau réseau de transport ainsi que des « *clusters* »¹⁴ visant une certaine « *excellence* »¹⁵ dont le développement est délégué à des établissements publics d'aménagement. Les études pour ce réseau de transport, le « Grand Paris Express », débutent dès 2010 par une société d'aménagement qui est dédiée à sa mise en œuvre, la Société du Grand Paris (SGP) qui passera sous la responsabilité du STIF¹⁶ un an après l'élection de François Hollande à la Présidence de la République¹⁷. Contrairement à l'AIGP, la SGP a une mission opérationnelle.

Ainsi, à partir de ces deux discours de 2007, le Président Nicolas Sarkozy entame une série d'actions visant à redonner à l'État un rôle central dans l'aménagement francilien, alors que cette compétence incombe normalement à la Région¹⁸ depuis la loi du 4 février 1995¹⁹. En invoquant une « *ambition* » internationale et « *l'intérêt national* », le chef de l'État impose aux collectivités territoriales de l'agglomération parisienne un certain nombre de décisions. Les premières ont consisté à organiser une consultation internationale impliquant un nombre important de professionnels de

¹² Loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris.

¹³ Décision du 27 octobre 2010 de l'assemblée générale du Conseil d'État.

¹⁴ Le terme est celui utilisé par Christian Blanc pour désigner notamment un projet de regroupement d'universités et d'entreprises sur le plateau de Saclay. Il l'utilise déjà en 2004 dans un rapport de l'assemblée nationale de 2004 « Pour un écosystème de la croissance », avec 62 occurrences. Dans ce document, Christian Blanc fait référence à l'économiste Michael Porter (Porter, 1998) qui développe cette approche de l'aménagement par des « clusters ». Blanc Christian, « Pour un écosystème de la croissance ». Paris, Premier Ministre, 2004, 81p.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ STIF : Syndicat de Transport d'Île-de-France. Cette institution est en charge du transport dans la région francilienne. Depuis 2006, elle est dirigée par la Région, les Départements franciliens et la Ville de Paris, donc sans l'État, qui fournit néanmoins une dotation.

¹⁷ Cette annonce est faite par le premier Ministre Jean-Marc Ayrault le 6 mars 2013.

¹⁸ Le mot Région utilisé avec une majuscule désigne la collectivité territoriale, alors présidée par Jean-Paul Huchon, élu du parti socialiste. La Région Île-de-France a débuté la révision de son schéma directeur (SDRIF) en 2004. C'est la première fois que cette collectivité a la possibilité d'exercer sa compétence en termes d'aménagement, via la révision de ce document d'urbanisme. En effet, jusqu'en 1995, c'était l'État qui en avait la responsabilité.

¹⁹ « La Région d'Île-de-France élabore en association avec l'État un Schéma Directeur portant sur l'ensemble de cette région. » Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'Aménagement et le développement du territoire.

l'aménagement²⁰, les suivantes à mettre en place un Secrétariat d'État exclusivement dédié au développement de ce territoire²¹. En découle la création d'une société d'aménagement, la Société du Grand Paris (SGP) et celle d'un Groupement d'Intérêt Public, l'AIGP (Atelier International du Grand Paris). Trois lois sont également promulguées, la loi sur la Grand Paris²², la loi MAPTAM²³ et la loi NOTRe²⁴. Une nouvelle collectivité territoriale est créée, la Métropole du Grand Paris (MGP)²⁵. Un réseau de transport est mis en chantier.

Nous voyons qu'au moment où, suite à une volonté présidentielle, l'État porte un projet à l'échelle de l'agglomération parisienne à travers une série d'actions variées, des équipes de professionnels et de chercheurs intéressés par des questions d'aménagement, et en premier lieu des architectes, sont mobilisés pendant huit ans pour contribuer à la production d'un « diagnostic prospectif »²⁶. Nous proposons dans cette thèse d'étudier plus en particulier ces professionnels. **Comment ont-ils été sollicités, à partir de quelles compétences ? Comment s'est organisé le travail dans les équipes ?**

²⁰ Nous avons dénombré 473 professionnels mobilisés sur l'ensemble de ces dix équipes.

²¹ Le Secrétariat d'État à la Région Capitale, dirigé par Christian Blanc, ancien directeur de la RATP (Régie Autonome des Transports Parisiens).

²² Cette loi datant de 2010 permet la création de la SGP et lui donne comme mission de mener la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un réseau de transport en Île-de-France.

²³ Loi de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014. Elle crée la Métropole du Grand Paris, nouvelle collectivité territoriale.

²⁴ Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 1^{er} janvier 2016. Elle réécrit en partie la loi MAPTAM, notamment sur des questions de gouvernance.

²⁵ La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité créée le 1^{er} janvier 2016.

²⁶ Texte de l'appel d'offres pour « le grand pari de l'agglomération parisienne, consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain » mars 2008.

L'articulation de trois concepts, « champ », « monde » et « dispositif », pour étudier la consultation de 2008 et l'AIGP

Cette première formulation de questions à travers des termes simples vise à insister sur la manière dont le cadrage théorique élaboré tout au long de ce travail de thèse a contribué à la construction de la démarche de recherche dans une approche abductive. En posant la focale sur le fonctionnement des équipes, nous introduisons l'idée qu'il est possible d'observer les travaux des groupements mobilisés par la consultation de 2008 et au sein de l'AIGP comme des « actions collectives »²⁷ prises dans un paysage plus large d'interventions étatiques engagées dans la mise en place d'un projet politique pour le territoire de l'Île-de-France, que nous nommons le projet du « Grand Paris »²⁸.

La période comprise entre les années 2008 à 2016 est ainsi marquée, dans le domaine de l'aménagement, par un coup de projecteur donné à un groupe de praticiens et de chercheurs issus des milieux de l'Architecture et de l'Urbanisme²⁹. Mis dans une situation de collaboration au sein d'équipes composées de personnalités bénéficiant d'une forte reconnaissance dans leur discipline, ces individus appartiennent à des « structures d'actions collectives »³⁰ dont les productions sont supposées servir l'aménagement en Île-de-France. L'analyse du fonctionnement de ces groupements nous offre l'occasion à la fois d'observer des formes de collaborations entre des

²⁷ Nous faisons ici référence à la notion de « monde » développée par Howard Becker. Becker Howard *et al*, *Les mondes de l'art*. Paris, Flammarion, 1988.

²⁸ Dans cette thèse, le terme « Grand Paris » est utilisé pour désigner l'ensemble des projets entamés par l'État à partir des années 2007 en Île-de-France. Pour parler du territoire francilien, nous utilisons des périphrases ou des termes tels « qu'agglomération parisienne ». Nous évitons également d'utiliser le mot « métropole » car il est identifié comme véhiculant des représentations que l'État impose aux collectivités.

²⁹ De manière générale, nous parlons dans ce travail de l'Architecture et de l'Urbanisme en tant que discipline. Nous orthographions donc généralement ces mots avec des majuscules sauf lorsque qu'ils ne se réfèrent plus à la discipline.

³⁰ En faisant référence à des « structures d'actions collectives », Becker nous invite à considérer la chaîne de collaboration qui relie les individus constituant ces entités. Il nous incite à une analyse basée sur l'action de leurs membres. Becker. 1988, *op. cit.*

professionnels issus de différents secteurs du « monde » de l'aménagement, mais aussi de comprendre leurs activités comme étant en prise avec des dynamiques globales propres au « champ » de la fabrication de l'urbain, dans un contexte où l'État fait le choix manifeste d'en mobiliser une certaine élite³¹.

Le concept de « champ » pour aborder les stratégies de positionnement

Cette thèse se positionne dans la continuité de travaux sur les professionnels de l'aménagement en France produits depuis plus d'une décennie (Biau, Tapie, 2009). Au cours des années deux mille, ces recherches ont commencé à mettre en lumière l'importance des « appels à compétences »³² organisés par les pouvoirs publics comme pouvant contribuer à influencer les pratiques professionnelles³³ au sein du « champ » de la fabrication de la Ville. Ce dernier s'est construit progressivement au cours du XX^e siècle (Claude, 2006) selon des logiques d'affirmation des différences entre les disciplines qui le composent³⁴. Les travaux menés par cette communauté de chercheurs œuvrant au sein d'équipes de recherches

³¹ La question de la constitution d'une élite dans le « champ » de l'Architecture est abordée par de nombreux chercheurs depuis les années quatre-vingt-dix. Biau Véronique, « La consécration en architecture : l'émergence de nouvelles élites architecturales en France ». Thèse, Paris, EHESS, 2000.

³² Cette notion « d'appel à compétences » vient également de l'approche beckerienne.

³³ Dans les recherches qui portent sur le « champ » de l'aménagement, Viviane Claude propose de ne pas omettre les apports de Howard Becker afin d'aborder la complexité du groupe de professionnels qui s'intéressent aux questions d'aménagement. Claude Viviane, « Histoire des mondes des professionnels de l'urbain : quelques effets structurants ». in Biau Véronique et Tapie Guy, *La fabrication de la ville, Métiers et organisations*. Marseille, Parenthèses, 2009.

³⁴ Isabelle Grudet montre entre autres avec l'exemple de Pierre Lavedan dans les années cinquante que la constitution de l'Urbanisme en tant que profession se fait en se distinguant de l'Architecture, notamment en tentant de faire de l'Urbanisme une discipline technique tandis que l'Architecture reste une activité artistique, enseignée aux Beaux-Arts. Grudet Isabelle, « L'historien Pierre Lavedan et les transformations de l'Urbanisme en France (1919-1955) ». *Espaces et sociétés* 130, n° 3, 2007, p41-55.

francophones³⁵, qui se sont fédérées entre autres autour du Réseau RAMAU³⁶, décrivent les évolutions que connaît le « champ » de la fabrication de l'urbain à partir des injonctions qui lui sont faites, à l'instar, ces dernières années, des enjeux liés au développement durable (Tribout, 2015) ou à la participation habitante (Leonet, 2018). Il est fait l'hypothèse que ces injonctions contribuent à des effets de « segmentation » (Claude, *in* Biau Tapie, 2009) des pratiques. Ces recherches ont en commun le fait d'opérer une analyse de la manière dont le « champ » de l'aménagement transmet à ces membres des contraintes extérieures, ce que Pierre Bourdieu appelle des effets de « réfraction » (Bourdieu, 1997). La capacité d'un « champ » à traduire les contraintes qu'il subit marque, pour Bourdieu, le degré d'autonomie de celui-ci. Un « champ » qui transmettrait directement à ses membres des injonctions politiques sans les retraduire constituerait un « champ » hétéronome. Néanmoins, Bourdieu montre également, notamment en analysant la « société des salons » du XIX^e siècle (Bourdieu, 1992), que les relations entre les « champs » des productions culturelles et du pouvoir sont également marquées par des échanges de bénéfices mutuels.

Ainsi, le concept de « champ » nous a été utile afin d'aborder la situation particulière étudiée dans cette thèse : une commande prestigieuse émanant du Chef de l'État, et des équipes composées d'individus de renom³⁷ dont les travaux bénéficieront d'une visibilité importante³⁸. Dès lors, les recherches portant sur la constitution des élites professionnelles dans le « champ » de l'Architecture (Biau, 2000), nous ont été d'une grande utilité afin d'aborder la consultation de 2008 et l'AIGP comme un « espace de consécration ». Au sein de cet espace, nous avons pu identifier les stratégies,

³⁵ Nous pensons au CRENAU (ENSA Nantes), au LET (ENSA Paris-La Villette), au PAVE (ENSA Bordeaux)

³⁶ RAMAU : Réseau Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme. Ce réseau de recherche et d'information créé en 1998 porte sur les diverses activités d'élaboration et de conception des projets de construction, d'urbanisme, d'aménagement ou de paysage en France et en Europe. Il organise des rencontres annuelles autour de ce champ qui donnent lieu à la publication des « Cahiers RAMAU ». <https://www.ramau.archi.fr/>

³⁷ Nous pouvons citer des architectes et urbanistes reconnus internationalement : Jean Nouvel, Christian de Portzamparc, Bernardo Secchi, Richard Rogers ou encore Winy Maas.

³⁸ Notamment via une couverture médiatique importante et une exposition.

notamment discursives (Molina, 2014), que les membres des équipes y ont employé pour y constituer, ou du moins consolider, un « capital symbolique ». Les recherches sur la « consécration » en Architecture nous invitent à analyser les relations qui se tissent entre le pouvoir commanditaire et les professionnels sollicités, dans ce que Véronique Biau nomme un « cercle vertueux » (Biau, 1992). De plus, le cas particulier d'une commande présidentielle nous a incités à voir dans la consultation de 2008 une affirmation du pouvoir de l'État central sur l'espace parisien, replaçant ce phénomène dans une historicité propre à l'action présidentielle (Devillard, 2001).

À l'image des recherches que nous venons de citer portant sur les rapports entre « champ » du pouvoir et « champ » de l'Architecture, nous nous sommes appliqués dans ce travail à décrire les liens qui se sont tissés entre une demande politique convoquant certaines compétences, opérant alors une influence externe au « champ » de la fabrication de l'urbain, et des enjeux disciplinaires internes poussant les individus à y prendre position.

Le concept de « monde » pour aborder des « actions collectives »

Cette thèse propose de faire dialoguer le concept de « champ » avec celui de « monde » (Becker, 1988). Ce dernier nous a en effet offert des outils méthodologiques pour aborder un terrain à travers des situations d'observation participante (Becker, 2000) et nous a également paru pertinent alors que nous cherchions à comprendre les modes de collaboration au sein de « structures d'actions collectives » hiérarchisées. Ces deux concepts, parfois utilisés de manière interchangeable, présentent cependant des instruments d'analyse différents³⁹. En premier lieu, le concept de « monde », qui évite de créer une limite entre des individus qui en feraient partie et ceux qui en

³⁹ Ces différences sont clairement explicitées lors d'une interview de Howard Becker par Alain Pessin. Becker Howard, Pessin Alain, « Dialogue sur les notions de Monde et de Champ ». *Sociologie de l'Art* OPuS 8, n° 1, 2006, p163-180.

seraient extérieurs, nous a été particulièrement utile pour étudier des collaborations entre les différents professionnels de l'aménagement. En effet, il nous a permis de décrire des interactions sans présupposer du fait que les parties prenantes seraient membres du même « champ », nous permettant ainsi d'engager notre observation de terrain à partir des actions des individus et non à partir des positions qu'ils occuperaient dans un espace sociologique.

En second lieu, dans *Les mondes de l'art*, Howard Becker souligne que la production d'une œuvre artistique implique un nombre important d'intervenants pesant chacun dans la chaîne de collaboration (Becker, 1988). Le travail est donc divisé en tâches bénéficiant de plus ou moins de reconnaissance et contribuant à hiérarchiser les relations au sein des collaborations⁴⁰. Pour Howard Becker, la question de la négociation au moment où les tâches sont réparties constitue un indicateur important pour comprendre ces hiérarchisations. L'absence de négociation signale, selon lui, combien la domination d'un individu (ou d'un nombre restreint de personnes) sur le groupe est intégrée par les membres des « structures d'actions collectives ».

Enfin, avec le concept de « monde », Howard Becker avance l'idée que les « actions collectives » sont rendues possibles grâce à l'existence de « conventions »⁴¹ permettant de rationaliser les collaborations. Construites à partir de « normes d'usages », celles-ci révèlent les systèmes de valeurs qui sous-tendent les actions des individus⁴². Les « conventions » peuvent varier selon les appartenances disciplinaires des membres des « structures d'actions

⁴⁰ « Chaque catégorie de personnes participant à la réalisation d'œuvres d'art a donc un faisceau de tâches à accomplir. Si la répartition des tâches est dans une large mesure arbitraire (elle aurait pu se faire différemment, et elle ne s'appuie que sur l'accord de la totalité ou de la majorité des participants), elle n'est pas facile à modifier pour autant. » Becker Howard, *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion, 1988, page 37.

⁴¹ Pour Howard Becker, les « conventions » sont un ensemble de règles préalables aux actions collectives qui permettent la coopération. Si ces conventions sont en partie arbitraires (par exemple en musique, avec le nombre de notes dans une octave), elles sont aussi relativement stables. Becker Howard, « Art as a collective action », in *American Sociological Review*, volume 39 n°6, 1974, p767-776.

⁴² Ce propos est très largement développé dans l'économie des conventions. Reynaud Jean-Daniel, et Richebé Nathalie, « Règles, conventions et valeurs ». *Revue française de sociologie* Vol. 48, n° 1, 2007, p3-36.

collectives »⁴³. Ces différences sont susceptibles de produire des conflits à l'occasion desquels des divergences apparaîtront. L'analyse des « conventions » et de leur application, au sein des équipes qui travaillent de 2008 à 2016, s'est révélée être un outil méthodologique efficace dès lors qu'il nous a permis de qualifier les valeurs et représentations guidant leurs collaborations au sein des groupements. L'approche par les « conventions » a également contribué à souligner comment des stratégies de positionnement, dans le « champ » de la fabrication de l'urbain, contribuent à en imposer, à en stabiliser, voire faire émerger de nouvelles. C'est donc autour de ces « conventions » que nous faisons dialoguer les concepts de « monde » et de « champ ».

Howard Becker insiste sur le fait que les « appels à compétences » sont des moments importants pour faire émerger certaines pratiques comme étant mieux adaptées aux problèmes rencontrés par les pouvoirs publics. Une histoire des professionnels de l'aménagement faite sous l'angle des « appels à compétences » qui leur sont formulés est non seulement possible, mais déjà en train d'être écrite (Claude, 2006). En se positionnant dans le prolongement de ces travaux, ce travail de thèse a tenté de porter un regard aiguisé sur la formulation d'un « appel à compétences » qui a mis au travail un ensemble d'équipes de professionnels dont des architectes étaient mandataires et de le contextualiser dans l'ensemble des actions étatiques pour le « Grand Paris ».

⁴³ Ce point est notamment décrit par Howard Becker dans les collaborations entre artistes et artisans. Becker Howard, 1974, *op. cit.*

Le concept de « dispositif » pour décrire l'ensemble des actions de l'État sur le « Grand Paris »

L'introduction de ce travail de thèse s'est ouverte sur un rappel de la diversité des actions étatiques en Île-de-France dans les années deux mille. Le concept de « dispositif » est apparu utile au cours de notre travail de terrain pour décrire le contexte dans lequel les équipes intervenaient. Le « dispositif », vu comme un assemblage intentionnel d'éléments hétérogènes servant un objectif commun mais pouvant avoir des objectifs intermédiaires différents voire divergents, constitue ainsi un espace au sein duquel se tissent des relations entre discours, pratiques, savoirs, instruments techniques et institutions. Pour aborder cet espace social, Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès nous proposent trois angles : analyser les systèmes de valeurs sous-jacents à la mise en place d'instruments de l'action publique, analyser les divergences d'objectifs des instruments et analyser les relations sociales qui se tissent entre les agents du dispositif (Lascoumes, Le Galès, 2009).

En appliquant ces trois concepts au terrain constitué par la consultation de 2008 et l'AIGP, cette thèse souhaite contribuer à l'ensemble des recherches sur les grands projets d'urbanismes. Nous reprenons ici l'hypothèse, que fonde notamment l'ouvrage d'Olivier Chadouin, Patrice Godier et Guy Tapie⁴⁴, selon laquelle ces objets particuliers par leur ampleur constituent néanmoins des cas d'études pertinents. En effet, ces derniers cristallisent un ensemble de pratiques qui ne cohabitent que rarement dans des projets plus ordinaires (Chadoin *et al*, 2000). De plus, par leur médiatisation, ces projets contribuent à diffuser ces pratiques au sein d'un « champ » professionnel. Nous avons abordé le « dispositif » du « Grand Paris » dans une approche comparable, en voyant dans ce projet présidentiel, du fait de son ampleur et de sa médiatisation, un analyseur efficace pour comprendre comment se rencontrent des enjeux provenant de domaines différents : gouvernance en Île-de-France ; positionnements professionnels au sein du

⁴⁴ Chadouin, Olivier, Godier Patrice, et Tapie Guy, *Du politique à l'œuvre. Bilbao, Bordeaux, Bercy, San Sebastian, systèmes et acteurs des grands projets urbains et architecturaux*. Paris, Aube, 2000.

« champ » de la fabrication de l'urbain ; rencontre entre les « mondes » des professionnels de l'aménagement du territoire et des chercheurs intéressés par les questions urbaines.

Cette boîte à outils méthodologiques, composée des trois concepts que nous venons d'exposer, a été construite à partir du contact avec le terrain de notre recherche. La démarche empruntée a ainsi été abductive, consistant à formuler des hypothèses de travail dont l'exploration contribue à l'élaboration de la méthode et reformule ainsi la question de recherche. C'est donc progressivement que nous avons décidé d'aborder les équipes travaillant dans la consultation de 2008, puis au sein de l'AIGP, comme des « structures d'actions collectives » mobilisées au sein d'un « dispositif » servant l'action étatique en Île-de-France et agissant selon des « schémas conventionnels » tributaires des dynamiques que connaît le « champ » de la fabrication de l'urbain. Ce cadrage théorique nous a invité à reprendre la question initiale en ces termes : **quels « appels à compétences » sont formulés envers les professionnels de l'aménagement à travers la consultation de 2008 et l'AIGP ? Et comment contribuent-ils à valoriser certaines « conventions » au sein du « monde » de la fabrication de la Ville ?**

Cette question a été explorée à partir de deux hypothèses de travail. Une première a été émise en appliquant les concepts de « dispositif » et de « champ ». **Il semblerait que la mobilisation par l'État d'équipes internationales dirigées par des architectes de renom ait articulé des enjeux communicationnels, propres aux projets présidentiels et faisant référence à la figure de l'architecte comme homme de l'art, à des enjeux de valorisation de certaines pratiques de recherche sur la Ville.**

En effet, la mobilisation en 2008 d'équipes dirigées par des architectes au sein d'un « dispositif » visant à imposer un projet étatique sur l'Île-de-France résulterait d'une forme d'échange de « capital symbolique » entre le Président de la République, commanditaire, et les équipes (Biau, 1992). Ce transfert de « capital symbolique » et l'ensemble des éléments communicationnels produits par les équipes – discours, textes, images – semblent avoir eu pour vocation à la fois de traduire les représentations de

l'Île-de-France⁴⁵ énoncées par le Président de la République ainsi que de légitimer le rôle l'État pour porter un projet à l'échelle francilienne face à la Région. Il est donc probable que la position donnée aux architectes dans le « dispositif » global pour le « Grand Paris » permette d'identifier les qualités qui leur sont prêtées et serve ces échanges de « capital symbolique ». Ces qualités renverraient à des représentations à leur égard faisant probablement autant référence à des figures de créateurs qu'à celles de « chefs d'orchestre » ou « d'hommes de synthèse ».

La notion de « dispositif », nous a amené également à identifier, dans l'organisation par le BRAUP⁴⁶ de la consultation de 2008, une volonté de donner à voir certaines formes de recherches sur la Ville qui se construisent à l'intersection des pratiques scientifiques et des activités des concepteurs⁴⁷. Le BRAUP, en tant qu'institution faisant partie du « dispositif » pour le « Grand Paris »⁴⁸, aurait donc fabriqué un « instrument », la consultation de 2008, et serait susceptible d'y avoir intégré des objectifs intermédiaires (Lascoumes, Le Galès, 2006) propres au champ de l'Architecture, pouvant interférer avec l'objectif politique principal.

⁴⁵ Ces représentations et leurs modes de diffusion sont analysés par Dominique Pagès en 2010. Pagès Dominique, « La métropole parisienne et ses récits : du projet de territoire à une possible identité narrative dialoguée ? » *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, n° 73, 2010, p9-24.

⁴⁶ BRAUP (Bureau de la Recherche Architecturale Urbaine et Paysagère).

⁴⁷ La consultation de 2008 est organisée dans la continuité d'un programme annuel de recherche intitulé « Architecture de la Grande échelle » organisé par le BRAUP de 2006 à 2009. Le document officiel de ce programme nous dit : « *Le Programme interdisciplinaire de recherche sur "L'Architecture de la grande échelle" possède cette dimension anthropologique de l'espace qui, à l'échelle du grand territoire, suggère des connaissances nouvelles situées à la croisée des pratiques scientifiques de la recherche et des pratiques conceptuelles du projet* ». Site du Ministère de la culture visité le 14/08/2019. <http://www.culture.gouv.fr>

⁴⁸ Nous insistons sur le fait que dans ce travail, le terme « Grand Paris » désigne les projets étatiques pour l'Île-de-France portés à partir de 2007.

La seconde hypothèse qui a permis d'engager ce travail de thèse consiste à dire **que le rôle de mandataire⁴⁹ donné aux architectes contribuerait à renforcer l'idée que ces derniers auraient des qualités particulières justifiant qu'ils occupent cette position. La consultation de 2008 constituerait ainsi un « appel à compétences » (Biau, 2018) qui leur serait favorable, faisant référence à la figure d'un architecte cherchant à se positionner en tant que « chef d'orchestre » (Claude, 1989).** Le fait que le BRAUP ait imposé que le mandat soit donné à un architecte aurait produit une hiérarchie dans les « structures d'actions collectives » qui, selon Howard Becker, devrait s'exprimer dans la répartition du travail et être lisible en fonction des valeurs données aux tâches que réalisent les individus.

Les collaborations qui prennent place au sein des équipes ont donc probablement eu tendance à s'inscrire dans des « schémas conventionnels » provenant du « monde » de l'Architecture, ou du moins qui auraient d'emblée donné un avantage à ces professionnels. Dès lors, si des « conventions » issues des pratiques des architectes se sont diffusées, voire imposées au sein des groupements, il s'agit de comprendre par quels mécanismes et au détriment de quels autres « conventions ». Les moments de tensions et leurs éventuelles résolutions deviennent des indicateurs pour identifier ce processus. Néanmoins, le caractère inhabituel de la consultation, une demande de réaliser un « *diagnostic prospectif* » pour un territoire étendu en collaborant avec des chercheurs, est également susceptible de questionner certaines pratiques des architectes, ce qui pourrait se matérialiser par l'émergence de « conventions » nouvelles, marginales ou empruntées à d'autres disciplines. Enfin, l'ensemble des équipes mobilisées constituent également un espace sociologique où les individus prennent des positions relatives entre les uns et les autres. Des postures construites en fonction de situations de concurrence sont donc susceptibles d'apparaître.

⁴⁹ Le terme de « mandataire », s'il fait référence au cadre légal d'un groupement, renvoie également à la notion de « mandat » dans les théories de l'agencement organisationnel. Pène Sophie, « L'"agencement organisationnel", un outil de terrain ? : Hommage à Jacques Girin ». in *Langue, économie et entreprise : le travail des mots*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2018, p185-200.

Trois corpus pour construire trois angles d'approche

Cette thèse s'est appuyée sur un travail d'enquête de terrain débuté en 2013 et achevé en 2016, au moment où le « Conseil Scientifique » de l'AIGP a été dissout. Elle a pu profiter du fait que les équipes aient toujours été au travail pendant notre investigation, permettant ainsi d'analyser des situations de collaboration en train de se dérouler. Dans notre étude d'une période courant de 2008 à 2016, nous avons abordé notre terrain selon trois corpus :

- en assistant aux réunions du « Conseil Scientifique » de l'AIGP en tant qu'observateur extérieur, dans une situation « d'observation participante » ;
- en réalisant 41 entretiens avec des membres des équipes ainsi que des individus travaillant à l'AIGP ou à l'origine de l'organisation de la consultation de 2008 ;
- à travers les archives de la consultation de 2008 et de l'AIGP.

Chacun de ces corpus nous a conduit à adopter une posture différente permettant d'aborder l'objet étudié selon trois angles distincts. Leur articulation a participé à la mise en place d'une stratégie de construction d'une distance critique par rapport à un groupe professionnel dont nous sommes personnellement proches.

Rapport au sujet et posture d'enquête

Ce travail de thèse relève d'une démarche personnelle d'apprentissage par la recherche. Aussi il semble qu'un détour mettant en perspective la construction du sujet et le parcours personnel du doctorant s'impose dès à présent. L'utilisation du « je » dans cet encadré sert à exprimer la posture qui a été la mienne durant ces six années de thèse. L'objectif est d'exposer la manière dont ma position a pu constituer à la fois un atout, mais aussi un frein à ce travail de recherche. J'évoquerai, à cet égard, les stratégies employées pour dépasser les limites imposées par ce positionnement.

Le souhait de m'engager dans un travail de thèse sur ce sujet est né de mon activité professionnelle. En 2012, je travaille dans une agence

d'Architecture et d'Urbanisme qui revendique comme méthode une démarche de « recherche par le projet »⁵⁰. Cette dernière est proposée aux maîtres d'ouvrage urbains comme mode d'investigation et de transformation de l'espace. Néanmoins, directement aux prises avec la réalité de la pratique, cet affichage de principe m'apparaît dissonant avec la réalité de l'activité que nous menons. Dès lors, les raisons pouvant inciter une agence d'Architecture et d'Urbanisme à faire état d'une pratique de « recherche », ainsi que les représentations associées à cette activité, m'intriguent.

Le passage par le DPEA Recherche en Architecture⁵¹ de l'ENSA⁵² Paris-La Villette en 2012-2013 me permet de trouver un cadre où déployer mes questionnements sur les rapports entre pratiques de concepteurs et recherches en Architecture. C'est à cette occasion que la consultation de 2008 sur le « Grand Paris » et la mise en place de l'AIGP m'apparaissent comme des objets fertiles pour un travail de thèse, à la fois en circonscrivant un terrain d'investigation mais aussi en donnant accès à une diversité de profils et de postures d'architectes exerçant au sein du « champ » de la fabrication de l'urbain. Je prends ainsi la décision de m'engager dans une thèse en décembre 2013.

Je fais le choix de conserver en parallèle une activité salariée en agence d'Architecture, afin de financer ma thèse mais aussi parce que je m'épanouis dans l'activité de conception et ne souhaite pas abandonner cette perspective professionnelle. Je me retrouve alors dans la situation de réaliser une thèse qui étudie des professionnels de l'aménagement, y compris certains de mes confrères, tout en menant moi-même une activité de concepteur. Afin de limiter les situations d'interférence, je choisis de ne plus traiter de projets d'urbanisme durant la période où j'effectue mon travail de terrain. En me focalisant sur des projets de maîtrise d'œuvre architecturale, j'espère ainsi ne pas être en concurrence avec les individus que je rencontre par ailleurs à l'AIGP.

Cette double posture a nécessité de prendre plusieurs précautions, mais elle a également offert des avantages dans la démarche d'enquête développée. En 2013, je négocie progressivement l'accès aux réunions du « Conseil Scientifique » de l'AIGP et aux archives de l'institution, d'abord auprès d'un architecte y travaillant et lui-même engagé dans des activités de recherche. Comprendant bien les difficultés que je rencontre pour accéder à ce terrain, il m'aide à rencontrer le directeur de cette structure⁵³ durant l'été 2013. Ce dernier me refuse alors l'accès aux réunions du « Conseil

⁵⁰ Le terme est celui utilisé au sein de l'agence où je travaille à l'époque.

⁵¹ Le DPEA (Diplôme Propre aux Écoles d'Architecture) Recherche en Architecture est une formation ouverte depuis l'automne 2012. Elle propose une année post-master pour former les étudiants à la recherche par la production d'un mémoire de recherche. Elle peut servir d'année préparatoire à une inscription en thèse.

⁵² ENSA (École Nationale Supérieure d'Architecture).

⁵³ À ce moment, le directeur est Bertrand Lemoine.

Scientifique » et aux archives. Sa démission à la fin de l'année 2013 m'ouvre toutefois l'opportunité d'accéder au terrain et d'y faire ma place⁵⁴. Ainsi lorsque la nouvelle directrice, Mireille Ferri, est nommée à l'automne 2014, je fais déjà en quelque sorte partie du paysage de l'AIGP sans en être membre.

Durant les moments d'observation à l'AIGP, je m'assois au fond de la salle, là où les chefs de projet et les salariés de l'AIGP s'installent, tandis que les architectes mandataires occupent les premiers rangs. Ayant le même âge et la même formation que la plupart d'entre eux, des moments de confidences s'installent progressivement. Il arrive alors que certaines personnes me livrent leurs impressions sur les situations qui se déroulent sous nos yeux. Néanmoins, ces moments de connivences ont dû également être déconstruits *a posteriori* afin de ne pas laisser une certaine empathie biaiser mon analyse. Pour ce faire, l'usage d'un journal de bord à deux entrées m'a été utile : une page à droite dédiée à une prise de notes factuelles ; une page de gauche dédiée à mes interprétations « à chaud ». Cet outil m'a permis d'exercer une mise à distance tout en restant immergé dans la situation observée.

Ce travail d'observation participante durant deux années me permet de devenir un visage reconnaissable pour certain membre du « Conseil Scientifique », ce qui facilite la tâche au moment des prises de contact pour les entretiens. En effet, travaillant sur des individus aux emplois du temps souvent encombrés, les prises de contact téléphoniques ou par e-mail s'avèrent généralement infructueuses. Beaucoup de rendez-vous d'entretiens ont ainsi mis plusieurs mois voire des années pour être fixés, via des sollicitations rendues possibles dans des moments de sociabilisation en marge des réunions du « Conseil Scientifique »⁵⁵.

Dans les situations d'entretien, ma compréhension de la réalité du travail d'architecte, et notamment des outils utilisés par les équipes, à l'instar des cartographies SIG⁵⁶, me permet de pousser les personnes interviewées à préciser les manières dont ils s'organisent et produisent les documents graphiques. Mes compétences acquises à travers mon activité de concepteur m'ont ainsi conduit à développer un niveau d'enquête plus approfondi sur les modes de production des équipes. Néanmoins, une déconstruction de mes *a priori* a été nécessaire vis-à-vis des individus avec lesquels j'ai pu tisser des liens professionnels lors de mes activités antérieures. Ces derniers ont ainsi été interviewés plus tard dans l'enquête, les moments d'observation participante m'aidant à les repositionner dans le rôle qu'ils occupent au moment où je réalise ma thèse⁵⁷.

⁵⁴ Le poste de directrice par intérim est en effet occupé pendant une année par Sandrine Sartory, qui perçoit d'un œil favorable mon travail de recherche.

⁵⁵ À l'occasion des pauses-déjeuner et des pauses-café notamment.

⁵⁶ SIG (Système d'Information Géographique).

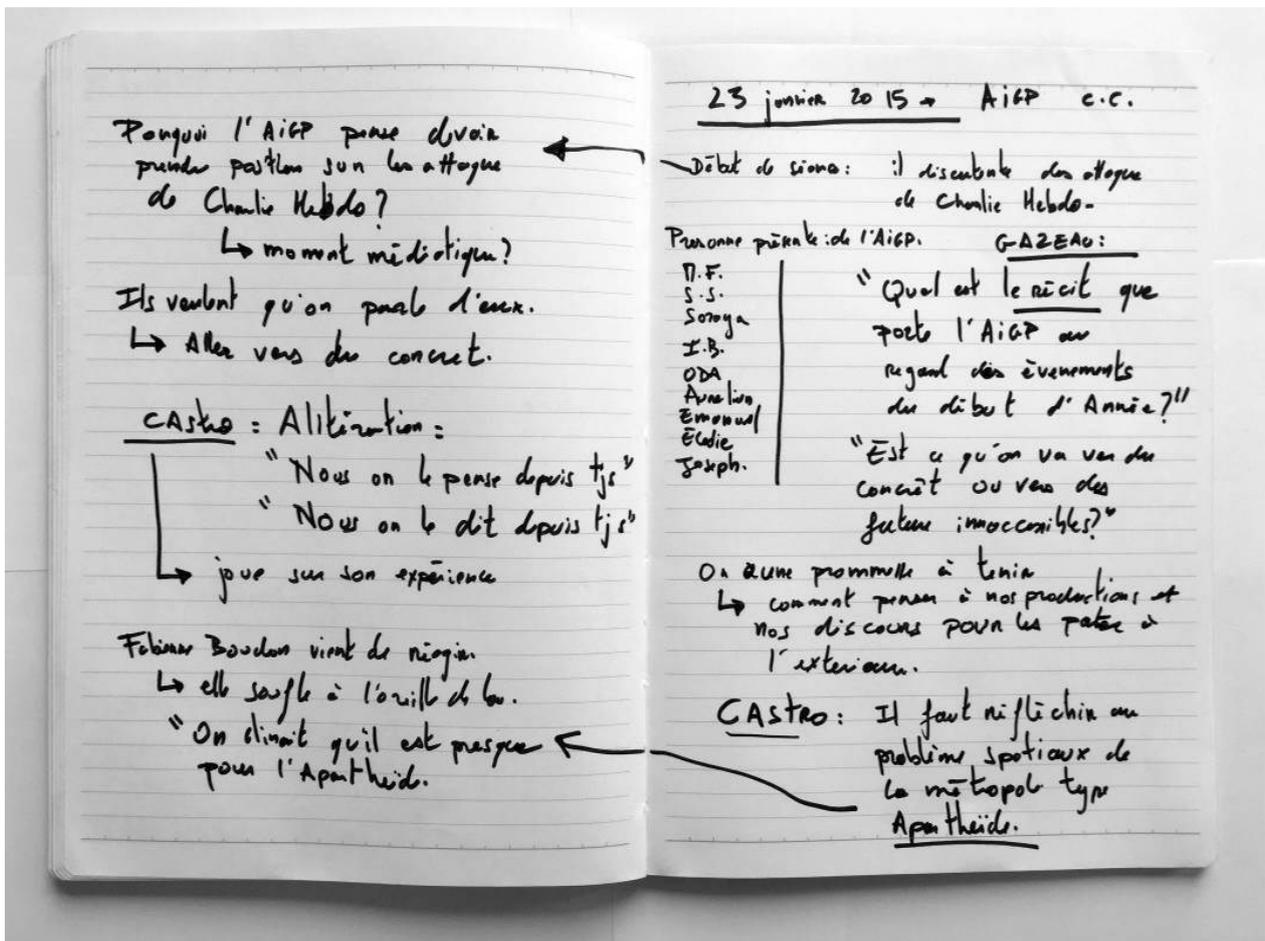
⁵⁷ L'exemple le plus frappant de ces interférences concerne Mireille Ferri, directrice de l'AIGP de 2014 à 2017 et ancienne présidente du Syndicat Mixte de la Plaine de Montjean. À ce poste, elle représente la maîtrise d'ouvrage dans un projet urbain sur lequel je travaille en 2011 et 2012. Il a donc fallu un certain temps pour que nos relations se créent sur de nouvelles bases.

De plus, ma fréquentation des espaces de sociabilisation d'architectes parisiens trentenaires me permet de réaliser des rencontres non programmées dans des situations autres que des moments d'enquête. Il m'a par exemple été possible d'identifier, via mon réseau de connaissances personnelles, des personnes travaillant pour des équipes membres du « Conseil Scientifique » mais dont les noms n'ont jamais été mentionnés dans les documents produits par les équipes. Les informations glanées hors des moments d'enquête n'ont pas le statut de corpus et n'ont pas directement été utilisées dans la rédaction, néanmoins elles constituent une toile de fond qui a facilité l'élaboration de certaines analyses.

Enfin, la construction d'une distance a été facilitée en mobilisant les documents d'archives et en les croisant avec les éléments obtenus par le biais des observations participantes et des entretiens. Cet éclairage par des corpus différents a ainsi constitué un moyen efficace pour construire un travail d'objectivation.

Figure 01 : extrait d'un carnet de terrain avec le système de double prise de notes.

Source : G. Duranel



L'examen des archives courantes de l'AIGP a été le premier corpus constitué. Il a avant tout visé à retracer les événements qui se sont déroulés durant la période de 2008 à 2013, avant le début de la thèse. Il a été mené avec trois objectifs complémentaires : la construction d'une chronologie précise de la période étudiée ; l'étude des profils des équipes candidates, puis retenues, à l'issue des appels d'offres ; l'analyse lexicale et iconographique des productions des groupements. Ces différentes manières d'utiliser les archives ont contribué à la construction d'un regard distancié avec le terrain de la thèse. Ainsi, si cette recherche n'a pas été envisagée comme faisant la monographie d'une institution – elle n'atteint pas le niveau de précision d'examen requis pour lui faire prétendre à ce statut –, elle en emploie néanmoins des outils, de manière pragmatique, afin de rendre compte du « dispositif » mis en place pour l'aménagement du « Grand Paris ». Des travaux ont par ailleurs déjà entamé cette tâche minutieuse, nous pensons notamment à ceux du Collectif « Inventer le Grand Paris »⁵⁸ qui aborde cette question sous un angle historique ou encore à la thèse de Jeanne Chauvel qui analyse la même période que nous du point de vue des Sciences Politiques⁵⁹. Nous n'hésitons pas à mobiliser abondamment ces recherches. Par son usage de l'analyse documentaire, notre démarche pourrait davantage être comparée à celle d'autres thèses en Architecture ayant exploré le même terrain afin de lui poser des questions ciblées, comme celle d'Adrien Gey portant sur le rapport à la nature dans la consultation de 2008 (Gey, 2013) ou encore la thèse d'Alessandro Panzeri s'intéressant la notion de monumentalité (Panzeri, 2018).

Les archives collectées pour la consultation de 2008 sont moins fournies que celles de l'AIGP. Sur la période de 2008 à 2010, nous avons néanmoins eu accès aux notes d'intentions des équipes, aux évaluations et aux classements des jurys de sélection, aux documents intermédiaires

⁵⁸ Le Collectif « Inventer le Grand Paris » est un regroupement de chercheur qui œuvre depuis 2012 pour apporter un éclairage historique sur la période actuelle de transformation de l'Île-de-France. <http://www.inventerlegrandparis.fr/>, site internet du collectif visité le 10/08/2019.

⁵⁹ Chauvel Jeanne, « La question du Grand Paris (2001-2012) ». Thèse, Paris 2, 2015.

produits par les groupements et transmis aux BRAUP, aux documents finalisés ainsi qu'à la retranscription de certaines réunions. Les archives consultées sur cette période ont été complétées par la collecte des discours publics et des articles parus dans la presse nationale⁶⁰. Les archives sont plus complètes à partir de 2010, suite à la création de l'AIGP. Nous avons ainsi eu accès aux retranscriptions des réunions du « Conseil Scientifique », aux « lettres de commande » adressées aux équipes⁶¹, à l'ensemble des documents transmis par les groupements à l'AIGP, aux notes d'intentions rédigées par les équipes sélectionnées lors de l'appel d'offres de 2012 ainsi qu'aux classements du jury de sélection. Nous avons également pu prendre connaissance des candidatures pour la reprise de la direction de l'AIGP en 2014.

L'approche par la chronologie a été utilisée pour reconstruire l'enchaînement des différentes actions se déployant dans le « dispositif » créé pour accompagner ce projet du « Grand Paris », afin de visualiser les interférences, les concurrences et les synergies entre elles. La construction d'une chronologie n'est pas une action neutre, le choix des entrées thématiques et du bornage temporel étant déterminant dans son élaboration. Nous avons choisi de la faire débiter à la décision du Conseil de Région de lancer la révision du SDRIF, le 24 juin 2004. Le fait qu'une collectivité rédige un document d'urbanisme à cette échelle pour ce territoire constitue une première historique. Elle se clôt à la dissolution de l'AIGP en 2017. Afin de documenter le fonctionnement du « dispositif », elle a été conçue autour de quatre entrées : l'action étatique menée à travers le Ministère de la Culture et de la Communication via le BRAUP et la consultation de 2008 ; l'action étatique à travers le Secrétariat d'État à la Région Capitale et la création de la SGP⁶² ; l'action de la Région avec notamment la révision du SDRIF à partir de 2004 ; l'action de la Ville de Paris avec la mise en place du syndicat Paris Métropole sous l'impulsion de Bertrand Delanoë et de Pierre Mansat. Cette

⁶⁰ Nous avons réalisé une collecte des articles parlant de la consultation dans les journaux suivants : *Le Monde*, *Le Parisien*, *Libération* et *Le Figaro*.

⁶¹ Les documents fixant les missions données à chaque équipe.

⁶² La SGP (Société du Grand Paris) est en charge de la réalisation d'un réseau de transport en Île-de-France.

chronologie, associée à l'analyse de la couverture médiatique des actions du gouvernement, nous a permis de décrire le « dispositif » dans sa dimension communicationnelle.

Une analyse des compositions des équipes candidates puis retenues a été réalisée en croisant les listes de membres des groupements publiées à différents moments de la consultation, afin de constituer une base de données exploitable. Ces archives nous ont également donné accès aux productions intermédiaires. Il a ainsi été possible de retracer une partie du processus à l'aune de l'apparition ou de la disparition de certains termes ou de certaines images. Ces analyses des documents produits ont servi de préparation aux entretiens afin d'adapter la grille aux personnes rencontrées et de cibler les questions en fonction de leurs types de production.

Le deuxième corpus est constitué d'entretiens menés avec les membres des équipes du « Conseil Scientifique » de l'AIGP, des personnes travaillant pour l'AIGP⁶³ et des individus ayant organisé la consultation de 2008⁶⁴. Cette partie du travail de terrain a eu deux objectifs principaux : recueillir les impressions sur les collaborations en cours d'une part et comprendre la place des consultations de 2008 et 2012 dans le parcours professionnel des personnes interrogées. Nous avons ainsi voulu porter un regard davantage centré sur les individus et leurs manières de relater leurs expériences. Cette démarche s'apparente ainsi aux recherches portant sur les évolutions des pratiques professionnelles dans le champ de l'aménagement qui insistent sur les biographies des individus étudiés⁶⁵. Pour chaque équipe, trois à quatre personnes ont été interrogées en respectant au mieux la répartition suivante : le gérant de

⁶³ Outre les deux directeurs et la directrice par intérim, nous avons interviewé une chargée d'études architecte de formation.

⁶⁴ Il s'agit de personnes travaillant au Ministère de la Culture et de la Communication en 2008.

⁶⁵ Nous prenons ici en exemple les thèses réalisées par Elise Macaire et Jennifer Leonet. Macaire Élise, « L'Architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques : recompositions professionnelles et démocratisation culturelle ». Thèse, Paris Est, 2012. Leonet Jennifer, « Les concepteurs face à l'impératif participatif dans les projets urbains durables : le cas des écoquartiers en France ». Thèse, CNAM, 2018.

l'agence mandataire, un chef de projet, un chercheur associé ainsi qu'une personne exerçant dans un bureau d'études ou associée en tant qu'expert.

Les grilles d'entretiens ont été construites à partir de quatre thématiques : la manière dont la personne interrogée se représente son propre travail (entre recherche, étude, projet...); le fonctionnement interne de l'équipe; les rapports avec les autres équipes membres du « Conseil Scientifique » et avec l'administration de l'AIGP; la trajectoire de la personne interrogée. Si ces entretiens ne sont pas biographiques à proprement parler, ils servent tout de même à comprendre les parcours et les opportunités offertes par leur collaboration au sein d'un groupement.

L'analyse des entretiens a été réalisée à partir de trois croisements. Le premier a consisté à rapprocher les propos récoltés par les individus d'un même groupement afin d'aborder les diverses facettes de son fonctionnement et de reconstruire les questions que les collaborations ont posées à leurs membres. L'identification des points qui posaient problème à certains, et moins à d'autres, a permis de mettre en lumière des disparités d'expériences et de représentations.

Le deuxième croisement a été opéré avec les propos des individus occupant des postures similaires au sein de différents groupements : chef de projet, chercheur, directeur d'agence... Il a fait émerger des éléments comparables dans ces expériences individuelles et a permis de commencer à identifier des profils types.

L'analyse de ce corpus a enfin été réalisée par croisement avec l'examen de documents conçus par les équipes (images, textes, livres) afin de comprendre à la fois comment ces derniers ont été produits ainsi que la place qu'ils ont pris dans la traduction de la pensée des individus rencontrés.

La matière obtenue grâce à ces entretiens a été un support primordial pour notre travail. Nous en mobilisons des extraits fréquemment dans le texte de cette thèse. Leur analyse devant prendre en compte le profil de l'individu s'exprimant, nous avons choisi d'adopter une attitude pragmatique à ce sujet. Ainsi, certains individus sont des personnalités connues publiquement, nous

pensons en premier lieu aux chefs d'agences mandataires mais aussi à des chercheurs de renom ou aux directeurs de l'AIGP. Leurs positions ne sont pas interchangeables et le résumé de leur fonction suffirait souvent à trahir leur identité. De plus, leurs productions étant signées, nous avons été obligés de les nommer lorsque nous rapportons leurs propos relatifs à ces productions. Nous avons donc choisi de les informer verbalement de la non anonymisation de leurs entretiens. En les identifiant, nous pouvons comprendre la position à partir de laquelle ils s'expriment, ce qui enrichit l'analyse. Par ailleurs, certains individus, qui sont en général des membres moins visibles au sein des équipes étudiées, pouvaient être décrits uniquement à partir de la fonction qu'ils occupaient dans les « structures d'actions collectives ». Dans leur cas, nous avons choisi de rendre anonyme leurs extraits d'entretien.

Le troisième corpus de recherche se base sur deux années d'observation participante qui se sont déroulées dans deux types de situation où se réunissait le « Conseil Scientifique » de l'AIGP : des séminaires internes ainsi que les restitutions publiques, qui ont pu prendre plusieurs formes (colloques, soirées de débat, promenades urbaines, expositions...). Ce troisième corpus a permis de développer un regard à partir d'un point de vue immersif. De nombreuses recherches sur le travail des professionnels de l'aménagement proposent d'aborder cet objet selon le point de vue de la « caméra embarquée »⁶⁶. Ces recherches, se nourrissant des exemples d'ethnographies réalisées au sein d'agences d'Architecture⁶⁷, semblent se multiplier aujourd'hui avec la généralisation des contrats CIFRE⁶⁸ et donnent

⁶⁶ La thèse de Pauline Ouvrard est particulièrement représentative de ce type de démarches et montre bien l'efficacité de la posture immersive. Ouvrard Pauline, « Le nouvel esprit de l'Urbanisme, entre scènes et coulisses : une ethnographie de la fabrique du territoire de Saint-Nazaire à Nantes ». Thèse, Nantes, 2016.

⁶⁷ Relèvent par exemple de ces démarches les travaux de Sophie Houdart et d'Yaneva Albena. Houdart Sophie et Chihiro Minato, *Kuma Kengo, une monographie décalée*. Paris, Éditions Donner lieu, 2009. Yaneva Albena, *Made by the Office for Metropolitan Architecture: An Ethnography of Design*. Rotterdam, 010 Publishers, 2009.

⁶⁸ Les contrats CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) appliqués aux agences d'Urbanisme et d'Architecture offrent un accès privilégié aux doctorants pour observer des situations de collaboration.

un point de vue inédit au sein des structures de travail. Elles éclairent non seulement les pratiques qui y ont cours mais aussi les systèmes de valeurs et les représentations qui sous-tendent l'action de ces individus⁶⁹.

Notre posture se différencie toutefois de celles adoptées pour des thèses en CIFRE qui, si elles multiplient et comparent les terrains, ont généralement un regard plus focalisé sur une structure et demandent souvent une implication relativement élevée de l'observateur à prendre part aux tâches de la structure étudiée. La richesse de notre objet résidant davantage dans la diversité des structures et des individus qui le composent, l'entrée sur le terrain via une agence particulière, par un contrat CIFRE par exemple, ne nous est pas apparue comme judicieuse. Ainsi nous avons évité d'être perçu comme un concurrent par les autres équipes et nous avons pu accéder librement à l'ensemble des groupements membres du « Conseil Scientifique » de l'AIGP.

L'attitude d'observation a donc consisté à adopter une posture en retrait, en prenant position très littéralement au dernier rang de l'assistance et en tentant d'être le plus à l'écart possible de l'action qui se déroulait. Néanmoins des interactions se sont produites, notamment avec des personnes occupant également ce « dernier rang ». Basée principalement sur la description des situations observées, la tenue du journal d'observation combine des textes descriptifs mais aussi des prises de notes graphiques permettant de décrire les relations dans l'espace.

Les demandes faites pour assister à des réunions internes aux équipes du « Conseil Scientifique » n'ont pas abouti, les situations d'observation participante ont donc davantage porté sur des moments où les équipes

⁶⁹ Nous pouvons citer à titre d'exemple les travaux de Silvère Tribout, de Guillaume Lacroix ou encore de Ségolène Charles. Tribout Silvère, « Les concepteurs en agence d'Architecture, d'Urbanisme et de Paysage à l'épreuve du développement durable ». Thèse, Paris 10, 2015. Lacroix Guillaume, « Les équilibristes du développement durable. Une ethnographie des experts et de l'expertise en durabilité dans la fabrique urbaine. », Thèse, Paris 9, 2019. Charles Ségolène, « L'élu local et la participation citoyenne dans les projets urbains de petites et moyennes villes françaises », Paris, CNAM, en cours. Consultée le 8 août 2019.

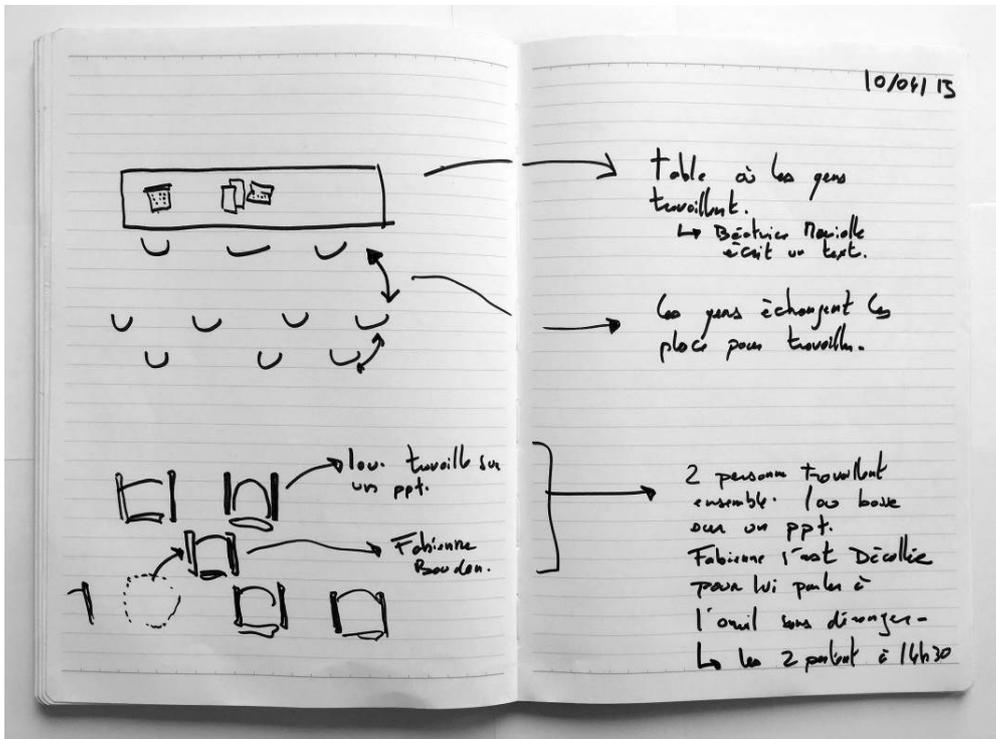
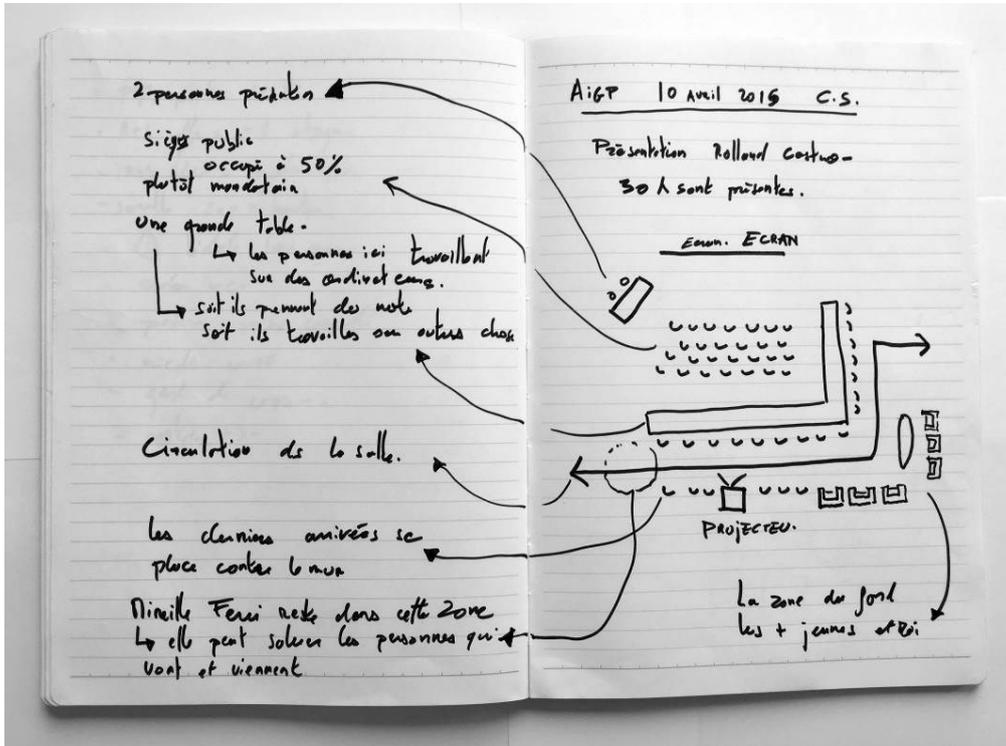
interagissaient entre elles et se donnaient à voir, que ce soit dans l'intimité de l'AIGP où à l'occasion d'évènements publics où les médias étaient présents.

Notre travail d'observation s'est divisé en deux grandes phases. La première, la plus longue, a consisté à suivre les réunions courantes du « Conseil Scientifique » tenues de manière mensuelle ou bimensuelle durant deux ans, en 2014 et 2015. La seconde a consisté à suivre l'évènement « Grand Paris #Climat » organisé par l'AIGP en novembre et décembre 2015. Organisé alors que la COP21⁷⁰ se tenait à Paris au même moment, il a constitué un épisode de mise en scène particulièrement intense de l'AIGP et de son « Conseil Scientifique ». En effet, durant cet évènement débuté le 5 novembre 2015 et terminé le 11 décembre 2015, six « débats », douze « workshops » et deux « séminaires » ont été organisés.

⁷⁰ COP21, conférence de Paris sur le Climat qui se tient du 30 novembre au 12 décembre 2015.

Figure 02 : extrait d'un carnet de terrain avec des prises de notes graphiques.

Source : G Duranel



Cet éventail méthodologique s'est construit de manière progressive en fonction des opportunités et des besoins qui ont émergé au fil de l'investigation de terrain. Il résulte donc d'une attitude pragmatique qui s'adapte aux opportunités d'accès au terrain s'ouvrant et se fermant durant le temps de l'observation. Il a été rendu possible grâce à une certaine persévérance afin d'acquiescer l'autorisation d'assister aux réunions de l'AIGP et de prendre rendez-vous avec des personnes peu disponibles. Il tente de bénéficier des apports spécifiques d'approches immersives sans se priver de celles basées sur des analyses documentaires. En multipliant les formes de regards sur un même objet, il cherche également à limiter les biais d'observation qui peuvent être amplifiés par la posture d'un architecte observant ses pairs.

Cette méthode composite, tout comme le cadre théorique qui sert de support à ce travail de thèse, a été élaborée par un architecte qui, face au besoin de s'outiller pour analyser un espace sociologique, a navigué entre différents modes d'observation et a tenté de les coordonner avec des concepts qui émergent comme nécessaires pour donner du sens aux situations observées. L'itération, dans une démarche abductive, entre mode d'observation et cadre conceptuel a donc été continue tout au long de ce travail. Il peut en résulter une production sans doute difficile à classer d'un point de vue disciplinaire, mais qui, en tant que thèse en Architecture et Urbanisme, affirme le besoin de se constituer à l'intersection de différentes approches issues des sciences sociales et des sciences de la conception spatiale.

Plan de la thèse

Ce travail de thèse est restitué dans un manuscrit qui suit à la fois un fil chronologique, permettant de retracer l'histoire du « dispositif » du « Grand Paris », et un fil narratif, permettant de rentrer progressivement à la fois dans la constitution des groupements consultés en 2008 et à l'AIGP puis dans leur fonctionnement afin de décrire les systèmes de valeurs qui sous-tendent leurs travaux. La structure en deux parties de cette thèse vise à introduire graduellement les différents outils méthodologiques mobilisés afin de mieux les articuler aux analyses. Ainsi le foisonnement des questionnements qui découle de notre démarche peut se déployer tout en restant structuré dans un raisonnement progressif.

La première partie aborde la manière dont l'État a mobilisé des équipes dirigées par des architectes dans un « dispositif » plus large visant l'élaboration du projet du « Grand Paris ». Nous y articulons principalement deux concepts, celui de « champ » et celui de « dispositif ». Elle suit un fil chronologique et se compose comme une histoire récente du « Grand Paris » à partir du point de vue de la consultation de 2008.

Après un succinct rappel historique des étapes de l'aménagement francilien, le premier chapitre aborde la manière dont le Président Nicolas Sarkozy a cherché à créer un espace de légitimité pour son action. L'analyse se construit principalement à partir des discours présidentiels. Nous y montrons notamment les systèmes de valeurs sous-jacents aux représentations de l'avenir de l'Île-de-France véhiculées dans les discours du chef de l'État.

Le deuxième chapitre, après un retour sur l'histoire de la politique publique pour la recherche en Architecture en France, aborde la manière dont la consultation de 2008 a été organisée et contient des objectifs secondaires intégrés par le BRAUP. Nous mettons notamment en lumière le fait qu'avec cette consultation, ce dernier a cherché à démontrer les bénéfices qu'il prêtait à l'association entre des démarches de recherches et des pratiques

professionnelles conduites par des architectes. Ce chapitre introduit la dimension composite du « dispositif » ainsi que les objectifs intermédiaires des différents instruments qui le composent.

Le troisième chapitre aborde la mise en place du Secrétariat d'État en Charge du Développement de la Région Capitale. En insistant sur les relations entre le Secrétariat et la consultation de 2008, nous mettons en lumière les transferts de « capital symbolique » qui se sont opérés entre ces deux outils. Nous montrons également qu'ils agissent dans deux sphères distinctes, celle de l'action pour le premier et celle de la communication pour le second. Les tensions, ainsi que les tentatives des acteurs du « dispositif » pour passer d'une sphère à l'autre nous permettent de mettre en évidence des différences de valeurs qui hiérarchisent les relations entre les outils.

Le quatrième chapitre de cette thèse porte sur le fonctionnement de l'AIGP à partir de sa mise en place en 2010. Nous y observons les manières dont cette institution a progressivement évolué au cours de son existence et au gré de ses changements de direction. Ce chapitre montre comment l'AIGP s'est transformé en une fabrique de discours et comment ce rôle a été peu à peu intégré par les équipes qui ont composé son « Conseil Scientifique ».

La seconde partie de cette thèse s'intéresse aux modes de collaborations au sein des équipes qui ont participé à la consultation de 2008 et qui ont travaillé à l'AIGP jusqu'en 2016. Elle se construit en articulant plus particulièrement les concepts de « monde » et de « champ ».

Le cinquième chapitre de cette thèse analyse les compositions des équipes sollicitées par l'État en les comparant à celles qui avaient candidatées aux phases d'appels d'offres. Il vise ainsi à déterminer les positions des membres des groupements dans leur « champ » respectif. Nous y identifions les effets de concentration effectués lors de la sélection. Il se clôt par une analyse des conditions qui ont permis à ces individus de s'associer.

Le sixième chapitre de ce travail consiste à analyser les fonctionnements des équipes. Nous y mobilisons les concepts de « convention » et « d'agencement organisationnel » afin de comprendre comment les hiérarchies au sein des équipes se sont exprimées dans la répartition des tâches. Ce chapitre insiste également sur la domination des « conventions » issues du « monde » de l'Architecture et sur celles issues d'autres disciplines de l'aménagement.

Fort de cette analyse, le septième chapitre propose d'observer comment se sont exprimées ces « conventions » dans les productions des équipes. Nous y faisons le constat que si nombre d'entre elles sont issues du « monde » de l'Architecture, certaines sont empruntées à d'autres disciplines. Nous nous intéressons ainsi aux moments où interagissent des « conventions » venues de différents « mondes » et y analysons les manières dont ces rencontres sont des supports à des prises de positions.

Le chapitre qui clôt cette thèse propose d'étudier le cas particulier de postures cherchant à hybrider les « conventions » de l'Architecture comme pratique de conception de l'espace à celle de la production de connaissances. À partir de deux ouvrages produits par des équipes membres du « Conseil Scientifique », nous analysons non seulement les manières dont ces « conventions » s'y croisent mais aussi les effets sur les formes de connaissances produites et sur la position que prennent, ou cherchent à prendre, les auteurs de ces livres.

Première partie
Le dispositif du « Grand Paris »

La période que nous étudions commence le 26 juin 2007 avec le discours de Nicolas Sarkozy à Roissy, qui marque le retour de l'intérêt de l'État dans les questions d'aménagement en Île-de-France. Elle se termine à l'été 2016, date à laquelle le « Conseil Scientifique » de l'AIGP est dissous pour être renouvelé pour la seconde fois.

Ce moment de l'histoire de l'Île-de-France a été largement étudié selon différentes approches disciplinaires, que ce soit dans les domaines des Sciences Politiques⁷¹, des Sciences de l'Aménagement⁷² et de la Géographie, des Sciences de la Communication⁷³ ou encore de l'Économie⁷⁴. Il constitue ainsi un objet de recherche partagé par de nombreuses disciplines qui l'abordent chacune selon des angles de questionnements particuliers. Certains de ces travaux visent à comprendre les évolutions du système institutionnel de la gouvernance en Île-de-France⁷⁵. D'autres explorent l'émergence de la question « métropolitaine »⁷⁶ durant ces années selon des approches spatiales⁷⁷ mais aussi comme un enjeu communicationnel. Les économistes abordent cette période selon différents angles : la position de la région

⁷¹ Jeanne Chauvel a soutenu une thèse en 2015 sous la direction de Jacques Caillosse, portant sur l'émergence de la gouvernance du « Grand Paris », (Chauvel, 2015). Mais on peut également penser à Christian Lefèvre (Lefèvre, 2009) ou Philippe Subra (Subra, 2009).

⁷² Il peut être difficile de dessiner une frontière claire entre certains travaux relevant des sciences politiques et abordant les questions de gouvernance, et des travaux se rapportant davantage aux sciences de l'aménagement. Nous classerons dans cette seconde catégorie des travaux tels que celui de Jean Pierre Orfeuill et Marc Wiel (Orfeuill, Wiel, 2012) ou encore celui de Jean Marc Offner (Offner, 2007).

⁷³ La revue *Quaderni* a consacré son numéro 73 en 2010 à ce sujet. Y sont réunis des apports des sciences de la communication déconstruisant les discours politiques et médiatiques sur l'objet « Grand Paris ». *La métropole parisienne : Entre récits, paroles et échanges*, *Quaderni* 73, Paris, Sapiientia, 2010.

⁷⁴ Un numéro spécial sur le Grand Paris est publié par la *Revue de d'Économie Régionale et Urbaine* en août 2013 chez Armand Colin (Ed. Armand Colin, 2013).

⁷⁵ Les travaux d'historiens sur la gouvernance en Île-de-France sont nombreux. Nous nous appuyons notamment sur l'ouvrage d'Annie Fourcault, Emanuel Bellanger et Mathieu Flonneau, *Paris/ Banlieues. Conflits et solidarités*. (Fourcault, Bellanger, Flonneau, 2007).

⁷⁶ Le terme de « métropole » interpelle car il apparaît comme porteur de valeurs parfois non explicites mais utilisées pour guider l'action. Le chapitre 1 aborde ce point.

⁷⁷ Certaines thèses portent sur les questions d'aménagement en Île-de-France avec une approche clairement spatiale, par exemple la thèse d'Emmanuelle Sarrazin, *La forme de la métropole : la métropole parisienne vue de la nationale n°7*, Thèse, Paris, 2010.

francilienne dans l'économie mondiale, la question de la solidarité entre les territoires, ou encore celle des retombées économiques des aménagements urbains et en premier lieu, des investissements liés à la construction du système de transports.

Ces travaux montrent la diversité des actions menées par l'État et les collectivités territoriales, leurs natures très différentes, et les enjeux économiques et politiques qui s'y jouent. Les professionnels et chercheurs de la Ville sont sollicités très tôt durant ces années et en premier lieu à travers la consultation de 2008. Nous pourrions classer ces recherches selon deux catégories, celles qui tentent de comprendre comment émerge et se déploie le projet politique du « Grand Paris » en Île-de-France⁷⁸ et celles qui abordent le « Grand Paris » comme un espace dynamique à analyser⁷⁹. Cette thèse tente de réaliser un lien entre ces deux catégories de recherches en cherchant à comprendre comment des professionnels de la conception de l'espace sont mobilisés pour contribuer à imposer un projet politique. Elle cherche donc à savoir comment et autour de quelles compétences, des professionnels et des chercheurs s'intéressant à l'aménagement de l'Île-de-France, sont mobilisés par l'État tandis que ce dernier engage plusieurs actions pour porter un projet sur l'agglomération parisienne. Nous cherchons dans cette partie à comprendre comment s'articulent des enjeux communicationnels et d'action dans un « dispositif » visant la mise en place d'un projet étatique pour le « Grand Paris », qui amène l'État à solliciter ces individus.

En nous appuyant sur le concept de « dispositif » pour décrire et analyser le contexte politique et historique dans lequel des professionnels et chercheurs sont mobilisés par l'État, nous vérifions que les travaux qu'ils réalisent rentrent dans une logique de transfert de capital symbolique propre aux interactions entre les champs du politique et de l'Architecture. Nous analysons comment un rôle communication est donné aux groupements sollicités par le Président de la République. Par ailleurs, le concept de

⁷⁸ Il s'agit principalement des Sciences Politiques, des Sciences de la Communication ou de certains travaux en Économie.

⁷⁹ Cette seconde catégorie regroupe principalement des travaux de Géographie, de Sciences de l'Aménagement ou d'Architecture, soit des disciplines aux approches spatialistes.

« dispositif » nous permet d'aborder les interactions entre l'ensemble des instruments mis en place à partir de 2007 pour le « Grand Paris », notamment sur les objectifs internes à chacun de ces instruments. En gardant en tête que c'est le Bureau de la Recherche Architecturale Urbaine et Paysagère qui organise la consultation de 2008, nous portons notre analyse sur les manières dont sont mobilisés des professionnels et chercheurs intéressés par les questions d'aménagement, conduits à valoriser certaines pratiques de la production de formes de connaissances sur la Ville.

Le « Grand Paris », un dispositif étatique

Depuis 2007, une consultation internationale très médiatisée a été lancée, suivie d'une exposition qui a rencontré un grand succès populaire⁸⁰. Un Secrétariat d'État, une société d'aménagement (la SGP)⁸¹, un groupement d'intérêt public (l'AIGP)⁸² et une nouvelle collectivité territoriale ont été créés, et trois lois ont été promulguées. Des actions étatiques de natures variées tendent à s'additionner depuis 2007 : discours, promulgations de lois, créations d'institutions, mobilisations de professionnels acquérant le statut d'experts. Le concept de « dispositif » (Foucault, 1976) permet de décrire ce faisceau d'actions comme un ensemble d'éléments hétérogènes ayant leurs logiques internes propres, mais servant un seul et même objectif, en l'occurrence, la mise en place d'un « *nouveau projet d'aménagement global à l'échelle du Grand Paris* »⁸³.

Le concept de « dispositif » a été mobilisé dans de nombreuses disciplines et à des fins variées. Il peut souffrir aujourd'hui d'un manque de stabilité dans sa définition, mais semble néanmoins intéressant à convoquer pour aborder la période de 2007 à 2016 dans l'histoire de l'Île-de-France ; il

⁸⁰ C'est en tout cas comme cela qu'elle est perçue par l'administration de l'AIGP et au Ministère de la Culture (entretiens réalisés).

⁸¹ SGP (Société du Grand Paris).

⁸² AIGP (Atelier International du Grand Paris).

⁸³ Cette formulation est celle de Nicolas Sarkozy lors de son discours du 17 septembre 2007 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

permet d'observer de manière synchronique des effets concrets sur le réel comme des effets sur les représentations. Nous revenons ici sur la manière dont nous avons utilisé le concept de « dispositif » pour mener notre analyse.

Nous retenons d'abord l'idée qu'un « dispositif » est un assemblage intentionnel d'éléments hétérogènes servant un objectif commun. Il correspond à un moment et un espace où s'établissent des relations entre discours, pratiques, savoirs, instruments techniques et institutions. Une fois le « dispositif » spécifié, il faut comprendre qu'il est évolutif. Il se construit à partir de rapports de force et de pouvoir. Gardons en mémoire qu'un « dispositif » émane d'un contexte précis dont la forme est tributaire, mais aussi qu'il a la capacité de transformer le contexte dont il émane. Si l'on insiste sur la dimension composite des « dispositifs », il est important de souligner la manière dont ces derniers se matérialisent de façon concrète tout en agissant sur les représentations. Nous identifions quatre manières dont les « dispositifs » peuvent agir, en nous appuyant sur des travaux portant sur l'aménagement du territoire.

La dimension normative des « dispositifs » est très largement étudiée dans le domaine des sciences politiques. L'action étatique autour de l'aménagement dans les années 2000 fait d'ailleurs l'objet de nombreux travaux dans ce sens (Nemery, Thuilot, 2016). L'analyse des formes normatives que prennent les « dispositifs » s'avère particulièrement intéressante pour que l'on comprenne le système de valeurs sous-jacent. Dès lors, cette analyse informe autant sur les objectifs affichés que sur les objectifs implicites de l'action publique.

Les effets concrets sur l'espace des « dispositifs » est un élément central dans l'approche foucauldienne⁸⁴ lorsque l'on considère que l'espace est un des lieux où s'inscrivent les normes. L'expression spatiale des « dispositifs » contribue ainsi à orienter les comportements. L'espace urbain,

⁸⁴ L'analyse du panoptique reste à ce sujet l'exemple le plus canonique de l'usage du concept de « dispositif » pour décrire une forme spatiale (Foucault, 1975).

dès lors qu'il est abordé comme un espace conçu⁸⁵ et politisé, est d'autant plus susceptible de porter les traces d'un « dispositif ». Ainsi, l'analyse des actions sur les espaces est centrale afin que l'on comprenne comment un « dispositif » se déploie et agit sur le cadre bâti.

L'analyse des mises en réseau de productions de formes de connaissances et des politiques d'aménagement est une troisième manière dont le concept de « dispositif » peut s'avérer utile pour décrire un ensemble d'actions. Cet aspect des dispositifs questionne alors le statut de la production de connaissances⁸⁶ dans ce contexte et leur rapport à la prise de décisions.

Certaines recherches en sciences politiques explorent les politiques publiques par le biais des discours. Pour leurs auteurs, cette analyse permet d'aborder la question du sens de l'action politique⁸⁷. La thèse de Jeanne Chauvel aborde directement la question de la construction de discours sur le « Grand Paris »⁸⁸. Sa focale est portée sur les discours des représentants politiques, mais prend aussi en compte ceux produits par les autres acteurs (architectes, urbanistes, chercheurs, journalistes, etc.). Ces discours se diffusent dans le débat public et contribuent à fabriquer des formes de « récits » sur le « Grand Paris ». Le concept de « dispositif » pourra également être mobilisé pour rendre compte de sa dimension discursive, voire narrative.

⁸⁵ Les recherches sur l'inscription des formes de pouvoir dans l'espace urbain sont nombreuses. Henri Lefebvre et Françoise Choay restent des auteurs clefs pour ces recherches. Lefebvre Henri, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 1974. Choay Françoise, *L'urbanisme, utopie et réalités, une anthologie*, Paris, Seuil, 1979.

⁸⁶ Le terme de connaissances est ici utilisé au sens large et non uniquement dans le sens de connaissances scientifiques.

⁸⁷ Anna Durnova et Philippe Zittoun, « Les approches discursives des politiques publiques. Introduction », in *Revue française de science politique*, vol. 63, no. 3, 2013, p. 569-577. « Refusant de faire du discours une simple variable explicative parmi d'autres, ces approches le considèrent comme la clé centrale de compréhension de la façon dont les acteurs construisent et infléchissent les politiques publiques. Ainsi, le discours est, tout d'abord, ce par quoi les acteurs conçoivent le monde. Il est aussi le moyen qu'ils utilisent pour le transformer. Il est enfin ce par quoi ils interagissent les uns avec les autres pour s'accorder tout autant que pour lutter. »

⁸⁸ Jeanne Chauvel, *La Question du Grand Paris*, Thèse, 2015.

Dans les disciplines des sciences politiques, le concept de « dispositif » peut renvoyer à l'assemblage d'instruments. Ainsi, les institutions créées par l'État de même que les différentes lois promulguées sur la période de 2007 à 2016 et portant sur le « Grand Paris », peuvent être analysées par le biais des instruments de l'action publique. Lascoumes et Le Galès soulignent que les instruments ne sont pas « *des outils axiologiquement neutres, et indifféremment disponibles. Ils sont au contraire porteurs de valeurs nourris d'une interprétation du social et de conceptions précises du mode de régulation envisagé* »⁸⁹. Le « dispositif » répond ainsi à un système de valeurs et à de représentations qu'il s'agit d'analyser car c'est selon cette trame sous-jacente que s'opèrent les transformations réelles ou ayant trait aux représentations.

Lascoumes et Le Galès montrent que si les instruments sont conçus pour servir un objectif final, ils ont également des objectifs intermédiaires et internes. Ces derniers ne sont pas tous clairement énoncés, ils sont souvent multiples et ne peuvent pas toujours être mesurables. Il en résulte une difficulté de juger de l'efficacité des « dispositifs ». De plus, par leur caractère composite, les « dispositifs » sont susceptibles de combiner des instruments (la SGP⁹⁰ et l'AIGP⁹¹ dans notre cas, par exemple) ayant des objectifs intermédiaires contradictoires. Enfin, les instruments dans leur dimension institutionnelle sont des espaces sociologiques qui déterminent et structurent les interactions entre les agents du « dispositif » (Lascoumes, Le Galès, 2006). Ces trois aspects (systèmes de valeurs sous-jacents, ambiguïté des objectifs et structuration des relations entre agents) seront analysés conjointement tout au long de cette partie qui reprendra chronologiquement la formation et l'évolution de l'AIGP dans le dispositif du « Grand Paris ».

⁸⁹ Lascoumes Pierre et Le Galès Patrick, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005.

⁹⁰ SGP (Société du Grand Paris), en charge de la mise en œuvre d'un nouveau réseau de transports en Île-de-France.

⁹¹ AIGP (Atelier International du Grand Paris).

Cette première partie, pour décrire la mise en place du « dispositif » pour le « Grand Paris », suit un fil chronologique. Les deux premiers chapitres relatent deux histoires parallèles. Le premier reprend celle de l'aménagement en Île-de-France pour montrer comment le Président de la République crée un espace de légitimité pour son action, en se plaçant dans l'héritage des hommes d'État ayant contribué à l'urbanisme francilien⁹², mais aussi en imposant des représentations de l'agglomération parisienne comme prise dans une compétition internationale entre les villes mondiales, nécessitant ce que le Président nomme « une grande ambition »⁹³.

Le deuxième chapitre propose une histoire des politiques publiques pour la recherche architecturale en France afin de mettre en perspective l'organisation de la consultation de 2008 organisée par le BRAUP⁹⁴, lui-même créé par cette politique publique. Par ce retour historique, ce chapitre aborde l'évolution du débat sur les rapports entre production de connaissances et projet qui connaît un regain d'intérêt dans les années 2000, alors que le doctorat en Architecture est institutionnellement créé en France.

Les chapitres trois et quatre s'enchaînent chronologiquement pour exposer la manière dont l'AIGP a vu le jour et a exercé ses activités jusqu'en 2016. Ainsi, le troisième chapitre s'intéresse aux relations entre la consultation de 2008 et le Secrétariat d'État chargé du Développement de la Région Capitale. Y sont analysées les différences d'objectifs entre ces deux actions et la manière dont ces différences ont des conséquences sur leur fonctionnement et conduisent à la création de l'AIGP et de la SGP. Nous y abordons d'une part, la manière dont s'opère un transfert de capital symbolique entre ces deux actions et d'autre part, la manière dont les individus sollicités par la consultation de 2008 tentent de résister à ce transfert de capital. Enfin, nous analysons les différences de valeurs données aux actions menées par le Secrétaire d'État et la consultation de 2008.

⁹² Dans le discours du 26 juin 2007 à Roissy, Nicolas Sarkozy fait référence à Haussmann, de Gaulle et Delouvrier.

⁹³ *Ibid.* « *j'ai une grande ambition pour notre pays* ».

⁹⁴ BRAUP (Bureau de la Recherche Architecturale Urbaine et Paysagère).

Enfin, le quatrième chapitre analyse le fonctionnement de l'AIGP de 2010 à 2016 pour s'intéresser à la position singulière de cette institution aux objectifs flous dans le dispositif du « Grand Paris ». Ce chapitre décrit le glissement communicationnel du rôle donné aux équipes du « Conseil Scientifique » en le mettant en perspective avec la crise de légitimité dont souffre cette institution.

1. 2007-2009 : La construction d'un espace de légitimité pour l'État

Le premier chapitre de cette partie aborde la manière dont se met en place à partir de 2007 un projet présidentiel sur l'espace francilien. Afin d'introduire cette période, nous reviendrons sur l'histoire des outils mis en place par l'État pour l'aménagement francilien. Nous y soulignons que la consultation de 2008 présente de nombreux parallèles avec des actions menées antérieurement par l'État alors que Nicolas Sarkozy présente son initiative comme inédite⁹⁵. Nous insistons également sur le fait que, si le Président cherche une filiation avec des hommes forts de l'aménagement francilien, les années 2000 voient une situation inédite où c'est la Région, en tant que collectivité à la compétence de l'aménagement sur ce territoire, qui rend plus compliquée l'action étatique sur ce territoire. Nous nous intéressons alors à décrypter par quels moyens et à partir de quelles représentations de l'Île-de-France le Chef de l'État apparaît comme légitime à y imposer un projet étatique. Notre première hypothèse pose comme idée que la sollicitation d'architectes rentre probablement dans une stratégie communicationnelle propre aux projets présidentiels. Il s'agit donc ici de comprendre l'objet de cette campagne communicationnelle.

Après un rapide rappel historique, nous analyserons les discours présidentiels prononcés par Nicolas Sarkozy en les replaçant dans le contexte politique des années 2007 à 2012, marqué par des oppositions entre un gouvernement de droite et des collectivités franciliennes situées à gauche de l'échiquier politique. En effet en 2001, pour la première fois de son histoire depuis la restitution d'un maire pour la Ville de Paris, le Conseil municipal

⁹⁵ « C'est la première fois dans le monde qu'une réflexion de cette ampleur est engagée sur le phénomène de la grande métropole moderne », discours de Nicolas Sarkozy du 29 avril 2009, prononcé lors de l'inauguration de l'exposition de 2009 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

parisien passe à gauche avec l'élection de Bertrand Delanoë. De même, la Région Île-de-France est dirigée par le parti socialiste depuis 1998 avec l'élection de Jean Paul Huchon à la présidence du Conseil régional. L'analyse discursive de la politique présidentielle pour l'Île-de-France vise ici l'identification de valeurs et de représentations de l'agglomération parisienne diffusées par les discours présidentiels. Nous mettons ainsi en évidence des mécanismes de légitimation de l'intervention du pouvoir central face à des actions concurrentes menées par les collectivités, ce qui nous permet de mieux cadrer la mobilisation par l'État de professionnels et de chercheurs reconnus sur les questions d'aménagement.

Nous repositionnerons ces représentations dans le contexte politique des années 2000 où se généralise l'usage du mot de « métropole » pour parler de l'agglomération parisienne. À nouveau, les différentes représentations et valeurs diffusées par l'usage du terme de « métropole » seront analysées et mises en perspective dans ce contexte du retour de l'État dans l'aménagement de l'espace francilien.

1.1. Les outils étatiques d'aménagement de l'agglomération parisienne au XX^e siècle

« C'est la première fois dans le monde qu'une réflexion de cette ampleur est engagée sur le phénomène de la grande métropole moderne. Le travail accompli est sans précédent. Sans précédent par sa profondeur. Sans précédent par son audace. »⁹⁶

Discours de Nicolas Sarkozy du 29 avril 2009 à l'occasion de l'inauguration de l'exposition « Le grand pari de l'agglomération parisienne » à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine

Avec la révélation des résultats des travaux de la consultation de 2008, Nicolas Sarkozy produit un effet d'annonce, construit sur l'idée que la démarche engagée est inédite par sa nature et son ampleur. Parallèlement, il se positionne dans une tradition d'intervention de l'État sur l'aménagement de l'Île-de-France qu'il prête aux « grands hommes » de l'histoire de l'aménagement parisien, Haussmann, de Gaulle ou encore Delouvrier⁹⁷. Ses discours portent ainsi le paradoxe de chercher une filiation par rapport à des figures historiques ayant laissé leurs empreintes sur le territoire francilien, tout en affirmant s'engager dans une démarche « inédite ».

Les prochains paragraphes reviennent sur l'histoire de l'aménagement en Île-de-France au XX^e siècle en mettant la focale sur les structures institutionnelles et les lois produites pour faciliter une politique publique d'aménagement de l'agglomération parisienne. Nous y montrons que le caractère « inédit » de la série d'actions menée par l'État à partir de 2007 doit

⁹⁶ Discours de Nicolas Sarkozy du 29 avril 2009 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

⁹⁷ Cette référence à l'histoire est faite dans plusieurs discours, le 24 mai 2007 à la mairie de Paris, le 26 juin 2007 à Roissy, et les 17 septembre 2007 et 29 avril 2009 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine. Nous l'analysons plus en détail dans les prochains paragraphes.

être relativisé. Il apparaîtra au fil de la chronologie que c'est l'initiative de la Région de réviser le SDRIF⁹⁸ qui fait figure d'exception dans une histoire de l'aménagement francilien largement pris en charge par l'État.

De nombreux travaux ont déjà été consacrés à l'histoire de ces politiques d'aménagement. L'objectif ici n'est pas de refaire une histoire de cette période, mais de fournir au lecteur les éléments de cadrage nécessaires à la compréhension du contexte des années 2000. Nous nous appuyons donc dans les prochains paragraphes sur les résultats de ces recherches et en premier lieu sur le travail collectif mené lors des rencontres internationales annuelles « Inventer le Grand Paris » qui se sont tenues de 2013 à 2016⁹⁹ ; elles ont non seulement proposé une vision précise des étapes de la construction d'un urbanisme francilien, mais aussi de ses effets sur la discipline et sur la circulation des pratiques aménagistes sur la scène internationale. Ce programme de recherche vise entre autres à démontrer que le « Grand Paris » présenté en 2009 par le Président de la République comme inédit, a en réalité une histoire longue. En revenant sur certaines de ses conclusions, nous partageons des objectifs avec ce programme de recherche ; questionner la constitution actuelle d'un projet étatique sur l'espace francilien en prenant en compte l'histoire des politiques d'aménagement de ce territoire¹⁰⁰.

⁹⁸ SDRIF (Schéma Directeur de l'Île-de-France).

⁹⁹ Le collectif « Inventer le Grand Paris » composé d'organiseurs des rencontres internationales éponymes, met en ligne les communications faites dans ce cadre : www.inventerlegrandparis.fr

¹⁰⁰ « Par-delà le renouvellement historiographique attendu, l'objectif est de mettre en tension, par l'histoire, l'actualité du Grand Paris pour mieux questionner les figures de projets et de langage dont il est aujourd'hui l'objet. » Claude Viviane et Corinne Jacquand. « Introduction générale » in *Inventer le Grand Paris. Relectures des travaux de la Commission d'extension de Paris. Rapport et concours 1911-1919. Actes du colloque des 5 et 6 décembre 2013, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Paris, Bordeaux, Bière*. pp. 9-30.

1.1.1. La commission d'extension de Paris et le Concours de 1919

L'aménagement de la région parisienne est étroitement tributaire de l'histoire nationale de l'aménagement français. Mais elle forme également un cas particulier avec des mesures spécifiques appliquées à Paris et à la région parisienne (Fourcault, Flonneau, 2007). Dès 1911 la Commission d'extension de Paris est créée par le préfet de la Seine¹⁰¹, Marcel Delanney. La rédaction d'un rapport a été demandée à Louis Bonnier¹⁰² et Marcel Poëte¹⁰³, qui prendra la forme de deux volumes, « Aperçu Historique » et « Considérations techniques préliminaires », publiés en 1913. En faisant référence à l'histoire de l'aménagement parisien et en s'appuyant sur des données chiffrées exprimées par le biais de représentations en graphiques, ces travaux visent à construire une approche scientifique de l'Urbanisme (Chapel, 2010). Mais plus globalement, ces rapports se positionnent en amont du concours de 1919 pour l'extension de Paris. Ils mobilisent des outils propres aux sciences sociales et à la statistique¹⁰⁴, avec l'objectif d'identifier de grandes tendances d'évolution. Dans ce sens, Enrico Chapel utilise le terme « d'étude prospective » pour les définir¹⁰⁵.

¹⁰¹ Le département de la Seine a été créé après la Révolution française. Jusqu'en 1964, ce département couvrait les actuels départements de Paris (75), des Hauts-de-Seine (92), de la Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne (94).

¹⁰² Louis Bonnier, 1856-1946, architecte français, directeur du service de l'Architecture et des plantations de la Ville de Paris à partir de 1910.

¹⁰³ Marcel Poëte, 1866-1950, historien français, premier directeur de l'Institut d'histoire, de géographie et d'Économie Urbaines de la Ville de Paris à partir de 1917.

¹⁰⁴ Il est nécessaire de mentionner ici Patrick Geddes, et la force de diffusion de ses idées qui font écho à ce rapport. Chabard Pierre, « Comment un livre change : Cities in Evolution et les usages de Patrick Geddes (1912-1972) », in *Genèses*, vol. n° 60, no. 3, 2005, pp. 76-97.

¹⁰⁵ Chapel Enrico, « Le rapport de la Commission d'extension de Paris. Un écrit inaugural ? », in *Inventer le Grand Paris. Relectures des travaux de la Commission d'extension de Paris. Rapport et concours 1911-1919. Actes du colloque des 5 et 6 décembre 2013, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Paris, Bordeaux, Bière*. p. 72-97.

Figure 03 : extrait du plan de Léon Jaussely pour l'extension de Paris de 1919.
Source : Cité de l'Architecture et du patrimoine, fond Jaussely



En 1919, un concours d'idées fut lancé par le Conseil général de la Seine pour l'extension de Paris. Celui-ci n'était pas pensé comme une consultation classique avec une portée opérationnelle, mais plus comme un exercice académique (Rossi, 2016)¹⁰⁶. Des ressemblances entre ce concours et la consultation organisée quatre-vingt-dix ans plus tard sont notables. Le concours était divisé en quatre sections avec chacune un lauréat. Le lauréat de la Section 1, portant sur l'ensemble de l'agglomération dont les limites avaient été laissées libres aux concurrents¹⁰⁷, c'est l'architecte urbaniste Léon Jaussely¹⁰⁸. Son projet était représenté en plan, accompagné d'un rapport étayé, chiffres à l'appui¹⁰⁹. La démarche utilisée par Léon Jaussely était forgée à partir de plusieurs concours d'extensions de grandes villes européennes auxquels il participait au début du XX^e siècle¹¹⁰. Il y réalisait des compositions urbaines à partir de sa formation des Beaux-Arts, mais s'attachait également à étayer ses propositions par un diagnostic chiffré (Delacourt, 2007). Il articulait ainsi à la fois des pratiques héritées de sa formation d'artistique à des approches rationnelles qui émergeaient au début du XX^e siècle, notamment avec la diffusion des idées élaborées par Patrick Geddes (Chabard, 2008), visant une objectivation de la planification urbaine. Comme pour la consultation de 2008 sollicitant concepteurs et chercheurs, le travail de Léon Jaussely se place à l'articulation des champs artistiques et scientifiques. Ainsi, ses plans d'extension furent signés par lui à la manière d'une œuvre et il augmenta sa renommée en les réalisant. En outre, en plus d'une approche scientifique de productions de connaissances sur un espace

¹⁰⁶ « Ce concours confirme la naissance d'un genre. Alors que les concours d'Architecture étaient traditionnellement organisés par la municipalité pour attribuer la réalisation d'un projet à un architecte, le concours d'extension ne pouvait donner lieu à la désignation d'un lauréat chargé de la mise en œuvre du plan. Le concours d'extension devait quant à lui se rapprocher des concours académiques, les participants devant proposer des solutions théoriques sans perspective de réalisation. Cette nouveauté fut expliquée par le Préfet aux conseillers municipaux afin qu'ils ne se sentent pas dépossédés de leurs prérogatives ». Rossi Pauline, « Le Grand Paris entre extension et reconquête de l'Est parisien », *Ibid.* pp. 192-212.

¹⁰⁷ La question des limites était aussi laissée libre en 2008.

¹⁰⁸ Léon Jaussely a obtenu le Grand Prix de Rome.

¹⁰⁹ « L'auteur ne propose rien qu'il ne tente de justifier par des chiffres, des démonstrations. » Compte rendu du jury. Site de l'Observatoire du Grand Paris Source, [En ligne] www.observatoiregrandparis.org (page consultée le 18 septembre 2013)

¹¹⁰ Concours pour Barcelone en 1904. Concours pour Berlin en 1909.

urbain préalable à sa transformation, il cherchait également à construire une approche technique et financière en abordant notamment la question du financement de la réalisation de ses plans (Agueda, 2016).

Bien que ce concours ne rentre pas dans le cadre de la loi Cornudet de 1919¹¹¹, faisant du contrôle de l'extension et de l'urbanisation une compétence communale, et que les propositions de Léon Jaussely ne soient jamais mises en œuvre, il fut un moment de débat sur des questions méthodologiques au sein des milieux de l'Urbanisme, discipline en constitution. Il contribua également à alimenter les discussions en cours entre les communes du département de la Seine. Ainsi, comme la consultation de 2008, le concours de 1919 n'eut pas d'effets directs et quantifiables sur l'espace, mais permettrait d'engager des discussions entre les collectivités et d'alimenter les réflexions au sein des disciplines de l'Architecture et de l'Urbanisme.

1.1.2. Le Comité Supérieur de l'Aménagement et de l'Organisation Générale de la Région Parisienne et le PARP¹¹²

Le 24 mai 1928, selon la volonté de Raymond Pointcarré, alors Président du Conseil, le Ministre de l'Intérieur Albert Sarraut créa le « Comité Supérieur de l'Aménagement et de l'Organisation Générale de la Région Parisienne » (CSAORP). Cette commission rédigea un projet de loi qui serait promulgué le 14 mai 1932 en trois articles, fixant notamment qu'un projet global pour la Région serait rédigé, auquel seraient subordonnés les plans d'aménagement des communes couvertes, les limites du projet, et que

¹¹¹ La loi Cornudet exige à toutes les communes de plus de 10 000 habitants ainsi que toutes les communes limitrophes de Paris de se munir d'un « plan de ville » répertoriant les règles d'urbanisme. En 1943 ce « plan de ville » devint un « plan d'aménagement » indiquant les zones d'extension et de lotissement futurs.

¹¹² PARP (Plan d'Aménagement de la Région Parisienne).

ce projet rédigé par le Ministère de l'Intérieur devrait être soumis et approuvé par une enquête dans chaque commune.

C'est le 14 mai 1934 que le Plan d'Aménagement de la Région Parisienne (PARP), confié à l'architecte-urbaniste Henri Prost (1874, 1959), fut rendu au Ministère de l'Intérieur. Sa réalisation était l'occasion d'une cartographie de l'agglomération parisienne à partir de photos aériennes préalables au travail de planification. Par l'usage de cette technique, le travail d'Henri Prost visait également à employer des avancées techniques nouvellement disponibles afin d'objectiver les propositions d'aménagement (Blain, 2014). Comme dans le cas de Léon Jaussely, l'objectivation du diagnostic était un préalable à l'élaboration des plans d'aménagement.

Les enquêtes publiques menées pour le plan de Prost s'étalèrent sur une année et touchèrent plus de 600 communes. Un rapport de la DREIF (Direction régionale de l'Équipement d'Île-de-France) de 2008 rédigé par Claude Cottour¹¹³, soulignait que l'enquête avait montré un avis plutôt favorable, mais que l'impossibilité de trouver un consensus empêchait son application pendant trois ans. C'est en 1939, dans le contexte du début de la Seconde Guerre mondiale, qu'un plan modifié intégrant une partie des réserves des communes fut adopté par décret. Aujourd'hui, ce plan est souvent présenté comme le premier plan d'aménagement effectif de la région parisienne¹¹⁴.

¹¹³ Claude Cottour, *Une brève histoire de Paris et sa Région*, Paris, édition de la DREIF, septembre 2008, 132 p.

¹¹⁴ Un certain nombre de publications relatives au « Grand Paris » retracent l'histoire de l'aménagement de l'agglomération parisienne en prenant le plan d'Henri Prost comme point de départ. On peut citer notamment le livre de Philippe Panerai, *Paris Métropole, formes et échelles du Grand Paris*, Paris, La Villette, 2008, 246 p. Ou l'ouvrage de Jean-Pierre Orfeuill et Marc Wiel, *Grand Paris, Sortir des illusions, approfondir les ambitions*, Paris, Scrineo, 2012.

Figure 04 : Plan d'aménagement de la Région parisienne d'Henri Prost de 1934.

Source : Le Moniteur



1.1.3. La réorganisation des départements franciliens et le SDAURP

L'encadrement de la rédaction du PARP d'Henri Prost par la création d'instrument technique (la CSOARP) et d'une loi (loi du 14 mai 1932) a probablement été utile afin de rendre ce document effectif. Nous avons néanmoins vu que les enquêtes publiques empêchaient pendant plusieurs années sa mise en œuvre. Le contexte des années soixante connaît un nouvel épisode pour l'aménagement francilien, mais l'État prend soin de revoir la gouvernance francilienne avant d'entamer tout projet.

Le District de la Région de Paris a été créé le 2 août 1961¹¹⁵. Son premier délégué, Paul Delouvrier, nommé par le Premier ministre, et le reste du conseil administratif, composé d'élus locaux, ont entamé des modifications des divisions administratives. Les départements de la Seine et de la Seine-et-Oise ont été dissous par la loi du 10 juillet 1964 (qui ne sera appliquée qu'en 1968) et sept nouveaux départements ont été créés : Paris (75), Seine-Saint-Denis (93), Hauts-de-Seine (92), Val-de-Marne (94), Essonne (91), Yvelines (78), Val d'Oise (95). La région d'Île-de-France est passée alors de trois à huit départements, la Seine-et-Marne (77) restant inchangée. Cette réorganisation de la gouvernance en Île-de-France a eu pour effet de recomposer les forces politiques en place en faveur de de Gaulle¹¹⁶. Elle a ouvert une fenêtre d'opportunité permettant à l'État d'engager des actions pour l'aménagement du territoire de l'agglomération parisienne.

¹¹⁵ Et cela non sans débat. Jeanne Chauvel, *La Question du Grand Paris*, thèse 2015, sous la direction de Jacques Caillosse.

¹¹⁶ « Ce découpage départemental est censé répondre à deux priorités. La première est motivée par un souci légitime d'une meilleure répartition des politiques d'aménagement et des richesses fiscales à l'échelle régionale. La seconde, plus officieuse, répond sans conteste au dessein de contenir la progression de l'implantation communiste, que le pouvoir gaullien souhaite, après un savant découpage électoral, cantonner à la seule Seine-Saint-Denis. » Bellanger Emmanuel, « La traversée historique du Grand Paris », in *Mouvements*, vol. 74, no. 2, 2013, p. 52-62.

Figure 05 : Carte de la réorganisation des départements de la région parisienne par la loi de 1964. Source : Wikipédia



C'est également à cette époque que des services d'État ont été créés afin d'aider à l'élaboration et l'application des plans d'aménagement¹¹⁷ : l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne (IAURP qui deviendra l'IAURIF, puis l'IAU-IDF) avec le décret du 4 avril 1960¹¹⁸, l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) le 14 avril 1962 et l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) le 3 juillet 1967 par le Conseil de Paris.

C'est dans ce contexte que le Plan d'Aménagement et d'Organisation Générale de la Région Parisienne (PADOG)¹¹⁹ a été révisé par Paul Delouvrier appuyé par les services de l'IAURP. Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisation de la Région de Paris (SDAURP) a été publié en 1965. La loi d'orientation foncière du 31 décembre 1967 proposait le cadre juridique de l'application des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et donc du SDAURP ainsi que des Plans d'Occupation du Sol (POS). L'ensemble de ces documents a été élaboré et instruit par des services de l'État. Ce n'est qu'avec la loi sur la décentralisation du 7 janvier 1983 que cette compétence serait transférée aux collectivités locales¹²⁰. Il est utile de souligner que la rédaction du SDAURP s'accompagnait d'un ensemble d'actions qui changeaient durablement l'Île-de-France d'un point de vue de la gouvernance, mais aussi des instruments techniques mis en place. Si les plans précédents portaient le nom d'un auteur architecte, le SDAURP était plus lui affilié au préfet, qui en dirigeait la rédaction. L'expertise technique était confiée à des bureaux d'étude étatiques créés pour l'occasion et toujours en fonctionnement aujourd'hui.

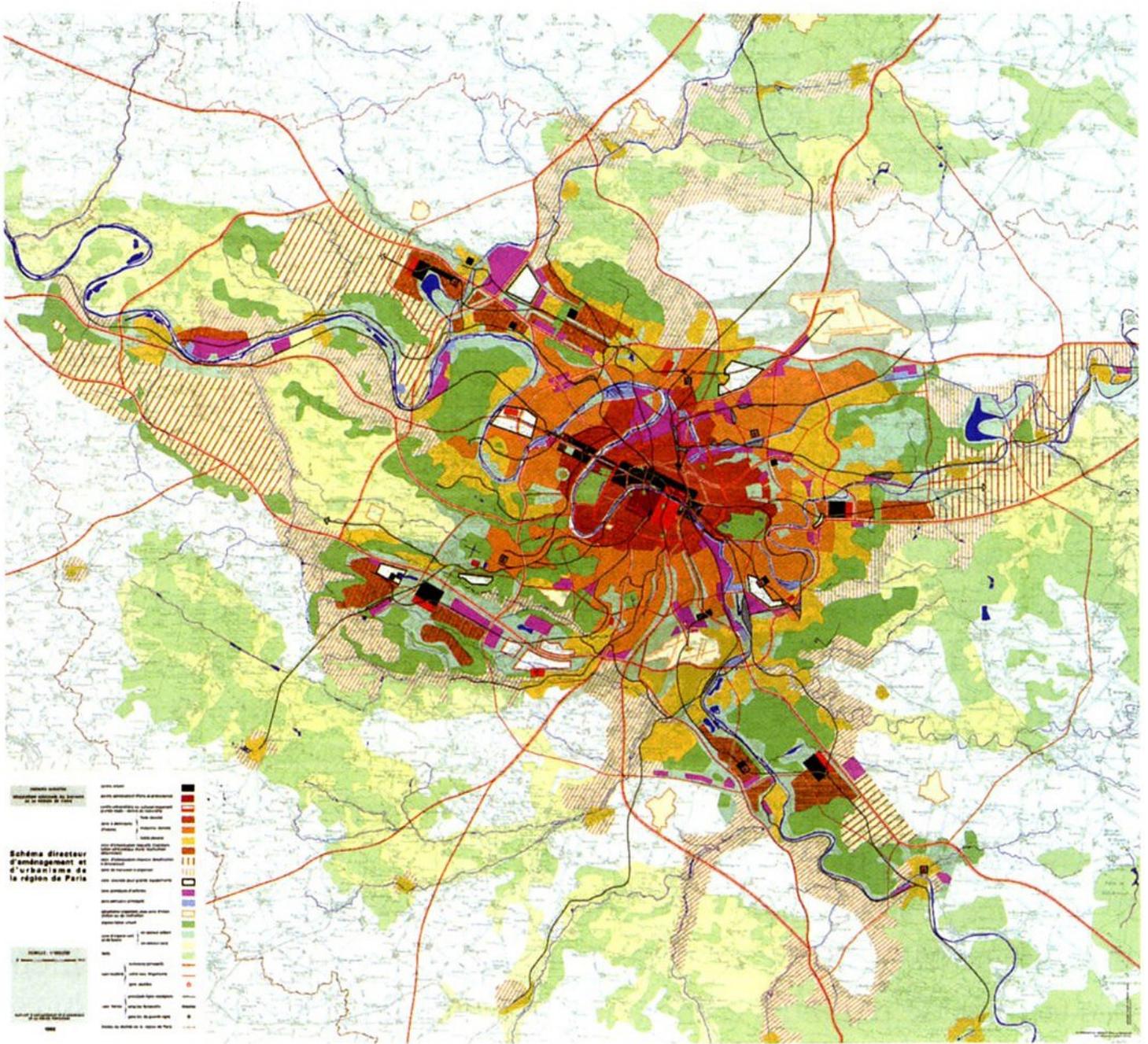
¹¹⁷ Extrait du décret créant l'IAURIF : Art. 1^{er} : « *L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région d'Île-de-France, fondation reconnue d'utilité publique par décret du 2 août 1960, procède à toutes études, enquêtes et recherches ayant pour objet l'aménagement et l'urbanisme dans la région Île-de-France. Elle peut prêter son concours technique à tout organisme qui le lui demanderait pour effectuer des études similaires en France et à l'étranger* ».

¹¹⁸ Site de l'IAU-IDF [En ligne] www.iau-idf.fr/linstitut/une-fondation.html (page consultée le 18 septembre 2013).

¹¹⁹ Ce plan avait été adopté par décret le 06 août 1960, mais n'a jamais été appliqué.

¹²⁰ Les Régions, créées au moment de la décentralisation, rédigent les SDAU. Les Communes rédigent les POS.

Figure 06 : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisation de la Région Parisienne de 1964. Source : IAU-IDF

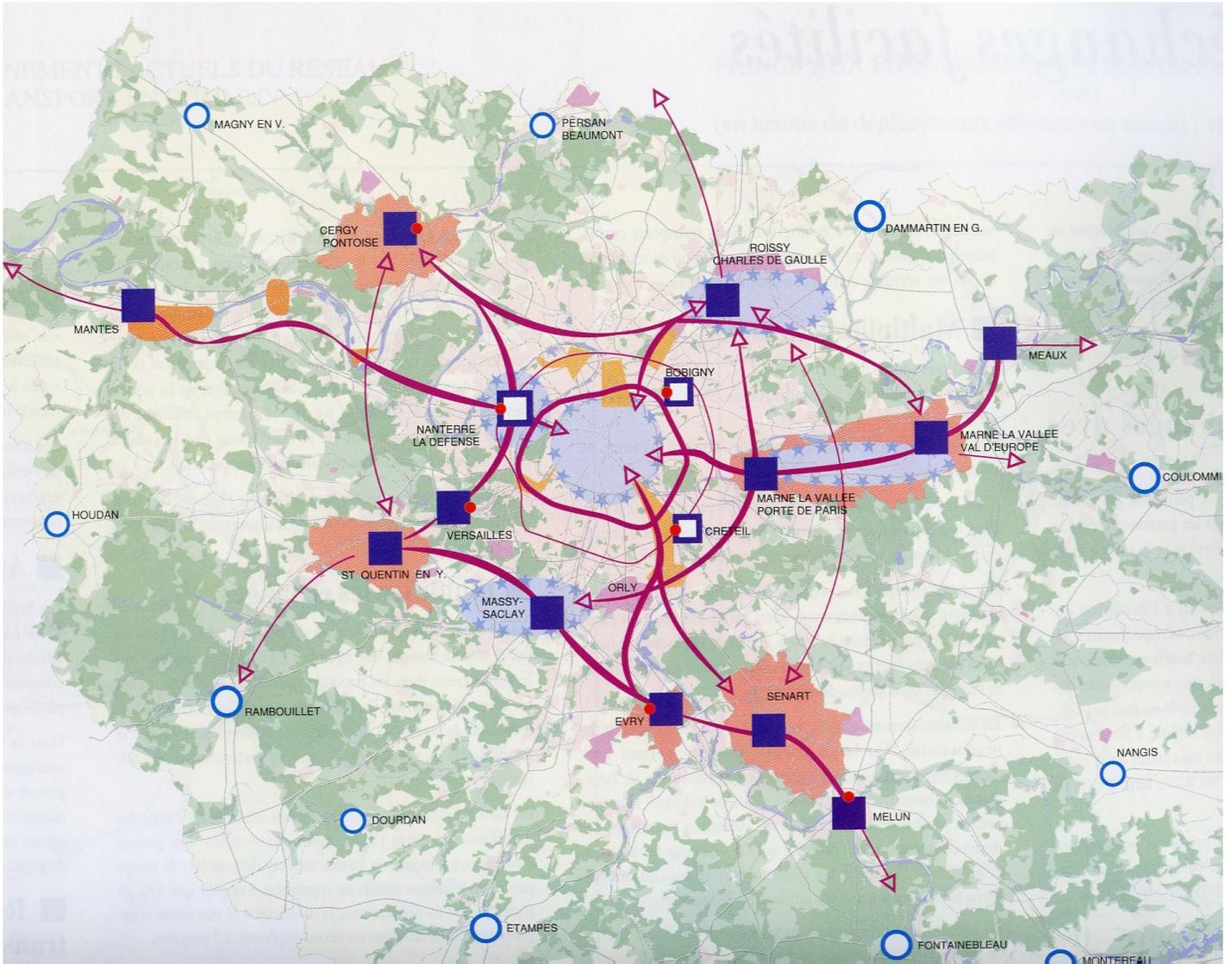


Ainsi, l'aménagement à l'échelle régionale est devenu dans les années soixante une compétence relevant de techniciens et d'hommes d'État. Nous pouvons à nouveau souligner certaines ressemblances avec l'action étatique engagée à partir de 2007 : création d'un Secrétariat d'État, d'une collectivité territoriale, d'une société d'aménagement et promulgation de trois lois. Néanmoins, en 2007, contrairement aux années soixante, les réformes de gouvernance n'arriveront que près de dix ans après l'annonce du projet de transport porté par l'État tandis qu'en 1965, les réformes de gouvernance étaient déjà en place depuis quatre années. Enfin, les années soixante n'ont pas vu l'émergence d'un architecte-urbaniste unique à qui il serait possible d'attribuer la réalisation d'un plan général pour l'Île-de-France.

1.1.4. Une affirmation progressive des collectivités territoriales en Île-de-France

Les années quatre-vingt marquent de nouveaux changements pour la gouvernance à l'échelle régionale. C'est en 1982 avec la loi sur la décentralisation que les Régions prennent le statut de collectivités territoriales, leurs conseillers étant élus par suffrage universel. Le 7 janvier 1983, la loi sur la décentralisation transforme les SDAU en Schéma Directeur et la compétence de l'urbanisme est transférée aux Régions. Néanmoins, l'Île-de-France fait figure d'exception puisque pour elle seule, la compétence pour rédiger son Schéma Directeur relèvera toujours de l'État jusqu'en 1995.

Figure 07 : Schéma Directeur de la Région Île-de-France de 1994. Source : IAU-IDF



L'État exerce d'ailleurs cette compétence en 1989, lorsque Michel Rocard réclame la révision du SDAURIF. Une première « réflexion sur l'Île-de-France » est publiée par le préfet de Région en 1989. Ce rapport étant mal accueilli par les élus locaux, l'année 1991 verra la publication de neuf « Livres blancs » et « Chartes »¹²¹ émanant des collectivités territoriales de l'Île-de-France (Région, Départements, Ville de Paris). Simultanément, la préfecture de Région rédige le projet du futur Schéma Directeur de l'Île-de-France (SDRIF) et publie l'avant-projet en 1991. Le SDRIF est approuvé par décret le 26 avril 1994. Rapidement après, la loi du 4 février 1995 transfère définitivement la compétence à la Région. Néanmoins, cette même loi oblige la Région Île-de-France de faire valider son SDRIF par décret par le Conseil d'État, laissant ainsi à l'État un droit de regard sur l'aménagement francilien.

1.1.5. L'État, acteur incontournable de l'aménagement francilien

Ainsi, au cours du XX^e siècle, l'État a toujours piloté les réflexions sur l'aménagement en Île-de-France, en constituant des commissions *ad hoc* (commission d'extension de Paris de 1911, le CSAORP de 1928) en mobilisant des professionnels, soit par le biais de concours - pour l'extension de Paris de 1919 -, soit par le biais de services de l'État - avec l'IAURP par exemple. Plusieurs documents sont produits, tels que le rapport de la commission d'extension de Paris, mais aussi des plans, le PARP, le SDAURP ou encore le SDRIF. Ces documents trouvent leurs cadres légaux grâce à plusieurs lois : la loi du 14 mai 1932 fixant les objectifs du PARP, ou encore

¹²¹ Le *Livre blanc de l'Île-de-France*, 1990, est rédigé par l'État, la Région et la Ville de Paris. Le *Livre bleu, réflexions sur le livre blanc de l'Île-de-France*, 1990, est cosigné par le Président de Région, les Présidents des Conseils Généraux et le Maire de Paris. Le département des Hauts-de-Seine rédige une charte d'aménagement, approuvée en février 1991. La Ville de Paris fait de même en juin 1991. Une charte de l'Île-de-France est publiée par la Région en juin 1991. Les autres départements, Val-d'Oise, Yvelines, Essonne et Seine-et-Marne rédigent chacun des chartes entre juillet et août 1991.

la loi d'orientation foncière de 1967. Ces textes sont rédigés en même temps, voire après la production des plans et schémas d'aménagement, et fournissent le cadre légal aux actions déjà engagées par l'État. En parallèle, l'État modifie à plusieurs reprises l'organisation de la gouvernance en Île-de-France, une première fois en 1964 en dissolvant le département, puis en 1983 et en 1995 en transférant progressivement la compétence pour rédiger un document d'urbanisme à l'échelle régionale à la Région Île-de-France.

Ce retour historique montre que l'État a toujours engagé et piloté les réflexions sur l'aménagement de la région parisienne. Ainsi, l'initiative de la Région de rédiger un nouveau SDRIF en 2004 fait figure de cas particulier dans l'histoire de l'aménagement de l'agglomération parisienne. Ce moment est en effet la première fois qu'un document d'urbanisme à l'échelle de l'Île-de-France est rédigé par un organe autre que l'État. Cette position inédite n'est pas assumée sans difficulté puisqu'en 2003, lorsque Estèbe et Le Gallès écrivent l'article « La métropole parisienne : à la recherche du pilote ? »¹²², ils font le constat que la Région en tant que collectivité rencontre des difficultés pour s'affirmer face à l'État. Cette initiative régionale n'est d'ailleurs que de courte durée puisque Nicolas Sarkozy entame dès 2007 une série d'actions interférant avec les travaux de la Région. Cette prolifération d'interventions étatiques ces cent dernières années en Île-de-France indique que ce territoire reste un espace stratégique pour le pouvoir central, par son rôle dans l'économie nationale mais aussi pour inscrire dans l'espace l'ambition portée par l'État. Pour ce faire, ce dernier met en place des actions et des outils de nature hétérogène. Dès lors, il est clair que la démarche engagée par Nicolas Sarkozy en 2007 n'est pas aussi inédite que ce dernier semble le soutenir dans son discours du 29 avril 2009 prononcé à l'occasion de l'inauguration de l'exposition des travaux des dix équipes à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine. On peut même considérer qu'elle rentre dans une tradition d'implication de l'État particulièrement importante et singulière à l'Île-de-France. Le retour historique montre que les actions engagées par l'État à

¹²² Estèbe Philippe, Le Gallès Patrick, « La métropole parisienne : à la recherche du pilote ? », in *Paris revue française d'administration publique*, n° 107, 2003, p. 345-356.

partir de 2008 rentrent dans une continuité historique. D'une part, au début du XX^e siècle, des architectes-urbanistes¹²³ emploient des approches d'objectivation afin de réaliser un diagnostic préalable à la réalisation de propositions d'aménagement. Cette démarche n'est pas sans rappeler le souhait du BRAUP de solliciter des équipes composées d'architectes et de chercheurs en 2008. Le contexte du début du XX^e siècle où l'Urbanisme se constitue en tant que discipline scientifique à travers la mise en place d'outils techniques, à l'instar de la carte statistique ou de la cartographie par photo aérienne, peut également faire écho à la situation des années 2000 qui voient se jouer un débat sur les caractéristiques d'une recherche en Architecture¹²⁴. Ce pan de l'histoire de l'aménagement de la région parisienne voit une implication d'architectes-urbanistes sollicités par l'État, soit via un concours international soit via une mission directe. Les plans qui sont ainsi produits ont tendance à être fortement associés à leurs concepteurs. D'autre part, la création du Secrétariat d'État chargé de Développement de la Région Capitale peut apparaître comme une réminiscence de la mise en place, dans les années soixante, d'instruments dédiés à la mise en place du SDAURP. Cet autre aspect de l'histoire de l'aménagement francilien voit plus une tendance à produire des formes d'expertise dans des structures techniques servant la prise de décisions politiques. Dans ce second cas, ce sont des hommes d'État qui se trouvent davantage sur le devant de la scène, à l'instar de de Gaulle et Delouvrier. En 2008, ces deux tendances semblent cohabiter, tout en servant le même objectif, la mise en place en Île-de-France d'un projet porté par le Président de la République au détriment de celui porté par la Région.

¹²³ Nous utilisons ce terme bien qu'anachronique pour le cas de Léon Jausselly, mais décrivant bien son profil *a posteriori*.

¹²⁴ Ce débat est lisible dans l'ouvrage collectif sous la direction d'Éric Lengereau. Lengereau Éric, *et al. Vers un doctorat en Architecture*, Paris BRAUP, 2005.

1.2. Créer un espace pour l'action présidentielle

Politiquement, le début des années 2000 est marqué par un changement important dans l'échiquier politique en Île-de-France. Les élections régionales de 1998 hissent Jean-Paul Huchon, affilié au Parti Socialiste (PS), à la présidence de la Région.

Encadré 01 : Biographie de Jean-Paul Huchon

Jean-Paul Huchon est né en 1946 à Paris (75). Il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École nationale d'administration. Après un parcours en tant qu'administrateur civil au Ministère des Finances, il continue son parcours politique comme directeur de cabinet de Michel Rocard jusqu'en 1988. C'est ainsi qu'il lui succèdera à la mairie de Conflans-Sainte-Honorine de 1994 à 2001. Lors des élections régionales de 1998, Dominique Strauss-Kahn, alors ministre de l'Économie et des Finances, mène la liste socialiste qui remporte le scrutin. Néanmoins, Dominique Strauss-Kahn choisit de ne pas quitter son poste de ministre. Jean-Paul Huchon, tête de liste des Yvelines, est alors élu Président du Conseil Régional. Il occupera ce poste pendant trois mandats en étant réélu en 2004, puis en 2010.

Ensuite, la victoire en 2001 de Bertrand Delanoë (élu PS) aux élections municipales parisiennes fait basculer à gauche la mairie de Paris pour la première fois depuis que la fonction de maire a été restituée en 1977. Ces alternances politiques transforment les rapports de force entre les collectivités et ouvrent une « fenêtre d'opportunité » pour entamer un dialogue politique sur un aménagement global en région parisienne (Chauvel, 2015). C'est notamment à l'initiative de la Ville de Paris, par le biais de Pierre Mansat, élu PCF de Paris en charge des relations avec les élus franciliens, que s'engage un travail de rapprochement avec les communes de première couronne. À l'initiative du Conseil municipal, sont lancées les « Conférences métropolitaines » le 07 juillet 2006 à Vanves. En parallèle, la

Région décide de la révision du SDRIF le 24 juin 2004. Ce travail aboutit le 15 février 2007 à un projet voté par le Conseil Régional.

Encadré 02 : Biographie de Pierre Mansat

Pierre Mansat est né en 1954 à Senlis (60). Il rejoint les Jeunesses Communistes en 1969, puis le Parti Communiste Français en 1973. Il commence sa carrière à Paris en 1974 en tant qu'agent de La Poste. Il obtient un Master en Gestion publique de l'Institut d'études politiques de Paris. Il devient secrétaire communiste de la section du 20^e arrondissement de Paris en 1989. En 1995, il est élu conseiller municipal lorsque le 20^e arrondissement bascule à gauche. 2001 voit l'élection de Bertrand Delanoë (PS) à la Mairie de Paris. Pierre Mansat devient alors élu en charge des relations avec les collectivités d'Île-de-France. C'est à ce poste qu'il engage les « Conférences métropolitaines » réunissant les collectivités de première couronne et préfigurant le « Syndicat mixte d'études : Paris métropole ». Il est élu président de l'Atelier international du Grand Paris en 2011. En 2014, il est nommé Inspecteur Général de la Ville de Paris en charge du Grand Paris.

En 2007, lorsque Nicolas Sarkozy, candidat UMP¹²⁵, est élu Président de la République, les deux collectivités les plus importantes¹²⁶ en Île-de-France sont dirigées par le parti socialiste, parti d'opposition. C'est donc dans un contexte où les questions de l'aménagement en Île-de-France et de gouvernance francilienne sont déjà en train d'être abordées par des collectivités territoriales, dont les plus importantes sont dirigées par des hommes politiques de mêmes sensibilités, que le Président de la République prononce le 26 juin 2007 un discours qui engagera définitivement l'État dans une série d'actions impactant l'aménagement de l'agglomération parisienne. Il s'agit à ce moment pour le Président de la République de construire un espace pour son action face à des collectivités déjà engagées dans ce processus depuis plusieurs années et qui sont détentrices de la compétence pour rédiger leurs documents d'urbanisme.

¹²⁵ UMP (Union pour un Mouvement Populaire), parti politique français de centre droite.

¹²⁶ D'un point de vue budgétaire, les budgets de la Région et de la Ville de Paris sont les plus importants sur le territoire francilien.

Les paragraphes à venir s'appliquent à décrire comment l'État arrive à convaincre de sa légitimité à porter un projet en Île-de-France contrairement à la loi sur la décentralisation et la loi de 1995, donnant la compétence de l'aménagement à l'échelle de l'Île-de-France à la Région. Pour ce faire, nous analyserons les discours présidentiels produits entre 2007 et 2009 en mobilisant les travaux sur l'analyse discursive des politiques publiques (Durnova, Zittoun, 2013) et plus particulièrement des politiques planificatrices. La thèse de Jeanne Chauvel est particulièrement utile pour aborder ces questionnements. Elle y décrit précisément les termes du débat politique entre Ville, Région et État sur la période de 2001 à 2012. Elle aborde le « Grand Paris » comme une question de gouvernance en tentant de comprendre le processus à travers lequel le « Grand Paris » devient un sujet politique. Dans ce but, elle avance l'idée que le « Grand Paris » est une « utopie » utile politiquement pour faire apparaître des problèmes spécifiques à l'espace francilien¹²⁷. Si le terme « d'utopie » n'est pas repris dans notre travail, l'idée que l'on peut en retenir consiste à dire que les politiques publiques émergent par la production de discours et que l'analyse de ces derniers est susceptible de nous donner accès au système de valeurs qui guident l'action publique¹²⁸. Ainsi, la démarche que nous adoptons dans cette thèse est assez proche de celle de Jeanne Chauvel dans le sens où elle propose d'analyser les discours politiques afin que l'on comprenne les « luttes définitionnelles »¹²⁹ qui se jouent lors de l'émergence de sujets politiques. Nous nous distinguons de cette approche dans le sens où Jeanne Chauvel analyse l'ensemble des actions, menées par l'État et les collectivités, tandis que nous nous focalisons sur les articulations entre les différentes actions étatiques et leurs effets sur le « champ » de l'aménagement. D'autre part, le terme « d'utopie » proposé par Jeanne Chauvel nous semble par moments

¹²⁷ « Notre hypothèse principale est la suivante : c'est bien l'utopie du Grand Paris qui constitue le moteur du changement de l'ordre institutionnel en Île-de-France. » Chauvel Jeanne, *La Question du Grand Paris*, Thèse, 2015.

¹²⁸ Jeanne Chauvel s'appuie directement sur les travaux de Philippe Zittoun et Anna Durnova. (Durnova, Zittoun, 2013), *op. cit.*

¹²⁹ « Nous insisterons donc dans la thèse sur les processus de construction narrative et cognitive du problème public pour mettre en lumière les luttes définitionnelles. À cette fin, l'analyse du discours des acteurs publics est déterminante. » Jeanne Chauvel, *op. cit.* p. 55.

optimiste quant aux intentions guidant l'action étatique¹³⁰. Nous voyons également dans l'épisode des années 2007 à 2009 une tentative de prise de contrôle par l'État des affaires régionales, qui s'effectue en diffusant des représentations de ce territoire, susceptibles d'étayer ce qui pourrait être perçu comme un blocage de l'action régionale.

Encadré 03 : Biographie de Nicolas Sarkozy

Nicolas Sarkozy est né en 1955 à Paris (75). Il est titulaire d'un Master en droit. Durant ces études, il s'engage dans la politique et adhère au RPR¹³¹ en 1976. En 1977, à 22 ans, il est élu au conseil municipal de Neuilly-sur-Seine, puis devient maire de cette ville en 1983, à 28 ans. Il s'implique dans la campagne présidentielle infructueuse de Jacques Chirac en 1988. La même année, il est élu député de la sixième circonscription des Hauts-de-Seine. Lors de l'élection présidentielle de 1995, Nicolas Sarkozy soutient Edouard Balladur, candidat malheureux face à Jacques Chirac. Suite à la réélection de ce dernier en 2002, Nicolas Sarkozy est nommé ministre de l'Intérieur, puis ministre de l'Économie en 2004, et à nouveau ministre de l'Intérieur en 2005. Le 26 novembre 2006, il annonce sa candidature pour les élections présidentielles de 2007, qu'il remportera avec 53,1 % des voix au second tour. Nicolas Sarkozy est candidat à sa réélection en 2012. Il perd face à François Hollande (PS). Ainsi, si Nicolas Sarkozy est devenu très tôt un homme politique d'envergure nationale, il a entamé sa carrière politique en tant qu'élus francilien. Il mobilise souvent cette expérience pour affirmer qu'il comprend bien les enjeux de l'agglomération parisienne.

Notre propos est ici construit à partir de l'analyse de quatre discours de Nicolas Sarkozy sur la période 2007 à 2009 : ceux du 24 mai 2007 à la Ville de Paris¹³², du 26 juin 2007 à Roissy¹³³, du 17 septembre 2007 à la Cité

¹³⁰ « S'agissant de la dimension substantielle des idées, la thèse cherche à montrer comment l'utopie du Grand Paris, quelles que soient les formes que prend cette utopie, est un moteur pour le changement institutionnel. C'est l'utopie qui conduit les acteurs parisiens à mettre en œuvre une politique de coopération. C'est l'utopie qui pousse le Chef de l'État à lancer un concours d'Architecture sur le Grand Pari(s) du 21^e siècle en 2008. » *Ibid.*, p. 54.

¹³¹ RPR (Rassemblement Pour la République), parti politique français de droite, qui précède à l'UMP.

¹³² Dans ce discours, Nicolas Sarkozy, ne parle pas encore d'un projet présidentiel pour la région francilienne, mais certains éléments vont déjà dans le sens de cette annonce.

de l'Architecture et du Patrimoine¹³⁴ et du 29 avril 2009 lors de l'inauguration de l'exposition sur le « Grand pari(s) de l'agglomération parisienne »¹³⁵. Ils seront contextualisés avec d'autres événements des années 2007 à 2009 afin que l'on comprenne mieux toute leur portée.

Lorsqu'il aborde la question de l'aménagement en Île-de-France dans son allocution du 26 juin 2007, Nicolas Sarkozy introduit les thématiques qui seront récurrentes dans le reste de ses discours à ce sujet. Il dit :

« Je ne veux pas le moins bien. Alors, je regarde ce qui se passe ailleurs. Il n'y a aucune raison que les Belges créent des emplois, que les Espagnols créent des emplois et que nous, on en perde. Je n'ai pas été élu pour cela. Je voudrais revenir à la région où nous sommes aujourd'hui. S'il y a bien - toute ma vie, j'ai été élu de cette région - un endroit où l'on peut démontrer ce que signifie l'aménagement durable, c'est bien l'Ile-de-France. Mais l'Ile-de-France, elle a connu à l'époque du Général de Gaulle une ambition extraordinaire : cet aéroport en est le témoignage et son nom un hommage mérité. En l'espace de très peu d'années le Général de Gaulle, sous l'impulsion de Paul Delouvrier, excusez du peu, a lancé les villes nouvelles, le redécoupage départemental, la création du schéma directeur, le Réseau Express Régional - le RER, pour ceux qui auraient oublié son nom -. Voilà ce qu'ils ont fait, nos prédécesseurs. Voilà ce qu'ils ont bougé, nos prédécesseurs ! Alors là, on me dit : "Mon Dieu, vous prenez beaucoup d'initiatives." Mais moi, je trouve que je n'en prends pas assez. »¹³⁶

Apparaissent déjà les thématiques suivantes : l'annonce d'une « ambition extraordinaire », la référence à ses prédécesseurs et à l'histoire nationale, la compétition internationale entre les États et les villes mondialisées, ainsi que le rôle de Paris pour garantir la position française, et enfin une volonté d'agir. L'analyse des discours de Nicolas Sarkozy entre

¹³³ Ce discours est le premier où le Président de la République annonce clairement sa volonté aussi d'impliquer l'État dans les questions d'aménagement francilien. Il sert donc d'élément central à notre analyse.

¹³⁴ Ce discours annonce la mobilisation d'architectes autour des questions liées au « Grand Paris ».

¹³⁵ Ce discours clôturait cette période.

¹³⁶ Discours de Nicolas Sarkozy du 26 juin 2007 à Roissy.

2007 et 2009 montre que ces quatre thématiques constituent des éléments récurrents pour justifier l'intervention de l'État dans des questions d'aménagement relevant de la compétence de la Région, et rendre ainsi l'action présidentielle politiquement acceptable.

1.2.1. Nicolas Sarkozy met en doute l'ambition de la Région et ouvre un espace pour son action

Le discours du 26 juin 2007 se construit notamment sur la mise en parallèle de deux idées : d'une part, un besoin « d'ambition » pour l'Île-de-France, d'autre part le manque d'une « vision coordonnée » de la part des collectivités et en premier lieu de la Région. Par ce procédé rhétorique, le Président de la République tente de décrédibiliser le travail de la Région en se positionnant comme capable d'apporter « l'ambition » et la « vision » dont manquerait la Région. Le mot « ambition » est utilisé neuf fois par Nicolas Sarkozy dans le discours du 26 juin 2007¹³⁷. Il est employé pour parler de croissance économique, de positionnement par rapport à l'international, mais aussi de l'action de ses prédécesseurs. Ainsi, si cette « ambition » est appliquée à l'espace francilien, elle porte sur des enjeux de croissance économique et de compétitivité. Le territoire de l'Île-de-France apparaît déjà par sa dimension économique que spatiale ou géographique. Il faut également souligner que ce terme n'est pas uniquement utilisé pour parler d'un projet d'aménagement, mais se retrouve souvent rattaché à la personne de Nicolas Sarkozy :

« Il faut une ambition de croissance. Quand j'étais ministre de l'Aménagement du Territoire, je n'ai jamais voulu ménager l'ambition essentielle de créer des métropoles fortes en province, et l'ambition inavouable de provincialiser l'Île-de-France. Il n'y aura pas de France

¹³⁷ « une ambition extraordinaire », « une ambition de croissance », « une ambition essentielle », « une ambition inavouable », « une France forte et ambitieuse », « Si elle renonce à son ambition », « projets ambitieux », « un pays qui n'a pas d'ambitions », « cela me semble plus ambitieux ».

*forte et ambitieuse si l'Île-de-France se recroqueville sur elle-même. »*¹³⁸

Cet extrait correspond au moment où le terme « ambition » est le plus utilisé, cinq fois dans l'ensemble de l'extrait. Nicolas Sarkozy y lie l'avenir national à l'avenir de la région parisienne. En énonçant le problème en ces termes, l'aménagement francilien est posé comme un enjeu national, appuyant alors l'idée que la Région n'est pas compétente pour le traiter, mais aussi en en faisant un enjeu supérieur aux enjeux locaux. On voit également la manière dont « l'ambition » est directement portée par Nicolas Sarkozy. Cet amalgame entre des actions « ambitieuse[s] » et « l'ambition » du président, est également présent dans le discours du 24 mai 2007 à la Ville de Paris :

*« Et l'on ne peut pas avoir une grande ambition pour la France, sans une grande ambition pour la capitale de la France. Paris n'est pas faite pour les petites ambitions, Paris est faite pour les grands projets. »*¹³⁹

Puis, dans le discours du 29 avril 2009 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, on peut relever :

*« Je veux que la France donne l'exemple. C'est cela l'ambition du Grand Paris. »*¹⁴⁰

À nouveau, la personnification de cette « ambition » nationale portée par le président de la République lui-même et se matérialisant sur le territoire de l'Île-de-France, est perceptible avec la formule « je veux ». Le projet porté est un projet présidentiel plus qu'étatique. L'usage de formules telles que « il faut » ou « on ne peut pas », rend cette « ambition » moralement obligatoire. Cette forte implication du Chef de l'État confère à ces actions une apparence de « fait du prince » qui est justifié en l'enveloppant d'un caractère moral de porter une « ambition » pour le territoire parisien. Ainsi, le destin national est

¹³⁸ Discours de Nicolas Sarkozy du 26 juin 2007 à Roissy.

¹³⁹ Discours de Nicolas Sarkozy du 29 avril 2009 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

¹⁴⁰ Discours de Nicolas Sarkozy du 24 mai 2007 à la Mairie de Paris.

utilisé comme justification morale pour que l'État s'implique dans un travail mené par la Région depuis 2004.

En contraste, lorsque Nicolas Sarkozy parle des projets en cours en Île-de-France, il utilise un langage différent :

« Mais une fois le périphérique construit, et franchi, cette ambition, perdue, disparaît dans un autre monde. Je crois qu'il faut la retrouver. [...] Elles [les villes] ne manquent pas de l'espace nécessaire, mais de volonté politique et d'une vision coordonnée de l'organisation urbaine, appuyée sur les pouvoirs nécessaires pour la mettre en œuvre. »¹⁴¹

Avec ces phrases, la Région est clairement visée. Les critiques formulées à propos du « manque d'ambition » du SDRIF de 2008 sont récurrentes. Dans une lettre de François Fillon (premier ministre de Nicolas Sarkozy) à Jean-Paul Huchon du 11 juillet 2007, le manque « d'ambition » du SDRIF en cours de révision est à nouveau pointé du doigt. Après une explication de celles portées par l'État pour l'Île-de-France, François Fillon conclut : « le projet de SDRIF révisé que vous venez d'approuver, n'est manifestement pas compatible avec une telle ambition »¹⁴².

Ce manque « d'ambition » du SDRIF de 2008 est également évoqué dans un article de François Ascher¹⁴³, qui sera longuement repris par le rapport du sénateur Dallier du 08 avril 2008¹⁴⁴. Cette critique devient petit à petit un lieu commun et se diffuse hors des discours politiques. Quatre années plus tard, dans l'ouvrage de Jean-Pierre Orfeuil et Marc Wiel – respectivement chercheur et professionnel de l'aménagement, et non pas des politiques – de 2012, le SDRIF de 2008 est décrit comme « un projet sérieux, validé par une concertation scrupuleuse », mais « manquant d'ambition »,

¹⁴¹ Discours de Nicolas Sarkozy du 26 juin 2007 à Roissy.

¹⁴² Lettre de François Fillon à Jean-Paul Huchon du 11 juillet 2007.

¹⁴³ *Les non-choix du SDRIF en font un catalogue, mais pas un projet stratégique*, François Ascher in « Pouvoirs locaux », n° 73, II/2007.

¹⁴⁴ *Rapport d'information n° 262 (2007-2008)* de M. Philippe Dallier, fait au nom de l'observatoire de la décentralisation, déposé le 8 avril 2008, « Le Grand Paris : un vrai projet pour un enjeu capital ».

sans « storytelling¹⁴⁵ », « manquant de capacité à être le support de nouveaux rêves », à l'« ambition introuvable », et « sans panache ».¹⁴⁶

Avec le terme « d'ambition », Nicolas Sarkozy fait référence au développement économique francilien considéré comme une locomotive de l'économie nationale. En insistant sur le fait que le destin de la France est lié à celui de l'Île-de-France et avec l'affirmation de son « ambition » personnelle pour la région parisienne, Nicolas Sarkozy dégage un espace d'action pour l'État. Cette « ambition » est à la fois personnifiée par le Président de la République et fondée par une obligation d'ordre moral, justifiée par l'intérêt national que le Président prête à son intervention. Par la même occasion, Nicolas Sarkozy critique les actions de la Région, alors dirigée par un parti d'opposition, qui selon lui ne répondent pas aux objectifs pour maintenir l'Île-de-France dans la compétition internationale. Avec cette rhétorique de « l'ambition », Nicolas Sarkozy se positionne en homme providentiel capable de donner un cap à l'agglomération parisienne et tout le pays.

1.2.2. Se positionner dans la continuité historique de ses prédécesseurs

Le discours du 26 juin 2007 fait référence à deux périodes historiques, les années 1960 et le SDAU de Delouvrier, ainsi que les années 1860 et le Paris haussmannien. Chacune de ces références est employée pour parler de l'action de ces personnages sur l'aménagement francilien :

« Nous vivons encore aujourd'hui en 2007 sous l'impulsion du Général de Gaulle et de Paul Delouvrier, qui ont structuré de manière très profonde cette région. Mais la meilleure manière d'être fidèle à cet

¹⁴⁵ Le terme n'est pas employé ici de manière négative mais de manière positive.

¹⁴⁶ Jean-Pierre Orfeuill, Marc Wiel, *Grand Paris, Sortir des illusions, approfondir les ambitions*, Paris, Scrineo, 2012.

héritage doit être de penser à notre tour à ce que doit être l'aménagement de l'Île-de-France pour répondre à d'autres défis. »

*« Je crois qu'il faut la retrouver [en parlant de l'ambition]. Retrouver l'esprit du préfet Haussmann dans le Paris de 1860 ».*¹⁴⁷

La mobilisation de figures historiques est courante dans les discours politiques français, notamment avec pour objectif de conforter une cohésion nationale (Hazareesingh, 2017). Celle de de Gaulle est parmi les plus utilisées par les hommes politiques de tous bords, et notamment par Nicolas Sarkozy (De Cock, 2008). Ce dernier y a recours pour faire écho aux réalisations prestigieuses du premier Président de la V^e République et s'identifier à ce personnage qui a marqué l'histoire de France¹⁴⁸. Le même procédé est à l'œuvre dans le discours du 26 juin 2007. Nicolas Sarkozy positionne son action dans la continuité de celle de de Gaulle et Delouvrier. La même allusion est faite le 17 septembre 2007. :

*« Mais regardez ce qui s'est passé de grand il y a cinquante ou soixante ans. Ils n'ont pas eu peur d'envisager l'avenir. La question pour nous n'est pas de penser les six mois qui viennent mais le siècle qui s'ouvre. »*¹⁴⁹

L'action de de Gaulle et Delouvrier dans les années soixante est présentée comme exemplaire, comme un modèle à imiter. Cette période est marquée par une centralisation forte des pouvoirs et une identification des projets aux personnes de de Gaulle et Delouvrier. En y faisant référence, le Président de la République tente de bénéficier de l'aura de son prédécesseur. Il se positionne ainsi à la fois en rupture avec l'action de la Région et dans la continuité d'une tradition française qui fait de la région parisienne un espace

¹⁴⁷ Discours de Nicolas Sarkozy du 26 juin 2007 à Roissy.

¹⁴⁸ L'usage de l'histoire par Nicolas Sarkozy lors de sa première campagne présidentielle a fait l'objet d'un ouvrage collectif, De Cock Laurence *et al.*, *Comment Nicolas Sarkozy écrit l'histoire de France*, 2008, 208p. Par ailleurs, Inès Depay fait l'analyse similaire dans un article : Depay Inès, « Quand l'orateur Nicolas Sarkozy de Gaulle, quelle utilité en retire-t-il ? » in *Cahier Mémoire Politique n° 1, La science politique et les études sur la mémoire*, 2013, p. 29-40.

¹⁴⁹ Discours de Nicolas Sarkozy du 17 septembre 2007 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

où le pouvoir reste centralisé malgré la décentralisation des années quatre-vingt. À nouveau, la figure de l'homme providentiel est mobilisée, cette fois par le biais de figures historiques. Cette figure est avant tout mobilisée à partir des actions menées par ces hommes historiques. Ainsi, dans les années 2007 et 2009, l'enjeu communicationnel est double pour le Président : montrer qu'il agit sur l'espace, et être clairement identifié comme l'instigateur des changements à venir.

1.2.3. Le désir d'inscrire son action dans l'espace

Nicolas Sarkozy s'est positionné comme un président de l'action, omniprésent sur tous les sujets¹⁵⁰. Sa remarque, « *Alors là, on me dit : "Mon Dieu, vous prenez beaucoup d'initiatives." Mais moi, je trouve que je n'en prends pas assez.* », du discours du 26 juin 2007, marque clairement cette posture qu'il fait passer par « quatre leviers »¹⁵¹ : les infrastructures, l'urbanisme¹⁵², la compétitivité dans tous les domaines et l'organisation des pouvoirs en Île-de-France. Deux d'entre eux sont directement liés à l'aménagement du territoire et constituent des réponses spatialisées. Cette volonté d'inscrire son action dans l'espace est réitérée le 17 septembre 2007 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine :

¹⁵⁰ Le néologisme de l'« hyperprésidence » dans les médias fait bien état de cette attitude qui marque la présidence de Nicolas Sarkozy.

¹⁵¹ Discours de Nicolas Sarkozy du 26 juin 2007 à Roissy. « Pour en finir et pour avancer, j'identifie quatre leviers de changement ». Nous pouvons souligner les deux verbes « finir » et « avancer », qui rentrent dans ce registre de l'action.

¹⁵² Par « urbanisme », Nicolas Sarkozy semble parler de composition urbaine plus que d'urbanisme stratégique : « *Deuxième levier de changement, c'est l'urbanisme. J'en ai parlé. La densité de logement des maisons de ville est la même que celle des barres. Pourquoi se contenter de faire un échangeur alors qu'on pourrait faire une place ?* » Discours de Nicolas Sarkozy du 26 juin 2007 à Roissy.

*« L'inauguration de ce nouvel établissement culturel consacré à l'Architecture et au Patrimoine, je veux qu'elle soit l'occasion de remettre l'Architecture au cœur de nos choix politiques ».*¹⁵³

Au cours de ce discours, Nicolas Sarkozy annonce sa volonté de mobiliser des architectes pour « travailler au diagnostic prospectif, urbanistique et paysager, sur le Grand Paris ». Cette citation est réutilisée le 29 avril 2009 dans le même lieu, lors de l'inauguration de l'exposition des travaux des équipes, comme pour insister sur la réalisation de cette intention.

*« À ceux d'entre vous qui étaient présents à cette inauguration j'avais dit : « Je veux que cette inauguration soit l'occasion de remettre l'Architecture au cœur de nos choix politiques ». Bousculant les habitudes de pensée et les comportements qui depuis des décennies plaçaient l'Architecture et l'Urbanisme au second plan dans les grandes opérations d'aménagement urbain, j'ai souhaité que la réflexion des architectes et des urbanistes constitue le point de départ de l'élaboration du projet si symbolique du Grand Paris. »*¹⁵⁴

Avec ces phrases, il semblerait que le seul fait d'avoir consulté des architectes ait déjà la valeur de transformation spatiale. La mise en scène de l'action est ici plus importante que le fait d'agir¹⁵⁵, et le choix d'organiser une exposition à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine rentre dans une stratégie de médiatisation de la mobilisation d'architectes afin de lui donner le caractère d'action. Soulignons que les architectes sont plus mis en avant que les autres professionnels mobilisés. Ce choix ne nous semble pas anodin puisque les discours de Nicolas Sarkozy mobilisent souvent des formes architecturales afin de signifier des expressions spatiales de l'action présidentielle¹⁵⁶. Mais au-delà de la simple convocation d'archétypes

¹⁵³ Discours de Nicolas Sarkozy du 17 septembre 2007 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

¹⁵⁴ Discours de Nicolas Sarkozy du 29 avril 2009 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

¹⁵⁵ La même analyse est faite par d'autres recherches sur la communication des projets urbains. Matthey, Laurent, *et al.*, *Faire des histoires ? Du récit d'urbanisme à l'urbanisme fictionnel : faire la ville à l'heure de la société du spectacle*, Genève, Fondation Braillard Architectes, 2013.

¹⁵⁶ « Il n'y aura pas de France forte et ambitieuse si l'Île-de-France se recroqueville sur elle-même. Si elle renonce à construire les plus hautes tours

architecturaux supposés représenter la réussite économique d'une ville, c'est l'expression visible de la croissance économique et de l'avancée technologique qui est recherchée. Nicolas Sarkozy invoque ainsi ces éléments dans un objet synthétisant ces qualités pour exprimer l'« ambition » qu'il porte pour l'Île-de-France : le projet de transport porté par Christian Blanc. Le 29 avril 2009, au moment de conclure son discours, Nicolas Sarkozy dit :

« Le développement des grandes zones qui portent l'avenir économique du Grand Paris appelle un nouveau système de transport rapide, à grande capacité qui permettra de relier les grandes polarités urbaines de demain. C'est le sens du projet élaboré par Christian Blanc dont le schéma est un schéma de principe qui est soumis à la concertation. Il anticipe le changement d'échelle. C'est un projet ambitieux : 130 km ! Je souhaite que là où c'est possible, il soit aérien, que son design, son ergonomie, sa technologie soient exemplaires, qu'il soit une vitrine mondiale de notre savoir-faire en matière de transport et qu'il permette que se déplacer redevienne un plaisir. »¹⁵⁷

La description du système de transport de Christian Blanc reprend des thématiques que nous avons évoquées précédemment. En premier lieu, il s'agit d'un projet porté par le Président, comme l'indique l'expression « je souhaite », dont l'image porte un enjeu pour exprimer la compétitivité du territoire francilien sur la scène internationale. Il est lui aussi « ambitieux ». Son efficacité est quantifiable (rapidité, grande capacité, 130 km de réseaux). Mais le canal visuel et l'aspect esthétique jouent également un rôle important dans ce discours. Ainsi, la forme prise par l'action présidentielle est aussi importante que l'action elle-même.

Ces quatre discours présidentiels nous ont permis d'insister sur trois valeurs qu'ils diffusent, le fondement moral de porter une « ambition » pour l'Île-de-France dès lors que son destin est lié à celui du pays, le fait de se positionner dans une continuité par rapport à l'action de figures historiques nationales qui ont contribué à l'aménagement de l'Île-de-France, ce qui

d'Europe. » Discours de Nicolas Sarkozy du 26 juin 2007 à l'occasion de l'inauguration du satellite n° 3 à l'aéroport Charles de Gaulle à Roissy.

¹⁵⁷ Discours de Nicolas Sarkozy du 29 avril 2009 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

permet à Nicolas Sarkozy de jouir de leur aura symbolique, et enfin l'enjeu que cette action s'inscrive dans l'espace, empruntant par la même la figure du Président bâtisseur (Devillard, 2001), et que l'expression de cette inscription affirme la compétitivité francilienne et nationale sur la scène mondiale.

Cette question de l'affirmation de l'espace francilien comme un territoire économiquement compétitif et engagé dans la compétition internationale des « villes globalisées » (Sassen, 1996) constitue la quatrième valeur fondant l'action présidentielle. Afin de l'explorer plus en détail, nous proposons d'aborder les usages faits du terme « métropole » pour analyser les représentations qu'il diffuse de l'agglomération parisienne.

1.3. Des usages politiques de la « métropole »

Nous venons de voir que les discours présidentiels contribuent à rendre légitime l'action de l'État selon au moins trois valeurs, dont l'inscription dans l'espace de formes architecturales exprimant la compétitivité francilienne dans l'économie mondialisée. La représentation d'un espace francilien devant se transformer pour conserver une position dans une économie globalisée se diffuse notamment à travers l'usage du terme de « métropole » largement utilisé à partir de cette période pour parler des projets en Île-de-France, que ce soit par la Ville de Paris avec les « conférences métropolitaines », par l'État avec la loi MAPTAM¹⁵⁸ ou simplement avec le nom donné à l'EPCI¹⁵⁹ « Métropole du Grand Paris ». Ce mot recouvre des significations variées qui convergent pour renvoyer à une représentation de l'agglomération parisienne comme prise dans un contexte d'économie globalisée et qui justifiera des projets immobiliers de grande ampleur. Après les premiers paragraphes abordant la façon dont est invoquée la position spécifique de Paris en France et dans le contexte international pour justifier l'action présidentielle sur le territoire francilien, les paragraphes qui suivent abordent les manières dont l'usage du terme de « métropole » met en tension les politiques d'aménagement étatique et la production de connaissances dans le contexte français. Nous insisterons sur le fait qu'il véhicule un système de valeurs qui, en produisant ses propres clefs d'analyse, s'auto-justifie. Enfin, en repartant des analyses lexicales de Jeanne Chauvel, nous prolongerons l'analyse de cette dernière afin de montrer les façons dont l'usage du champ lexical de la « métropole » dans les débats contribue à occulter certains enjeux au profit d'une représentation des territoires comme engagés dans une compétition entre les villes mondialisées faisant passer comme nécessaire un développement immobilier de l'Île-de-France.

¹⁵⁸ Loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) de 2014 fixant entre autres le calendrier de création de la « Métropole du Grand Paris ».

¹⁵⁹ EPCI (Établissement Public de Coopération Territoriale)

1.3.1. La place spécifique de Paris en France et dans le monde pour justifier l'action de l'État

Dans la plupart de ses discours sur le « Grand Paris », Nicolas Sarkozy lie le projet de la métropole parisienne à la réussite économique nationale. Il insiste sur cette idée le 26 juin 2007 :

« C'est une mission [celle de penser l'aménagement de l'Île-de-France] qui revient bien sûr au Conseil Régional, qui n'a plus la même place en 2007 qu'en 1965. Mais l'État peut-il se priver d'avoir un projet, une stratégie pour la région économiquement la plus puissante d'Europe, qui produit 28 % de la richesse nationale de notre pays ? Je ne le pense pas. »¹⁶⁰

Cette importance nationale de l'Île-de-France est justifiée par son poids dans l'économie française et par le rôle qu'elle joue dans la compétitivité de la France sur la scène internationale. En juin 2007, alors que la crise économique des « Subprimes » de juillet 2007¹⁶¹ n'a pas encore commencé, le Président de la République dresse un portrait pessimiste de la situation de l'Île-de-France rendant une intervention de sa part nécessaire :

« Il n'y aura pas de France forte et ambitieuse si l'Île-de-France se recroqueville sur elle-même, si elle renonce à construire les plus hautes tours d'Europe, si elle renonce à attirer les meilleurs chercheurs du monde, si elle renonce à son ambition d'être une place financière de premier plan. [...] Les grandes villes de province ont pris un élan démographique, économique, culturel extraordinaire ces dernières années. Je ne vois pas de honte à ce que la métropole

¹⁶⁰ Discours de Nicolas Sarkozy du 26 juin 2007 à l'occasion de l'inauguration du satellite n° 3 à l'aéroport Charles de Gaulle à Roissy.

¹⁶¹ Deux crises économiques successives marquent le début du quinquennat de Nicolas Sarkozy. En juillet 2007 avec la crise dite des « Subprimes » et en septembre 2008 qui voit de grandes banques américaines entrer en cessation de paiement.

parisienne les imite. Mais j'en verrais un à ce qu'elle se laisse distancer par Shanghai, Londres ou par Dubaï. »¹⁶²

Le registre employé est celui du pouvoir avec des termes tels que « puissance », « fort », « ambitieux », faisant de l'action de l'État une question de compétitivité nationale. Si celle-ci s'exprime dans ce discours autant par des paramètres tels que le rayonnement universitaire ou à travers une expression architecturale visible, les « tours les plus hautes d'Europe », l'argument principal est d'ordre économique. La mondialisation et ses effets économiques et spatiaux sont affirmés comme souhaitables, voire nécessaires. Mais cette compétitivité est mise en avant essentiellement par des éléments de communication jouant sur des représentations du territoire qui peuvent faire penser à des stratégies de marketing territorial déjà analysées au tournant du XX^e siècle (Rosemberg, 2000). Ainsi, le 29 avril 2009 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Nicolas Sarkozy affirme :

« Paris est une ville-monde dont le nom a une signification pour tous les peuples de la terre. Paris est une ville-monde et une économie-monde. Elle n'est pas que la capitale de la France. Elle est aussi la rivale de Londres, de New York, de Tokyo ou de Shanghai. Elle appartient au grand réseau d'échanges et de communications planétaires. Elle a vocation à être au premier plan dans la civilisation et dans l'économie mondiale. Mais elle peut perdre son rang si nous n'y prenons pas garde.

Dans la partie qui se joue à l'échelle de la planète, rien n'est acquis. Pour rester au premier rang, il faut voir loin et il faut voir grand. Le Grand Paris, ce n'est pas seulement l'élargissement des frontières de Paris. Le Grand Paris, c'est Paris qui veut jouer un rôle dans l'économie européenne et dans l'économie mondiale. Le Grand Paris, c'est Paris qui veut être la carte maîtresse de la France en Europe et dans le monde. »¹⁶³

¹⁶² Discours de Nicolas Sarkozy du 26 juin 2007 à l'occasion de l'inauguration du satellite n° 3 à l'aéroport Charles de Gaulle à Roissy.

¹⁶³ Discours de Nicolas Sarkozy du 29 avril 2009 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

Ce discours a une tonalité bien différente de celui du 26 juin 2007. Alors qu'en 2007, l'Île-de-France était en retard, en 2009, son niveau de développement la situerait au premier plan sur l'échiquier mondial, et selon le Président, elle aurait « une signification pour tous les peuples de la Terre ». Deux ans après le discours de Roissy, celui du 29 avril 2009 met en scène les actions menées par le Président de la République en Île-de-France dans une dynamique vertueuse en faveur du succès économique national. Dans les faits, aucune action autre que l'organisation d'une consultation médiatisée et la création d'un Secrétariat d'État n'a été menée. Néanmoins, le Chef de l'État cherche à faire passer l'idée que les problèmes ont été résolus et que la région parisienne aurait réussi à se moderniser. À nouveau, les termes utilisés par Nicolas Sarkozy sont ceux de la compétition : « rival » et « perdre son rang ». En positionnant les termes du débat sur des enjeux de mondialisation, tout en targuant la Région de manque d'ambition, Nicolas Sarkozy appuie encore davantage la légitimité de la prise de position de l'État en Île-de-France. Ces discours font passer l'idée que la réussite économique est une nécessité impérieuse justifiant un projet hors norme ne prenant pas en compte le travail de la Région. Ce nouveau rôle joué par l'État est exprimé à Roissy lorsque Nicolas Sarkozy dit :

« Je ne souhaite pas qu'on adopte un nouveau schéma directeur de la Région Île-de-France avant d'être allé au bout de ces questions et d'avoir défini une stratégie efficace. Une stratégie, ce n'est pas un gros mot. Je propose donc que l'ensemble des administrations concernées soient mobilisées dès l'automne 2007 sous l'œil attentif du gouvernement pour préparer les propositions d'actions nécessaires dans les champs que je viens d'évoquer, et qu'un comité interministériel d'aménagement du territoire dédié à l'Île-de-France se tienne fin 2008 pour adopter ce nouveau plan stratégique et le schéma directeur correspondant, ainsi que les textes législatifs et réglementaires nécessaires. »¹⁶⁴

¹⁶⁴ Discours de Nicolas Sarkozy du 26 juin 2007 à l'occasion de l'inauguration du satellite n° 3 à l'aéroport Charles de Gaulle à Roissy.

Dans ces extraits, les travaux de la Région autour du SDRIF sont remis en cause. Nicolas Sarkozy annonce que l'État aura son mot à dire quoi qu'il arrive. Le 17 septembre 2007 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, il prend position :

« S'agissant de la région parisienne, je souhaite que nous réfléchissions, au-delà des clivages des uns et des autres, à un nouveau projet d'aménagement global du "grand Paris". C'est mon devoir de porter cette idée. »¹⁶⁵

La justification d'une intervention de l'État comme relevant de son devoir et se fondant ainsi sur des bases morales, n'est plus à mettre en doute. En plaçant le « Grand Paris » dans un jeu de compétition internationale et en faisant donc référence aux mécanismes de la globalisation, Nicolas Sarkozy, plus haut représentant de l'État, impose une vision de la région parisienne comme structurée par ces mécanismes, avec comme seul avenir envisageable et moralement valable, le renforcement de sa position dans la « partie qui se joue à l'échelle de la planète »¹⁶⁶. L'invocation de la place de Paris dans l'économie mondiale semble bien être un argument pour justifier l'intervention de l'État sur l'aménagement de l'Île-de-France. Dans notre souci de définir les systèmes de valeurs sous-jacents à la mise en place des actions étatiques pour le « Grand Paris », il apparaît nécessaire de comprendre les représentations que véhicule l'argument de la compétition internationale.

En souscrivant au propos de Marc Abélès, selon lequel la globalisation, par ses représentations médiatiques et politiques, conduit entre autres à des transformations des représentations de l'espace local et de la place de l'État (Abélès, 2008), il nous est possible d'apprécier comment ce mécanisme opère dans le cas des discours présidentiels sur le « Grand Paris ». Nicolas Sarkozy impose, en invoquant la dimension « métropolitaine », des enjeux de compétition internationale dépassant les enjeux régionaux. Il enjoint les collectivités territoriales à faire « métropole » en supposant

¹⁶⁵ Discours de Nicolas Sarkozy du 17 septembre 2007 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

¹⁶⁶ Discours de Nicolas Sarkozy du 29 avril 2009 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

implicitement qu'il s'agirait de la voie inéluctable du développement de l'Île-de-France. Avec l'invocation d'enjeux « métropolitains », Nicolas Sarkozy évite de confronter son action à un débat direct avec les collectivités¹⁶⁷, et encore moins à un débat public. Le Président adopte une posture jacobine, voire interventionniste, en contradiction avec la tendance générale des années 2007-2008, qui consiste plutôt à adopter des démarches de *grenellisation* des politiques publiques, où l'État organise un dialogue entre les différentes parties d'un problème ciblé afin de fabriquer des politiques publiques¹⁶⁸. Dans le cas du « Grand Paris », l'État, avec ses actions autour du « Grand Paris » semble davantage vouloir étouffer les débats menés à l'initiative de la Ville de Paris¹⁶⁹ et de la Région¹⁷⁰, qui réunissent différentes parties prenantes et en premier lieu les autres collectivités franciliennes.

1.3.2. La « métropole », une construction scientifique et politique

Le terme de « métropole » se construit à partir du grec, signifiant « ville mère », et renvoie à un réseau de colonies reliées à une ville principale. Cette origine est toujours présente dans l'expression de « France Métropolitaine » qui distingue l'espace français situé géographiquement en Europe des territoires et départements d'Outre-Mer qui y sont administrativement associés¹⁷¹. Ce terme implique donc une relation de subordination entre un espace central et une périphérie. En Géographie, il évolue au XX^e siècle pour évoquer des réseaux de villes d'importance

¹⁶⁷ Des tensions seront néanmoins très fortes. Pour plus de détails, la chronologie en annexe permet de retracer ces tensions. De même, les travaux de Jeanne Chauvel (Chauvel 2015) explorent les relations entre l'État et les collectivités. Nous reviendrons sur ces tensions en conclusion de ce chapitre.

¹⁶⁸ Les années 2007 et 2008 sont également les années du Grenelle de l'environnement.

¹⁶⁹ Avec les « Conférences métropolitaines » organisées par Pierre Mansat.

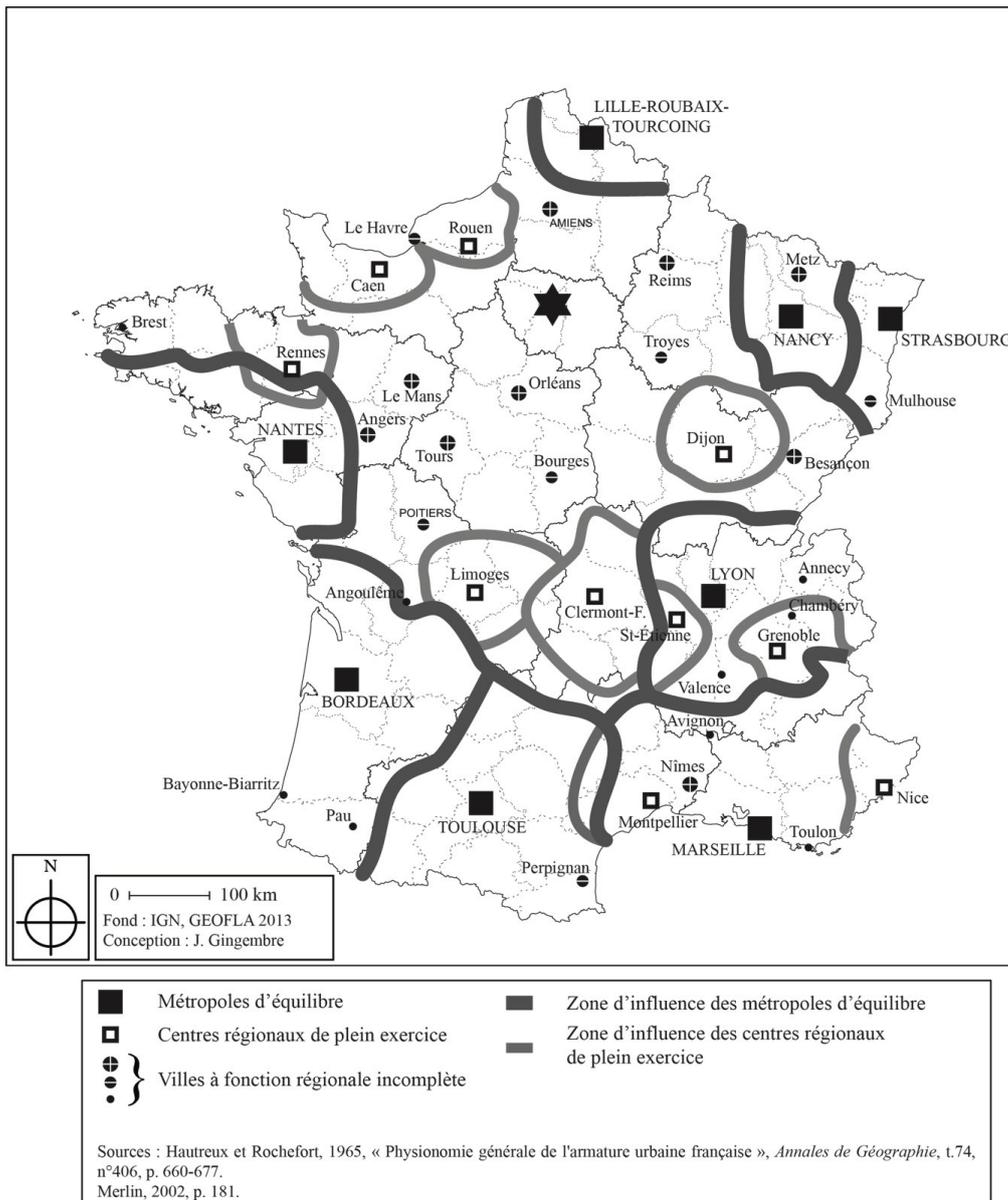
¹⁷⁰ Avec le processus de concertation autour du SDRIF en cours en 2008.

¹⁷¹ Saint Julien, Thérèse, « Métropole » in *Hypergéô*, [En ligne] consulté à l'adresse www.hypergeo.eu/spip.php?article650 le 15 août 2018.

mondiale ou régionale, prises dans une économie internationale. C'est ainsi qu'il est utilisé pour décrire les transformations des espaces urbains liées au contexte de « globalisation ». Il se construit autour de l'idée que les territoires, étant soumis à des pressions économiques opérant à l'échelle mondiale, connaissent des reconfigurations importantes de leurs espaces de production, s'accompagnant de changements sociaux, tels que des fractures sociales qui s'accroissent (Ghorra-Gobbin, 2010). Cette vision des effets spatiaux d'une économie globalisée résultant en une polarisation de la production dans des centres « métropolitains », se construit dans des travaux de recherches eux-mêmes reconnus à l'échelle internationale au tournant des années 1990-2000 sur la « nouvelle économie géographique » (Fujita, Krugman, Venables, 2001), sur les « villes mondes » (Sassen, 1996). Néanmoins, cette approche du terme de « métropole » est également critiquée. S'il existe bien des changements de répartition des systèmes de production économique, l'idée que les « métropoles » soient les seules capables de les concentrer, ne se confirmerait pas dans les faits (Davezies 2006). Afin de signaler le risque d'une description uniquement construite par les processus de « métropolisation », Cynthia Ghorra-Gobbin explique en 2010 comment la notion de « métropole » se construit comme un paradigme créant ses propres clefs de lecture sur les phénomènes économiques et géographiques¹⁷². De cette manière, la notion de « métropole » serait bien un paradigme véhiculant une représentation des territoires dans un système de compétition internationale où l'échelle régionale devient la norme. En positionnant Paris dans le contexte de la compétition internationale, Nicolas Sarkozy insiste bien alors sur une représentation de la région francilienne comme étant prise dans un phénomène de « métropolisation ». Dès lors, selon le Président de la République, cette idée devrait guider l'aménagement de l'Île-de-France vers un développement économique et immobilier.

¹⁷² Ghorra-Gobbin Cynthia, « De la métropolisation : un nouveau paradigme ? » in *Quaderni*, n° 73, 2010, pp. 25-33.

Figure 09 : Les métropoles d'équilibre et leur zones d'influence. Source : Gingembre Julien, « Le Sillon Lorrain : quelle recomposition territoriale dans un espace multipolaire ? », *Carnets de géographes, d'après Hautreux et Rochefort, « Physionomie générale de l'armature urbaine française », *Annales de Géographie*, Vol. 74 n° 406, 1965. (journals.openedition.org/cdg/1375).*



En termes de politiques publiques en France, la notion de « métropole » apparaît au début des années soixante avec les travaux des géographes Jean Hautreux et Michel Rochefort sur l'organisation du territoire français¹⁷³, réalisés dans le cadre de la mission de la Commission Nationale d'Aménagement du Territoire, créée après la Seconde Guerre mondiale. Cet organisme travaille à partir des idées développées par Jean-François Gravier¹⁷⁴ sur le poids de Paris qui serait trop important sur le territoire français. Cette approche de Gravier, aujourd'hui critiquée pour ses positions partisans issues d'idéologies anti-urbaines¹⁷⁵, a tout de même guidé les prémices des recherches sur les villes régionales¹⁷⁶, menées par Hautreux et Rochefort ainsi que les politiques d'aménagement du territoire pendant plusieurs décennies¹⁷⁷.

C'est dans ce contexte que la politique des « métropoles d'équilibre » est mise en œuvre. Elle est directement issue des travaux de la Commission Nationale d'Aménagement du Territoire et sera menée par la DATAR¹⁷⁸. En s'appuyant directement sur une analyse des villes françaises, cette politique en définit huit¹⁷⁹, qui devront constituer un échelon intermédiaire entre les villes moyennes et la capitale. Si elle est élaborée à partir d'une approche méthodique, elle reste néanmoins influencée par certaines représentations

¹⁷³ Hautreux Jean et Rochefort Michel, « Physionomie générale de l'armature urbaine française », in *Annales de géographie*, vol. 74, n° 406, 1965, pp. 660-677.

¹⁷⁴ Jean-François Gravier, *Paris et le désert français*, Paris, Flammarion, 1958.

¹⁷⁵ Cette idée est développée par Bernard Marchand, « La haine de la ville : "Paris et le désert français" de Jean-François Gravier », in *L'information géographique*, Vol. 65, n° 3, 2001, p. 234-253.

¹⁷⁶ Michel Rochefort, géographe et co-auteur d'un rapport en 1963 pour la mise en place de ces « métropoles d'équilibre », revient sur ce sujet dans un entretien pour la revue en ligne *Strates*. Cohen Jeannine, « Métropoles d'équilibre. Un géographe face au Politique » in *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, Hors-série, 2002.

¹⁷⁷ L'influence de l'ouvrage de Jean-François Gravier est largement répandue. Ses propos sont mobilisés pour justifier les politiques d'aménagement du territoire de la seconde moitié du XX^e siècle. Provost Isabelle, *Paris et le désert français : histoire d'un mythe*, Thèse, Évrly, 1999

¹⁷⁸ DATAR (Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale).

¹⁷⁹ Ces villes sont : Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Lille, Nancy, Strasbourg et Nantes.

idéalistes du territoire¹⁸⁰. Dès lors, en France, le terme de « métropole » est historiquement attaché à l'action de l'État sur le territoire.

La genèse de la politique des « métropoles d'équilibre » en France est un exemple de mobilisation de travaux scientifiques dans un but d'intervention sur le territoire¹⁸¹. La Géographie humaine qui s'intéresse à la transformation de l'espace se construit alors sur un rapport ambivalent entre démarche scientifique et action sur le territoire (Robic, 1996). D'autres disciplines qui prennent pour objet l'aménagement, à l'instar de l'Urbanisme, connaissent la même situation. Nous pouvons y voir certains parallèles avec l'organisation de la consultation de 2008, qui vise la production de connaissances servant « d'aide à la décision »¹⁸². Cet arrêt sur le terme de « métropole » nous amène à souligner que celui-ci n'est pas axiologiquement neutre. Il se construit en France à partir de la mobilisation par l'État de chercheurs en Géographie afin de guider sa politique d'aménagement. Les représentations du territoire que portent leurs travaux apparaissent à présent idéalisées. Aujourd'hui, le terme de « métropole » est généralement utilisé pour évoquer des effets spatiaux de la mondialisation sur les grandes villes. Il peut susciter des débats car il véhicule l'idée que la concentration des moyens de productions et des espaces décisionnels sur un territoire serait synonyme d'efficacité sur le plan mondial. Son usage dans les années 2000 nous semble à nouveau intéressant à analyser puisque, comme dans les années soixante, ce terme associe le triptyque : construction de connaissances, décision politique et action sur l'espace.

¹⁸⁰ « En s'appuyant sur une vue peut-être un peu superficielle de la réalité allemande, on a conçu une organisation optimale des territoires nationaux où les métropoles régionales, capables de délimiter des régions par l'influence de leur tertiaire de haut-niveau, assureraient une autonomie de celles-ci, la capitale nationale n'ayant plus qu'un rôle supérieur de cohésion de ces unités fonctionnelles. Ce schéma a constitué une arrière-pensée constante dans les tentatives d'aménagement de l'armature urbaine française et le montage du programme des métropoles d'équilibre. » Rochefort Michel, « Des métropoles d'équilibre aux métropoles d'aujourd'hui » in *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, Hors-série, 2002.

¹⁸¹ Michel Rochefort explique les difficultés rencontrées par un chercheur pour mettre en place des définitions scientifiquement rigoureuses et permettant néanmoins la mise en place de politiques publiques. Cohen Jeannine, 2002 *op.cit.*

¹⁸² Texte de l'appel d'offre pour la consultation de 2008, sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne », rédigé par le BRAUP.

1.3.3. Le « fait métropolitain », un débat qui ne porte pas sur la « métropole »

En 2007, lorsque Nicolas Sarkozy annonce que l'État s'impliquera dans des questions relatives à l'aménagement de l'Île-de-France en invoquant l'importance de ce territoire pour la compétitivité nationale dans un monde globalisé, il doit composer avec des collectivités déjà engagées dans un processus de rapprochement mutuel.

Depuis l'élection de Bertrand Delanoë à la Mairie de Paris en 2001, Pierre Mansat est élu en charge des relations avec les collectivités franciliennes¹⁸³. Suite à des premiers projets de rapprochement autour de sujets locaux, il organise les « conférences métropolitaines ». Ces moments de débat qui se déroulent de 2006 à 2008, ont comme premier objectif de trouver des modèles de partenariat entre Paris et ses communes voisines¹⁸⁴. En 2008, à l'occasion de la 8^e « conférence métropolitaine » à Saint-Denis, les statuts d'un syndicat d'étude sont rédigés. Le « Syndicat Mixte Paris Métropole » est créé le 30 avril 2009 par arrêté préfectoral. Il travaillera entre autres à repenser la gouvernance à l'échelle de l'agglomération.

Encadré 04 : Biographie de Bertrand Delanoë

Bertrand Delanoë est né en 1950 à Tunis. Il obtient un diplôme en sciences économiques de l'université de Toulouse. Il adhère au PS en 1971 et devient secrétaire de la Fédération socialiste d'Aveyron, où sa famille s'est installée depuis ses 13 ans. Alors qu'il entame une carrière dans les relations publiques pour un groupe privé, il est remarqué par François Mitterrand au début des années soixante-dix. Il déménage à Paris et est élu au Conseil Municipal en 1977. Il devient député PS de Paris en 1981, puis sénateur de Paris en 1995. En 2001, il est le premier maire socialiste de Paris. Réélu en 2007, il occupe cette fonction jusqu'en 2014.

¹⁸³ Voir Encadré 02 : Biographie de Pierre Mansat.

¹⁸⁴ De 2006 à 2008, neuf conférences métropolitaines ont été tenues. Le détail de ces conférences est visible dans la chronologie, annexe 2.

Cet ensemble d'actions largement initiées par la Ville de Paris, dirigé par Bertrand Delanoë avec en première ligne Pierre Mansat, joue également un rôle important dans la construction politique de ce qui est appelé le « fait métropolitain ». Jeanne Chauvel analyse dans sa thèse l'occurrence de mots clefs tels que « métropole ». Elle montre notamment que ce terme entre progressivement dans les discours des élus franciliens entre 2001 et 2008, mais souvent en tant que synonyme d'autres expressions, telles qu'« agglomération »¹⁸⁵, pourtant plus précises. Elle conclut ainsi que l'émergence du mot « métropole » dans les discours des politiques ne contribue pas nécessairement à une clarification des termes du débat, mais qu'il est susceptible d'occulter certains conflits politiques, notamment entre Paris, les Départements et la Région¹⁸⁶.

L'émergence du terme de « métropole » dans les discours ne se limite pas aux élus franciliens et recouvre un champ définitionnel large, souvent en rapport avec l'intégration de communes à des aires urbaines (Bué *et al.*, 2004). La popularisation de ce terme, alors que l'État est en train d'engager une série d'actions en Île-de-France, semble comporter certains risques pour qu'un débat puisse se dérouler en toute transparence. En effet, lorsqu'un mot issu de la Géographie et de l'économie, décrivant les effets de l'économie mondialisée sur des territoires et évoquant l'action historique de l'État sur des questions d'aménagement, se confond avec le terme « d'agglomération », ou à des situations de refontes de gouvernance territoriale telles que la création

¹⁸⁵ « On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. » Définition de l'INSEE : Unité urbaine / Agglomération / Agglomération multicommunale / Agglomération urbaine sur www.insee.fr, page consultée le 23 mai 2018.

¹⁸⁶ « Ce qui est étonnant dans ce processus d'émergence du discours "métropolitain" comme moteur du désir de coopération chez les élus, c'est l'absence de consensus sur ce à quoi fait référence le "fait métropolitain". On perçoit que chez nombre d'acteurs, la métropole, c'est l'agglomération parisienne, ou l'unité urbaine au sens de l'INSEE (périmètre retenu pour le Syndicat Paris Métropole avec quelques aménagements) alors que la métropole est considérée par plusieurs chercheurs comme étant l'aire urbaine, toujours au sens de l'INSEE : dans ce cas, la métropole c'est plus ou moins l'Île-de-France (Lévy 2006 ; Lefèvre 2004). Derrière ces débats sémantiques se cachent en fait des conflits politiques et institutionnels extrêmement lourds au cœur desquels se trouve la Région Île-de-France (Subra 2012). » Chauvel Jeanne, *La Question du Grand Paris*, Thèse, 2015, pp.154.

d'EPCI¹⁸⁷, il y a alors peu de chances que le débat puisse porter sur la pertinence d'appliquer le paradigme de « métropole », tel que défini par les économistes, à l'agglomération parisienne.

Dans le cadre du Syndicat Mixte Paris Métropole, la « question métropolitaine » est bel et bien abordée en grande partie sous l'angle de la gouvernance et de la collaboration intercommunale. Cela en fait un espace de débat privilégié pour aborder la question de la réorganisation de la gouvernance à l'échelle de l'agglomération parisienne qui sera utile pour préparer l'application des lois MAPTAM¹⁸⁸ et NOTRe¹⁸⁹ (Chauvel J, 2015), et finalement la création de la MGP¹⁹⁰. Nous voyons apparaître ainsi une dissociation entre les valeurs véhiculées par le Président de la République avec le mot de « métropole » et les termes du débat entre les collectivités, qui portent sur des questions de partenariats intercommunaux.

¹⁸⁷ EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale)

¹⁸⁸ Loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) votée en 2014.

¹⁸⁹ Loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoire de la République) votée en 2015.

¹⁹⁰ MGP (Métropole du Grand Paris), un EPCI couvrant la commune de Paris et les communes des départements limitrophes.

Figure 10 : Carte des EPCI et des aires urbaines associées. Source Loi MAPTAM Rapport n°540, 2102, Sénat (senat.fr).

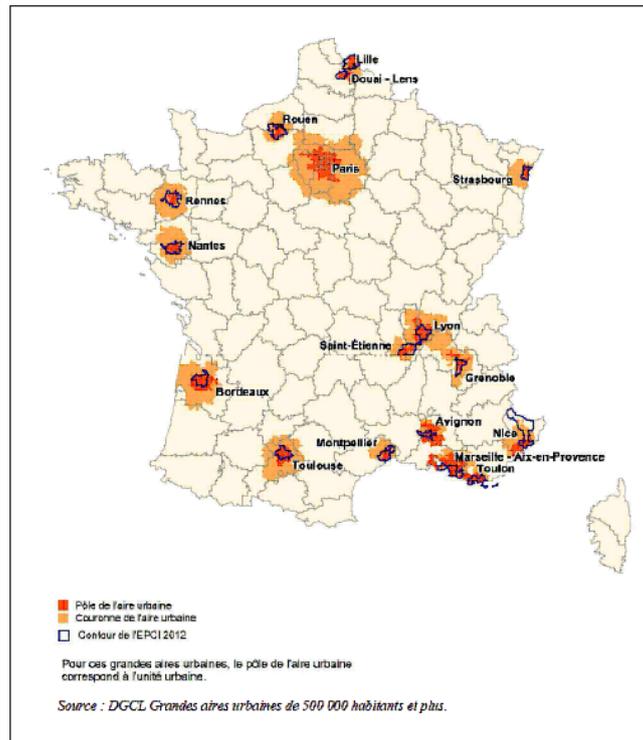
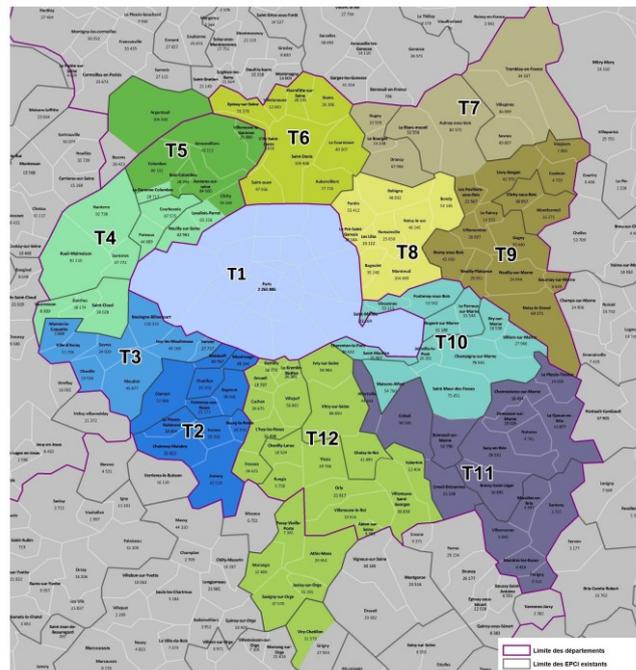


Figure 11 : Carte de l'EPCI de la Métropole du Grand Paris. Source Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris



1.3.4. La permanence de la « métropole » comme instrument de légitimation

Si les lois MAPTAM et NOTRe posent les jalons de la création de la MGP, cette dernière, dans le cadre d'une mission de préfiguration¹⁹¹, a défini elle-même les contours des subdivisions territoriales qui la composent (EPT)¹⁹² et les conditions pour qu'une opération d'aménagement relève de sa responsabilité. Pour cela, il est de sa responsabilité de préciser la notion « d'intérêt métropolitain »¹⁹³. Cette définition n'est pas sans difficulté puisque ce n'est que le 8 décembre 2017 qu'elle est votée par les élus, soit moins d'un mois avant la date butoir du 31 décembre 2017, et au prix d'un avertissement du président de la MGP¹⁹⁴. L'officialisation de cette définition est nécessaire pour que la MGP puisse appliquer sa compétence en matière d'urbanisme puisque ce n'est qu'à la condition qu'une opération soit identifiée comme « d'intérêt métropolitain », qu'elle pourra relever de la responsabilité de la MGP, non des communes. Cette définition s'exprime selon six critères et désigne¹⁹⁵ :

- Les opérations s'inscrivant dans le cadre des documents de planification rédigés par la MGP (SCOT, Plan métropolitain de l'habitat, etc.).
- Les opérations d'aménagement inscrites dans le cadre de schémas et de programmes stratégiques approuvés par le Conseil Métropolitain.

¹⁹¹ La période de préfiguration court sur une année, du 1^{er} janvier 2016 (date de la création de la Métropole du Grand Paris) jusqu'au 1^{er} janvier 2017. Elle bénéficie néanmoins de deux ans pour définir la notion « d'intérêt métropolitain », soit jusqu'au 31 décembre 2017.

¹⁹² EPT (Établissements Publics Territoriaux).

¹⁹³ Cette notion « d'intérêt métropolitain » fait référence à l'intérêt communautaire tel que défini par la loi relative à l'Administration des Territoire de la République de 1992.

¹⁹⁴ Pascale Tessier, « Grand Paris : les maires veulent avoir leur mot à dire », Lagazette.fr, page consultée le 12 décembre 2017. Nathalie Moutarde, « La MGP définit l'intérêt métropolitain », Le Moniteur, page consultée le 19 janvier 2018.

¹⁹⁵ Nous paraphrasons de manière synthétique la séance du conseil de la Métropole du Grand Paris du 08 décembre 2017, « Définition de l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain ».

- Les opérations d'aménagement comprenant des franchissements de faisceaux ferrés ou routiers, de fleuves et de rivières.
- Les opérations d'aménagement identifiées au terme d'appels à projets thématiques portés par la MGP (« Inventons la métropole du Grand Paris », par exemple).
- Les opérations d'aménagement intégrant dans leur périmètre un grand équipement culturel ou sportif de dimension internationale ou nationale.
- Les opérations d'aménagement inscrites dans les futurs contrats métropolitains de développement.

Avec ces critères, la MGP définit comme étant d'intérêt métropolitain des opérations de nature potentiellement variée. Si l'un d'eux contient l'idée d'intégrer des équipements de « dimension internationale », d'autres relèvent plus de la cohérence du territoire (franchissement de réseaux, ou inscription au SCOT), enfin certains relèvent d'opportunités ponctuelles votées par le Conseil Métropolitain ou donnant lieu à des appels à projet thématiques. Il est donc important de souligner que cette question de « métropole » est à nouveau mise au débat selon la dimension de la gouvernance, de l'aménagement du territoire, de l'enjeu de la compétitivité du territoire francilien dans le contexte de la mondialisation. Ce dernier point reste alors une valeur sous-jacente peu ou pas mise en débat. C'est d'ailleurs sous cet angle que la MGP définit sa mission :

« Une vocation mondiale : Pour rester dans la course des grandes métropoles mondiales comme Londres, New York et Tokyo qui sont entrées de plain-pied dans le XXI^e siècle, Paris doit s'imposer, développer son potentiel et être plus visible à l'international afin de maintenir son rang de capitale mondiale. »¹⁹⁶

La représentation d'un territoire sous pression face à la compétition internationale est toujours présente et s'amalgame ainsi avec d'autres enjeux d'aménagement du territoire. Il faut repositionner cette définition de la MGP

¹⁹⁶ Site de la métropole du Grand Paris, « en savoir plus » mise en ligne le 18 mars 2016. www.metropolegrandparis.fr/fr/content/en-savoir-plus, page consultée le 23 mai 2018.

dans le contexte d'incertitude par rapport à la pérennité de cet EPCI. La MGP, critiquée comme un échelon administratif supplémentaire, a besoin de construire son propre espace de légitimité¹⁹⁷. Dans ce but, sa supposée capacité à répondre aux enjeux de la mobilisation est à nouveau invoquée. Cette stratégie de convoquer la compétition internationale entre les villes sous les traits de la « métropole » n'est pas spécifique à l'espace francilien. L'analyse des discours politiques au moment de la création de la Communauté Urbaine de Lille et de ses grands projets, témoigne du recours à la « métropole » comme un moyen de rendre nécessaires et indiscutables certains choix de projets urbains ou de réorganisations institutionnelles (Rosemberg, 2000).

1.3.5. Une « métropolisation » qui produit des opportunités foncières bénéficiant au secteur privé

La diffusion dans les discours politiques et médiatiques d'une représentation de l'espace francilien comme pris dans une logique de « métropolisation », dont l'issue ne pourrait être qu'un développement économique et immobilier inexorable, s'exprime de manière tout à fait concrète dans l'espace francilien. L'État, à travers la loi sur le « Grand Paris » de 2010, crée une société d'aménagement, la SGP¹⁹⁸, qui en plus de concevoir et d'assurer la maîtrise d'ouvrage du réseau de transport à venir, assiste le Préfet de Région dans la rédaction des Contrats de Développement Territoriaux (CDT). Ces documents, dont le cadre légal est également fixé par la loi de 2010 sur le « Grand Paris », servent de support à une action étatique volontariste dans les territoires franciliens. Ils sont élaborés en négociation avec les collectivités mais permettent à l'État d'imposer des objectifs de construction, puisque dans le cas où les collectivités refuseraient de s'engager dans la mise en œuvre des CDT, la SGP obtiendrait la possibilité de se

¹⁹⁷ Début 2018, le président Emmanuel Macron questionnait le maintien de la MGP. À l'heure actuelle, aucun arbitrage ne semble se préparer.

¹⁹⁸ SGP (Société du Grand Paris)

substituer à l'action des communes dans un rayon de 400 m autour des gares (Gallez, Thébert, 2013). Cette compétence est donnée par l'article 7 de la loi sur le « Grand Paris »¹⁹⁹, qui stipule également que la SGP peut, dans le respect des règles de publicité et de mise en concurrence : « *exercer sa mission d'aménagement et de construction par l'intermédiaire de toute personne privée ou publique ayant des compétences en matière d'aménagement ou de construction.* »²⁰⁰. Ces documents agissent de la sorte comme un moyen de pression pour pousser les communes à densifier leurs territoires, et ouvrent la voie d'une privatisation de ces opérations d'aménagement. Cette dynamique de construction est par ailleurs largement mise en avant dans la communication de la SGP (voir Figure 09) qui insiste, chiffres à l'appui, sur les effets de son action. Cette dernière, en partenariat avec l'APUR et la DRIEA²⁰¹, lance en 2013 un « Observatoire des Quartiers de Gare » qui analyse non seulement les morphologies de ces quartiers, mais aussi leur capacité de densification et les transformations qu'ils connaissent. Les outils de l'État et l'APUR se mettent ainsi au service d'un développement immobilier dans les communes franciliennes.

Il est nécessaire de comprendre cet élan de densification dans un contexte de privatisation de la fabrication de la Ville en France depuis la fin du XX^e siècle (Lorrain, 2013). Cette tendance résulte en une généralisation de l'usage de délégation de concessions d'aménagement à des opérateurs privés²⁰², permettant à des groupes de promotion privés de prendre en charge des opérations d'aménagement de grande ampleur, se substituant alors au rôle traditionnel des Sociétés à Économie Mixte (SEM). En intégrant ainsi des phases d'aménagement, les opérateurs privés peuvent optimiser les bilans d'opérations en nourrissant leurs filiales de promotion, voire de construction lorsqu'elles en possèdent. Les risques supplémentaires qu'elles prennent

¹⁹⁹ « Lorsque ces opérations interviennent sur le territoire des communes non signataires d'un contrat de développement territorial, l'établissement public « Société du Grand Paris » peut, après avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents concernés, conduire ces opérations dans un rayon inférieur à 400 mètres autour des gares nouvelles du réseau de transport public du Grand Paris » (loi sur le Grand Paris, art.7-V).

²⁰⁰ *Ibid*

²⁰¹ DRIEA (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement), un service déconcentré du Ministère de l'Environnement.

²⁰² Ce phénomène est rendu possible par la loi du 20 juillet 2005.

peuvent ainsi être amortis tout au long de la chaîne de production immobilière (Citron, 2017).

L'État, en développant un projet de transport et en organisant la densification autour des nouvelles gares, produit des opportunités foncières nouvelles pour le secteur de la promotion et du BTP²⁰³ en Île-de-France. La rhétorique de la « métropolisation » contribue à rendre acceptable, voire moralement justifiée, une densification qui s'impose à certaines communes par le biais de la loi de 2010 sur le « Grand Paris » et les CDT. Il semble bien que le projet présidentiel pour l'Île-de-France, s'il prend publiquement l'aspect d'une consultation visant à penser l'agglomération parisienne dans un contexte « l'après Kyoto »²⁰⁴, résulte en premier lieu en la création de valeurs foncières, qui dans un contexte de privatisation de la production de la Ville, est susceptible de bénéficier principalement aux grands groupes de promotion et de construction. Par ailleurs, l'usage du développement d'un réseau de transport pour justifier de la création de nouveaux quartiers, s'avère être une pratique courante dans le contexte nord-américain. Les études de ces pratiques, réunies sous le nom de *Transit Oriented Development*, montrent qu'elles peuvent répondre à plusieurs objectifs parfois affichés, tel que limiter l'usage du transport automobile, ou le désenclavement de quartiers urbains, mais qu'elles servent également des intérêts privés souvent moins affirmés publiquement et questionnant alors la capacité de ces opérations à bénéficier à l'intérêt général dans un contexte néolibéral de production de la Ville (Douay, Roy-Baillargeon, 2015).

²⁰³ BTP (Bâtiments et Travaux Publics).

²⁰⁴ L'appel d'offre de 2008 demande notamment aux équipes sélectionnées de penser à ce que devrait être une métropole dans le contexte de l'application du protocole sur le climat signé en 1997 à Kyoto. Appel d'offre « Le grand pari de l'agglomération parisienne, consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain » de 2008, document de présentation générale, mars 2008.

Figure 12 : Les dynamiques immobilières dans « les quartiers de gare ». Source : Société du Grand Paris



Source : « Quels logements dans les quartiers de gare du Grand Paris Express », APUR, 2017. Données SITADEL.

Le mot de « métropole » se généralise à partir des années 2000 dans les discours des élus franciliens. Employé pour parler d'enjeux de gouvernances, ce mot valise contribue à masquer certains conflits politiques, notamment sur la question du périmètre de compétence en matière d'aménagement urbain. Plus encore, la dimension de développement économique qu'il véhicule ne se trouve pas remise en question. Se produit une dissociation entre les sujets débattus avec ce terme et les représentations de l'espace francilien pris dans une compétition entre les « villes mondes » qu'il porte également. Le fait que l'aménagement de l'espace francilien doive avant tout servir la compétitivité économique parisienne et nationale n'est plus questionné. Ce double usage du terme de « métropole », fait perdre la lisibilité des enjeux du projet présidentiel pour le « Grand Paris » en rendant l'opposition plus ardue. L'État produit un contexte favorable à un développement immobilier en Île-de-France qui répond certes à un besoin de construction de logement, mais fournit également une opportunité économique pour le secteur privé de la promotion et du BTP. Enfin, la généralisation de ce mot contribue à positionner le débat au-delà des compétences communales, voire régionales, favorisant une réorganisation de la gouvernance en Île-de-France.

Conclusion du chapitre 1

À partir de 2007, le Président Nicolas Sarkozy entame une campagne de communication visant à rendre légitime son action en Île-de-France, malgré un contexte de décentralisation des compétences. Il y mobilise l'Histoire et la compétition internationale entre les « villes mondes ». L'ambition forte qu'il exprime, participe à une stratégie de communication pour le « Grand Paris », mais aussi pour sa propre personne. Cette campagne communicationnelle passe notamment par une remise en question des travaux sur le SDRIF, à partir d'un manque d'ambition supposé de la part de la Région, alors dirigée par le parti socialiste. Nicolas Sarkozy, qui a débuté sa carrière politique à droite en Île-de-France, continue à entretenir des liens avec des élus locaux issus de sa famille politique, notamment dans les Hauts-de-Seine. Sa stratégie de communication cherche également à imposer un certain nombre de valeurs censées guider l'aménagement francilien pour les prochaines années : la mondialisation et le modèle de la performance dans une logique de marché, ou bien « l'action » comme principe de gouvernance nécessairement positif²⁰⁵. Par la diffusion de ces valeurs, l'intervention de l'État semble non seulement légitime, mais devient nécessaire, voire moralement fondée. Ces années voient les relations entre l'État et les collectivités franciliennes se transformer en profondeur, avec le Secrétariat d'État et la Région menant des réflexions sur le devenir du territoire francilien dans des calendriers parallèles et concurrents. Néanmoins, l'action présidentielle, notamment avec la consultation de 2008, occupe une grande partie de l'espace médiatique, notamment en organisant une mise en scène spectaculaire de la préparation de son action (Pagès, 2010). Cette tension entre les autorités nationales et régionales atteint son paroxysme avec la promulgation de la loi sur le Grand Paris de 2010, rendant caduc le travail sur le SDRIF engagé depuis 2004.

²⁰⁵ Cette valeur est largement partagée par les politiques. Boutinet, Jean Pierre, *Anthropologie du projet*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993.

2. La consultation de 2008 : rendre visibles des pratiques de la recherche sur la Ville

Après avoir analysé comment Nicolas Sarkozy, par la médiatisation de ses discours, diffuse des valeurs, imposant à la Région et aux collectivités territoriales une prise en main par l'État d'un projet d'aménagement global sur l'agglomération parisienne, qui résulte en la création d'opportunités foncières, ce deuxième chapitre aborde l'organisation de la consultation de 2008 sur « Le grand pari de l'agglomération parisienne ». Le Bureau de la Recherche Architecturale Urbaine et Paysagère (BRAUP), alors dirigé par Éric Lengereau, en a la charge.

Encadré 05 : Biographie d'Éric Lengereau

Éric Lengereau est architecte. En 1996, il publie un rapport pour la direction de l'Architecture au Ministère de la Culture, intitulé « La recherche architecturale, une biographie : matériaux pour l'histoire : La mise en place de la recherche architecturale : rapport préliminaire »²⁰⁶. Il est l'auteur d'une thèse en art et archéologie, qu'il soutient en 1999²⁰⁷. En 2001, il publie l'ouvrage *L'État et l'Architecture. 1958-1981. Une politique publique ?*²⁰⁸

Il est directeur du BRAUP pendant dix ans, à l'époque où la réforme de Bologne appliquée aux Écoles d'Architecture institutionnalise le Doctorat en Architecture. C'est à son initiative que l'appel d'offre pour la consultation de 2008 est rédigé. En 2010, il quitte ses fonctions de directeur du BRAUP pour diriger l'École supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg. Éric Lengereau est donc un acteur central des réformes que connaît la recherche architecturale en France au début des années 2000.

²⁰⁶ Lengereau Éric, « La recherche architecturale, une biographie : matériaux pour l'histoire : La mise en place de la recherche architecturale : rapport préliminaire. », Paris, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, 1996 (1).

²⁰⁷ Lengereau Éric, « La Vème République et la politique de l'Architecture, 1958-1981 : les hommes, les idées, les dispositifs », Thèse, Paris 1, 1999.

²⁰⁸ Lengereau Éric, *L'État et l'Architecture. 1958-1981. Une politique publique ?*, Paris, Picard, 2001.

Compte tenu de la problématique de la thèse, il est nécessaire de resituer cette consultation dans l'histoire des politiques publiques pour la recherche architecturale en France. Nous proposons non seulement d'en rendre compte mais aussi d'analyser la manière dont celle-ci a été présentée par Éric Lengereau à différents moments de son parcours professionnel. Nous tenterons ainsi de montrer comment sa vision de cette histoire a pu influencer l'organisation de la consultation de 2008. La seconde partie de ce chapitre porte sur la mise en place de cette consultation. Nous montrerons comment la rédaction de l'appel d'offre, tout comme la sélection des équipes, rentre dans une stratégie de valorisation de certaines pratiques de la recherche en Architecture.

2.1. L'histoire des politiques publiques pour la recherche architecturale selon Éric Lengereau

Cette analyse de l'histoire des politiques publiques françaises pour la recherche en Architecture s'appuie sur quatre travaux produits par Éric Lengereau retraçant l'histoire et les enjeux de la recherche architecturale en France. Le premier est le rapport publié en 1996 pour le compte du ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme ainsi que de la Direction de l'Architecture, intitulé *La mise en place de la recherche architecturale*²⁰⁹. Le deuxième est le texte d'une communication titrée « Formation Doctorale et Recherche Architecturale en France » datant de février 1996, réalisée à l'occasion d'une conférence sur le doctorat en Architecture, donnée à Delft²¹⁰. Le troisième matériau analysé consiste en l'ouvrage collectif *Vers un doctorat en Architecture*²¹¹, publié en 2005, interrogeant des architectes de renom impliqués dans des activités de recherche sur la nature d'un doctorat en Architecture. Le quatrième correspond à l'intervention d'Éric Lengereau au Collège de France le 16 janvier 2015 lors du Colloque *L'Architecture entre pratique et connaissances scientifiques*, organisé par Jean-Louis Cohen²¹².

Le choix de ces travaux nous permet d'analyser la façon dont Éric Lengereau appréhende l'histoire de la recherche en Architecture en France à différents moments de son parcours, en y dévoilant sa position vis-à-vis de cette question, et sa contribution personnelle : avant d'être directeur du BRAUP, alors qu'il est directeur du BRAUP, puis après son départ du BRAUP.

²⁰⁹ Lengereau Éric, 1996 (1) *op. cit.*

²¹⁰ Lengereau Éric, « Formation Doctorale et Recherche Architecturale en France » in *EAAE/AEE Conference, Doctorates in Architecture, 8-10 February*, Delft, Publikatieburo Bouwkunde, 1996, pp.41-46. (2).

²¹¹ Lengereau Éric *et al.*, *Vers un doctorat en Architecture*, Paris, BRAUP, 2005.

²¹² Lengereau Éric, « Les origines de la recherche architecturale en France », in Cohen Jean Louis, *L'architecture entre pratique et connaissance scientifique Paris*, Collège de France, 16 janvier 2015.

2.1.1. 1969-1971, le V^e Plan et la Commission Lichnerowicz

Les prochains développements abordent la genèse de la politique publique, une recherche en Architecture en France, telle que restituée par Éric Lengereau dans son rapport de 1996. Nous mettrons cette première contribution en perspective avec son intervention vingt années plus tard au Collège de France. Dès le début du rapport, Éric Lengereau annonce ses deux objectifs. En premier lieu, il s'agit de retracer l'histoire institutionnelle qui a permis la mise en place d'une politique nationale pour l'Architecture en France. Il tente de retracer les jalons principaux afin de produire une matière qui puisse servir aux historiens futurs. En second lieu, il vise une portée prescriptive pour les politiques publiques à venir. Éric Lengereau explique ainsi :

« Mais sachons dès l'abord que le projet de ces investigations sur la recherche architecturale recèle également le souci permanent d'une dimension opérationnelle, celle qui engendre de plus en plus les initiatives administratives, celle qui mobilise de plus en plus les énergies réformatrices. En l'occurrence, l'objet du présent rapport s'inscrit, dans une large mesure, dans une préoccupation d'ordre prospectif. »²¹³

L'auteur qui deviendra le directeur du BRAUP, cherche déjà à déceler les conditions de la mise en place de cette politique publique pour en comprendre les impasses et les détours. Le rapport s'attache longuement sur des expériences qui sont *a priori* des échecs, à l'instar de l'Institut de l'Environnement²¹⁴, en soulignant l'apport que ces méandres offrent à la construction de la politique publique contemporaine. Soulignons que ce rapport a donc un parti pris clairement affiché. Il cherche à la fois à faire l'histoire de ces politiques publiques, mais avec un objectif d'en améliorer les effets en faveur d'une recherche en Architecture plus affirmée.

²¹³ Lengereau Éric, 1996 (1), *op. cit.*

²¹⁴ Créé en 1969, il est dissous en 1971.

Dans le rapport de 1996, Éric Lengereau indique que la question de l'institutionnalisation d'une recherche architecturale en France s'est explicitement posée au moment de la parution du décret n° 62-179 du 16 février 1962 sur la réforme de l'enseignement de l'Architecture. Le titre IV du projet de décret propose la création d'un « Centre de Spécialisation et de Recherche Architecturale » (CSRA) qui aurait quatre domaines d'étude : « les études d'aménagement du territoire en fonction des besoins humains et sociaux », « les études de compositions architecturales théoriques ou pratiques », « la recherche dans la perspective du progrès technique et de l'industrialisation du bâtiment » et « les recherches en arts plastiques [...] sous l'égide de l'Architecture, une synthèse des arts tant pour l'édifice que pour l'objet ». La recherche est ainsi directement vue comme liée à l'enseignement de l'Architecture et notamment celui dispensé à l'École des Beaux-Arts, avec l'idée que l'Architecture est un Art. La recherche décrite dans ce projet de décret prend une dimension « appliquée », une recherche plus « fondamentale » n'est pas évoquée.

Les domaines de recherche proposés dans ce projet de décret oscillent entre Urbanisme et Sciences de l'Ingénieur. Ainsi, très tôt le risque de produire des redondances avec le Centre de Recherche Urbaine (CRU) et le centre de Recherche Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) rend nécessaire une meilleure définition des domaines de recherche du CSRA. Ce dernier ne verra jamais le jour, mais inscrire la recherche en Architecture à l'agenda du V^e Plan²¹⁵, cela servira de terreau aux réflexions qui mèneront à l'institutionnalisation d'une recherche en Architecture en France.

L'identification du besoin de soutenir l'émergence et la structuration d'une recherche architecturale en France, conduira à la mise en place de la Commission Lichnerowicz²¹⁶ qui travaillera à partir de décembre 1969 et

²¹⁵ Depuis la Seconde Guerre mondiale, la planification en France est gérée par la Commission Générale du Plan, créée en 1946. Le V^e Plan couvre la période de 1966 à 1970.

²¹⁶ Andrés Lichnerowicz est mathématicien. Il est également un proche d'Edmond Michelet, Ministre des Affaires Culturelles en 1969, au moment où la Commission est créée. Il est en charge de la rédaction du rapport éponyme visant la création dans le cadre des institutions existantes d'un secteur dédié à l'Architecture.

rendra son rapport au printemps 1971. Ce rapport fixe les objectifs d'une recherche en Architecture :

« L'activité de recherche suppose l'acquisition de connaissances et de pratiques nouvelles, l'élaboration de méthodes transmissibles et transposables. [...] Méthodes de pensée et d'action, connaissances des contraintes, savoir structurer acquis dans la recherche, devront alimenter un enseignement initial constamment renouvelé et une formation permanente des hommes. La recherche architecturale d'aujourd'hui est la clé de l'enseignement de demain et par la suite celle d'un niveau statistiquement satisfaisant des réalisations effectives. »²¹⁷

Cette définition d'une recherche en Architecture exprime clairement que cette dernière doit servir de socle à la pédagogie de l'Architecture et de façon ultime, viser une amélioration de cadre de vie en assurant un « niveau statistiquement satisfaisant des réalisations effectives ». Cette représentation envisage une recherche plus « fondamentale », à la source de la pédagogie et de la pratique. Dans cet objectif, le rapport préconise la création d'équipes de recherche, intégrées aux Unités Pédagogiques nouvellement créées après mai 68.

Néanmoins, si le rapport insiste sur la relation entre recherche et pédagogie, il souligne également la nécessité que la recherche en Architecture soit également « appliquée », voire opérationnelle. Il identifie ainsi quatre types de travaux :

- une recherche fondamentale (biologie humaine, psychologie, sémiologie architecturale, analyse plastique et symbolique...);
- une recherche immédiatement utilisable (domaine de l'éducation, l'enfant dans la ville, industrialisation, rapport entre Architecture et matériaux, dispositifs architecturaux et urbains...);
- une recherche opérationnelle (processus opérationnel, formation de personnel et création de langage, législation et réglementation);

²¹⁷ Rapport Lichnerowicz, cité dans Lengereau Éric, 1996 (1) *op. cit.*, p. 17

- et l'expérimentation (expérimentation en vraie grandeur, développement de connaissances apparues comme insuffisamment explorées...).

Les implications de l'énonciation de ces catégories de recherche en Architecture sont soulignées par Éric Lengereau dès 1996. Ce dernier insiste sur l'idée que la politique publique en faveur de la recherche en Architecture en France doit avoir des objectifs opérationnels clairement affichés dès sa création. La recherche dite « fondamentale » est davantage relayée au statut de support à la pédagogie de l'Architecture. La mise en place de cette politique publique entre deux ministères, le Ministère des Affaires Culturelles et le Ministère de l'Équipement, produira deux grandes approches différentes de la recherche architecturale.

2.1.2. 1972-1973, le Plan Construction et le CORDA

En 1996, Éric Lengereau insiste sur les nombreux liens, parfois cachés, entre la Commission Lichnerowicz et la Commission de préparation du VI^e Plan²¹⁸. Ces liens permettront de prévoir des financements pour la mise en place de la recherche architecturale en France à hauteur de 9 500 000 Francs. Le rapport produit par la Commission Lichnerowicz se traduit alors au moins de deux manières. D'une part, il met la question de la recherche en Architecture à l'agenda de la Commission de préparation du VI^e Plan qui sera un espace où pourront se rencontrer les Commissions de la Ville et de la Recherche, permettant ainsi la création du Plan Construction, qui deviendra le Plan Urbanisme Construction par fusion avec le Plan Urbain (PUCA)²¹⁹.

²¹⁸ Le VI^e Plan couvre la période de 1971 à 1975.

²¹⁹ Notamment avec la rencontre entre Robert Lion, patron de la direction de la construction du Ministère de l'Équipement, et de Pierre Aigrain, patron de la DGRST (Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique), qui permet de mettre en place un programme d'expérimentation sur le logement, qui se matérialisera dans le Plan Construction, renommé PUCA en 1998. Cet épisode est raconté par Éric Lengereau lors de sa communication au Collège de France. Lengereau Éric, 2015, *op. cit.*

D'autre part, il alimentera le Ministère des Affaires Culturelles dès 1971, qui sous l'impulsion du Ministre Jacques Duhamel, entame un recensement des actions existantes de recherche dans le domaine de l'Architecture. Cette prise de position du Ministère des Affaires Culturelles en faveur d'une politique volontariste pour la recherche architecturale, se prolonge lorsqu'est créé le Comité pour la Recherche et le Développement en Architecture (CORDA). La mise en place du CORDA durant l'année 1972 pose la question de sa tutelle, la Direction de l'Architecture du Ministère des Affaires Culturelles, et de son financement, provenant pour moitié de la DGRST (Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique).

Les négociations entre la Direction de l'Architecture et la DGRST portent sur le degré d'autonomie laissée au CORDA, avec le risque identifié par la Direction de l'Architecture elle-même de faire de la recherche en Architecture une recherche non scientifique si le CORDA n'était pas suffisamment autonome²²⁰. Il est donc décidé de créer un Secrétariat de la Recherche Architecturale (SRA), qui deviendra le BRAUP en 2006 : en étant rattaché au Ministère des Affaires Culturelles, il devrait guider la politique publique de la recherche en Architecture.

Le CORDA ainsi mis en place, organise quatre groupes de travail thématiques²²¹ afin d'analyser les propositions de recherche soumises au SRA à partir de 1973. Les orientations données par le CORDA ne sont alors pas tout à fait alignées avec les attentes de la Direction de l'Architecture. Le sous-directeur de la Création Architecturale et des Constructions Publiques signale d'ailleurs ce point de vue dans une lettre adressée à la Direction de l'Architecture en juin 1973 :

« Je suis en effet extrêmement frappé par le fait que la quasi-totalité des sujets de recherche à engager (je ne parle pas bien entendu de l'expérimentation) revêtent un caractère purement théorique et ne

²²⁰ Lengereau Éric, 1996 (1), *op. cit.*, p. 75

²²¹ Ces groupes sont : les relations entre Architecture contemporaine et tissu urbain ancien, les équipements intégrés socio-éducatifs, les processus opérationnels, et la théorie et pédagogie de l'Architecture.

sont susceptibles d'aucune « retombée » même à moyen ou long terme sur la production d'Architecture dans le concret. »²²²

Cet extrait de lettre montre les divergences entre un Comité indépendant, chargé de juger de la qualité des démarches scientifiques proposées, et les attentes opérationnelles portées par les institutions qui financent ces recherches. Cette différence de vision de la recherche en Architecture entre le CORDA et ses tutelles (Ministère de l'Équipement et du Ministère des Affaires Culturelles) sont à mettre en parallèle avec les initiatives du Plan Construction qui dès 1972, avec les Plans Architectures Nouvelles (PAN), organise des concours d'Architecture permettant de donner un cadre à des expérimentations dans des opérations construites.

Dans un article de 1997, Éric Lengereau décrit les différences d'approche entre le CORDA et le Plan Construction : « d'un côté on réfléchit pour remettre en question, de l'autre on réfléchit pour agir. »²²³ Cette division entre deux approches qui se développent dans deux institutions différentes, est regrettée par Éric Lengereau lorsqu'en 2015 il explique :

« À la question de savoir si les deux initiatives sont nées en même temps, oui. Il faut répondre oui. Dire qu'elles ont été concurrentes pour leur mise en œuvre, est vrai aussi. Tous les acteurs de l'époque en témoignent ou en ont témoigné. Affirmer qu'elles ont été vite considérées comme très différentes et très complémentaires, est également exact. Le fait est que la politique de recherche architecturale du Plan Construction s'est installée dans la durée au Ministère de l'Équipement, et la politique de recherche architecturale du CORDA s'est installée dans la durée au Ministère de la Culture. La première est plus tournée vers la recherche appliquée, l'expérimentation et les Sciences de l'Ingénieur. La seconde est plus tournée vers la recherche fondamentale et les Sciences de l'Homme et de la Société. [...] Cette réalité institutionnelle a définitivement installé une fracture, de mon

²²² Lettre de Jean Jenger, sous-directeur de la Création Architecturale et des Constructions, destinée à Monsieur Bacquet, directeur de l'Architecture, en date du 26 juin 1973, citée dans Lengereau Éric, 1996 (1), *op. cit.*

²²³ Lengereau Éric, « L'Architecture entre culture et équipement (1965-1995) ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 53, n° 1, 1997, p. 112-23.

point de vue, une division, une scission qui est regrettable. Il s'agit d'une distance qui sépare, hier et aujourd'hui, la recherche architecturale qui est reconnue comme scientifique et la recherche architecturale qui est reconnue comme ne l'étant pas, et qui est pourtant très nécessaire. »²²⁴

Ces mots sont ceux d'un Éric Lengereau qui a quitté ses fonctions de directeur du BRAUP. Nous y voyons qu'il propose une vision de recherche architecturale qui devrait selon lui s'affirmer dans un espace fluide entre sciences humaines et sciences de l'ingénieur, entre recherche considérée comme « fondamentale » et recherche « appliquée », entre recherche scientifique et expérimentation.

La recherche menée dans les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture, financée par le Ministère de la Culture, ne semble pas suffire à Éric Lengereau en 2015, qui souhaite voir se développer plus de liens, avec des approches plus expérimentales et liées aux Sciences de l'Ingénieur. Il voit également des limites au développement de cette recherche dans les écoles d'Architecture, par son mode de fonctionnement et son mode de financement. Toujours en 2015, ce dernier annonce :

« Cette politique publique de la recherche architecturale, se faisant, en naissant, a construit les limites de son propre champ d'action. Première limite, celle d'une recherche architecturale qui est prioritairement une recherche fondamentale qui se développe au seul contact de la formation des architectes. Deuxième limite, celle d'une politique de recherche architecturale qui est estampillée, qui est labélisée, qui s'installe dans la durée comme une AOC, une Appellation d'Origine Contrôlée, alors que ses propres enjeux sont partout ailleurs. »²²⁵

Avec cette seconde citation, nous voyons qu'Éric Lengereau estime que la recherche financée par le Ministère de la Culture, par ses modes de

²²⁴ Lengereau Éric, 2015, *op. cit.*

²²⁵ *Ibid.*

fonctionnement qui valoriseraient des approches dites « fondamentales », occulterait l'émergence d'autres pratiques. Il appelle finalement à une valorisation d'approches plus hybrides, reliant expérimentation et recherche « fondamentale ». Il encourage également une recherche qui se construirait ailleurs que dans les écoles d'Architecture et leurs équipes de recherche, qui dialoguerait mieux avec les professionnels et le monde industriel. Éric Lengereau livre finalement en conclusion de sa communication de 2015, une vision de la recherche architecturale « au service de la qualité architecturale et urbaine » :

« Pas besoin de préconiser de mon point de vue la création d'une délégation interministérielle à l'Architecture auprès du premier ministre si on n'a pas compris que les rapports entre formation et profession se jouent là précisément, au carrefour des différentes formes de recherches qui ont ensemble un objectif bicéphale, de mon point de vue, façonne et nourrit une culture architecturale pour les futurs maîtres d'œuvre et les futurs maîtres d'ouvrage. Voilà de mon point de vue une ambition pour une politique publique de l'Architecture qui comprend que la recherche architecturale et urbaine est finalement au service d'une quête collective de la qualité architecturale et urbaine pour le cadre de vie des Français. »²²⁶

Avec cette citation de 2015, nous voyons que l'esprit du rapport Lichnerowicz est finalement partagé par Éric Lengereau qui voit en la recherche en Architecture un enjeu pour améliorer le cadre de vie. Cette perspective passerait par une recherche « au service de » la pédagogie et de la pratique professionnelle, invoquant le bien-être des Français comme finalité. En effet, le rapport Lichnerowicz préconisait l'institutionnalisation d'une recherche architecturale au service de la pédagogie afin d'améliorer *in fine* le cadre de vie²²⁷. Il faut donc insister sur le fait qu'historiquement, si la recherche architecturale en France se construit sur une ambiguïté entre recherche dite « fondamentale » et une autre dite « appliquée » ou « opérationnelle », les politiques publiques ont plutôt cherché à favoriser la

²²⁶ *Ibid.*

²²⁷ Rapport Lichnerowicz, cité dans Lengereau Éric, 1996 (1), *op. cit.*, p. 17

seconde. Nous pouvons donc questionner le point de vue d'Éric Lengereau qui voit dans les approches qu'il nomme comme « n'étant pas reconnues comme scientifiques », des démarches de recherches marginalisées, car dès le rapport Lichnerowicz, elles sont clairement identifiées comme nécessaires, et qu'elles trouvent des financements à travers la PUCA. Les démarches retenues par le CORDA, qu'Éric Lengereau nomme « recherche fondamentale », sont-elles en revanche critiquées par le Ministère de la Culture qui les finance comme n'étant pas utiles. Il apparaît que dès les prémices d'une politique pour la recherche architecturale en France, celle-ci tend vers une plus grande valorisation des recherches pouvant avoir des effets concrets mesurables. Il semblerait alors que le CORDA et la DGST, en obtenant un certain degré d'indépendance dans la sélection des recherches financées, ont pu jouer un rôle de maintien d'une recherche jugée comme trop « fondamentale », n'en déplaise aux pouvoirs publics.

Tout au long de ses prises de position, il est utile de souligner que la distinction entre recherche dite « fondamentale » et recherche dite « appliquée », n'est pas clairement explicitée par Éric Lengereau. Finalement, la recherche « fondamentale » ne semble se définir que par le fait qu'elle ne trouve pas d'application opérationnelle directe, et donc qu'elle soit jugée comme dépourvue d'utilité axiologique. Néanmoins les avantages perçus dans la recherche dite « appliquée », comme permettant d'améliorer le cadre de vie des Français, ne semblent pas réellement évalués. De la même manière, les retombées de la recherche considérée comme « fondamentale » sur la pratique, notamment par le biais d'une amélioration de la pédagogie, paraissent moins valorisées. De la sorte, Éric Lengereau se positionne dans la tradition d'une politique de recherche architecturale qui valorise une recherche appliquée jugée comme utile. Avec cette manière de voir la recherche en Architecture, la production de connaissances nouvelles aurait plus de légitimité si elle rend l'action possible. Cette posture d'Éric Lengereau est d'ailleurs celle qu'il défend lorsqu'il écrit le rapport de 1996, qui se veut prescriptif.

2.1.3. Trois décennies d'une recherche qualifiée de « fondamentale » qui se structure dans les ENSA

Une part importante de l'histoire de la recherche architecturale en France s'écrit dans les relations entretenues entre les équipes de recherches des écoles d'Architecture et le Ministère de la Culture qui, par le biais d'appels d'offres, finance cette activité. Ce cadre explique bien les raisons d'une recherche architecturale française adossée à la pédagogie, et qu'Éric Lengereau perçoit comme une des ses limites.

Les appels à projets lancés par le CORDA à partir des années soixante-dix, sont alors concomitants avec la création des équipes de recherche au sein des écoles d'Architecture. Les décennies qui suivent sont particulièrement prolifiques et voient se créer plus de trente équipes de recherche au sein des écoles d'Architecture. Cette énergie donnée à la recherche architecturale permet en trente ans de structurer un monde scientifique de l'Architecture qui était encore éparpillé et souvent encore quasiment inexistant avant les années soixante-dix. Les financements donnés à ces recherches permettent de produire de nombreux travaux, dont certains publiés sous le titre *Formes urbaines, de l'îlot à la barre*²²⁸, deviennent des ouvrages incontournables de la pédagogie dans les écoles d'Architecture pour les années qui suivent. Les équipes de recherche intégrées aux écoles s'affirment comme des espaces où se fabrique la recherche architecturale. Néanmoins, la particularité française d'un enseignement de l'Architecture relevant du Ministère de la Culture, héritage des Beaux-Arts, fait de ce monde scientifique un espace quelque peu différent de celui des universités et ce, principalement en raison de son mode de financement, bien plus que par les pratiques des chercheurs qui le composent, qui ont souvent des trajectoires construites entre les écoles d'Architecture et l'université.

²²⁸ Panerai Philippe, Castex Jean, Depaule Jean Charles, *Formes urbaines de l'îlot à la barre*, Marseille, Parenthèses, 1997.

Tableau 01 : Chronologie de la création d'équipes de recherche dans les ENSA.

Source : site des ENSA et des équipes de recherche

Nom équipe	ENSA de rattachement	Date de création
GAMSAU	ENSA Marseille	1969
LADRHAUS	ENSA Versailles	1973
CRH	Rattaché au CNRS, aujourd'hui ENSA Paris Val de Seine	1974
LET	ENSA La Villette	1975
LAREA	ENSA Nancy	1978
INAMA	ENSA Marseille	1978
CRESSON	ENSA Grenoble	1979
CRATERRE	ENSA Grenoble	1979
LAA	ENSA La Villette	1981
LAB (GRECAU)	ENSA Toulouse	1982
LI2a	ENSA Toulouse	1982
LHAC	ENSA Nancy	1985
ASM	ENSA Toulouse	1986
IPRAUS	ENSA Paris Belleville	1986
CRAI	ENSA Nancy	1987
ARIA	ENSA Lyon	1988
GEVR	ENSA Normandie	1988
ACS	ENSA Paris Malaquais	1990
GSA	ENSA Paris Malaquais	1990
GRAI	ENSA Versailles	1993
JPT (AMP)	ENSA La Villette	1994
AVH	ENSA Lille	1994
CEC	ENSA Lille	1994
EVCAU	ENSA Paris Malaquais	1995
CEPAGE	ENSA Bordeaux	1998
AAU	ENSA Nantes	1998
PAVE	ENSA Bordeaux	1998
MHA APB	ENSA Toulouse	1998
PVP	ENSA Toulouse	1998
GERPHAU	ENSA Clermont Ferrand	1999
OCS	ENSA Marne la Vallée	1999
GRIEF	ENSA Bretagne	2003
INSARTIS	ENSA Marseille	2004
ARPEG	ENSA Bordeaux	2009
AHTTEP	ENSA Paris La Villette	2014
ABC	ENSA Marseille	non renseigné
AMUP	ENSA Strasbourg	non renseigné
LIAT	ENSA Malaquais	non renseigné
LAUR	ENSA Lyon	non renseigné
MHAEVT	ENSA Grenoble	non renseigné

En 1996, lors d'un colloque international sur le doctorat en Architecture à Delft (Pays-Bas), Éric Lengereau fait bien le constat que la recherche architecturale en France souffrirait d'un certain isolement, imputable à la séparation des écoles d'Architecture du monde universitaire :

« On comprend dès lors que ce sont les grandes initiatives d'État, les politiques de planification et les rivalités entre départements ministériels qui sont à l'origine de la nature, excentrée autant que marginale, de la recherche architecturale qui se développe par la suite sous la tutelle du ministère des Affaires Culturelles. »²²⁹

Avec cet extrait, Éric Lengereau s'inquiète du statut de cette recherche fabriquée dans les écoles, qui se caractérise par son isolement et sa dépendance aux financements d'un Ministère de la Culture qui ne pèse peu dans les questions de planifications d'une part et dans l'Enseignement Supérieur d'autre part. Il déplore également son caractère qu'il juge trop « fondamental » et coupé du monde professionnel :

« En France, la recherche architecturale est, à de rares exceptions près, synonyme de recherche fondamentale en Architecture. Pourquoi ? Parce qu'elle est la seule des dimensions de la recherche globale prônée par les conclusions de la commission Lichnerowicz. Loin des préoccupations de formation des architectes, les autres dimensions ont été développées par des ambitions différentes, qui n'avaient pas pour priorité le renouvellement de la pensée architecturale et de la réflexion urbaine... Ainsi, en dehors du petit milieu de la recherche architecturale dont il est précisément question ici, il existe de nombreux autres modes de production scientifique liés à l'Architecture, qui empruntent des canaux de financement distincts ou parallèles. »²³⁰

Nous voyons une grande cohérence avec la position qu'il tiendra en 2015, mais qu'il n'avait pas énoncée de manière aussi claire dans le rapport que nous avons analysé plus tôt, rédigé la même année pour le compte de la Direction de l'Architecture. Éric Lengereau estime que la recherche

²²⁹ Lengereau Éric, 1996 (2), *op. cit.*, p. 42

²³⁰ *Ibid.* p. 43

architecturale ne devrait pas se limiter pas à celle financée par le BRAUP et produite dans les équipes des ENSA. Elle devrait être à la fois plus liée au monde universitaire et plus en lien avec le monde professionnel. Nous pouvons alors mieux comprendre la vision du futur directeur du BRAUP, qui cherche à promouvoir des formes de recherche qui se développe en dehors de ENSA.

D'autres disciplines de l'aménagement se posent des questions similaires à des moments clefs de leur institutionnalisation : ainsi, la Géographie en se constituant comme discipline, oscille entre le monde universitaire et des pratiques de recherche dans des institutions étatiques à portées performatives²³¹. De même, l'urbanisme se constitue au XX^e siècle comme un ensemble de savoir-faire et de science, en mobilisant un nombre important de disciplines scientifiques qui sont parfois mobilisées pour étayer l'action publique (Claude, Voldman, 2007). L'histoire de la recherche architecturale est donc aussi celle d'un champ qui tente de construire sa place au sein du monde universitaire, tout en gardant en ligne de mire le besoin de garder des liens avec le monde professionnel. Ce paradoxe apparaît de manière très visible lorsque la réforme de Bologne²³² est appliquée aux ENSA et institutionnalise le doctorat en Architecture, posant *de facto* la question de la nature et de la visée de tels doctorats.

²³¹ Nous l'avons déjà vu avec le cas particulier, mais cette question est abordée de manière plus large par Marie-Claire Robic. Robic Marie-Claire, « Des vertus de la chaire à la tentation de l'action » in Sanguin André-Louis, Claval Paul, *La géographie française à l'époque classique (1918-1968)*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 27-59..

²³² Réforme engagée au début des années 2000 suite à la signature des accords de Bologne par la France en 1998 ; elle vise à une harmonisation des études d'Architecture sur le modèle universitaire Licence Master Doctorat.

2.1.4. Les années 2000, la réforme de Bologne, un moment de débat sur la nature de la recherche architecturale

En 2005, le protocole de Bologne est appliqué aux écoles d'Architecture en France. Le cycle des études supérieures s'homogénéise avec les cycles des universités en suivant le modèle Licence-Master-Doctorat (LMD). Le Doctorat en Architecture est créé officiellement en 2006²³³. Les années de préparation de cette réforme des études d'Architecture ont donné lieu à des débats²³⁴ sur la nature de l'enseignement supérieur en Architecture mais surtout sur le statut particulier de la recherche en Architecture. Le débat cherche notamment à établir si l'Architecture peut constituer une discipline scientifique en soi, il s'agit alors de définir les modalités des connaissances qui lui seraient propres, ou si elle est un objet d'étude éclairé par d'autres disciplines scientifiques, mais qui en tant qu'objet complexe, permet de faire dialoguer des disciplines habituellement cloisonnées, produisant ainsi des connaissances spécifiques. Les positions tenues dans le débat occupent du spectre entre ces deux extrêmes que nous avons quelque peu caricaturés.

À cette occasion, le BRAUP publie l'ouvrage *Vers un doctorat en Architecture*²³⁵. Il comporte une introduction d'Éric Lengereau qui en est alors le directeur. Ce dernier identifie dans cette réforme hexogène aux institutions françaises, une opportunité :

« Au regard de l'histoire des réformes successives vécues depuis quatre décennies par l'enseignement de l'Architecture, la réforme LMD est la première et la seule qui s'impose de l'extérieur, qui trouve sa légitimité en dehors des microcosmes concernés, et qui vient à

²³³ L'arrêté publié le 7 août 2006 crée institutionnellement les doctorats en Architecture dans les écoles nationales supérieures d'Architecture.

²³⁴ Débats que nous avons vu resurgir en 2012 lors de la consultation sur l'évolution du statut des écoles d'Architecture, lancée par le Ministère de la Culture et de la Communication.

²³⁵ Lengereau Éric *et al.*, 2005, *op. cit.*

nouveau souligner l'exception française d'un système de formation des architectes situé en dehors de la communauté universitaire. »²³⁶

Pour Éric Lengereau, la réforme LMD appliquée aux ENSA est bien une occasion pour réparer la rupture avec le monde universitaire, opérée par les quarante années de politiques publiques pour la recherche architecturale, mais aussi pour affirmer la spécificité de l'Architecture en tant que discipline universitaire à part entière.

« Mais une vérité s'impose : l'évolution de la recherche doctorale en Architecture doit permettre d'affirmer davantage la spécificité des thèses soutenues, l'identité des doctorants encadrés et la réalité d'une communauté scientifique dont les productions ne sont pas — et le seront peut-être de moins en moins — à confondre avec celles des établissements universitaires. »²³⁷

La création du doctorat en Architecture s'avère donc être l'occasion de tenir un débat sur la nature de la recherche dans ce domaine. En 2005, cette réflexion dresse le portrait de l'Architecture comme étant à l'intersection de disciplines universitaires habituellement cloisonnées. Ce constat pousse certains auteurs à considérer que l'Architecture n'est pas encore tout à fait une discipline universitaire autonome et qu'il faut encore constituer son corpus méthodologique. Cet enjeu qui nourrirait la pédagogie comme la pratique, est largement avancé dans l'ouvrage *Vers un doctorat en Architecture* de 2005. Cette vision de la recherche est proche de celle proposée dans le rapport Lichnerowicz de 1971. Ainsi, deux questions principales animent les débats en 2005 : quels rapports établir entre recherche, pédagogie et pratique dans le champ de l'Architecture ? Et quel corpus méthodologique propre à l'Architecture permettrait à cette discipline de s'autonomiser dans le paysage universitaire, sous-entendant par là même qu'elle devrait s'autonomiser ?

²³⁶ *Ibid*, p. 7-8

²³⁷ *Ibid*, p. 10

Dans ce contexte, la question de la place du « projet »²³⁸ comme une activité de production de connaissances scientifiques, s'affirme comme un enjeu particulièrement clivant dans le milieu de la recherche architecturale. Si cette question n'est pas nouvelle en 2005²³⁹, la création du doctorat en Architecture la place au centre des réflexions. Trois postures sont alors décrites à cette occasion par Alain Findeli en 2004²⁴⁰. En s'appuyant sur l'ouvrage *Research in Art and Design* de Christopher Frayling²⁴¹, l'auteur les nomme « recherche *sur* le projet », « recherche *pour* le projet » et « recherche *par* le projet ». Nous pouvons noter que le choix terminologique se construit systématiquement à partir du binôme « recherche » et « projet », les rendant indissociables. Dans le but de décrire ces trois postures, nous choisissons de ne pas reprendre cette terminologie afin de ne pas présumer de lien naturel entre ces deux activités.

La première posture suppose, pour le chercheur qui peut être lui-même architecte, de prendre l'Architecture comme un objet d'étude mais en restant extérieur à l'action de transformation de l'espace. Elle aborde l'Architecture, en général, et éventuellement l'activité de « projet » en particulier, à partir d'autres disciplines universitaires, Sciences Sociales, Histoire, Sciences Cognitives, etc. Les tenants de cette position soulignent que de nombreuses thèses réalisées par des architectes, avec comme objet d'étude l'Architecture, ont été soutenues dans d'autres disciplines universitaires²⁴². Il s'agit donc plutôt d'entériner un certain nombre de pratiques en leur donnant un cadre institutionnel dans les Écoles Nationales Supérieures d'Architecture. L'un des effets de cette position est que l'activité

²³⁸ Mis entre guillemets, le terme de « projet » fait référence à l'activité de conception que peuvent mener des architectes ou des concepteurs.

²³⁹ « D'une certaine manière l'Architecture serait comme la démonstration que penser ce n'est pas penser sur le monde, en le tenant à distance objective, mais penser le monde en le faisant. » Queysanne Bruno, « Sur la question de la recherche architecturale », *Les cahiers de la recherche architecturale*, n°38/39, 1996, pp. 189-196.

²⁴⁰ Findeli Alain, « La recherche-projet : une méthode pour la recherche en design ». *Symposium de recherche sur le design*, Balle, 2004, pp. 40-51.

²⁴¹ Frayling Christopher, *Research in Art and Design*. Londres, Royal College of Art, 1993.

²⁴² Yannis Tsiomis in Lengereau Éric, 2015, *op. cit.*, pp. 204-211.

de « projet »²⁴³ n'est pas nécessairement perçue comme une spécificité de l'Architecture²⁴⁴, mais peut aussi être analysée dans d'autres disciplines. Contrairement à la posture d'Anne Coste et d'Alain Findeli en 2007, le terme de « recherche *sur* le projet » ne semble pas suffisant pour décrire l'ensemble des travaux qui adoptent cette posture.

Deuxièmement, certains auteurs soulignent l'importance pour la discipline architecturale de constituer un corpus stable de connaissances. Herman Neukermans s'attriste ainsi en 2004 de voir que les architectes ne savent pas « capitaliser la connaissance » dans un processus de construction commune²⁴⁵. Ces auteurs proposent d'approcher l'Architecture comme un problème de conception. La recherche en Architecture aurait donc comme objectif d'informer et potentiellement améliorer cette activité, en mettant au centre la dimension cumulative de la démarche scientifique²⁴⁶. Cette position envisage la recherche en Architecture comme étant « appliquée » au service de l'activité de conception. Elle serait alors très liée à la pédagogie et à la pratique professionnelle.

Une troisième position consiste à défendre l'idée que l'activité de « projet » puisse être un outil de production de connaissances. Les auteurs soutenant cette position appuient généralement cette idée de deux façons, soit en entrant dans des considérations épistémologiques²⁴⁷, soit en s'appuyant sur

²⁴³ Le mot « projet » vient du latin *projicio* signifiant « jeter en avant ». Dès son origine, il parle d'Architecture (des éléments en saillie d'une façade). Au siècle des Lumières, il prend notamment le sens de « dessein », intégrant ainsi un « projet social ». Jean-Pierre Boutinet souligne l'importance que revêt le projet pour les architectes et les procédés en jeu dans l'activité du projet en Architecture. Boutinet Jean-Pierre, *Anthropologie du projet*, Paris, Presse universitaire, 1993.

²⁴⁴ Boudon Philippe, in Lengereau Éric, 2015, *op. cit.*, pp. 28-39.

²⁴⁵ Neuckermans Herman, « Nurture and nature of research in Architecture » in *ARCC/EAAE Montreal Conference on Architectural Research*, Louvain, EAAE, 2004, pp. 23-29."

²⁴⁶ De nombreuses prises de position dans l'ouvrage de 2005 d'Éric Lengereau vont dans cette direction. On peut citer entre autres, Olivier Balay, Nicolas Bouleau ou encore Jean Castex. Lengereau Éric, 2015, *op. cit.*

²⁴⁷ Ces auteurs (Queysanne, 1996) (Vigano, 2012) (Coste Findeli, 2007) s'appuient généralement sur Schön Donald, *The Reflective Practitioner: How professionals think in action*, London, Temple Smith, 1983.

des cas étrangers (Orillard, 2007) ou venant d'autres disciplines (Costes, Findeli, 2007). L'idée que l'activité de « projet » puisse nourrir un travail de recherche, ne date pas de la création institutionnelle du doctorat en Architecture. En 1996, Bruno Queysanne soulève déjà cinq points formulés par Jean François Augoyard pour différencier « l'Architecture recherchée » de « l'Architecture ordinaire »²⁴⁸. En 2007, Anne Coste et Alain Findeli présentent l'idée que le « projet » pourrait être utilisé comme un outil de recherche s'il prend en compte une certaine réflexivité, et qu'il vise une forme d'abstraction et de montée en généralité. Ils estiment que la « recherche *par* le projet » devrait avoir une visée d'action sur l'existant, être empirique et basée sur l'observation de l'objet transformé et des conditions de sa transformation. Par ailleurs, le terme de « recherche *par* le projet », qui fait aujourd'hui partie du vocabulaire de la recherche architecturale, n'est pas encore utilisé dans les travaux du début des années 2000. Ainsi, Anne Coste et Alain Findeli parlent plutôt de « recherche-projet ».

Depuis 2005, l'idée que l'activité de « projet » est susceptible de servir l'activité de recherche, semble s'affirmer et prendre plus de place dans le monde de la recherche architecturale en France, mais reste une pratique minoritaire (Mazel, Tomasi, 2017). Le cadre méthodologique de cette pratique ne semble pas encore clairement défini. À cet égard, l'ouvrage de Paola Vigano de 2012²⁴⁹, en abordant cette question de manière très directe, fait figure de jalon. Pour en faire la démonstration, il avance que la « recherche *par* le projet » opère de trois manières : comme un outil de manipulation de concepts opérant un passage du général vers le particulier, puis à nouveau vers le général dans un processus itératif entre concept et expérimentation ; comme un outil de description de la réalité permettant de mettre en lumière des structures spatiales sous-jacentes ; et enfin, comme un

²⁴⁸ Ils sont : la réflexivité du processus, la durée permettant un recul, la verbalisation du processus, la recherche de l'abstraction, et la communicabilité des résultats. Queysanne Bruno, 1996 *op. cit.*

²⁴⁹ Vigano Paola, *Les territoires de l'urbanisme, le projet comme producteur de connaissance*, Paris, MétiPresses, 2012.

espace de partage de connaissances entre les acteurs dans un contexte de formulation de « scénario »²⁵⁰.

Depuis 2005, le débat autour de l'institutionnalisation du doctorat en Architecture, conduit à l'émergence d'une série de questions qui abordent frontalement la nature de la recherche architecturale. Elle apparaît comme centrale pour la discipline et occupe toujours les chercheurs en Architecture à l'heure actuelle. Les dix ans de l'institutionnalisation du doctorat en Architecture sont d'ailleurs le moment où est organisé par Jean-Louis Cohen le colloque *L'Architecture entre pratique et connaissance scientifique* au Collège de France. À cette occasion, Antoine Picon résume l'enjeu de la sorte :

« La question qui se pose alors devient "Qu'est-ce que nous apprend l'Architecture de spécifique ?" [...] Avec toujours un souci, une spécificité ne saurait rester close sur elle-même, sinon ce serait retomber dans une sorte de solipsisme disciplinaire. Elle doit pouvoir interroger d'autres champs du savoir et de la pratique. En d'autres termes comment être profondément architecturale tout en étant capable de s'adresser à d'autres que ceux qui se préoccupent de l'Architecture au sens strict. Dans cette perspective, la question pourrait être reformulée de la sorte : "Que nous apprend l'Architecture qui est unique et qui en même temps déborde des frontières de la discipline ?" »²⁵¹

Il s'agit donc pour Antoine Picon de construire une méthode qui soit spécifique à l'Architecture et reconnue dans le monde universitaire afin de se constituer en tant que discipline scientifique autonome. L'activité de « projet » lui semble être une des méthodes envisageables pour atteindre ces objectifs.

²⁵⁰ L'exploration de « scénarios alternatifs » à un « scénario zéro », ou « au fil de l'eau », est un outil très utilisé par l'agence Secchi Vigano. Ce processus permet entre autres de faire discuter les différents intervenants autour de propositions plus ou moins réalistes mais permettant surtout de « mettre en projet » des territoires. (Vigano, 2012)

²⁵¹ Picon, Antoine. « La recherche par le projet : au-delà de l'Architecture », in Cohen Jean Louis, *L'architecture entre pratique et connaissance scientifique* Paris, Collège de France, 16 janvier 2015.

Dans les années 2000, les méthodes d'investigation basées sur l'activité de « projet » connaissent d'ailleurs un certain regain de popularité dans des espaces universitaires mais aussi professionnels de différents champs disciplinaires. Cette démarche semble donc déjà dépasser le giron de l'Architecture. L'approche anglo-saxonne du *Design Thinking* se voit diffusées dans les milieux de l'Économie, de la Gestion et du *Marketing* (Brown, 2009). Cette approche conçoit le processus de « projet » comme une démarche plus complexe qu'une activité qui viserait production d'une image d'un état achevé d'une réalisation. Elle insiste davantage sur le processus d'expérimentation et de conception collective susceptible de résulter en une production de formes de connaissances, voire d'innovations, et dont il ne s'agit pas nécessairement de savoir si elles ont un caractère scientifique (Hatchuel, 2006). Cette approche peut être retracée à des expériences antérieures datant des années soixante et soixante-dix, provenant toujours des milieux anglo-saxons. L'analyse des auteurs du *Design Method Movement* (Zetlaoui-Léger, 2013) met en lumière l'intérêt de voir dans le processus de « projet » une « démarche de définition et de résolution de problèmes »²⁵². Ce binôme entre « définition » et « résolution » place la programmation architecturale et de l'évaluation des solutions proposées comme faisant partie de l'activité de « projet ». Le processus de conception s'ouvre alors à d'autres professionnels que les architectes, et contribue à questionner la place de l'expert dans la production de l'expertise (Biau, Evette, 2008). L'application de ces démarches dans le champ de l'urbanisme intéresse des chercheurs venant d'autres disciplines, et notamment des Sciences de Gestion. Ces travaux contribuent à démontrer que le caractère processuel et ouvert du « projet » constitue une force quant à sa capacité à produire des formes de connaissances et d'innovations (Pinheiro-Croisel, 2013). Ces approches semblent proposer des réponses à la question qui avait été initialement posée lors de la commande du rapport Lichnerowicz, à savoir comment la recherche architecturale peut contribuer à améliorer le cadre de vie et la production de l'espace.

²⁵² Zetlaoui-Léger Jodelle, « Redécouvrir les travaux du Design Methods Movement », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 28, 2013, pp. 69.

À travers ce retour sur la mise en place de la recherche architecturale en France depuis les années soixante-dix, on constate qu'Éric Lengereau, mais il n'est pas le seul, porte une vision particulièrement ambitieuse pour une discipline en cours de structuration. L'objectif serait bien de constituer la recherche architecturale comme une discipline universitaire autonome ayant ses propres outils de productions de connaissances, et capable de dialoguer avec les autres, voire d'enquêter sur des objets qui ne soient pas qu'architecturaux. Dans le même temps, cette discipline doit continuer à se construire dans un lien étroit avec l'expérimentation et la pratique professionnelle, et ne pas se fabriquer uniquement dans le cénacle des équipes de recherche patentées. La valorisation du « projet » comme spécificité de la discipline architecturale, à la fois instrument et objet, intellectuel et matériel, permettant de penser et d'opérer la transformation de l'espace tout en produisant des connaissances, semble réussir à réaliser cette synthèse difficile. Néanmoins, soulignons que pour les tenants du *Design Thinking*, la condition pour que le « projet » contribue à la production de connaissances, qu'elles soient scientifiques ou non, s'accompagne d'une ouverture du processus à d'autres professionnels que l'architecte, et questionne la place de l'expert dans cette démarche. Il semble donc que la définition de l'activité de « projet » comme producteur de connaissances puisse continuer à alimenter des débats entre des positions qui y voient un enjeu d'innovation produit par un groupe identifié de professionnels et d'autres qui la conçoivent comme un moyen de prendre en compte les points de vue d'autrui dans une démarche de coproduction.

2.2. Une consultation pour valoriser une forme de recherche architecturale

En mars 2008, l'appel d'offres pour la consultation « Le grand pari de l'agglomération parisienne, consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain » est publié. Ce document est rédigé par le BRAUP qui œuvre dès l'été 2007 pour l'organisation de cette consultation. Les membres du BRAUP voient dans le discours de Nicolas Sarkozy, prononcé le 26 juin 2007 à Roissy, une opportunité pour prolonger un programme de recherche intitulé « Architecture de la grande échelle », déjà engagé depuis 2006²⁵³. Éric Lengereau, aidé de Panos Matziaras²⁵⁴, rédige une proposition d'organisation d'une consultation de dix architectes afin de penser l'avenir de l'agglomération parisienne. Cette idée est transmise à Nicolas Sarkozy qui la fait sienne lorsqu'il exprime pour la première fois la volonté d'organiser une consultation internationale dans le discours du 17 septembre 2007 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

Fondée sur l'analyse des documents de l'appel d'offres, la seconde partie de ce chapitre vise à comprendre comment l'organisation de la consultation pose les bases de la composition des équipes et de leur fonctionnement. Nous analyserons également la manière dont les équipes ont été sélectionnées. Signalons déjà que nous reviendrons sur la manière dont les équipes se sont constituées dans la seconde partie de la thèse. Nous focaliserons ici l'attention sur la manière dont la recherche architecturale est mise en avant dans cet appel d'offres. Se pose ainsi la question des manières différentes dont les architectes praticiens et les chercheurs sont sollicités à travers cette consultation.

²⁵³ Cet épisode est relaté par Panos Mantziaras dans un entretien réalisé le 27 juin 2019.

²⁵⁴ Panos Mantziaras travaille au BRAUP sous la direction d'Éric Lengereau avant d'en devenir directeur en 2011.

2.2.1. Une occasion de donner à voir la recherche en Architecture

Le document de présentation générale de la consultation comprend vingt-quatre pages. Il se divise en sept sections : « la définition de la consultation », « la procédure », « la composition des équipes », « les productions attendues », « la valorisation des productions », « la coordination de l'étude », « le mode de présentation des candidatures ». La première section, un tiers du document, présente la nature de la consultation. Dans ce texte, elle est définie comme relevant de la « Recherche et Développement ». En sélectionnant dix équipes « pluridisciplinaires »²⁵⁵, elle a pour objectif de « réunir les éléments de connaissances et les propositions stratégiques d'aménagement, conduisant effectivement à l'élaboration collective d'un diagnostic prospectif, urbanistique et paysager sur le grand Paris à l'horizon de vingt, trente, voire quarante ans »²⁵⁶. Elle reprend ainsi le souhait exprimé par le Président de la République, et soufflé par le BRAUP durant l'été 2007, lorsqu'il annonce en septembre 2007 :

*« Pour favoriser cette réflexion, je souhaiterais, en concertation bien sûr avec l'ensemble des collectivités concernées, commencer par la Ville de Paris, que huit à dix agences d'architectes puissent travailler sur un diagnostic prospectif, urbanistique et paysager, sur le grand Paris à l'horizon de vingt, trente, voire quarante ans. »*²⁵⁷

²⁵⁵ Les équipes sélectionnées sont : l'équipe Rogers StirkHarbor associée à la London School of Economics, l'équipe Castro associée à l'ENSAPLV, l'équipe Grumbach associée à l'IPRAUS, l'équipe AUC associée au LADRHAUS, l'équipe Jean Nouvel associée à AREP et Cantal-Dupart, l'équipe Descartes (avec Yves Lion comme mandataire) associée à Leclerq, SEURA, TVK Mimram et l'OCS, l'équipe MVRDV associée à l'ACS et Andrei Feraru, l'équipe LIN, l'équipe Portzamparc associée à l'institut d'urbanisme de Paris, l'équipe Studio 08 (avec Bernardo Secchi et Paola Vigano) associée à l'IUAV.

²⁵⁶ Extrait de l'appel d'offres « Le grand pari de l'agglomération parisienne, consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain » de 2008, document de présentation générale, mars 2008. Dorénavant « Appel d'offre mars 2008 »

²⁵⁷ Discours de Nicolas Sarkozy prononcé le 17 septembre 2007 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

Si la notion de « diagnostic prospectif » est déjà présente dans le discours présidentiel, le terme de « Recherche et Développement » apparaît à l'occasion du lancement de l'appel d'offres. Notons ainsi que cette consultation rentre dans un programme de recherche intitulé « L'Architecture de la grande échelle », datant de 2006 et financé par le Ministère de la Culture et de la Communication et par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement des Territoires (MEEDDAT). Ce programme scientifique comporte dans sa commande un objectif d'articulation entre production de connaissances et activités dites de « praticiens ». L'association dans les équipes de recherche de praticiens ayant une activité de maîtrise d'œuvre, était vue d'un bon œil. En 2007, un bilan de ce programme de recherche sur « l'Architecture de la grande échelle » dit notamment :

« De fait il s'agira de nourrir une hybridation des pratiques scientifiques capables d'assumer, non seulement les articulations entre la recherche amont (dite fondamentale) et la recherche aval (dite appliquée ou opérationnelle), mais aussi les interactions nécessaires entre recherche et développement. En dépit d'une distance maîtrisée avec le réel socio-économique et politique de l'aménagement de l'espace, les productions de recherche de cette consultation seront ainsi irriguées et stimulées par des compétences praticiennes aptes à s'intégrer dans une démarche collective de type spéculatif. »²⁵⁸

Dans un entretien, Panos Mantziaras explique que ce programme a été un préalable essentiel afin d'organiser la consultation de 2008. Il a ainsi permis au BRAUP de vérifier comment les méthodes de recherche en Architecture pouvaient s'articuler à des échelles du grand territoire, et comment des professionnels pouvaient intégrer des équipes de recherche²⁵⁹. Dans la même philosophie, le texte de la consultation insiste longuement sur l'articulation entre la production d'une forme de connaissances et l'action sur

²⁵⁸ Texte du Bilan de l'appel à propositions de recherche de la session 2006-2007 du programme interdisciplinaire de recherche « L'Architecture de la grande échelle », p. 12.

²⁵⁹ Panos Mantziaras, entretien réalisé le 27 juin 2019.

l'agglomération parisienne²⁶⁰. Cette articulation s'exprime à travers un lexique de l'appel d'offres mettant en tension « théorie » et « pratique ». Il est possible de relever des expressions du type :

*« Théorique et pratique », « conceptuelle et opérationnelle », « savoir » et « savoir-faire », « élément de connaissance » et « diagnostic prospectif », « recherche fondamentale » et « recherche appliquée », « réflexes stratégiques » et « exigences méthodologiques », « théorique et conceptuelle » et « pratique et opérationnelle », « du général au particulier », « du global au local », « du fondamental à l'appliqué ».*²⁶¹

Néanmoins, plus qu'une mise en tension, le calendrier de la consultation tend à séparer ces deux activités, voire à les opposer. Il est ainsi prévu d'organiser deux « chantiers de recherche », l'un dit de « recherche fondamentale » portant sur la métropole « post-Kyoto »²⁶², l'autre dit de « recherche appliquée » portant sur le « diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne ». Cette organisation de la consultation confirme une vision différenciant « théorie » et pratique ». L'usage des expressions « recherche fondamentale »²⁶³ et « recherche appliquée »²⁶⁴ est riche de sens. En effet, avec la thématique de « l'après-Kyoto », l'objectif est de demander aux équipes une montée en généralité, d'où l'usage de « recherche fondamentale ». Tandis qu'avec le « diagnostic prospectif », l'objectif est de

²⁶⁰ Elle est une étape fondamentale qui permet au « diagnostic prospectif » d'être au carrefour de la recherche et de l'action ». Appel d'offre mars 2008, *op.cit.*

²⁶¹ *Ibid.*

²⁶² La consultation de 2008 entend demander aux équipes de penser à l'agglomération parisienne dans le contexte des objectifs de réduction des émissions de carbone, tels que signés lors du protocole de Kyoto de 1995.

²⁶³ Le manuel de Frascati utilisé dans les études statistiques sur la recherche, définit la recherche fondamentale comme suit : « *La recherche fondamentale consiste en des travaux expérimentaux ou théoriques entrepris principalement en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables, sans envisager une application ou une utilisation particulière.* » OCDE, *Frascati Manual 2002: Proposed Standard Practice for Surveys on Research and Experimental Development, The Measurement of Scientific and Technological Activities*, Paris, OCDE, 2002.

²⁶⁴ Ce même manuel définit la recherche appliquée comme suit : « *La recherche appliquée consiste également en des travaux originaux entrepris en vue d'acquérir des connaissances nouvelles. Cependant, elle est surtout dirigée vers un but ou un objectif pratique déterminé.* » Manuel de Frascati, paragraphe 245. *Ibid.*

faire réfléchir les équipes au cas spécifique de l'agglomération parisienne, donc en appliquant la « recherche fondamentale » à un contexte précis. L'usage du terme « recherche fondamentale » paraît ici abusif puisque qu'une application est d'ores et déjà envisagée. En revanche, cette distinction contient l'idée que la « recherche appliquée » doit s'appuyer sur la « recherche fondamentale »²⁶⁵ qui lui fournit de la sorte une utilité en lui donnant un champ d'application.

Globalement ce texte exprime à nouveau l'idée identifiée précédemment, qu'il existerait une recherche « fondamentale » produite par les membres des équipes relevant d'établissements d'enseignement supérieur, et une recherche « appliquée » qui correspondrait à celle produite par les praticiens des agences. Une citation à la fin de l'appel d'offres semble résumer au mieux la représentation opposant monde de la recherche et monde des agences :

« Le fonctionnement des dix équipes de la consultation possède donc la caractéristique singulière qui conduit à articuler une logique d'entreprise privée avec une logique d'institution publique. [...] Les candidats auront à démontrer leur capacité à conjuguer efficacement les contributions des praticiens et des scientifiques, rendant compatibles leurs réflexes stratégiques, leurs exigences méthodologiques et leurs cultures professionnelles. »²⁶⁶

L'opposition entre « recherche » et « pratique » qui traverse le texte de l'appel d'offres, trouverait son fondement dans deux logiques différentes, celle du secteur privé et celle du secteur public, et qui conférerait au premier des « réflexes stratégiques », faisant référence à une démarche instinctive ou créative, et au second des « exigences méthodologiques », leur conférant une forme de rigueur et de cartésianisme. En abordant les relations entre « recherche » et « pratique », cette consultation rédigée par le BRAUP, alors

²⁶⁵ Nous reprenons ici l'idée développée par Pierre Joliot lors d'une conférence prononcée au Collège de France. Joliot Pierre, « Recherche fondamentale et recherche appliquée » in Fussman Gérard, *La mondialisation de la recherche : Compétition, coopérations, restructurations*. Paris, Collège de France 2013. Pierre Joliot souligne que la recherche fondamentale ne peut en aucun cas être programmée, alors que la recherche appliquée doit l'être pour être efficace.

²⁶⁶ Appel d'offre mars 2008, *op.cit.* p. 15.

dirigé par Éric Lengereau, semble correspondre à l'ambition que ce dernier porte en faveur d'une recherche architecturale qui se construirait entre les milieux professionnels et universitaires. Elle tente de faire produire une recherche architecturale qui, tout en étant « fondamentale », pourrait aussi s'avérer utile pour améliorer le cadre de vie. Or, en faisant de la sorte, l'appel d'offres semble opposer « recherche fondamentale » et « recherche appliquée ». S'il est courant d'envisager la seconde comme s'appuyant sur la première, il pourrait sembler que la hiérarchie ait tendance à s'inverser avec une « recherche fondamentale » qui devrait servir la « recherche appliquée » puisque la seconde, avec des effets tangibles, semble plus valorisée. Néanmoins, cette consultation est alors perçue au Ministère de la Culture et de la Communication comme une occasion de donner à voir la recherche dans les écoles d'Architecture. Cette volonté de faire des consultations des vitrines pour les laboratoires des ENSA, a été exprimée dans nos entretiens avec Laurence Cassegrain²⁶⁷ et Bertrand Lemoine²⁶⁸. C'est donc dans cette dynamique générale de promotion de la production de connaissances (scientifiques ou non), réalisées non seulement dans les écoles d'Architecture mais aussi dans des espaces plus atypiques, comme les agences, que la consultation de 2008 est positionnée.

²⁶⁷ Chargée de Mission à la Direction de l'Architecture et du Patrimoine en charge du « Grand Paris » au Ministère de la Culture et de la Communication au moment de l'entretien (21 mars 2013).

²⁶⁸ Directeur général de l'AIGP au moment de l'entretien (22 juillet 2013).

2.2.2. La position privilégiée conférée aux architectes praticiens

La consultation de 2008 demande que les équipes soient pluridisciplinaires et qu'elles associent des agences à des équipes de recherches²⁶⁹, néanmoins toutes les équipes doivent avoir un architecte praticien comme mandataire²⁷⁰. La position de mandataire de l'architecte s'exprime ainsi par les expressions : « placé sous la responsabilité d'un architecte-urbaniste mandataire », ou encore « sous l'autorité de l'architecte-urbaniste mandataire ». Elle inscrit une hiérarchie dans les équipes en faveur des architectes praticiens²⁷¹. Il est également utile de rappeler que cette notion de mandataire se calque sur le fonctionnement d'un groupement dans un marché d'étude de maîtrise d'œuvre.

Plus largement, c'est un ensemble d'éléments de langage issus du monde professionnel des architectes, qui est repris. Nous notons des expressions s'inscrivant dans le domaine de la pratique en agence, telles que : « atelier de recherche », « chantier de recherche », « comité de pilotage », ou encore « l'opération du grand pari de l'agglomération parisienne ». Parallèlement, le texte de l'appel d'offres convoque les compétences liées au monde de la recherche comme étant à « mobiliser »²⁷². Elles occupent donc une position secondaire et de subordination dans le fonctionnement des équipes. Cette organisation imposée marque en profondeur le fonctionnement des équipes sélectionnées par la consultation et par extension l'AIGP, les architectes y étant surreprésentés par rapport à d'autres professionnels tels

²⁶⁹ « Les dix ateliers devront faire appel à une ou plusieurs compétences scientifiques et/ou unités de recherche reconnues. » Appel d'offre mars 2008, *op.cit.* p14.

²⁷⁰ « Dix équipes pluridisciplinaires placées chacune sous la responsabilité d'un architecte-urbaniste mandataire du groupement ». *Ibid.* p. 14.

²⁷¹ Bien que l'appel d'offre parle d'architectes-urbanistes, c'est bien la compétence d'architecte qui est mise en avant. Les termes « sous la responsabilité » ou « sous l'autorité » semblent particulièrement forts pour parler du rôle des architectes dans la consultation.

²⁷² « Seront ainsi mobilisés les scientifiques fréquemment sollicités », « les dix ateliers devront faire appel à une ou plusieurs compétences scientifiques ». Appel d'offre mars 2008, *op.cit.* p14.

que des paysagistes ou des urbanistes. Elle est aussi susceptible de contribuer à un tropisme des équipes vers des pratiques proches de l'activité de « projet ».

Cette place donnée aux architectes renvoie à une vision du rôle de l'architecte comme « homme de synthèse »²⁷³ qui serait capable de rassembler les contributions de tous les membres de l'équipe. Cette manière de décrire l'activité que peuvent jouer les architectes pour le grand territoire, est clairement défendue par le BRAUP. Panos Mantziaras nous explique :

*« Ce sont d'abord les architectes qui font les plans d'urbanisme. La question ne se pose pas. Ceux qui disent le contraire ne savent pas de quoi ils parlent. Parce qu'ils savent dessiner. Et on pense qu'au fond, faire du projet par le dessin, par la forme, est essentiel. Tu ne peux pas imaginer le futur sans le représenter en trois dimensions, spatialement. Et ça, il n'y a que les architectes qui peuvent le faire. »*²⁷⁴

La capacité des architectes à représenter l'espace est perçue comme une compétence qui leur est unique et qui apparaît comme nécessaire pour « imaginer le futur ». Cette manière de présenter le rôle des architectes, place les questions de perspectives principalement sur des questions spatiales, tandis que ce terme est en réalité bien plus large²⁷⁵ (de Courson, 2005). Une qualité particulière est prêtée à ces professionnels qui sont présentés comme les seuls à pouvoir se projeter dans le futur et les seuls capables à faire la synthèse de différentes idées par leur capacité à dessiner l'espace²⁷⁶.

²⁷³ Terme utilisé par une personne de l'administration de l'AIGP dans un entretien du 09 mars 2015.

²⁷⁴ Panos Mantziaras, entretien réalisé le 27 juin 2019.

²⁷⁵ Bien qu'elle s'y intéresse, la prospective ne trouve pas ses fondements dans l'Architecture ou l'Urbanisme. Il existe ainsi des champs de la prospective qui se définissent comme de la prospective sociale ou démographique et qui ne passent pas par un dessin spatial (de Courson, 2005).

²⁷⁶ L'image de l'architecte comme « homme de synthèse » est reprise par Panos Mantziaras dans l'entretien du 27 juin 2019.

2.2.3. La sélection des équipes

Pour cet appel d'offres, 38 dossiers ont été analysés par le groupe d'experts²⁷⁷. Celui-ci est très largement constitué d'architectes avec un parcours dans la recherche dans les écoles d'Architecture ; seuls Michel Lussault, géographe, et Saskia Sassen, sociologue, n'ont pas de formation d'architecte.

Les propositions des équipes sont analysées selon trois critères : stratégie (40 %), méthodologie (35 %), répartition du budget (25 %). La lecture des rapports d'analyse montre que les experts ont valorisé des propositions abordant la métropole sous des angles considérés comme « inédits »²⁷⁸, tandis que les propositions jugées comme relevant d'approches déjà employées auparavant, sont moins bien notées. Les rapports utilisent le terme de « classique »²⁷⁹ pour qualifier ces secondes approches, leur donnant une connotation d'approche conservatrice, tandis que les approches jugées comme « originale[s] » retiennent davantage leur attention.

L'articulation entre recherche et propositions concrètes est valorisée dans ces rapports d'expertise²⁸⁰. Les méthodes itératives où recherche et

²⁷⁷ Le groupe d'experts était constitué de 14 membres, dont 12 avaient des formations d'architecte. Ce groupe était divisé en deux équipes, l'une technique, l'autre scientifique : Amphoux Pascal (architecte-géographe, chercheur à l'AAU), Cogato-Lanza Elena (architecte, chercheuse à l'EPFL), Pousin Frédéric (architecte, directeur de recherche au CNRS) Uyttenhove Pieter (architecte, professeur à Gant), Alonzo Éric (architecte, chercheur à l'AUSSE), Tiry-Ono Corinne (architecte, chercheuse à l'ACS AUSSE), Dusson Xavier (architecte, chercheur au LACTH), Tixier Nicolas (architecte, chercheur au CRESSON), Mantzarias Panos (architecte, membre du BRAUP), Lengereau Éric (architecte, directeur du BRAUP), Lussault Michel (géographe, responsable de programme de recherche espace et territoire), Sassen Saskia (sociologue et professeur à Columbia), Chemetov Paul (architecte), Sola de Morales Manuel (architecte).

²⁷⁸ « Problématique très soignée et originale », « pas de recyclage des anciennes visions », « problématique accrocheuse ». Extrait de commentaires des jurys de sélection pour la consultation de 2008.

²⁷⁹ « Problématique somme toute classique [...] très conforme à une vision standard des années 1980 ». Extrait de commentaires des jurys de sélection pour la consultation de 2008.

²⁸⁰ « Revendication explicite d'une tâche de recherche pour des concepteurs », « le projet comme producteur de connaissance et outil d'une maïeutique », « lien fort recherche projet ancré dans une approche morphologique et

projet se nourrissent, sont mieux notées, tandis que celles divisant trop recherche et projet sont plus critiquées²⁸¹. La renommée des équipes joue également sur les notations. Ainsi, si certaines équipes présentent clairement des carences en matière de contenu méthodologique, celles-ci sont compensées par la renommée de l'agence mandataire²⁸².

Suite à la notation par chaque expert, un classement des propositions est réalisé selon la moyenne obtenue. Il est transmis au Comité de Pilotage qui se réunit le 21 mai 2008. Ce dernier est composé de 14 membres, dont neuf représentent l'État et cinq les collectivités territoriales d'Île-de-France²⁸³. Il est important de souligner que le classement des experts ne reflète pas les équipes sélectionnées au final. Quatre des équipes sélectionnées par le Comité de Pilotage sont classées 11^e, 13^e, 18^e et 35^e par les experts. Les entretiens réalisés soulignent que les collectivités et l'État soutenaient des équipes différentes en fonction des intérêts que chaque membre du Comité de Pilotage portait aux différentes approches, mais aussi de critères tels que la renommée ou la jeunesse des profils²⁸⁴.

cartographique ». Extrait de commentaires des jurys de sélection pour la consultation de 2008.

²⁸¹ « La méthode proposée reste cependant très classique et semble relever d'une épistémologie analytique et linéaire traditionnelle ». Extrait de commentaires des jurys de sélection pour la consultation de 2008.

²⁸² « Il n'y a pas de problématique très clairement exposée. L'essentiel de la note stratégique tient en la qualité et la réputation de l'équipe constituée », « Les antécédents de projets à la grande échelle ne sont pas mentionnés dans le dossier mais xxx en a une expérience certaine. » Extrait de commentaires des jurys de sélection pour la consultation de 2008.

²⁸³ Le Comité de pilotage est composé de la manière suivante : deux représentants du Ministère de la Culture et de la Communication, un représentant du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, un représentant du Secrétariat d'État en charge du développement capital, un représentant du secrétariat d'État chargé de l'Aménagement du territoire, un représentant du Ministère de l'Intérieur, un représentant de la délégation interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des territoires, un représentant de la Préfecture de la Région Île-de-France, un représentant de la Ville de Paris, deux représentants de la Région Île-de-France, deux représentants de l'Association des Maires de l'Île-de-France.

²⁸⁴ La volonté de choisir des équipes variées en matière de renommée, d'âge, d'attache locale ou internationale a été clairement explicitée dans certains entretiens. En 2012, une volonté de féminiser les équipes a également été affichée, entretien du 21 mars 2013 avec Laurence Cassegrain.

2.2.4. La marginalisation des collectivités territoriales

Nous l'avons vu, le Comité de pilotage est composé pour deux tiers de représentants de l'État et pour un tiers de collectivités territoriales. Cette consultation, si elle associe bien en partie les collectivités territoriales, donne à l'État qui l'organise, le pouvoir décisionnel. Dans le texte de la consultation, la Région et les collectivités territoriales ne sont mentionnées qu'en tant que « partenaires ». Il ne fait pas mention du travail sur le SDRIF. Les réflexions déjà menées sur l'espace francilien sont mentionnées en parlant d'un « débat public ». Les travaux de la Région sur les sujets d'aménagement à l'échelle de l'agglomération ne sont visiblement pas considérés comme un appui nécessaire. Par contre, la consultation est positionnée dans la continuité d'actions étatiques explicitement mentionnées, telles que le Grenelle de l'Environnement ou le programme de recherche Ville et Environnement du CNRS²⁸⁵.

Il semble que les collectivités aient été partiellement marginalisées dans ce processus. Les travaux antérieurs qu'elles ont pu mener, ne sont pas mis en avant comme des préalables dans le texte de l'appel d'offres. De plus, dans les documents remis aux équipes, 21 % seulement proviennent des collectivités territoriales²⁸⁶. C'est donc majoritairement à partir du prisme de la « littérature grise » produite par l'État, que les équipes sont invitées à travailler. Il semble naturel qu'une consultation organisée par l'État mobilise davantage des données produites par ses institutions. En revanche, insistons sur le fait que la consultation, en étant pilotée par l'État (et cette décision étant prise de manière unilatérale au détriment des collectivités), porte le risque d'orienter les productions des équipes sélectionnées.

²⁸⁵ Appel d'offre mars 2008, *op.cit.* p5.

²⁸⁶ 256 documents sont remis aux équipes en 2008. Sur ces 256 documents, 16 proviennent de la Ville de Paris et notamment l'APUR, 9 proviennent de la Région, notamment le SDRIF, 7 proviennent des CAUE et 23 de l'IAU Île-de-France. Soit un total de 54. Les autres documents proviennent de rapports internes aux ministères ou d'organisations étatiques telles que la RATP, l'AFTRP, l'INSEE.

Conclusion du chapitre 2

L'appel d'offres de mars 2008 est un moment de mobilisation important des architectes autour des questions d'aménagement en Île-de-France. L'organisation de cette consultation prête à ces professionnels des qualités liées à la représentation de l'espace, qui leur donnent une place plus avantageuse par rapport à d'autres experts travaillant sur ces questions. Non seulement leur position de mandataire leur donne un ascendant hiérarchique, mais la consultation elle-même est organisée par des personnes formées à l'Architecture et utilisant un vocabulaire partagé avec ces professionnels.

Il est assumé que ces consultations permettront de « donner à voir » la recherche faite dans les écoles d'Architecture²⁸⁷. Par ailleurs, une certaine conception du rapport entre recherche et action sur le territoire, est encouragée dans ces consultations. L'idée que les activités de conception et de recherche puissent se nourrir, est valorisée dans les rapports d'expertise. L'apport de cette consultation dans l'évolution que connaît la recherche en Architecture est revendiqué par Éric Lengereau et Panos Mantzarias comme un moment « magique » de rencontre « nécessaire et obligatoire » entre pratique et connaissances²⁸⁸.

Cette consultation, par la mobilisation d'architectes, met en scène la volonté présidentielle d'agir sur l'agglomération parisienne minorant significativement le rôle des collectivités territoriales et contribuant à permettre la création d'opportunités foncières liées à un réseau de transport décidé sans dialogue. De son côté, le BRAUP semble y voir l'occasion d'encourager certaines pratiques hybridant démarches scientifiques et activités de conception, ainsi qu'une possibilité de montrer le rôle que les architectes peuvent jouer dans l'aménagement du grand territoire. Les

²⁸⁷ Les laboratoires des écoles parisiennes sont présents avec l'ACS dans l'équipe MVRDV, l'AMP dans l'équipe Castro, l'IPRAUS dans l'équipe Grumbach, le LADRHAUS avec l'AUC, l'OCS avec l'équipe Descartes.

²⁸⁸ Intervention de Panos Mantzarias « Vers une épistémologie de l'Architecture » et Éric Lengereau « Les origines de la recherche architecturale en France », in Cohen Jean Louis, *L'architecture entre pratique et connaissance scientifique Paris*, Collège de France, 16 janvier 2015.

caractéristiques d'un dispositif apparaissent bien ici. La consultation contribue à diffuser certaines représentations de l'agglomération parisienne comme une métropole prise dans la compétition internationale. Elle mobilise certains acteurs de l'aménagement de l'espace et organise leurs interactions avec une place importante donnée aux architectes praticiens de renom. Elle sert des objectifs propres à différents acteurs des pouvoirs publics : une volonté présidentielle de donner à voir certaines facettes de son action en Île-de-France, lui permettant de mener un projet de développement économique et immobilier ; et des intérêts propres au BRAUP visant à placer la recherche en aval des décisions politiques, et de valoriser une recherche architecturale qui serait étroitement liée à l'activité des agences. Elle articule discours médiatique, production de formes de connaissances et action sur l'espace. Outre la consultation de 2008, l'action étatique se matérialise notamment par la mise en place de différents instruments d'action publique, comme le secrétariat d'État, la création de la SGP et de l'AIGP. Le chapitre suivant s'intéressera aux relations entre ces instruments.

3. Consultation de 2008 et Secrétariat d'État : des transferts de capitaux symboliques et des différences d'objectifs

En analysant l'organisation de la consultation de 2008, nous voyons se mettre en place les premiers éléments du « dispositif » pour le Grand Paris. L'action du gouvernement ne se résume pas à la mobilisation de ces dix équipes. La même année qu'est organisée la consultation de 2008, Christian Blanc est nommé Secrétaire d'État en charge du Développement de la Région Capitale. Son poste est placé sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement des Territoires (MEEDDAT).

La consultation de 2008 se clôt par une exposition à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine. L'exposition est précédée par une présentation des travaux des équipes le 17 mars 2009 au même endroit. À cette occasion, Christian Blanc expose également un projet de métro en rocade, qui sera plus tard rebaptisé « le grand huit ». Ce moment constitue une charnière dans l'histoire du projet présidentiel sur l'agglomération parisienne. En analysant la manière dont les calendriers entre la consultation de 2008 et la création du Secrétariat d'État se coordonnent, nous montrerons comment est orchestré l'effet d'annonce dont profite Christian Blanc.

À la suite de cet événement, les relations entre les équipes et le Secrétariat d'État changent. Des tensions apparaissent en conduisant à de nombreuses prises de position, notamment dans les journaux grand public. Le « dispositif » construit sur deux actions menées dans deux Ministères distincts, interférant l'une avec l'autre, semble alors montrer des limites. Nous analysons ainsi une double dynamique, un transfert de capital symbolique entre les équipes et le projet présidentiel d'une part, et une relation fortement déséquilibrée entre les équipes mobilisées dans la

consultation de 2008 et le Secrétariat d'État. Ce déséquilibre s'inscrit enfin de manière institutionnelle en 2010 avec la création de l'Atelier International du Grand Paris et de la Société du Grand Paris.

3.1. Les relations entre la consultation de 2008 et le Secrétariat d'État

3.1.1. La consultation de 2008 et le Secrétariat d'État au développement de la région capitale : une chronologie parallèle

L'analyse des actions du gouvernement entre 2008 et 2009 met clairement en lumière deux calendriers parallèles. En mars 2008, Christian Blanc est nommé secrétaire d'État en charge du Développement de la Région Capitale. Le même mois, l'appel d'offres pour la consultation du « Grand pari de l'agglomération parisienne » est lancé. Le 8 septembre 2008, les équipes remettent le premier « rendu intermédiaire »²⁸⁹. Seulement trois mois après le début de leurs travaux, cette restitution est suivie d'un « séminaire de coordination scientifique » de deux jours, les 15 et 16 septembre. Fin octobre 2008, Christian Blanc remet au gouvernement un projet de création d'un « cluster »²⁹⁰ sur le plateau de Saclay. Deux semaines plus tard, le 7 novembre 2008, les équipes remettent au BRAUP le premier « chantier de recherche », ainsi que le « rendu intermédiaire » du second « chantier ». S'en suit un « séminaire » le 14 novembre 2008. Le 1^{er} décembre, après neuf mois

²⁸⁹ Le terme « rendu » officiellement utilisé, ne nous paraît pas anodin et semble faire référence à celui qu'emploient les maîtres d'œuvre pour parler de leurs productions lors d'un concours.

²⁹⁰ Ce terme fait référence à un rassemblement d'activités, dans ce cas scientifiques universitaires et économiques, visant à créer des synergies entre elles et produire un effet d'entraînement. La proposition de Christian Blanc pour l'Île-de-France localise des « clusters » spécialisés qu'il s'agit de renforcer ou créer.

et demi de travail, Christian Blanc remet au gouvernement un projet de loi sur le « Grand Paris ».

Les équipes remettent les « livrables » du second « chantier de recherche » le 9 janvier 2009. Elles auront travaillé six mois seulement. Du 16 au 19 janvier, se tient le dernier « séminaire de coordination » qui clôture les travaux des équipes. À partir de cette date, les équipes et le BRAUP s'occupent davantage de la valorisation de ces travaux, à travers la réalisation d'une exposition à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, de la publication de son catalogue, ainsi qu'à travers différentes présentations, notamment celle du 17 mars 2009 où Christian Blanc expose aussi sa proposition de réseau de transport.

Le calendrier des douze mois qui séparent les printemps 2008 à 2009, met en évidence deux institutions différentes, menant des actions dans deux ministères respectifs, le MEEDDAT²⁹¹ et le MCC²⁹², travaillant sur un objet similaire mais avec des logiques et des organisations clairement différentes.

D'une part, le Secrétariat d'État est chargé de « définir une vision pour la Région Capitale à l'horizon 2030, et d'imaginer les modes d'organisation qui permettront à tous les acteurs concernés de faire de cette vision une réalité »²⁹³. Il se compose à sa création seulement de trois personnes et emploiera au maximum quatorze individus. Le choix présidentiel de créer un Secrétariat d'État dédié à cette question, vise à décroiser la réflexion des fonctionnements ministériels afin d'élaborer une approche transversale propre à un projet territorial (Chauvel, 2015). Il se caractérise par une attitude opérationnelle fortement tournée vers l'action. Sa petite taille a été voulue afin que soit assurée une forme d'agilité dans son action.

²⁹¹ MEEDDAT (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement des Territoires).

²⁹² MCC (Ministère de la Culture et de la Communication).

²⁹³ Lettre de mission de Nicolas Sarkozy à Christian Blanc en date du 7 mai 2008.

Tableau 02 : Chronologie parallèle menant à la création de la Société du Grand Paris (SGP) et l'Atelier International du Grand Paris (AIGP) (Extrait annexe 02)

	Évènements marquants pour la loi sur le Grand Paris et la SGP	Évènements marquants pour la consultation sur le Grand Paris et l'AIGP
03/2008	18 mars 2008 : Nomination de Christian Blanc, Secrétaire d'État chargé du Développement de la Région Capitale.	mars 2008 : Publication de l'appel d'offres pour la « Consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain, le grand pari de la région parisienne ».
04/2008	8 avril 2008 : Rapport Dallier, « Le Grand Paris : un vrai projet pour un enjeu capital ».	
05/2008	7 mai 2008 : Lettre de mission de Nicolas Sarkozy à Christian Blanc.	
06/2008		4 juin 2008 : L'État charge dix équipes pour travailler sur le « Grand Pari ». Première réunion de lancement de la première phase de recherche.
09/2008		8 septembre 2008 : Premier rendu intermédiaire des travaux de recherche. 15 et 16 septembre 2008 : Premier séminaire de coordination scientifique et début de la seconde phase de recherche.
10/2008	23 octobre 2008 : Publication d'un projet de développement pour la Région Capitale par Christian Blanc, avec la création d'un cluster sur le plateau de Saclay.	
11/2008		7 novembre 2008 : Rendu de la première phase de recherche, rendu intermédiaire de la seconde phase. 14 novembre 2008 : Deuxième séminaire de coordination scientifique.
12/2008	1 ^{er} décembre 2008 : Proposition de projet de loi par le Secrétariat de Christian Blanc pour la création de l'établissement public de Paris Saclay.	
01/2009		9 janvier 2009 : Rendu de la seconde phase de recherche. 16-19 janvier 2009 : Troisième séminaire de coordination scientifique et début de la réalisation de l'exposition à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.
03/2009	17 mars 2009 : Présentation des conclusions des dix équipes et présentation de Christian Blanc.	
04/2009	29 avril 2009 : Présentation de projets de rocade de 130 km, de nouvelles gares TGV, ainsi que des neuf pôles de développement.	29 avril 2009 : Inauguration de l'exposition des travaux des dix équipes ayant participé à la consultation sur le « Grand Paris ».
09/2009	30 septembre 2009 : Rapport de Gilles Carrez sur le financement du projet de transport public du Grand Paris.	
10/2009	7 octobre 2009 : Le projet de loi sur le « Grand Paris » est examiné en conseil d'État.	30 octobre 2009 : Annonce par le Premier Ministre François Fillon de la constitution de l'AIGP.
12/2009	1 ^{er} décembre 2009 : Adoption par l'Assemblée Nationale du projet de loi du « Grand Paris ».	15 décembre 2009 : Nicolas Sarkozy reçoit les dix équipes ayant participé à la consultation sur le « Grand Paris ».
02/2010		9 février 2010 : Bertrand Lemoine est nommé directeur de l'AIGP.
04/2010	26 avril 2010 : Adoption avec modifications par le Sénat de la loi du « Grand Paris ».	
05/2010	26 mai 2010 : Le texte de loi sur le « Grand Paris » est adopté à l'Assemblée nationale. 27 mai 2010 : Le projet de loi définitif sur le « Grand Paris » est adopté par le Sénat.	
06/2010	3 juin 2010 : Promulgation de la loi relative au Grand Paris.	
07/2010	4 juillet 2010 : Démission de Christian Blanc. 7 juillet 2010 : Publication des décrets relatifs à la Société du Grand Paris.	

D'autre part, la consultation organisée par le BRAUP vise la production d'un « *diagnostic prospectif au carrefour de la recherche et de l'action* »²⁹⁴. Les productions des équipes doivent être « *de nature à éclairer la décision* »²⁹⁵. Pour ce faire, elle mobilise plus de 400 individus²⁹⁶ répartis dans dix équipes pluridisciplinaires. Ces équipes travaillent également ensemble, notamment à l'occasion des séminaires organisés en septembre et novembre 2008, ainsi qu'en janvier 2009. L'exposition de leurs travaux connaît un grand succès en matière de nombre de visiteurs²⁹⁷.

Ces actions parallèles sont à analyser à la lumière des différences d'approche de la recherche sur la Ville entre les deux ministères, que nous avons esquissées au précédent chapitre. Le MEEDDAT²⁹⁸, avec sous sa tutelle le Secrétariat d'État de Christian Blanc, a un héritage lié à l'expérimentation et une forte opérationnalité dans ses démarches de production d'expertises, notamment avec le PUCA²⁹⁹. Le MCC³⁰⁰ quant à lui, par le biais du BRAUP, a des liens plus forts avec le monde de la recherche dans les ENSA. Ces différences s'inscrivent dans une genèse différente de ces institutions et se manifestent dans la mission de Secrétariat d'État qui doit faire d'une « *vision une réalité* », tandis que les équipes de la consultation de 2008 doivent « *éclairer la décision* ». Nous voyons donc deux attentes différentes quant à la performativité de la production de connaissances.

²⁹⁴ Appel d'offres « Le grand pari de l'agglomération parisienne, consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain » de 2008.

²⁹⁵ *Ibid.*

²⁹⁶ Nous avons dénombré 473 individus impliqués dans la consultation de 2008.

²⁹⁷ L'exposition accueille plus de 200 000 visiteurs.

²⁹⁸ MEEDDAT (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement des Territoires).

²⁹⁹ PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture).

³⁰⁰ MCC (Ministère de la Culture et de la Communication).

Encadré 06 : Biographie de Christian Blanc

Christian Blanc est né en 1942 à Talence (33). Il est diplômé de Science Po Bordeaux. Il engage sa carrière à la Caisse des Dépôts et Consignations pour ensuite rejoindre le cabinet de Michel Rocard. Après plusieurs postes de haut fonctionnaire, il devient préfet des Hautes Pyrénées, puis Secrétaire général de la Nouvelle-Calédonie pour redevenir préfet en Seine-et-Marne. Les années 90 marquent pour Christian Blanc un tournant dans sa carrière alors qu'il occupe des postes de direction dans de grandes entreprises, la RATP de 1989 à 1992 où il engage notamment la création de la ligne 14 du réseau de métro, ou encore Air France. Élu en 2002 à la troisième circonscription des Yvelines, il est réélu en 2007.

Soutien de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle de 2007, il est nommé en 2008 Secrétaire d'État en charge de Développement de la Région Capitale, poste où il constituera une proposition de transport en Île-de-France et où il rédigera la loi sur le « Grand Paris » de 2010. Le 4 juillet 2010, Christian Blanc démissionne suite à des accusations de détournement de fonds dans « l'affaire des cigares » : en juin 2010, l'hebdomadaire *Le Canard enchaîné* dévoile qu'il aurait fait acheter des cigares pour 12 000 € sur le budget de l'État. Son poste n'étant pas renouvelé, le Secrétariat d'État disparaît. Le portefeuille est d'abord transféré au Ministre de l'Espace Rural et de l'Aménagement du Territoire, Michel Mercier, puis au Ministre de la Ville, Maurice Leroy, lors d'un remaniement en novembre 2010.

Néanmoins, si ces différences de rôles sont établies par les lettres de mission, la cohérence de l'action gouvernementale est peu lisible au moment où ces deux institutions travaillent. Certains médias soulignent que ce foisonnement d'actions étatiques en rend la compréhension complexe³⁰¹. Certains journalistes identifient clairement les différences de statuts entre la consultation de 2008 et la mission du Secrétariat d'État, en signalant le danger que leurs travaux « finissent au fond d'un tiroir »³⁰². Par contre, d'autres donnent le sentiment que ces actions sont de nature équivalente, voire en compétition³⁰³. Le flou laissé sur le statut des productions des équipes consultées et celles du secrétariat de Christian Blanc, pousse notamment Jean Nouvel, qui participe à la consultation, à écrire :

³⁰¹ Jérôme Béatrice, « Les projets pour le Grand Paris se multiplient dans une certaine confusion », *Le Monde*, 24 février 2009.

³⁰² Allix Grégoire, Edelmann Frédéric, Jérôme Béatrice, « Guerre de position et doutes sur l'avenir dans la consultation pour le Grand Paris », *Le Monde*, 13 mars 2009.

³⁰³ Defawe Jean-Philippe, « Grand Paris : le projet de métro de Christian Blanc part favori », *Le Moniteur*, 28 avril 2009.

« Les Français n'ont aucun moyen de savoir que le Grand Paris de Christian Blanc, et son projet de loi n'ont rien à voir avec le Grand Paris exposé à la Cité de l'Architecture par les dix équipes. »³⁰⁴

Il semble bien que des équipes s'inquiètent de l'amalgame qui est en train de naître. La concordance parfaite de certaines actions – nomination de Christian Blanc et publication de l'appel d'offre par le BRAUP (mars 2008), exposition des travaux des équipes et du secrétariat d'État (mars 2009) – fait peser un doute sur une possible utilisation de l'effet médiatique de l'exposition de 2009 pour banaliser les propositions de Christian Blanc et le projet de loi sur le « Grand Paris ». Car grâce à la publication et à l'exposition des travaux des équipes, l'année 2009 voit se multiplier les discours sur l'espace francilien. Cet engouement fait rentrer dans le débat public l'idée que l'État devrait porter un projet à l'échelle régionale et que des architectes sont à même de porter cette réflexion, les autres membres des équipes étant souvent occultés dans l'espace médiatique. Finalement, en 2009 peu de dissensus sont audibles dans la presse sur la nécessité d'un projet à l'échelle régionale, mené par l'État. Les médias sont plutôt attentifs aux tensions qui transparaissent entre les équipes et le secrétariat d'État, ainsi qu'aux arbitrages présidentiels, mettant de côté la question de la légitimité de l'État à agir en Île-de-France.

La situation peut sembler paradoxale. L'État mobilise des équipes dirigées par des architectes praticiens pour produire non pas des propositions opérationnelles, mais des éléments de connaissances visant à guider les décisions du gouvernement, tandis qu'il charge un de ses Secrétariats de dessiner un tracé d'infrastructure à mettre en œuvre. Certes, les équipes intègrent des chercheurs, mais le fait que les équipes soient coupées de l'action sur l'espace, est source de nombreuses tensions.

³⁰⁴ Jean Nouvel, « Le projet du Grand Paris est menacé de s'enliser dans la confusion », *Le Monde*, 20 octobre 2009.

3.1.2. Les relations dans les médias entre les équipes et Christian Blanc jusqu'à la loi sur le « Grand Paris » (2009-2010)

L'intérêt médiatique pour le « Grand Paris » apparaît dès 2007, mais c'est à partir du mois de mars 2009, avec l'exposition des travaux des équipes, que les médias commencent à suivre de plus près ce sujet (Brennetot, 2010 ; Chauvel, 2015). Entre mars et novembre 2009, les arbitrages présidentiels sur le « Grand Paris » et l'élaboration de la loi sur le « Grand Paris » sont très largement couverts. Conscientes que leurs travaux ont permis de lancer médiatiquement le sujet du « Grand Paris », mais aussi qu'elles sont en train d'être mises à l'écart, certaines équipes prennent la parole dans des journaux grand public afin de tenter de faire valoir leurs réflexions³⁰⁵.

Le réseau de transport proposé par Christian Blanc concentre alors la plupart des critiques des équipes. Le dissensus naissant est relayé dans la presse avant même que les travaux ne soient publiés³⁰⁶. Les termes utilisés font état de la violence des relations entre les interlocuteurs : « bataille », « hérésie ». Cette critique portée au projet de transport développé par la Société du Grand Paris (SGP) persistera tout au long de l'existence de l'AIGP³⁰⁷. Elle dénonce une approche technocratique, abordant la planification uniquement par le biais des réseaux. Elle voit aussi dans l'aménagement prévu des quartiers de gare par la réalisation de grandes opérations immobilières, le signe d'une marchandisation de la ville.

Outre la contestation portée sur le travail du Secrétariat d'État, le manque de dialogue entre les équipes et Christian Blanc est également source

³⁰⁵ Christian Blanc a présenté son travail sur le réseau de transport aux équipes le 6 mars lors d'un dîner. À partir de cette date, les équipes commencent à pressentir que leurs travaux vont être mis de côté par le secrétariat d'État. Cet épisode est relaté dans plusieurs entretiens de mandataires d'équipes.

³⁰⁶ Jérôme Béatrice, « Grand Paris : la rocade souterraine de Christian Blanc est contestée par les architectes. », *Le Monde*, 16 mars 2009.

³⁰⁷ Tout au long de notre travail d'observation de 2013 à 2016, les critiques sur le projet de transport restent virulentes au sein du « Conseil Scientifique » de l'AIGP.

de nombreuses tensions. En réponse au mutisme de ce dernier, l'idée que la mobilisation des équipes devrait être prolongée afin d'accompagner une forme d'action, apparaît au sein du comité de pilotage de la consultation³⁰⁸. Elle est diffusée dans la presse à partir du 13 mars 2009³⁰⁹. Elle est ensuite reprise dans le discours de Nicolas Sarkozy du 29 avril 2009³¹⁰. Cependant, les conditions d'implication des équipes consultées dans l'appel d'offres ne sont pas définies, ni même les compétences de cette nouvelle structure. Il semble en revanche que les organisateurs de la consultation plaident que la démarche intellectuelle engagée par les équipes se poursuive³¹¹. Dans un article du 30 avril 2009, Paul Chemetov, co-président du conseil scientifique de la consultation de 2008, appelle à créer « une école du Grand Paris »³¹². Le BRAUP parle plutôt d'un « laboratoire du Paris Métropolitain »³¹³. L'idée des protagonistes de la consultation consiste à prolonger la dynamique de réflexion engagée.

L'actualité politique connaît une seconde accélération à partir du mois d'octobre 2009. Le 7 octobre 2009, le projet de loi sur le « Grand Paris » est examiné par le Conseil d'État. Le même mois, le 30 octobre 2009, François Fillon³¹⁴ annonce que sera créé l'Atelier International du Grand Paris (AIGP). Le 1^{er} décembre, l'Assemblée Nationale adopte le projet de loi sur le « Grand Paris ». Deux semaines plus tard, Nicolas Sarkozy reçoit les dix équipes ayant participé à la consultation de 2008.

En février 2010, Bertrand Lemoine est nommé directeur de l'AIGP. À partir du printemps 2010, le projet de loi sur le « Grand Paris » fait la navette entre le Sénat et l'Assemblée. Le texte est adopté le 26 mai par l'Assemblée

³⁰⁸ Compte rendu du comité de pilotage du 4 mars 2009.

³⁰⁹ Jérôme Béatrice, Edelman Frédéric, *op. cit.*, 13 mars 2009.

³¹⁰ « Par ailleurs, je souhaite qu'un Atelier International du Grand Paris soit créé pour que les architectes puissent travailler ensemble pour modeler le Grand Paris avec l'APUR et l'IAURIF. » Discours de Nicolas Sarkozy du 29 avril 2009 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

³¹¹ Le compte rendu du comité de Pilotage du 27 mars 2009 est très optimiste sur l'intérêt de la démarche du point de vue de l'apport pour les praticiens comme pour les chercheurs.

³¹² Jérôme Béatrice, « Les architectes continuent de penser au Grand Paris », *Libération*, 30 avril 2009.

³¹³ Jérôme Béatrice, Edelman Frédéric, *op. cit.*, 13 mars 2009.

³¹⁴ François Fillon est alors Premier Ministre sous Nicolas Sarkozy.

Nationale et le 27 mai par le Sénat. La loi est promulguée le 3 juin 2010. Les décrets relatifs à la création de la Société du Grand Paris (SGP) sont publiés le 7 juillet.

Les débats dans les médias suivent de près ces actualités. Ils ne portent pas uniquement sur les rapports entre les équipes et le Secrétariat d'État, mais aussi sur les relations entre le Secrétariat d'État et son ministre de tutelle, François Fillon³¹⁵. Ces débats s'expriment notamment avec la publication par des membres des équipes, mais aussi par des universitaires qui n'ont pas participé à la consultation, de tribunes dans des journaux grand public. Une certaine urgence des architectes à se positionner incite notamment Jean Nouvel à écrire une tribune le 20 octobre 2009 dans le journal *Le Monde*. Il y exprime avant tout la méthode opaque utilisée par Christian Blanc, ne prenant pas en compte les travaux des équipes :

« Sept mois après le rendu des études stratégiques, six mois après les fermes prises de position présidentielles, où en sommes-nous ? Nulle part. La confusion est totale. »

« Christian Blanc [...] les invite [en parlant des équipes] à dîner pour les informer... de son projet pour le Grand Paris. En fait un projet de transport urbain en périphérie de la métropole. Les jours suivants il en informe abondamment la presse et le projet du Grand Paris devient un grand huit souterrain de métros automatique, établi avant même la prise de connaissance des dix propositions ayant occupé des centaines de spécialistes de tout poil. »³¹⁶

Avec cette tribune, Jean Nouvel reproche à Christian Blanc d'avoir profité de l'effet d'annonce du rendu des productions des équipes pour annoncer un projet réalisé dans les coulisses. Il reproche également qu'aucun des résultats de leurs travaux ne soit pris en compte. Il continue en disant :

³¹⁵ Le secrétariat d'État est transféré du portefeuille de MEEDDAT au portefeuille du Premier ministre pour le budget 2009.

³¹⁶ Nouvel Jean, « Le projet du Grand Paris est menacé de s'enliser dans la confusion », *Le Monde*, 20 octobre 2009.

« Et stupéfaction, je n'ai jamais entendu le secrétaire d'État chargé du Développement de la Région Capitale commenter une seule proposition, ni même seulement demander à une des équipes d'expliquer ses projets... En revanche, il dit aux équipes qu'elles auront toutes du travail et évoque avec certaines de futures responsabilités sur de larges territoires, et se fait ainsi quelques alliés. »³¹⁷

Jean Nouvel montre bien que les équipes souhaitent que leurs productions servent à plus qu'une simple démarche de communication. Elles attendent qu'elles aient une influence sur les prises de décisions politiques, voire qu'elles soient mises en œuvre. Dans cette même tribune, Jean Nouvel appelle à « créer d'urgence un atelier du Grand Paris » :

« Il faut créer d'urgence un atelier du Grand Paris où l'État, la Région, la Ville de Paris et les collectivités locales désigneront des représentants qui, informés par les équipes auteurs des propositions et par les ateliers d'urbanisme de la ville de Paris et de la Région, identifieront les propositions à retenir en vérifiant leur comptabilité et leur faisabilité. [...] Ce n'est pas un hasard si Christian Blanc a proposé que l'Atelier du Grand Paris soit une association réduite aux seules équipes pour qu'elles travaillent ensemble... J'avais trouvé le nom : l'Atelier de Sisyphe. »³¹⁸

Jean Nouvel milite pour un Atelier du Grand Paris qui soit un lieu de travail en association avec les collectivités. Il identifie le risque de mettre les équipes à l'écart dans un espace qui serait isolé. Avec l'expression « l'atelier de Sisyphe », Jean Nouvel estime qu'une telle situation rendrait les travaux des équipes inutiles. Cette tribune est une attaque directe envers Christian Blanc. Ce dernier répondra dans le même journal le 23 novembre, dans une tribune³¹⁹ qui n'apaisera pas la situation. Christian Blanc y reprend la thématique de la compétition internationale entre les « villes mondes », posée par Nicolas Sarkozy. Il en fait un enjeu pour la région francilienne, mais globalement pour la France. Le titre même de la tribune, « L'ambition

³¹⁷ *Ibid.*

³¹⁸ *Ibid.*

³¹⁹ Blanc Christian, « L'ambition nationale du Grand Paris, par Christian Blanc », *Le Monde*, 23 novembre 2009.

nationale du Grand Paris », indique que pour Christian Blanc, sa mission ne porte pas uniquement sur des questions d'aménagement du territoire, mais sur des enjeux de compétitivité économique nationale. Cette idée s'exprime par plusieurs phrases : « *La genèse du Grand Paris est liée à la volonté de mettre la France en mouvement.* » ; « *L'enjeu est décisif pour le pays tout entier.* » ; « *Ainsi sa croissance [c'est-à-dire, celle de la région francilienne] est essentielle à la croissance française.* » Cette tribune ne s'adresse donc pas directement aux équipes. Christian Blanc évoque les travaux par deux reprises. La première fois dès le début :

« Le 23 novembre, j'ai présenté à l'Assemblée le projet de loi qui sera l'acte I du Grand Paris. La veille, l'exposition des projets des dix équipes d'architectes-urbanistes, chargées par le Président de la République d'imaginer l'urbanisme de la future métropole, fermera ses portes ; elle aura permis à un peu plus de 205 000 visiteurs de rêver au visage possible d'une ville-monde post-Kyoto. »³²⁰

Notons que Christian Blanc utilise le verbe « imaginer » pour parler des travaux des équipes. Il parle de l'exposition comme un espace pour « rêver ». Plus tard, en parlant de la création d'un Atelier du Grand Paris, il dira :

« Après avoir dans un premier temps travaillé séparément, ils vont en effet désormais œuvrer en commun sur ce qui réunit leurs projets, à première vue si divers, mais porteurs d'intuitions communes. »³²¹

À nouveau, c'est le terme « d'intuition » qui est utilisé pour parler des travaux des équipes, qui ne sont par ailleurs désignées qu'en tant « qu'architectes-urbanistes » en omettant les autres professionnels mobilisés. L'usage de ces termes réfute toute dimension rationnelle à des démarches pourtant annoncées lors de la consultation comme relevant de la « recherche et développement ». Pour Christian Blanc, ces réflexions relèvent de l'utopie

³²⁰ *Ibid.*

³²¹ *Ibid.*

et produisent des propositions oniriques. Par contraste, il se pose en homme de terrain et en homme d'action :

« La méthode que j'ai adoptée à sa tête [c'est-à-dire, du Secrétariat d'État] est celle qui a toujours été la mienne [...] : une approche pragmatique, une réticence envers les effets d'annonce prématurés, une préférence pour le travail de terrain, un refus des démarches cloisonnées, et laisser émerger les projets. »³²²

Christian Blanc fait référence à une supposée opposition entre sa démarche menée sous l'égide du MEEDDAT qui serait orientée vers l'action, tandis que le travail des équipes suscité par le MCC serait de l'ordre du rêve ou de l'imaginaire, donc déconnecté d'un principe de réalité et ne répondrait pas à une démarche rationnelle. En construisant son propos sur cette opposition, Christian Blanc éloigne les travaux des équipes de portées opérationnelles. Il se positionne en tant qu'homme pragmatique et de terrain, donc capable d'engager des transformations du territoire.

En contraste, les équipes seraient appelées à « faire rêver ». Pour autant, les équipes ne se revendiquent pas une approche utopiste que cherche à leur assigner Christian Blanc. Bien au contraire, elles cherchent à rentrer en contact avec les élus franciliens et avec le gouvernement afin de faire entendre leurs idées pour les voir se concrétiser. Toutes ces initiatives se soldent par un certain échec, alimentant davantage les tensions entre les deux institutions. Celles-ci sont d'ailleurs relatées dans un article, « Les architectes se sentent "comme le cresson autour du rôti" »³²³, publié dans *Le Monde* du 23 novembre 2009, c'est-à-dire dans le même numéro où est éditée la tribune de Christian Blanc.

Si les prises de positions critiques contre les travaux de Christian Blanc se multiplient dans les médias³²⁴, la plus sévère paraît le 19 mai 2010.

³²² *Ibid.*

³²³ Jérôme Béatrice, « Les architectes se sentent "comme le cresson autour du rôti" », *Le Monde*, 23 novembre 2009.

³²⁴ Roland Castro : « Il faut en finir avec ce qu'est Paris aujourd'hui ». Propos recueillis par Savigneau Josyane, *Le Monde*, 11 septembre 2009. Béhar, Daniel, Martin, Didier, de Portzamparc Christian, « Grand Paris : inventons ensemble une nouvelle façon de faire la métropole », *Le Monde*, 15 avril 2010.

En réaction à la publication de l'ouvrage de Christian Blanc³²⁵, Jean Nouvel publie une seconde tribune dans le journal *Le Monde*. La critique est directement dirigée vers le Secrétaire d'État, avec une anaphore, « Mais enfin Monsieur Blanc », qui en constitue le titre³²⁶. Christian Blanc est nommé dix-sept fois, dont neuf sous forme de l'anaphore éponyme. L'attaque est construite autour du manque de « vision »³²⁷, du manque de dialogue avec les équipes de la consultation³²⁸, de l'approche technocratique focalisée sur la construction d'un réseau de transport³²⁹. Jean Nouvel conclut à ce titre :

*« Vous faites souvent référence à Haussmann. Comme lui, vous êtes préfet, mais vous ne serez jamais Baron. Ce livre aura servi à prouver une chose : vous n'êtes pas le Secrétaire d'État au Développement de la Région Capitale, vous êtes un Secrétaire d'État à l'extension du réseau de transport de la capitale. »*³³⁰

La tension entre les équipes et le Secrétariat d'État est non seulement forte, elle est clairement exposée dans la sphère médiatique. Entre mars 2009 et mai 2010, les équipes ont le sentiment que leurs travaux ont surtout servi de créer un effet d'annonce pour présenter un projet sur lequel aucune n'a travaillé. Elles comprennent également que leurs travaux n'auront probablement que peu de portée opérationnelle. Face à cette situation, certains de leurs membres s'en prennent directement à Christian Blanc et tentent de remettre en question sa légitimité.

Mais Christian Blanc et les membres des équipes ne sont pas les seuls à s'exprimer dans la presse. Des commentateurs extérieurs à la consultation prennent également position et déplorent avant tout que les questions urbaines, telles qu'abordées, ne soient traversées que par des jeux de pouvoirs. La critique porte sur la méthode gouvernementale associant effets d'annonces

³²⁵ Blanc Christian, *Le Grand Paris*, Paris, Cherche Midi, 2010.

³²⁶ Nouvel Jean, « Mais enfin Monsieur Blanc !... », *Le Monde*, 19 mai 2010.

³²⁷ « Où est votre vision », *Ibid.*

³²⁸ « Comment atteindrez-vous cette trop noble ambition alors que vous avez prouvé pendant deux ans votre refus de communiquer avec ceux avec qui vous auriez dû travailler ? », *Ibid.*

³²⁹ « Monsieur Blanc, vous refusez de comprendre... L'essentiel de l'urbanisation du XX^e siècle a été ainsi conçu, les réseaux d'abord ! On en connaît le résultat. », *Ibid.*

³³⁰ *Ibid.*

à une approche technocratique opaque, écartant tout débat possible sur les fondements et l'argumentaire des intentions. De ce fait, celui-ci n'a d'autre choix que de se produire dans la sphère médiatique, où interviennent des experts ayant le plus facilement accès à ces espaces d'expression. Dès octobre 2009, Guy Burgel écrit :

« Les derniers épisodes du feuilleton du Grand Paris, relatant les différends – éphémères ? – entre Matignon, le secrétariat d'État à la Région Capitale et l'Élysée sont dérisoires. Déjà écartelés entre le pointillisme froid des rédacteurs du projet de loi gouvernemental et les envolées lyriques des poètes architectes de la consultation internationale voulue par le président Sarkozy, nous voici projetés dans l'univers de Clochemerle. Ce serait risible, si les défis à relever n'étaient aussi lourds. »³³¹

Avec cette prise de position, l'auteur met en exergue des postures qu'il juge caricaturales, opposant « le pointillisme froid des rédacteurs de projet de loi » à des « envolées lyriques des pètes architectes ». Ces attitudes ne permettraient pas l'élaboration d'une proposition consensuelle pouvant être portée par les différentes collectivités. Il conclut en disant :

« Paradoxalement, le « mille-feuille » politique francilien et les défis parisiens ne sont pas un mauvais laboratoire pour inventer la constitution de la ville de demain. La ville est un tout social, qu'il faut comprendre et traiter dans sa globalité. »³³²

Le manque de prise en compte de la complexité de la fabrication de la Ville est également souligné par Frédéric Gilli³³³ dans une tribune en date du 23 novembre 2009. Cette contribution relativement étoffée, fait l'analyse politique du projet présidentiel sans épargner la démarche mise en place par Christian Blanc. Frédéric Gilli ne critique pas tant la dimension

³³¹ Guy Burgel est professeur de géographie urbaine. Il est un habitué des prises de position dans les médias écrits. Burgel Guy, « Sous le Grand Paris s'impose la question urbaine », *Le Monde*, 16 octobre 2009.

³³² *Ibid.*

³³³ Frédéric Gilli est docteur en économie, spécialiste de la « métropole » parisienne. Au moment où il écrit cet article, il est directeur délégué de la chaire Ville à l'Institut d'Études Politiques de Paris (Science Po).

technocratique en tant que telle, mais bien plus le fait que la méthode a été conçue pour répondre à des enjeux politiques, et impose ainsi un projet excluant de tout débat démocratique, alors que la Région avec la rédaction du SDRIF avait entrepris une démarche opposée. Il écrit :

« Contraint par ces urgences, le projet de Christian Blanc suit une logique préfectorale d'efficacité. Construit sans débat comme un bloc non négociable, il organise un urbanisme opérationnel dérogatoire et crée une Société du Grand Paris mi-entreprise de transport, mi-aménageur. Au moment de sa mise en œuvre, l'absence de concertation sera une faiblesse lorsque les élus et la population le contesteront devant les tribunaux administratifs et les cours européennes. »³³⁴

Nous voyons que la démarche jacobine du Secrétariat d'État est clairement critiquée. Le manque de débat sur la manière de construire ce « Grand Paris » imposerait une approche à la fois technocratique et néolibérale de l'aménagement, qui se trouverait à peine dissimulée derrière les « ambitions » présidentielles. La prise de pouvoir de l'État sur les projets portés par les collectivités (Région et Ville de Paris) a ainsi nécessité la mise en place d'une opération mêlant la mobilisation spectaculaire (Pagès, 2010) des dix équipes et le travail dans les coulisses d'un Secrétariat d'État dédié à ce projet. Cette stratégie de détournement de l'attention ne passe pas inaperçue. En octobre 2010, Albert Levy³³⁵ écrit :

« En ces temps d'économie budgétaire, on peut se demander ce que cette initiative du "Grand Paris" a coûté : une consultation internationale d'architectes et une exposition qui n'ont servi à rien – sinon comme effet marketing et publicitaire pour lancer l'action –, le gouvernement préparait dans son coin son propre projet et a créé, pour cela, une structure inédite, un Secrétariat d'État au "Grand Paris" qui a fonctionné quelques années, avec une quarantaine de personnes, pour

³³⁴ Gilli Frédéric, « Grand Paris, l'occasion manquée ? », *Le Monde*, 23 novembre 2009.

³³⁵ Albert Levy est architecte urbaniste, chercheur au CNRS et au LAVUE.

*finalement s'évanouir dans la fumée des cigares de son patron,
 Christian Blanc. »³³⁶*

La critique porte bien sur les limites des effets d'annonce pour un projet territorial, construit avec de nombreuses collectivités, dans un territoire où la question de la gouvernance est un problème identifié depuis plusieurs années (Estèbe, Le Galès, 2003). Il semble que si le Président de la République arrive à conférer une légitimité à l'action de l'État et à bloquer le SDRIF porté par la Région, son propre projet adopté par la voie législative, fait néanmoins face à de nombreuses critiques, du côté des milieux universitaires en particulier, qui soulignent sa démarche centralisatrice et néo-libérale.

L'analyse des actions étatiques entre 2008 et 2010 montre un certain flou. Les travaux du Secrétariat d'État sont coordonnés dans le temps avec les moments forts de la consultation. Néanmoins, ils ne prennent pas en compte les productions des équipes consultées par le BRAUP. D'une part, l'action de Christian Blanc prend une tournure technocratique avec pour mission d'agir rapidement. Pour ce faire, le dialogue avec les collectivités mais aussi avec le MCC, semble négligé. D'autre part, les équipes consultées par le BRAUP ont le sentiment que leurs travaux n'auront aucune utilité si ce n'est produire un effet d'annonce pour médiatiser le projet que le Secrétaire d'État a préparé de manière autonome. À cette division s'ajoute une différence de positionnement : d'une part, le Secrétariat d'État adopte une posture de technocrate opérateur, héritée du Ministère de tutelle, le MEEDDAT ; d'autre part, les équipes sont dans une posture d'experts éloignés de l'action, conférée par l'organisation de la consultation par le BRAUP qui hérite de l'histoire de la recherche architecturale française. Le dispositif mis en place semble rencontrer une limite dans sa cohérence générale.

Les différences de statut entre le Secrétariat d'État et le BRAUP, ainsi qu'entre le projet proposé par le premier et les travaux des équipes sollicitées par le second, sont marquées. Les équipes tentent d'éviter que leurs travaux

³³⁶ Levy Albert, « Le "Grand Paris" n'est pas qu'un grand métro ». *Le Monde*, 12 octobre 2010.

ne servent de caution intellectuelle au Secrétariat d'État. Néanmoins, leur attitude reste ambiguë puisqu'elles critiquent la personne de Christian Blanc ainsi que ses méthodes et non l'action étatique en Île-de-France, ce qui risquerait de dévaloriser leurs travaux, l'État leur ayant procuré leur légitimité à s'exprimer sur cette question. Elles continuent alors à soutenir l'action du Président, tout en se démarquant de celle du gouvernement. Le système de relation et de légitimation est donc relativement complexe.

3.2. Des relations d'interdépendances et des différences de valeurs inscrites dans la durée

En faisant l'histoire de l'aménagement en Île-de France et des politiques publiques pour la recherche architecturale, les deux premiers chapitres visaient à montrer quelles relations s'établissent dès 2008 entre le Président de la République, les équipes consultées par le BRAUP et le Secrétariat d'État. Nous avons souligné que Nicolas Sarkozy avait besoin de rendre légitime son action sur l'agglomération parisienne. L'organisation de la consultation de 2008 rentre dans cette stratégie de légitimation et de médiatisation de son action, mais répond également à un autre objectif plus secondaire, porté par le Ministère de la Culture, qui consiste à valoriser une certaine forme de recherche architecturale. Enfin, nous avons vu que le Secrétariat d'État bénéficie d'une plus forte légitimité à agir, assise sur un caractère plus technique, mais surtout sur la mission qui lui est donnée par le Chef de l'État.

Cet ensemble de protagonistes décrit plusieurs types de relations imbriquées. Des transferts de « capital symbolique » (Bourdieu, 1994) ont lieu entre les équipes et le Président de la République, renforçant la légitimité de chacun à s'exprimer sur l'avenir de l'agglomération parisienne. Les relations entre les équipes et le Secrétaire d'État semblent déséquilibrées en faveur du second. Néanmoins, le nécessaire maintien d'une relation avec le Président de la République interfère avec les tentatives des équipes de rééquilibrer leurs relations avec le Secrétaire d'État. Derrière ces rapports de pouvoir, apparaît un système de valeurs qui semble placer pour ces protagonistes le principe d'action au-dessus de celui de production de connaissances, que semblait aussi chercher à valoriser le BRAUP.

3.2.1. Le cercle vertueux du transfert de « capital symbolique »

Historiquement, les « Hommes d'État » ont souvent mobilisé l'Architecture et les architectes pour communiquer sur leurs actions. L'analyse des projets mitterrandiens par Valérie Devillard, montre que l'un des enjeux de cette communication est de réunir l'opinion publique autour de valeurs communes et consensuelles (Devillard, 2001). L'Architecture joue un rôle particulier dans ce processus en produisant des discours de différentes natures via un nombre important de canaux de communication. La communication présidentielle et étatique s'inscrit, selon Valérie Devillard, dans la sphère médiatique, dans les discours politiques, ainsi que directement dans l'espace. De plus, elle montre que l'Architecture est utilisée, non seulement pour incarner le pouvoir d'un Président sur un espace, mais aussi pour signaler l'importance d'une ville sur son aire d'influence et sur la scène internationale. Si l'ouvrage de Valérie Devillard porte sur les projets architecturaux, nous voyons que l'action présidentielle pour le « Grand Paris » reprend des mécanismes comparables, mais pour des enjeux urbains et de territoire.

Des processus comparables sont décrits par Michel Lussault, qui note que les politiques aménagistes constituent des enjeux électoraux importants et rentrent ainsi dans des stratégies de mise en scène de l'action publique comme des élus qui les mènent (Lussault, 1992). La maîtrise de l'aménagement du territoire et de son image se combine alors à des opérations de communication territoriale, où l'aménagement du territoire devient un argument médiatique (Lussault, 1998). Il souligne notamment que le discours politique doit être perçu comme un acte afin qu'il soit performatif. Afin d'acquérir ces qualités, il gagne alors à être adossé à des images, notamment spatiales dans le cas de discours sur l'aménagement (Chapel, Grudet, Mandoul, 2007), qui prennent alors la valeur d'acte. La mobilisation d'architectes et d'urbanistes devient alors nécessaire dans leur production, mais Michel Lussault souligne également qu'au nom de la rationalité, ces

politiques aménagistes font régulièrement appel à des experts et à des scientifiques dont les travaux viennent conforter et justifier l'action publique. Dans le cas de la consultation de 2008, ce procédé semble bien être à l'œuvre.

La mobilisation d'architectes de renom par les pouvoirs publics est un phénomène connu. Le système de « légitimation triangulaire »³³⁷ que Véronique Biau décrit dans *L'Architecture comme emblème municipal : les grands projets des maires*, s'applique dans le cas du « Grand Paris ». Le prestige de la commande – penser à l'avenir de l'agglomération parisienne – et du commanditaire, le Président de la République, se trouve renforcé par la renommée des équipes sélectionnées. Ce « cercle vertueux »³³⁸ permet une valorisation réciproque des trois entités : le Président de la République, les équipes et l'agglomération parisienne. Le capital symbolique de l'un renforce les deux autres et réciproquement. Il faut souligner que si cet effet de légitimation mutuelle est avéré pour le transfert d'un capital symbolique entre les architectes praticiens, l'État et le projet du « Grand Paris », cet effet est également remarquable dans le cas des chercheurs et des laboratoires intégrés aux équipes. La forme prise par la consultation de 2008 a été voulue par le BRAUP afin de valoriser et d'encourager une forme de recherche architecturale. Les chercheurs associés acquièrent alors une certaine visibilité, et apportent en contrepartie une caution scientifique rationalisant l'action présidentielle.

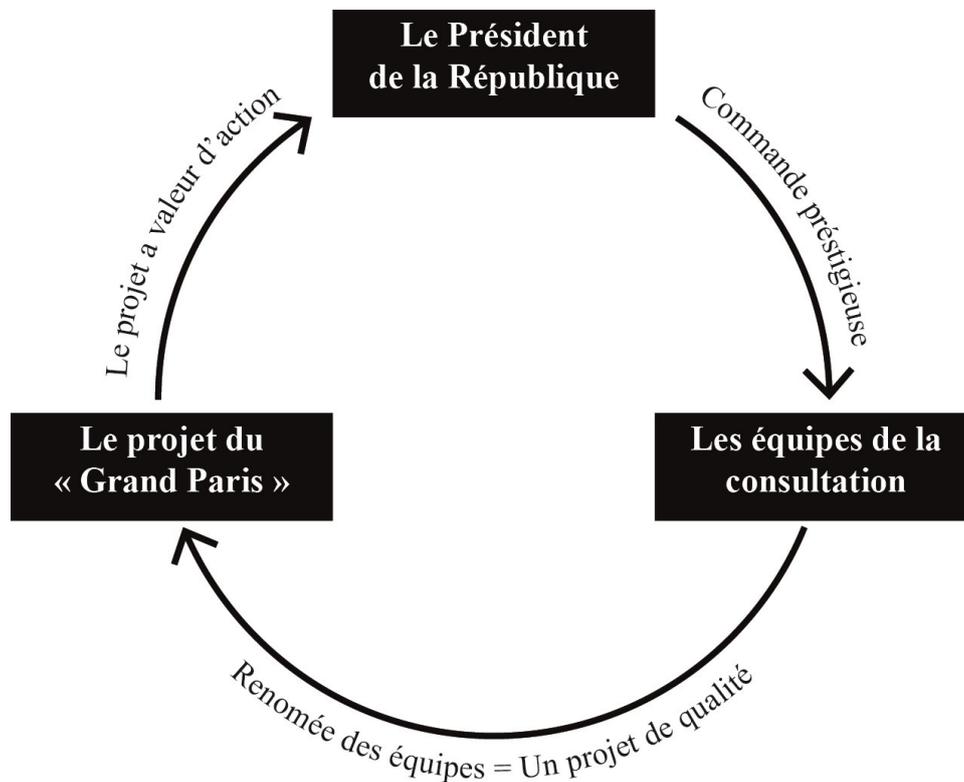
Dans le cas du « Grand Paris », il est donc intéressant de souligner que le capital symbolique procuré par les équipes est de deux natures : un certain prestige lié à la renommée des membres des équipes, mais aussi une forme de caution scientifique apportée par les chercheurs et laboratoires. Ces transferts de capital symbolique valorisent ainsi l'ensemble des parties prenantes. Les productions des équipes mettent en image et également en scène l'action présidentielle, lui donnant une dimension performative en accord avec l'ambition affichée par le Président Nicolas Sarkozy et son image de

³³⁷ « Dans la médiatisation que l'on fait des Grands Projets, le(s) concepteur(s), les élus et la ville comme collectivité dotée d'une identité sont étroitement associés. », Biau Véronique, *L'Architecture comme emblème municipal : les grands projets des maires*, Paris, PUCA, 1992, p. 54.

³³⁸ *Ibid.*

Président de l'action. Néanmoins, ce cercle vertueux se trouve questionné par la présence du Secrétariat d'État, qui en tant que tiers agent dans ce schéma, transforme la dynamique relationnelle.

Figure 13 : Le cercle vertueux de légitimation mutuelle, d'après le modèle décrit par Véronique Biau en 1992, appliqué à la consultation de 2008. Source : G Duranel



3.2.2. Des interrelations dynamiques : le « contrat triangulaire »

En 2008, l'organisation de la consultation semble bien permettre un transfert de capital symbolique entre le projet de « Grand Paris », les équipes et le Président de la République, qui vise à légitimer l'action de ce dernier. Or le Secrétariat d'État occupe une position extérieure à ce cercle qui ne suffit donc plus à décrire l'ensemble de ces relations, notamment les tensions entre Christian Blanc et les équipes. Il semble qu'il existe des interférences entre les différentes actions présidentielles constituant le « dispositif » du « Grand Paris ». Nous avons d'ailleurs mentionné que certains architectes mobilisés dans la consultation de 2008 tentaient de délégitimer le Secrétariat d'État.

Afin que ce processus soit décrit de manière plus dynamique, les notions de « contrat triangulaire » (English, 1978) et de circulation des énergies dans ce type de relations (Berne *et al.*, 2005) semblent utiles. Elles proposent d'observer les relations qui se développent entre trois acteurs et leurs dynamiques. L'utilisation de la figure triangulaire nous permet d'analyser les rapports entre deux groupes d'acteurs de manière indépendante.

En utilisant ce modèle, nous constatons que le Président de la République est lié par des relations fortes avec les deux autres acteurs. D'un côté, avec les équipes mobilisées par la consultation, se met en place un « cercle vertueux » de légitimation mutuelle qui passe notamment par l'occupation de l'espace médiatique. Cette relation est forte car sa rupture nuirait aux deux parties. De l'autre côté, avec le Secrétariat d'État, la relation est hiérarchique. Le président donne comme mission au Secrétaire d'État de préparer l'action opérationnelle en lui donnant un cadre législatif et une faisabilité technique.

Néanmoins, les relations entre les équipes et le Secrétariat d'État sont le fruit d'opportunités. D'une part, le Secrétariat d'État profite de la médiatisation dont jouissent les équipes pour annoncer le projet qu'il porte.

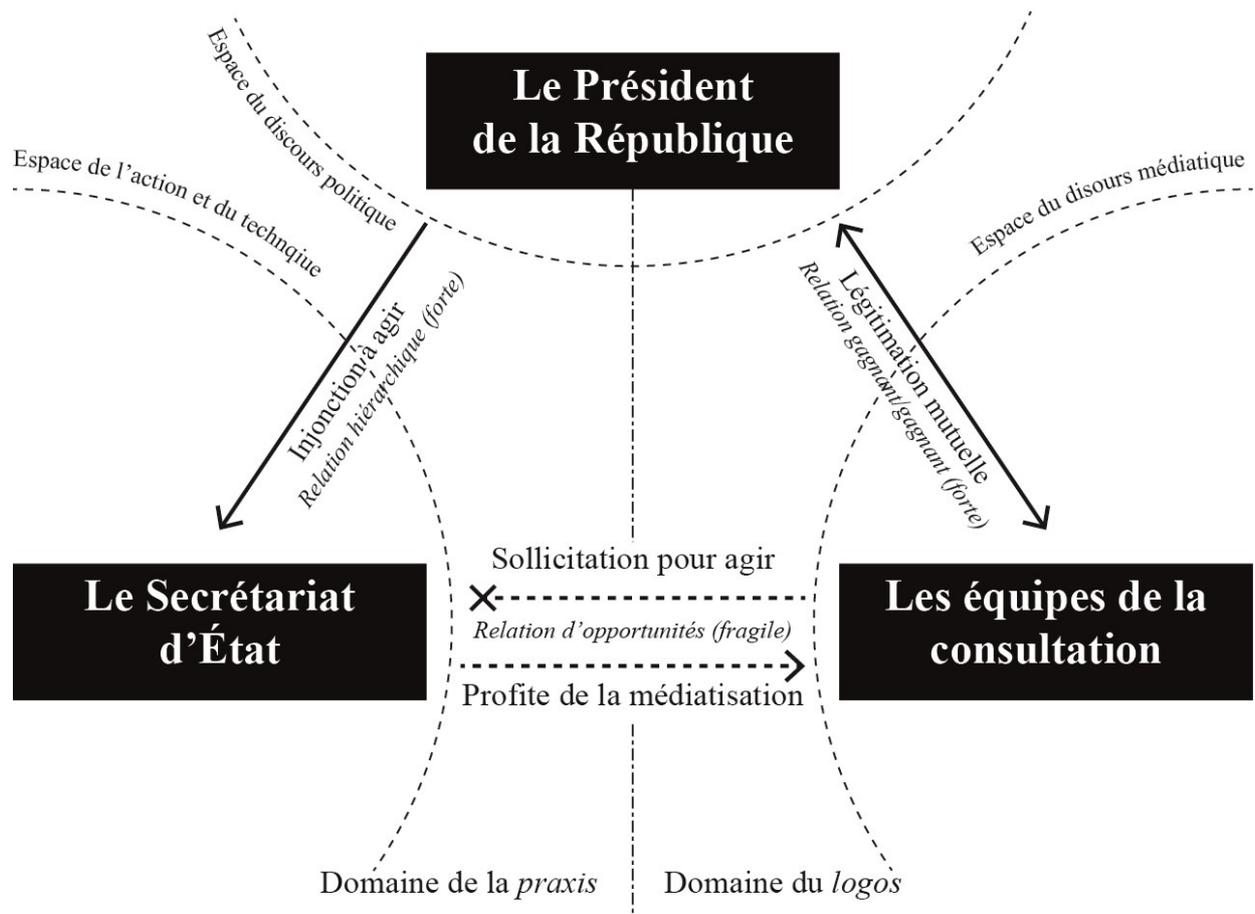
D'autre part, les équipes sollicitent le Secrétariat d'État dans l'espoir de pouvoir agir. Nous voyons que ces relations sont déterminées par ce que chacun des acteurs peut apporter à l'autre, donnant un caractère opportuniste de ces relations. Elles peuvent être remises en cause si les relations sont déséquilibrées. Nous les qualifierons donc de relations faibles. D'ailleurs, si le Secrétaire d'État bénéficie des effets de la médiatisation des travaux des équipes, les équipes, elles, n'accèdent pas à une capacité d'action.

Les équipes occupent une place dans ce « contrat triangulaire » par leur capacité à produire des discours et des représentations sur l'agglomération parisienne. Leur intervention touche ainsi le domaine du *logos*³³⁹. Le Secrétaire d'État, quant à lui, obtient une position par sa capacité à agir, qui lui est conférée par le Chef de l'État. Il se situe dans le champ de la *praxis*³⁴⁰. Notons également que ces relations se définissent dans les trois espaces d'inscription de la communication présidentielle, tels que décrits par Valérie Devillard (Devillard, 2001). Les équipes par leur renommée et leur capacité à produire des discours et des images sur l'agglomération parisienne, occupent et animent la sphère médiatique (propre au *logos*). Le Secrétariat d'État, par le rôle qui lui est donné par le Président de la République, existe dans une sphère plus technique étroitement liée à la *praxis*. L'action communicationnelle du Président de la République passe par la production de discours politiques qui, en s'appuyant sur les deux autres acteurs, relie la sphère médiatique avec celle de l'action. Il occupe alors conjointement les domaines du *logos* et de la *praxis*.

³³⁹ Nous employons à dessein le terme de *logos* dans deux de ses acceptions, son sens lié à la linguistique, signifiant la capacité d'utiliser les signes verbaux, et son sens philosophique signifiant la capacité à ordonner avec raison et logique afin de donner du sens à la réalité, faisant ainsi référence à la démarche scientifique.

³⁴⁰ Le terme de *praxis* renvoie à l'idée de la pratique, mais aussi de l'action, qui se pose en opposition à la théorie, ou à la contemplation. Dans notre cas, la *praxis* se distingue du *logos* dans le sens où il se distingue également de l'activité de production de discours.

Figure 14 : Le contrat triangulaire, d'après le modèle décrit par Fanthy English en 1978, appliqué aux relations entre le Président de la République, les équipes sollicitées en 2008 et le Secrétariat d'État en charge du Développement de la Région Capitale. Source : G Duranel



Le modèle de « contrat triangulaire » permet de décrire la situation où les relations entre deux acteurs seraient brisées mais où le système continuerait à fonctionner grâce à un tiers qui maintient des liens avec les deux autres (de Mirbel, 2009). Ainsi, au courant de l'année 2009, les tensions entre le Secrétariat d'État et les équipes provoquent une rupture de leurs relations. Ces dernières, en comprenant qu'elles n'auraient pas accès à des opportunités opérationnelles, tentent de questionner la légitimité du Secrétaire d'État. Néanmoins, cette rupture ne remet pas en cause le « dispositif » du « Grand Paris », puisque Nicolas Sarkozy maintient des relations avec les équipes et le Secrétaire d'État, faisant d'ailleurs du projet du « Grand Paris » un projet plus présidentiel que gouvernemental.

L'application du modèle du « contrat triangulaire » nous permet de décrire le déséquilibre intrinsèque qui existe dans les relations entre les équipes et le secrétariat d'État. Nous constatons également que la présence du Président de la République dans le schéma, empêche les équipes de transformer cette relation pour retrouver une forme d'équilibre. Ce déséquilibre s'institutionnalisera d'ailleurs en 2010.

3.2.3. Inscription dans la loi de deux entités : la SGP et l'AIGP

Face aux critiques formulées par les équipes dans la sphère médiatique et au sein du BRAUP, François Fillon annonce finalement la création de l'AIGP le 30 octobre 2009. Ce Groupement d'Intérêt Public ne sera officiellement créé que quatre mois plus tard, le 9 février 2010. L'arrêté le créant lui donne les missions suivantes :

« Mission : poursuivre et approfondir les réflexions engagées par les dix équipes consultées dans le cadre du "Grand pari de l'agglomération parisienne" [...], conduire et mettre en œuvre des actions de recherche, de valorisation et d'animation des réseaux de professionnels du cadre bâti [...], favoriser le dialogue et la

concertation entre les acteurs concernés. À cette fin le groupement est notamment habilité à : réaliser ou faire réaliser toutes recherches, études, démarches ayant pour but d'éclairer les choix relatifs à l'aménagement du Grand Paris [...], porter à la connaissance du grand public, en tant que de besoin et par tout moyen approprié, les travaux réalisés, assurer, sur décision du conseil d'administration, des missions de coopération internationale. »³⁴¹

L'AIGP n'a donc pour mission que la production d'études et leur diffusion. Il n'est en aucun cas mandaté pour des missions opérationnelles. Aujourd'hui, lorsque les acteurs (architectes mandataires ou membres de l'administration de l'AIGP) de cet épisode reviennent sur les raisons de la création de l'AIGP, l'idée communément admise est que cette institution a été créée comme une compensation supplémentaire aux dix équipes, qui auraient « beaucoup investi »³⁴².

Le secrétaire général de l'AIGP occupant ce poste depuis sa création explique qu'au départ, il ne s'agissait que d'une « coquille vide »³⁴³ sans moyens. Avant de tout envisager, pour apaiser la tension entre les équipes et le Secrétariat d'État chargé du Développement de la Région Capitale, l'AIGP se transforme rapidement en ce que certains membres du « Conseil Scientifique » appellent « une tour d'ivoire ». En effet, avec la réduction importante de la taille des équipes³⁴⁴, qui se résument alors à leurs mandataires et à certains chercheurs motivés, comme Daniel Béhar ou Monique Eleb, se met en place un « entre soi ». Les travaux de l'AIGP consistent alors en une série de séminaires, d'actions de communication et d'émissions d'avis autour de sujets tels que le schéma de transport proposé par la SGP ou la révision du SDRIF par la Région. D'un point de vue légal, les missions confiées aux équipes passent par des lettres de commandes dont les titres évoquent bien leur rôle communicationnel : « Lettre de commande pour : production d'éléments de discours et graphiques en vue de la

³⁴¹ Extrait de l'arrêté du 9 février 2010, portant sur la création de l'AIGP.

³⁴² Entretien du 09 mars 2015 avec un architecte chargé de mission à l'AIGP.

³⁴³ Selon les entretiens, cette expression est celle utilisée par Bertrand Lemoine lui-même pour parler de son travail dans la construction de l'AIGP.

³⁴⁴ La raison avancée est que les budgets alloués n'étaient pas suffisants pour intégrer trop d'intervenants.

participation au séminaire » ; « Contribution du « Conseil Scientifique » de l'AIGP pour le Schéma directeur de la Région Île-de-France ». L'ambiguïté de la consultation de 2008 puis de l'AIGP est assez bien résumée par Mireille Ferri³⁴⁵ lorsqu'elle affirme :

« La proposition qui est arrivée à la fin [en parlant de la consultation de 2008] était petit 1, un peu collective, ils s'étaient beaucoup parlé entre eux. Et petit 2, complètement indépendante de tout le monde : de l'État, de Paris, de la Région. Et ça, je crois que ça nous a fait à tous beaucoup de bien. Du coup, ça a renouvelé le débat, ça a surpris, ça a dérangé et ça a produit du discours politique derrière, mais pas longtemps ! Après, il est remonté que c'était compliqué. Je le dis comme ça pour la première fois : personne n'étant instrumentalisable, le politique est parti regarder ailleurs. Et il y a eu moins d'écoute. Donc le politique s'est dit que c'était moins rentable. C'est une hypothèse, je n'ai peut-être plus le droit de la formuler de là où je suis, mais enfin si je prends la casquette de ce que j'étais avant, je le dirais comme ça.

Relance : Mais certaines équipes l'on ressenti comme ça, d'être enfermées à l'AIGP.

Mireille Ferri : C'était un bon moyen de les neutraliser, ça c'est sûr. »³⁴⁶

Il apparaît donc que la création de l'AIGP, a servi de moyen pour mettre les équipes à l'écart de la dimension opérationnelle après avoir profité de leur capacité à produire des discours, de représentations nouvelles de l'espace francilien pouvant régénérer son attractivité. Le fait que ces travaux aient avant tout été pensés dans un objectif communicationnel, semble établi.

En parallèle, la loi sur le « Grand Paris » est soumise à l'Assemblée Nationale. Le 7 octobre 2009, un texte amendé par François Fillon est transmis en Conseil d'État³⁴⁷. Après une navette entre l'Assemblée et le

³⁴⁵ Mireille Ferri est directrice de l'AIGP au moment de l'entretien (27 juin 2016), mais elle fut élue à la Région en charge de la révision du SDRIF 2008.

³⁴⁶ Entretien avec Mireille Ferri (27/06/2016).

³⁴⁷ Ce texte est critiqué par Christian Blanc qui estime que son texte « est le seul document qui puisse être transmis au Conseil d'État ». S.L., « Grand

Sénat, il est adopté au Sénat le 27 mai 2010. La loi est promulguée le 3 juin 2010. Elle fixe entre autres, le cadre pour la « Société du Grand Paris » avec la mission de mettre en œuvre le projet de transports proposé par Christian Blanc :

« L'établissement public "Société du Grand Paris" a pour mission principale de concevoir et d'élaborer le schéma d'ensemble et les projets d'infrastructure composant le réseau de transport public du Grand Paris et d'en assurer la réalisation, qui comprend la construction des lignes, ouvrages et installations fixes, la construction et l'aménagement des gares, y compris d'interconnexions.[...] À cette fin, l'établissement public "Société du Grand Paris" peut acquérir, au besoin par voie d'expropriation ou de préemption, les biens de toute nature, immobiliers et mobiliers, nécessaires à la création et à l'exploitation des infrastructures du réseau de transport public du Grand Paris. [...] L'établissement public "Société du Grand Paris" peut conduire des opérations d'aménagement ou de construction. »³⁴⁸

Dès lors la SGP a-t-elle un objectif clairement opérationnel qui est relativement vaste, puisqu'elle doit décider du tracé du réseau de transport et de la localisation des futures gares, des connexions avec le réseau existant, mais aussi de l'élaboration des Contrats de Développement Territoriaux (CDT), ainsi que des opérations d'aménagement autour des gares avec le pouvoir d'expropriation. Par le biais de la SGP, l'État s'impose comme un acteur central pour l'aménagement en Île-de-France. La SGP émanant du projet de loi de 2010 sur le « Grand Paris », est le fruit du travail de Christian Blanc qui, nous l'avons vu, ne s'est que peu appuyé sur les productions des équipes. Il semble alors que la SGP ne soit aucunement liée à la consultation de 2008 et à l'AIGP.

Paris : le coup de sang de Blanc contre Fillon », *Le Figaro*, 30 septembre 2009.

³⁴⁸ Loi n° 2010-597 du 3 juin 2010, relative au Grand Paris, 2010, Article 8.

Figure 15 : l'Arc Express, schéma de transport proposé par le STIF adoptée le 08 juillet 2009. Source : STIF



Figure 16 : Réseau de Transport Public du Grand Paris proposé par Christian Blanc en mars 2009. Source : Le Monde.



Figure 17 : Réseau de Transport Public du Grand Paris soumis à l'Assemblée Nationale le 12 novembre 2009. Source : Assemblée Nationale

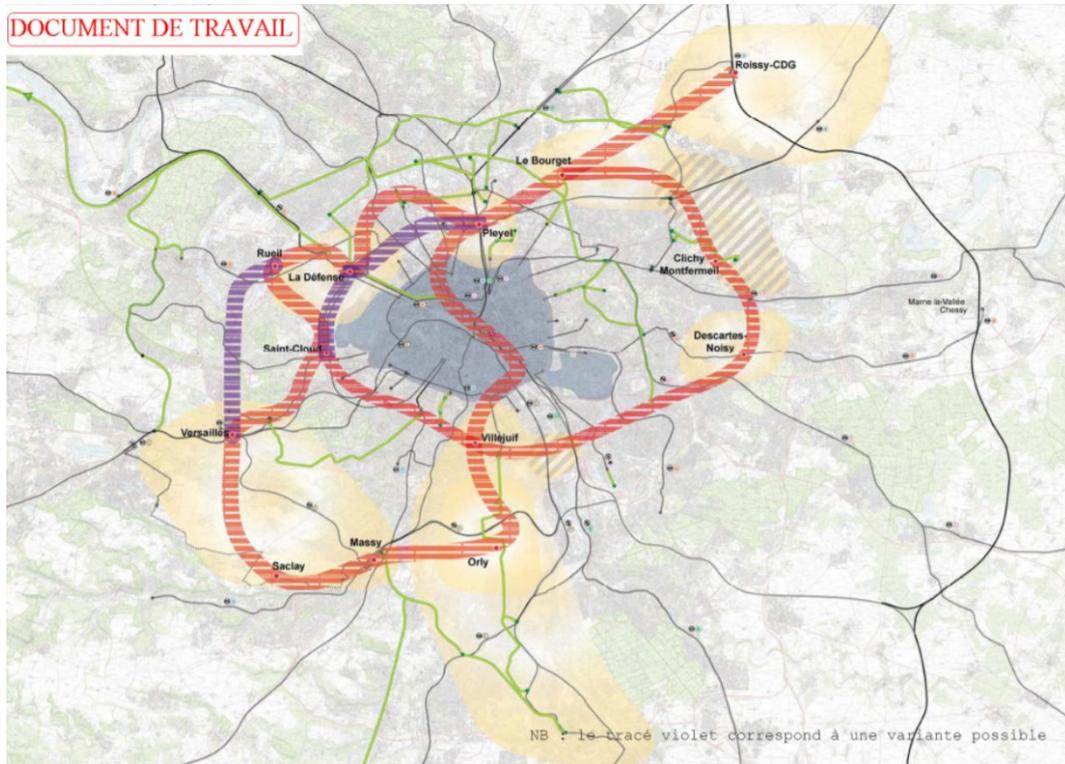
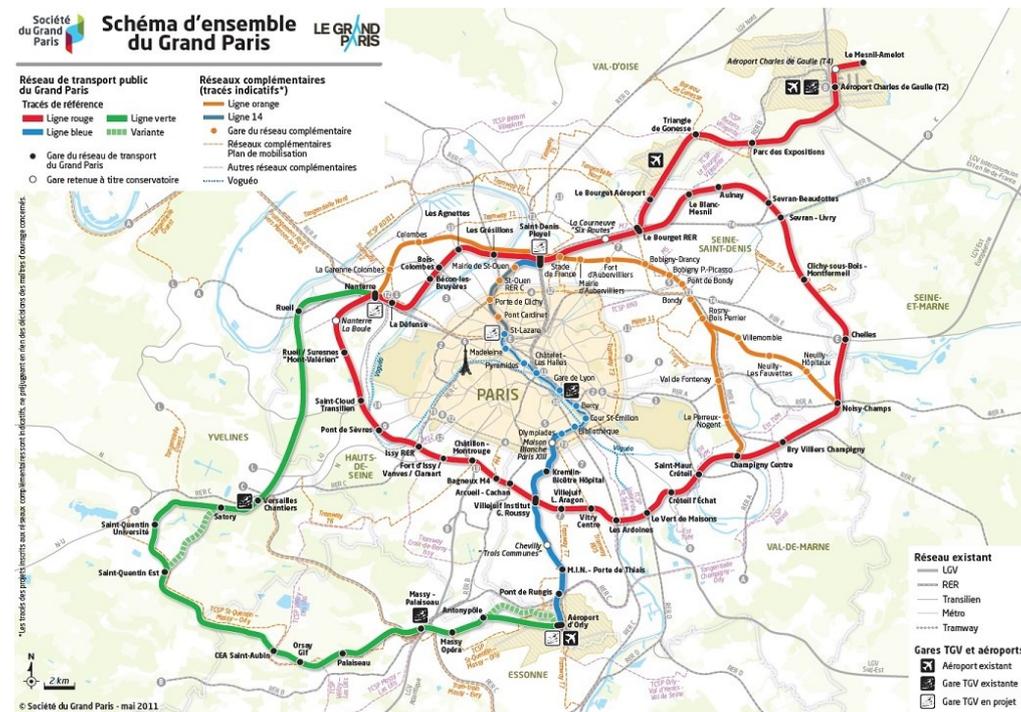


Figure 18 : Schéma du Grand Paris Express en mai 2011 présenté par la Société du Grand Paris. Source : Société du Grand Paris



Durant l'année 2010, l'État met en place deux structures différentes, l'une avec une mission opérationnelle pour construire le réseau de transport (la SGP), l'autre pour produire des « réflexions » et « favoriser le dialogue entre les acteurs » (l'AIGP). Une forte hiérarchie s'inscrit entre ces deux institutions. C'est ainsi que l'AIGP, alors dirigé par Bertrand Lemoine, et qui aurait dû avoir une mission d'animation d'un grand débat public et de diffusion de « réflexions » sur le « Grand Paris », devient un lieu où des discours sont produits en « vase clos » entre architectes de renom et sans réels auditeurs. L'animateur d'un débat n'a pas lieu. Les membres du « Conseil Scientifique » de l'AIGP, qui attendaient que leurs travaux puissent « éclairer la décision »³⁴⁹, se trouvent finalement coupés de toutes les dimensions opérationnelles et même des espaces de décision. Les travaux produits à partir de 2010 recyclent largement ceux produits en 2008 lors de la consultation sur le « Grand pari de l'agglomération parisienne ». Les principales initiatives médiatiques menées par l'AIGP rencontrent un public restreint. Le désintérêt des politiques pour ces travaux fait regretter aux équipes un certain « âge d'or »³⁵⁰ de la consultation sur le « Grand pari de l'agglomération parisienne » et génère beaucoup de frustration de ne pas être entendu, notamment par Christian Blanc³⁵¹.

Les différences d'objectifs entre ces deux institutions sont clairement inscrites dans le cadre de la loi sur le « Grand Paris » et dans le décret créant l'AIGP. Ces textes instaurent la hiérarchie entre la SGP et l'AIGP. La première a une large capacité d'action, dispose d'une dotation de l'État, d'une capacité d'expropriation, et se voit confier la rédaction des CDT. La seconde se trouve confinée dans un rôle communicationnel, déjà inscrit dans la consultation de 2008. Les tentatives de certains individus d'éviter que leurs travaux ne servent de caution à des actions étatiques, semblent alors peu efficaces. Pour autant, l'AIGP va rester jusqu'à sa dissolution, un espace de

³⁴⁹ Appel d'offres « Le grand pari de l'agglomération parisienne, consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain » de 2008.

³⁵⁰ Cette expression revient souvent dans les entretiens.

³⁵¹ Nouvel Jean, « Mais enfin Monsieur Blanc !... », *Le Monde*, 19 mai 2010.

consécration, procurant aux membres du « Conseil Scientifique » une aura particulière.

3.2.4. La « valence différentielle » du *logos* et de la *praxis*

Ce retour sur les relations entretenues entre le Président de la République, les équipes mobilisées lors de la consultation et le Secrétariat d'État de 2008 et 2010, montrent un déséquilibre inscrit dès mars 2008 dans la commande qui est passée aux équipes et au Secrétariat d'État. En effet, à ce dernier est donnée une capacité d'action, tandis qu'aux premières, une mission de production d'expertise et de connaissances servant de support à l'action. Toutefois, les équipes, en étant mobilisées par un commanditaire de prestige, le Président de la République, sur un sujet également prestigieux, voient leur propre renommée s'accroître. S'instaure un transfert de capital symbolique entre les équipes, le Président de la République et son action, où chacun de ses trois pôles voit sa légitimité se renforcer mutuellement (Biau, 1992).

Par ailleurs, si le Secrétariat d'État bénéficie des effets d'annonce liés à la publication des travaux des équipes, et cela en coordonnant son action avec le calendrier de la consultation, les équipes, de leur côté, ne semblent pas tirer de bénéfices de cette concordance. Il semble que, dans le cas des relations entre les équipes et le Secrétariat d'État, la transaction de capital symbolique soit unidirectionnelle, rendant foncièrement déséquilibrée cette relation.

De plus, lorsque des membres des équipes tentent d'enrailer l'instrumentalisation qu'ils perçoivent de leurs travaux par le Secrétaire d'État, il leur est difficile de critiquer l'action présidentielle qui au départ leur a donné leur légitimité à s'exprimer sur ce sujet. Ces individus se trouvent ainsi dans une position complexe où ils cherchent à critiquer l'action d'un membre du gouvernement sans critiquer l'action du Président de la République.

Nous avons également vu que deux valeurs différentes sont données aux activités des équipes mobilisées en 2008 et à celles du Secrétaire d'État. D'une part, l'activité des équipes est décrite par Christian Blanc à travers des mots faisant référence à l'imaginaire. Elle se caractérise par la production de discours et de représentations. Elle occupe le domaine du *logos*, qui n'est d'ailleurs nullement revendiqué par les membres des équipes. D'autre part, le Secrétariat d'État se positionne davantage dans le champ de l'action et de la technique. La mission qui lui est donnée consiste à rendre réalistes et réalisables les ambitions du Président pour l'agglomération parisienne. Son activité rentre dans le champ de la *praxis*, qui dans son cas est une valeur revendiquée. Nous avons ainsi identifié des valeurs distinctes, attribuées à chacune des actions pilotées par l'État. Il est utile de noter que le *logos* est présenté comme devant servir la *praxis*, mais aussi que la *praxis* semble plus valorisée que le *logos*. La distinction entre ces deux valeurs est clairement affichée et s'institutionnalise finalement avec la création de l'AIGP et de la SGP.

La notion de « valence différentielle » (Héritier, 1996) nous apparaît alors utile afin de décrire le déséquilibre structurel qui s'installe durablement et s'inscrit finalement dans la loi entre ces deux valeurs. Françoise Héritier développe la notion de « valence différentielle des sexes » dans son travail d'anthropologie sur les liens de parenté. Elle met notamment en lumière le fait que les relations hommes/femmes ne sont pas simplement des relations construites sur la différence, mais sont intrinsèquement liées à des représentations hiérarchisées des valeurs du masculin au détriment des valeurs du féminin. Elle se distingue ainsi de la notion de « domination masculine » (Bourdieu, 1998) en faisant de la « valence différentielle des sexes » un phénomène universel, difficile, voire impossible, à enrayer puisqu'inscrit dans une histoire de la culture humaine. Cette idée pose le fait que la relation homme/femme n'est pas la même que la relation femme/homme, selon un principe de fausse symétrie. Le principe n'est donc pas simplement celui d'une hiérarchie ou d'une domination de l'un sur l'autre, mais bien que les deux polarités du féminin et du masculin s'apparentent à deux valeurs distinctes. L'action étant perçue comme une

valeur masculine et la parole comme une valeur féminine, une comparaison avec les domaines de la *praxis* et du *logos* peut être établie. Dans ce système binaire, une polarité prévaut sur l'autre. Cette notion permet de décrire la manière dont une relation déséquilibrée s'installe, se normalise et s'intègre. Nous pouvons voir que cette notion de « valence différentielle » peut également s'appliquer aux valeurs du *logos* et de la *praxis* dans le cas du « dispositif » du « Grand Paris », la première étant au service de la seconde, la seconde étant le propre du pouvoir.

La notion de « valence différentielle » en s'appliquant ici, permet de montrer que ces deux valeurs ne sont pas sur un pied d'égalité dans les relations que nous observons, mais qu'une fausse symétrie s'installe. Les individus qui agissent dans la sphère du *logos* tentent d'accéder à la sphère de la *praxis*. Cette distinction n'apparaît pas dans les années 2000 alors que sont créées ces institutions, mais est héritée des cultures professionnelles, de l'histoire de la recherche architecturale (comme nous l'avons montré dans le chapitre 2), mais aussi de la culture du politique qui consiste à mettre en scène l'action.

Conclusion du chapitre 3

L'analyse que nous venons de faire met en évidence le fait que l'État pilote deux actions de deux natures différentes. L'une, avec la consultation de 2008, produisant des discours et des représentations de l'agglomération parisienne, que nous avons identifiée comme relevant du *logos*, se déploie dans un espace médiatique. L'autre, en visant la transformation de l'espace, se déploie dans un espace de l'action et du technique. Elle appartient davantage au domaine de la *praxis*. Avec la mobilisation de professionnels de renom, l'État rend légitime son action en Île-de-France grâce à un transfert de capital symbolique. Par ailleurs, il adosse ses discours aux actions menées par le Secrétaire d'État, notamment la loi de 2010 sur le « Grand Paris », rendant ses discours performatifs (Lussaut, 1998). Le Président de la République est le seul à occuper les domaines du *logos* et de la *praxis*.

En introduction, nous avons identifié quatre manières dont opère un « dispositif » : discursive en agissant sur les représentations, en produisant des formes de connaissances, de manière normative et en transformant l'espace. La consultation de 2008 joue davantage sur les deux premiers points, tandis que le Secrétariat d'État se positionne davantage sur les deux derniers. Cette séparation contribue à structurer les relations entre les équipes et le Secrétaire d'État, ce « dispositif » devenant bien un espace sociologique.

Cette distinction entre production de discours et action s'inscrira durablement dans les institutions qui sont créées ensuite, l'AIGP et la SGP. Elle reprend une ligne de rupture qui semble exister depuis la naissance des politiques publiques en faveur de la recherche architecturale, qui plaçaient la « recherche fondamentale » comme devant alimenter la « recherche appliquée », l'expérimentation et la pratique. Le domaine du *logos* doit ainsi servir le domaine de la *praxis*, inscrivant durablement une différence de valeur entre ces deux domaines, le premier étant l'auxiliaire du second. Ce rapport de valeur reprend la représentation de la recherche architecturale telle qu'énoncée dans l'appel d'offres pour la consultation de 2008, où les connaissances produites doivent servir à « éclairer la décision ». Avec cette

articulation, Éric Lengereau cherchait à réunir la « recherche fondamentale » et la « recherche appliquée ». Néanmoins, nous voyons que le fait que l'État ajoute une action parallèle à la consultation de 2008, contrarie l'ambition du BRAUP et contribue à séparer l'action de la production de connaissances.

4. L'AIGP, une fabrique de discours

Du 9 février 2010³⁵² au 17 juin 2016³⁵³, l'AIGP fait travailler les dix, puis les quinze équipes membres du « Conseil Scientifique ». Durant ces six années, cette institution connaît deux directeurs et une directrice par intérim³⁵⁴. En 2011, le conseil administratif s'élargit pour accueillir des collectivités territoriales³⁵⁵. Le « Conseil Scientifique » est également étendu à partir de 2012. Durant cette période, l'AIGP organise trois cycles de conférences, deux expositions, trois colloques. Il publie également deux ouvrages³⁵⁶ et organise un événement durant un mois à la fin de l'année 2015. Finalement, après avoir lancé un appel d'offres en juillet 2016 pour renouveler une troisième fois le « Conseil Scientifique », l'AIGP voit ses subventions supprimées par la Ville de Paris et par la Région, ce qui conduit à sa disparition. Ce chapitre aborde le fonctionnement de l'AIGP pendant ses six années d'existence. Nous verrons que cette institution, créée dès ses origines comme un espace de production de connaissances, d'expertises et de discours sur l'agglomération parisienne, prend progressivement un rôle communicationnel de plus en plus affirmé, qui paradoxalement ne rencontre que peu d'échos auprès du grand public et des élus franciliens, remettant en cause par la même occasion sa légitimité à poursuivre son travail.

³⁵² Date de création de l'AIGP par arrêté.

³⁵³ Date du débat « Le Grand Paris, 8 ans après » à la Maison de l'Architecture. Les équipes membres du « Conseil Scientifique » sont remises de leurs fonctions et invitées à répondre à un nouvel appel d'offres.

³⁵⁴ Bertrand Lemoine est directeur du 9 février 2010 au 1^{er} octobre 2013. Mireille Ferri est directrice du 24 septembre 2014 au 20 octobre 2017. Sandrine Sartory occupera la mission de direction par intérim entre les deux directions.

³⁵⁵ La Ville de Paris et Paris Métropole adhèrent à l'AIGP en mars 2011, la Région en avril 2011.

³⁵⁶ Nous comptabilisons les ouvrages collectifs du « Conseil Scientifique ». L'AIGP par ailleurs participe à d'autres publications, telles que l'ouvrage de Paola Vigano. Vigano Paola, *Les Territoires de l'Urbanisme : Le projet comme producteur de connaissances*. Genève, MétisPresses, 2014.

Tableau 03 : Chronologie de l'AIGP (Extrait annexe 2)

Date	Évènements marquants pour l'AIGP
02/2010	9 février 2010 : Bertrand Lemoine est nommé directeur de l'AIGP.
09/2010	9 et 10 septembre 2010 : Séminaire du « Conseil Scientifique » de l'AIGP sur la mobilité.
11/2010	18 novembre 2010 : L'AIGP présente ses contributions au débat public sur le transport.
03/2011	11 mars 2011 : Adhésion de Paris Métropole à l'AIGP. 29 mars 2011 : Adhésion de la Ville de Paris à l'AIGP.
04/2011	8 avril 2011 : Adhésion de la Région à l'AIGP.
06/2011	7 juin 2011 : Pierre Mansat est élu président de l'AIGP.
09/2011	17 septembre 2011 : Séminaire du « Conseil Scientifique » sur le SDRIF.
12/2011	2 et 3 décembre 2011 : Séminaire sur le SDRIF au Conseil de Région. 22 décembre 2011 : Lancement de la candidature pour le renouvellement des équipes du « Conseil Scientifique » de l'AIGP.
03/2012	mars 2012 : Publication des « 12 clefs de lectures pour comprendre le Grand Paris ».
06/2012	22 juin 2012 : Renouvellement des équipes du « Conseil Scientifique » de l'AIGP.
09/2012	septembre 2012 : Lettre de commande pour les études « Habiter le Grand Paris » et « Systèmes métropolitains ».
10/2012	11 octobre 2012 : Conférence « Métabolisme de la métropole, Cycle 1, Logistique urbaine » à Roissy.
11/2012	22 novembre 2012 : Conférence « Métabolisme de la métropole, Cycle 1, Logistique urbaine » à Achères.
12/2012	6 décembre 2012 : Conférence « Métabolisme de la métropole, Cycle 1, Logistique urbaine » à Rungis.
02/2013	14 février 2013 : Conférence « Métabolisme de la métropole, Cycle 2, Économies immatérielles » à La Défense.
03/2013	21 mars 2013 : Conférence « Métabolisme de la métropole, Cycle 2, Économies immatérielles » à Saclay. 22 mars 2013 : Présentation des travaux des équipes du « Conseil Scientifique » de l'AIGP - Habiter le « Grand Paris ».
04/2013	24 avril 2013 : Conférence « Métabolisme de la métropole, Cycle 2, Économies immatérielles » à Plaine Commune.
05/2013	23 mai 2013 : Conférence « Métabolisme de la métropole, Cycle 2, Territoires d'industrie » à Vallée de la Bièvre.
06/2013	20 juin 2013 : Conférence « Métabolisme de la métropole, Cycle 2, Territoires d'industrie » à Marne-la-Vallée.
07/2013	1 ^{er} juillet 2013 : Exposition des travaux des équipes du « Conseil Scientifique » de l'AIGP - Habiter le « Grand Paris ». 11 juillet 2013 : Conférence « Métabolisme de la métropole, Cycle 2, Territoires d'industrie » au Bourget.
10/2013	1 ^{er} octobre 2013 : Annonce du départ de Bertrand Lemoine au poste de directeur de l'AIGP. Publication de la fiche de poste pour la direction de l'AIGP. 24 octobre 2013 : Date limite de dépôt des candidatures pour la direction de l'AIGP.
01/2014	29 janvier 2014 : Colloque « Systèmes métropolitains ».
06/2014	juin 2014 : Rédaction du document « 12 clefs pour inventer le projet métropolitain du Grand Paris ».
08/2014	7 août 2014 : Publication d'une nouvelle fiche de poste pour la direction de l'AIGP.
09/2014	11 septembre 2014 : Date limite de dépôt des candidatures pour la direction de l'AIGP. 24 septembre 2014 : Nomination de Mireille Ferri au poste de directrice de l'AIGP.
01/2015	23 janvier 2015 : Séminaire « La Conférence climat 2015 et le Grand Paris feront-ils bon ménage ? ». 29 janvier 2015 : Question vive « La Conférence climat 2015 et le Grand Paris feront-ils bon ménage ? » (Palais de Tokyo). 30 janvier 2015 : Séminaire « Métropole mondiale ».
02/2015	5 février 2015 : Question vive « Existe-t-il un modèle européen de la Métropole ? Comment le local équilibre-t-il la mondialisation ? » (Maison de l'Architecte). 6 février 2015 : Séminaire « Migration et solidarités ».
03/2015	5 mars 2015 : Question vive « Quelle place pour l'étranger dans la métropole ? Construire une nouvelle utopie métropolitaine ? » (Musée de l'histoire de l'immigration). 6 mars 2015 : Séminaire « Qualité et innovation architecturales et urbaines ». 26 mars 2015 : Question vive « 70 000 logements, c'est tout ? » (Pavillon de l'Arsenal). 27 mars 2015 : Séminaire « Mobilité et habitats ».
04/2015	9 avril 2015 : Question vive « Le logement, qualité versus quantité ? » (Pavillon de l'Arsenal). 10 avril 2015 : Séminaire « Gouvernance ».
05/2015	5 mai : 2015 : Question vive « Qui décide de l'intérêt métropolitain ? » (Nanterre). 06 mai 2015 : Séminaire « Risque et résilience ». 21 mai 2015 : Question vive « Le Grand Paris est-il prêt pour un risque majeur ? » (Maison de l'Architecte). 22 mai 2015 : Séminaire « Nouvelle économie ».
06/2015	4 juin 2015 : Question vive « L'économie du Grand Paris sera-t-elle assez robuste ? » (Vincennes).
12/2015	Du 5 novembre au 20 décembre 2015 : Évènements Grand Paris #Climat
06/2016	17 juin 2016 : « Le Grand Paris, 8 ans après », débat à la Maison de l'Architecture.
07/2016	7 juillet 2016 : Lancement de l'appel à candidatures pour la constitution du « Conseil Scientifique » de l'AIGP.
04/2017	3 avril 2017 : Démission de Pierre Mansat de la Présidence de l'AIGP.
10/2017	20 octobre 2017 : Article dans <i>Le Moniteur</i> , annonçant la fin de l'AIGP.

4.1. 2010-2013, la formalisation progressive du rôle communicationnel de l'AIGP

4.1.1. Mise en place du « Conseil Scientifique », les doutes se confirment

L'année 2010 est consacrée à la mise en place du « Conseil Scientifique ». Les premiers mois, cette instance travaille afin de définir une feuille de route. Le 2 juin 2010, le directeur publie une note qui, précise-t-il, ne reflète pas les positions de chacun, mais qui servira néanmoins de « cadre pour l'action future de l'AIGP »³⁵⁷. Cette note redéfinit trois tâches. La première consiste à proposer une « vision partagée » qui ne soit pas un schéma ou un plan directeur. L'usage de ce terme apparaît être en contraste avec les documents que peuvent produire des institutions telles que l'IAU-IDF³⁵⁸ ou l'APUR³⁵⁹, qui utilisent des termes plus techniques pour définir leurs productions. Ce terme se pose ainsi en rupture par rapport aux outils habituellement utilisés par la Région lorsqu'elle reprend son Schéma Directeur. De plus, ce terme reprend la rhétorique présidentielle qui consiste à affirmer que l'Île-de-France aurait besoin d'une ambition qui se matérialiserait dans une « vision »³⁶⁰ capable de coordonner des opérations d'aménagement³⁶¹. La deuxième tâche consiste à donner à voir les réflexions des équipes à travers des situations et terrains d'application. Cette tâche diffère de l'expérimentation dans le sens où les propositions n'ont nullement vocation à être réalisées, mais doivent illustrer les propos des équipes. La troisième tâche de l'AIGP consiste à en faire un moteur du « débat public ». Soulignons dès à présent que cette notion de « débat public » n'étant pas

³⁵⁷ Extrait de la note du 2 juin 2010, « Esquisse de stratégie pour le Grand Paris ».

³⁵⁸ Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Île-de-France, initialement IAURP en 1960, puis IAURIF de 1975 à 2008.

³⁵⁹ Atelier Parisien d'Urbanisme.

³⁶⁰ Cette demande est faite à Christian Blanc dans la lettre qui lui est adressée lorsqu'il est nommé Secrétaire d'État.

³⁶¹ Nous analysons plus en détail ce point dans le chapitre 7 de cette thèse.

clairement définie, elle amalgame le dialogue avec les élus franciliens, les institutions chargées de l'aménagement en Île-de-France, le milieu professionnel et les Franciliens. Cette note définit ensuite cinq axes d'actions :

- « Construire un atelier de réflexion ;
- développer et partager une vision et des stratégies situées ;
- susciter un débat public ;
- inventer un lieu de pédagogie, et
- se positionner à l'international »³⁶².

La vocation de l'AIGP à être un espace de production de réflexion et d'animation « d'un débat public », est à nouveau affichée. En revanche, la dimension de production de connaissances devant guider l'action, semble s'amenuiser en faveur de ce rôle communicationnel. Il est clair que l'orientation donnée par le directeur de l'AIGP dans cette feuille de route n'apaise pas la crainte des équipes d'être limitées par cette instance, comme l'exprimait Jean Nouvel dans un article dès 2009 :

*« Ce n'est évidemment pas un hasard si Christian Blanc a proposé que l'Atelier du Grand Paris soit une association réduite aux seules équipes pour qu'elles travaillent ensemble... J'avais trouvé le nom : l'Atelier de Sisyphe. »*³⁶³

La crainte pour les équipes de se voir être enfermées dans une institution dont les travaux ne pourraient jamais s'avérer être utiles, semble se confirmer. L'État est représenté au conseil d'administration de l'AIGP par le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Équipement, des Transports et des Logements³⁶⁴. Au cours de cette première année, le « Conseil Scientifique »

³⁶² Extrait de la note du 2 juin 2010, « Esquisse de stratégie pour le Grand Paris ».

³⁶³ Nouvel Jean, « Le projet du Grand Paris est menacé de s'enliser dans la confusion », *Le Monde*, 20 octobre 2009.

³⁶⁴ L'État n'est pas seul à siéger au conseil d'administration de l'AIGP. En effet, cette institution n'est pas un GIP créé de toutes pièces. L'arrêté de 2010 est en réalité un texte modifiant le nom d'un GIP déjà existant : celui de « l'Europe des projets architecturaux et urbains ». Ainsi, sont présentes dans le conseil d'administration les organisations déjà présentes dans ce GIP, c'est-à-dire : l'Institut Français d'Architecture et European France.

est sollicité pour s'exprimer sur le plan de transports de Christian Blanc. Les équipes sont invitées deux jours (les 9 et 10 septembre 2010) pour un séminaire à Luzarches, qui permet à chacune de développer ses réflexions sur le transport en Île-de-France et d'en débattre. Il n'échappe pas aux équipes qu'elles sont en train de produire un avis sur un projet de transports qui a été décidé sans elles et qui est déjà inscrit dans la loi sur le « Grand Paris »³⁶⁵. Contraintes dans cette position, elles s'adonnent à une critique « frontale »³⁶⁶, voire « agressive » de ce projet³⁶⁷. Le « Conseil Scientifique » tente de se positionner par rapport au débat public qui est organisé à partir du 30 septembre 2010³⁶⁸ sur le réseau de transport en Île-de-France. Les membres des équipes tentent de déterminer comment elles peuvent peser dans la décision et proposer des solutions opérationnelles. La question qui se trouve au centre des débats porte sur les relations que pourraient tisser les équipes, réalistes sur leur isolement, avec les institutions en charge des transports en Île-de-France³⁶⁹.

Encadré 07 : Biographie de Bertrand Lemoine

Bertrand Lemoine est ingénieur, diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées. Il est également architecte et docteur en Histoire. Spécialiste de l'histoire de la construction métallique, il est directeur de recherche honoraire au CNRS. Il construit sa carrière entre des entreprises privées et des postes publics, tel qu'architecte conseil pour des bailleurs parisiens. Il a été rédacteur en chef de revues d'Architecture avant de devenir directeur de l'ENSA Paris La Villette de 2006 à 2010. Il occupe le poste de Directeur de l'AIGP de 2011 à 2013.

³⁶⁵ La loi sur le « Grand Paris » est adoptée à l'Assemblée Nationale le 26 mai 2010. Elle est promulguée le 3 juin 2010.

³⁶⁶ Jean-Paul Robert (équipe AJN), « Compte Rendu Séminaire du Comité Scientifique AIGP du 9 et 10 septembre 2010, L'accessibilité et la mobilité » version du 23 septembre 2010.

³⁶⁷ Bernardo Secchi, *Ibid.*

³⁶⁸ Les enquêtes publiques sur les projets « Arc Express », porté par la Région, et « Réseau du Grand Paris », porté par l'État, sont lancées concomitamment le 30 septembre 2010.

³⁶⁹ François Leclerc, Christian de Portzamparc et Bertrand Lemoine, « Compte Rendu Séminaire du Comité Scientifique AIGP du 9 et 10 septembre 2010, L'accessibilité et la mobilité », version du 23 septembre 2010.

Se dessinent ainsi les enjeux qui traverseront l'AIGP et son « Conseil Scientifique » durant six années : comment se « rendre utile »³⁷⁰, comment se faire entendre, comment éviter d'être pris dans une position de justification de choix étatiques et comment travailler avec le reste des acteurs préoccupés par le « Grand Paris » ? Avec ces questions qui traversent le séminaire de Luzarches, nous notons à nouveau que le rôle de production de discours et d'expertise donné sur l'agglomération parisienne ne convient pas aux équipes. Le désir de se « rendre utile » dénote un souhait chez les membres des équipes d'être dans l'action, c'est-à-dire dans le domaine de la *praxis*, duquel ils sont toujours tenus à distance.

4.1.2. L'ouverture de l'AIGP aux collectivités territoriales

À partir de la moitié de 2011, l'AIGP s'ouvre aux collectivités territoriales. La Ville de Paris devient membre du conseil d'administration de l'AIGP le 29 mars 2011, la Région le 9 avril 2011. Pierre Mansat, adjoint au maire de Paris, chargé du syndicat mixte Paris Métropole et des relations avec les collectivités territoriales d'Île-de-France, est élu président de l'AIGP le 7 juin 2011.

Ces nouveaux adhérents transforment le Conseil d'Administration de l'AIGP, qui se constitue alors de représentants de la Région Île-de-France, de la Ville de Paris, de l'AIU-IDF, de l'APUR, du syndicat Paris Métropole, de la préfecture, de la DRAC³⁷¹ et du MCC³⁷². Le rapprochement entre les instances de l'État et des collectivités territoriales est possible en 2011, suite à la signature d'un protocole d'accord relatif aux transports entre l'État et la

³⁷⁰ Cette expression est régulièrement utilisée par les membres du « Conseil Scientifique » lors de débats internes.

³⁷¹ Direction Régionale des Affaires Culturelles.

³⁷² Ministère de la Culture et de la Communication.

Région. Ce dernier permet de conserver les deux réseaux de transports, le « Grand Huit » de Christian Banc et « l'Arc Express » soutenu par le STIF³⁷³.

La première sollicitation du « Conseil Scientifique » par ce nouveau conseil d'administration, consiste à le faire participer à la réflexion sur le SDRIF³⁷⁴ en cours de révision, afin d'intégrer la loi sur le « Grand Paris ». Est ainsi organisé un séminaire à ce sujet à l'IAU-IDF le 17 septembre 2011. Alors qu'en 2010, il est demandé aux équipes de formuler un avis sur le schéma de transports déjà dessiné par Christian Blanc, le séminaire de 2011 propose au « Conseil Scientifique » d'intervenir plus en amont dans le processus de rédaction du SDRIF. Les équipes travaillent durant une journée, le 17 septembre 2011. Critiquant la dimension trop technique, peu communicante et peu fédératrice du document, elles insistent sur la nécessité qu'il soit plus pédagogique et en mesure de proposer un « récit métropolitain »³⁷⁵ partagé. Les groupements insistent sur le fait que des projets précis ponctuels devraient illustrer les grandes orientations retenues. Il semblerait que la mobilisation sur le projet de SDRIF par la Région soit la bienvenue. Les équipes se sentent davantage entendues en amont du processus de décision. Elles font d'ailleurs la proposition de travail sur un « SCOT³⁷⁶ à l'échelle du Grand Paris, rattaché au SDRIF »³⁷⁷. Les équipes mettent en avant leur capacité à produire des « projets concrets » capables d'illustrer les orientations du SDRIF et de les rendre communicables. Ces propositions spatiales formulées par le « Conseil Scientifique » sont supposées participer à la production d'un « récit métropolitain ». La question de la production de connaissances nouvelles, même pensées comme support d'aide à la décision, n'est pas posée comme une priorité. L'enjeu semble davantage de formuler des propositions spatiales produites par des professionnels de renom ayant le statut d'expert.

³⁷³ Syndicat des Transports d'Île-de-France, dépendant de la Région.

³⁷⁴ Schéma Directeur de l'Île-de-France.

³⁷⁵ « *Vers un récit métropolitain ? Les équipes ont beaucoup insisté sur le besoin de représentations, de vision, de récit, de discours, d'illustrations à générer pour mieux fédérer les populations autour du projet du Grand Paris.* » Compte rendu du séminaire du 17 septembre 2011, en date du 25 octobre 2011.

³⁷⁶ Schéma de Cohérence Territoriale, généralement rédigé par des Intercommunalités.

³⁷⁷ Compte rendu du séminaire du 17 septembre 2011, en date du 25 octobre 2011.

Le séminaire du 17 septembre est suivi par deux journées de séminaire au Conseil de Région les 2 et 3 décembre 2011. Si l'enjeu est d'organiser des groupes de travail thématiques mélangeant des équipes de l'AIGP et d'autres intervenants afin de préparer la rédaction du SDRIF, la lettre de mission passée aux équipes porte le nom évocateur de : « Lettre de commande pour la production d'éléments de discours et graphiques en vue de la participation au séminaire : Contribution du Conseil Scientifique de l'AIGP pour le Schéma Directeur de la Région Île-de-France ». L'usage du terme « éléments de discours » est riche de sens. La question posée n'est plus de produire des données permettant d'éclairer la décision, mais bien de fournir des éléments de langage qui pourront étayer, voire justifier les propositions du SDRIF, document dont la rédaction s'appuie par ailleurs sur les services de l'IAU-IDF qui a ces compétences. Cette formulation entérine le rôle de l'AIGP d'être un espace de fabrication « d'éléments de discours », tandis que l'IAU-IDF maintient son rôle d'expert et la SGP, un rôle opérationnel. Il semble bien que l'espace d'existence de l'AIGP soit relativement ténu. Si en 2008, les équipes devaient produire des connaissances pouvant guider l'action, au sein de l'AIGP, le « Conseil Scientifique » n'a plus réellement cette mission, rendant par là même sa dénomination relativement inappropriée. Que reste-t-il en effet de « scientifique » dans un espace dont le rôle premier consiste à proposer des discours servant à justifier l'action politique ?

4.1.3. Le renouvellement du « Conseil Scientifique »

En décembre 2011, le montant maximal des rémunérations autorisées par le type d'accord cadre, permettant de mobiliser les équipes, est atteint. C'est donc pour des raisons administratives que le conseil administratif de l'AIGP décide de lancer un nouvel appel d'offres pour renouveler et agrandir le « Conseil Scientifique ». Face à la redondance des discours produits en son sein, ainsi qu'au risque de ne pas faire profiter d'autres professionnels des consultations sur le « Grand Paris », le conseil d'administration de l'AIGP décide d'augmenter le nombre d'équipes de dix à quinze, en reconduisant les dix premières et en ajoutant cinq nouvelles.

« Mais ce qui nous inquiétait c'était : on en a sélectionné dix. Il ne faut pas non plus dire que l'ensemble d'une profession qui évolue, puisse se dire que c'est ces dix-là qui sont les sachants sur le Grand Paris et qu'il n'y a en aura pas d'autres. Et qu'on les a déterminées ad vitam aeternam. [...] Donc aujourd'hui, on a les grands noms de la consultation précédente qui se sont remanifestés, qui ont été retenus. Et puis, on a de nouvelles équipes [...] à la fois des générations qu'on n'avait pas représentées dans la première consultation. »³⁷⁸

La volonté de faire évoluer le « Conseil Scientifique » est bien motivée par le désir de voir de nouvelles générations mobilisées sur le sujet du « Grand Paris ». C'est donc dans cette perspective qu'un appel d'offres est lancé le 22 décembre 2012. Il s'intitule « Grand Paris : Pour une métropole durable », et vise deux missions : d'une part, « la production d'avis et d'expertises » et d'autre part, « la réalisation d'études et d'analyses prospectives et de recherches liées aux problématiques du Grand Paris »³⁷⁹. Cet appel d'offres reprend l'idée de 2008, c'est-à-dire demander aux équipes de produire des formes de connaissances sur la métropole, néanmoins, le

³⁷⁸ Entretien du 21 mars 2013 avec Laurence Cassegrain, directrice de projet à la Direction de l'Architecture et du Patrimoine en charge du « Grand Paris » au Ministère de la Culture et de la Communication.

³⁷⁹ Article 1 du CCP « Marché à prix multi-attributaires Grand Paris Pour une métropole durable » du 22 décembre 2012.

terme de recherche n'est pas utilisé pour qualifier les productions des équipes. Comme lors de l'appel d'offres de 2008, celles-ci doivent être « pluridisciplinaires » et « placées chacune sous la responsabilité d'un architecte-urbaniste mandataire »³⁸⁰. La différence la plus importante réside dans le fait que l'association avec un laboratoire de recherche n'est plus exigée. L'appel d'offres définit deux missions. La première dite « transversale » concernant la participation au « Conseil Scientifique », s'adresse aux architectes mandataires à qui il est demandé d'être membres *intuitu personae*, le nom de la personne siégeant devant être indiqué au marché. Cette clause permet d'assurer une présence du mandataire. Or, elle ne sera appliquée que partiellement, les équipes prenant progressivement l'habitude de n'être représentées que par leur chef de projet en charge de l'étude. L'autre mission, dite « spécifique », est décidée en fonction des besoins de l'AIGP et précisée par des lettres de commande. L'appel d'offres indique tout de même voir un « *intérêt a priori de recourir à des scénarios prospectifs, à des comparaisons internationales et le cas échéant, à des propositions d'expérimentation. Une production plus spécifique orientée vers le projet, architectural, urbain, paysager, territorial est toutefois attendue.* »³⁸¹

À nouveau, la dimension de recherche n'est plus mentionnée, mais les questions d'expérimentation, de prospective et de projet sont bien présentes. Le texte de l'appel d'offres est moins précis dans la définition de la mission donnée aux équipes. De plus, le texte insiste longuement sur la demande aux équipes d'avoir une réflexion sur la communication :

*« Au plan culturel, quelles évolutions pour l'image et l'identité, le rôle et le rayonnement international, l'offre et les pratiques des habitants ? [...] Quels modes d'illustration, de communication et de représentation du Grand Paris, avec quelle compréhension et quelle appropriation par la population ? »*³⁸²

³⁸⁰ *Ibid.*

³⁸¹ Article 12.2 du CCP « Marché à prix multi-attributaires Grand Paris Pour une métropole durable » du 22 décembre 2012.

³⁸² *Ibid.*

Cet appel d'offres contribue à inscrire dans un texte l'objectif de produire une réflexion sur l'image du « Grand Paris ». Il le positionne sur un plan comparable à la mission de production de connaissances. Si en 2008 le domaine du *logos* confié aux équipes, comprenait toute l'étendue de ce terme, de la capacité cognitive à raisonner pour produire des connaissances à l'usage du discours, en 2012, il semble commencer à se réduire en ne mettant plus la production de recherche au centre de la demande. S'opère un glissement communicationnel des missions de l'AIGP.

Quarante-deux équipes répondent à cet appel d'offres. Alors qu'à l'origine, la volonté était de reconduire les dix équipes de 2008 et d'en ajouter cinq, en réalité le nouveau *casting* sera plus complexe. Des dix équipes d'origine, deux ne seront pas reconduites³⁸³, celles menées par Atelier Jean Nouvel, et par l'AUC³⁸⁴, tandis qu'une d'entre elles, l'équipe menée par *Rogers Stirk Harbour + Partners*, décidera plus tard de quitter l'AIGP. Le groupe Descartes³⁸⁵ se scinde en trois : l'équipe Leclercq-Lion, qui conserve la plupart des intervenants de l'équipe d'origine mais change de mandataire, l'équipe SEURA-Mangin et l'équipe TVK. C'est notamment la recherche d'un « espace pour que chacun puisse parler librement » qui aurait motivé cette séparation³⁸⁶.

³⁸³ Pour des vices de dossier.

³⁸⁴ Dont le mandataire est Djamel Klouch.

³⁸⁵ Dirigé par Yves Lion et comprenant l'agence de François Leclercq, l'agence SEURA de David Mangin, l'agence TVK et l'agence d'Éric Lapierre.

³⁸⁶ Extrait d'un entretien anonymisé.

Figure 19 : Présentation des deux « Conseil Scientifique » de l'AIGP dans le journal de l'AIGP de janvier 2014. Source : AIGP

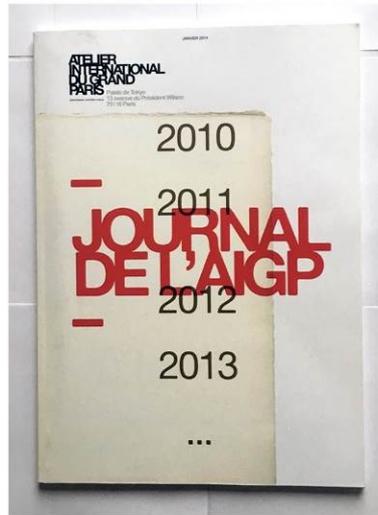


Les équipes entièrement nouvelles sont : les « Urbanistes associés », avec Christian Devillers comme mandataire ; FGP+TER (Philippe Gazeau, Louis Paillard et l'agence TER) ; STAR Stratégies + Architecture (Bréatriz Ramo) et l'agence Dominique Perrault. Enfin, certains membres associés ont changé d'équipe à l'occasion de ce nouvel appel d'offres. Daniel Béhar passe de l'équipe de Christian de Portzamparc à celle menée par TVK. L'agence Brès+Mariolle, dont l'une des gérantes, Béatrice Mariolle, est membre de l'IPRAUS³⁸⁷, laboratoire associé à l'équipe d'Antoine Grumbach en 2008, décide de former sa propre équipe.

Ce second appel d'offres a connu un succès aussi important que celui de 2008 en matière de nombre de réponses, avec certains venant d'équipes internationales et françaises bénéficiant d'une importante renommée (Christian Devillers, Dominique Perrault). Des agences ayant récemment obtenu une renommée en 2012, ont décidé de s'autonomiser, à l'instar de l'agence TVK. Enfin, les équipes déjà présentes, bien que leur taille se soit réduite, ont globalement souhaité rester au sein de l'AIGP. Nous pouvons donc faire le constat que, bien que coupée de toute possibilité de donner une portée opérationnelle aux travaux menés au sein de l'AIGP, cette institution reste attractive pour les agences d'Architecture. De même, l'affaiblissement des enjeux de production de connaissances dans la demande faite aux équipes, ne décourage pas certains chercheurs à intégrer quelques-unes d'entre elles. Certains chercheurs, tels que Nadine Cattan (géographe intégrée à l'équipe Brès+Mariolle), intègrent des groupements pour la première fois en 2012. Des chercheurs déjà présents en 2008, tel qu'Alain Bourdin (urbaniste et sociologue intégré à l'équipe de Rolland Castro en 2008, puis des Urbanistes associés en 2012), choisissent de changer d'équipe afin de trouver des mandataires plus à même de les laisser adopter des démarches qu'ils qualifient eux-mêmes de « recherche ». Tous ces chercheurs insistent que le fait de s'associer à des équipes dont les mandataires soient acculturés aux « mondes » de la recherche, a été un critère important pour qu'ils participent.

³⁸⁷ Laboratoire rattaché à l'ENSA Paris Belleville.

Figure 20 : Extrait du journal de l'AIGP de janvier 2014. Source : AIGP



4.2. 2014, un problème de légitimité pour l'AIGP

Le rôle communicationnel de l'AIGP se renforce petit à petit jusqu'au départ de son directeur, Bertrand Lemoine. Si l'AIGP, en tant qu'espace de consécration, reste un espace dont les professionnels de l'aménagement souhaitent faire partie, l'institution rencontre des difficultés pour demeurer légitime à s'exprimer sur l'agglomération parisienne. Son rôle ambigu par rapport aux autres institutions que sont l'IAU-IDF, l'APUR et la SGP, l'oblige à construire un espace d'expression entre la production d'études sur le territoire et le pilotage de projet opérationnels. La fonction d'élaboration d'éléments de langage utiles aux élus franciliens, semble être la seule voie disponible. Cette partie explore ces difficultés et montre comment l'AIGP et les membres du « Conseil Scientifique » doivent mettre en place des stratégies pour rester un espace de consécration.

4.2.1. Un isolement chronique de l'AIGP

Avec ce « Conseil Scientifique » « augmenté », l'AIGP entame deux travaux, « Habiter le Grand Paris » et « Système métropolitain », qui donneront lieu à une exposition et à deux publications. Or, même avec l'apport d'autres équipes, le nouveau conseil d'administration et les différentes actions médiatiques, l'AIGP peine toujours à trouver sa place entre les différentes institutions en charge de l'aménagement en Île-de-France. Jusqu'en 2015, l'absence d'interactions avec celles-ci est flagrante. L'APUR et l'IAU-IDF s'intéressent peu aux travaux de l'AIGP, et les membres de l'AIGP ne voient souvent dans ces institutions que des « bureaux d'études »³⁸⁸ au service de collectivités territoriales. Une certaine défiance se met également en place, notamment autour de l'accès aux bases de données ;

³⁸⁸ Cette idée est exprimée par plusieurs chefs de projet des équipes.

l'IAU-IDF est par exemple suspecté par certains membres du « Conseil Scientifique » de l'AIGP, de faire de la rétention d'informations³⁸⁹.

La SGP et l'AIGP, tous deux issus des actions présidentielles entamées en 2008, ne tissent aucun lien entre eux au début de leur existence. La SGP ayant une mission opérationnelle³⁹⁰, est à même de mener en interne toutes les études préalables pour la réalisation du nouveau réseau de transport et des gares associées, mais aussi de conduire des opérations d'urbanisme dans les zones où elle possède des droits de préemption ou d'expropriation³⁹¹. Elle n'a que peu besoin d'un soutien de l'AIGP.

En décembre 2012, une convention de partenariat entre l'AIGP et la SGP est néanmoins signée. Avec ce document, ces deux institutions veulent « *faire la preuve que le travail opérationnel peut se nourrir des propositions de l'atelier, et que les études du "Conseil Scientifique" peuvent percoler sur le réel* »³⁹². Cette idée d'une production d'études au service de l'action, est à nouveau énoncée. Il faut signaler que cette capacité des études à « percoler sur le réel » semble être un gage de leur utilité. Nous voyons bien que l'activité de production de connaissances ne semble à nouveau avoir de légitimité que si elle est capable d'agir et devenir opérationnelle, soit atteindre le domaine de la *praxis*. Ces deux institutions s'engagent à :

- s'informer de leurs travaux respectifs ;
- échanger leurs données écrites et chiffrées, et
- mobiliser les contributions de l'AIGP.

³⁸⁹ Cette suspicion a été formulée par un membre de l'équipe « Les Urbanistes associés ». Ce point est d'ailleurs repris par Mireille Ferri dans un entretien, 27 juin 2016.

³⁹⁰ La SGP est créée par la loi sur le « Grand Paris » du 5 juin 2010. Elle a comme mission la conception et la réalisation du réseau de transport du « Grand Paris ».

³⁹¹ Cette compétence est d'ailleurs vivement critiquée par les collectivités territoriales qui s'insurgent contre un retour de l'État sur les questions d'aménagement. Cette compétence sera limitée ultérieurement aux communes qui auront préalablement signé une convention avec la SGP.

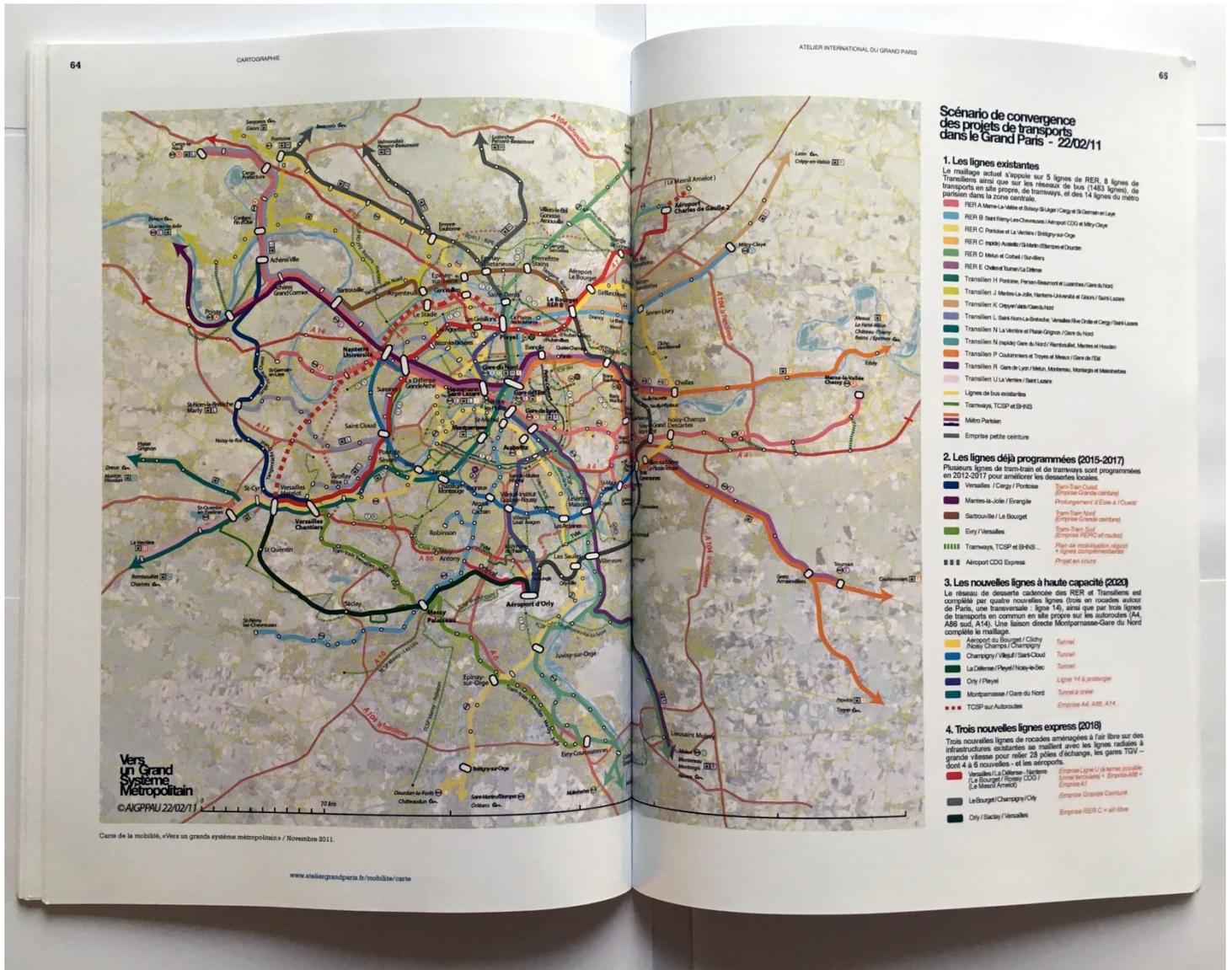
³⁹² Extrait de la convention signée entre la SGP et l'AIGP le 12 décembre 2012.

Néanmoins, cette convention n'obligeant qu'à des réunions trimestrielles d'information des travaux, aucune collaboration effective entre l'AIGP et la SGP ne s'est mise en place.

Cependant, cet isolement et le détachement des tutelles de l'AIGP (le MCC, la Ville de Paris et la Région) font dire à sa directrice, Mireille Ferri, et à son président, Pierre Mansat, que l'AIGP est une institution indépendante, qui ne travaillerait au service de personne. Par cette affirmation, l'AIGP se donne à voir comme un espace de liberté pour les équipes, pouvant alors penser au « Grand Paris » en dehors de toute contingence politique. Évidemment, cette idée est à nuancer dès lors que l'AIGP semble être un espace de consécration pour les équipes du « Conseil Scientifique »³⁹³, dont les membres souhaitent interpeller les élus franciliens, ce qui questionne encore davantage cette supposée « liberté de parole ».

³⁹³ C'est en tout cas ce que laisse supposer le succès de l'appel d'offres de 2012.

Figure 21 : Mise en avant par l'AIGP de son activité de cartographie des projets en Île-de-France dans le journal de l'AIGP de janvier 2014. Source : AIGP



4.2.2. Une légitimité construite en fonction des autres institutions travaillant sur l'aménagement francilien

L'arrivée de François Hollande à la présidence de la République n'a pas d'effets immédiats sur la dynamique lancée par son prédécesseur et concurrent à l'élection présidentielle de 2012. C'est le 6 mars 2013 que le Premier Ministre, Jean-Marc Ayrault, prononce un discours sur le « Nouveau Grand Paris »³⁹⁴. Cette allocution change le rôle de la Région par rapport au « Grand Paris ». Si l'État reste investi, notamment financièrement, Jean-Marc Ayrault demande que la Région finalise au plus vite son SDRIF et que le STIF redevienne l'autorité compétente sur le « Grand Paris Express ». Ce retour dans le « droit commun »³⁹⁵ de la SGP est à comprendre alors que le gouvernement et la Région sont dirigés par des élus issus du même parti politique. Par ailleurs, le Premier Ministre annonce la création de la « Métropole du Grand Paris »³⁹⁶ et préfigure ainsi les articles 12, 13 et 14 du projet de loi MAPTAM³⁹⁷, qui sera présenté au Conseil des Ministres le 10 avril 2013.

Pour l'AIGP, l'alternance de 2012 n'aura d'effets qu'un an plus tard. Le 30 septembre 2013, le poste de Bertrand Lemoine, Directeur de l'AIGP, n'est pas renouvelé. À partir de cette date, s'entame une année de direction de l'AIGP par intérim, assurée par Sandrine Sartori, la secrétaire générale.

Au cours de cette année, alors que l'avenir de l'AIGP semble compromis, les équipes s'engagent dans un questionnement sur leur place au sein du « dispositif » du « Grand Paris ». De nombreux débats ont lieu dans le cadre du « Conseil Scientifique » sur leur légitimité, mais surtout sur les

³⁹⁴ Discours de Jean-Marc Ayrault le 6 mars 2013.

³⁹⁵ *Ibid.*

³⁹⁶ Qui est déjà pensée dans ce discours comme une nouvelle collectivité ayant le statut d'intercommunalité.

³⁹⁷ Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles. Cette loi vise à consolider les compétences des métropoles françaises qui constituent des Établissements Publics de Collaboration Intercommunale (EPCI).

manières pour qu'elles puissent « se rendre utiles »³⁹⁸ pour le « Grand Paris ». En juin 2014, elles publient un document intitulé les « 12 clefs pour inventer le projet métropolitain du Grand Paris ». Ce document, conçu pour interpeler les élus, est signé par les quatorze équipes. Il est supposé montrer qu'elles sont capables de parler d'une seule et même voix.

« Dans une lettre adressée le 8 avril 2014 au Président de la République, les 14 équipes se proposaient de verser au débat une première contribution collective. La présente contribution, "12 clés pour inventer le Projet métropolitain du Grand Paris", résulte à la fois des multiples expériences des équipes et de la capitalisation de leur production au sein de l'AIGP, depuis sa création – suite à la consultation de 2008 – jusqu'aux derniers travaux conduits en 2012 et 2013 : "Habiter le Grand Paris" et "Les systèmes métropolitains du Grand Paris". Cette contribution a deux ambitions. Elle vise en premier lieu à exprimer un point de vue collectif quant aux enjeux – tant sur le fond que sur le processus d'élaboration – auxquels doit répondre le Projet métropolitain. Seconde ambition, elle constitue en quelque sorte une "offre de services" collective des équipes réunies dans l'AIGP. »³⁹⁹

En utilisant le terme « offre de service », la manière d'interpeller les pouvoirs publics révèle le besoin des équipes d'être sollicitées par les élus franciliens. Elles se positionnent comme une ressource à mobiliser. La question de l'utilité de leurs travaux ne semble à nouveau passer que par leurs capacités à intéresser des élus. Finalement, si en 2009 et 2010 elles craignaient que leurs travaux ne soient instrumentalisés par les pouvoirs publics, en 2014, leur attitude semble s'inverser par rapport à celle de 2008 où ces professionnels avaient été mobilisés, voire courtisés, par le pouvoir étatique. En 2014, ce sont eux qui demandent à être entendus. Cette année est marquée par une forte crainte que l'AIGP ne disparaisse. Les équipes écrivent :

³⁹⁸ Cette expression est celle de membres des équipes.

³⁹⁹ Préambule des « 12 clefs pour inventer le projet métropolitain du Grand Paris », juin 2014.

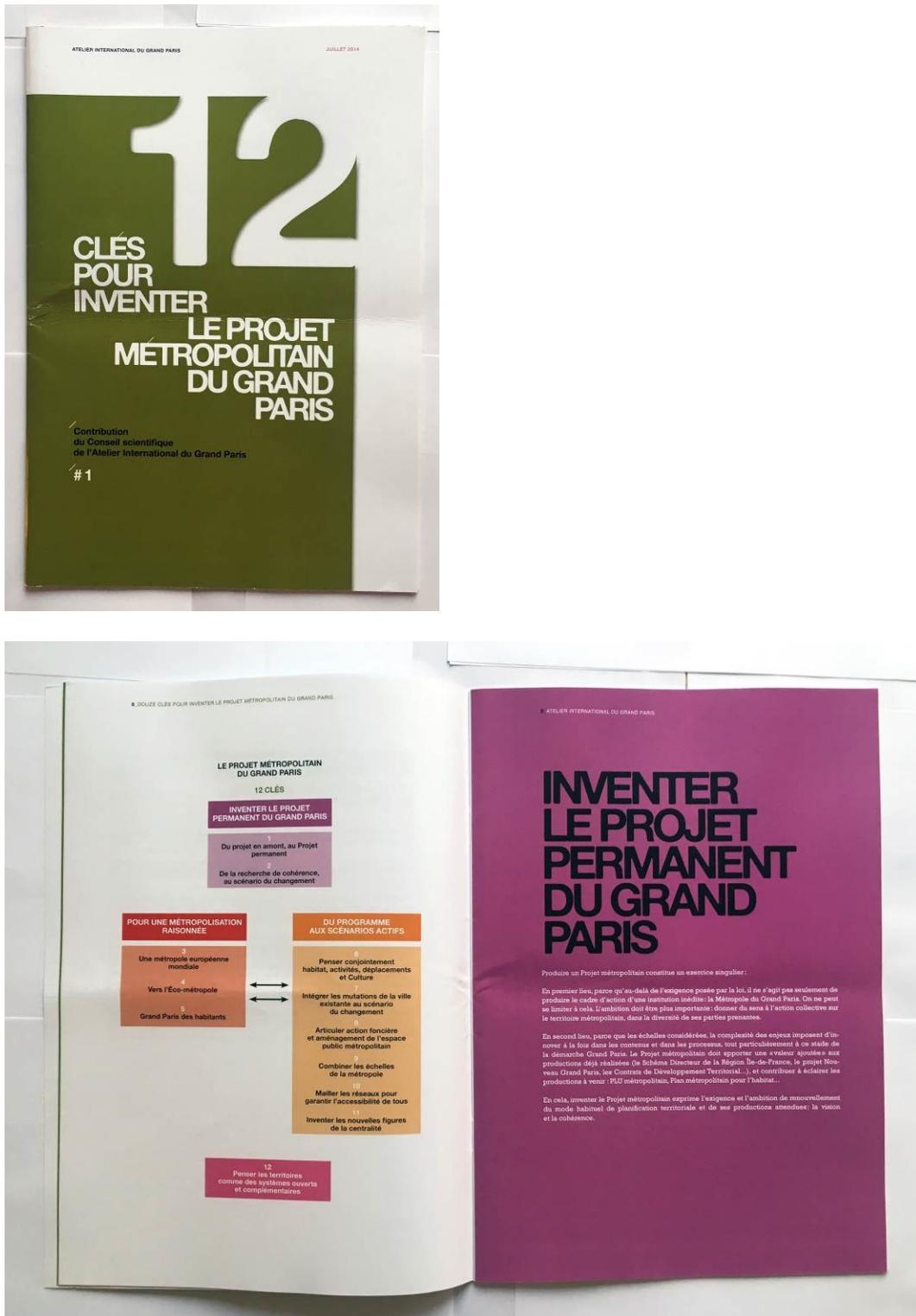
« Nous sommes convaincus qu'un Atelier du Grand Paris est nécessaire. Parce que l'AIGP est un lieu de réflexion, de confrontation, de communication, il doit susciter et contribuer à orienter cette vision dans un travail avec les habitants et les élus locaux, l'État, la Région, la future entité métropolitaine. Dans ce grand chantier à l'œuvre sur la métropole, l'AIGP est en position d'établir une forme d'attention et d'analyse spatiale, écoutant la réalité économique et sociale pour proposer les scénarios alternatifs qui répondent à la réalité vécue et la transforment. L'Atelier International du Grand Paris est une institution inédite, dans sa forme et de par les compétences de ses membres. Comme toute institution parallèle, elle est fragile mais essentielle, car elle produit une pensée libre, indépendante. »⁴⁰⁰

Afin d'assurer la pérennité de l'AIGP, les membres du « Conseil Scientifique » jouent la carte de l'indépendance. Ils se placent en position « d'analyser » pour « transformer ». De nouveau, la production de connaissances trouve sa justification dans la capacité qu'elle donnerait à agir.

Le lexique de l'action est d'ailleurs très présent dans les productions de l'AIGP. En juillet 2010, il publie le dossier « Agir sur le Grand Paris ». En octobre 2013, pour faire le bilan des travaux en cours et à venir, une note interne intitulée « Chantier en cours et possible 2013-2014 » est diffusée. Elle contient la stratégie pour l'année à venir. Outre la gestion des commandes en cours, telles que la rédaction d'avis sur les Contrats de Développement Territoriaux (CDT), elle planifie une stratégie pour valoriser les travaux réalisés dans « Habiter le Grand Paris » et « Système métropolitain ». Elle établit également la liste des institutions à contacter pour « maintenir une visibilité de l'AIGP ».

⁴⁰⁰ *Ibid.*

Figure 22 : Les 12 clefs pour inventer le projet métropolitain du Grand Paris. Source : AIGP



En 2013 et en 2014, l'AIGP est donc assez lucide sur la faiblesse de sa position. Le « Conseil Scientifique » ainsi que la directrice par intérim savent qu'ils doivent reconstruire une certaine légitimité s'ils souhaitent que l'AIGP perdure. Dans ce but, ils insistent sur le fait qu'ils ne sont pas affiliés à une collectivité unique et qu'ils n'ont pas de rôle opérationnel, mais que leur production de discours ou d'étude peut aider, étayer et soutenir l'action des pouvoirs publics. L'AIGP tente également de monter des partenariats avec d'autres acteurs du « Grand Paris » (Région, APUR, IAU-IDF, SGP) afin d'être plus visible dans le « dispositif » du « Grand Paris ». Finalement, la stratégie adoptée consiste à afficher la complémentarité avec les autres institutions, en affirmant leur rôle qui ne relève ni de l'opérationnel ni de la production d'expertises techniques à l'instar de l'IAU-IDF sur le territoire francilien. Cette posture est relativement opposée à celle de 2009 où les relations avec les autres institutions du « dispositif » du « Grand Paris » étaient davantage conflictuelles. Il semblerait alors que le périmètre d'action de l'AIGP, tel que défini comme se resserrant sur la production d'éléments de langage et relevant du *logos*, soit de plus en plus accepté par les équipes.

Cette année est également un moment où émergent des personnalités au sein du « Conseil Scientifique », comme Béatrice Mariolle, Daniel Béhar ou Pierre-Alain Trévelo, qui s'engagent fortement dans la préservation de l'AIGP et dans la rédaction du document « 12 clefs pour inventer le projet métropolitain du Grand Paris » que nous avons analysé.

Le sentiment de manque d'utilité de l'AIGP n'est pas simplement un sentiment interne au « Conseil Scientifique ». En 2014, lorsque Mireille Ferri entre en poste, cette question est clairement posée :

« Quand je suis arrivée, le Ministère du Logement m'a dit : "Tu veux une commande ? Eh bien, écoute, il n'y en a qu'une, démontre-nous que tu sers à quelque chose." Ce qui est assez violent. Il y avait une utilité qui n'était plus manifeste. Donc bien répondre à des attentes de la puissance publique, ceux qui sont là pour nous faire exister. »⁴⁰¹

⁴⁰¹ Entretien avec Mireille Ferri, 27 juin 2016.

Finally, the legitimacy of the institution and its existence are directly linked to its utility, understood in the sense of the capacity of the teams to respond to political expectations. This utility seems to be measured in two ways: on the one hand, by the production of mobilizable elements of language for the elected officials, on the other hand, by the capacity of the teams to guide the action. It is evident that the AIGP, having no operational mission, this second dimension appears difficult to maintain. From then on, the first seems to be the privileged solution for the AIGP to maintain itself. With this communicational shift, the demand for production of knowledge and demonstrations that it is possible to articulate research and action, seems to have disappeared.

4.3. 2015-2016 : la direction de Mireille Ferri, le tournant médiatique de l'AIGP

L'arrivée de Mireille Ferri à la direction de l'AIGP en 2014 va donner un nouvel élan à la production du « Conseil Scientifique ». Celle-ci met en place une stratégie de communication et de médiatisation en organisant plus d'échanges entre le « Conseil Scientifique » et d'autres acteurs du « Grand Paris ». L'un des effets de ce remaniement est que les positions du « Conseil Scientifique » s'élaborent davantage dans l'échange avec d'autres équipes, d'autres experts et d'autres institutions en charge du « Grand Paris ». De plus, les propos des équipes ont également davantage tendance à se construire en fonction du contexte médiatique dans lequel ils sont diffusés.

Encadré 08 : Biographie de Mireille Ferri

Mireille Ferri est née en 1959 à La Seyne-sur-Mer (83). Diplômée en Économie et en Histoire, elle engage une carrière politique suite à une activité de militante écologiste dans les Pays-de-la-Loire. Elle est inscrite au parti Les Verts depuis 1987. Elle est élue au Conseil Régional des Pays-de-la-Loire de 1992 à 2004 et conseillère municipale de la Ville de Nantes de 1995 à 2001. En 2004, elle est élue Vice-Présidente de la Région Île-de-France en charge de l'aménagement du territoire. Elle a alors la responsabilité de la rédaction du SDRIF de 2004 à 2008, document qui est contre-carré par le projet du « Grand Paris » de Nicolas Sarkozy.

De 2011 à 2014, elle dirige le Syndicat Mixte pour l'aménagement de la Plaine de Montjean sur les communes de Rungis, Fresnes et Wissous. En septembre 2014, Mireille Ferri est nommée directrice de l'AIGP, poste qu'elle occupera jusqu'à sa dissolution en 2017.

4.3.1. Confirmation du rôle communicationnel de l'AIGP

La fiche de poste pour la nouvelle direction de l'AIGP est publiée en octobre 2013. Les compétences requises sont « une excellente connaissance du milieu de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Aménagement dans les grandes métropoles mondiales », ainsi qu'une reconnaissance « par les experts, les architectes, les réseaux institutionnels et les élus »⁴⁰². Neuf candidatures sont reçues⁴⁰³.

Le 23 septembre 2014, près d'un an après la première publication de la fiche de poste, Mireille Ferri est nommée Directrice générale de l'AIGP. Anciennement vice-présidente du Conseil régional d'Île-de-France, responsable de l'aménagement du territoire, c'est elle qui avait dirigé la révision du SDRIF en 2004. La prise de direction de l'AIGP est donc pour elle un retour sur les questions d'aménagement à l'échelle de l'agglomération parisienne. Dans sa lettre de candidature, Mireille Ferri voit en l'AIGP une mission « pédagogique », de « passeur majeur auprès des citoyens » pour « l'émergence d'une réelle identité métropolitaine »⁴⁰⁴. Avec cette approche, Mireille Ferri confirme la vocation de l'AIGP à être un acteur de la communication autour du « Grand Paris » avec comme objectif de produire une « identité métropolitaine ». Cette mission, on ne peut plus floue, réaffirme le carcan dans lequel a été enfermé le « Conseil Scientifique », coupé des questions opérationnelles auxquelles certains membres aspirent pourtant.

La première année de direction de l'AIGP par Mireille Ferri est donc un moment de réorganisation des travaux des équipes. Elle met en place un planning serré de « séminaires » internes, conçus pour préparer des moments

⁴⁰² Extrait de la fiche de recrutement du Directeur général de l'Atelier International du Grand Paris, octobre 2013.

⁴⁰³ Les profils des candidats sont variés : trois sont architectes urbanistes, trois sont administrateurs civils, deux sont enseignants (dont une également élue francilienne) et un est ingénieur et journaliste.

⁴⁰⁴ Lettre de motivation de Mireille Ferri pour le poste de Directrice générale de l'AIGP, datant du 23 octobre 2013.

publics de restitution, nommés « Questions vives »⁴⁰⁵. Celles-ci sont organisées dans des lieux publics ayant chaque fois un lien avec la thématique débattue ou connotés comme faisant partie du milieu de l'Architecture⁴⁰⁶. La direction de l'AIGP cherche ainsi à montrer une volonté d'ouvrir l'AIGP à d'autres institutions du « Grand Paris » et au monde professionnel. Par rapport à l'organisation de ce planning de « séminaires » et de « questions vives », Mireille Ferri nous explique :

« Le slogan à l'époque, qui m'a mis dans l'embarras car après il faut lui donner du corps, c'était de dire plus jamais de synthèses réductrices : on est tous d'accord et voilà ce qu'on pense. Ni l'autre écueil qui est la juxtaposition. Donc ni synthèse ni juxtaposition. On va fabriquer une matrice, c'est-à-dire une manière de raconter une histoire qui puisse porter les solutions des uns et des autres, même si elles n'apparaissent pas forcément homogènes entre elles. Mais que ça construise un récit. »⁴⁰⁷

Cet extrait d'entretien montre que pour Mireille Ferri, la construction d'un « récit » est centrale dans les missions de l'AIGP. Selon elle, son rôle consiste à réussir à organiser un propos qui soit transversal aux discours des équipes, qui laisse apparaître d'éventuels dissensus entre les équipes, pour ensuite être porté à la connaissance du grand public. Cet extrait d'entretien montre également les difficultés rencontrées par la direction de l'AIGP à faire collaborer quinze équipes. Souvent en désaccord, elles refusent également que leurs propos ne soient synthétisés par l'institution qui les missionne.

L'articulation des « séminaires » suivis des « questions vives », est donc au centre de ce dispositif de publicisation des discours produits par le « Conseil Scientifique » de l'AIGP. C'est également un moyen pour Mireille Ferri de faire dialoguer les équipes entre elles. La « matrice » dont parle la

⁴⁰⁵ De janvier à juin 2015, huit « séminaires » et huit « questions vives » sont organisés.

⁴⁰⁶ Les « questions vives » sont organisées dans différents lieux : Pavillon de l'Arsenal, Maison de l'Architecte, Musée de l'histoire de l'immigration, Université de Nanterre. Les choix des lieux sont effectués pour signaler des proximités avec les milieux de l'Architecture mais aussi de la recherche.

⁴⁰⁷ Entretien de Mireille Ferri, 27 juin 2016.

directrice de l'AIGP, se compose de huit thématiques servant à donner la parole à chacune des équipes :

- Le « Grand Paris » et la COP 21 feront ils bon ménage ?;
- Métropole mondiale ;
- Migration et solidarité ;
- Qualité et innovation urbaine ;
- Mobilités et habitats ;
- Gouvernance ;
- Risques et résilience ;
- Nouvelle économie.

Chaque séminaire est composé de deux séances organisées chacune par une des équipes membres du « Conseil Scientifique ». Chaque séance fait participer le mandataire ou son représentant, un expert associé dans l'équipe, un expert d'une autre équipe, ainsi qu'un « grand témoin » (un expert extérieur). La « question vive » associée est pensée comme une ouverture au grand public dans un lieu hors du Palais de Tokyo. Cet événement mobilise un élu francilien, les mandataires des équipes ayant organisé le séminaire, ainsi que des experts extérieurs ou associés aux équipes. En organisant des échanges entre les membres du « Conseil Scientifique » et des « experts » extérieurs, Mireille Ferri espère réussir à remettre en débat les productions des équipes sans qu'elles aient nécessairement à réaliser de nouvelles études. Cette nécessité vient d'une demande des équipes de valoriser les productions qu'elles ont déjà faites, mais qu'elles estiment ne pas avoir été suffisamment rendues publiques. De plus, l'organisation en « séminaire » vise à donner des espaces d'expression à des membres d'équipes qui s'expriment parfois peu dans les séances plénières du « Conseil Scientifique » telles qu'elles étaient menées avant l'arrivée de Mireille Ferri.

Figure 23 : Programme pour le « séminaire » du « Conseil Scientifique » du 10 avril 2015 et de la « question vive » liée du 5 mai 2015, extrait du site Internet de l'AIGP.
Source : AIGP

#6 Gouvernance

Dans la métropole d'après : peau de léopard, rhizome, cluster, grand territoire... conflits de voisinages ou d'échelle... Quelles formes de coopération territoriale pour favoriser développement économique, social et transition écologique ? À quelle échelle ? Avec quelles nouvelles formes démocratiques pour la métropole de demain ? Quelle place pour les citoyens dans le projet ? Quelle démocratie du projet selon les projets ? Acteurs, territoires et temporalités en jeu ? Quelle place pour les petites histoires dans le grand récit métropolitain recherché ? Vers un kit citoyen de la transformation urbaine ?

ORGANISER ET DÉCIDER LA TRANSFORMATION URBAINE



Roland Castro

Atelier Roland Castro, Sophie Denissof et associés / Silvia Casi

CHANGEMENT DE « CLIMAT », nouveaux acteurs, nouvelles écritures pour inventer la métropole de la sobriété énergétique



Béatrice Mariolle

BMCA, Brès + Mariolle et chercheurs associés

séminaire du conseil scientifique

vendredi 10 avril
Palais de Tokyo

Equipe : Atelier Roland Castro, Sophie Denissof et associés / Silvia Casi Thème: Décider et Organiser la transformation urbaine

Jean-Pierre Le Dantec, architecte urbaniste, « De l'apartheid urbain vers un Grand Paris multipolaire, vertueux et équitable »

Frédéric Leonhardt, « Grand Paris : Pour un projet territorialisé »

Silvia Casi, architecte urbaniste, « Mettre en mouvement la transformation urbaine. Exemple du Central Park et de la RN2 »

grand témoin **Jordi Borja Sebastià**, géographe urbaniste, homme politique, expert de la planification stratégique autour de la rénovation de l'urbanisme barcelonais et des Jeux olympiques de 1992 : « De la méthode barcelonaise »

→ télécharger leurs présentations

Simon Ronai, géographe, directeur du bureau d'études Orgeco

Présentation du projet participatif de carte sensible « MonGrandParis » par **Joseph Rabie**, architecte urbaniste, chercheur

Equipe : BMCA, Brès + Mariolle et chercheurs associés Thème: Changement de « climat », nouveaux acteurs, nouvelles écritures pour inventer la métropole de la sobriété énergétique

Introduction **Nadine Cattin**, géographe, directrice de recherche au CNRS

Grand témoin **Martin Vanier**, géographe, professeur à l'Institut de géographie alpine de l'université Joseph Fourier Grenoble-1 : « Qui décide de l'intérêt métropolitain ? »

Débat animé par **Antoine Brès**, urbaniste architecte, professeur à l'Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne, et **Jean-François Coulais**, géographe, UMR AUSser
→ télécharger leur présentation

Béatrice Mariolle, architecte urbaniste « Nangis et Etampes au risque des altermobilités »
→ télécharger leur présentation

Nicolas Fonty, architecte urbaniste chercheur « Workshop à Saint Denis et La Courneuve »

Julien Beller, architecte, fondateur et président de l'association le 6B « Le 6B, émergence d'une centralité métropolitaine ? »

Débat animé par **Xavier Desjardins**, maître de conférences (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Géographie-Cités, équipe CRIA) et **Simon Ronai**, géographe, directeur du bureau d'études Orgeco

Sur invitation, possibilité d'assister sur demande
→ contact@ateliergrandparis.fr

MAI

Question vive

mardi 5 mai 2015
19h
Nanterre

Qui décide de l'intérêt métropolitain ?

19h

Débat proposé par : **Pierre Mansat**, président de l'AIGP et **Mireille Ferri**, directrice générale de l'AIGP
Et animé par : **Sylvain Allemand**, journaliste, essayiste



Patrick Jarry, maire de Nanterre, président du Conseil d'administration de l'EPADESA

Béatrice Mariolle, architecte urbaniste, chercheur, membre du Conseil scientifique de l'AIGP

Roland Castro, architecte urbaniste, membre du Conseil scientifique de l'AIGP

Julien Beller, architecte, fondateur et président de l'association le 6B

Jacques Lévy, géographe, professeur de géographie et d'urbanisme à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, Laboratoire Chôros

Inscription obligatoire : contact@ateliergrandparis.fr

L'objectif de cette organisation est également de réussir à faire des liens avec d'autres institutions du « Grand Paris » et des élus. L'APUR et l'IAU-IDF ont donc été invités plusieurs fois à exposer certaines de leurs études. Mireille Ferri insiste également pour que les travaux des équipes soient plus « concrets », en leur demandant de « faire la démonstration de leurs approches » sur des « territoires démonstrateurs ». Cette approche, faisant passer la « démonstration » des propos construits dans le « Conseil Scientifique » par la monstration de leurs capacités à devenir opérationnelles, doit servir à entamer un dialogue avec des collectivités franciliennes. L'invitation d'élus aux « Questions vives » entre également dans cette optique.

Dans cette organisation, le volet production d'études et de connaissances nouvelles est relégué au second rang. La priorité est donnée à des actions de communication qui elles-mêmes mettent l'accent sur la capacité des productions des équipes à devenir opérationnelles.

La stratégie proposée par Mireille Ferri est donc dans une certaine continuité avec celle déjà mise en place à l'AIGP depuis sa création en 2010. Le rôle de production de discours comme activité centrale de l'AIGP, est assumé. Cette mission s'exprime dans la nécessité de définir une « identité métropolitaine ». Le planning déterminé par Mireille Ferri, en se callant sur des événements médiatiques, est clairement tourné vers l'extérieur et les autres acteurs de l'aménagement en Île-de-France. Les équipes sont alors davantage sollicitées pour des actions de communication que pour produire des expertises sur le territoire francilien.

Ce choix est à mettre en perspective avec les problèmes budgétaires de l'AIGP et le manque de moyens financiers pour les équipes. Mireille Ferri explique chercher à ne pas nécessairement produire de nouvelles études, mais plutôt à remanier les productions déjà faites en les mettant en discussion grâce à des experts extérieurs. En 2015, la production du « Conseil Scientifique » a donc tendance à se construire dans l'échange en variant les points de vue sur une thématique. La mise en forme des événements organisés par l'AIGP est avant tout pensée pour produire du contenu diffusable de

manière publique. Cette méthode prend tout son sens au cours de l'évènement « Grand Paris #Climat » organisé au même moment que la COP 21⁴⁰⁸ afin de bénéficier de ce moment médiatique.

4.3.2. Grand Paris #Climat, profiter de l'actualité médiatique

Mireille Ferri est à l'origine d'un moment de communication intense aux mois de novembre et décembre 2015 autour de la COP 21. Pendant deux mois, l'AIGP crée l'évènement « Grand Paris #Climat », qui consiste en l'organisation de vingt manifestations. En tentant d'occuper des lieux dans toute l'Île-de-France, il s'agit d'aller à la rencontre des habitants du « Grand Paris ». En réalité, celles-là se déroulent majoritairement dans Paris et le public présent est surtout composé de professionnels intéressés, d'étudiants en Architecture ou en Urbanisme et de quelques élus, sauf pour les évènements organisés par Béatrice Mariolle, qui a cherché à toucher davantage le grand public. Chaque équipe est en charge d'organiser un des évènements, en mobilisant les experts qu'elle souhaite. L'idée derrière ce fonctionnement consiste à profiter de la médiatisation de la COP 21 pour donner à voir les travaux des équipes. L'évènement « Grand Paris #Climat » est néanmoins perçu par certaines équipes comme une démarche opportuniste en faveur de Mireille Ferri, ancienne élue écologiste, qui est suspectée de vouloir profiter politiquement de cette actualité. Les équipes se sont ainsi également parfois plaintes d'une supposée demande de « verdissement » de leurs propos dans le cadre de ces évènements⁴⁰⁹. Comme avec Christian Blanc, les équipes ont rapidement le sentiment d'être « instrumentalisées »⁴¹⁰.

⁴⁰⁸ La COP 21 désigne la Conférence pour le Climat de Paris, qui se tient en novembre et décembre 2015.

⁴⁰⁹ Plusieurs entretiens font état de ce sentiment au sein des équipes.

⁴¹⁰ Le mot est celui de Mireille Ferri pour parler de l'utilisation des travaux des équipes en 2008. Entretien de Mireille Ferri, 27 juin 2016.

Cependant, il est aussi possible de dire que par cet évènement, Mireille Ferri tente de répondre à l'objectif de produire du discours sur le « Grand Paris » et ainsi d'afficher en quoi l'AIGP est utile pour les collectivités qui le financent. Il est intéressant de souligner que les productions des équipes durant cette année sont entièrement tributaires de la finalité médiatique de l'évènement « Grand Paris #Climat ». Elles deviennent bien plus circonstanciées et visent des effets d'annonce réalisés au moment des différentes manifestations. Dans ce processus, le contenu du discours, la forme de communication et l'objectif médiatique deviennent entièrement indissociables.

Sous la direction de Mireille Ferri, l'AIGP connaît un relatif rapprochement vers des institutions telles que l'IAU-IDF et l'APUR. Néanmoins, la dimension d'ouverture au grand public est toujours manquante, l'évènement « Grand Paris #Climat » ne le touchant que peu. Les travaux de l'AIGP ne contribuent qu'à la production de discours supposés permettre la création d'une « identité métropolitaine », visant à alimenter des discours d'élus franciliens. Mireille Ferri affirme bien cet objectif à travers le programme de l'AIGP en 2015, qui favorise largement les actions de communication. La question de la formalisation de représentations de l'agglomération parisienne devient alors centrale.

Si l'objectif communicationnel est renforcé par Mireille Ferri, l'un des changements les plus importants sur la manière de faire travailler le « Conseil Scientifique » consiste à imposer un dialogue entre les équipes et à organiser de nombreux évènements hors du Palais de Tokyo⁴¹¹. Il est donc intéressant d'insister sur le fait que la production de contenu ne se fait plus au sein d'une équipe ayant un mandataire, mais dans le croisement de points de vue différents et parfois contradictoires. Cette posture, assez différente de celle de l'appel d'offres de 2008, préfigure également les changements que Mireille Ferri espère imprimer à l'AIGP.

⁴¹¹ Durant toute son existence, l'AIGP siège au dernier étage du Palais de Tokyo.

Tableau 04 : Chronologie de l'évènement « Grand Paris #Climat ».

Date	Type d'activité	Nom	Lieu
05/11/2015	Débat	Soirée de lancement	Maison de l'Architecte, Paris
09/2015	Débat	Les lieux de la culture, enjeu majeur du Grand Paris	Maison de l'Architecte, Paris
14/11/2015	Atelier d'une journée	Occuper mieux	Usine Anis Gras, Arcueil
19/11/2015	Atelier d'une journée	Produire autrement	Tour Séquoia, La Défense
21/11/2015	Atelier d'une journée	Vivre bien partout	Le Plan Ris-Orangis
23/11/2015	Séminaire	Paysage du sous-sol / Groundscape	Pavillon de l'Arsenal, Paris
23 et 24/11/2015	Workshop	La fabrication de la ville contemporaine au bord du fleuve : projet risque et résilience	Palais de Tokyo, Paris
26 et 27/11/2015	Atelier d'une journée	Campus : s'adapter, transmettre	Cité Descartes, Champs-sur-Marne
28/11/2015	Atelier d'une journée	Retrouver la Seine	Trajet en péniche sur la Seine
01/12/2015	Débat	Un Grand Paris hors normes ?	Maison de l'Architecte, Paris
02/12/2015	Workshop	More with less material	Parc des expositions, Villepinte
02/12/2015	Débat	Grand Paris Bio Région ?	Pavillon de l'Arsenal, Paris
03/12/2015	Débat	Mobiliser : pour un Grand Paris de toutes les diversités	Palais de Tokyo, Paris
04/12/2015	Séminaire	Regards croisés	Pavillon de l'Arsenal, Paris
05/12/2015	Atelier d'une journée	Relier Tisser	6B, Saint Denis
6, 13 et 20/11/2015	Atelier-studio	Le Grand Paris de la jeunesse et de l'énergie	Halle de la Villette, Paris
09/12/2015	Workshop	Métabolisme urbain, économie circulaire et urbanisme	Pavillon de l'Arsenal, Paris
09/12/2015	Débat	Les Villes pour le Climat	Musée de l'Homme, Paris
10/12/2015	Workshop	Common spaces and cross-border project	Pavillon de l'Arsenal, Paris
11/12/2015	Workshop	Traversée nord-sud	Palais de Tokyo, Paris

Figure 24 : Programme de l'évènement « Grand Paris #Climat ». Source AIGP

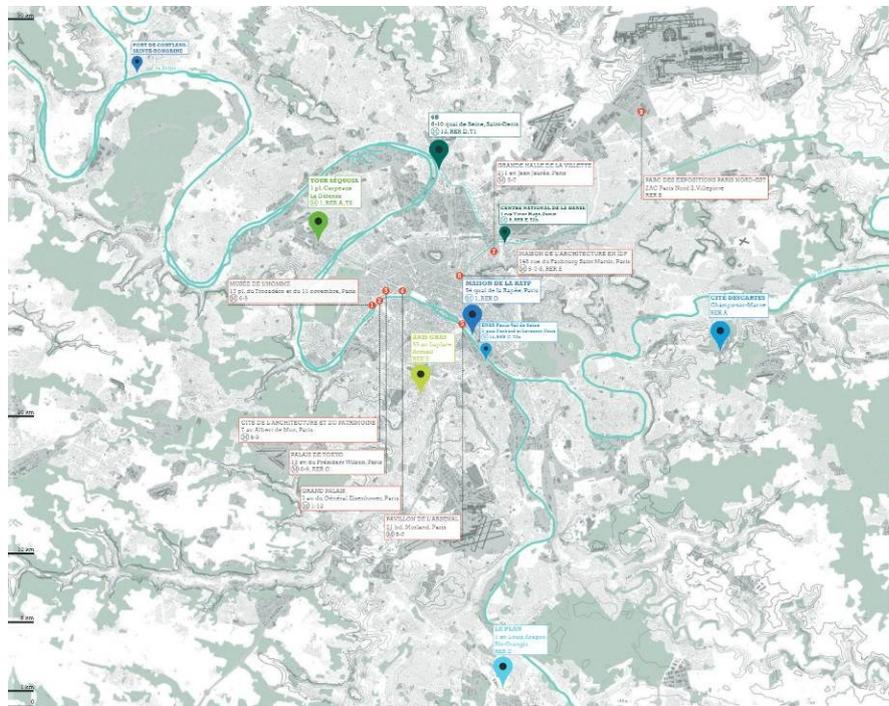
GRAND PARIS #CLIMAT
14 novembre - 5 décembre 2018

L'Atelier International du Grand Paris et ses partenaires s'engagent pour la métropole du 21^e siècle.

Venez découvrir, comprendre, participer, réagir sur www.grandparisclimat.fr

Ateliers de la Conférence Climat
du 14 au 17 novembre 2018
à Paris, à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine
du 18 au 20 décembre 2018
à Paris, à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine

Ateliers de la Conférence Climat
du 14 au 17 novembre 2018
à Paris, à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine
du 18 au 20 décembre 2018
à Paris, à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine



GRAND PARIS # CLIMAT 5 novembre-20 décembre

LES ATÉLIERES DU GRAND PARIS

- Occuper mieux**
14 novembre
Tour des Arts, Paris
- Produire autrement**
19 novembre
Tour Séquoia, Paris
- Vivre bien partout**
21 novembre
Le Plan, Reims
- Campus: s'adapter, transmettre**
26-27 novembre
Cité Descartes, Champs-sur-Marne
- Retrouver la Seine**
28 novembre
Mairie de Paris, Paris
- Relier Tisser**
5 décembre
Mairie de Paris, Paris

SOIRÉE DE LANCEMENT
5 novembre
Mairie de Paris, Paris

SOIRÉE D'INSURGENCE
14 novembre
Mairie de Paris, Paris

EXPOSITIONS
18 novembre - 4 janvier 2019
Mairie de Paris, Paris

Ateliers Internationaux
14-17 novembre
Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Paris

Ateliers de la Conférence Climat
18-20 décembre
Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Paris

WORKSHOPS
14-17 novembre
Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Paris

SÉMINAIRES
18-20 décembre
Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Paris

TABLES RONDES
14-17 novembre
Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Paris

www.grandparisclimat.fr

4.3.3. La fin de l'AIGP

En juin 2016, le « Conseil Scientifique » a terminé sa mission. Le maintien de l'AIGP est clairement posé avec la création de l'EPCI⁴¹² de la « Métropole du Grand Paris ». Après avoir obtenu un accord du Conseil d'Administration, Mireille Ferri lance un nouvel appel d'offres pour renouveler le « Conseil Scientifique ». Il est envisagé d'en changer considérablement le fonctionnement par rapport aux deux premiers. Ce ne sont plus des équipes, mais vingt individus *intuitu personae*, non rémunérés pour leurs expertises, mais pour concevoir le programme scientifique de l'AIGP, afin de pouvoir passer des commandes d'expertise ou de recherche tout en veillant à la qualité des productions :

« Leur travail [en parlant du futur « Conseil Scientifique »], ce sera de faire une sorte de travail de veille sur tout ce qui est proposé pour réagir. En même temps, ils produiront de grandes idées à l'échelle du grand territoire ou des grandes continuités, qui puissent fournir les éléments de cohérence de l'ensemble métropolitain plutôt que du projet local. [...] En même temps, l'AIGP va devoir produire. Donc, pour produire des choses plus conséquentes, il y a un atelier de production qui se met en place et lui, travaillera par appel d'offres entre guillemets classiques. C'est-à-dire que l'on proposera des études ou des recherches qui dureront trois mois ou six mois ou deux ans. Mais la terre entière peut candidater. C'est-à-dire qu'il n'y a pas le domaine réservé de quelques architectes. Et donc, le "Conseil Scientifique" sera chargé de nous donner un retour critique des travaux qui seront rendus. »⁴¹³

Mireille Ferri entend changer en profondeur le fonctionnement de l'AIGP en supprimant l'ambiguïté d'une situation d'un « Conseil Scientifique » qui devait juger ses propres productions. Le fonctionnement de la nouvelle instance ressemblerait alors davantage à un comité d'expertise,

⁴¹² Établissement Public de Collaboration Intercommunale.

⁴¹³ Extrait d'entretien de Mireille Ferri à propos du nouvel appel d'offres pour renouveler le « Conseil Scientifique » de l'AIGP, 27 juin 2016.

visant à assurer la qualité des études produites. Par ailleurs, la relation entre production d'expertises et actions opérationnelles serait dans cette nouvelle organisation, plus descendante, avec des expertises ayant la capacité de commander des études opérationnelles. La production de connaissances ne serait plus au service de l'action, mais la guiderait davantage. Cet appel d'offres n'aura jamais de résultats. En effet, le 3 avril 2017, Pierre Mansat démissionne de ses fonctions de président de l'AIGP. Le 20 octobre 2017, l'AIGP est définitivement supprimé. La Ville de Paris et la Région suspendent leurs financements. La raison invoquée est une suspicion de non-respect du code des marchés publics.

Conclusion du Chapitre 4

Les équipes qui en 2008 pensaient avoir été mobilisées en amont des prises de décisions, se sont en 2010 d'abord trouvées regroupées dans une structure aux missions parfois floues, ayant trait à la production d'études et à l'animation d'un débat public. L'évolution de l'AIGP tend à confirmer que cette institution a plutôt une vocation communicationnelle, voire médiatique. Elle fait régulièrement face à des doutes sur sa légitimité et son utilité. Face à ces doutes, les équipes et la direction de l'AIGP tentent de démontrer leur utilité et de s'associer à d'autres institutions en charge du « Grand Paris ». Le rôle communicationnel est donc double : les collectivités finançant l'AIGP souhaitent qu'il y soit produit des éléments de discours, et les membres de l'AIGP veulent être visibles afin de montrer qu'ils comptent pour le « Grand Paris ».

En 2008, l'appel d'offres tentait d'articuler recherche scientifique et activité de projet, afin de produire des connaissances pouvant guider l'action. Nous avons analysé que les équipes mobilisées devaient néanmoins rester confinées au domaine du *logos*, au sens de production de connaissances rationnelles et de production de discours, domaine qui dans le même temps les coupait du champ de la *praxis*. Par ailleurs, nous avons vu que dans ce contexte, la production de connaissances obtenait une légitimité au regard de sa capacité à agir sur le réel et à le transformer. La production de connaissances se trouve alors être au service de l'action. En intégrant l'AIGP, les équipes membres du « Conseil Scientifique » se sont vu confier de manière plus affirmée le rôle de produire des discours sur l'agglomération parisienne. La demande de produire des connaissances et des études sur l'Île-de-France s'est amenuisée, réduisant par là même leur champ d'intervention à un rôle communicationnel. Par ailleurs, les éléments de langage produits par les équipes devaient s'avérer utiles aux élus des collectivités qui finançaient l'AIGP. Ces discours se sont donc notamment construits en s'appuyant sur des éléments de projets qui, sans aucune portée opérationnelle, n'ont eu qu'un rôle rhétorique de démonstration. Le projet dans ce cadre sert le discours.

Nous avons pu noter le glissement d'une situation où, coupées du domaine de la *praxis*, source de légitimité, les équipes souhaitaient que les connaissances qu'elles avaient produites servent l'action, à une situation où, restreintes à la fabrication de discours, elles ont cherché à leur donner malgré tout une apparente utilité, en les construisant à partir d'éléments de projets qui n'auraient jamais de portée opérationnelle. L'action est ainsi simulée par des éléments des représentations de projets utilisées pour étayer des discours.

Deuxième partie
Structures d'action collective et
conventions

La première partie nous a permis de dépeindre le contexte dans lequel ont travaillé les équipes sélectionnées pour la consultation de 2008 sur le « Grand pari de l'agglomération parisienne ». Nous avons vu que la nature de la commande qui leur était passée, reprenait des objectifs propres au BRAUP (Bureau de la Recherche Architecturale Urbaine et Paysagère), visant à valoriser une certaine forme de recherche en Architecture, tout en contribuant à rendre légitime l'action présidentielle. Les groupements travaillent en parallèle du secrétariat d'État en charge du Développement de la Région Capitale. Nous avons insisté sur le fait que ce dernier, doté d'une compétence opérationnelle, construisait sa légitimité à partir d'une posture tournée vers l'action, tandis que les équipes, coupées de cette compétence, restaient cantonnées au domaine de la parole. Cette distinction nous a permis d'identifier que ces deux institutions agissaient dans deux sphères différentes, celle de la *praxis* pour le premier et celle du *logos* pour le second. De plus, la création de l'AIGP marque une rupture dans la commande qui leur est passée, en portant davantage un objectif communicationnel qui s'affirme progressivement tout au long de son existence.

Cette seconde partie se focalise sur les équipes elles-mêmes en analysant leur composition, les positions de leurs membres dans le « champ » des professionnels de l'aménagement, et les manières dont elles travaillent. En introduction de cette thèse, nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle les consultations de 2008 et de 2012 constituaient des « appels à compétences » envers les professionnels de l'aménagement plutôt favorables aux architectes. Pour vérifier cette hypothèse, nous proposons d'analyser les collaborations en observant les « schémas conventionnels » qui les régissent. Il est donc fort probable que ces systèmes de conventions soient issus des pratiques des architectes plus que d'autres professionnels. Pour autant, le caractère inhabituel des collaborations était susceptible de faire évoluer certaines conventions.

Nous verrons que les membres des groupements occupent des positions dominantes dans leur « champ » de référence, et ainsi n'en représentent pas sa diversité. Ils jouissent néanmoins d'une forte visibilité. Il

s'agit donc ici de mieux qualifier les positions qu'ils occupent tout en décrivant les relations qui se tissent au sein des équipes et entre elles.

Nous chercherons à comprendre le fonctionnement de ces groupes d'individus comme fabriquant des situations spécifiques de collaboration où se renégocient les positions de chacun. Mais nous les étudierons également comme inscrites dans des dynamiques de « champ ». Nous articulons ainsi dans cette partie deux concepts, celui de « champ » et celui de « monde ». Ces deux approches nous offrent un éventail d'outils méthodologiques, qui nous a semblé pertinent de mobiliser pour traiter les matériaux récoltés sur le terrain.

Le concept de « monde » proposé par Howard Becker (Becker, 1988) permet d'appréhender les équipes mobilisées en 2008, puis en 2012, comme des « structures d'actions collectives ». Celui de « champ », construit par Pierre Bourdieu (Bourdieu, 1992) nous incite à situer ces actions collectives dans le paysage des relations qui constituent le « champ » des professionnels de la fabrication de la Ville, qui dépend fortement de celui du pouvoir politique⁴¹⁴, comme nous l'avons précédemment exposé dès l'introduction de cette thèse.

La mobilisation conjointe de ces deux concepts est à la fois un choix pragmatique pour construire des instruments d'analyse adaptés au terrain que nous analysons, mais est aussi directement lié aux hypothèses que nous avons posées. Nous décrivons ainsi les interactions entre les formes de collaboration qui prennent place au sein de l'AIGP, les positions individuelles dans des groupes professionnels, et les relations de dépendance entretenues avec le « champ » du pouvoir politique.

⁴¹⁴ Pierre Bourdieu souligne que la réduction des dépendances d'un « champ » par rapport au pouvoir politique, lui confère une autonomie. Bourdieu Pierre, *Les usages sociaux de la science*, Quæ, 1997.

Le concept de « monde » pour aborder la question des actions collectives

Le concept de « monde » nous donne plusieurs outils utiles pour aborder notre terrain comme un ensemble de « structures d'actions collectives ». Becker insiste sur le fait qu'un processus collectif de production est divisé en un « faisceau de tâches » aux valeurs bien différenciées. Leur répartition porte ainsi un enjeu de positionnement entre les individus, les plus valorisées étant préférablement attribuées aux individus en position dominante. La hiérarchie entre les collaborateurs au sein des « structures d'actions collectives » s'exprime ainsi au moment de la division de travail. Dans certain cas, cette distribution n'est que faiblement questionnée, elle contribue à stabiliser des « schémas conventionnels » intégrés au « monde professionnel ». Dans des cas de collaborations inédites, elle peut être davantage négociée. Néanmoins, une fois stabilisée dans l'ensemble du groupe, ces attributions deviennent difficiles à modifier et peuvent apparaître comme allant de soi.

Les actions collectives sont également tributaires de « conventions », au sens de normes d'usages produites par la répétition de ces actions collectives⁴¹⁵. Relativement stables, ces « conventions » sont néanmoins susceptibles d'évoluer au fil des coopérations. L'analyse de Becker sur les actions collectives montre notamment que les coopérations s'organisent selon un ordre préétabli, répondant à des « schémas conventionnels » intégrés aux pratiques et particulièrement difficiles à transformer (Becker, 1974). Avec ce concept, Becker nous invite à analyser les actions collectives à partir des valeurs données aux tâches, valeurs qui reflètent les hiérarchies entre les acteurs, mais en sont aussi la source. Il nous propose également de prendre en

⁴¹⁵ Cette manière de décrire les « conventions » est issue de « l'économie des conventions », et semble bien décrire le propos d'Howard Becker. Reynaud Jean-Daniel, Richebé Nathalie, « Règles, convention et valeurs, plaidoyer pour la normativité ordinaire », *Revue française de sociologie*, vol. 48, 2007, pp. 3-36.

considération les « conventions » sous-jacentes, qu'elles soient stables ou en cours de mutation.

En s'intéressant aux « mondes de l'art », Becker décrit également le phénomène de capitalisation de la reconnaissance pour la production collective d'une œuvre par un individu unique (ou un groupe restreint). Il décrit ainsi la posture particulière de l'artiste comme une personne supposée posséder un don particulièrement important pour la société, et qui accapare le capital symbolique lié à la production d'une œuvre collective. Il montre que cette position privilégiée est fabriquée par le « monde » où s'inscrit la production artistique. Ce phénomène décrit par Becker nous intéresse particulièrement pour expliquer la forte hiérarchisation que nous observons dans les équipes de l'AIGP⁴¹⁶.

Becker ne cherche pas à définir les limites des « mondes ». Selon lui, la question n'est pas de comprendre qui fait partie d'un « monde » et qui en est extérieur. Ce concept constitue un outil pour décrire des systèmes d'interactions entre des individus en train de collaborer afin de produire une œuvre. Becker insiste donc nous seulement sur les collaborations qui servent à la production, mais aussi sur celles qui sont nécessaires à son financement, à sa diffusion et à sa réception. Le vendeur d'art, le critique et le spectateur appartiennent donc aussi à ce « monde ». Cette définition large permet de concevoir les « mondes » comme des entités dépendantes de leur contexte.

⁴¹⁶ Ce point est développé dans le sixième chapitre, néanmoins, notons déjà qu'une grande majorité des équipes portent le nom de l'architecte mandataire qui la dirige. Ainsi, les membres de l'équipe semblent disparaître derrière cette figure.

Le concept de « champ » pour situer ces actions dans le paysage des relations entre professionnels de l'aménagement

Mobiliser le concept de « champ » nous a été utile de plusieurs manières pour étudier les équipes ayant participé aux consultations sur le « Grand Paris ». En premier lieu, le « champ » tel que le définit Bourdieu, s'apparente à un microcosme social où les acteurs occupent des positions spécifiques (Bourdieu, 1997). Le « champ » décrit donc la structure des rapports entre ses membres, il détermine ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas y faire. Bourdieu insiste sur le fait que pour comprendre comment agit un acteur dans un « champ », il faut définir la position qu'il y occupe. Les actions des individus sont comprises dans un faisceau de possibilités qui est directement tributaire de la position des individus. Cette position est déterminée par le « capital symbolique, culturel, social ou économique » détenu par quelqu'un. Avec cette proposition, Bourdieu nous invite à analyser les actions individuelles en fonction des relations de force qu'un individu est capable de tisser au sein d'un « champ ». Il signale que le « champ » est également soumis à des forces extérieures (économiques, politiques, etc.) et que sa capacité à résister à ces forces détermine son degré d'autonomie. Autrement dit, Bourdieu nous indique que les forces auxquelles sont soumis les « champs », sont transmises à ses membres par l'intermédiaire de ses logiques internes, et que le degré d'autonomie d'un « champ » peut se mesurer par sa capacité à soustraire ses membres aux forces extérieures.

Avec la notion de « champ », Bourdieu nous propose d'aborder les espaces sociologiques conjointement selon leurs logiques internes et leurs logiques externes. Il propose également d'observer les « champs » dans leur dimension dynamique, comme un espace en construction, dont les limites sont négociées, dont les centres de gravité peuvent être modifiés, mais qui connaissent des règles internes propres, relativement stables et difficiles à changer.

Nous proposons donc de voir avec le concept de « champ », un angle théorique complémentaire à celui de « monde ». Howard Becker insiste sur le

fait que le concept de « monde » s'applique pour analyser des individus en train d'agir de manière collective. Nous mobiliserons donc ce concept afin d'analyser finement les manières dont les équipes travaillent. Le concept de « champ » pose la focale sur les individus en les positionnant dans un paysage complexe de relations et de rapports de force. Il demande de porter le point de vue à un groupe plus large afin de comprendre les positions des individus analysés et comprendre « d'où » ils s'expriment. Il amène également à prendre en compte le capital dont ils disposent, afin de comprendre les logiques d'action de chacun. Ce concept propose d'observer les trajectoires afin de saisir l'évolution des différents membres des équipes dans leur « champ » professionnel. La mobilisation de ce concept permet de prendre en compte le fait que les actions des individus, dans le cadre de la consultation de 2008 et au sein de l'AIGP, rentrent dans des stratégies de positionnement professionnel et de quête de reconnaissance.

Le terrain de notre thèse nous a donné l'occasion d'observer comment la nécessité de mener une action collective s'articule à des enjeux de construction de trajectoires personnelles. Nous prenons soin de ne pas confondre les deux concepts, mais tenons à les articuler pour rendre lisibles ces deux niveaux d'analyse en faisant le pari d'une rencontre heuristique fructueuse.

Trois tendances de transformation des pratiques chez les professionnels de l'aménagement, visibles dans les consultations de 2008 et 2012

Les recherches sur les professions de l'aménagement et de la construction en France constituent un domaine relativement récent⁴¹⁷, mais qui connaît un certain essor depuis le début des années 2000. Les changements auxquels ces praticiens ont été confrontés ces deux dernières décennies, sont ainsi assez bien documentés. Nous sommes redevables aux travaux qui leur ont été consacrés depuis vingt ans, car ils sont porteurs d'éléments de connaissances déjà bien établies sur ce phénomène, mais aussi sur la manière dont la recherche française s'est saisie de ce type de questions. Leur relecture fait apparaître des évolutions particulièrement saillantes apportant un éclairage utile pour notre propre investigation. Nous souhaiterions insister ici sur trois tendances marquant la transformation des pratiques professionnelles dans le domaine de l'aménagement et de la construction. L'une correspond à la spécialisation de pratiques professionnelles accompagnant une multiplication des domaines techniques sollicités dans les projets architecturaux, mais aussi d'aménagement du territoire. Une autre, face à ce mouvement de spécialisation, se manifeste par des tentatives de mise en place de situations de collaborations pluridisciplinaires. Enfin, une dernière souligne la permanence de la figure de l'auteur créant par là même des tensions avec les volontés d'encourager des coopérations interdisciplinaires.

Alors que les pratiques professionnelles se segmentent, les années 2000 voient la montée en puissance de certaines thématiques, telles que l'ingénierie concourante, le développement urbain durable, le regain d'intérêt pour la programmation urbaine ou l'intégration de processus participatifs

⁴¹⁷ L'introduction de la thèse de Véronique Biau propose un état de l'art synthétique qui donne bien à comprendre la structuration des savoirs sur la profession d'architecte au début des années 2000. Biau Véronique, « La consécration en architecture : l'émergence de nouvelles élites architecturales en France », Thèse, EHESS, 2000.

dans les démarches de projet (Zetlaoui-Léger (dir), 2013). La généralisation de ces questions crée des « appels à compétences » en faveur de profils spécialisés (Souami, 2008 ; Biau, Tapie (dir.), 2009). Afin de répondre à un marché réclamant de manière croissante des profils diversifiés, des stratégies différentes sont appliquées au sein des agences d'Architecture et d'Urbanisme : des expertises techniques sont intégrées ou bien sollicitées auprès de prestataires extérieurs⁴¹⁸. Ces deux stratégies ont des effets différents sur les structures qui les appliquent. Il semblerait que se modifient ainsi les représentations qu'ont les professionnels de leur propre travail, voire des valeurs qui le fondent (Tribout, 2015). La technicisation de la commande produit ainsi un contexte favorable à une diversification des métiers de la fabrication de la Ville.

Cette diversification des métiers contribue à la deuxième tendance analysée dans les recherches sur les professionnels de l'aménagement. Les modes de collaboration entre les concepteurs et les autres formes d'expertise, semblent ainsi se transformer. Les recherches portant sur les modes de collaboration dans les métiers de la Ville montrent que la position de concepteur traditionnellement occupée par les architectes, se voit questionnée. Ces derniers ne sont plus les seuls à avoir la responsabilité de cette tâche qui se répartit de plus en plus entre différents professionnels, mais aussi entre « sachants » et « non-sachants » (Biau, 2012). Ce changement de posture ouvre également la possibilité de voir apparaître des situations hybrides de conception, où celle-ci impliquerait davantage l'ensemble des acteurs des projets (Vigano, 2012). Cette tendance doit être mise en lien avec la professionnalisation croissante des maîtrises d'ouvrages qui, dans un contexte de décentralisation et d'émergence du « local » dans la gestion des projets, développent des compétences managériales spécifiques.

Ces deux tendances ont pour effet de questionner la posture de l'architecte comme concepteur unique, ou du moins principal, d'une

⁴¹⁸ La question de la gestion du *Building Information Model (BIM)* par intégration de la compétence au sein des agences ou de sa sous-traitance, est un exemple de choix auxquels elles sont confrontées pour répondre au besoin d'intégration d'une nouvelle compétence.

production qui pourrait être qualifiée « d'œuvre ». Pourtant, malgré ces changements, une certaine permanence de la figure de l'architecte comme auteur, est à noter. Elle ne semblerait s'appliquer qu'à un nombre restreint de praticiens bénéficiant d'une forte reconnaissance (Biau, 2000). Cependant, cette représentation de l'architecte comme « homme de l'art » et auteur unique de son « œuvre » demeure une représentation assez stable de la profession. Cette permanence peut être imputée aux efforts de certains pour perpétuer ce statut par des moyens communicationnels (Molina, 2010), mais elle semblerait aussi avoir une utilité politique (Gravas-Barbas et Renard-Delautre, 2015). Le système de reconnaissance par l'État, notamment par les Grands Prix, contribue à constituer un groupe d'architectes bénéficiant du statut d'auteur. L'appel à ces architectes reconnus semble ensuite rentrer dans une stratégie *marketing* assumée (Rosemberg, 2000). Apparaît ainsi une tension entre des pratiques professionnelles se spécialisant et s'articulant dans des situations de collaboration pluridisciplinaires, faisant de la conception une activité de plus en plus répartie entre un nombre élevé d'individus, et un besoin politique et communicationnel, lié aux opérations de prestige, de conserver la représentation de l'architecte comme auteur unique d'une œuvre.

Ces trois tendances ne sont pas les seules à marquer les changements que connaissent les professions de l'aménagement (Biau, Tapie dir., 2009). En revanche, nous verrons que le terrain de la consultation de 2008 et l'AIGP sont des espaces où ces trois tendances s'expriment de manière particulièrement saillante. Elles s'expriment de manière parfois paradoxale, les équipes devant collaborer pour produire collectivement une réflexion sur l'Île-de-France, dans un contexte où le capital symbolique de quelques individus est particulièrement mis en avant.

Cette seconde partie comprend quatre chapitres. Le premier, analyse la composition des équipes sélectionnées en 2008, puis en 2012. Il décrit la position de ces professionnels dans le « champ » de l'aménagement. Il s'intéresse également aux conditions qui ont rendu les associations possibles au moment de leur constitution. Le deuxième chapitre aborde les actions collectives. Nous y voyons comment les différences de valeurs données aux tâches, contribuent à solidifier les hiérarchies entre les membres des

groupements, et renforcent des représentations de l'architecte selon des figures canoniques. Le troisième chapitre aborde plus directement les « conventions » qui régissent les collaborations. Nous y identifions un certain nombre de pratiques relativement répandues au sein de l'AIGP : la fabrication de « récits métropolitains » et de « visions » pour le territoire francilien, l'usage de codes scientifiques dans les représentations graphiques ou encore le déploiement d'artefacts construits pour étayer une réflexion territoriale. Enfin, le quatrième chapitre questionne la dimension scientifique des travaux des équipes à partir de l'analyse d'ouvrages publiés par leurs membres sur la base de leurs travaux. Ces documents largement diffusés se posent comme des ouvrages à caractère scientifique. Nous y questionnons la nature de la recherche qui y est faite.

5. La constitution des équipes

Ce cinquième chapitre porte sur l'analyse de la composition des équipes qui ont travaillé sur les consultations de 2008 et 2012, afin de mieux décrire la position qu'occupent leurs membres au sein du « champ » de l'Architecture et de l'Aménagement. En premier lieu, nous tenterons de mesurer le capital symbolique dont elles bénéficient. À partir des travaux de Véronique Biau sur l'élite architecturale, nous cherchons à le qualifier en fonction des cercles de consécration dont il est issu.

Nous nous attachons également à identifier quels professionnels de l'aménagement sont représentés, et les compétences que chacun d'entre eux apporte. En nous attardant sur les compositions successives des équipes et leurs évolutions, nous cherchons également à décrire ces structures d'actions collectives de manière dynamique entre 2008 et 2012.

Toujours pour appréhender la composition des groupements comme un processus dynamique, nous analysons les conditions qui ont permis à leurs membres de se réunir dans des structures d'actions collectives. Nous voyons ainsi que ces regroupements doivent être compris comme s'inscrivant dans un ensemble de trajectoires individuelles qui s'entrecroisent, et leur permettent d'envisager comme possibles leurs associations dans le cadre des consultations de 2008 et de 2012. Nous y relevons notamment l'importance des capitaux sociaux, culturels et symboliques des membres pris individuellement.

5.1. Analyse de la composition des équipes des consultations de 2008 et 2012

5.1.1. Les équipes ayant répondu à l'appel d'offres de 2008 et l'effet de sélection

Pour construire la base de données des membres constitutifs des équipes ayant répondu à l'appel d'offres de 2008, nous avons utilisé les fiches produites par le BRAUP lors de l'analyse des candidatures (Annexe 3). Afin de décrire les groupements qui ont candidaté pour la consultation de 2008 sur le « Grand Paris » et lors du renouvellement de l'AIGP, et de mesurer le capital symbolique dont disposent leurs membres, nous avons choisi de reprendre certains critères utilisés par Véronique Biau pour décrire l'élite architecturale (Biau, 2000) sans pour autant faire une analyse exhaustive. Nous avons retenu trois critères : la pénétration sur un marché international, la reconnaissance par des prix nationaux et internationaux, et l'intégration dans l'enseignement, notamment les ENSA (Écoles Nationales Supérieures d'Architecture). Cette sélection permet d'envisager les parcours des candidats en liaison avec différents cercles de constitution d'un capital symbolique en Architecture : les institutions, la critique architecturale, l'université et les écoles d'Architecture, et le monde économique. Premièrement, à propos de la reconnaissance par les institutions étatiques ou la critique architecturale, Véronique Biau indique bien que l'obtention de prix nationaux ou internationaux est l'apanage d'un groupe très restreint de professionnels. Nous avons donc porté une attention particulière à ce critère en distinguant bien les types de prix obtenus : prix décernés par une institution étatique française, prix internationaux et prix décernés par la critique professionnelle⁴¹⁹.

⁴¹⁹ Nous avons sélectionné les prix internationaux et nationaux suivants : Pritzker, Lion d'or, Prix Mies Van der Rohe, Grand prix national d'Architecture, Médaille de l'Académie d'Architecture, Équerre d'argent,

Deuxièmement, Véronique Biau dans sa thèse établit le lien entre l'activité d'enseignement de certains professionnels et leur position favorable dans le « champ » de l'Architecture. Vigilants sur ce point, nous avons porté une attention particulière aux unités de recherche associées dans le groupement : sont-elles issues d'Écoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA) ? Contribuent-elles à un ancrage international ?

Enfin, les équipes ont mobilisé des personnalités reconnues dans des domaines variés. Les critères pour évaluer le capital symbolique dont bénéficient ces individus varient selon les milieux où ils sont reconnus, rendant difficile une mesure qui viserait un objectif de comparaisons. Néanmoins, l'analyse de la liste de ces personnalités associées, met en évidence le fait qu'elles proviennent principalement du « champ » universitaire ou du « champ » artistique. Nous avons donc préféré réaliser une analyse à partir de ces deux « champs ».

L'ensemble de ces indicateurs a été mobilisé pour l'analyse de chacun des groupements ayant répondu à l'appel d'offres de 2008, puis pour ceux qui ont été sélectionnés. Nous pouvons ainsi mettre en évidence un effet de concentration de certains profils à travers le processus de sélection.

Tableau 05 : Ancrage international et universitaire des équipes ayant répondu à l'appel d'offres de 2008.

	Équipes ayant répondu à l'appel d'offres	Équipes retenues
Agence basée hors France	44,74 %	40 %
Agence travaillant à l'international	81,58 %	90 %
Agence primée par un prix national ou international	76,32 %	90 %
Agence dont un membre enseigne en ENSA	23,68 %	40 %
Présence d'un laboratoire d'ENSA dans l'équipe	26,32 %	50 %
Présence d'un laboratoire étranger dans l'équipe	44,74 %	40 %
Présence de personnalités issues du monde universitaire	57,89 %	70 %
Présence de personnalités issues du monde artistique	18,42 %	30 %

Tableau 06 : Prix reçus (avant 2008) par les équipes ayant répondu à l'appel d'offres de 2008.

	Équipes ayant répondu à l'appel d'offres	Équipes retenues
Pritzker	13,16 %	30 %
Lion d'or	5,26 %	20 %
Prix Mies Van der Rohe	10,53 %	10 %
Grand prix national d'Architecture	18,42 %	20 %
Médaille de l'académie d'Architecture	13,16 %	20 %
Équerre d'argent	31,58 %	40 %
Album des jeunes Architectes et Paysagistes	15,79 %	30 %
Grand Prix de l'Urbanisme	13,16 %	40 %
Palmarès des jeunes urbanistes	2,62 %	0 %
Prix nationaux hors France	31,58 %	50 %

En premier lieu, il apparaît que l'appel d'offres a bien attiré des agences internationales (44 % des agences ayant répondu, étaient basées à l'étranger, et 81 % avaient travaillé hors de France). Le profil des agences sélectionnées reste proche de cette répartition. De même, 44 % des équipes s'étaient associées à un laboratoire étranger, et il en a été ainsi pour 40 % de celles retenues. La consultation a donc, dès sa publication, touché des professionnels internationaux⁴²⁰, tendance se confirmant lors de la sélection.

Si 23 % des agences ayant répondu avaient au moins un membre qui enseignait dans une ENSA, chiffre déjà élevé par rapport à l'ensemble des professionnels, ce pourcentage passe à 40 % après la sélection. De même, 26 % des équipes candidates intégraient un laboratoire d'une ENSA, taux porté à 50 % après la sélection⁴²¹. Le processus de sélection a visiblement produit un effet de concentration de profils de professionnels intégrés au milieu de l'enseignement dans les écoles d'Architecture d'Île-de-France.

Enfin, les groupements ayant mobilisé des personnalités venant des mondes universitaires comme des mondes artistiques, semblent avoir été mieux retenues que les autres.

Sur les équipes ayant répondu à l'appel d'offres de 2008, 76 % comptaient un membre ayant obtenu un prix national ou international. 90 % de celles retenues ont un membre qui a été primé avant 2008. Il apparaît que la consultation a attiré des architectes déjà reconnus, et que le processus de sélection a contribué à davantage concentrer ces profils d'architectes primés. L'analyse plus fine, prix par prix, montre que les professionnels ayant reçu des reconnaissances internationales (Pritzker, Lion d'or) ont davantage été sélectionnés. Il s'agit bien, avec cet appel d'offres, d'une sélection opérée

⁴²⁰ La participation d'équipes internationales était recherchée par le BRAUP, organisateur de la consultation. Ces derniers ont donc démarché des agences étrangères afin de les inciter à participer à la consultation (entretien avec Panos Mantziaras du 27 juin 2019).

⁴²¹ Il est utile de signaler que seules des ENSA d'Île-de-France sont représentées dans les équipes : ENSA Paris Belleville (IPRAUS), ENSA Paris Malaquais (ACS), ENSA Versailles (LADRHAUS), ENSA Paris La Villette (AMP). Pourtant, des laboratoires d'ENSA hors Île-de-France ont bien répondu à l'appel d'offres.

avant tout au sein de l'élite internationale d'architectes et au sein des unités de recherches intégrées aux ENSA franciliennes.

Notons également que les groupements intégrant des personnes primées au Grand prix de l'Urbanisme, prix décerné par le Ministère de l'Écologie, ont également été plus sélectionnées. L'État a donc sélectionné des individus qu'il avait au préalable déjà récompensés. L'accès à ces prix se fait à titre individuel et est donc susceptibles de renforcer une perception des architectes comme auteurs uniques des œuvres qu'ils produisent, favorisant une accapitation des bénéfices symboliques d'une production collective. Cette analyse par rapport au prix ne vise pas à démontrer que le jury aurait sélectionné ces groupements avec ce critère en tête, mais permet de qualifier les équipes retenues comme faisant partie d'une élite professionnelle.

La consultation de 2008 n'a pas attiré autant de réponses que les projets présidentiels des années quatre-vingt⁴²², mais ce désintérêt est également relevé pour d'autres projets prestigieux sur Paris dans les années deux milles⁴²³. En revanche, les équipes ayant répondu rassemblent un grand nombre de profils de praticiens jouissant d'une reconnaissance nationale et internationale qu'ils ont acquise par la critique professionnelle et des institutions étatiques. Il semble que le processus de sélection ait accru cette tendance avec un triple effet de concentration en sélectionnant plutôt des professionnels bénéficiant d'une renommée internationale en tant qu'architectes, d'individus primés et reconnus pour leurs expertises dans les questions de l'Urbanisme, et des personnes bien intégrées dans l'enseignement dans les ENSA d'Île-de-France.

⁴²² 137 projets sont rendus pour le Grand Louvre, plus de 700 propositions sont déposées en 1983 pour la construction de l'opéra Bastille, 244 candidatures sont déposées pour la construction de la Grande Bibliothèque. Devillard Valérie, *Architecture et communication : les médiations architecturales dans les années 80*, Paris, Université Panthéon-Assas, 2001.

⁴²³ Ce phénomène est identifié dans Fromonot Françoise, *La Campagne des Halles : Les nouveaux malheurs de Paris*, Paris, La Fabrique, 2005.

5.1.2. Composition des équipes sélectionnées en 2008

Cette seconde phase d'analyse a été menée non plus sur la base des groupements en phase de sélection, mais sur celles ayant été sélectionnées en 2008 et qui travaillent dans le cadre de la consultation de 2008 pour le « Grand pari de l'agglomération parisienne ». Nous avons constitué une base de données de l'ensemble des personnes ayant travaillé sur la consultation de 2008, en croisant les listes de contributeurs, éditées par les équipes elles-mêmes dans chacun de leurs rapports et les listes éditées dans le catalogue de l'exposition. L'analyse de cette base de données nous permet de mieux comprendre comment sont composés les groupements, de voir quels professionnels de l'aménagement y travaillent et d'identifier les disciplines de l'aménagement représentées.

L'appel d'offres de 2008 demande que les équipes aient des compétences dans le domaine de la conception, avec des architectes et des urbanistes, associées à des compétences en recherche « fondamentale » (représentées par des unités de recherche ou des chercheurs patentés), appuyées par des experts de renom (bureaux d'études et personnalités), renforcées par des spécialistes de la représentation capables de rendre les productions compréhensible⁴²⁴. L'appel d'offres stipule également que les groupements doivent rassembler des entreprises privées spécialisées dans l'aménagement et des unités de recherche à la « logique d'institution publique »⁴²⁵. Ainsi, il est explicitement demandé de former des équipes

⁴²⁴ Document de présentation de l'appel d'offres pour la *Consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain*, datant de mars 2008, page 14 : « Les compétences requises pour la composition de ces équipes doivent pouvoir conjuguer, sous l'autorité de l'architecte-urbaniste mandataire, les principales disciplines concernées par l'aménagement de l'espace à l'échelle territoriale. [...] Seront aussi mobilisés les scientifiques fréquemment sollicités pour la qualité de leurs recherches et la pertinence de leurs expertises : ingénieurs, économistes, politologues. [...] Les dix ateliers devront faire appel à une ou plusieurs compétences scientifiques et/ou unités de recherche reconnues dans leur domaine pour la qualité de leurs travaux et de leurs expertises. [...] Parmi les savoirs et savoir-faire mobilisés autour de l'architecte-urbaniste mandataire, se situeront également les compétences nécessaires à l'expression et à la représentation des travaux de recherche. »

⁴²⁵ « Les équipes pluridisciplinaires sélectionnées seront le fruit d'une ambition collective basée sur l'alliance des structures d'agence, des bureaux

hétérogènes, mêlant des structures et des individus issus de mondes professionnels et universitaires, et reconnus dans leurs disciplines respectives.

L'analyse que nous faisons de la composition des groupements reprend cette demande formulée dans l'appel d'offres de 2008. À partir de la base de données constituée, nous avons identifié les agences d'Architecture et d'Urbanisme, les unités de recherche, les bureaux d'études, les personnalités mobilisées pour leur expertise sur un sujet précis, et les structures et individus spécialisés dans la communication.

Par ailleurs, une première analyse des listes des contributeurs des groupements, montre des variations sur les manières de qualifier leurs différents membres. Certaines personnes sont présentées en tant qu'individus, leur titre venant ensuite pour attester de leur renommée dans leur domaine. Dans d'autres cas, l'entreprise ou la structure dont font partie les individus sont davantage mis en avant. Dans ce second cas, la renommée des structures semble plus importante à valoriser que celle de leurs membres.

Avec l'exemple présenté dans le Tableau 07, nous voyons que cette manière de présenter les individus pose des contradictions. Jean-Charles Eleb et André Campana, par exemple, sont listés en tant que « personnalités consultées », mais font partie d'une structure identifiée et reconnue, qui plus est portant leur nom. Bénéficiant d'une renommée dans le milieu télévisuel et des médias, la décision de les présenter comme personnalités consultées, et non comme une structure, nous apparaît comme un choix conscient de la part des personnes qui ont édité ces listes de contributeurs. Nous prenons donc la partie dans cette analyse de reprendre fidèlement les manières dont les membres des groupements sont présentés, d'abord comme individus, ou d'abord comme membres d'une entreprise ou d'une structure. Ainsi, à partir de la liste de contributeurs de toutes les équipes, nous les avons classés en distinguant s'ils étaient présentés comme membres d'une entreprise ou d'une

d'études, des compétences scientifiques et/ou unités de recherche. Le fonctionnement des dix équipes possède donc la caractéristique singulière qui conduit à articuler une logique d'entreprise privée avec une logique d'institution publique. » Ibid, p. 15.

structure clairement nommée, ou s'ils étaient associés de manière individuelle en tant qu'experts.

Tableau 07 : Extrait Annexe 5 – Extrait de la liste publiée par l'équipe Descartes, des personnes ayant contribué à la consultation de 2008. Source : équipe Descartes

Personnalités Consultées (praticiens et chercheurs)	
Jean-Charles ELEB	CAMPANA&ELEB communication
André CAMPANA	CAMPANA&ELEB communication
Jean Louis COHEN	Architecte historien
Sophie SIMONET	CVL ingénierie commerciale
Joseph TOMATIS	Détente Consultant, ingénierie touristique culturelle et de loisirs
Patrick FAIGENBAUM	Artiste
Mathieu FLONNEAU	Historien Paris 1
Elisabeth GOUVERNAL	Économiste des Transports INRETS
Hervé JOBBE DUVAL	Assembleur de Projet
Joachim LEPASTIER	Vidéo
Jacques LUCAN	Architecte
Jean-Pierre ORFEUIL	Ingénieur chercheur déplacement
Michel SCHUPPISSER	Ingénieur chercheur déplacement
Marc WIEL	Urbaniste Ingénieur
Météo France	
Eric BRUN	
Valéry MASSON	
Grégoire PIGEON	
Aude LEMONSU	
Transolar	
Thomas AUER	
Arnaud BILLARD	

Pour les entreprises et structures, nous avons distingué s'il s'agissait d'une agence de conception⁴²⁶, d'un laboratoire de recherche ou d'un bureau d'études (Annexe 06). En effet, les agences d'Architecture et d'Urbanisme ont le statut particulier de pouvoir être mandataires. L'association avec une unité de recherche est rendue obligatoire par l'appel d'offres. Enfin, le choix de s'associer avec un bureau d'études est laissé à la discrétion des groupements. L'appel d'offres ne donnant pas le même poids à ces trois types de structures, les distinguer nous semble opportun pour cette analyse.

⁴²⁶ Par agence de conception, nous entendons agence d'Architecture, d'Urbanisme ou de Paysage (Leonet, 2018).

Cette première approche montre que les membres d'agences représentent un tiers des personnes ayant travaillé sur la consultation de 2008. Les unités de recherche sont relativement bien représentées, puisque leurs membres forment plus du cinquième de l'effectif global réparti entre les différentes équipes. La même remarque vaut pour les personnalités extérieures. Ce sont finalement les bureaux d'études techniques et les spécialistes de la communication qui sont largement sous-représentés par rapport à l'ensemble des individus impliqués. Notons que ces groupements intègrent également des individus qui ne sont pas des professionnels de l'aménagement ou des chercheurs travaillant sur cette thématique.

Tableau 08 : Répartition des membres des équipes selon les types de structures dont ils sont affiliés.

	Nombre total	Pourcentage
Membre d'agence de conception	166	35,10 %
Membre d'unité de recherche	106	22,41 %
Personnalité	101	21,35 %
Membre de BET	66	13,95 %
Spécialiste de la communication	34	7,19 %
Total	473	100 %

L'analyse équipe par équipe (Annexe 06) fait apparaître des profils contrastés. Certaines ont mobilisé en grande majorité des membres d'agences d'Architecture et d'Urbanisme (équipe Portzamparc, Groupe Descartes⁴²⁷). Certaines se sont appuyées sur des personnalités pour construire de la transversalité (équipe Castro). D'autres encore se sont clairement appuyées sur des laboratoires de recherche (équipe dirigée par l'AUC⁴²⁸). Enfin, certaines se distinguent par leur répartition assez équilibrée entre les différents types de structures (équipe Grumbach). La taille globale des groupements est également très variable, avec une variation d'un facteur de 4.

⁴²⁷ Le nombre important de membres d'agences s'explique par le fait que cette équipe regroupe 5 agences.

⁴²⁸ L'agence AUC, dont Djamel Klouch est le gérant, est mandataire de l'équipe éponyme.

Cependant, une grande majorité d'entre elles comportent entre 30 et 45 membres.

Nous avons cherché à comprendre quelles thématiques liées à l'aménagement du territoire étaient portées et par quel type de structures ou d'individus. Ces thématiques ont été choisies en fonction des manières dont les membres sont présentés⁴²⁹. Nous avons dénombré vingt-trois thématiques dans les listes de contributeurs : Agriculture, Architecture et Urbanisme, Art et Culture, Géographie, Graphisme, Histoire, Immobilier, Ingénierie environnementale, Ingénierie générale⁴³⁰, Littérature, Mathématiques, Militantisme associatif, Mobilité, Paysage, Représentation en perspective, Philosophie, Sciences de la Communication, Sciences Économiques, Sciences Politiques, Sciences Sociales, Technologie de la Communication, Tourisme, Vidéo. (Annexe 07)

Le comptage global des thématiques montre qu'une grande majorité des personnes mobilisées, toutes structures confondues, travaillaient dans le champ de l'Architecture. Venaient ensuite les thématiques de la Mobilité, des Sciences de l'Ingénierie (et en premier lieu, Environnementale), des Sciences Économiques, de la Géographie et du Paysage.

La surreprésentation de la thématique de l'Architecture s'explique par le fait que toutes les équipes présentent une ou plusieurs agences d'architecture, la moitié comprennent un laboratoire d'une ENSA, et près de deux sur trois ont mobilisé ou moins une personnalité reconnue dans le domaine de l'Architecture. Cette structuration résulte directement de la commande qui place les architectes comme mandataires.

⁴²⁹ À titre d'exemple, voir la Figure 20.

⁴³⁰ Rentrent dans cette catégorie les bureaux d'études aux compétences très larges. Nous construisons cette catégorie pour bien distinguer les bureaux d'études et experts spécialisés dans les questions environnementales et sur les questions de mobilité, qui étaient particulièrement mis en avant dans l'appel d'offres de 2008.

Des agences spécialisées

Les agences sont évidemment très présentes dans les domaines de l'Architecture et de l'Urbanisme. Trois sociétés de paysagisme ont été associées, ce qui peut paraître assez peu, compte tenu de la dimension territoriale (voire « géographique⁴³¹ ») de la consultation. En outre, l'agence Grumbach et Associés intègre un géographe en interne, l'agence Atelier Christian de Protzamparc, un économiste. En dehors de ces compétences, nous remarquons une forte spécialisation des agences en Architecture et en Urbanisme et leur faible dimension pluridisciplinaire.

Notons tout de même que cette première approche se construit à partir des listes des membres publiées. Il est possible que des agences de taille importante aient mobilisé des compétences en interne sans le signaler⁴³². Précisons aussi que les individus en charge des fonctions support au sein des agences (service communication, ressources humaines, assistance de direction, etc.) ne sont pas mentionnés.

Les entretiens réalisés avec des membres des agences montrent que si les années 2008 et 2009 constituent une période où beaucoup d'énergie a été dépensée par les agences, sur le temps long de la consultation, les équipes internes aux agences étaient plutôt composées de deux ou trois membres permanents. En revanche, toutes ont mobilisé un nombre important de leurs membres sur des périodes courtes, afin de finaliser les rapports et produire les documents graphiques.

⁴³¹ Appel d'offres « Le grand pari de l'agglomération parisienne, consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain » de 2008, document de présentation générale, mars 2008, p. 7.

⁴³² L'effet d'effacement de certains contributeurs est analysé dans le chapitre suivant. Nous pouvons d'ores et déjà émettre l'hypothèse qu'une agence de taille importante, comme Roger Stirk Harbour, possède davantage de compétences mobilisables (ingénierie, économie, etc.) pour ce type de consultation.

Des unités de recherche mobilisées dans le domaine de l'Architecture et des Sciences Humaines et Sociales

Dans toutes les équipes, des unités de recherche travaillant directement sur des questions d'Architecture ou d'Urbanisme, ont été mobilisées⁴³³ ; elles faisaient toutes parties d'écoles d'Architecture, d'Urbanisme ou d'Ingénierie. Dans trois cas, des chercheurs en Géographie sont également présents à titre individuel. La tendance générale montre que les unités de recherche ont d'abord été sollicitées autour de questions liées aux Sciences Humaines et Sociales⁴³⁴ (Sociologie, Histoire, Géographie, Sciences Politiques, Sciences Économiques, Architecture, Urbanisme). Les unités de recherche sont plus rarement mobilisées sur des questions techniques (Environnement, Mobilité, Sciences de l'Ingénieur)⁴³⁵. En dehors de l'Urbanisme et de l'Architecture, les disciplines des Sciences Humaines les plus mobilisées sont les Sciences Sociales et la Géographie. Les Sciences Politiques occupent également une place importante mais sont représentées par un nombre réduit d'individus dans les laboratoires concernés.

Des bureaux d'études principalement mobilisés sur des questions techniques

Les bureaux d'études techniques⁴³⁶ ont peu été associés dans les équipes puisqu'ils ne représentent qu'un dixième des effectifs en matière d'individus. Les thématiques sur lesquelles ces bureaux d'études sont mobilisés sont exclusivement des questions techniques liées aux thématiques environnementales ou de mobilités⁴³⁷. Même quand ils ne sont pas spécialistes de ces questions, leur expertise est utilisée pour nourrir un de ces deux thèmes. Par exemple, le groupement Descartes s'est associé à Météo

⁴³³ Au moins une par équipe, parfois plusieurs, comme pour le groupement Descartes, Studio 9, l'AUC.

⁴³⁴ Sur l'ensemble des équipes, nous avons dénombré vingt-deux occurrences pour l'investissement d'unités de recherche sur des disciplines liées aux Sciences Humaines (en comptant l'Urbanisme et l'Architecture).

⁴³⁵ Nous dénombrons six occurrences pour ce cas.

⁴³⁶ Nous distinguons bien ici les bureaux d'études des agences d'Architecture, d'Urbanisme et de Paysage.

⁴³⁷ Sur l'ensemble des équipes, quatre mobilisent des bureaux d'études sur des questions environnementales, cinq sur des questions de mobilité.

France pour calculer les évolutions possibles du changement climatique. De la même manière, le groupement organisé autour de l'agence de Bernardo Secchi et Paola Vigano, a fait appel à des statisticiens concernant les questions de mobilité à partir de leur proposition sur la « ville poreuse ». Les entretiens montrent que la collaboration dans ces cas, a surtout consisté en une volonté d'utiliser des modèles mathématiques pour vérifier les impacts des propositions stratégiques faites par les agences d'Architecture et d'Urbanisme. Les bureaux d'étude, capable de manipuler des outils difficilement accessibles aux architectes et aux urbanistes, ont vraisemblablement été sollicités dans un second temps pour vérifier des propositions élaborées par des concepteurs.

Des personnalités mobilisées sur des sujets transversaux

Les personnalités associées pour leur renommée sont assez nombreuses, et ont été sollicitées pour apporter leurs expertises sur des sujets transversaux⁴³⁸. Cependant, un ou plusieurs spécialistes en Architecture ou Urbanisme reconnus (universitaires ou praticiens) ont été systématiquement intégrés aux équipes. Les groupements qui ont fait appel à de nombreuses personnalités sont : celle de Rolland Castro (29 personnalités), l'Atelier Jean Nouvel (26), le Groupe Descartes (13), l'agence LIN (11). La stratégie dans ces cas consiste généralement à intégrer des experts venant de différentes disciplines et avec des profils divers. Sont ainsi rassemblés des praticiens de renom, des universitaires, des membres d'associations, des artistes, des hommes d'affaires, etc.

Dans la majorité des cas, ces personnalités de renom sont issues des Sciences Humaines (des Sciences Sociales et de la Géographie surtout, de la Philosophie de temps en temps, de l'Histoire ou des Sciences Politiques dans

⁴³⁸ Les niveaux de contribution ont été très variables. Certaines personnalités n'ont été que peu sollicitées ; d'autres étaient présentes à la plupart des réunions et ont contribué à rédiger des fragments des rapports.

une moindre mesure)⁴³⁹. Les disciplines plus techniques (Sciences de l'Ingénieur, Ingénierie Environnementale, Ingénierie des Transports) sont moins représentées⁴⁴⁰ par des personnalités reconnues pour leurs expertises sur ces sujets. Le thème de la mobilité est intégré dans trois groupements via quelques individus consultés au titre d'experts sur le sujet⁴⁴¹. La question environnementale n'est abordée via des personnalités que dans deux équipes. Il s'agit de celle menée par Jean Nouvel et celle menée par l'agence LIN. Dans ces deux cas, la question environnementale n'était traitée que par ces experts associés en tant qu'individus. Nous voyons que les apports d'experts de renom viennent plutôt informer des questions moins techniques que celles abordées avec les bureaux d'études.

Cette première analyse montre que si les équipes reflètent une certaine diversité des disciplines s'intéressant à l'aménagement du territoire, l'Architecture est largement surreprésentée, ce qui s'explique évidemment par la manière dont cet appel d'offres est annoncé par Nicolas Sarkozy, puis organisé par le Bureau de la Recherche Architecturale, Urbaine et Paysagère. Les équipes sélectionnées étaient dirigées par des mandataires architectes, bénéficiant d'un fort capital symbolique identifiable aux nombreux prix et récompenses nationales et internationales reçus. Nous avons également vu qu'elles bénéficiaient d'un fort ancrage dans le milieu de l'enseignement en architecture, et que leurs activités ne se limitaient pas au marché national. Il s'agit donc d'une forme d'élite professionnelle, reconnue institutionnellement et insérée dans l'enseignement.

Nous voyons également que les agences d'architecture et d'urbanisme, sont fortement spécialisées. Leurs membres sont presque exclusivement des architectes, avec parfois une double formation d'urbaniste.

⁴³⁹ Sur l'ensemble des équipes, nous avons dénombré trente-trois occurrences pour l'investissement de personnalités des disciplines liées aux Sciences Humaines (en comptant l'Urbanisme et l'Architecture).

⁴⁴⁰ Nous dénombrons huit occurrences dans ce cas.

⁴⁴¹ Il s'agit de l'équipe menée par Jean Nouvel qui a mobilisé Jean Claude Giblin et Jacques-Roger Marchart (tous deux membres d'ERD Transport, mais consultés en tant qu'individus), de l'équipe Descartes qui a mobilisé Elisabeth Gouvernal (directrice du Département Mobilité et Transport à l'IAURIF), et l'équipe menée par MVRD qui a mobilisé Dominique Lefrançois (docteur en urbanisme, flux, mobilité et transport).

Il est assez rare que des personnes formées à la géographie ou à l'urbanisme uniquement y travaillent. Ainsi, dans les agences, les équipes qui travaillent sur la consultation de 2008 sont organisées pour mener de la maîtrise d'œuvres architecturales et urbaines.

Nous avons également mis en lumière le fait que les laboratoires mobilisés, le sont autour des disciplines des Sciences Humaines. Les laboratoires des écoles d'Architecture traitant des sujets plus techniques⁴⁴² n'ont pas été sollicités. Il s'agit donc d'une forme de recherche spécifique en écoles d'Architecture, qui se trouve représentée dans les groupements. Si des universités où des disciplines scientifiques techniques sont enseignées, à l'instar du MIT, sont associées, elles le sont via des laboratoires de *design*. Les unités de recherches mobilisées ont donc plus une activité, qu'Éric Lengereau définissait comme la « recherche fondamentale », soutenue par le CORDA⁴⁴³ à partir des années soixante-dix.

Face à cette forte spécialisation des agences d'architecture et d'urbanisme, le caractère pluridisciplinaire des équipes est largement apporté par les personnalités de renom, parfois très nombreuses, qui sont sollicitées. Dans leur globalité, les personnalités associées à titre individuel, abordent 19 des 23 thématiques que nous avons identifiées comme étant traitées. Il semblerait que pour répondre à la demande de former des équipes pluridisciplinaires, les groupements se sont formés, en réunissant un grand nombre d'experts autour d'une agence mandataire. Par ailleurs, les bureaux d'études techniques sont mobilisés de manière très marginale, et sur des questions circonscrites à l'environnement et à la mobilité. Cette façon d'associer les bureaux d'études uniquement sur les techniques, et de leur faire vérifier *a posteriori* une proposition déjà élaborée, ressemble très fortement aux collaborations traditionnelles entre agences d'Architecture et bureaux d'études, dans le cadre de l'élaboration d'un projet architectural.

⁴⁴² Le CRATERRE, qui travaille sur des questions de techniques de construction en terre, ou le MAAC, qui s'intéresse à l'assistance à la conception par les Sciences Cognitives et les Sciences de l'Ingénieur, par exemple.

⁴⁴³ Comité pour la Recherche et le Développement Architecturale. Pour plus de détails, voir le chapitre 2.

5.1.3. Le remaniement des équipes en 2012

En 2012, une nouvelle consultation est lancée pour renouveler le « Conseil Scientifique » (voir chapitre 4). Ce second appel d'offres reçoit autant de réponses que celui de 2008. Néanmoins, les candidatures proviennent moins d'agences basées hors de France : seulement 7 réponses sur 42 viennent d'autres pays, dont deux sont effectuées par les équipes étrangères déjà présentes en 2008. Cette consultation semble donc moins internationale que la précédente.

Les dix équipes qui ont répondu en 2008 sont à nouveau candidates en 2012. Deux ne seront pas retenues pour des vices de dossiers⁴⁴⁴ (celles dirigées par Djamel Klouche et celle de Jean Nouvel avec Jean Marie Duthilleul).

Sept nouveaux groupements sont retenus, dont trois sont menés par des agences qui avaient déjà travaillé dans la consultation de 2008 en tant que cotraitants ; il s'agit de ceux pilotés par TVK, SEURA et Brès + Mariolle. Ces agences, qui avaient récemment gagné en notoriété et estimaient que leurs chances d'être retenues seules étaient désormais suffisantes, ont choisi de se dissocier de leurs anciennes groupements. Un des mandataires explique ce choix par la quête de « l'espace d'expression » qui lui manquait en 2008.

Dans les nouvelles équipes, une seule est dirigée par une agence basée à l'étranger. Le « Conseil Scientifique » devient donc moins international. L'arrivée de Béatrice Mariolle (Brès+Mariolle) et Beatriz Ramo (STAR) contribue à le féminiser⁴⁴⁵. Dans les sept nouveaux venus, cinq ont obtenu des prix nationaux⁴⁴⁶.

⁴⁴⁴ Les entretiens réalisés parlent d'omission de signatures sur les actes d'engagement. Néanmoins, nous ne pouvons corroborer cette information avec les archives dont nous disposons.

⁴⁴⁵ Avant 2012, seule l'équipe de Bernardo Secchi et Paola Vigano était dirigée par une femme.

⁴⁴⁶ Christian Devillers a obtenu l'Équerre d'argent et le Grand prix de l'Urbanisme ; Dominique Perrault, l'Équerre d'argent, le Grand prix national d'Architecture et le prix Mies van der Rohe ; David Mangin, le prix de

Globalement, les groupements se sont réduits en taille. Le plus petit comprenant 5 membres et le plus gros, 33. La moyenne est à 19 contributeurs par équipe en 2012 (Annexe 10), alors qu'elle était de 47 en 2008. La tendance générale est donc à un resserrement autour des agences d'Architecture et d'Urbanisme. Il est nécessaire de mettre en corrélation cette réduction de taille avec celle des honoraires alloués. Pour la consultation de 2008, chaque équipe était rémunérée à hauteur de 200 000 € TTC (pour un travail sur neuf mois), tandis qu'en 2012, la rémunération annuelle est de 30 000 € TTC.

On observe néanmoins des stratégies de composition similaires à celles de 2008, avec des rassemblements faits autour d'un nombre important de personnalités reconnues pour leur expertise – chez Antoine Grumbach, SEURA ou Roland Castro – et d'autres structurés par association de structures complémentaires – agences François Leclercq⁴⁴⁷, Brés+Mariolle et FGP(u)+TER (voir Annexe 10).

Enfin, cet appel d'offres a été l'occasion pour certaines structures ou quelques personnalités de changer de groupement : Daniel Behar (Institut d'Urbanisme de Paris) passe de celui de Christian de Portzamparc à celui de TVK, Alain Bourdin (Institut Français d'Urbanisme) de celui de Roland Castro à celui des « Urbanistes Associés », Vincent Renard (Directeur de recherche au CNRS en économie immobilière), de celui de Portzamparc à celui de SEURA, Soline Nivet (docteure en Architecture) de celui de François Leclercq à celui de TVK. Enfin, le bureau d'études Franck Boutté (spécialisé dans le développement durable) quitte celui de MVRDV pour rejoindre celui de TVK.

Nos entretiens montrent que ces changements sont généralement liés à une volonté d'intégrer des groupes aux méthodes de travail plus en

l'Urbanisme ; Philippe Gazeau, l'Équerre d'argent. TVK a été lauréat des AJAP et du Palmarès des jeunes urbanistes.

⁴⁴⁷ Cette équipe est dirigé par l'agence François Leclercq, mais comprend aussi l'agence d'Yves Lyon qui était mandataire en 2008.

adéquation avec leurs attentes par rapport aux expériences de 2008. Des liens noués lors de collaborations dans des projets (autres que la consultation de 2008), ont facilité ces rapprochements, en laissant entrevoir les atouts de ces nouvelles associations. Les déplacements ont parfois aussi été motivés par la recherche d'une meilleure reconnaissance de leurs apports.

En analysant ainsi la composition des équipes, nous voyons que les professionnels qui y sont présents, représentent une élite au sein du « champ » des professionnels de l'aménagement.

5.2. Réunir des conditions pour constituer une équipe

La première moitié de ce chapitre vise à positionner les équipes dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme. Nous avons constaté précédemment que les groupements se constituaient autour d'individus bénéficiant d'un fort capital symbolique acquis dans différents espaces de consécration. Nous avons également remarqué que les profils internationaux, ainsi que ceux ancrés dans les ENSA franciliennes, étaient plus facilement sélectionnés.

Dans la seconde partie de ce chapitre, nous explorerons les processus à l'œuvre lors de la constitution des équipes. Comment les membres se sont-ils mis d'accord pour travailler ensemble ? Autour de quels points se sont-ils rejoints ? Des stratégies explicites ou implicites sont-elles partagées entre les équipes ?

5.2.1. Avoir des expériences communes

Le facteur le plus souvent énoncé dans nos entretiens pour expliquer la genèse des équipes, concerne les expériences communes antérieures qu'avaient déjà eues leurs membres avant la consultation. Elles ont pu s'établir lors de démarches de projets menées conjointement, dans le cadre d'enseignements ou à l'occasion de programmes de recherches.

Ces expériences ont aidé à la constitution des groupements de deux manières. D'une part, les membres des équipes ont ainsi pu tester leurs capacités à collaborer. Ils se sont sentis rassurés à cet égard. D'autre part, ces expériences communes ont aussi été envisagées comme un argument valorisable à l'étape de la sélection afin d'apporter la preuve d'une aptitude à travailler ensemble.

L'avantage de ce type d'expériences réside par ailleurs dans le fait que des négociations sur des modalités de collaboration ont déjà eu lieu entre les membres des équipes ; une répartition des tâches avait été réalisée à cette occasion, et a permis d'envisager plus clairement l'organisation du travail pour cette consultation. À propos de la continuité « naturelle » qui peut s'établir dans le cas d'associations éprouvées, un membre associé à l'agence berlinoise LIN impliquée dans la consultation dès 2008, nous explique :

« Je travaille depuis plus de 20 ans avec Finn Gieppel⁴⁴⁸ comme consultant, à l'origine quand il était encore avec Nicolas Michelin [...]. Dans le début des années 90, ils cherchaient à avoir d'un côté, sur quasiment tous les projets un regard extérieur, non architectural. Moi, ma formation, c'est la philosophie. Donc, ce regard extérieur premièrement, et deuxièmement, d'avoir une espèce de réflexion, un regard « qu'est-ce qu'on fait ? ». C'est-à-dire les architectes-urbanistes, les architectes surtout, ils sont dans le faire. Et d'avoir un regard extérieur qui dit « Qu'est-ce qu'on fait ? Où on va ? ». C'est l'idéal. Donc, on a commencé à travailler sur différents projets aussi bien architecturaux qu'urbanistiques. [...] Quand Finn s'est séparé de Nicolas Michelin, j'ai continué à intervenir. Et pour le Grand Paris, c'était la continuation un peu naturelle. »⁴⁴⁹

Cette citation témoigne de modes de collaboration déjà établis. La consultation ne remet pas cette organisation en cause. Il en résulte que des formes de division du travail, et donc de hiérarchie entre les membres des équipes, sont héritées des expériences passées. Les positions ne sont alors pas ou peu renégociées. *A contrario*, les équipes dont les membres clefs avaient peu d'expériences communes, évoquent le fait de choisir de collaborer pour la première fois dans le cadre de cette consultation, comme une prise de risques, un saut dans l'inconnu :

« Là, c'est vrai qu'on a fait le pari de travailler ensemble. Moi, j'avais cette image qui était, je saute à l'élastique et j'espère qu'il y a un élastique, parce que je ne sais pas ce qui va se passer. [...] Donc,

⁴⁴⁸ Gérant de l'agence LIN.

⁴⁴⁹ Extrait d'entretien avec Joseph Hanniman, philosophe et journaliste basé à Paris, 04 août 2016.

nous sommes partis comme ça, avec une volonté commune, c'était de travailler ensemble. On n'avait jamais travaillé ensemble. »⁴⁵⁰

Cet extrait d'entretien montre combien les modalités de collaboration ont finalement été peu négociées en amont, dans ce cas. Il s'agissait alors pour les membres de ces équipes de trouver des points de convergence.

5.2.2. Construire des approches communes avec ses coéquipiers

Bien que selon l'appel d'offres, le mandataire devait être un architecte, certaines équipes se sont constituées à l'initiative d'unités de recherche. Elles se sont généralement constituées autour d'un groupe de chercheurs, partageant des expériences communes et désireux de s'associer à des architectes qui pourraient prendre le mandat. Ces équipes de chercheurs ont donc été en quête d'un architecte avec qui une collaboration était envisageable. La sélection de ce professionnel est passée par une prise de contact qui a ressemblé parfois à un test visant à mesurer la capacité de collaboration des membres de l'équipe. À ce sujet, une chercheuse de l'ENSA de Versailles nous explique :

« Donc, nous avons eu un rendez-vous ici même un soir, à 18 heures. Et ça a duré et ça a duré. Donc, nous avons exposé pendant plus de deux heures nos lignes de compréhension du territoire, d'Emmanuel⁴⁵¹ et moi, qui se rapprochent, mais qui ne sont pas les mêmes, nous ne provenons pas des mêmes disciplines. Puis, Djamel⁴⁵², pendant un certain temps n'a pas dit grand-chose. Puis à un moment, il a commencé à parler, ça faisait peut-être plus de deux heures que nous, on parlait, qu'on lui présentait des choses. Et puis, il avait absolument tout compris. Puis, il a dit banco on y va. Donc, nous avons rédigé très

⁴⁵⁰ Extrait d'entretien avec un chercheur membre d'une équipe (26 avril 2013).

⁴⁵¹ Emmanuel Bellanger, docteur en sciences politiques.

⁴⁵² Djamel Klouch, cofondateur de l'agence AUC, enseignant à l'ENSA Versailles.

vite la candidature. [...] Nous avons été sélectionnés pour deux raisons : d'abord, ce lien au LADRHAUS qui n'est pas un lien artificiel [...], puis parce que l'équipe réunit, autre d'AUC, alors je suis parmi les séniors, mais c'est une équipe très jeune. »⁴⁵³

À ce stade de la candidature, il s'agissait visiblement de vérifier que les membres des équipes avaient des compréhensions compatibles de la question qui leur était posée. S'assurer de pouvoir construire une approche commune a été posé comme un préalable, le plus souvent par des intervenants qui n'étaient pas des architectes praticiens. Il est nécessaire de souligner que ces approches communes se sont construites à partir de différents éléments selon les équipes : certaines relevaient de méthodes partagées, d'autres portaient sur des représentations communes de l'espace francilien, enfin certaines concernaient l'élaboration d'objectifs partagés.

Dans les manières de relater la genèse de la constitution des équipes, les personnes interviewées ont souvent préféré commencer par exposer les éléments sur lesquels elles s'accordaient avec les autres membres du groupement. Ce n'est que dans un second temps que les différences ont été évoquées. Les éléments qui ont fait consensus sont donc davantage mis en avant. Cet aspect semble avoir joué un rôle important également pour le bon fonctionnement des équipes. Ainsi, certains individus ont activement travaillé pour construire des approches partagées. Les individus bénéficiant d'expériences dans les milieux professionnels et de la recherche ont également contribué à poser ces premiers éléments fédérateurs.

⁴⁵³ Extrait d'entretien avec une chercheuse (26 avril 2013).

5.2.3. L'importance du capital social de certains individus

Les individus au profil construit entre pratique en agence et recherche en architecture, semblent avoir joué un rôle particulièrement important lors de la constitution des équipes. En effet, au moment de leur montage, chaque membre a puisé dans son réseau de connaissances pour mettre à disposition son capital social. L'intégration de chacun dans un vaste réseau de connaissances apparaît ainsi comme un atout important à cette étape. Dans cette démarche, certains profils de personnalités ont un rôle de mise en lien entre différents réseaux. L'exemple de la constitution de l'équipe MVRDV+ACS+AAF montre ce processus d'emboîtement progressif d'expériences partagées (professionnelles et de recherche), s'organisant autour d'un individu (Andreï Feraru, gérant de l'agence AAF et membre du laboratoire ACS) articulant différents réseaux :

« À l'époque, il [Winy Maas⁴⁵⁴] bossait avec XXX⁴⁵⁵, il n'était pas très content, donc il m'a proposé à un certain moment d'être son partenaire français sur les Halles. On a bossé sur les Halles, ça s'est très bien passé. Donc, on a fait pas mal de candidatures ensemble [...] et en 2008, quand ils ont lancé l'appel d'offres. L'idée, c'était d'associer un laboratoire, et moi, j'étais enseignant à [l'ENSA Paris]-Malaquais et chercheur à l'ACS. Donc, j'ai proposé à Monique⁴⁵⁶ qui était directrice de l'ACS à l'époque, avec qui j'enseignais, de s'associer à MVRD pour faire équipe. C'était... car c'est deux cultures tellement différentes, deux manières de travailler tellement différentes, que les mettre ensemble, ça devenait une expérience en soi, intéressante. Monique a dit oui, pourquoi pas, car à l'époque tout le monde s'agitait. [...] Donc, on a fait une candidature, et on a été retenu, donc l'équipe s'appelle MVRDV + ACS + AAF. AAF étant le liant un peu, le

⁴⁵⁴ Winy Mass est gérant de l'agence néerlandaise MVRDV.

⁴⁵⁵ Nous choisissons d'anonymiser ce nom.

⁴⁵⁶ Monique Eleb, psychologue, chercheuse à l'ACS.

paratonnerre, le punchingball. J'essayais de raisonner tout le monde, moi, j'étais entre les deux. »⁴⁵⁷

Il semble donc que le regroupement de l'agence MVRDV basée à Rotterdam et du laboratoire parisien ACS, ait été possible grâce à la mise en contact par un seul individu – les mêmes faits sont également relatés dans des entretiens avec d'autres membres de cette équipe –, qui a aussi activement agi pour qu'ils puissent collaborer. Il a joué le rôle de « lien » mais aussi de « paratonnerre », en pacifiant les situations de conflits, et en permettant à deux approches de collaborer. Cette posture a été rendue possible par le profil hybride de praticien et de chercheur d'Andreï Feraru⁴⁵⁸. Son rôle s'est prolongé tout au long de la collaboration jusqu'en 2016. Les conditions de montage des équipes ont donc contribué à lui attribuer cette fonction.

Les expériences communes antérieures ont permis d'envisager les collaborations. Certains individus clefs ayant des profils construits entre le milieu professionnel et celui de la recherche en architecture, ont contribué à constituer les groupements. Dans ces cas, ces individus ont endossé la fonction d'intermédiaire, voire de médiation, qui s'est pérennisée au fil de la collaboration. Notons également que, bien qu'Andreï Feraru ait joué un rôle central pour constituer l'équipe, pour que la collaboration soit possible, le nom de sa structure, AAF (Atelier Andreï Feraru), n'arrive qu'en troisième position dans le nom du groupement MVRDV+ACS+AAF. Les structures bénéficiant de plus de renommée ont été mises en avant.

⁴⁵⁷ Extrait de l'entretien du 1^{er} décembre 2015 avec Andreï Feraru.

⁴⁵⁸ Andreï Feraru soutient une thèse en architecture en 2012.

5.2.4. Un capital social construit dans des situations d'entre-soi

La question du réseau de connaissances, et donc du capital social des individus, a joué un rôle central au moment de la constitution des équipes pour qu'un individu ou une structure soit intégré(e) à un groupement. Ces réseaux se sont structurés à travers différents milieux : celui des praticiens de l'architecture et de l'urbanisme, celui des ENSA ou encore celui des universités. Ils ont été de différentes natures : professionnelles ou amicales. Des facteurs liés à la formation commune ou à l'appartenance à une même génération, ont été déterminants dans la constitution de ces réseaux. Par exemple, l'argument selon lequel deux membres se connaissaient depuis longtemps, même s'ils n'avaient jamais collaboré auparavant, a semblé suffire pour qu'ils collaborent⁴⁵⁹. La stabilité des relations devient importante au moment où les individus mobilisent leur capital social pour former les groupements. Dans la constitution de ce capital, il apparaît que l'accès à plusieurs milieux ait été également un atout important. Les personnalités dans cette position avaient un avantage : elles pouvaient s'associer à des profils variés et ainsi, organiser des équipes diversifiées. Le fait de fréquenter les réseaux de plusieurs ENSA et d'universités, ou universitaires et professionnels (cas de praticiens enseignants, par exemple) permettait d'être visible dans plusieurs espaces et augmentait les chances d'être sollicité pour intégrer un groupement :

« Pierre-Alain Trévelo⁴⁶⁰, on en avait parlé dans un vernissage à l'Arsenal⁴⁶¹. [...] Je me souviens, le même soir, il y a David Mangin⁴⁶² qui m'a demandé si je voulais venir dans son équipe, il y a Pranas Descourt qui m'a demandé, et il y a Pierre-Alain. David et Pierre-Alain, ils savaient que je pouvais leur être utile. Et Pierre-Alain, on

⁴⁵⁹ Cette raison est très souvent avancée dans les entretiens.

⁴⁶⁰ Gérant de l'agence TVK.

⁴⁶¹ Le Pavillon de l'Arsenal est un musée parisien spécialisé dans l'Architecture et la Ville.

⁴⁶² Gérant de l'agence SEURA.

avait parlé comme ça à bâtons rompus, sur les histoires de récit métropolitain... »⁴⁶³

La fréquentation d'espaces de mise en réseaux est une pratique qui aide considérablement les individus à accumuler un capital social, ainsi qu'à le mobiliser. Les situations d'échanges informels apparaissent comme des moments privilégiés où des équipes se constituent de manière qui semble spontanée, sans « démarchage » spécifique, en fonction des occasions de rencontre et de discussion. La fréquentation des mêmes milieux relativement fermés contribue également à constituer des situations de confiance. Elle participe aussi à la construction « d'entre-soi » et à la stabilisation des relations, consolidant encore le capital social des individus.

Il semble utile de souligner que ce phénomène de renforcement d'entre-soi se construit entre autres, par le partage de codes comportementaux. La fréquentation commune d'un espace, le Pavillon de l'Arsenal par exemple, est un marqueur de pratiques partagées, rassemblant des individus jouissant de capital culturel de même nature.

5.2.5. L'importance du capital symbolique des individus

Nous avons déjà identifié en début de chapitre l'important capital symbolique dont disposaient les membres pris individuellement. Il a été transmis au groupement par le biais d'un nombre restreint d'individus. Les entretiens réalisés laissent penser que la stratégie de s'associer à des individus de renom, a été assumée. Nous pouvons identifier au moins deux sources de capital symbolique recherché au moment de la constitution des équipes, et qui ont été susceptibles d'influencer l'association avec des personnalités reconnues.

⁴⁶³ Extrait d'entretien avec un chercheur de l'équipe Descartes, qui rejoint l'équipe TVK en 2012. Entretien du 22 avril 2015.

D'une part, un capital symbolique issu des espaces de consécration institutionnels, et en premier lieu étatiques, semble particulièrement convoité. Il est principalement apporté par les architectes et urbanistes de renom. Il se construit par l'obtention de signes de reconnaissance, tels que des prix nationaux et internationaux. Nous avons déjà mis en avant dans la première partie de ce chapitre, le fait que les groupements qui ont répondu à l'appel d'offres, faisaient déjà partie d'une forme d'élite, que la sélection pour participer à la consultation de 2008 a contribué à renforcer.

D'autre part, les équipes ont choisi d'associer des personnalités bénéficiant d'un capital symbolique pour leurs positions d'experts dans des champs variés : universitaires, culturels, etc. Leur profil est donc lui aussi varié, nous l'avons vu au début de ce chapitre. Lors des phases de constitution des groupements, il semble que les rôles qu'allaient jouer ces individus, n'aient que rarement été anticipés. Par exemple, certaines personnalités ont été associées mais ne seront que peu, voire jamais sollicitées. Mireille Ferri, alors directrice de l'AIGP en 2016, témoigne :

« Quand il a fallu mettre en place les séminaires, on s'est rendu compte de choses pas terribles. D'abord, certains membres ne savaient plus que l'AIGP existait. J'ai un ingénieur qu'on a sollicité, il m'a dit qu'il n'avait rien à voir avec l'AIGP. Donc, le mandataire de son groupement ne l'avait pas averti. [...] Il y a eu un moment incroyable, j'ai fait venir un sociologue réputé, et j'ai appris en cours de débat, qu'il était membre d'un groupement, je ne le savais pas. [...] À chaque fois je le dis, mais on a Houellebecq dans le Conseil Scientifique. Là, il fait son exposition en bas⁴⁶⁴. Je ne suis pas sûre qu'il sache qu'on est en haut. Vous lui demandez ce que c'est que l'AIGP, je ne suis pas sûre qu'il sache répondre. »⁴⁶⁵

Au moment de collaborer de manière effective, l'absence de sollicitation d'individus associés en phase de candidature, montre que certains regroupements ont relevé d'une stratégie d'affichage en vue d'être

⁴⁶⁴ Au moment de l'entretien, le Palais de Tokyo héberge une exposition de Michel Houellebecq, écrivain français.

⁴⁶⁵ Extrait d'entretien avec Mireille Ferri, directrice de l'AIGP au moment de l'entretien, 27 juin 2016.

sélectionnées. Par ailleurs, le capital symbolique apporté par ces individus a été aussi clairement un élément cherché par l'État et l'AIGP au moment des sélections. La directrice de l'AIGP nous dit à ce sujet :

« Ce n'est pas parce qu'ils sont ici, que eux deviennent prestigieux, c'est parce qu'ils sont ici que nous devenons prestigieux. »⁴⁶⁶

L'objectif d'opérer le transfert d'un capital symbolique entre les membres des équipes et les institutions qui les sollicitent, semble ainsi assumé. Enfin, soulignons que ce capital symbolique est porté par des individus identifiés, et non pas par leurs structures ou par des groupes. Cet enjeu de rassembler des personnes jouissant d'un capital symbolique élevé, contribue ainsi à individualiser les membres des « structures d'action collective ».

5.2.6. Partager les objectifs et limiter les situations de concurrence en interne

La publication de l'appel d'offres de 2008 est apparue pour beaucoup des personnes interviewées comme une opportunité de faire avancer des objectifs individuels ou portés par les structures dont elles étaient membres. Catherine Bruant⁴⁶⁷, nous explique les raisons qui ont motivé sa participation à la consultation de 2008 :

« La proposition d'Emmanuel⁴⁶⁸, j'ai un peu sauté dessus en me disant que c'était un bon moyen pour raccrocher la recherche et pour se positionner au sein de l'école à un moment où l'on parlait du

⁴⁶⁶ *Ibid.*

⁴⁶⁷ Catherine Bruant est directrice du LADRHAUS, une unité de recherche hébergée à l'ENSA Versailles, au moment de l'entretien. Elle n'occupe pas ce poste en 2008.

⁴⁶⁸ Emmanuel Bellanger, docteur en sciences politiques. C'est lui qui propose à Catherine Bruant de constituer une équipe.

montage du doctorat en architecture, [...] donc de développer un axe recherche et développement. »⁴⁶⁹

S'exprime ici clairement l'idée que la consultation de 2008 a aussi été perçue comme un moyen de valoriser la recherche en Architecture au sein des ENSA. Mais il s'agit aussi d'un moyen pour consolider les places des individus au sein des ENSA, ou plus globalement au sein du milieu de la recherche en Architecture. Cet enjeu de positionnement se retrouve aussi pour les agences qui voient dans cette consultation un moyen d'accroître la reconnaissance dont elles jouissent déjà. Ainsi, l'association d'unités de recherche et d'agences permet à chacune des structures d'améliorer leur position au sein de leurs milieux respectifs.

En revanche, il semble que l'association entre des structures aux profils trop similaires n'ait pas été nécessairement recherchée, pour éviter de rentrer en compétition les uns avec les autres. Nous avons donc remarqué que même lorsque plusieurs agences d'architecture ou d'urbanisme ont collaboré, il est rare qu'elles aient eu accès aux mêmes marchés⁴⁷⁰. Dès la phase de constitution des équipes, les situations de concurrences internes entre des structures aux compétences trop proches, semblent avoir été évitées. La fin de ce chapitre expose notamment la manière dont un groupement où des situations de concurrence étaient apparues en 2008, a fini par se recomposer en trois en 2012.

⁴⁶⁹ Extrait d'entretien de Catherine Bruant, 26 avril 2013.

⁴⁷⁰ Par exemple, l'association d'agences françaises et étrangères, ou d'agences de taille très différente, a pu se produire.

5.2.7. Le cas de l'équipe Descartes, construite sur des associations locales

Nous venons d'identifier six points qui ont participé à la constitution des équipes :

- l'importance d'expériences communes entre les membres des équipes ;
- la constitution d'approches communes autour d'enjeux variés, mais d'objectifs partagés ;
- la présence d'individus au capital social fort, et capables de relier différents milieux ;
- le fait de partager des espaces communs de mise en réseau, marquant une appartenance à un même groupe culturel ;
- la mobilisation d'individus au capital symbolique important, et
- une faible concurrence entre les membres des équipes.

Le cas du groupement Descartes illustre particulièrement bien la manière dont ces six points se sont articulés au moment de sa création, puis de sa recomposition en 2012⁴⁷¹. Cet exemple nous permettra également de montrer l'importance d'un ancrage local francilien dans la stratégie de constitution du groupement.

Cette équipe s'est constituée autour d'architectes praticiens et enseignants à l'ENSA Marne-la-Vallée, et de chercheurs du LATTs⁴⁷² (École Nationale des Ponts et Chaussées). Ces deux établissements étant localisés sur le campus Descartes à Marne-la-Vallée, l'équipe a choisi de prendre ce nom. Ce choix a été fait délibérément afin de donner au groupement une

⁴⁷¹ Lors du second appel d'offres pour renouveler le « Conseil Scientifique ».

⁴⁷² LATTs : Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés.

connotation universitaire, et de ne pas mettre en avant l'architecte mandataire au détriment des autres concepteurs également présents dans l'équipe.

L'ENSA de Marne-la-Vallée s'est constituée à la fin des années quatre-vingt-dix, autour de personnalités qui avaient des liens professionnels et amicaux forts⁴⁷³. Cette proximité est souvent invoquée par les membres de l'équipe Descartes pour expliquer son bon fonctionnement interne, avec pourtant la présence de six agences d'architecture. L'appartenance des membres à cette école a fonctionné comme un élément rassembleur, ils fréquentaient finalement les mêmes espaces de mise en réseaux.

La mobilisation d'équipes de recherche issues du LATTs, laboratoire affilié à l'École des Ponts et Chaussées sur le campus Descartes, s'est faite par l'intermédiaire d'une seule personne, David Mangin, enseignant dans les deux écoles, l'ENSA et l'ENPC, illustrant bien l'importance de profils bénéficiant d'accès à plusieurs réseaux de connaissances.

En 2008, ce groupement a pour mandataire Yves Lion. Sa personnalité fédératrice est souvent mise en avant comme un atout ayant permis de monter le groupement, et de construire une approche commune, malgré les différences de posture entre praticiens et chercheurs. La construction d'un référentiel commun et d'une approche du territoire partagée entre les membres de l'équipe, semble également être le fruit de plusieurs années de collaboration et d'interactions entre ses différents membres.

La constitution du groupement a également été pensée en fonction de la renommée de ses membres. Une chercheuse qui en a fait partie, nous raconte :

« Ils savaient très bien qu'en mettant deux Grand Prix, ils seraient forcément retenus par l'État. [...] Une fois que l'État décerne un prix, il remet toujours dans ses concours les personnes qu'il a

⁴⁷³ Les entretiens avec les membres de cette ENSA soulignent les liens d'amitié et la proximité intellectuelle entre les enseignants de l'ENSA Marne-la-Vallée.

décorées. Grosso modo, ils savaient qu'ils allaient être sélectionnés. »⁴⁷⁴

L'importance accordée à des individus jouissant d'un fort capital symbolique, notamment issus du système de consécration mis en place par les autorités centrales, est clairement identifiée comme un facteur favorable à la sélection de l'équipe.

Enfin, le groupement se caractérise par la présence d'un nombre significatif d'agences différentes, six d'architecture et une de paysage. En 2012, deux de ces agences font le choix de s'autonomiser pour former leur propre groupement (les agences SEURA et TVK).

« En fait Pierre-Alain Trévelo⁴⁷⁵ était déjà là dans l'équipe de 2008, mais il s'était mis un peu en retrait avec Éric Lapierre. [...] Assez vite, il a compris, comme Éric Lapierre, que ça allait se passer entre la génération du dessus, et qu'il n'y avait pas assez de lumière pour tout le monde. Donc, il s'est mis en retrait. [...] En 2012, il avait beaucoup plus d'autorité, il avait fait des choses remarquées, il avait obtenu le Palmarès des Jeunes Urbanistes, gagné la Place de la République. Donc, il était dans les urbanistes qui comptaient. »⁴⁷⁶

Il semble donc bien qu'une certaine concurrence entre les structures aux profils trop similaires a pu se développer, ce qui a pu amener certaines d'entre elles à vouloir s'émanciper pour faire cavalier seul en 2012. Sur ce point, les agences qui ont choisi de quitter l'équipe Descartes invoquent un besoin d'avoir un espace pour s'exprimer. Ce cas illustre qu'un certain équilibre ait eu besoin d'être trouvé entre les membres des équipes.

En retraçant cet exemple, nous avons souhaité montrer comment les différents points abordés auparavant se combinaient dans la genèse d'un groupement. L'ENSA Marne-la-Vallée ainsi que le campus Descartes ont fonctionné comme des espaces de rencontre et de mise en réseau de différents individus. Leur mise en contact s'est notamment opérée par le biais de

⁴⁷⁴ Extrait d'entretien avec un chercheur de l'équipe Descartes, 22 avril 2015.

⁴⁷⁵ Gérant de l'agence TVK.

⁴⁷⁶ Extrait d'entretien avec un chercheur de l'équipe Descartes, 22 avril 2015.

personnalités bénéficiant d'un capital social important, et capables de relier différents milieux. L'équipe semble avoir fonctionné grâce à l'existence de d'approches communes entre les individus, qui s'étaient constituées sur plusieurs années grâce à des expériences partagées. L'équipe a eu comme stratégie de miser sur les fortes reconnaissances de certains de ses membres afin de s'assurer de sa sélection. Enfin, il semble que le besoin de limiter la concurrence entre les membres mobilisés ait été une véritable condition d'assemblage ou de son maintien, au point de pousser certaines agences à quitter l'équipe en 2012.

Conclusion du Chapitre 5, une des élites professionnelles représentée

Ce chapitre a montré que les consultations de 2008 et 2012 avaient attiré des professionnels faisant partie d'une élite internationale d'architectes. Ces praticiens ont acquis une forte renommée par des espaces de consécration institutionnels (issus du « champ » du pouvoir central) et grâce à une forte reconnaissance par leurs pairs (consécration interne au « champ »). Par ailleurs, ce système de reconnaissance a tendance à valoriser les individus plus que les structures où ils travaillent⁴⁷⁷, contribuant ainsi à cristalliser le capital symbolique dont bénéficient certaines agences dans la personne de leurs gérants. De même, si les équipes intègrent de nombreux individus, elles s'organisent toutefois autour d'un nombre restreint de personnes appartenant à une élite dans leur discipline, bénéficiant d'un capital symbolique déjà fort que les consultations ont probablement contribué à renforcer.

Nous avons également souligné que les structures sélectionnées étaient exclusivement localisées en Île-de-France ou à l'international. Les territoires français en dehors de l'agglomération parisienne sont peu représentés dans les équipes. La supposée bonne connaissance de ce territoire par des professionnels qui y travaillent, n'est pas la seule explication à apporter à cette sélection fortement régionalisée. Nous avons souligné que la fréquentation d'espaces sociaux et culturels partagés avait joué un rôle important au moment de la constitution des équipes. Ainsi, l'Île-de-France concentrant un nombre important d'universités, d'Écoles d'Architecture et de lieux où le pouvoir valorise l'architecture et l'aménagement du territoire⁴⁷⁸, il est probable que les professionnels qui ont accès fréquemment à ces lieux ont pu plus facilement être sollicités pour rejoindre des équipes.

⁴⁷⁷ En effet, la plupart des récompenses sont décernées à titre individuel.

⁴⁷⁸ Nous pouvons considérer le Pavillon de l'Arsenal comme un espace où la Ville de Paris expose ses actions en faveur de l'architecture et de l'urbanisme parisien. De même, la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, comme un espace où l'État valorise son approche de l'Architecture.

L'analyse de la composition des équipes et de la répartition des thématiques entre les profils des membres fait apparaître que les spécialisations des structures ou des individus mobilisés, suivent des lignes de fracture qui coïncident avec les représentations partagées des activités liées à la production de la ville. Les agences d'Architecture ou d'Urbanisme sont spécialisées dans les activités de conception, les BET le sont sur des sujets techniques relatifs majoritairement à des questions environnementales ou de mobilité, les unités de recherche apportent généralement des compétences liées aux disciplines des sciences humaines. La correspondance de la répartition des thématiques entre les types de structures avec des représentations répandues de la division du travail de maîtrise d'œuvre urbaine nous permet de penser que des « schémas conventionnels » issus de la maîtrise d'œuvre urbaine, sont probablement répétés dans les coopérations engagées au sein des équipes. Nous avons par ailleurs constaté que les équipes s'étaient constituées selon des processus répondant à six exigences. Elles se sont organisées autour d'individus qui partageaient des expériences communes, de projets ou de recherches. Certains individus au capital social important et bénéficiant de connexions dans des réseaux de connaissances variées, ont eu un rôle de lien structurant entre différentes sphères. Ce rôle semble s'être pérennisé au cours des collaborations. Leur capital social s'est construit sur de longues périodes et à travers des espaces parfois informels. Le partage de codes culturels a donc contribué à relier certains individus qui ont ainsi bénéficié de leurs réseaux d'interconnaissances pour intégrer des groupements. La stratégie de constitution des équipes a procédé d'un mécanisme de transfert de capital symbolique des individus vers la consultation. Des personnes bénéficiant d'une forte reconnaissance ont ainsi été courtisées pour intégrer les équipes, quitte à ne s'y associer finalement que sur le papier. Au moment de la création des équipes, les points rassembleurs ont été mis en avant ; ils concernaient des objectifs communs, des manières partagées de travailler ou d'envisager l'espace francilien et sa transformation. Une forme d'équilibre et de complémentarité entre les membres des équipes semble avoir été recherchée dès leur constitution.

6. Le « Conseil Scientifique » et les équipes, des espaces hiérarchisés

Nous avons montré que les équipes sélectionnées lors de la consultation de 2008, puis en 2012, s'étaient organisées selon une répartition des thématiques entre leurs membres, qui correspondait à des représentations partagées de l'activité de production de l'espace. Nous avons bien identifié que les équipes se composaient selon des « schémas conventionnels », en partie issus de la pratique de l'Aménagement du territoire et de l'Architecture. Nous avons également insisté sur les hiérarchies qui semblaient déjà apparaître à l'intérieur des groupements. Ce chapitre, consacré aux actions collectives menées au sein des équipes, s'intéresse aux valeurs attribuées aux différentes tâches réalisées, à la manière dont elles ont été réparties et aux stratégies employées par les individus pour collaborer.

Nous commencerons par décrire les statuts occupés par les individus au regard de la répartition du travail au sein des équipes, établissant ainsi des « structures d'action collectives ». La position dominante de l'architecte, acquise par le fait que ce dernier possède un « mandat », nous a incité à adopter le concept « d'agencement organisationnel » pour compléter l'approche beckerienne par les « mondes ».

La seconde moitié de ce chapitre étudie les relations entre les équipes du « Conseil Scientifique » de l'AIGP. Cette analyse nous permet notamment d'identifier des postures professionnelles qui se définissent selon des systèmes d'opposition.

6.1. « L'agencement » des équipes, un marqueur des hiérarchies entre les individus

Les relations au sein des équipes sont tributaires de l'organisation imposée par l'appel d'offres de 2008, qui place obligatoirement un architecte comme mandataire. Cette notion de « mandat » nous pousse à nous tourner vers le concept « d'agencement organisationnel » (Girin, 1995). Jacques Girin souligne que lorsque l'on analyse les agencements d'actions collectives, la notion de « mandat » s'avère généralement floue et complexe. Il s'agit de comprendre quelles compétences sont déléguées au mandataire et l'effet sur l'action collective. Il est également nécessaire de comprendre le degré de délégation de ces compétences. Ainsi le concept « d'agencement organisationnel » nous pousse à clarifier les relations d'autonomie et de dépendance entre les membres des groupements et les manières dont ces relations viennent à se mettre en place.

Nous mobilisons ici le concept « d'agencement organisationnel » de manière complémentaire à celle de « monde » d'Howard Becker. Il nous permet de mieux définir les rapports d'autorité qui s'exercent au sein des structures d'action collectives, rapports d'autorité institués par le « mandat » qui s'ajoute et aux « schémas conventionnels ». En effet, ces derniers sont pour Howard Becker issus de normes d'usages élaborées au fil des collaborations successives. Dans le cas de la consultation de 2008 et de l'AIGP, des entités extérieures aux structures d'actions collectives ont contribué à les organiser, en donnant de manière obligatoire le « mandat » à l'architecte. L'usage du concept de « mandat » nous permet de rappeler que les organisations des groupements mobilisés par le BRAUP n'auraient peut-être émergé de la même manière si elles avaient suivi les normes d'usages. Nous souhaitons insister sur le fait qu'elles sont le fruit d'assemblages négociés entre des individus aux statuts différents, dont la hiérarchie est structurée par l'organisateur de la consultation.

6.1.1. Les moments de rencontre, le mandataire maîtrise la circulation de l'information

La question de la collaboration au sein des équipes pose la question de l'organisation de moments où se réunissent les membres qui les composent. Il est donc nécessaire de distinguer la situation en 2008, alors qu'elles regroupent un nombre important d'individus de celle de l'AIGP, alors que le nombre de membres est considérablement réduit. En 2008, de nombreux groupements ont décidé d'organiser de grandes « réunions plénières »⁴⁷⁹ ou « séminaires »⁴⁸⁰. Un chef de projet revient ainsi sur l'organisation des moments de réunions collectives :

« Ça a été extraordinaire ! On avait des rendez-vous tous les samedis matin, parce que, au vu des personnes qu'on avait interpellées, c'étaient des dirigeants, des promoteurs, il n'y avait pas d'autres moyens. On avait tenté d'autres solutions, des réunions le soir, mais ce n'était pas possible, on était trop fatigués, trop pris par les téléphones, tout ça. Donc, on n'y arrivait pas. Donc, on avait institué les samedis matin. Et on s'est vu tous les samedis matin pendant des mois.

Question : Il n'y avait pas tout le monde, j'imagine ?

Réponse : Si, au début il y avait tout le monde. Et après, on a organisé des séminaires. Avant d'organiser tous ces séminaires, on avait fait des réunions d'abord tous ensemble où on était 35 personnes parfois 40. Et ça se passait à l'agence, ça se passait toujours ici à l'agence. »⁴⁸¹

Cette évolution de « réunion plénières » vers des « séminaires »⁴⁸² thématiques plus resserrés, est également partagée dans plusieurs équipes qui

⁴⁷⁹ Ce terme est utilisé dans plusieurs entretiens pour qualifier les moments où l'ensemble des membres de l'équipe se réunissent.

⁴⁸⁰ Ce terme est également utilisé par certaines équipes pour qualifier les moments de rencontre, en faisant plus référence à une méthode issue du monde universitaire.

⁴⁸¹ Entretien du 5 décembre 2016 avec Silvia Casi, en charge de la consultation au sein de l'équipe menée par Rolland Castro 2008.

⁴⁸² L'emploi d'un terme issu du milieu universitaire ne nous échappe pas.

avaient des difficultés au début de la consultation pour anticiper les formes de contribution que chacun pourrait apporter au travail collectif. Il semble que le démarrage des collaborations ait nécessité une acculturation des individus aux approches de chacun afin de comprendre comment ils pourraient collaborer. Les modalités de coopération étaient relativement floues au début de la consultation et se sont précisées petit à petit.

Néanmoins, si l'organisation des collaborations semble s'être clarifiée au fur et à mesure, le mandataire a conservé un rôle dominant. L'exemple choisi montre combien ce rôle est rendu visible, ne serait-ce que par le choix du lieu où se situaient ces réunions⁴⁸³. Tous les échanges d'informations passent par l'espace physique de cette agence d'Architecture et placent le mandataire au centre du dispositif. De plus, ce dernier a pu imposer une organisation dans le temps, en « instituant » des rendez-vous hebdomadaires.

En 2008, d'autres exemples nous parlent de solutions mélangeant des « réunions plénières » et des entretiens en tête à tête entre le mandataire et des membres de l'équipe :

« Alors, on organisait des réunions plénières régulièrement, où l'on exposait à l'ensemble du groupement l'avancement et on organisait des présentations de certains membres [...]. Et on avançait comme ça pas à pas. Et Yves Lion avait fait des entretiens avec des membres de l'équipe. C'était un mélange de grandes réunions qui permettaient à plusieurs types de personnes de présenter des travaux qu'ils pensaient intéressants à développer ou à reprendre. Et des rencontres des personnes de façon séparée. Et de là émergeaient des sujets dont on s'emparait pour faire un travail commun. Ou bien pour commander un article ou une contribution qu'on allait intégrer. »⁴⁸⁴

Cet exemple montre qu'en sus des réunions collectives, le mandataire organise des rencontres privées avec des membres spécifiques de l'équipe.

⁴⁸³ La même organisation a été décrite pour l'équipe Descartes, avec des réunions hebdomadaires fixées les lundis dans l'agence d'Yves Lion, mandataire du groupement.

⁴⁸⁴ Entretien du 4 juin 2013 avec la cheffe de projet en 2008 dans l'agence d'Yves Lion.

Cette pratique positionne le mandataire comme le seul ayant accès à la totalité des informations, contribuant à en faire le seul à avoir une vision globale des apports de chaque membre. Notons bien qu'ici, cette position n'est pas obtenue grâce à des compétences acquises dans sa formation ou sa pratique professionnelle, mais grâce à l'organisation qu'il propose et par le fait qu'il soit détenteur du « mandat ».

La tenue de ces réunions collectives a été très largement décrite aux moments où les personnes interviewées se remémoraient la consultation de 2008. Lorsqu'est abordée l'organisation du travail des équipes à l'AIGP à partir de 2012, ce mode de fonctionnement n'est plus décrit. Au contraire, les échanges se resserrent sur les mandataires et les personnes avec qui ils ont le plus d'affinités. Une cheffe de projet de l'équipe menée par l'agence de François Leclerc⁴⁸⁵, nous parle de l'organisation de l'équipe à partir de 2012 :

« Notre groupement, il a une dimension familiale, dans le sens où François [Leclerc]⁴⁸⁶ et Yves [Lion]⁴⁸⁷ sont assez proches à titre personnel, donc s'appellent, se voient, dînent ensemble, etc., et pareil avec Marc [Mimram]⁴⁸⁸, ils sont en fait amis. Ça se fait en off. Il n'y a pas de grandes réunions. C'est en petit comité. On fait des réunions assez informelles en fait. »⁴⁸⁹

L'organisation change donc complètement avec un resserrement sur les architectes qui se réunissent dans des cercles restreints assumés. Ainsi, à partir de l'entrée des équipes à l'AIGP, l'organisation du travail change. L'accent est moins mis sur le partage d'informations entre les membres, et davantage sur le travail des architectes qui travaillent entre eux. Si cet exemple parle d'organisation informelle, certaines équipes peuvent également opter pour des dispositions comparables, mais formalisées et décidées

⁴⁸⁵ Cette équipe est issue de la recomposition de l'équipe Descartes de 2008, qui était alors menée par Yves Lion.

⁴⁸⁶ François Leclerc, gérant de l'agence François Leclerc et mandataire de l'équipe à partir de 2012.

⁴⁸⁷ Yves Lion, gérant de l'agence Yves Lion, mandataire de l'équipe en 2008.

⁴⁸⁸ Marc Mimram, gérant de l'agence Marc Mimram, cotraitant de l'équipe.

⁴⁸⁹ Entretien du 28 avril 2015 avec une cheffe de projet.

collectivement. Michel Hossler⁴⁹⁰, cotraitant de l'équipe FGP+TER nous explique :

« Avec Philippe [Gazeau]⁴⁹¹ et Louis [Paillard]⁴⁹², on se voyait très fréquemment. Il y avait un lieu dédié où on affichait. Il existait cet atelier, ce n'était ni l'agence de Louis, ni de Philippe, ni la nôtre. C'était un lieu à part et c'était assez bien car on était détaché de nos agences respectives et on a pu y passer beaucoup de temps pour discuter. »⁴⁹³

Nos entretiens signalent que le fonctionnement des équipes semble beaucoup moins collégial une fois qu'elles sont à l'AIGP qu'au moment de la première consultation. Si l'année 2008 est décrite comme un moment d'échanges et de rencontres assez intenses, les descriptions des collaborations en 2012 font clairement état d'un resserrement fort sur quelques membres⁴⁹⁴. En 2008, le mandataire coordonnait les groupements, recueillait les informations. Les équipes étaient organisées pour permettre ces rencontres. En 2012, l'organisation semble être plus défavorable pour des rencontres au-delà des architectes membres des groupements, qui semblent alors favoriser des échanges entre des individus de même statut et de même ancrage disciplinaire en construisant des espaces de rencontre et de décision qui leur sont dédiés. À partir de 2012, il semble que le travail à l'AIGP soit plus une affaire d'architectes.

Notons que la question du lieu où se déroulent les rencontres est un enjeu de hiérarchie entre les membres des équipes. La position dominante du mandataire s'exprime par le fait que les réunions se déroulent dans ses locaux et selon une fréquence de réunions qu'il impose. Au contraire, pour certaines équipes, le fait d'avoir un espace neutre dédié à cette collaboration, est un élément important pour qu'elles puissent collaborer, et suffisamment

⁴⁹⁰ Cogérant de l'agence TER, agence de Paysage et d'Urbanisme.

⁴⁹¹ Philippe Gazeau, gérant de l'agence Philippe Gazeau, mandataire de l'équipe.

⁴⁹² Louis Paillard, gérant de l'agence Louis Paillard.

⁴⁹³ Entretien du 22 avril 2015 avec Michel Hossler.

⁴⁹⁴ Il faut noter que les équipes sont moins payées à partir de 2012. Ce changement est souvent évoqué dans les entretiens pour expliquer les modifications de fonctionnement des équipes.

marquant pour que ce point soit souligné en entretien. Nous voyons que dans l'organisation de ces rencontres, le mandataire conserve une place centrale, que ce soit en 2008 ou à partir de 2012. C'est par lui, ou par son chef de projet, que circulent toutes les informations. Ces éléments décrivent les manières dont les membres se réunissent, ou cessent de se réunir. En analysant à présent la manière dont les tâches sont réparties au sein des équipes, nous montrons les effets de cette répartition sur le positionnement des individus dans une hiérarchie avec au sommet l'architecte mandataire.

6.1.2. La position dominante du mandataire, le droit à la parole

La position dominante de l'architecte mandataire s'exprime par le fait qu'il prend une place centrale dans les groupements. C'est par lui, ou du moins par la structure qu'il dirige, que transitent les informations. Cela est rendu possible en organisant les réunions dans ses locaux, mais aussi par le fait qu'il organise des rendez-vous en tête-à-tête avec certains experts, ce qui lui procure un accès privilégié avec ces individus. Il maîtrise ainsi la circulation de l'information. Cette position s'exprime également par l'accès à la parole. Qu'elle soit prise au sein de l'AIGP⁴⁹⁵ ou aux moments ouverts au public⁴⁹⁶, le temps de parole est très largement monopolisé par un nombre restreint d'individus. Notre observation participante, mais aussi les retranscriptions des réunions de l'AIGP⁴⁹⁷ montrent clairement que les mandataires des équipes s'expriment bien plus que les autres membres. Mais nous notons également que parmi les mandataires, ce sont les plus âgés, qui s'avèrent aussi être exclusivement des hommes, qui occupent le plus le temps de parole. De plus, les étrangers, hormis Bernardo Secchi au début de notre

⁴⁹⁵ Aux moments où les quinze équipes du « Conseil Scientifique » se réunissent.

⁴⁹⁶ Aux différents moments où la presse est invitée ou lors des événements publics hors du Palais de Tokyo, où siège l'AIGP.

⁴⁹⁷ Nous avons analysé les retranscriptions des réunions du conseil scientifique de 2010 à 2013, avant que nous ne commencions notre travail d'observation participante.

observation⁴⁹⁸, se contentent souvent de leur temps d'exposé, tandis que les mandataires d'équipes françaises sont plus enclins à intervenir après l'exposé de leurs confrères. De plus, les générations des quadragénaires et des quinquagénaires semblent plus précautionneuses dans leurs prises de parole. Cette différence générationnelle dans l'occupation du temps de parole est par ailleurs très largement évoquée dans l'ensemble des entretiens. Cette monopolisation de la parole par les mandataires signifie qu'un seul type de professionnel y a accès. Une jeune cheffe de projet dans une agence d'Architecture nous explique :

« Après, c'est toujours des architectes urbanistes qui sont mandataires. Moi, c'est un regret sur la deuxième consultation, que des profils plus singuliers ne puissent pas être porteurs de la parole des équipes, ne serait-ce qu'un chercheur en Urbanisme. En tout cas, dans la prise de parole, il y a trop d'homogénéité. Car il y a une pluridisciplinarité qu'on a un peu du mal à mettre en œuvre de temps en temps dans la manière de faire le travail, mais qui est intéressante et qui enrichit les réflexions de tous. Mais dans la prise de parole publique, c'est toujours la parole des architectes-urbanistes qui ressort. »⁴⁹⁹

Cet extrait montre un glissement, s'il semble légitime pour cette personne que le « mandataire porte la parole de l'équipe, dans les faits « *c'est toujours la parole des architectes-urbaniste qui ressort* ». La prise de parole ne se résume donc pas à un rôle de « porte-parole » qui pourrait se contenter de transmettre les propos d'un autre membre, mais le propos se transforme bien en passant par le mandataire. Le constat est donc fait que, par ce rôle, les architectes ont bien une place privilégiée, qui résulte en une atténuation de la dimension pluridisciplinaire des groupements. La parole délivrée est donc une parole qui passe par le filtre de la discipline de l'Architecture, influant ainsi la teneur des propos, orientant la portée des réflexions.

⁴⁹⁸ Bernardo Secchi décède en septembre 2014.

⁴⁹⁹ Entretien du 28 avril 2015 avec une cheffe de projet.

Figure 25 : Photo prise au « Conseil Scientifique » de l'AIGP. Les mandataires s'adressent à Pierre Mansat, Directeur de l'AIGP et élus parisien. Source : AIGP



Néanmoins, malgré ce constat partagé, il semble être établi que la présence d'individus de renom pouvant parler au nom d'un collectif de professionnels, procurerait aussi des avantages du point de vue de la visibilité des travaux des équipes. Par ailleurs, cet avantage vient aussi avec une contrepartie :

« Malgré tout, si c'est Christian de Portzamparc qui va voir Le Monde pour parler de l'AIGP, on va l'écouter. Si c'est une jeune équipe, on ne l'écouterà pas. Donc, il y a un dilemme entre le fait d'avoir des vieux de la vieille qui ont une notoriété et qui du coup peuvent porter les couleurs de l'AIGP, mais qui du coup ne produisent plus de nouvelles idées. Et de jeunes équipes qui auraient cet avantage-là, mais qui ne trouvent pas les oreilles. »⁵⁰⁰

Le fait que cette position de « porte-parole » soit occupée par un individu possédant une forte reconnaissance semble donc bénéficier à l'ensemble des individus selon la personne s'exprimant. Nous notons donc que la légitimité des individus à s'exprimer est directement liée à leur notoriété. Cette différence de valeur est intégrée par les individus moins connus. Il apparaît ainsi que la fracture générationnelle soit assez mal vécue par les chefs de projet, plus jeunes et majoritairement féminins, qui estiment que cette génération de mandataires est dépassée, mais qui ne parvient pas à trouver sa position pour s'exprimer. Néanmoins, ces individus plus jeunes se trouvent parfois dans la situation, vécue comme difficile, de devoir prendre la parole. Une jeune cheffe de projet nous explique :

« Je me retrouve souvent là-bas [au Palais de Tokyo où siège l'AIGP], et c'est vrai que ce n'est pas évident car pour parler au nom d'un groupement [...]... Je me retrouve en face de Castro et Grumbach qui braillent. Moi, je n'ose pas trop brailler avec trente ans de moins. Il y a un problème à l'AIGP, il y a plein de journées où on est tous les jeunes, on se retrouve entre nous et on se dit « putain, comment on les vire, ces vieux » car on n'en peut plus. Ils sont en train de radoter. Et il y a des jeunes qui veulent aussi ouvrir leur bouche, mais ils ne peuvent pas car ils doivent aussi parler au nom de leurs patrons. Donc, ça

⁵⁰⁰ Entretien du 28 avril 2015 avec une cheffe de projet.

illustre un truc gênant dans ce cénacle-là. Ça génère une omerta avec les vieux qui radotent depuis dix ans et tous les jeunes qui sont mutiques. »⁵⁰¹

Ce type de témoignage est partagé par l'ensemble des chefs de projets devant prendre la parole au sein de l'AIGP. L'usage du terme « brailler » dénote une grande violence des échanges entre ces mandataires⁵⁰². L'accès à la parole pour la génération plus jeune n'est pas simplement une question de légitimité, mais passe aussi par l'obligation de faire face à des intimidations physiques, passant par le volume de la voix, les postures corporelles des individus qui tentent d'asseoir leur autorité, ainsi que par les répartitions spatiales des individus lors des réunions du « Conseil Scientifique ».

Figure 26 : Photo prise au « Conseil Scientifique » de l'AIGP. Source : AIGP



⁵⁰¹ Entretien du 28 avril 2015 avec une cheffe de projet.

⁵⁰² Dont nous avons été témoins et dont l'analyse clôt ce chapitre.

6.1.3. La jeune génération, cheville ouvrière des équipes

En questionnant les membres des groupements sur la répartition des tâches, il apparaît très nettement que la plupart de la production graphique et textuelle est réalisée par de jeunes chefs de projets, voire de très jeunes chargés d'études. « Les petites mains » de l'AIGP (expression reprise dans plusieurs entretiens) sont assez facilement identifiables dans les réunions grâce à la différence générationnelle. La direction de l'AIGP est d'ailleurs tout à fait consciente que c'est à cette jeune génération qu'elle doit le plus clair de la production des équipes. Une cheffe de projet nous explique comment elle a commencé à travailler pour l'AIGP :

« J'ai été prise en stage pour travailler sur ce projet-là [l'AIGP], donc on était deux, et la cheffe de projet Grand Paris de l'époque est partie au bout de six mois, et donc, la stagiaire que j'étais, s'est retrouvée seule sur ce projet, donc plus ou moins cheffe de projet, et donc ça fait trois ans. »⁵⁰³

Ce type de trajectoire est partagé par plusieurs personnes prenant progressivement de plus en plus de responsabilités au sein des équipes. De plus, cet extrait montre que l'accès à cette commande a été l'occasion pour les agences mandataires d'envisager des recrutements plus spécifiques. Ainsi, certaines agences reconnues pour leurs pratiques de maîtrise d'œuvres architecturales mais peu pour leurs travaux en tant qu'urbanistes, ont vu dans leur entrée à l'AIGP une occasion pour commencer à structurer un pôle Urbanisme au sein de l'agence, donnant lieu à des recrutements spécifiques. Les mandataires ne se déplacent que rarement⁵⁰⁴, ce sont généralement ces jeunes chefs de projets qui sont présents pour représenter les équipes à l'AIGP. Les entretiens avec ces chefs de projets montrent qu'ils sont généralement très motivés au début des travaux, mais qu'ils ont tendance à se démobiliser au fil des années, ne voyant pas l'AIGP porter leurs travaux. Ils sont très conscients d'être ceux qui produisent la majorité

⁵⁰³ Entretien du 28 avril 2015 avec une cheffe de projet.

⁵⁰⁴ Cette information est reprise dans les entretiens, mais notre présence aux réunions du « Conseil Scientifique » en observation participante, corrobore ce fait.

des contenus des productions et de souffrir d'un manque de reconnaissance. Cette position défavorable les amène à tisser des liens d'amitiés et professionnels. Dans un entretien, une cheffe de projet nous explique :

« Question : Donc, vous vous sentez plus stimulée par les idées des chefs de projets que des mandataires ?

Réponse : Oui, clairement. Pas seulement dans les idées mais aussi pour les manières de faire. L'AIGP, c'était devenu une réunionite où on faisait des réunions de deux jours, où on ne se parlait pas. Mais nous, on mourait au fond de la salle, on mourait ! Et je pense que [avec les chefs de projets] on a des proximités au niveau des méthodes. »⁵⁰⁵

Cette position « au fond de la salle », tout à fait littérale, a souvent été vécue comme une souffrance et une humiliation, avec le sentiment d'être relégué, de ne pas être reconnu⁵⁰⁶. Elle a souvent fait l'objet de conversations informelles à l'occasion de situations d'observation participante⁵⁰⁷.

Figure 27 : Photo prise au « Conseil Scientifique » de l'AIGP. Source : AIGP



⁵⁰⁵ Entretien du 21 décembre 2015 avec une cheffe de projet.

⁵⁰⁶ Ce manque de reconnaissance est établi dans nos entretiens. De nombreuses individus jouissant d'une forte reconnaissance et plutôt âgés, ont eu tendance à dénigrer les chefs de projets les plus jeunes, et généralement de sexe féminin, en insistant sur le fait qu'il était inutile de dialoguer avec elles.

⁵⁰⁷ Lors des situations d'observation participante, nous nous positionnons généralement au « fond de la salle ». Nous occupions ainsi la même position que ces jeunes individus. Ces situations nous ont permis d'entendre les murmures, ainsi que la frustration de ces personnes qui se sentent reléguées au second rang.

Cette position défavorable partagée entre ces individus leur a permis de créer des liens d'affinités et d'envisager des manières de travailler entre eux, en contournant l'organisation des groupements. Certains de ces chefs de projets demeurent à leur poste pendant plusieurs années et entament des collaborations inter-équipes, contribuant à les réunir :

« Oui, en fait maintenant on travaille avec l'équipe de TVK. Et on a réuni nos équipes. En ce moment, c'est plus avec Alessandro⁵⁰⁸ de chez TVK et Manon⁵⁰⁹ de chez Acadie. Là, c'est vraiment tous les trois, on bosse vraiment ensemble. Ce qui est très bien car on bosse entre jeunes.

Question : Ça, ça change de quelle manière ?

Ce qu'il y a, c'est que notre groupement, il commence à plus servir à grand-chose car chez Lion, le chef de projet, il a trop de boulot et chez Mimram, ils sont très opérationnels, donc on peut les faire intervenir quand ce n'est pas des sujets trop de recherches. Là, on travaille sur l'économie. Donc, ce n'est pas vraiment leur domaine. Donc, en réunissant les équipes on arrive à trouver une autre dynamique. Donc, ça pose des problèmes car là, on bosse entre nous, mais après, faut faire remonter aux "Big Boss" et ils ne se comprennent pas forcément. Enfin bon, et il y a toujours des histoires. »

En mutualisant leurs efforts, ces chefs de projets tentent d'associer des structures membres de groupements différents et d'outrepasser les compositions des équipes dont ils héritent. Ils tentent également de produire des rapprochements en fonction de leurs affinités. Il apparaît que ces jeunes chefs de projets mettent en place des stratégies entre eux afin d'améliorer leurs conditions de travail dans le contexte du « Conseil Scientifique » de l'AIGP, contexte qui leur semble particulièrement inconfortable. L'élaboration de ces stratégies pour travailler est rendu possible par le fait qu'ils se voient attribuer le rôle de coordination et qu'ils acquièrent petit à petit la compétence de faire circuler l'information entre les membres. Ils obtiennent une forme de délégation du

⁵⁰⁸ Chef de projet chez TVK, agence mandataire d'une équipe.

⁵⁰⁹ Chef de projet chez Acadie, bureau d'études en Urbanisme, membre de l'équipe menée par l'agence TVK.

« mandat » détenu par le mandataire. Néanmoins, malgré ces tentatives, nous voyons qu'ils sont obligés de faire remonter les informations et les décisions finales au mandataire de chaque groupement et alors de composer avec les relations entretenues entre les mandataires. Ils sont donc toujours soumis à la hiérarchie imposée par la présence du mandataire.

Les entretiens avec les mandataires montrent deux attitudes opposées quant à la reconnaissance de leurs chefs de projets. D'une part, certains admettent très ouvertement que la production est faite par ces jeunes professionnels salariés dans leurs agences. Ils revendiquent leurs qualités en insistant parfois sur leurs profils atypiques pour une agence d'Architecture et d'Urbanisme. Cette attitude nous semble rentrer dans une posture de management participatif où les chefs de projets acquièrent une plus forte autonomie et deviennent des forces de propositions. Cette démarche semble valoriser autant le chef de projet que le mandataire.

Par ailleurs, d'autres mandataires refusent de parler de ces chefs de projets qui œuvrent alors dans leur ombre. Certains prétendent réaliser l'ensemble des productions eux-mêmes, tandis que nous avons clairement identifié⁵¹⁰ des employés issus de leurs agences qui confient avoir travaillé pour l'AIGP. Ce manque de reconnaissance produit ainsi des conflits importants. Cette seconde attitude dénote le besoin pour les mandataires de s'attribuer la totalité de la paternité des productions de l'équipe en effaçant certains individus. Nous voyons que l'AIGP est un espace où se confrontent différents modes de management des équipes, l'un valorisant la co-production et la diversité des contributions, l'autre plus basé sur une figure de l'artiste qui a tendance à accaparer les retombées des productions collectives.

⁵¹⁰ Notre insertion dans le milieu professionnel des agences d'Architecture nous donne accès à ces salariés par le biais de nos connaissances personnelles. Nous avons donc pu rencontrer des salariés qui ne venaient pas à l'AIGP mais contribuaient à la production des équipes.

6.1.4. L'expert, une caution technique

Une part non négligeable des individus mobilisés ne se revendiquent pas comme architectes ou comme urbanistes. Bureaux d'études techniques, membres de laboratoires de recherche, experts extérieurs, artistes, etc., les profils des personnes ni architectes ni urbanistes affichées dans les équipes, est large. Nous proposons d'employer le terme d'expert⁵¹¹ afin de les qualifier. La mobilisation de ce type d'individus diminue à partir de l'entrée à l'AIGP. De plus, en regardant la mobilisation effective de ces personnes dans les travaux des équipes, nous pouvons noter que celles réellement sollicitées après la consultation de 2008 ont été peu nombreuses. Un expert nous explique :

« Comme moi, je ne suis ni architecte ni urbaniste, je suis allé à des réunions sympathiques, puis je suis allé voir [Nom du mandataire]⁵¹², et je lui ai demandé, "Mais qu'est-ce que je fais là ?", et il m'a dit "Moi, je me demande aussi". Parce que lui, il a dû prendre sa petite enveloppe modeste, puis je ne l'ai plus vu. »⁵¹³

Si le manque de moyens est généralement la première raison invoquée pour expliquer cette faible mobilisation, l'organisation de réunions en fonction des affinités à partir de 2010, ne semble pas avoir facilité l'intégration d'expertises extérieures. Les personnalités non architectes ou urbanistes qui ont été réellement mobilisées, sont généralement des personnes habituées à travailler avec ces professionnels. Les autres (cinéastes, artistes ou écrivains) n'ont jamais, ou très rarement, été mobilisées. Par ailleurs, le manque de clarté de l'appel d'offres de 2012 est aussi invoqué pour expliquer la constitution d'un groupement large au moment de la candidature, groupement qui a eu tendance à se resserrer une fois les commandes passées par l'AIGP.

Les personnes mobilisées : chercheurs, universitaires, ingénieurs, le sont pour leur expertise dans un domaine précis. Lors de la description de la

⁵¹¹ Nous reviendrons plus tard dans ce chapitre sur la posture d'expert.

⁵¹² Ce nom est anonymisé dans cette situation.

⁵¹³ Entretien du 31 mai 2016 avec un expert, cotraitant d'une équipe.

composition des équipes par les architectes urbanistes mandataires, les noms des individus sont systématiquement suivis de leurs domaines d'expertise :

« Donc, on est une vingtaine, avec des pôles de compétences. On a dit on va grouper certaines compétences autour des prospectives économiques, autour des paysages et du projet, autour de l'économie créative, autour de la question de la gouvernance et des mobilités. Donc, pour "Habiter" on a redistribué les compétences. Donc, on a des chercheurs connus, on a Marc Wiel qui travaille sur le lien entre transport et aménagement, et qui vient de sortir un livre avec Jean-Marc Offner. On a Yves Crozet qui est un économiste de transport qui avait fait un travail pour la CCI de Paris sur l'impact du Grand Paris Express. Et Vincent Renard qui a fait une réaction à ces articles-là, qui est bien connu sur la question foncière... »⁵¹⁴

Cette manière de décrire les équipes en nommant les experts, puis leur domaine d'expertise, est la même dans tous les entretiens. De plus, cet exemple montre que chaque expert est mobilisé à partir de « pôles de compétences » au sein desquels le mandataire peut « redistribuer » le travail, « passer commande⁵¹⁵ pour des articles ». Les relations sont ainsi extrêmement hiérarchisées avec un mandataire qui pilote fortement les productions des cotraitants et décide des thématiques qui doivent être traitées et par qui. Cette manière de faire travailler les experts se retrouve de manière d'autant plus forte dans les collaborations avec les bureaux d'études :

« Pour Météo France, on avait voulu tester avec eux l'hypothèse de l'augmentation de la forêt. Et après, on s'est rendu compte qu'augmenter les forêts, ça agissait moins au cœur de ville, mais qu'il fallait mieux constituer des espaces boisés un peu partout, enfin qu'ils s'insinuent partout. On a fait remouliner le modèle plusieurs fois. Et ensuite, on a ajouté la question, par exemple des toits parisiens ou des matériaux au sol, donc on a appelé Transsolar⁵¹⁶.

⁵¹⁴ Entretien du 3 décembre 2015 avec le chef de projet de l'agence SEURA. L'ensemble de la description de l'équipe suit ce mode de description.

⁵¹⁵ Ce terme est fréquemment utilisé par les mandataires pour décrire leur manière de solliciter les cotraitants.

⁵¹⁶ Transsolar est un bureau d'études allemand, spécialisé dans l'Urbanisme durable.

Donc, c'était un peu itératif, mais on avançait par étapes, on se reposait les questions. On confirmait ou infirmait les hypothèses à partir de leurs modèles.

Question : Et ensuite, vous avez spatialisé ces hypothèses ?

Réponse : De toute manière, il fallait que ce soit spatialisé. Donc, il fallait fictivement spatialiser, ce qui est représenté dans certaines cartes qu'on laisse volontairement à la grande échelle car ce n'est pas la spatialisation qui nous intéressait, nous. Mais eux, ils avaient besoin qu'on leur dessine des fausses forêts. »⁵¹⁷

Cet exemple montre une manière d'élaboration progressive de propositions, qui se construisent à partir de modèles manipulés par un bureau d'études. Néanmoins, le mandataire pilote ce processus en infléchissant les réflexions, en y ajoutant des sujets complémentaires, en faisant appel à un autre membre de l'équipe pour compléter la réflexion, et en formalisant cette production par la réalisation de documents graphiques. Dans ce type de collaboration, le mandataire exerce pleinement une posture de « chef d'orchestre »⁵¹⁸ en séparant les expertises et en les convoquant en fonction des besoins et des thématiques qu'il a identifiés. Nous voyons que le fait de séparer les expertises est une stratégie permettant de conserver un certain contrôle. Si les bureaux d'études travaillent avec une autonomie toute relative, le contrôle de leur production est amplifié par la fragmentation des missions qui leur sont confiées.

Lors des présentations, les personnes identifiées comme experts, font des apports très thématiques circonscrits à leur domaine d'expertise. Cette tendance se renforce fortement avec le format des « questions vives », des moments publics de présentation, organisées par Mireille Ferri en 2015⁵¹⁹. L'exemple de la session organisé autour de l'équipe FGP+TER nous semble particulièrement révélateur.

⁵¹⁷ Entretien du 20 mars 2013 avec la cheffe de projet de l'agence Yves Lion.

⁵¹⁸ Cette posture constitue une figure canonique de l'architecte (Claude, 1989) que nous allons développer plus tard.

⁵¹⁹ Cette organisation fait l'objet du chapitre 4 de cette thèse.

Figure 28 : Programme du « Séminaire Habitat et Mobilité », organisé par l'équipe FGP+TER le 27 mars 2015 au Palais de Tokyo. Source : AIGP

ÉVOLUTION CONJOINTE DES INFRASTRUCTURES ET DES TERRITOIRES



Philippe Gazeau

FGP + TER

vendredi 27 mars
Palais de Tokyo

Olivier Philippe, paysagiste, enseignant à l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, associé de l'agence TER. "De la ville automobile à la ville perméable"
→ télécharger leur présentation

Paul Lecroart, urbaniste à l'IAU. " La ville après l'autoroute : Renaissance urbaines ?"
→ télécharger sa présentation

Philippe Gazeau et **Louis Paillard**, architectes urbanistes " Mutation des infrastructures en cœur de Métropole "
→ télécharger sa présentation

Francis Beaucire, agrégé de géographie, professeur honoraire à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, membre du Conseil scientifique du PUCA
→ télécharger sa présentation

Xavier Desjardins, maître de conférences à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, coordinateur de l'équipe scientifique (Géographie-Cités, équipes CRIA et PARIS) travaillant sur Les hauts lieux des densités intermédiaires dans le cadre de l'appel à proposition de recherche du PUCA " Du périurbain à l'urbain" (2012-2014)

Le groupement FGP+TER travaille sur la suppression du périphérique. Cette proposition est particulièrement mal perçue par certains membres de l'AIGP, qui y voient une réponse architecturale⁵²⁰ à une question qui devrait être traitée à l'échelle de l'agglomération. Cette proposition est également critiquée car elle ne répond pas à la question du report de trafic suite à une suppression du boulevard périphérique. Pour répondre à ces oppositions, l'équipe FGP+TER organise un séminaire où se succèdent notamment deux présentations, celle de Paul Lecroart, urbaniste à l'IAU-IDF⁵²¹, spécialisé dans la suppression des autoroutes urbaines, et celles de Philippe Gazeau et Louis Paillard, portant sur la proposition de l'équipe qu'ils mènent.

La présentation de Paul Lecroart porte sur les effets de suppression des autoroutes urbaines avec des exemples asiatiques et étasuniens. Il expose notamment l'effet dit « d'évaporation » d'une part du trafic qui succède à la suppression sans remplacement de ces infrastructures. Fort de cette donnée, la présentation suivante est faite par Philippe Gazeau et Louis Paillard⁵²². Ils exposent des réalisations de leurs agences, ainsi que leur projet spatial pour supprimer le périphérique parisien.

La mise en parallèle de ces deux présentations fait apparaître la différence de registre. D'une part, celle de Paul Lecroart se construit sur des évaluations d'expériences et tente de modéliser les effets des actions sur les infrastructures routières. Elle met en avant des données chiffrées, mais aussi des images de réalisations. D'autre part, celle de l'équipe FGP+TER se construit avant tout sur des images et des vues perspectives servant à montrer une proposition spatiale⁵²³. Le déroulé du « séminaire » avec une première présentation plus technique, suivi d'une seconde montrant plutôt des projets, nous permet de dire que l'équipe FGP+TER mobilise l'apport de Paul Lecroart pour justifier la faisabilité technique de leur proposition. Il faut ajouter que Paul

⁵²⁰ L'équipe FGP+TER étaye cette proposition avec des images en vue perspective plus qu'avec des données sur la question des flux. Nous analysons leur approche dans le chapitre 7.

⁵²¹ Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Île-de-France.

⁵²² Philippe Gazeau est mandataire de l'équipe et Louis Paillard, cotraitant. Tous deux sont architectes.

⁵²³ Nous reviendrons sur l'usage de la vue perspective dans le prochain chapitre.

Lecroart ne fait pas partie du groupement FGP+TER. La proposition spatiale de cette dernière s'est construite sans son expertise, mais la mobilise *a posteriori* au moment de présentations publiques⁵²⁴. Dans ce cas, l'expertise apportée par Paul Lecroart sert de justification technique à une proposition spatiale préalablement pensée sans elle.

Figure 29 : Extraits des présentations de Paul Lecroart (à gauche) et de l'équipe FGP+TER (à droite) du 27 mars 2015 au Palais de Tokyo. Source : AIGP

Transformation d'autoroutes urbaines en avenues
Quelques leçons : mobilité

Evaporation du trafic: importante dans tous les cas

- Offre agit sur la demande : effet inverse de l'induction de trafic
Cf. CETE de l'Ouest, SETRA, Min. Equipement, Août 1992 : « Le trafic augmente de 11% en moyenne l'année de mise en service d'une autoroute par rapport à l'année précédente. Après 10 ans, le trafic augmente de 40%. »
- Changements de comportements (CT, MT, LT): Cf. Cairns & al. Traffic Impact of Highway Capacity Reduction: Assessment of the Evidence, DETR 1998 (+2002). [100 cas dont 60 étudiés en détail]
 - Itinéraire
 - Horaire
 - Mode de transport
 - Covoiturage
 - Programme et organisation familiale
 - Fréquence
 - Démobilité
 - Localisation emploi/résidence

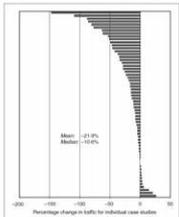


Fig. 1. Distribution of measured changes in traffic levels for individual case studies

Paul Lecroart / IAU - AIGP 27.03.2015



Transformation d'autoroutes urbaines en avenues
Quelques leçons : mobilité

Tendances avant/après	Trafic Axe	Corridor	Usage TC	Vélo/Marche
Séoul/C (2002-2011)	-82%	---	+++	+
Milwaukee (1998-2009)	-65%	-	NC	+
SF/Embarcadero (1989-2011)	-56%	=	++	+++
SF/Central (1995-2008):	-44%	--	+	++
New York/Westside (1973-2010)	-27%	--	++	+++
Portland/Harbor (1973-2010)	-22%	--	++	+++
Nantes/A801 (2000-06)	-50%	--	++	++

Paul Lecroart / IAU - AIGP 27.03.2015



⁵²⁴ Cela est confirmé par l'entretien avec Philippe Gazeau du 21 octobre 2016, qui explique être allé rencontrer Paul Lecroart après avoir formulé la proposition de suppression du boulevard périphérique.

6.1.5. Le profil hybride chercheur-praticien, un traducteur au sein des équipes

Les apports d'experts sont donc utilisés par les mandataires pour étayer un discours sur l'espace et justifier des propositions d'actions. La parole de l'équipe, dont les mandataires sont dépositaires, se construit de manière tout à fait composite, en mobilisant des paroles d'experts, comme des productions réalisées par une jeune génération de professionnels salariés dans les agences. Ces discours se construisent sur un ensemble de termes dont l'emploi a souvent produit des tensions au sein des équipes, notamment entre les praticiens et les chercheurs. Des chercheuses, nous expliquent :

« Il y a un moment où il faut se parler. Donc, il y a des concepts, puis il y a des mots qui sont arrivés sur la table. La table, c'est une grande table à l'AUC. Et puis, il y avait des mots qui émergeaient comme ça pour donner du sens à des concepts. Alors, ces mots on sait bien que c'est des mots un peu... qui ne sont pas dans le dictionnaire. C'est vrai que ça nous a beaucoup agacés. Après, on s'est dit "Bon, après tout peu importe", on pourrait mettre aussi un sigle, un acronyme. Seulement il faut être clair sur ce qu'il y a derrière. »⁵²⁵

Ou encore :

« Par exemple, il y a un mot qui été employé par l'agence, qui m'interpellait. C'était « subagglo », Alors, on a discuté avec l'agence et après, j'ai compris. C'est vrai que je ne l'aurais peut-être pas utilisé, mais à la fois à l'AIGP et à l'agence, ça avait une très forte connotation, donc pour eux ça avait du sens. »⁵²⁶

Cette question du manque de précision, ou des désaccords dans l'usage des mots fait par les membres des agences, a souvent été soulevée. Les discussions entourant les usages de ces mots ont généralement permis de mettre en lumière des différences disciplinaires ou de postures. Notons tout de même

⁵²⁵ Entretien du 26 avril 2014 avec une chercheuse membre du LADRHAUS.

⁵²⁶ Entretien du 6 juillet 2016 avec une chercheuse membre du laboratoire Géographie-cités.

que l'emploi proposé par les agences finit dans ces deux exemples, et dans la vaste majorité des exemples relatés, par s'imposer.

Afin de permettre les collaborations dans les équipes, notamment autour de ces points de friction qui s'expriment dans les questions de vocabulaire, un nombre restreint d'individus ont joué un rôle important pour mettre d'accord les membres autour de la compréhension partagée des termes utilisés :

« En fait, je suis architecte, donc j'ai la culture du projet, j'ai le vocabulaire. Et je suis aussi chercheur. Donc, j'avais un rôle de "Go Between" entre les équipes de recherche et les architectes, enfin des gens qui ont des cultures opérationnelles et qui n'ont pas une culture de recherche. D'ailleurs, qui ont tendance à confondre la recherche avec le conseil, des experts conseils qui viennent donner des billes. »⁵²⁷

Dans tous nos entretiens, les personnes qui ont pris ce rôle, sont des individus ayant une formation d'architecte et une pratique de recherche. Parfois, ils travaillent également dans des agences d'Architecture et d'Urbanisme. Nous pouvons noter qu'il leur est important de clarifier la nature de ce qu'ils sont en train de produire. Tout en signalant que les représentations qu'ont les praticiens de la recherche sont souvent erronées, ils indiquent qu'ils ne qualifieraient pas réellement ce qu'ils ont produit à l'AIGP et pendant la consultation de 2008 de recherche scientifique. Ces individus sont très actifs dans les équipes. Ils ont généralement été en charge de la rédaction d'une partie importante des textes. Ce rôle donné aux chercheurs par les architectes mandataires, dénote une vision qu'ils ont de la recherche comme relevant principalement de la production de textes. Par ailleurs, les profils hybrides peuvent aussi avoir un rôle de pacification des relations⁵²⁸ :

« Bien sûr qu'il y a eu des moments d'incompréhension, par exemple sur le vocabulaire. Emmanuel [Bellanger] qui est un pur universitaire, ça le faisait bondir, je le comprends. En même temps,

⁵²⁷ Entretien du 22 avril 2015 avec une chercheuse active dans un laboratoire d'ENSA et qui a une agence.

⁵²⁸ Nous avons déjà souligné ce point dans le chapitre précédent avec l'exemple de l'équipe dirigée par MVRDV.

c'est quelqu'un d'intelligent et il me faisait confiance. Mais c'est vrai qu'il a fallu être traducteur. Par moments, j'ai beaucoup joué ce rôle. Mais parce que j'étais en situation de pouvoir le faire. Je suis architecte, je sais ce que c'est une agence. »⁵²⁹

Il semble que ces profils hybrides soient particulièrement importants pour permettre les collaborations dans les équipes. Néanmoins, chaque cas que nous avons relevé, montre que ces individus œuvrent en expliquant aux chercheurs non habitués au travail d'architectes, les intentions de ces derniers. Il nous apparaît alors que cette traduction soit assez unidirectionnelle. La position dominante des architectes mandataires s'exprime ainsi dans le choix du vocabulaire qui finit par être employé par l'ensemble de l'équipe. Cette capacité à imposer un vocabulaire pour exprimer des réflexions apportées par des individus issus de disciplines autres que l'Architecture ou l'Urbanisme, est acquise par le fait que les mandataires prennent la parole pour l'ensemble de leur groupement, mais aussi qu'ils pilotent la production des rapports produits collectivement.

6.1.6. Deux figures canoniques de l'architecte, rendues lisibles par les stratégies pour constituer les rapports

Les précédents paragraphes montrent que la position de mandataire s'exprime par le fait que ces individus organisent la circulation de l'information au sein des équipes et que celle-ci transite toujours par les structures qu'ils dirigent. Cette position leur confère une légitimité suffisante pour s'exprimer au nom de l'ensemble de l'équipe. La position dominante contribue à véhiculer des figures canoniques de l'architecte, celle « d'homme de synthèse » ou de « chef d'orchestre », qui ont des effets différents sur l'organisation des collaborations.

⁵²⁹ Entretien du 26 avril 2014 avec une chercheuse membre du LADRHAUS.

La production des groupements se fait par la compilation de discours produits par de nombreux individus, avant tout en mobilisant de jeunes professionnels salariés dans les agences d'Architecture et d'Urbanisme, mais aussi en s'appuyant sur un ensemble de réflexions émanant des experts et chercheurs. La production de ces discours collectifs s'accompagne de certaines incompréhensions et conflits sur le vocabulaire à utiliser pour exprimer les propos des équipes. Néanmoins, un petit nombre d'individus, au profil hybride, architecte et chercheur, endossent un rôle de « traducteur »⁵³⁰ pour apaiser les tensions liées à ces divergences. Nous avons noté qu'en général, la résolution de ces tensions se faisait en faveur des architectes mandataires. Ainsi, ces derniers se trouvent dans une situation tout à fait favorable, où ayant la légitimité pour parler au nom de l'ensemble du groupement, ils maîtrisent aussi le vocabulaire qui sera utilisé pour exprimer la production des équipes.

Ce constat rend la réalisation des rapports finaux particulièrement importante car c'est à ce moment que s'effectue la synthèse des propos de l'équipe. Nous avons cherché à comprendre comment les apports de chacun avaient été intégrés à ces productions collectives. Nous avons identifié deux tendances opposées.

La disparition des apports de chacun et la domination de la parole du mandataire

La première tendance identifiée consiste à tenter de produire un document unitaire intégrant les apports de chacun. Elle est très largement partagée par les équipes dans la consultation de 2008. Cette approche a eu pour effet de donner le sentiment à de nombreux intervenants que leurs travaux avaient finalement disparu de la production finale. Un membre de

⁵³⁰ Terme employé par l'un de ces individus.

l'IPRAUS nous a parlé de la façon suivante, de la manière dont son travail apparaît dans la production de l'équipe dirigée par Antoine Grumbach :

« À un moment, on travaillait beaucoup sur la présentation des cartes, le type de traits et tout. Mais à la fin, tout ça, c'était repris par [l'agence d'Antoine] Grumbach, et je suis presque sûr que ça passait par Illustrator pour faire des rendus un peu plus homogènes. »⁵³¹

La question de la cohérence graphique devient alors un enjeu particulièrement important dans la production des rapports finaux. L'unification des représentations est prise en charge par les mandataires. Des cartographies réalisées à partir de démarches SIG (Système d'Information Géographique)⁵³² sont reprises par des outils de graphisme visant à rendre ces documents plus communicants. Ce processus marque aussi une forte appropriation par le mandataire de documents produits de manière technique, et plus largement, des réflexions des cotraitants de son équipe.

Ces rapports se présentent finalement comme le discours élaboré par le mandataire. L'exemple du document produit par le groupement dirigé par Roland Castro est particulièrement parlant à cet égard. Ce volume de 184 pages est structuré en quatre chapitres. Si aucun des textes n'est signé par des personnes identifiées, chaque chapitre est introduit par la citation d'un écrivain : Stendhal, Arthur Rimbaud, Maurice Blondel. Le dernier est introduit par une citation de Roland Castro. Ce rapport se construit à travers une valorisation des propos formulés par le mandataire, le seul des rédacteurs du rapport dont les textes soient signés, contrastant avec l'anonymisation des contributions des autres membres, qui ont probablement rédigé des parties du document.

La parole du mandataire est placée au même niveau que celle d'auteurs et de philosophes célèbres, dans une mise en scène qui tente de lui conférer le statut d'une pensée « d'un intellectuel », qui non seulement s'est

⁵³¹ Entretien du 26 février 2013 avec un membre de l'IPRAUS, laboratoire rattaché à l'ENS Paris Belleville, qui a travaillé dans l'équipe dirigée par Antoine Grumbach.

⁵³² Les SIG sont des bases de données spatialisées permettant de compiler et compléter ces informations, puis de leur attribuer des modes de représentation.

appuyé sur les apports de nombreux experts, mais s'est aussi construite en les effaçant. Le fait que les propos du mandataire soient inscrits dans la même lignée que ceux d'auteurs prestigieux, incite à y voir une tentative de filiation de la part de Roland Castro.

Figure 30 : Extraits du rapport « Le Grand Paris, capitale pour l'Homme, capitale pour le Monde », produit par l'équipe dirigée par l'Atelier Castro Denissof Casi, février 2009. Source Agence Castro



Figure 31 : Photo prise lors d'un séminaire inter-équipe le 11 décembre 2008.

Source : AIGP.

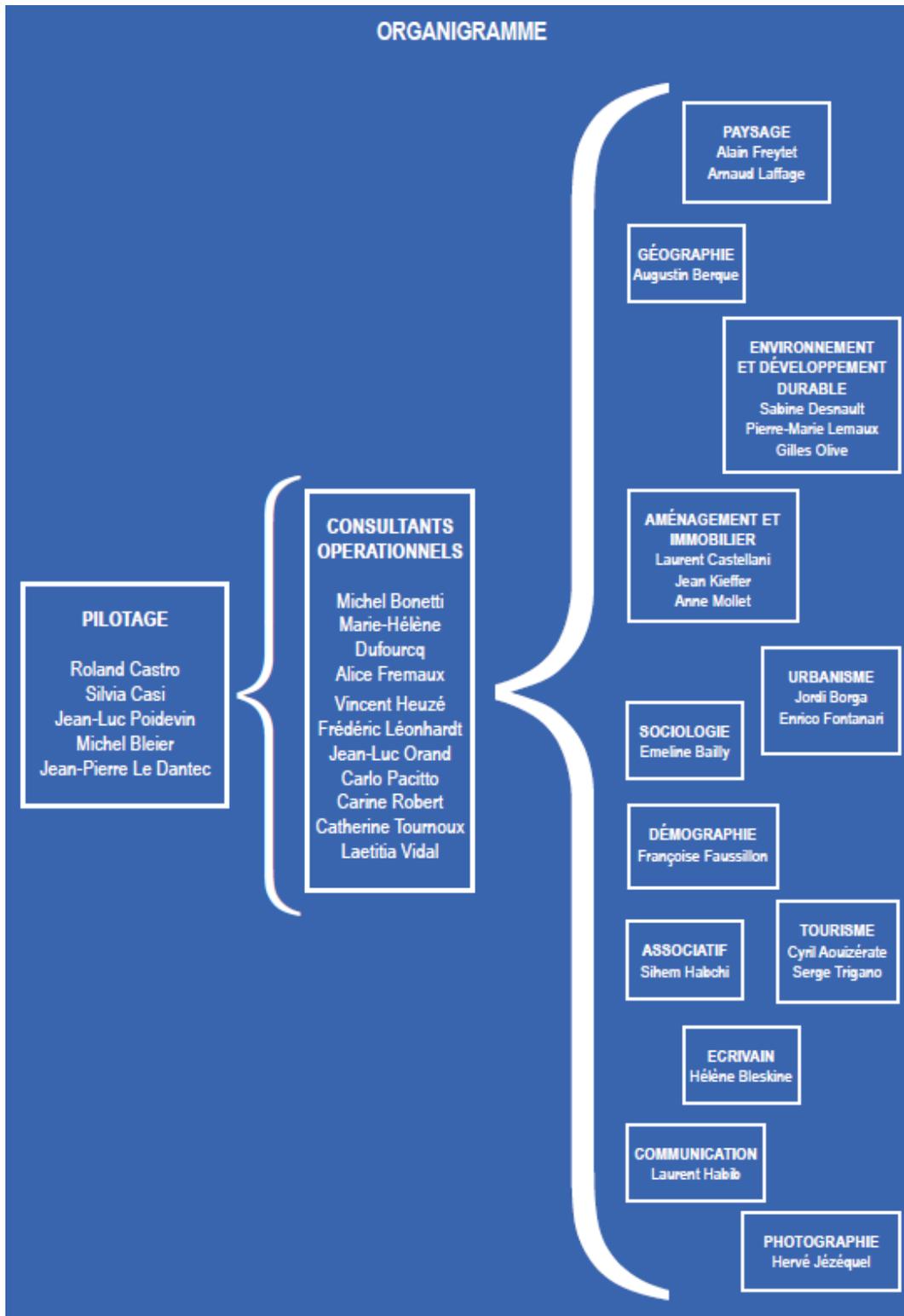


Une forte hiérarchie de valeurs entre les individus émerge, avec une seule personne portant la parole de l'équipe. L'organisation du groupement suit alors un schéma pyramidal, avec au sommet l'architecte mandataire. Cette hiérarchie s'exprime, nous l'avons mentionné, lors des présentations des équipes. Les photos d'archives de la consultation de 2008 montrent notamment ces situations de prise de parole. Dans la Figure 31, l'architecte mandataire, ici Rolland Castro, un homme qui a alors 68 ans, a la parole. La personne qui a produit le document, ici Silvia Casi, une femme d'une trentaine d'années, passe les diapositives de la présentation.

Cette hiérarchie instituée entre les membres de ce groupement dès 2008 est à nouveau clairement exprimée en 2012 lorsque l'équipe Castro répond à l'appel d'offres pour renouveler le « Conseil Scientifique » de l'AIGP. Est alors produit un organigramme qui présente un schéma pyramidal.

Cet organigramme montre deux niveaux d'experts, les « consultants opérationnels » qui dominent les autres experts, lesquels, puisqu'ils ne sont pas qualifiés, semblent par opposition être « non opérationnels ». Au sommet, le pilotage, ici réalisé par cinq personnes, dont Rolland Castro et Silvia Casi. Nous notons que l'ordre des individus membres du groupe de pilotage ne respecte pas l'ordre alphabétique, Rolland Castro apparaissant avant Silvia Casi. Même si le pilotage est réparti sur plusieurs membres, une hiérarchie semble demeurer. Cet organigramme montre également combien la dimension « opérationnelle » est valorisée avec des « consultants opérationnels » dominant les autres cotraitants. Nous retrouvons bien avec cet exemple le cas d'un individu qui domine l'ensemble de l'équipe en accaparant la parole, de manière physique (en tenant le micro, en haussant la voix) mais aussi de manière symbolique, en anonymisant les éléments rédigés par les autres membres de l'équipe et en se citant lui-même. Cet exemple cristallise la figure de l'architecte comme « homme de synthèse », qui efface la présence des autres professionnels et experts, ayant pourtant contribué à la production collective de ce document.

Figure 32 : Organigramme de l'équipe Castro, rendu dans l'appel d'offres de 2012 pour renouveler le « Conseil Scientifique » de l'AIGP. Source : Agence Castro



L'agrégation des apports de chacun

En contraste avec cette organisation, et souvent en réaction avec les dysfonctionnements identifiés lors de la consultation de 2008, des équipes choisissent d'envisager la production collective en organisant une agrégation des apports de chacun. La manière dont David Mangin⁵³³ a mobilisé les experts qu'il dirige, est souvent prise en exemple par d'autres équipes, en tant qu'approche pragmatique et respectueuse des apports de tous les membres. Ce groupement a choisi de produire ses rapports sous la forme de revues compilant des articles de chacun de ses experts, coordonnées par l'agence SEURA. Le chef de projet de cette agence nous explique :

« Nous, si on a rassemblé tous ces gens, c'est parce qu'on pensait que chacun avait un apport à faire sur le sujet. Et l'intérêt, c'était que chacun apporte sa contribution. Des personnes comme Yves Creuzet ou Marc Wiel, ils ont quand même un niveau de connaissance et de synthèse, et de vision des manières dont on pourrait faire les choses. Tout ça, c'est difficilement traduisible si on essaye de fabriquer un projet. La question, c'est alors : comment exposer ces différentes contributions ? Et c'est vrai que la solution de la revue, c'était la plus facile. Parce que, en plus comme le budget... enfin, c'est aussi une histoire de moyens, quoi. [...] Chacun apporte sa contribution en repartant sur ses acquis, ça permet d'être dans une économie de moyens et qui en même temps, permet à chacun des chercheurs de développer un sujet qui est en lien avec sa recherche générale. Mais elle est quand même un peu originale puisqu'elle est débattue au sein du... ce n'est pas un comité de rédaction, mais en gros, c'est un peu ça. Donc, on revient sur les articles, on en discute et du coup, ça permet aussi d'avancer. Ça marche assez bien. »⁵³⁴

Le format fait évidemment référence à la revue scientifique. Nous voyons une attention forte à laisser s'exprimer les points de vue de chaque intervenant. Les sujets des articles ne sont pas décidés par le mandataire, puis « commandés » à un expert, mais discutés en groupe. L'objectif est de permettre à chacun de

⁵³³ David Mangin est cogérant de l'agence SEURA.

⁵³⁴ Entretien du 20 mars 2013 avec un chef de projet de l'agence SEURA.

repartir de son travail pour apporter une contribution originale. Cette organisation vise également à optimiser le mode de fonctionnement à un moment où les rémunérations sont fortement réduites. Nous notons également que l'objectif pour cette équipe est d'éviter de faire une synthèse prenant la forme d'un « projet » spatial, qui risquerait d'effacer des réflexions et des apports qui ne devraient pas se traduire nécessairement en actions opérationnelles. Nous notons une forme de respect d'approches non spatialistes, dont les propos ne pourraient pas se traduire par une représentation graphique.

Cette organisation est exprimée dans un organigramme mis en vis-à-vis du sommaire de leur rapport pour la lettre de commande « Habiter le Grand Paris »⁵³⁵ en mars 2013. L'équipe est représentée à partir de sphères de compétences : gouvernance et mobilité ; paysage risque économie créative ; prospective économique. L'agence mandataire n'est qu'un des éléments de ce groupement. Des flèches expriment un fonctionnement semblable à des rouages, donnant le sentiment que cet ensemble d'individus avance de manière coordonnée. Deux individus, Marc Wiel et Vincent Renard, sont placés à l'articulation des différentes sphères de compétences. Si l'agence SEURA est englobée dans le système, le mandataire, David Mangin, est mis en avant en tant que mandataire qui représentera l'équipe à l'AIGP. Ainsi, bien qu'une forme d'horizontalité s'exprime, la position du mandataire reste dominante.

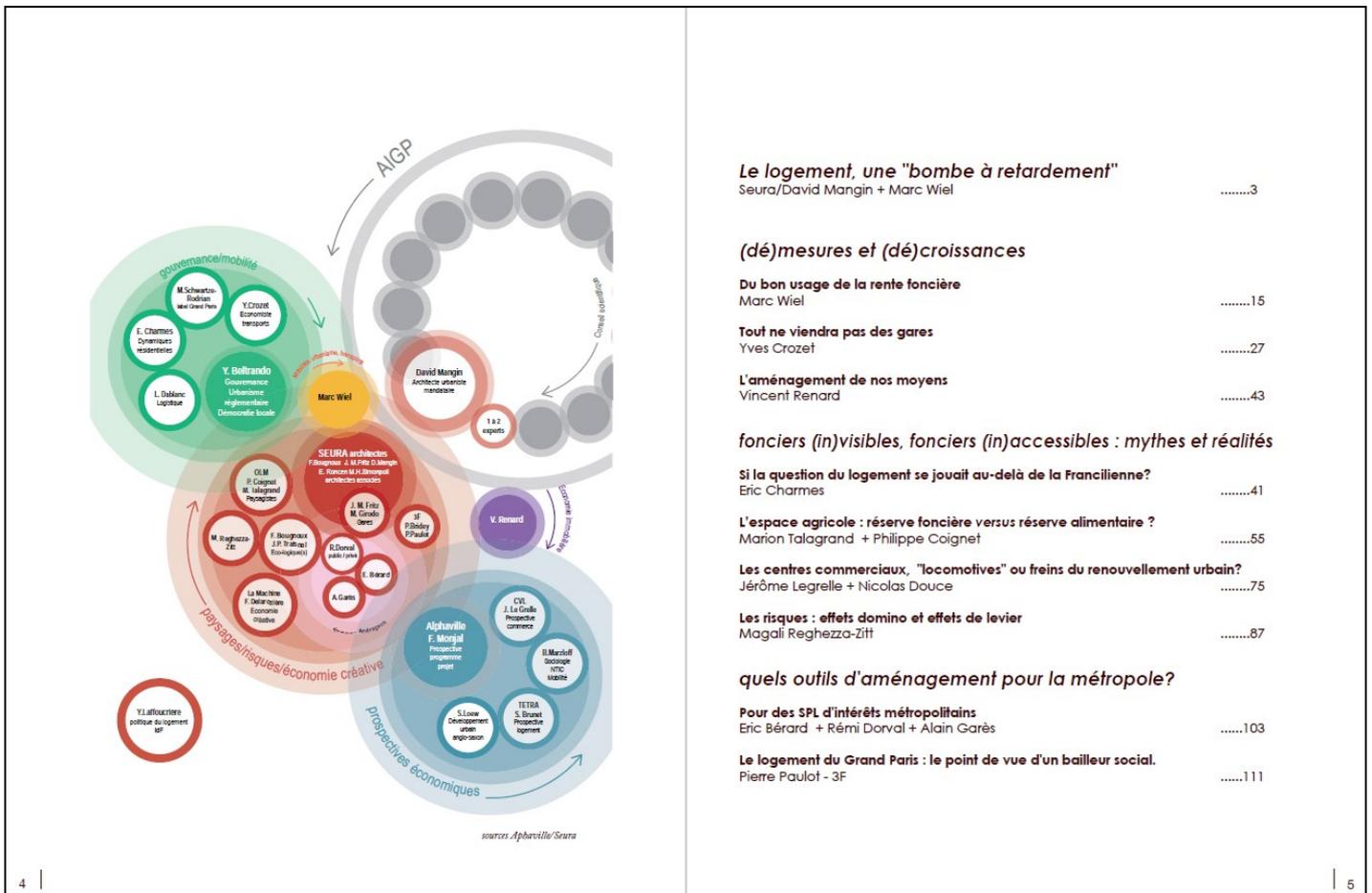
Le sommaire du rapport se présente comme celui d'une revue scientifique, ou d'un ouvrage collectif, avec un premier texte rédigé conjointement par David Mangin et Marc Wiel, introduisant des articles. Les contributions de chacun sont signées et clairement identifiées. Ce principe d'organisation des rapports se généralise petit à petit au sein du « Conseil Scientifique » de l'AIGP.

La posture du mandataire est ici clairement différente de celle de l'architecte, se présentant comme un « homme de synthèse ». Dans cette organisation, le mandataire se positionne plus comme un réel « porte-parole »,

⁵³⁵ À partir de 2012, l'AIGP passe des commandes aux équipes via des lettres de commande. La première est « Habiter le Grand Paris ».

mais aussi comme le coordinateur du travail collectif. Cette posture se retrouve partiellement dans les interventions publiques où cette équipe a plus tendance à laisser s'exprimer des individus autres que le mandataire. Cette posture nous semble correspondre à celle du « chef d'orchestre », qui prend en compte la diversité des approches, les laisse audibles, mais conserve une position surplombante. Cette représentation de l'architecte-urbaniste se construit au XX^e siècle alors que le « champ » de l'urbanisme se constitue. Viviane Claude signale que cette posture recherchée par ces professionnels, leur permet de prétendre à occuper une place privilégiée, avec un ascendant sur les autres disciplines qui s'accompagne d'une forme d'autorité (Claude, 1989). Cette figure, si elle a tendance à mieux prendre en compte le caractère collectif du travail, n'échappe pas à un désir de maîtrise du territoire.

Figure 33 : Organigramme de l'équipe SEURA et sommaire du rapport « Habiter le Grand Paris », mars 2013. Source : Agence SEURA



6.1.7. **Élaboration d'images dans les agences et externalisation de la production des textes**

La production des rapports, que ce soit pour la consultation de 2008 ou à l'AIGP, demande des efforts importants. Ces documents finaux sont constitués d'éléments graphiques et de textes. Nous avons cherché à comprendre qui les avait produits. Le fait qu'ils ont été principalement réalisés par les plus jeunes membres des équipes est établi, néanmoins nous avons pu identifier des tendances différentes pour les éléments rédigés, et l'élaboration d'images ou de graphiques. En 2008, un changement important intervient dans les derniers mois de la consultation, alors que les médias ont commencé à s'intéresser aux productions des équipes. Une chercheuse, membre d'un des groupements, nous explique :

« Alors après ça s'est accéléré, et la presse est arrivée et les architectes, ils ont très bien compris ce qu'il fallait faire. Il fallait faire des images. Donc, moi j'ai écrit le rapport et eux, ils ont fait les images chez eux. »⁵³⁶

En analysant les documents produits lors des phases intermédiaires et pour la dernière phase, nous remarquons bien que les images y prennent petit à petit de plus en plus de place, étayant bien ces propos. À titre d'exemple, les équipes Descartes, Grumbach ou Portzamparc ont réalisé des rapports en fin de phase 1⁵³⁷, avec une répartition d'environ trois quarts de textes pour un quart d'images. Cette proportion s'inverse pour les derniers rapports produits par ces groupements⁵³⁸. Ils se composent alors de deux tiers d'éléments graphiques pour un tiers de texte. Ce changement s'exprime également dans les mises en page. Par exemple, les deux premiers rapports produits par l'équipe menée par Antoine Grumbach, sont au format portrait, préférable pour la mise en page de textes. Le dernier passe au format paysage avec une reliure à l'italienne, plus favorable à la mise en page d'images.

⁵³⁶ Extrait d'un entretien du 22 avril 2015 avec une chercheuse.

⁵³⁷ Finalisé en novembre 2008.

⁵³⁸ Finalisé en février 2009.

La citation que nous avons extraite, nous dit également « *Donc moi, j'ai écrit le rapport et eux, ils ont fait les images chez eux.* » Cette séparation entre la production d'images et de textes se retrouve dans la grande majorité des équipes. La production des images est principalement une tâche réalisée dans les agences d'Architecture et d'Urbanisme, avec une supervision attentive de la part des mandataires. Celle de textes semble avoir été plus facilement externalisée et confiée aux chercheurs. Le concept « d'agencement organisationnel » nous permet de voir ainsi des niveaux de « dépendance » et « d'autonomie » différentes pour ces deux tâches. La production des images semble relever d'enjeux stratégiques plus forts que la production des textes, pour que les mandataires décident de les superviser personnellement.

Cette distinction dans la production des images et des textes perdue plus tard au sein de l'AIGP. Une jeune cheffe de projet dans une agence d'Architecture nous explique :

« Nom du mandataire⁵³⁹ il a besoin de voir du concret. Donc, des images. Et depuis que Mireille est arrivée, il y a une demande très forte de produire des images. Moi, à titre personnel, ça m'énerve. Mais je comprends sa posture sans être d'accord avec elle, car elle a réussi à sauver l'AIGP alors qu'on pensait que ça ne tenait plus la route. Et il y a la COP 21, il y a des attentes fortes de Manuel Valls. Elle veut donc montrer qu'on peut produire des choses. Et pour être basique, et ça, ça m'énerve, mais d'un architecte, on attend qu'il fasse des perspectives. Donc, on va finir par faire une perspective et ça fera plaisir à tout le monde. C'est très difficile de concilier une recherche de fond et l'attente court-termiste de "faut produire des images", "faut que ça puisse aller dans Le Parisien". »⁵⁴⁰

Cette citation montre que la production d'images relève du « concret », s'opposant à la production de textes qui relèverait alors de « l'abstrait ». Elle s'inscrit également dans un but médiatique et politique : à la demande de Manuel Valls⁵⁴¹, en lien avec l'actualité de la COP 21⁵⁴², ou

⁵³⁹ Nous avons préféré anonymiser cet entretien.

⁵⁴⁰ Extrait d'un entretien du 28 avril 2015 avec une cheffe de projet.

⁵⁴¹ Alors Premier Ministre.

encore pour « aller dans *Le Parisien* ». Ainsi, le fait de mieux contrôler la réalisation d'images permet aux mandataires de simuler le fait d'être dans l'action et non pas d'être confiné dans la production de connaissances. Comme nous l'avons identifié lors de l'analyse des relations entre la consultation de 2008 et le Secrétariat d'État en charge du Développement de la Région Capitale, les équipes se sentent contraintes dans la sphère de la production de discours et de connaissances, ce qui relève du *logos*, et souhaitent entrer dans la sphère de la *praxis* dont elles se sentent coupées. La production d'images leur est utile pour donner l'impression d'être dans l'action. Dès lors, cette activité ne peut être trop déléguée. À l'inverse, délaissier la production des textes, cela semble également marquer une volonté pour les mandataires, de s'éloigner de la sphère du *logos* où ils se sentent restreints.

Or, de manière tout à fait paradoxale, ces images n'ont aucune portée opérationnelle, mais servent à soutenir des discours. Ce paradoxe n'échappe pas à la cheffe de projet, qui se sent obligée de produire ce type de supports, bien qu'elle n'y voie pas de réelle utilité sur le fond.

L'habitude des architectes de produire des images pour exprimer des idées a souvent soulevé des questions au sein des équipes. Une chercheuse membre du groupement Descartes, nous explique :

« [Jean Marc] Offner avait fait une présentation compliquée sur la gouvernance, et Yves Lion, qui a un art de la synthèse, a dit "Oui, en fait, la bonne échelle, c'est 250 000 habitants, donc il faudrait faire 20 villes". Et la semaine d'après, il y avait le dessin des 20 villes. Et Offner, il disait "Non ! Non ! J'ai pas dit ça ! Pas si vite !". Et le dessin allait toujours très vite. Et pareil, l'histoire de la forêt. Avec les moins 2° C, donc ils avaient utilisé le modèle de Météo France. Et je me souviens le jour où la perspective de la forêt était arrivée, Offner a dit

⁵⁴² Conférence de Paris sur le Climat qui se déroule en décembre 2015.

"Non, mais attendez, vous ne pouvez pas faire ça."⁵⁴³ Il était scotché par la rapidité à laquelle le raisonnement devenait une image. »⁵⁴⁴

L'expression par l'image est ici un passage obligé pour les architectes, pour traduire et s'appropriier les apports d'individus issus d'autres disciplines. La réduction de réflexions techniques à une image provoque une simplification à outrance des propos des experts, qui dérange grandement ces derniers. Or, il apparaît que ces productions graphiques sont néanmoins maintenues dans les rapports des équipes. Le processus ainsi décrit semble bien correspondre à un usage des propos d'experts pour étayer des propositions de transformations spatiales, qui s'expriment par des cartes ou des vues en perspective. Le désir de donner aux productions une finalité opérationnelle, qui n'a aucune possibilité de se réaliser, semble bien dominer dans les propos des équipes, au risque de simplifier, voire de caricaturer des réflexions scientifiques plus complexes et élaborées selon d'autres objectifs.

L'usage décrit de la production d'images semble bien relever d'une pratique propre au groupe des architectes, qui mobilise ces représentations comme un moyen privilégié pour transmettre une pensée. Ce mode d'expression non verbale nous apparaît comme une « convention » que les architectes parviennent à imposer aux autres membres des équipes. L'appétit des médias et des politiques pour ces images, aide manifestement les architectes à l'imposer. Le chapitre suivant s'emploiera à analyser ces productions et les systèmes de valeurs dont elles relèvent.

⁵⁴³ Cet épisode est relaté par plusieurs personnes qui étaient présentes à cette réunion.

⁵⁴⁴ Extrait d'un entretien du 22 avril 2015 avec une chercheuse.

Figure 34 : La carte de vingt villes qui composent l'agglomération parisienne. Extrait du rapport « Paris, Capitale, Région, Ville, Villes », produit par l'équipe Descartes, février 2009. Source : équipe Descartes

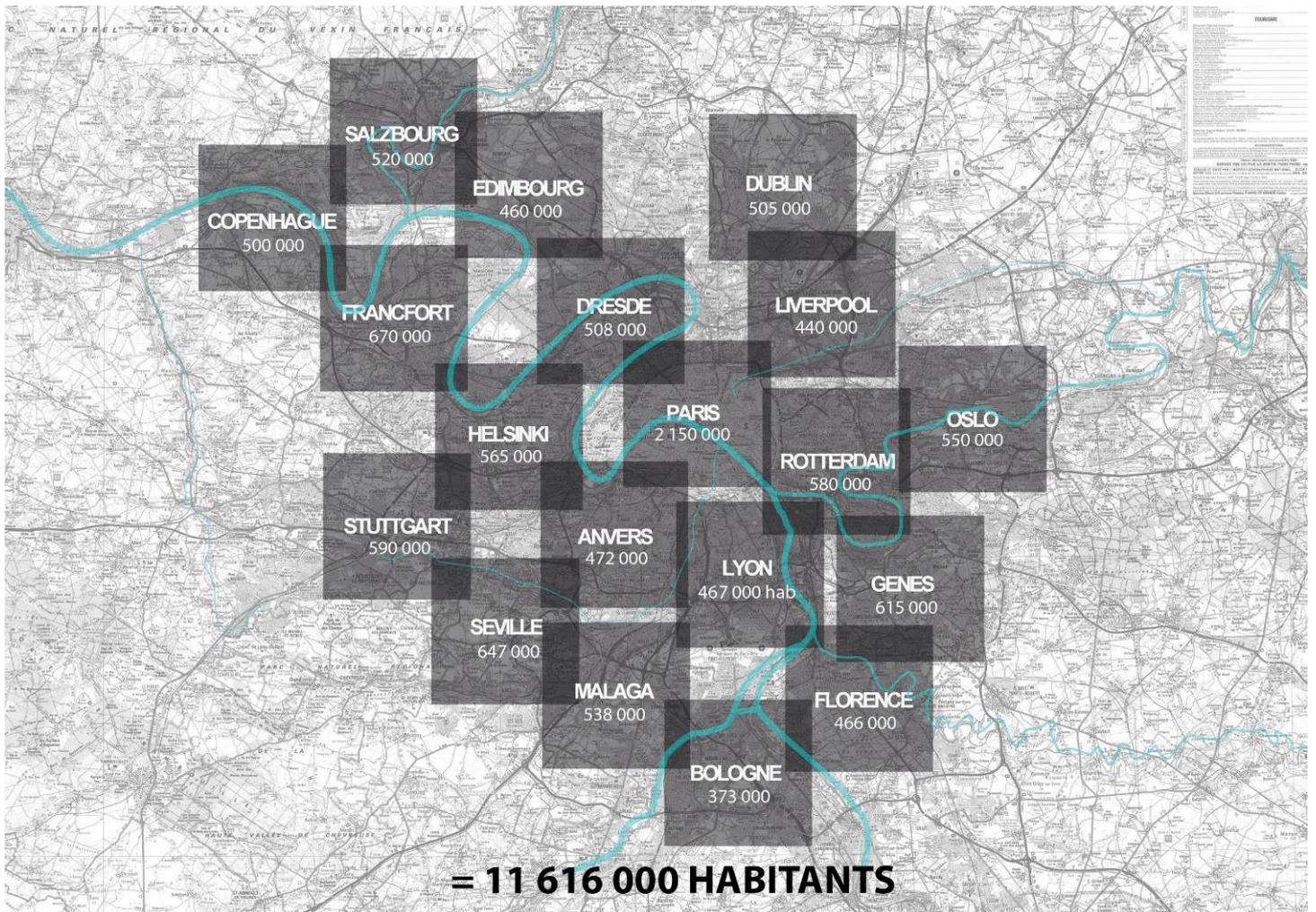
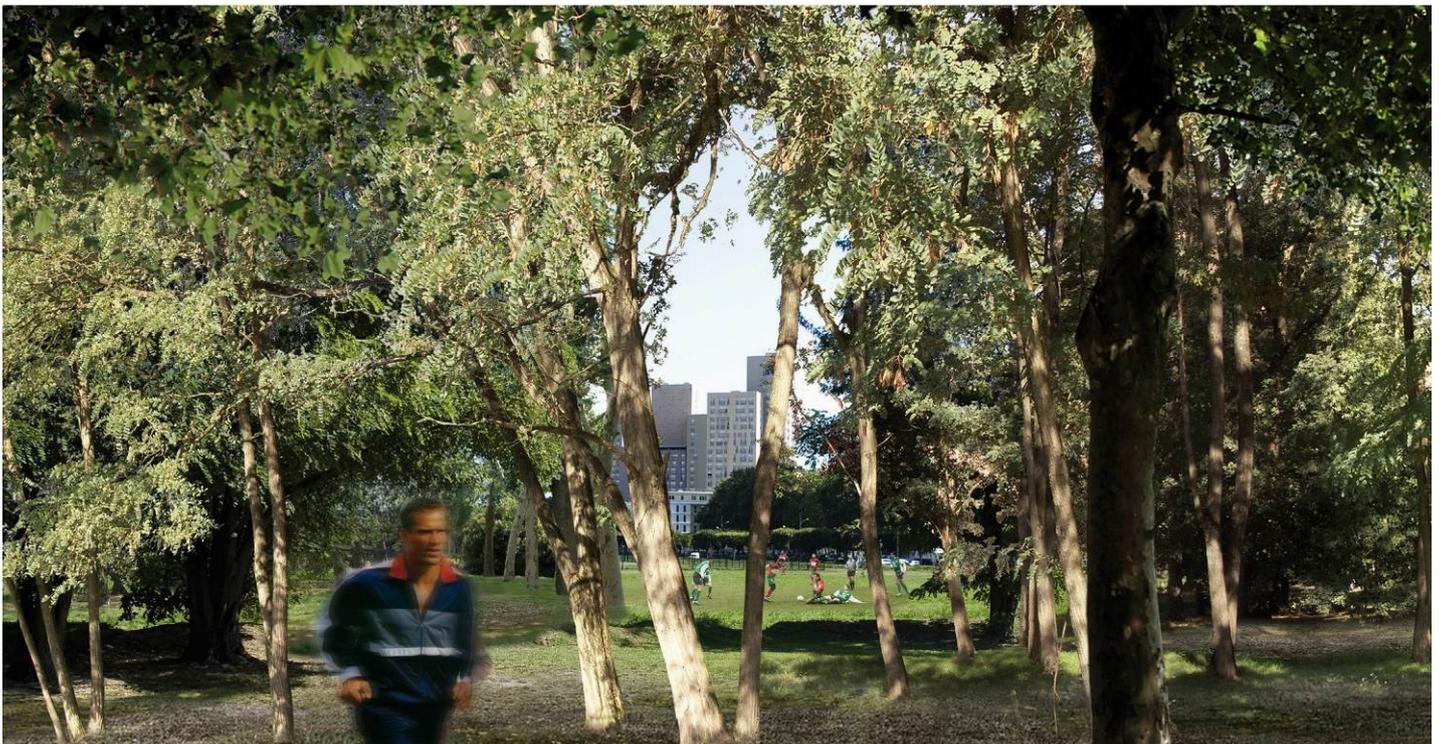


Figure 35 : Image de la création de forêts pour réduire les effets d'îlot de chaleur urbain. Extrait du rapport « Paris, Capitale, Région, Ville, Villes », produit par l'équipe Descartes, février 2009. Source : équipe Descartes



6.2. Les relations au sein du « Conseil Scientifique » de l'AIGP

Nous venons d'analyser comment les groupements peuvent être compris comme des espaces où les relations entre les individus répondent à une forte hiérarchie. Les concepts « d'agencement organisationnel » et de « monde » nous permettent de décrire comment s'expriment ces relations à la lumière des modes de collaboration. Mais les équipes interagissent également entre elles au sein du « Conseil Scientifique » de l'AIGP, définissant un second espace hiérarchisé que nous pouvons également analyser. Nous avons ainsi identifié le fait que les groupements construisaient leurs réflexions sur des sujets distincts leur permettant de se distinguer les unes des autres.

Des conflits, parfois extrêmement violents⁵⁴⁵ émergent entre les équipes. Ils nous ont permis d'identifier des lignes de rupture au sein du « Conseil Scientifique », qui polarisent les individus dans des positions construites selon des oppositions. Nous les avons identifiées à l'occasion des situations d'observation participante nous donnant accès aux échanges entre les membres de l'AIGP. Ces moments sont également souvent relatés dans les entretiens que nous avons menés. Trois types de postures structurent ces oppositions : chercheur/praticien, architecte/urbaniste et créateur/expert.

⁵⁴⁵ Il est difficile de ne pas évoquer la violence dont nous avons pu être témoins dans certaines situations. Si la majorité des échanges restent cordiaux, quelques épisodes difficiles ont émaillé notre observation participante. Ces moments ont choqué plusieurs autres personnes interviewées qui les évoquent régulièrement dans les entretiens. Les individus impliqués dans ces échanges ne se contentent pas d'élever la voix. Ils se lèvent, quittent la salle en claquant la porte, reviennent pour prendre le micro et demandent des excuses publiques. L'intimidation physique est employée par certains ; ils se lèvent et se mettent l'un face à l'autre. Les individus impliqués dans ces échanges sont toujours des hommes.

6.2.1. Constituer un domaine d'expertise

En considérant l'ensemble des productions des équipes, il est possible de remarquer que chacune de celles-ci s'est constitué un domaine de prédilection pour développer ses travaux. Les sujets qu'elles abordent, changent généralement assez peu au fil des années. Il est par exemple possible de mentionner le groupement dirigé par l'agence d'Antoine Grumbach et son travail sur la Vallée de la Seine aval, l'équipe des Urbanistes Associés (Christian Devillers, mandataire) qui travaille sur les « bassins de vie » et l'Urbanisme de proximité, le groupement STAR (Béatriz Ramo, mandataire) qui porte des réflexions sur l'habitat et entre autres la cohabitation, ou celui dirigé par l'agence Bres&Mariolle qui développe une réflexion sur la ville diffuse. Ce découpage des thématiques de travail selon des sujets ou des objets distincts, est largement encouragé par l'AIGP qui passe des commandes spécifiques à chaque équipe, en les confortant dans leurs positions respectives.

De plus, ces différences permettent aux groupements de se sentir moins en concurrence et davantage capables de cohabiter dans le « Conseil Scientifique ». Cette facilité de cohabitation permise par le fait que les équipes travaillent sur des sujets différents, contraste avec les situations où des tensions apparaissent lorsque deux équipes se sentent mises en concurrence sur un sujet partagé. Ces frictions, voire ces conflits, apparaissent lorsqu'un même domaine d'expertise est revendiqué par plusieurs équipes.

Les conflits sur les différences de méthode apparaissent lorsque des thématiques similaires sont abordées

L'exemple des conflits entre l'équipe STAR⁵⁴⁶ et de Monique Eleb⁵⁴⁷ est frappant. Monique Eleb qui travaille depuis plusieurs années sur la question de l'habitat et du logement, s'est constitué un domaine d'expertise où elle jouit d'une reconnaissance établie depuis plusieurs années⁵⁴⁸. En tant que membre de l'équipe MVRDV, elle s'est construite à l'AIGP une place en tant que spécialiste de la question du logement en Île-de-France. L'équipe STAR, nouvelle recrue de 2012, a entamé un travail sur des typologies de cohabitations pour répondre à la lettre de commande « Habiter le Grand Paris ». À ce sujet, Béatriz Ramo nous explique :

« Par exemple, il y a Monique Eleb qui travaille aussi sur le logement et c'est pour ça qu'elle a été super critique avec nous à la première étape. Car nous, on est arrivé avec la co-résidence comme modèle. Je ne connaissais pas Monique Eleb avant, je ne savais même pas qu'elle était intéressée par l'habitat partagé. On est venu, tout le monde était très content avec notre production. Je pense qu'elle s'est sentie, un peu, attaquée parce qu'elle était un peu la reine du logement. Et on est arrivé et on a commencé à parler de ça de manière très libre. Je pense que ça l'a touchée. Elle a commencé à dire que notre méthode n'était pas scientifique, pas académique. Et j'ai dit : "Tout à fait, ce n'était pas notre intention. Je suis une architecte, je n'ai pas mon laboratoire de recherche. Je suis beaucoup plus libre, je peux avancer comme je veux." »⁵⁴⁹

⁵⁴⁶ Cette équipe est dirigée par l'agence STAR dont Béatriz Ramo est à la tête. L'agence est basée à Rotterdam, Béatriz Ramo est d'origine espagnole.

⁵⁴⁷ Monique Eleb est psychologue, docteur en sociologie, professeur des Écoles d'Architecture et dirige le laboratoire ACS localisé à l'ENSA Paris Malaquais.

⁵⁴⁸ On peut par exemple citer Eleb Monique, *Les 101 mots de l'habitat à l'usage de tous*, Paris, Archibooks, 2015, ou encore Eleb Monique, Simon Philippe, *Logement contemporain, Entre confort désir et normes - 1995-2012*, Paris, Mardaga, 2012.

⁵⁴⁹ Extrait de l'entretien du 6 mai 2015 avec Béatriz Ramo.

Cet entretien exprime clairement une démarche qui ne se revendique pas comme relevant de la recherche académique. Béatriz Ramo assume le fait de ne pas réaliser un état de l'art sur la question qu'elle traite, mais de construire son propos à partir de son expérience professionnelle. La question des sources est donc tout à fait secondaire dans cette démarche qu'elle considère comme « libre », à savoir détachée des exigences de la rigueur scientifique. Cette attitude a fortement choqué Monique Eleb qui y a vu un plagiat :

*« Au départ, il y avait un climat de tolérance et d'écoute que l'on n'a pas retrouvé après [2012]. Il y avait des rivalités de génération, ce qui n'était pas le cas auparavant. [...] Béatriz Ramo, je ne veux pas dire des choses méchantes, mais c'est du plagiat. Parce que ça a été fait partout et mon livre *Penser l'habité*⁵⁵⁰ en est plein. Et *Penser l'habité*, c'est 1988. Béatriz Ramo, elle a fait un projet. Les premières images qu'elle montrait, étaient tirées de mon livre. Pour les gens qui me connaissaient, tout le monde se marrait en me regardant car ils savaient très bien. Donc, c'est une architecte, point. Elle est très bonne communicante. Mais il n'y a rien de nouveau. »⁵⁵¹*

Ce conflit met en lumière les différences de culture entre le milieu universitaire et professionnel. Ainsi, Béatriz Ramo, en se déclarant architecte et non chercheuse, estime qu'elle n'est pas soumise à l'exigence de citer ses sources. Elle défend sa légitimité en invoquant son activité de professionnelle dans le domaine de la production de logements et son approche plus instinctive, revendiquée comme « plus proche de celle d'un artiste »⁵⁵². De plus, Béatriz Ramo souligne qu'elle avance des réflexions spécifiques pour l'AIGP, tandis que les équipes issues de la consultation de 2008 n'auraient, selon elle, pas produit d'éléments nouveaux, mais recycleraient des productions réalisées dans d'autres contextes⁵⁵³.

⁵⁵⁰ Eleb Monique, Châtelet Anne-Marie, Mandoul Thierry, *Penser l'habité : le logement en questions*, Liège - Paris, Mardaga, 1988.

⁵⁵¹ Extrait de l'entretien du 4 juillet 2016 avec Monique Eleb.

⁵⁵² Entretien du 6 mai 2015 avec Béatriz Ramo.

⁵⁵³ *Ibid.*

Monique Eleb, quant à elle, revendique une démarche scientifique construite lors d'une longue carrière où la question du logement a toujours été centrale. Pour elle, le dialogue avec Béatriz Ramo semble impossible avec la perte d'un « climat de tolérance et d'écoute » et une culture professionnelle trop divergente. Ce conflit pose également le problème d'une différence d'éthique professionnelle entre d'une part, une universitaire, pour qui la citation des sources est nécessaire pour asseoir la valeur scientifique du travail, et d'autre part, une architecte, qui ne se rend pas compte qu'elle enfreint une règle, venue d'un autre « monde » professionnel.

Utiliser un vocabulaire différent pour se distinguer

Le groupement Les Urbanistes Associés (Christsian Devillers, mandataire) et l'équipe Bres&Mariolle travaillent sur des sujets proches, l'Urbanisme de proximité. Toutes deux ont constitué une réflexion sur les mouvements pendulaires quotidiens. Les Urbanistes Associés travaillent sur la notion de « bassin de vie » en cartographiant les mouvements domicile-travail à partir de données de l'INSEE. L'équipe Bres&Mariolle cartographie tous les déplacements quotidiens à l'exception des déplacements liés à l'emploi, et construit la notion de « grappe »⁵⁵⁴. Ces deux groupements travaillent sur des données statistiques liées aux déplacements en Île-de-France, en les cartographiant dans des démarches SIG pour proposer une nouvelle lecture de la métropole.

Ces deux équipes, bien que très proches dans leurs thématiques et leurs outils, utilisent des termes distincts, « grappe » et « bassin de vie »⁵⁵⁵. De plus, elles effectuent des cadrages cartographiques différents, l'ensemble

⁵⁵⁴ « Le Grand Paris des densités dispersées », livrable, équipe Brés&Mariolle pour la mission « Habiter le Grand Paris », 2013. Gaston Bardet utilise déjà ce terme pour parler d'Urbanisme de proximité et de la structuration polycentrique des agglomérations (Chapel, 2010).

⁵⁵⁵ Le terme « bassin de vie » est défini sur le site Internet de l'INSEE : www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2060.

de la métropole dans un cas, et des grandes portions de territoire dans l'autre. Ces deux groupements portent également une bonne estime réciproque et respectent leurs méthodes respectives et leur engagement dans le « Conseil Scientifique »⁵⁵⁶. Nous sommes ici sur un cas quasiment opposé à l'exemple précédent. Bien que travaillant sur des thématiques proches, ces équipes sembleraient avoir trouvé un mode de cohabitation pacifié grâce à l'emploi d'un vocabulaire les différenciant. Néanmoins, il faut noter qu'elles rentrent peu en dialogue au sein du « Conseil Scientifique ». L'usage d'un vocabulaire qui leur est propre, semble leur avoir permis de construire une certaine distance, leur permettant de ne pas entrer en conflit.

Il est à noter que ce mode de cohabitation développé à l'AIGP – manque de dialogue et volonté de se distinguer les uns des autres – empêche la confrontation des productions et ne correspond pas à une démarche d'élaboration collective de connaissances, propre à la démarche scientifique qui valorise la confrontation et l'évaluation par les pairs.

6.2.2. L'opposition praticien/chercheur

Les exemples que nous venons de souligner montrent que les conflits entre les équipes sont exacerbés lorsque s'y ajoutent des différences de pratiques issues du milieu de la recherche et de celui des agences d'Architecture et d'Urbanisme. Nous avons déjà souligné le fait que les attitudes tournées vers l'action étaient plus valorisées que celles tournées vers la production de connaissances. Une cheffe de projet nous explique :

« François [Leclerc] par exemple, c'est quelqu'un qui est dans l'action et donc ça l'énerve quand on passe par trente mille attermolements, et de l'autre côté, il y a Acadie⁵⁵⁷, qui sont des chercheurs. Et moi, je n'ai pas une culture d'architecte, donc j'ai plus

⁵⁵⁶ Entretiens avec les membres de ces deux équipes.

⁵⁵⁷ Bureau d'étude et de conseil en Urbanisme, dirigé par Daniel Béhar.

tendance à aller vers leurs méthodes et donc, François, il me dit : "Bon, c'est bon, quand est-ce qu'on fait du projet ?" »

Question : Cette différence d'approche entre quelque chose qui est dans l'action et quelque chose qui serait ...⁵⁵⁸

Réponse : De la recherche ? Oui, ça, c'est supposé être le rêve de l'AIGP de dire : "On a réussi à faire la synthèse de ça". Mais à titre personnel, je pense que c'est faux. Il y a une dichotomie qui n'a jamais été réglée. Je me rappelle d'engueulades mais hyper violentes entre [Nom d'un mandataire] et [Nom d'un universitaire membre d'une équipe] sur "On est un Conseil Scientifique, on est là pour faire de la recherche", et "On est des architectes, on est là pour faire du projet", et j'ai l'impression que cette dichotomie-là, elle n'a jamais été réglée. »⁵⁵⁹

La question du rôle de l'AIGP devient donc centrale dans cette opposition entre praticiens et chercheurs. Le débat entre ces deux parties prenantes porte sur un enjeu d'identité fort : d'un côté, des individus se définissant comme des architectes, considèrent qu'ils doivent faire du « projet » ; de l'autre, des personnes faisant valoir leur appartenance à un « Conseil Scientifique » justifiant le développement de démarches de recherche jugées scientifiques. Le besoin pour les individus s'identifiant comme praticiens de « faire du projet », est très clairement énoncé. Il reprend leurs préoccupations de se présenter comme étant dans l'action. La production de connaissances apparaît alors comme une contrainte retardant l'action, retardant l'activité de « projet »⁵⁶⁰, finalement les empêchant d'être « architectes ».

Dans ce contexte, la recherche devient une activité secondaire et peu soutenue par l'AIGP. Les chercheurs intégrés aux équipes voient bien cette

⁵⁵⁸ Nous évitions d'utiliser le mot « recherche » dans nos questions afin de ne pas inciter son emploi par les personnes interviewées lorsqu'elles définissaient des activités qu'elles menaient.

⁵⁵⁹ Extrait d'un entretien du 28 avril 2015 avec une cheffe de projet.

⁵⁶⁰ L'usage du terme « attermoisement » est révélateur de cet empressement à être dans l'action.

différence de valeur attribuée à la recherche. Alain Bourdin⁵⁶¹, membre de l'équipe Les Urbanistes Associés dirigée par l'agence de Christian Devillers, nous explique :

« Je dirais qu'on a utilisé l'AIGP comme un coucou, pour avoir un nid où on pouvait y faire de la recherche. C'est-à-dire que l'AIGP ne nous a jamais commandé de recherches. Que les gens de l'AIGP ne comprennent pas bien ce que c'est que la recherche. Mais ça nous a permis de financer des choses. [...] Ce qui s'est passé ensuite, et à mon avis, c'est une imprudence, ça, c'est le côté des architectes. C'est-à-dire qu'on a trouvé des choses qui sont autant des questions que des réponses. Et les architectes, ils ne regardent pas les questions que ça pose, ils ne regardent que les réponses. Et donc, Christian Devillers pousse pour que cela s'appelle les « bassins de vie du Grand Paris ». Je ne suis pas certain que ce soient des « bassins de vie ». Et il y a eu des cartes, malheureuses, avec des périmètres. On aurait pu faire les choses différemment, avec des gradients. Et alors, comme on était en pleine réforme, évidemment les élus se sont jetés dessus. »⁵⁶²

Cet extrait d'entretien souligne combien l'activité de recherche est marginalisée au sein de l'AIGP. La comparaison avec « le coucou », montre qu'Alain Bourdin a perçu cette institution comme un moyen de financer une activité de recherche menée dans son laboratoire, sans se préoccuper outre mesure d'engager un dialogue avec elle et les membres des autres équipes. Sa position marginale lui a posé de nombreux problèmes, mais, en adoptant une attitude pragmatique, il a perçu dans cette situation une opportunité pour mener des travaux qui l'intéressaient de son côté.

Cette marginalisation du chercheur n'est pas uniquement à imputer à la direction de l'AIGP, mais tient aussi à l'attitude du mandataire qui aurait davantage tendance à chercher des réponses qu'à définir un questionnement. Or, cette équipe est l'une de celles où la collaboration entre praticiens et chercheurs, s'est la mieux passée. En effet, dans ce même entretien, Alain

⁵⁶¹ Alain Bourdin est docteur en sociologie, professeur à l'École d'Urbanisme. Il dirige le Lab'URBA (laboratoire en Urbanisme) au moment où il est membre de l'équipe des Urbanistes associés.

⁵⁶² Extrait de l'entretien du 15 juin 2016 avec Alain Bourdin.

Bourdin insiste sur le fait que les méthodes de productions de données ont été d'une grande qualité scientifique. Un désaccord est apparu dans leur usage et leur interprétation, avec d'un côté une volonté d'en faire des objets de recherche, en prenant en compte autant les « réponses » que les « questions », et de l'autre, la préoccupation d'appliquer les « réponses » trouvées.

On constate à nouveau dans cet entretien que l'architecte mandataire a réussi à imposer sa propre terminologie, la notion de « bassin de vie », bien qu'elle ne soit pas partagée par tous les membres du groupement. Or, l'usage de ce terme ainsi que les représentations qui l'ont accompagné, ont servi de support à des réflexions d'élus, ce que semble déplorer Alain Bourdin. Cette marginalisation de l'activité de production de connaissances provoque une certaine frustration et parfois une animosité de la part des individus qui se considèrent d'abord comme des chercheurs⁵⁶³.

L'opposition entre praticiens et chercheurs ne relève pas seulement d'une question de méthode, mais d'attitudes qui se construisent sur des systèmes de valeurs différents. L'analyse du fonctionnement de l'AIGP et de sa direction, met clairement en évidence une défiance par rapport aux chercheurs. Bertrand Lemoine, directeur de l'AIGP au moment d'un entretien, nous explique :

« Ce n'est pas évident, la circulation entre les travaux de recherche et le travail prospectif. Ce n'est pas facile, parce que les chercheurs ne sont pas forcément dans cette vision prospective. Ils sont dans l'analyse, ils sont souvent assez critiques. Parfois à juste titre, parfois pas forcément d'ailleurs. Ils sont dans une vision qui se défend structurellement d'être dans une action possible. La peur d'être instrumentalisé, etc. Et puis, en même temps chez les chercheurs, il y a une frustration de ne pas être entendu par les politiques, alors qu'ils pensent qu'ils ont raison, parce qu'ils ont beaucoup réfléchi, etc., mais alors, ils se demandent pourquoi on les écoute pas. [...] Donc, il faudrait comprendre pourquoi ils ne sont pas écoutés, mais aussi

⁵⁶³ Un chercheur dans un entretien nous dit par exemple : « Mes travaux n'ont intéressé personne. La plupart des architectes qui sont là, sont des illettrés. Bon, c'est de la provocation, il y a des architectes avec qui je peux dialoguer, mais ils n'étaient pas à l'AIGP. »

pourquoi ils ne font rien pour être écoutés. Peut-être qu'ils ne se posent pas les bonnes questions ou qu'ils ne se posent pas les questions que se posent les politiques. »⁵⁶⁴

Au-delà de la critique que porte lui-même le directeur de l'AIGP vis-à-vis des chercheurs, cet extrait d'entretien montre combien, pour la direction de cette structure, l'enjeu central n'était pas la question de la production de connaissances, mais bien l'action et la réponse aux demandes des élus. L'opposition entre praticiens et chercheurs joue clairement en faveur des premiers, dont les postures tournées vers l'action sont davantage valorisées par la direction de l'AIGP et les élus qui financent cette institution. Le contexte de travail pour les chercheurs est donc un contexte de faible considération pour leur apport et de mise en doute fréquente de leur utilité.

6.2.3. L'opposition architecte/urbaniste

Si les activités tournées vers l'action ont été bien plus valorisées que la production de connaissances, les modalités de l'action sont également des sujets de débats intenses. Lors des prises de parole dans les séminaires du « Conseil Scientifique », de nombreux échanges opposent des individus qui déplorent le fait que certaines équipes ne font pas de propositions concrètes de transformation de l'espace, tandis que les autres critiquent les premiers pour leur manque de compréhension des problèmes qui ne relèvent pas, selon eux, seulement de sujets spatiaux.

D'une part, des équipes revendiquent ouvertement le fait de faire de l'Urbanisme en tant qu'architectes. Philippe Gazeau, mandataire du groupement FGP+TER, nous explique :

« On voulait réfléchir à l'Urbanisme de manière un peu différente, à partir de l'Architecture. Je pense que c'est notre spécificité d'ailleurs, c'est ce qui nous différencie le plus des autres urbanistes du

⁵⁶⁴ Extrait de l'entretien du 22 juillet 2013 avec Bertrand Lemoine.

Grand Paris. C'est qu'on considère que c'est plutôt bien d'être architecte. Il y en a plein, dans leurs discours, on se demande s'ils ne haïssent pas l'Architecture, s'ils ont honte d'être architectes. Et nous, on considère que l'état des choses métropolitaines demande finalement d'avoir une approche profondément architecturale. [...] Donc, on est arrivé dans la consultation avec cette manière de voir l'Urbanisme qui est assez différente, je pense. »⁵⁶⁵

Dans cet extrait, le fait d'être architecte est revendiqué. De même, « l'approche architecturale » est présentée comme étant la bonne manière d'aborder la question de la « métropole ». Néanmoins, les personnes revendiquant cette « spécificité » ne la définissent pas réellement. Elles estiment que le seul fait d'être architecte, suffit. Par ailleurs, l'expression « ils ont honte d'être architectes » dénote l'idée que les architectes devraient faire du projet architectural, même sur une large problématique territoriale ; ceux qui s'en dissuaderaient, trahiraient en quelque sorte la cause de l'Architecture. Une position corporatiste s'affirme ainsi, visant à rendre l'approche architecturale légitime et pertinente sur des sujets d'Aménagement du territoire. Le fait d'aborder de telles questions en tant qu'architectes, est décrit comme une attitude innovante, ou différente par rapport aux pratiques habituelles. Or, ce point de vue semble ignorer l'histoire de l'émergence de l'Urbanisme, le rôle important joué par les architectes dans la constitution de la discipline, les modalités d'exercice actuelles de cette activité comme en atteste la fonction d'architecte-urbaniste (Claude, 2006).

Pour ces individus, le propre de l'architecte est d'être pragmatique au sens de tourner vers l'action et engager sur le terrain. Ils critiquent les attitudes qu'ils perçoivent comme trop théoriciennes, déconnectées de la réalité et difficiles à communiquer. Pour eux, ce pragmatisme se manifeste par la conception de réponses spatiales sous la forme de bâtiments. La communicabilité des idées suppose la représentation par des images, et notamment des vues en perspective. Le terme de « projet » est généralement celui qu'ils utilisent pour parler de leurs activités de production de propositions spatialisées traduites par l'image.

⁵⁶⁵ Extrait de l'entretien du 21 octobre 2016 avec Philippe Gazeau.

De manière contrastée, des équipes refusent cette attitude qu'elles qualifient de « non pertinente ». Marie Evo, cheffe de projet dans l'agence de Christian Devillers, nous explique :

« Nous, ce qu'on dit, c'est que l'AIGP est là pour réfléchir à des questions d'Urbanisme. Et donc, le projet d'Architecture n'a pas sa place dans un cercle de gens qui sont censés apporter des réponses à des questions d'Urbanisme. Donc, la seule critique qu'on a pu prononcer, c'est par rapport à des actions qui ne relèvent pas de l'Urbanisme. [...] Et donc, l'attitude d'architectes qui consiste à faire des images de gratte-ciels ou autre, n'était pas à notre avis une bonne réponse à la question posée pour l'Île-de-France. »⁵⁶⁶

Le « projet architectural » s'exprimant par la production d'images de bâtiments, relève pour cette personne, architecte de formation, d'une réponse inadaptée. Elle distingue deux types d'actions : celles qui « relèveraient de l'Urbanisme » et celles qui seraient de l'Architecture. L'opposition entre architectes et urbanistes s'exprime donc par le type de représentations produites à travers notamment des images de bâtiments. Lors des entretiens, les professionnels non architectes de formation et membres des agences mandataires, insistent sur leurs différences. Ce sont généralement des urbanistes issus de la géographie, qui souhaitent prendre leurs distances avec les équipes menées par des architectes non urbanistes. Certains chefs de projets, architectes mais ayant suivi des formations complémentaires, ont des attitudes similaires. Ils refusent ces approches en bloc, en disant ne pas comprendre ces positions, ou être incapables de dialoguer avec des individus qui revendiquent de telles méthodes.

La critique formulée à l'égard des individus qui se définissent essentiellement comme architectes, porte généralement sur une approche exclusivement spatiale qui aurait pour effet d'effacer des sujets qui ne

⁵⁶⁶ Extrait de l'entretien du 23 avril 2015 avec Marie Evo.

peuvent être traités par l'espace et ses représentations, des questions économiques ou de gouvernance, par exemple.

Le passage par la maîtrise de l'espace, qui est revendiqué par les architectes comme relevant de leurs compétences spécifiques, est précisément ce qui est critiqué par les individus qui se revendiquent comme urbanistes. Jean-Louis Subileau⁵⁶⁷, membre de l'équipe dirigée par Dominique Perrault, nous explique :

« Les architectes ont toujours une prétention à tout synthétiser. C'est-à-dire, la ville, c'est lui qui l'a comprise, mais sur ces phénomènes urbains... Sur la conception d'un bâtiment, c'est vrai, et Dieu sait si j'ai passé ma vie à les mettre en valeur, les architectes. Mais ce n'est pas ça, le problème du management d'une métropole. On peut dire à un architecte : "Bon, fais un petit plan masse, mets une tour là, c'est joli.", mais ce n'est pas ça, le problème d'une métropole de douze millions d'habitants. Donc, je leur reproche assez souvent de passer à côté des problèmes. »⁵⁶⁸

Cette propension de l'architecte à une synthèse qui deviendrait réductrice, est clairement critiquée. Jean-Louis Subileau souligne les limites d'une approche principalement « spatialiste » dans une problématique d'Aménagement du territoire beaucoup plus complexe. Néanmoins, si des différences existent bien entre ces postures, notons qu'elles se positionnent toutes deux dans une dynamique d'action et de résolution de problèmes. Jean-Louis Subileau semble réduire l'activité de l'architecte à de plans masses ou à l'implantation des bâtiments. Les expressions « fais un petit plan masse » ou « c'est joli », montrent un certain dénigrement de cette approche par rapport à l'enjeu d'aménager une « métropole », qui serait davantage du ressort de l'urbaniste. En plus d'une critique de l'approche trop focalisée sur l'espace, c'est aussi l'approche trop formelle issue des pratiques des architectes, qui est

⁵⁶⁷ Jean-Louis Subileau est urbaniste. Il a été directeur de plusieurs Sociétés d'Aménagement à Économie Mixte. Au moment de l'entretien, il est gérant de l'agence Une Fabrique de la Ville.

⁵⁶⁸ Extrait de l'entretien du 24 juin 2016 avec Jean-Louis Subileau.

mise en doute. Cette position nous permet d'introduire la troisième opposition que nous avons identifiée et qui oppose le « créateur » à « l'expert ».

6.2.4. L'opposition créateur/expert

Certains architectes critiquent les productions de l'AIGP car ils n'y voient pas de propositions suffisamment marquantes. À ce sujet, Philippe Gazeau explique :

« C'est quoi le problème, pas de l'AIGP, mais du Grand Paris ? C'est qu'à part l'histoire de Grumbach, de Paris et Le Havre, il n'y a aucun grand projet qui soit sorti, aucun, rien, et auquel on soit capable de s'identifier et qui serve de moteur très structurant de la nouvelle métropole. Et je pense que très concrètement, cette histoire de périphérique, ça peut en être un. Moi, ce que je regrette, c'est qu'il n'y a pas eu d'autres équipes qui arrivent et disent "Voilà !". Comme l'avait fait Grumbach dans la première session. »⁵⁶⁹

Cette posture, qui s'appuie sur le terme « grand projet », exprime une représentation de l'architecte qui serait capable de formuler une proposition claire, résumable à une formule, « Paris et Le Havre », et capable de fédérer par sa qualité. Cette posture suppose qu'un individu unique serait capable de formuler ce « projet » et d'en devenir l'auteur identifié. L'usage du terme « Voilà ! » suggère que cet architecte révélerait d'un coup son idée lumineuse au grand public et qu'elle obtiendrait une adhésion généralisée et immédiate. Nous sommes clairement ici dans une représentation de l'architecte démiurge. Cette posture revendiquée produit une rupture assez forte avec les membres des équipes non architectes, qui ne pensent pas leurs productions de cette manière. À ce propos, Daniel Béhar exprime les différences de postures qu'il

⁵⁶⁹ Extrait de l'entretien du 21 octobre 2016 avec Philippe Gazeau.

a ressenties dans sa collaboration avec Christian de Portzamparc lors de la consultation de 2008⁵⁷⁰ :

« C'est très difficile sur la pratique et sur l'atterrissage, car comme tous ces architectes du star system, ce n'est pas un secret, ils ont un mode de production qui est... C'est-à-dire que même en interne de son équipe, il est avec des gens qui sont dans un rapport au maître. Son mode de production est totalement individuel. Donc, il y a des convergences intellectuelles mais des différences de posture. Lui, il est dans celle du créateur, moi dans celle de l'expertise. Intellectuellement, ça marche, mais pour produire, c'est compliqué. »⁵⁷¹

Cette citation identifie une représentation héritée du système des Beaux-Arts où l'architecte est un maître à penser, transmettant une approche dogmatique de manière autoritaire. Il endosse aussi un statut de « créateur » qui incite à n'attribuer la paternité des productions qu'à ce mandataire. Nous sommes bien ici face à une représentation de l'architecte comme artiste. Elle est critiquée en l'opposant à celle de « l'expert », ce qui n'est pas sans poser de questions sur son rôle social.

La posture « d'expert » revendiquée par les individus que nous avons interrogés, met en avant une expertise émanant autant d'une démarche rationnelle de productions de connaissances, que d'expériences pratiques dans des missions liées à l'Aménagement du territoire. Cette double construction en fait une position intermédiaire entre la sphère du *logos* et celle de la *praxis*. Elle met en avant une démarche rationnelle visant l'action sur l'espace⁵⁷² et s'oppose ainsi à des démarches plus instinctives revendiquées par certains membres de l'AIGP⁵⁷³. Le statut « d'expert » revendiqué par des individus, tels que Daniel Béhar ou Alain Bourdin, relie un ensemble de différentes formes de connaissances assemblées pour répondre à des enjeux sociétaux et

⁵⁷⁰ Daniel Béhar, fondateur d'Acadie, un bureau d'études en Urbanisme, est membre de l'équipe de Christian de Portzamparc pour la consultation de 2008, puis de celle de TVK à partir de 2012.

⁵⁷¹ Extrait de l'entretien du 2129 avril 2015 avec Daniel Béhar.

⁵⁷² L'activité d'expertise peut être définie comme une mobilisation de connaissances visant une prise de décision. Roqueplo Philippe, *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris, QUAE GIE, 1997.

⁵⁷³ Nous pensons en particulier à Béatriz Ramo, mandataire de l'équipe STAR.

politiques. Cet acteur agit donc par rapport à un système de valeurs. Ce processus, s'il est rationnel, se construit également à partir des contingences politiques qui produisent la situation d'expertise. Le cas de l'expertise à l'AIGP nous semble avant tout procéder à des traductions de différents types de savoirs, visant une action sur le territoire francilien. Cette situation nous semble donc répondre à celle de « l'expert » comme médiateur, qui contribue ainsi au processus de prise de décisions (Callon, Rip, 1992). Les valeurs sur lesquelles ces deux postures de « créateur » et « d'expert » se fondent, sont dirigées par l'action et le souhait d'orienter la décision, mais selon des procédés différents. Le processus d'expertise se construisant sur une démarche rationnelle, se déploie selon un registre d'une argumentation visant à convaincre. Le « créateur », en jouant sur des effets rhétoriques, se positionne davantage dans le registre de la persuasion. Nous verrons dans le prochain chapitre que ces deux registres, s'ils s'opposent lors des interactions entre les membres du « Conseil Scientifique », se combinent souvent dans les productions des équipes.

Conclusion du Chapitre 6

La forte hiérarchisation des équipes que nous venons de décrire, illustre les effets d'accapuration par une seule personne des retombées symboliques d'une production collective, renforçant alors sa propre position dans son « champ » professionnel. Howard Becker souligne que les parties prenantes des productions collectives acceptent cette spoliation de la reconnaissance de leur rôle dans l'action collective par un individu car ce dernier est supposé détenir un « don »⁵⁷⁴ particulier.

Dans le cas que nous analysons, cette captation est opérée par l'architecte chef d'équipe, non pas à travers un « don » particulier que tous lui reconnaîtraient, mais par la position de mandataire qui lui a été conférée *de facto* par l'organisation de la consultation de 2008. L'approche par le « mandat », liée au concept « d'agencement organisationnel » (Girin, 1995), a été mobilisée en complément de l'analyse des « schémas conventionnels ». Nous avons ainsi pu décrire le processus permettant à ces individus d'occuper une position dominante et d'imposer dans les équipes des « conventions » issues de leur propre « monde professionnel ».

Nous avons identifié deux rôles principaux délégués aux mandataires ; la mission de piloter le fonctionnement des groupements en organisant les réunions et en répartissant les tâches à l'intérieur de ceux-ci, et le rôle de prise de parole publique qui est la responsabilité la plus valorisée. Ces deux rôles s'expriment notamment par le fait que les mandataires se sont trouvés positionnés au centre des échanges d'informations. Cette organisation leur a permis d'être les seuls à avoir une capacité de synthèse. Ce rôle a été principalement acquis par leur position dans l'organisation au sein de l'équipe, et non par une compétence particulière que les autres membres s'accorderaient à lui reconnaître.

⁵⁷⁴ L'usage du terme « don » faisant référence au statut de l'artiste dans les travaux d'Howard Becker (Becker, 1988).

Cette position dominante s'est exprimée par la valorisation de deux figures, « l'homme de synthèse » et le « chef d'orchestre ». La première met un accent plus fort sur l'individualité du mandataire qui se positionne comme l'auteur principal, voire unique, du travail collectif. Cette posture est revendiquée par la capacité de l'architecte à dessiner l'espace, activité qui est alors considérée comme capable de faire la synthèse de toutes les disciplines qui s'intéressent à l'aménagement du territoire. La figure de « chef d'orchestre » intègre davantage l'ensemble des membres du groupement tout en conservant une position dominante. Elle se distingue de la première par le fait que le dessin de l'espace n'est pas considéré comme suffisant pour synthétiser l'ensemble des disciplines à impliquer. Néanmoins, cette figure du « chef d'orchestre » maintient une forme de domination.

Nous avons constaté que la position dominante des mandataires leur avait permis d'imposer l'usage de termes qui ne faisaient pas nécessairement consensus au sein des équipes, et donc de maîtriser le langage adopté pour parler des réflexions collectives. Nous avons également noté que s'imposait au sein des équipes, la « convention » selon laquelle la représentation graphique devait être un mode d'expression de la pensée équivalent, voire supérieur – ne serait-ce qu'en place occupée – à l'expression textuelle. Cette valorisation de la production d'images s'est notamment exprimée au moment de la réalisation des rapports des équipes. L'élaboration d'éléments graphiques, relevant d'enjeux stratégiques forts, n'a pas été déléguée à d'autres membres de l'équipe. La production de textes en revanche, l'a été plus souvent. Le fait de déléguer la rédaction des textes et de garder sous un contrôle plus rapproché la fabrication des images, est à relier à l'idée selon laquelle les architectes mandataires ont tenté de se présenter comme étant dans l'action, plus que dans la production de connaissances ou de discours.

Enfin, nous avons identifié des individus aux profils hybrides d'architectes/chercheurs, qui, en endossant un rôle de passeurs entre les disciplines, ont contribué à traduire les intentions des mandataires auprès des autres membres pour les faire accepter. En pacifiant la collaboration, ils ont

aussi œuvré à normaliser au sein des groupements, les « conventions » du mandataire. L'ensemble de ces « agencements » semble avoir abouti à une domination des « conventions » issues du « monde » professionnel des architectes⁵⁷⁵, qui se sont alors imposées aux autres individus.

L'analyse des relations entre les équipes met en lumière des systèmes de valeurs associés à des postures qui se construisent selon des oppositions. Ainsi, le statut de praticien est plus valorisé que celui de chercheur. Ces derniers se sont vu dans l'obligation d'élaborer des stratégies pour mener tant bien que mal une activité qu'ils ont défendue comme relevant de la production de connaissances. Ils ont dû affirmer leur posture de chercheurs dans un environnement où celle de praticiens était valorisée par la direction de l'AIGP⁵⁷⁶. Cette différence de valeur avait déjà été analysée alors que nous décrivions les rapports entre les équipes mobilisées en 2008 et le Secrétariat d'État au Développement de la Région Capitale.

Le « Conseil Scientifique » de l'AIGP a également été un lieu où se sont confrontées une vision de l'aménagement du territoire comme devant relever du travail d'architecte, et une vision qui voit l'aménagement comme étant une activité d'urbaniste. La première défend l'idée que les projets de transformation spatiale à l'échelle du bâtiment, constituent des réponses plus adaptées aux questions liées à l'agglomération parisienne. La production d'images de bâtiments devient alors une activité importante pour exprimer ces propositions spatiales. La seconde consiste à dire que la conception de bâtiments ne peut répondre à une problématique de développement urbain à l'échelle de l'agglomération et ne devrait pas avoir sa place à l'AIGP. Les défenseurs de ce dernier point de vue estiment qu'une focale trop importante mise sur l'espace construit, occulte des sujets essentiels pour l'aménagement du territoire.

⁵⁷⁵ Le chapitre suivant s'applique à décrire ces conventions.

⁵⁷⁶ Du moins, à l'époque où Bertrand Lemoine en est le directeur.

Nous avons également identifié le fait qu'au sein des équipes s'opposaient des positions qui relevaient de celle de « l'expert » d'une part, et du « créateur » d'autre part. Cette troisième ligne de rupture définit des « conventions » divergentes dans la formulation et la transmission des propos des équipes. La posture de « l'expert » viserait davantage une construction rationnelle de l'argumentaire, tandis que celle du « créateur » se positionnerait davantage dans le registre de la persuasion.

Ces systèmes d'oppositions définissent un certain nombre de « conventions » qui permettent les actions collectives. Le prochain chapitre propose donc d'analyser les manières dont ces « conventions » apparaissent dans les productions des équipes.

7. Les « conventions » et les productions graphiques

Dans son analyse des structures d'actions collectives, Howard Becker identifie les « conventions » comme des éléments fondamentaux pour organiser les collaborations (Becker, 1974). Il y voit des systèmes de références partagées permettant de questionner certains fondements de la pratique, rendant un groupe d'individus plus apte à faire des choix rapidement et de manière coordonnée. Il les définit comme des normes d'usage émergentes qui tendent à être forgées dans des situations de collaboration. Il insiste également sur le fait qu'elles sont susceptibles d'évoluer, voire d'être rompues⁵⁷⁷. Howard Becker montre que les « conventions » doivent être partagées entre les membres des groupes d'actions collectives pour être opérantes. Si ce n'est pas le cas, des conflits émergent. Nous avons bien identifié de tels phénomènes autour du statut de la citation et de la référence, entre le milieu universitaire et celui des praticiens.

Les « conventions » permettent également de limiter les arbitrages et la quantité d'informations que les groupes d'actions collectives doivent prendre en compte pour agir. Cette « rationalité limitée »⁵⁷⁸ devient un atout pour rendre plus efficaces les collaborations. « L'économie des conventions » en explore les effets dans ce qui est alors désigné comme des « dispositifs cognitifs collectifs » (Favereau, 1989). Le détour par « l'économie des conventions » nous permet de clairement identifier le fait que les « conventions » sont des « normes

⁵⁷⁷ Howard Becker insiste sur le fait qu'il est toujours possible pour l'acteur d'un « monde » de « faire différemment ». C'est d'ailleurs sur ce point qu'il s'éloigne le plus de la théorie bourdieusienne du « champ ». Pour Becker, un individu qui ne serait pas satisfait de sa place dans son « champ », peut toujours le quitter pour créer un nouvel ensemble de pratiques, régi par des conventions qui lui seraient propres. Becker Howard, Pessin Alain, « Dialogue sur les notions de Monde et de Champ », *Sociologie de l'Art*, vol. 8, no. 1, 2006, pp. 163-180.

⁵⁷⁸ Le concept de « rationalité limitée » construit par Herbert Simon (Simon, 1957) propose l'idée que les individus n'ont pas besoin de prendre en compte tous les résultats possibles d'une action, ni même de considérer l'ensemble des paramètres. La prise en compte d'une quantité limitée de paramètres est suffisante pour produire un effet satisfaisant.

émergentes » (Reynaud, Richebé, 2007) qui imposent un certain nombre de règles, sans pour autant les nommer expressément⁵⁷⁹, et qui guident les actions des individus ayant décidé de s'engager dans une action collective.

Jean-Daniel Reynaud et Nathalie Richebé insistent sur le fait que ce passage des « conventions » aux règles, pose également la question de leurs fondements. Par ce glissement, les « règles d'usage » qui émergent avec les « conventions » peuvent se muer en « règles de justice », se construisant sur un principe qui transcende la pratique. Reynaud et Richebé nous expliquent ainsi que « *le glissement d'une catégorie de règle à l'autre fait [...] passer de la convention, inscrite ou non dans un dispositif, à la valeur qui la fonde*⁵⁸⁰ ». Ce passage de la « convention » à la valeur nous intéresse particulièrement dans les situations que nous analysons car il permet de décrire la manière dont le respect des « conventions » fait référence aux valeurs qui les fondent, et rend ainsi plus légitimes certaines actions collectives. Dans notre cas, au sein des équipes mobilisées en 2008, puis dans le « Conseil Scientifique » de l'AIGP, le principe d'action s'érigeant en valeur supérieure à celui de la production de connaissances, les « conventions » émanant des pratiques qui visent l'action, sont susceptibles de dominer celles visant la production de savoirs.

Selon cette idée, la production de documents graphiques, moyen nécessaire à l'expression de la pensée produite par les équipes, semble poursuivre plusieurs objectifs. Par exemple, elle permettrait aux architectes mandataires de simuler le fait d'être dans l'action. Dès lors, pour les équipes, la réalisation de documents graphiques porte un enjeu de positionnement important. La nature de ces productions est variée : vues en perspective, plans, cartes, schémas, diagrammes, graphiques, statistiques...

Les termes d'image ou de production graphique seront utilisés pour parler de l'ensemble de productions non textuelles des équipes. Nous prendrons le soin de distinguer les images iconiques, qui sont des productions graphiques

⁵⁷⁹ Sur ce point, les « conventions » s'opposent aux « contrats ». (Rallet, 1993)

⁵⁸⁰ Reynaud Jean-Daniel, Richebé Nathalie, « Règles, conventions et valeurs », *Revue française de sociologie*, vol. 48, n° 1, 2007, p. 10.

utilisant des codes simulant la vision de l'être humain⁵⁸¹. Il renvoie donc à l'idée d'une volonté de représenter des pans de la réalité en en reprenant les caractéristiques perceptibles selon la vision humaine. S'établit alors un lien de ressemblance entre l'objet représenté et sa représentation⁵⁸². Ce lien différencie ces représentations de celles qui révèlent des pans de la réalité non perceptibles par l'œil humain (le plan, le diagramme), dans le sens où ces dernières nécessitent un apprentissage d'une « compétence picturale » (Lopes, 1996).

Néanmoins, il faut souligner que la limite entre des productions graphiques qui peuvent être considérées comme des images iconiques, et celles qui ne le seraient pas, n'est pas aussi clairement établie dans les productions que nous analysons. Cette frontière est particulièrement poreuse dans le cas du dessin en Architecture, qui combine des projections géométrales (ne correspondant pas à l'expérience de la vision en perspective) et des codes mimant l'expérience de la perception humaine (utilisation de lavis pour colorer les dessins, utilisation d'ombrages pour rendre compte des différents plans)⁵⁸³. Il semble se jouer dans ces types de représentations mixtes, une préoccupation importante conduisant à y hybrider des techniques picturales. Nous y porterons donc une attention particulière.

D'autre part, certaines approches des *visual studies* proposent d'analyser les productions graphiques comme des opérations de sélection et de réduction d'informations, visant l'inscription d'une pensée. Ces approches, se situant dans la tradition de la « pensée visuelle » (Arnheim, 1979), voient dans la production de représentations graphiques un processus cognitif singulier et différent de celui à l'œuvre dans la formulation de la pensée par la rédaction. Afin de décrire ce processus, Ola Söderström utilise le terme de « visualisation » qui désigne la « *relation existante entre des opérations de pensée et des formes concrètes*

⁵⁸¹ Nous pouvons bien sûr penser à la vue en perspective comme un code pictural qui tente de se rapprocher au plus près de l'expérience de la perception humaine.

⁵⁸² Ces liens de ressemblance dans la réception des images intéressent notamment les sciences cognitives et la psychologie. (Gibson, 1950 ; Tuscher, 2005).

⁵⁸³ Cette particularité est soulignée par Ola Söderström. Söderström Ola, *Des images pour agir, le visuel en urbanisme*, Lausanne, Payot, 2001, 122 p.

d'inscription des objets, des connaissances et des idées »⁵⁸⁴. Cette approche nous offre un troisième terme pour parler des productions graphiques que nous analysons, le terme de « visualisation », qui mettra l'accent sur le processus cognitif de sélection et réduction d'informations, réalisé afin d'inscrire dans un document graphique, une pensée complexe.

Cadre théorique d'analyse des productions graphiques des équipes

Posons dans un premier temps, un cadre méthodologique pour analyser les productions des équipes. Les représentations graphiques sont abordées par de nombreuses disciplines : en Psychologie⁵⁸⁵, en Sciences Cognitives⁵⁸⁶, en Sciences de la Communication⁵⁸⁷, en Anthropologie, en Géographie, etc. Cet ensemble de disciplines ont contribué à définir le champ des *visual studies*⁵⁸⁸. À l'intérieur de ce celui-ci, nous nous intéressons aux processus de fabrication des éléments graphiques relatifs à l'Aménagement du territoire et réalisées par des groupes d'actions collectives collaborant grâce à des systèmes de « conventions ».

Nous nous appuyons principalement sur les ouvrages de Ola Söderström (Söderström, 2001), d'Enrico Chapel (Chapel, 2010) et de Jean-François Coulais (Coulais, 2014) pour notre exploration. Ces trois livres constituent notre support méthodologique principal car ils se construisent autour de l'idée qu'une analyse des productions graphiques en Urbanisme, croisée avec une compréhension de leurs modalités de production, des situations dans lesquelles elles sont produites et des effets que ces productions peuvent avoir, est

⁵⁸⁴ Söderström Ola, 2001, *op. cit.*

⁵⁸⁵ Gibson James Jerome, *The Perception of the Visual World*, Londres, Houghton Mifflin, 1950.

⁵⁸⁶ Anne Tüscher, « La valeur cognitive et esthétique des représentations d'objets architecturaux », in Younes Chris, Bonnaud Xavier, *Perception Architecture Urbain*, Paris, Infolio, 2014, pp. 81-91.

⁵⁸⁷ Joly Martine, *Introduction à l'analyse de l'image*, Paris, Nathan, 1998.

⁵⁸⁸ Boidy Maxime, *Les études visuelles*, Vincennes, Presses Universitaires, 2017.

susceptible de nous donner des indications pour que l'on comprenne les pratiques professionnelles, la manière dont se structure une profession, et les relations que se tissent entre les réalités représentées et les acteurs qui en proposent des représentations. Ces approches de l'analyse des images nous semblent particulièrement adaptées à la problématique de ce chapitre. Il s'agit donc de construire un cadre d'analyse qui considère ces productions comme des objets autonomes, mais aussi comme des objets tributaires de leurs contextes de production, d'énonciation et de réception.

On peut en effet considérer les représentations graphiques comme des objets autonomes, et les examiner en tant que tels. Les recherches sur la perception des images signalent que ces dernières se distinguent d'autres types de signes par le fait qu'elles associent un « aspect configurationnel », l'ensemble des éléments matériels de l'image (les pigments, le support, le cadre, etc.), et un « aspect recognitionnel », qui décrit l'objet représenté par l'image, c'est-à-dire ce que l'on y voit (Gibson, 1950). Cette approche de l'image issue de la Psychologie se recoupe avec celle des Sciences de la Communication, qui voit dans les images une dimension plastique, relative à sa forme, une dimension iconique, relative à l'objet représenté et qui fonctionne par des rapports de ressemblances, et une dimension linguistique⁵⁸⁹ qui, dans cette approche, définit les éléments de texte intégrés ou accompagnant les images (Joly, 1998). Ces approches de l'image nous invitent à l'analyser à la fois sous son aspect matériel, à savoir le type d'éléments ou de données qui la constituent (son contenu), sa structure visuelle, la légende, la typographie, etc.⁵⁹⁰, mais aussi selon les relations de ressemblances entretenues entre l'image et l'objet représenté. Cette manière d'aborder « l'aspect recognitionnel » des images nous impose d'analyser les techniques picturales⁵⁹¹ mobilisées par les auteurs. Utiliser une technique plutôt

⁵⁸⁹ À ne pas confondre avec la sémiotique de l'image qui se penche sur l'analyse de l'image par les signes qu'elle véhicule. Barthes Roland, « Le message photographique », *Communications*, n° 1, 1961, pp. 127-138.

⁵⁹⁰ Pour ce type d'analyse, nous nous appuyons sur les méthodes proposées par Martine Joly. Jolye Martine, 1998, *op.cit.*

⁵⁹¹ Nous serons vigilants à ne pas confondre les « conventions », « normes d'usages émergentes » qui régissent les actions collectives, et les « conventions picturales » qui codifient les manières de produire des représentations graphiques. Nous préférons donc le terme de « techniques picturales » afin de ne pas amalgamer des significations différentes du terme de « conventions ».

qu'une autre est un choix qui nous indique quels pans de la réalité l'auteur a voulu mettre en avant, et ce choix devient un critère d'analyse.

Avec cette prise en compte des techniques nécessaires à la production d'une représentation, il devient nécessaire d'analyser son contexte de production, et les outils dont dispose son auteur. Par exemple, en Géographie et en Urbanisme, l'essor de la photographie aérienne a contribué à une plus grande maîtrise du territoire, permettant de nouvelles pratiques aménagistes (Blain 2014). Ces dispositifs techniques contribuent à modifier les rapports entre l'objet représenté, l'auteur de la représentation et le récepteur. Les techniques de représentation disponibles à un moment donné constituent ainsi un faisceau de représentations possibles du réel, excluant par là même des représentations impossibles à produire pour des raisons techniques. Ces possibilités restreintes de représentations sont donc déterminantes pour les « conventions » qui régiront les productions graphiques pour proposer des représentations du monde. Jean-François Coulais explore cette idée dans l'ouvrage *Images virtuelles et horizons du regard* (Coulais, 2014) en abordant le cas des images virtuelles, dont les productions sont particulièrement tributaires de l'environnement technique de leurs auteurs. En introduisant le terme de « visibilité calculée », il propose de voir dans les productions graphiques, des filtres perceptifs qui dictent les représentations du réel. Ces filtres sont le résultat des contraintes techniques, mais aussi des « conventions » disciplinaires. Ils influencent ainsi fortement le processus de « visualisation » en dictant ce qu'il est possible de représenter.

Ola Söderström voit dans la « visualisation » une forme « d'efficacité interne » : celle-ci se définit par la spécificité du processus de production de documents graphiques, qui effectue une sélection et une schématisation des informations relatives à l'objet à représenter, pour les rassembler dans une représentation synthétique (Söderström, 2001). En empruntant ces éléments à la pensée visuelle (Arnheim, 1976), Ola Söderström exprime le processus cognitif à l'œuvre dans la production de « visuels »⁵⁹². Ainsi, l'auteur des *Images pour agir*

⁵⁹² Le terme de « visuel » est préféré par Ola Söderström. Il contient l'idée que la représentation graphique est porteuse du processus de « visualisation ». Nous l'employons lorsque nous souhaitons insister sur ce processus. Söderström Ola, 2001, *op. cit.*

nous propose d'aborder le « visuel » comme un « outil pour inscrire et communiquer une connaissance »⁵⁹³. Il insiste dans sa démonstration sur le fait que les processus de « visualisation » sont spécifiques aux disciplines, en explorant le cas particulier de la construction historique de ces processus dans la discipline de l'Urbanisme⁵⁹⁴.

En envisageant la production de « visuels » comme un processus cognitif se répétant au sein d'un groupe de professionnels, nous pouvons la penser comme inscrite dans une tradition disciplinaire. Enrico Chapel, en explorant ces mécanismes à l'œuvre autour de l'objet de la carte statistique, articule l'idée que ces dernières sont tributaires de valeurs structurantes pour la discipline à l'idée que ces types de représentations servent de support pour communiquer une pensée et coordonner l'action aménagiste. Enrico Chapel montre comment l'Urbanisme s'est construit en tant que champ disciplinaire à partir de certaines « conventions » héritées d'un système de valeurs, mis en place au XX^e siècle. Il établit que le recours à un certain type de représentations graphiques renvoie à des enjeux disciplinaires, et entre autres, à une tentative de construction scientifique des pratiques aménagistes. Les représentations graphiques acquièrent ainsi un rôle instrumental et véhiculent des paradigmes circulant au sein du champ. Les exemples pris par Enrico Chapel sur la généralisation de zoning dans les années trente, mettent en valeur les articulations entre paradigmes, codes de représentations et action. En somme, il met en évidence les allers-retours entre les influences que subissent les représentations graphiques d'une pensée au moment de sa production, et les effets qu'elles pourront ensuite avoir sur la discipline. Cette question des effets des représentations graphiques devient alors un critère pour leurs analyses.⁵⁹⁵ Ola Söderström parle dans ce cas « d'efficacité externe » qui se caractérise par la capacité d'une représentation à persuader et à « coordonner l'action »⁵⁹⁶. Pour comprendre ces effets, Ola Söderström propose de voir les représentations graphiques comme prises dans un « circuit visuel »

⁵⁹³ *Ibid.*, p. 10.

⁵⁹⁴ « *L'urbanisme mobilise une multiplicité de visualisations différentes qui se sont sédimentées au fil de l'histoire et qui composent ce que j'appellerai au cours de ce travail le laboratoire de l'urbanisme.* » *Ibid.*, p. 11.

⁵⁹⁵ Nous reprenons ici les résultats principaux qu'Enrico Chapel présente dans son ouvrage *L'œil raisonné*. Chapel Enrico, *L'œil raisonné. L'invention de l'urbanisme par la carte*, Genève, Métispress, 2010.

⁵⁹⁶ Söderström Ola, 2001, *op. cit.* p. 25.

articulant le contexte d'élaboration, le processus de production, le contexte d'usage (usage social passant par le décodage du « visuel ») et la matérialisation (ses effets sociaux, économiques et culturels)⁵⁹⁷.

Ces trois auteurs nous proposent ainsi de prendre en compte dans l'analyse des représentations graphiques, non seulement les enjeux disciplinaires à l'œuvre au moment de la production d'une représentation, mais aussi les enjeux techniques. Lors de la production d'une représentation graphique, s'établit ainsi un système de relations complexes entre les « conventions » qui régissent les pratiques au sein d'une structure d'action collective, les enjeux disciplinaires qui traversent un groupe professionnel à un moment donné, et les opportunités techniques disponibles aux auteurs des images.

Comme ces auteurs, nous proposons de prendre l'analyse des représentations graphiques comme des indices pour comprendre les pratiques professionnelles et les enjeux disciplinaires qui ont guidé leur production dans un contexte technique donné. Nous analyserons donc les « conventions » qui ont prévalu à la production de ces représentations, en examinant conjointement leur matérialité, leur processus de production et leur réception, mais aussi les opportunités techniques susceptibles de faire évoluer ces « conventions ». Cette étude passera par la mise en parallèle d'analyses de ces documents graphiques et d'extraits d'entretiens portant sur leurs productions. La question des usages des représentations graphiques sera abordée via leurs modalités de diffusion. Celle de leur capacité à coordonner l'action a été probablement la plus difficile à considérer dans notre situation, où nous analysons des images produites récemment, contrairement aux travaux à partir desquels nous avons construit ce cadre d'analyse. Néanmoins, l'accès aux auteurs des documents que nous étudions, nous permet davantage d'analyser les intentions qui y ont été inscrites.

⁵⁹⁷ Söderström Ola, 2001, *op. cit.* p. 120-121.

7.1. Simuler l'action par les vues en perspective

Nous avons montré dans la première partie de cette thèse, que la rédaction de l'appel d'offres de 2008 s'était construite sur une opposition entre théorie et pratique, visant à produire des « stratégies » pour la métropole parisienne⁵⁹⁸. Nous avons également identifié une différence entre des productions qui viseraient une action sur le réel, que nous avons identifiées comme relevant de la *praxis*, et celles orientées vers la fabrication de discours et de connaissances, que nous avons définies comme relevant du *logos*. Nous avons ainsi constaté que les postures de praticiens étaient davantage reconnues que celles de chercheurs.

Par ailleurs, nos analyses ont montré que certains individus se positionnaient comme des architectes, dont la compétence résiderait notamment dans la capacité à concevoir des espaces résolvant un ensemble de problèmes pointés par d'autres disciplines. La supposée faculté de synthèse de l'espace justifierait ainsi le rôle prêté aux architectes d'agir en « hommes de synthèse ». La capacité de ces individus à produire du « projet »⁵⁹⁹ apparaît comme une qualité revendiquée. L'ambiguïté de ces productions s'exprime principalement dans le fait que ni la consultation de 2008 ni l'AIGP n'ont de portée opérationnelle. Il est donc utile de nous questionner sur ces « projets » qui n'ont, semblerait-il, aucune vocation à être réalisés. Les exemples présentés ici proposent d'explorer les raisons qui ont pu inciter un concepteur à faire le choix de représenter des formes architecturales qui ne seront *a priori* jamais réalisées, en simulant l'espace qui serait produit si elles l'étaient.

⁵⁹⁸ Appel d'offres « Le grand pari de l'agglomération parisienne, consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain » de 2008, document de présentation générale, mars 2008.

⁵⁹⁹ Le mot « projet » est mis entre guillemets lorsqu'il désigne l'activité des concepteurs consistant à projeter des dispositifs spatiaux futurs.

7.1.1. Présenter les réflexions urbaines en insistant sur la forme architecturale

La double page analysée ici a été publiée dans le catalogue de l'exposition de 2009, *Le Grand Pari(s), consultation internationale sur l'avenir de la métropole parisienne*, en pages 118 et 119. Produite par le groupement de Christian de Portzamparc, elle rassemble plusieurs types de représentations graphiques, dont certaines ont été largement diffusées dans les médias, comme la vue en perspective d'un métro au-dessus du périphérique⁶⁰⁰. Ces représentations ont été construites au fil des rapports produits en 2008 et se trouvent rassemblées pour la première fois dans une même mise en page. Cette double page est l'avant-dernière du chapitre consacré aux travaux de cette équipe. Elle possède donc un caractère conclusif. En utilisant un fond noir, cette mise en page se distingue du reste du catalogue. Le texte présente la proposition de création d'un métro aérien au-dessus du périphérique. Le registre du texte est parfois de l'ordre de la persuasion, avec l'anaphore du mot « pertinent ». Les cinq visuels de cette page sont de quatre natures : vue perspective générée par ordinateur, photographie, carte et diagramme.

⁶⁰⁰ Brommelaer Claire et Rochebouet Béatrice, « Architecture : les dix projets du Grand Paris dévoilés », *Le Figaro*, 12 mars 2009.

Figure 36 : Catalogue de l'exposition de 2009, *Le Grand Pari(s), consultation internationale sur l'avenir de la métropole parisienne*, Paris, Le Moniteur 2009. Pages 118 et 119. Source : équipe Atelier Christian de Portzamparc, Laboratoire Créteil.

L'ANNULAIRE UN MONORAIL RAPIDE SUR LE PÉRIPHÉRIQUE ACTUEL

GARANTIR LA FLUIDITÉ MÉTROPOLITAINE

Le débat sur les projets Arc Express ou Métrophérique nous a conduits à nous interroger : si le principe d'un anneau rapide fait aujourd'hui consensus, ces projets ont-ils cependant bien pris la mesure du fait métropolitain ? Ne sont-ils pas plutôt des projets de desserte de la « banlieue de l'agglomération », adossés tous deux à la question de la dilatation de la zone dense, sans intégrer la recombinaison complexe des territoires de la métropole et leurs interdépendances ?

Un transport collectif annulaire rapide, implanté au-dessus du périphérique, léger, comptant un nombre limité de stations (tous les 1,5 à 2 km) nous paraît plus pertinent pour les mobilités intra-régionales.

Pertinent en terme de programmation et de coût : l'efficacité de l'annulaire rapide n'est pas dépendante d'une forte densification à moyen et long terme de la deuxième couronne, dont la faiblesse de la croissance démographique fait une hypothèse discutable. Il répond à une situation d'engorgement actuelle, dont le desserrement est une condition immédiate du dynamisme métropolitain. De plus, utilisant une emprise foncière déjà disponible, son coût serait inférieur à celui des autres projets, dont la mise en œuvre s'inscrit dans un terme plus long.

Pertinent en termes de fonctionnalités : implanter un annulaire rapide sur le périphérique permet de traiter simultanément deux fonctions métropolitaines essentielles :

– Permettre le passage le plus rapide d'un territoire de la métropole à l'autre sans passer par le centre. Répondant aux besoins de mobilités intra-métropolitaines longues qui sont appelées à croître dans les prochaines années, ce transport annulaire rapide sera

complémentaire de la fonction de cabotage assurée par le tramway des marchés.

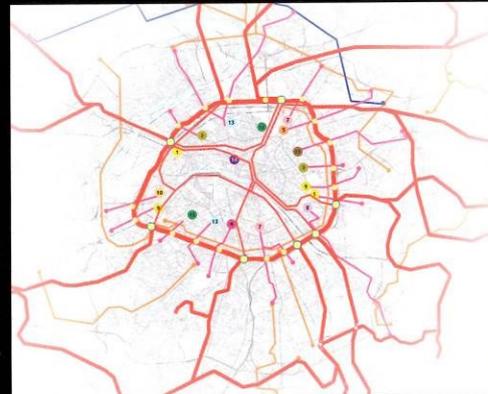
La rapidité est acquise grâce aux caractéristiques techniques du système de transport, grâce également à un trajet moitié moins long que celui des autres projets (35 km contre 60 à 70 km), grâce enfin à un nombre limité de stations (une vingtaine) aux points névralgiques de croisement avec les flux transversaux. L'annulaire est connecté à la liaison rapide reliant Roissy à la future gare Nord-Europe que nous proposons par ailleurs (cf. « Fenêtre Le Bourget »).

Cette connection permettra, par un système de rames recomposables aux embranchements, d'assurer sans rupture de charge une liaison express Roissy-La Défense. Cette liaison permettra, par un système de rames recomposables aux embranchements, d'assurer sans rupture de charge une liaison express Roissy-La Défense. Cette liaison permettra, par un système de rames recomposables aux embranchements, d'assurer sans rupture de charge une liaison express Roissy-La Défense.

« Route dentée » qui projette des rayons et permet des liaisons tangentielles et transversales multiples, ce transport et ces stations donneront corps à un « centre annulaire », agissant comme interface entre les périphéries, les rhizomes et le centre. Le traitement de ses stations et des portées qu'il reliera, lieux d'échanges au potentiel important à l'intersection métrô/périphérique/route nationale, aujourd'hui chaotique, favorisera la cristallisation de pôles de forte intensité urbaine et un lien pour les piétons entre proche banlieue et



Paris intra-muros. Sous des formes différentes selon les tronçons et les lieux, le projet exploitera le potentiel de véritable « balise » métropolitaine que constitue cet équipement exceptionnel, techniquement et architecturalement, pour être un marqueur fort de la métropole du XXI^e siècle. Un tel transport, parce qu'il est aérien, sera tout à la fois fortement attractif et donnera un accès visuel aux silhouettes variées de la métropole, permettant une représentation sociale de la métropole plus fluide, plus diverse, donc plus riche et appropriable.



Face à l'urgence, un anneau connectant périphérie à périphérie désengorgeant Châtelet-les Halles, et interface centre-première couronne. Les gares deviennent des ponts habités de commerces. Annulaire rapide 35 km de long, 22 stations.



L'annulaire passe dans la gare Nord Europe.

Les images en vue perspective d'une photo réaliste prennent le plus de place, 40 % environ de la page, elles ont ainsi une importance accrue. Le visuel principal est une vue du boulevard périphérique surmonté d'un métro aérien. La chaussée est de couleur sombre tandis que le métro est de couleur claire. Ce contraste le met en valeur. Les bâtiments environnants sont en ocre foncé. Le ciel est composé d'un dégradé du bleu au jaune, donnant une sensation de fin de journée. La luminosité du ciel se reflète dans le métro projeté, qui se confond ainsi avec celui-ci. En opposition, les bâtiments sont foncés et se détachent du ciel qui s'éclaircit derrière eux, mettant en avant leur géométrie rectangulaire. Les formes angulaires décrites par l'architecture des bâtiments existants contrastent avec les courbes du métro. Globalement, l'image possède une forte unité de couleur, mais se construit également sur un système de contraste et d'opposition, couleur claire contre couleur foncée, formes rectangulaires contre formes courbes. Y cohabitent ainsi deux mondes : celui du projet est clair, a des formes douces et prend une dimension céleste ; celui de l'existant, avec le boulevard périphérique et les bâtiments qui le bordent, est sombre et anguleux. Il appartient au sol.

La seconde vue en perspective est celle d'un bâtiment composé de quatre tours : elle représente une nouvelle gare, la « Gare Nord Europe ». La forme nous permet de le reconnaître dans différents visuels ; il apparaît cinq fois en 19 pages. La ville existante est représentée par des volumes gris sans détail, en revanche les constructions projetées le sont, avec un niveau de détail plus important. De même, le paysage projeté est d'un vert intense contrastant avec une ligne rouge traversant l'image. Une légende nous permet de comprendre qu'il s'agit du métro figurant en haut de page.

Au-dessus de cette image, une carte présente le périphérique en rouge, qui est destiné à accueillir le métro, ainsi que les croisements avec des lignes de métro et de RER, également représentés en rouge. Le fond de carte montre le réseau viaire tracé en gris clair. À gauche de cette carte, un diagramme⁶⁰¹ de petite taille propose le même cadrage que la carte. On y voit une grille

⁶⁰¹ Nous reviendrons sur les représentations en diagramme. Ici, le manque d'importance accordée à ce mode de représentation nous pousse à ne pas développer son analyse.

blanche visiblement dessinée à la main sur fond noir. Au centre, la grille se déforme pour dessiner un cercle aux contours plus importants. Depuis ce cercle, des flèches émergent, évoquant un mouvement autour de celui-ci, qui permet de desservir le centre et le pourtour du cercle. Ces documents présentant les principes généraux à l'échelle de l'agglomération, insistent sur un tracé et non sur des données liées aux besoins réels de mobilité à l'échelle du territoire qui auraient pu être analysés par l'équipe. Ainsi, ces documents graphiques insistent sur la dimension spatialisée de l'action plus que sur la réponse à un besoin identifié. De plus, la mise en page les place en retrait par rapport aux vues en perspective qui décrivent les formes architecturales qui résulteraient de ces actions à l'échelle de l'agglomération.

Le dernier visuel est constitué d'une photo d'un métro aérien monorail existant. Aucune légende n'est donnée à cette photo, nous n'avons aucune manière de savoir d'où elle a été prise ni qui en est l'auteur. Un court texte sur cette page dit :

« Face à l'urgence, un anneau connectant périphérie à périphérie désengorgeant Châtelet-les-Halles, et interface centre-première couronne. Les gares deviennent des ponts habités de commerces. Annulaire rapide 35 km de long, 22 stations. »⁶⁰²

Ce texte composé de deux phrases nominales adopte un style saccadé qui accroît la sensation d'urgence, mais aussi le fait que ce moyen de transport serait « rapide ». Le ton devient péremptoire et directif. Il se construit comme une énumération de mots clefs juxtaposés (« urgence », « anneau », « périphérie », « interface centre-première couronne », « pont habité », « annulaire rapide »), avec des données chiffrées (« 35 km de long, 22 stations »), renvoyant à un univers technique, quantifiable et rassurant. Son registre autoritaire contraste avec celui des images, qui relèvent plus de la séduction. Ces signes linguistiques sont visiblement secondaires par rapport

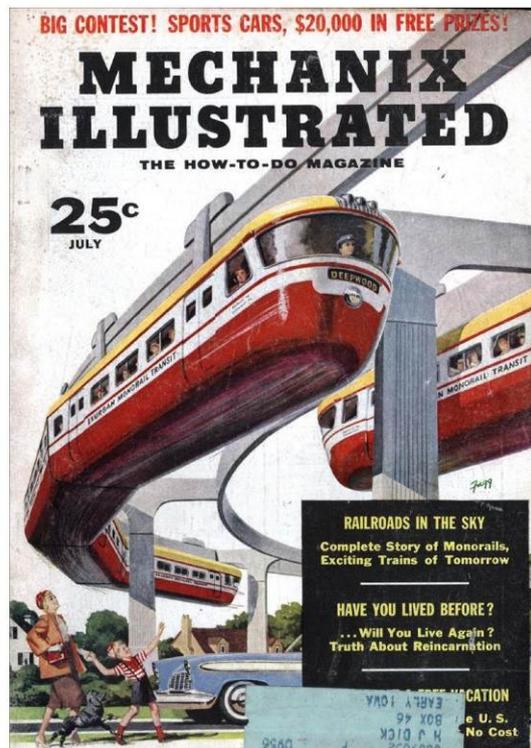
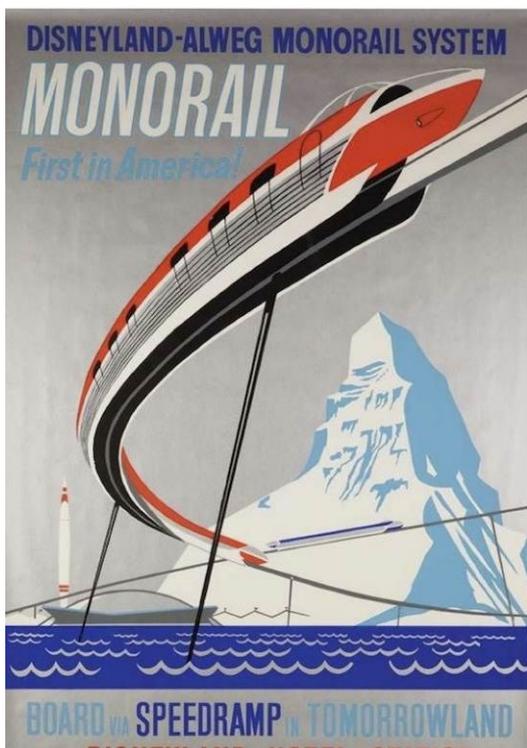
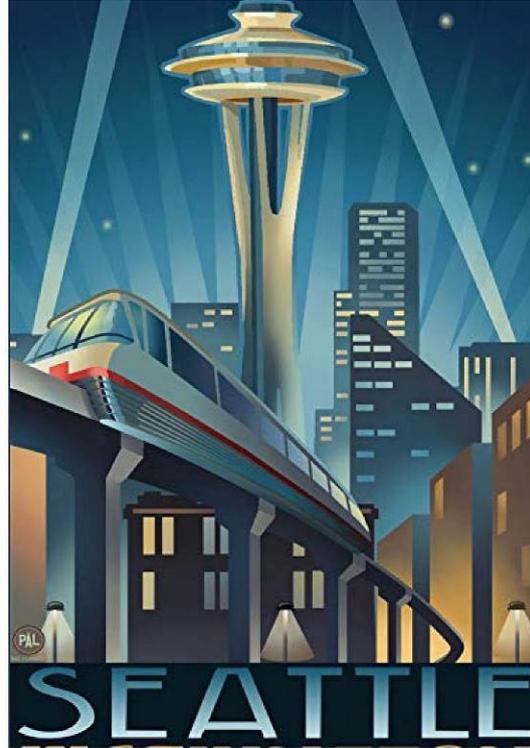
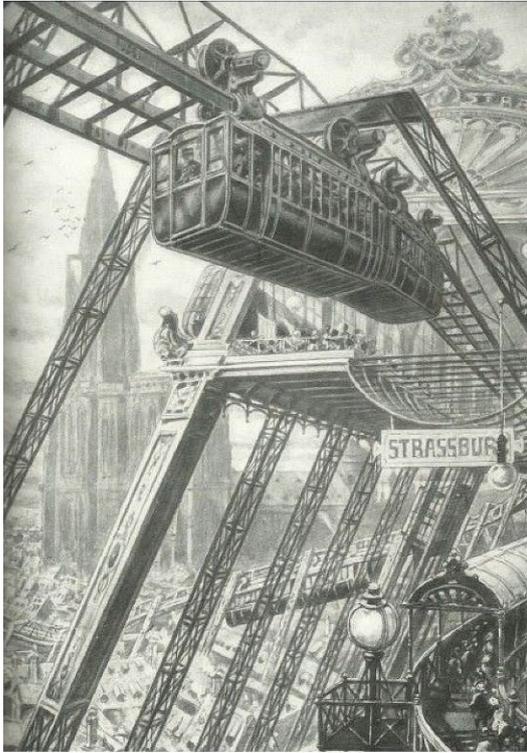
⁶⁰² Catalogue de l'exposition de 2009, *Le Grand Pari(s), consultation internationale sur l'avenir de la métropole parisienne*. Paris, Le Moniteur, 2009. Équipe : Atelier Christian de Portzamparc, Laboratoire Créteil, 119 p.

aux éléments graphiques. Ils ne servent pas de descriptions, mais sont utilisés comme un complément porteur des données non représentées graphiquement sans formuler des phrases complètes. Les vues en perspective d'état futur sont largement valorisées par rapport aux autres formes de représentations. L'image principale, plus claire que les autres, est mise en valeur par le fond noir.

Cette page se compose en affirmant qu'il existerait une « urgence », et propose directement une solution spatiale : un métro aérien. Le fait d'insister sur une « urgence » fait écho à la rhétorique sarkozyste, affirmant qu'il serait nécessaire d'agir rapidement pour le bien général. Les propos de cette équipe consolident ainsi cette idée d'une action nécessaire, ne plaçant pas le débat sur la nature de cette action, mais sur sa temporalité. La proposition de métro est présentée non pas de manière technique, en insistant sur les bénéfices en matière de report de flux par exemple, mais en mettant l'accent sur sa forme, sur son *design*. La juxtaposition de la photo d'un métro du même type permet de rendre plus concrète et réaliste la proposition. Cette photo n'étant pas légendée, la situation d'où elle est extraite semble secondaire par rapport au fait d'affirmer qu'une telle forme serait réalisable. L'image d'un métro monorail fait par ailleurs référence à une iconographie courante de l'innovation en Urbanisme, souvent mobilisée pour exprimer une forme de modernité technique. Elle constitue un archétype mobilisé pour signifier que le propos de l'équipe se situe dans cette historicité⁶⁰³.

⁶⁰³ Sans réaliser de recherche approfondie sur ce point, une première exploration de l'iconographie, associée à une idée de la modernité pour le transport, laisse penser que le monorail aérien rencontre une popularité depuis près d'un siècle.

Figure 37 : Quelques images de monorails dans des représentations futuristes de villes. Sources : Henri Lanos, « Le chemin de fer du futur » *Je sais tout*, n°2, 15 mars 1905, image publicitaire pour l'exposition universelle de Seattle, image publicitaire pour Disneyland, Couverture du magasin *Mechanix Illustrated*



La description détaillée de cette page permet de faire sortir des éléments saillants quant au rapport aux propositions spatiales pour cette équipe. Les principes exposés dans un texte placé en second plan sont matérialisés et présentés par une forme architecturale reconnaissable, qui exprime plus une action spatiale qu'une réflexion stratégique globale. Le fonctionnement urbain de ce dispositif à l'échelle de l'agglomération est, quant à lui, présenté par des documents de taille réduite, ce qui leur donne moins d'importance. La prévalence des vues en perspective insiste sur l'aspect formel et esthétique de la proposition. La représentation de la forme architecturale prend plus d'importance que la présentation des stratégies urbaines dont elle découle. Dans cet exemple, la forme architecturale et son caractère esthétique transmis par des techniques mimant la perception humaine, justifient l'action à l'échelle du territoire.

7.1.2. Les perspectives avant/après, un objectif communicationnel

Les images analysées ici, produites par l'équipe FGP+TER, ont été publiées pour la première fois dans *Le Journal du Dimanche* en date du 8 juin 2014, dans un article d'Hervé Guenot intitulé « L'incroyable projet du périphérique habité ». La proposition de cette équipe consiste à montrer qu'il est possible de supprimer le boulevard périphérique pour y construire des espaces de détente, mais aussi des logements, et créer des opportunités foncières. Les propos de l'équipe sont illustrés sous la forme d'un diptyque de deux images du type avant/après.

La première est une photographie du périphérique prise depuis un point élevé, probablement un pont le franchissant. Le périphérique est décaissé par rapport au point de vue. La légende de l'image nous indique qu'il s'agit de la Porte de Montrouge. La photographie a été réalisée dans l'axe de la voie de circulation où on voit principalement des voitures. Les bords du périphérique sont constitués de deux murs en béton antibruit. Sur le côté gauche, trois

bâtiments surgissent au-dessus du mur aux premier et second plans. Du côté droit, des cimes d'arbres laissent présumer de la présence d'un parc ou d'un espace vert, probablement le campus de la Cité Universitaire. Au loin, des bâtiments resserrent la perspective. Le ciel est gris. Les murs de soutènement sont d'un ocre dessaturé, presque gris. Les bâtiments à gauche sont en briques rouge foncé ou crème. La seule couleur vive de la photographie est une voiture bleue au premier plan. Mis à part deux scooters avec leurs conducteurs, aucune forme de corps humain n'est visible sur cette image.

La seconde image est une perspective réalisée par ordinateur. Elle reprend le même angle de vue que la première, mais montre un état projeté. La voie du périphérique est remplacée par une pelouse vert pomme. Les murs de soutènement sont remplacés par des constructions ayant très peu de matérialité : les murs n'ont pas d'épaisseur, des effets de transparence donnent un aspect évanescents avec beaucoup de parois vitrées. Le jeu des volumes cubiques donne à la fois un aspect géométrique et déconstruit, voire fractal. Les couleurs de ces bâtiments sont vives : du rouge au premier plan et aux étages bas, passant vers le jaune-oranger dans les étages et au second plan, pour finir avec du vert aux derniers plans. La répartition des couleurs selon des gradients donne à la fois un aspect coloré de manière aléatoire, mais aussi une forme d'unité.

Des arbres sont représentés là où circulaient des voitures sur la précédente image. Des personnes se promènent ou se prélassent sur la pelouse. Un *deck* en bois sur le côté droit est utilisé par des vélos, des chaises y sont installées au premier plan à côté de ce qui semble être une enseigne portant le mot « BAR », seule inscription dans cette image. La typographie de ce texte est simple et sans identité forte. Elle évoque de possibles activités. De nombreux personnages sont représentés dans cette seconde vue. Ils sont placés sur différents niveaux, montrant qu'ils sont accessibles au public. Les individus portent des vêtements d'été. En second rideau, à gauche, des bâtiments existants que nous avons déjà repérés dans la première image, surgissent derrière les bâtiments colorés.

Figure 38 : « L'incroyable projet du périphérique habité » *Le Journal du Dimanche* du 8 juin 2014. Source : équipe FGP+TER



Ces bâtiments suggèrent l'ancienne image dont rien d'autre ne reste dans cette représentation d'un état projeté. Au fond, il est possible de distinguer le projet de la « tour Triangle »⁶⁰⁴ situé à la Porte de Versailles. Ce bâtiment indique un futur plus ou moins proche. Il permet de comprendre que le regard est tourné vers la Porte de Versailles. Il contribue ainsi à localiser cette vue dans le temps et l'espace. Le ciel est bleu uni, avec un léger dégradé plus clair vers le haut. Cette image est très colorée. Elle offre un contraste très fort avec la première : le gris s'oppose aux couleurs vives de la seconde, l'absence d'humains dans la première aux nombreux individus dans la seconde, l'environnement uniquement minéral à la profusion de couleurs vertes.

L'article illustré par ces images mobilise deux registres distincts. D'une part, il utilise un vocabulaire propre à un projet utopique : « utopie », « incroyable », « révolutionnaire », « métamorphoser », « transformer », « créativité », « liberté », « réinventer », « radical ». Il décrit ainsi fidèlement la proposition de l'équipe : « la grande boucle d'asphalte peut se métamorphoser », « un grand parc circulaire », « des scénarios en tranchée seraient possibles (Porte d'Orléans) », « s'adosent aux parois toutes sortes de logements en Meccano léger »⁶⁰⁵, et ne formule que peu de critiques.

D'autre part, il mobilise des éléments techniques : « ses chiffres sont sérieux », « pas de dépense excessive », « Périph'Hab répond à des besoins pressants », « aucun problème technique », « on dispose d'expériences parisienne et internationale », « comment réaliser un tel chantier ». Il soulève certains points en suspens : « Une objection, et de taille : que faire de l'actuelle circulation automobile sur le premier axe routier d'Europe »⁶⁰⁶.

Face à une proposition urbaine à l'échelle de la Ville de Paris posant de nombreuses questions techniques liées à l'intensité du trafic routier, l'article

⁶⁰⁴ Projet de construction d'un immeuble de grande hauteur de forme triangulaire, proposé par l'agence suisse Herzog et Demeuron. Ce projet a été très largement médiatisé, notamment pour les nombreuses oppositions qu'il a récoltées de la part des habitants comme au sein de la majorité municipale de la Ville de Paris. Son image est donc reconnaissable pour beaucoup de Parisiens.

⁶⁰⁵ Guénot Hervé, « L'incroyable projet du périphérique habité », *Journal du Dimanche*, 8 juin 2014.

⁶⁰⁶ *Ibid.*

oppose le caractère « créatif » et « utopique » de la proposition spatiale. Les architectes auteurs de la proposition sont davantage mis en avant pour leurs qualités de créateurs que d'experts. Par ailleurs, l'équipe FGP+TER a choisi d'utiliser une vue perspective du type avant/après pour illustrer cette proposition, plutôt qu'un plan qui pourrait par exemple répondre à la question des reports de flux, entraînés par la fermeture du périphérique. Comme précédemment, la forme des bâtiments localisés résultant de l'action à l'échelle du territoire, est plus valorisée que les fondements de la stratégie avancée. L'aspect formel et l'esthétisme de la proposition sont davantage mis en avant et servent à justifier l'action. Ce choix d'utiliser une vue en perspective plutôt qu'un document plus technique, porte donc probablement un enjeu communicationnel. Philippe Gazeau nous explique :

« Quand on travaille sur un sujet comme "Habiter le périphérique", si vous voulez intéresser le grand public, si vous n'avez pas d'image, c'est totalement impossible. D'ailleurs, c'est intéressant, c'est que ça me rappelle quelque chose, c'est que la première image qu'on a faite, c'est quand effectivement Le Journal du Dimanche nous a approchés, qui est venu, on lui a raconté ce qu'on faisait. Il a dit : "Ça m'intéresse, je vais faire un article", puis, deux jours après, il m'appelle, il me dit : "Ça m'intéresse, mais j'ai besoin d'une image." [...] Et après on s'est dit : "C'est pas avec l'AIGP qu'on va relayer ces idées, donc il faut passer par la presse, par le grand public." Donc, on a des études de cas que l'on a travaillés graphiquement, mais sans passer par des images comme on fait pour les concours. Et on s'est dit qu'on allait les illustrer avec des images avant/après, un truc tout con.

Relance : Les images ont été faites à la demande des journalistes ?

Réponse : Oui, ce qui est logique. Je me souviens, le mec du JDD, on l'avait reçu avec Michel Hossler, on avait parlé une heure avec lui. Il était super intéressé, il avait bien compris car d'ailleurs l'article, il était... mais il lui fallait un visuel. Et c'est là d'ailleurs

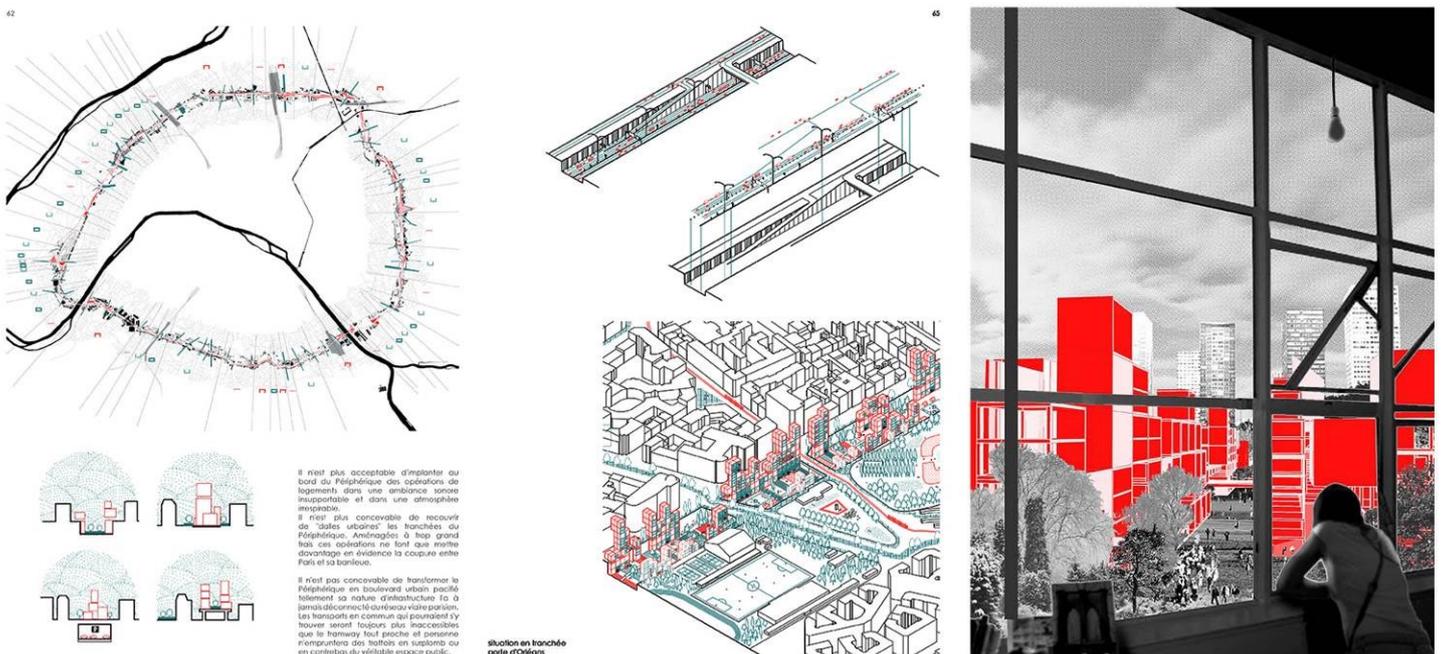
qu'on s'est dit : "Comment on fait ?" C'est là qu'on s'est dit le truc avant/après, ça marche très bien. »⁶⁰⁷

On peut comprendre avec cet extrait d'entretien, que ces images ont finalement été produites en marge de l'AIGP, et à la demande d'un journaliste pour illustrer un propos. Philippe Gazeau exprime bien l'idée que le travail graphique produit à l'AIGP n'est pas, selon lui, apte à être diffusé dans un journal grand public. Il oppose les représentations graphiques destinées au « Conseil Scientifique » aux « images faites pour les concours ». Il apparaît que face à la demande de rendre communicables leurs propos auprès d'un public non professionnel, ce groupement a choisi de reprendre une technique de représentation courante dans les concours d'Architecture, la perspective photo réaliste réalisée par ordinateur. Nous sommes bien face à une technique de représentation qui, du fait de son usage traditionnel visant à séduire pour persuader un jury de concours (Macaire, Zetlaoui-Léger *dir*, 2017 ; Macaire, Zetlaoui-Léger, 2019), est perçue comme étant la bonne manière de présenter une proposition spatiale à un public non averti.

Les images qui sont produites dans le cadre strict de l'AIGP par l'équipe FGP+TER, sont de trois natures : des cartes avec peu de couleurs, des vues axonométriques et des vues perspectives en noir, blanc et rouge. Nous notons une différence de registre entre les représentations destinées à l'AIGP et les images produites pour la presse. À l'AIGP, cette équipe a fait le choix de présenter ses propositions selon plusieurs types de représentations, multipliant les points de vue. Les vues plus proches de la vision humaine, telles que les perspectives, sont rendues abstraites par l'usage de couleurs irréalistes.

⁶⁰⁷ Extrait de l'entretien du 21 octobre 2016, réalisé avec Philippe Gazeau, directeur de l'agence Philippe Gazeau Architecture et mandataire de l'équipe FGP(u)+TER.

Figure 39 : Extraits du rapport « Nouveaux paysages construits du Grand Paris », mars 2013, commande de l'AIGP « Habiter le Grand Paris », pages 62, 65 et 67. Sources : équipe FPA+TER



Cette différence de registre nous permet de percevoir dans les images produites pour la presse, une pratique clairement tournée vers un objectif communicationnel, reprenant les « conventions » de la représentation architecturale avec un effet de persuasion. L'usage de la vue en perspective constitue ainsi une « convention » pour rendre communicable une proposition complexe, qui est issue de la pratique des concours d'Architecture et s'impose dans les équipes mobilisées par la consultation de 2008, ainsi qu'au sein de l'AIGP. Le succès médiatique de ces images est d'ailleurs souligné par plusieurs membres de l'AIGP qui, bien que critiquant la proposition de l'équipe FGP+TER, s'accordent à dire que ce groupement a réussi à faire rentrer dans le débat public⁶⁰⁸ sa proposition, en produisant des images iconiques.

Le mode de représentation du diptyque « avant/après » a été largement utilisé dans les groupements⁶⁰⁹. Il s'agit d'une technique de représentation considérée par certains comme efficace afin de montrer les transformations. Elle insiste ainsi sur le fait d'agir, en montrant les effets de l'action par ses dimensions spatiales et esthétiques, et non au titre de ses effets sur des dimensions non visibles du réel.

En revanche, cette technique de représentation a été également très critiquée par d'autres professionnels qui se sont positionnés plus en opposition à la figure de l'architecte. En effet, ce type de représentations insiste sur la solution spatiale et sur l'esthétique de réalisation qui résultent d'une stratégie, mais occultent également les réflexions urbaines. S'exprime autour de ce type de représentations, la ligne de division entre architectes et urbanistes.

⁶⁰⁸ L'idée d'une réduction drastique de la circulation sur le périphérique, voire de sa démolition, est au programme de plusieurs candidats aux élections municipales de Paris pour 2020, dont Anne Hidalgo, l'actuelle Maire de Paris, qui prévoit une réduction de la vitesse, et Benjamin Griveau, candidat issu de la majorité présidentielle, qui défend l'idée d'une démolition de l'infrastructure. Perrodeau Guillaume, « Benjamin Griveaux : Le périphérique parisien, une barrière mentale », *Europe 1*, 21 septembre 2018.

⁶⁰⁹ Nous l'avons déjà vu dans le chapitre précédent avec le cas de perspectives montrant la création de forêts visant à lutter contre les effets des îlots de chaleur urbains.

7.1.3. Persuader par la monstration « d'artefacts »

Avec ces deux exemples, les représentations des propositions urbaines par le biais de perspectives photo-réalistes soulèvent plusieurs questions. En premier lieu, l'usage de cette technique de représentation semble provenir d'une « convention » forgée dans le cadre des concours d'Architecture, visant à rendre communicables les propositions des équipes. Ensuite, ces représentations insistent sur les effets spatiaux des stratégies urbaines en mettant en avant les aspects esthétiques.

Jean-François Coulais montre qu'historiquement, l'usage de la vue en perspective s'impose pour diffuser les traités d'Architecture au grand public, alors que l'invention de l'imprimerie démocratise ces documents⁶¹⁰. L'avantage de cette technique de représentation, mimant la perception de l'œil humain, réside dans le fait que le récepteur n'a pas besoin de compétences acquises pour déchiffrer ce type d'image, tandis que des représentations plus techniques pourraient nécessiter un apprentissage⁶¹¹. L'expérience d'un récepteur face à une image en perspective aura donc plus de similarités avec l'expérience qu'il aurait face à l'objet réel que si une autre technique de représentation avait été choisie⁶¹². Cette proximité des

⁶¹⁰ « Bien que "liée historiquement à la volonté d'élaborer un système logique de représentation architecturale", la perspective géométrique contribue à éduquer le regard d'un public non professionnel à l'Architecture, et s'affirme résolument du côté de la fiction d'une "Architecture parlante", selon l'expression de Boullé. » Coulais Jean-François, *Images Virtuelles et Horizons du Regard : Visibilités Calculées dans l'Histoire*, Genève, MétisPresses, 2015, p. 119.

⁶¹¹ Ce propos est vrai dans le contexte d'une culture où la représentation en perspective est généralisée. En effet, les recherches en sciences cognitives sur la réception des images en perspective, montrent que des individus appartenant à des cultures où de telles représentations n'existent pas, peuvent rencontrer des difficultés à reconnaître le contenu des images représentées selon cette technique. Néanmoins, les jeunes enfants ont tous la capacité de reconnaître le contenu d'une image représentée en perspective. Ce paradoxe souligne bien les questions soulevées dans les sciences cognitives entre les théories de la ressemblance (Lopes, 1996) et celle des conventions (Goodman, 1968).

⁶¹² Nous souscrivons ici aux théories de Dominic Lopes qui explique la capacité de reconnaissance d'une image par le fait que celle-ci sélectionne des « saillances visuelles » qui suffisent à reconnaître l'aspect de l'objet représenté. Pour lui, la compétence picturale, supposant que le récepteur saura faire l'expérience concomitante des aspects configurationnels et des aspects

expériences fait de la représentation en perspective, une technique qui facilite la reconnaissance. Jean-François Coulais identifie ainsi dans l'usage de représentations en perspective, une simulation artificielle de l'expérience de l'espace qui permet au concepteur de transmettre les sensations spatiales projetées. L'usage de la vue en perspective en général, mais aussi avec les effets picturaux que nous avons analysés dans ces deux exemples (choix de couleurs vives et coordonnées, usage du contraste entre l'existant et le projeté) jouent sur une dimension de l'ordre de l'affect, qui fait basculer ces images dans le domaine de la séduction. Les questions techniques étant relayées sur un second plan, il semblerait que ces équipes aient davantage cherché à persuader qu'à convaincre⁶¹³.

Or, ces représentations proposent bien des solutions spatiales à une question urbaine identifiée. De ce point de vue, ces images représentent des artefacts tels que définis par Herbert Simon (Simon, 1969), à savoir des objets produits par l'homme pour satisfaire un besoin. Pour Simon, les artefacts doivent alors avoir un « comportement » face à une réalité externe, comportement qui est conçu spécifiquement. Dès lors, l'artefact constitue une réponse intentionnelle à un problème identifié : relier les communes limitrophes de Paris dans le cas de la proposition de Christian de Portzamparc, ou supprimer une infrastructure polluante et créer une opportunité foncière dans le cas de l'équipe FGP+TER. D'ailleurs, les équipes produisant ces images se positionnent bien dans une posture de « réponse » à une « urgence »⁶¹⁴. « Urgence » qui, bien que généralement peu définie, rend l'action impérieuse. Nous devrions alors être en mesure de comprendre en quoi cette situation « d'urgence » est résolue par la réalisation de ces artefacts. Pour Simon, la réponse devrait être jugée au regard de sa capacité à satisfaire les besoins visés. Or, dans les cas que nous avons analysés, nous avons insisté sur le fait que l'aspect formel et esthétique des

recognitionnels sans en faire des amalgames, est donc au centre du processus de reconnaissance (Lopes, 1996).

⁶¹³ Nous estimons utile de distinguer ici la volonté de persuader, visant l'adhésion à une idée par le biais de la séduction et de l'affect, de celle de convaincre, visant toujours l'adhésion, mais selon un raisonnement logique et rationnel.

⁶¹⁴ Ces termes sont employés dans les documents produits par les équipes, mais aussi dans les entretiens.

propositions était plus valorisé que leur capacité à répondre aux problèmes identifiés. Le choix de représenter les propositions par des vues en perspective, mode d'expression capable de jouer sur l'affect mais occultant des questions techniques, nous indique que dans ces exemples, la monstration d'artefacts équivaut à la démonstration de leurs capacités à répondre à des besoins.

Le raisonnement logique se trouve brisé dans ce mode d'expression de la réflexion des équipes. Cela nous pousse à nous questionner sur le statut de ces propositions spatiales. Elles ne semblent pas avoir comme objectif de transformer le réel de manière rationnelle, mais plus de faire la monstration d'une volonté de le transformer. Dans ces cas, le simple fait de porter un « projet », a autant d'importance que de le réaliser (Boutinet, 1993). Il semblerait alors que la seule présentation d'images suffise à simuler l'action (Lussault, 1993) et prouver que les équipes font des propositions concrètes. Ce point semble paradoxal avec l'idée que ces images répondent à une situation d'urgence, nécessitant une action rapide sur le réel.

Nous avons avancé l'idée que la capacité des architectes à maîtriser l'espace et ses représentations, leur servait d'argument pour réclamer une position « d'hommes de synthèse » au sein des équipes. Cet argument se base sur l'idée que les problématiques urbaines sont nécessairement spatiales, idée qui n'est pas partagée par d'autres disciplines s'intéressant à l'Aménagement⁶¹⁵. Or le fait de représenter les réflexions menées au sein des équipes, pourtant pluridisciplinaires, par des images en perspective, est imposé par les mandataires. En privilégiant des représentations qui décrivent des formes spatiales, le mandataire impose la spatialisation des propos de disciplines qui n'accordent pas nécessairement autant d'importance à l'espace. Le choix de ces techniques de représentation contribue à faire de l'Aménagement un enjeu principalement spatial, et plus spécifiquement formel, voire de « composition » (Claude, 1989). Elles renforcent la légitimité des architectes à diriger les groupements par la maîtrise qu'ils ont des outils de la représentation de l'espace.

⁶¹⁵ Ce point de vue est énoncé dans nos entretiens.

7.2. La « vision » et la posture de « l'homme providentiel »

Le précédent chapitre insistait sur l'enjeu de distinction entre une posture d'architecte ou une posture d'urbaniste au sein du « Conseil Scientifique » de l'AIGP. Nous venons de montrer que certaines équipes exprimaient leurs réflexions par la représentation selon des vues en perspective de formes architecturales. Ces vues privilégient des points de vue à hauteur d'homme. En contraste avec les exemples analysés plus tôt, certaines équipes du « Conseil Scientifique » préfèrent insister sur la dimension stratégique de leurs propositions, et pour ce faire, elles emploient parfois des perspectives aériennes.

7.2.1. La « vision », une posture de synthèse pour formuler une stratégie territoriale

L'idée selon laquelle les productions que les équipes doivent réaliser, devraient relever de « visions »⁶¹⁶ pour l'agglomération parisienne, est partagée par un grand nombre d'entre elles, sans pour autant faire consensus. Le terme de « vision » renvoie, selon les entretiens réalisés, à des capacités de synthèse des enjeux identifiés et à de formulations de « stratégies » pour y répondre. La transcription spatiale de ces stratégies produirait ainsi des « visions » du territoire à long terme. Nous retrouvons bien la posture selon laquelle la maîtrise spatiale du territoire confère au concepteur le statut « d'homme de synthèse ». Ce terme de « vision » suggère également une capacité à formuler une « stratégie », c'est-à-dire à définir une chaîne d'actions à mener pour atteindre un but fixé. Produire une « vision » véhicule également l'idée que cette dernière serait en mesure de fédérer les acteurs de l'Aménagement du territoire et ainsi coordonner l'action.

⁶¹⁶ Nous employons le mot utilisé dans les entretiens.

Avec l'emploi de ce mot, c'est une attitude tournée vers la transformation du réel qui est recherchée par les équipes. Dans un entretien, Paola Vigano explique :

« Une vue d'ensemble, c'est une vue qui se propose comme réalisable pour une métropole de plusieurs millions d'habitants. [...] Je pense qu'on était parmi les peu qui ont admis qu'on peut imaginer de lire tout d'un coup à vol d'oiseau cette métropole, donc proposer une vue d'ensemble. »⁶¹⁷

Cette idée de pouvoir proposer une « vision » – le terme est repris plus tard dans l'entretien par Paola Vigano – est donc synonyme à la fois d'action sur le territoire et de cohérence dans son aménagement. Paola Vigano propose de prendre un point de vue par le haut, qui permettrait de comprendre de manière unitaire l'ensemble de la « métropole », afin d'en proposer des transformations. Ce regard particulier serait pour elle, comme pour une majorité d'équipes, au cœur de la mission de l'AIGP. Cet extrait montre également combien le canal visuel est central dans le processus de production, de formulation et de communication d'une stratégie pour le territoire : « vue d'ensemble », « lire tout d'un coup à vol d'oiseau ». Il place l'architecte dans une position de visionnaire, comme capable d'entrevoir le futur. La « vision » désigne à la fois l'image de la « métropole » existante et son projet de transformation.

Cette définition de la « vision », dans laquelle ce terme décrit autant l'aboutissement d'un travail de stratégie à l'échelle d'un territoire, la représentation graphique qui en est proposée par un point de vue aérien, et l'objectif à atteindre par l'action sur le territoire, nous conduit à voir dans la démarche de formalisation des « visions », un processus cognitif visant à inscrire de manière graphique une réflexion, comme si elle s'inscrivait sur le territoire réel. Ce processus d'inscription d'une pensée dans un document, en mobilisant en premier lieu le sens de la vue, correspond au procédé de « visualisation » (Söderström, 2001).

⁶¹⁷ Extrait d'entretien du 17 décembre 2015 avec Paola Vigano.

7.2.2. « Vision » politique contre « planification » technocratique

Cette position de « l'œil céleste » présente une ambiguïté. D'une part, elle reste dans la continuité d'une approche ancienne de la planification, notamment francilienne. En effet, dès 1928, Henri Prost avait mobilisé largement la photographie aérienne pour construire le diagnostic de la région parisienne⁶¹⁸. À partir de cet outil, il avait effectué un travail cartographique afin d'analyser le territoire d'Île-de-France. En 2008, certaines équipes ont travaillé de la même manière pour analyser et représenter le territoire francilien, à partir de photos aériennes assemblées et retravaillées⁶¹⁹, ou encore à partir de vols en hélicoptère au-dessus de l'agglomération parisienne afin d'en saisir la constitution⁶²⁰. Le point de vue aérien se présente comme un point de vue objectivant, qui serait capable de documenter de manière neutre le territoire. Or, cette caractéristique de la vue zénithale est questionnable, notamment dès qu'elle sert l'action aménagiste (Dorrian, Pousin, 2012).

D'autre part, les tenants de la « vision », comme outil permettant de penser la région francilienne, s'affirment aussi en rupture par rapport à certaines « conventions » de la pensée planificatrice, et notamment avec l'usage du « plan » en tant qu'outil de planification, perçu comme trop figé. Les critiques formulées par les équipes vis-à-vis du mot « plan » ne concernent pas le recours à des représentations en vue zénithale en projection parallèle ; elles-mêmes en usent. Lorsque le mot « plan » est utilisé pour critiquer l'approche planificatrice, il insiste sur sa dimension technocratique.

⁶¹⁸ Catherine Blain expose cette méthode dans le colloque *Inventer le Grand Paris* le 4 décembre 2014. Blain Catherine, « Le Ciel des idées : la photographie aérienne dans l'œuvre d'Henri Prost », in *Inventer le Grand Paris. Regard croisé sur Paris et les métropoles 1919-1944. Colloque des 4 et 5 décembre 2014, Petit Palais, Paris*, [à paraître].

⁶¹⁹ Certaines personnes interviewées prétendent arpenter les photos aériennes comme elles arpenteraient le territoire physique.

⁶²⁰ Un entretien avec un membre de l'équipe MVRDV explique cet usage de l'hélicoptère par Winy Mass, gérant de l'agence néerlandaise MVRDV et mandataire de l'équipe du même nom.

Les critiques qui sont faites à l'AIGP sur ces pratiques, sont notamment dirigées à l'encontre du travail de l'IAU-IDF⁶²¹ qui est en cours de révision du SDRIF⁶²².

Cette critique du « plan » est utile pour notre analyse. Il apparaît clairement que ce n'est nullement la dimension holistique du « plan » qui est critiquée ; au contraire, cette qualité est même revendiquée. En revanche, c'est la dimension technique visant une forme de maîtrise rationalisée, considérée comme autoritaire, qui est critiquée dans l'outil du « plan ». La « vision » est par contre avant tout envisagée à travers une dimension politique. Elle combinerait une approche stratégique à une dimension communicationnelle qui passe par l'association d'images et de textes. L'enjeu est alors de proposer une représentation de l'espace francilien qui puisse être partagée, à laquelle il est possible d'adhérer pour les valeurs qu'elle porte, et qui puisse ainsi coordonner l'action⁶²³.

La « vision », se construisant à partir de points de vue aériens n'est pas sans rappeler le supposé survol de De Gaulle et Delouvrier au-dessus de l'Île-de-France en hélicoptère au début des années soixante. Cet événement est l'un des « récits fondateurs » de l'agglomération parisienne (Vadelorge, 2005). Le point de vue aérien porté par de Gaulle et Delouvrier combine ainsi dans un imaginaire collectif des figures providentielles, le président et le préfet, et des décisions qui impactent durablement l'espace francilien, la politique des villes nouvelles et la création du RER. Il est donc nécessaire de souligner que cette posture, reprise dans les documents graphiques des équipes, fait écho à cette histoire francilienne, se raccroche à une forme d'exercice verticale du pouvoir présidentiel et à une croyance en l'action providentielle, capable de résoudre tous les maux d'un territoire par la force que véhiculerait la « vision ».

⁶²¹ IAU-IDF : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Île-de-France.

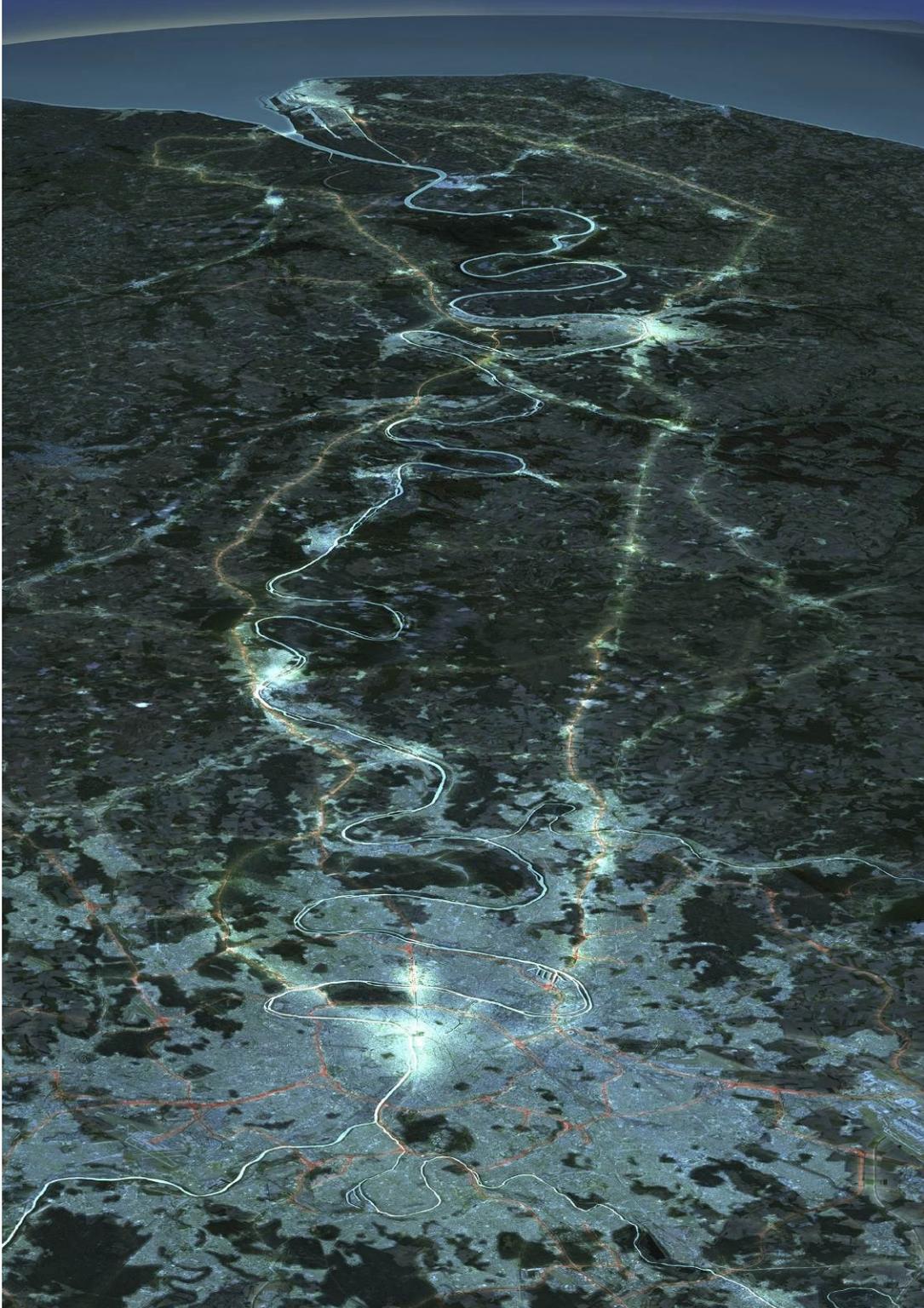
⁶²² SDRIF : Schéma Directeur de la Région Île-de-France.

⁶²³ Donc, avec une forte « efficacité externe », selon la définition de Ola Söderström. Söderström Ola, 2001, *op. cit.*

7.2.3. La vue aérienne au service de la « vision »

Afin d'illustrer ce rapport entre position de survol, production d'une « vision » et volonté des équipes de doter d'une posture providentielle, nous proposons d'analyser l'image réalisée par l'équipe d'Antoine Grumbach lors de la consultation de 2008. Ce document est la principale représentation graphique qu'elle a utilisée pour présenter son travail. Elle n'a ni titre ni légende dans le catalogue de l'exposition à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine. Lorsqu'elle est titrée et légendée dans les rapports intermédiaires, les mentions sont : « Vue aérienne, Paris – Rouen – Le Havre, source IGN ©AGA ». Cette représentation apparaît à partir de décembre 2008 dans les rapports de l'équipe. Dans le catalogue de l'exposition, elle est reproduite sous-titrée d'une phrase de Napoléon Bonaparte « Paris, Rouen, Le Havre, une seule et même ville dont la Seine est la grande rue. ». Elle est également accompagnée d'une citation d'Antoine Grumbach : « J'ai eu un rêve. La vallée de la Seine devenait le cadre d'une grande métropole mondiale [...] ». Ce dernier, en faisant non seulement une référence directe à l'homme historique et de pouvoir qu'est Napoléon Bonaparte, mais aussi à l'activiste Martin Luther King, se place dans une posture d'homme providentiel et d'homme de pouvoir. L'image est au format portrait. On reconnaît Paris au premier plan, grâce à la forme du périphérique. Composée dans l'axe de l'aval de la Seine, il s'agit d'une perspective à vue d'oiseau, voire d'une vue satellite. On distingue les boucles de la Seine jusqu'à la mer. L'urbanisation en bleu clair se confond avec le fleuve. Les centres urbains s'illuminent d'un halo blanc et l'on reconnaît alors Rouen, puis le Havre au droit de l'estuaire. Les zones naturelles sont sombres, un vert très foncé pour les boisements, un gris foncé pour l'agriculture. Ce qui semble être des axes routiers, est représenté par un halo rougeâtre. On reconnaît le périphérique, le réseau d'autoroute d'Ile-de-France, puis ce qui serait alors l'A15 et l'A13 partant vers l'Ouest. L'ensemble donne une impression de vision nocturne sans l'être complètement. Au fond, l'Océan Atlantique se dessine avec la courbure de la terre.

Figure 40 : Vue aérienne Paris – Rouen – Le Havre, extrait du rapport « Diagnostic prospectif de l'agglomération parisienne » février 2009, page 8. Source Équipe Grumbach,



Le fait qu'il s'agisse ou non d'une vue d'un état futur ou d'un état existant, n'est pas explicite. Finalement, cette image est davantage une affirmation d'un cadrage géographique, plutôt qu'un « projet » ou une prospective, ou même un résultat d'une recherche. L'effet nocturne renvoie à des représentations de grandes métropoles mondiales, visibles depuis l'espace par leurs illuminations. Il véhicule une image d'une ville active et dynamique. L'image insiste sur la mise en réseau entre Paris, Rouen et Le Havre, en dessinant les infrastructures les connectant. L'ancrage de cette « métropole » dans le système mondial est confirmé par la courbure terrestre. Les infrastructures (le fleuve et les autoroutes), ainsi que l'urbanisation, sont clairement visibles, pas leur nature. Le document combine les codes de la perspective, de la carte et du plan. D'ailleurs, le même cadrage est repris pour l'ensemble de plans et de cartes présentés dans le rapport.

À propos de la fabrication de ce document, Antoine Grumbach nous explique dans un entretien :

« Au niveau de la production de dessins, j'ai des gens qui sont bons. [...] Le fameux plan qui a été publié partout ? Alors ça, personne ne sait. C'est un travail de Romain. Parce qu'en fait, il n'y a pas une photo qui peut être nette sur deux cents kilomètres. Donc ça, ça a été fait avec des techniques assez compliquées que l'on a mises au point. C'est-à-dire qu'on a pris des séries de photos aériennes qu'on a découpées en petites bandes et on les a assemblées. Donc ça a pris plus d'un mois, en prenant des photos aériennes obliques découpées en bandes et en les assemblant. »⁶²⁴

Ce processus de fabrication montre bien l'hybridation entre vues en perspective et en plan. Cette représentation est donc une vue impossible à obtenir réellement en un seul cliché, mais qui imite des effets de réalisme. Nous voyons comment dans ce processus de « visualisation », efficacité interne et efficacité externe se combinent. Cette vue, non réelle, supprime beaucoup d'informations pour faire ressortir l'urbanisation, le fleuve et les infrastructures dans un contexte planétaire. C'est en quelque sorte le message

⁶²⁴ Extrait de l'entretien du 18 mai 2015 avec Antoine Grumbach.

central que l'équipe veut faire passer. L'ensemble est traité dans un effet de nocturne, qui justifie la disparition de la nature (non illuminée), donnant au processus de sélection, réduction, synthèse une dimension réaliste, presque naturelle. La fabrication même de ce visuel joue sur un subterfuge pour rendre tous les plans nets.

L'image est caractérisée par une forte sensation d'unité liée à son aspect monochrome tout en restant réaliste. Le propos et sa représentation acquièrent une sorte d'évidence difficile à contredire. Cette évidence et cette simplicité donnent à cette image un pouvoir persuasif important. Elle rentre ainsi dans une tradition de l'iconographie en Architecture, qui combine sans cesse des codes techniques (la projection parallèle) à des effets de réalisme. Le dessin d'Architecture réussit ainsi à donner un aspect naturel à un dessin technique. Le dessin produit par l'équipe Grumbach arrive à associer les trois "fantasmes" que développe Söderström à propos de la figuration en Architecture : mimétisme, contrôle de l'espace représenté et unification⁶²⁵.

À propos de la réception de cette image et du travail qu'il a conduit, Antoine Grumbach pense qu'il aurait été perçu comme le seul à avoir une « vision » claire pour l'agglomération parisienne.

« J'étais le seul à avoir un projet qui sortait un tout petit peu de "on va faire des beaux logements, etc.". Donc, j'ai été très soutenu par la presse et les magazines et les revues qui voulaient parler de tout ça pendant qu'on faisait les études, et ils mettaient mes dessins. Et puis, il y a eu l'expo, et puis ça a continué. C'est-à-dire que les gens comprenaient mon projet et ils ne comprenaient pas forcément les autres. Et à la grande surprise de tout un tas de gens, lorsque que Sarkozy est venu, il a dit dans un discours : "Et le grand projet que je veux porter, qui me paraît très intéressant, etc., c'est le projet de l'équipe d'Antoine Grumbach." [...] Le Président de la République s'est particulièrement intéressé à ces images. »⁶²⁶

⁶²⁵ Söderström Ola, 2001, *op. cit.* p. 17.

⁶²⁶ Extrait de l'entretien du 18 mai 2015 avec Antoine Grumbach.

La suite de cette séquence d'entretien tend à expliquer que la fortune critique de ce projet serait due au fait qu'il était « très clair ». Cette image a en effet connu, et connaît toujours aujourd'hui un véritable succès médiatique⁶²⁷. Mais en plus de sa simple longévité dans les médias, cette image a été le support de diffusion de discours sur la « métropole » du « Grand Paris », qui ont continué à placer la question métropolitaine sur un plan de compétition internationale, où la connexion à la mer serait un enjeu de survie économique, comme l'exemple des villes de Londres ou de Shanghai. Cette image contribue à positionner les enjeux d'Aménagement sur des questions infrastructurelles de connexion entre les villes : création de connexion LGV⁶²⁸, prolongation du RER E vers la Normandie. Elle pose également des questions de réorganisation de la gouvernance au-delà de l'échelon régional, qui se sont concrétisées avec le regroupement des ports de Paris, de Rouen et du Havre dans un GIE⁶²⁹ à la fin de l'année 2013, pour former le nouveau port autonome HAROPA⁶³⁰.

Cet exemple nous montre comment l'image produite par l'équipe d'Antoine Grumbach rentre dans un processus de persuasion. Avec un effet de sélection-réduction-synthèse fort mais masqué par un rendu réaliste, le propos semble évident et devient difficile à réfuter. Le document graphique résume efficacement un propos qui apparaît comme étant tout aussi clair. C'est sans doute en grande partie pour cette raison, qu'il est très bien reçu par la presse et par les politiques. Il combine ainsi une bonne performativité interne et externe. L'image est alors au service de la diffusion de représentations de l'espace géographique, et des relations de gouvernance entre Paris, Rouen et Le Havre. Ce document soutient des propositions de

⁶²⁷ Cette image a été publiée dans de nombreux journaux grand public, comme *Le Journal du Dimanche* du 11 décembre 2014, et dans la presse professionnelle, en faisant par exemple la couverture d'*Archistorme* en février-mars 2009.

⁶²⁸ LGV (Ligne à Grande Vitesse).

⁶²⁹ GIE (Groupement d'Intérêt Économique).

⁶³⁰ HAROPA est un acronyme composé des deux premières lettres des villes du Havre, de Rouen et de Paris. Il désigne le port autonome sur cette portion de la Seine.

transformations consistant à encourager les connexions entre ces trois villes. Il est tourné vers l'action en offrant une vue d'ensemble, il soutient une forme de « vision » au sens stratégique et il cherche à faire adhérer le récepteur à cette « vision », afin de coordonner l'action planificatrice à l'échelle de l'agglomération. La citation d'Antoine Grumbach commençant par « j'ai eu un rêve » rentre également dans ce registre, et révèle le souhait de l'architecte-urbaniste de se positionner comme un visionnaire. Son adossement à la référence à Napoléon Bonaparte, en plus de flatter le Président de la République d'alors, exprime le désir de se présenter en homme providentiel, voire en figure historique.

7.3. Le récit : une réponse à une demande politique

Nous avons montré dans la première partie de cette thèse que la consultation de 2008 avait été porteuse d'un enjeu communicationnel important pour rendre légitime l'action présidentielle en Île-de-France. De plus, l'AIGP assume progressivement ce rôle de façon plus affirmée. Les équipes font ainsi face à une commande où logique d'action, productions de formes de connaissances ou de discours s'entremêlent. Face à une commande ambiguë, et à un objet complexe, comme la question de l'avenir de la « métropole » parisienne, il apparaît que plusieurs équipes ont fait le choix d'aborder leurs travaux à partir de l'idée de produire un ou des « récits » à propos de ce territoire.

Le terme de « récit » évoque une idée de narration, donc un rapport à une chronologie⁶³¹. Sylvie Andrés souligne que le « récit » renvoie à une forme « d'expression élaborée en vue d'être transmise, conservée ». Elle rappelle que dans son usage politique, il peut avoir une vocation de cohésion sociale. L'intérêt de la narration est qu'elle crée son propre système de logique interne en structurant les rapports dans le temps et l'espace entre les différents événements qu'elle relate. Elle crée des liens qui font sens à la lumière du fil narratif, et instaure une sorte d'enchaînement d'idées qui semble alors naturel. Il faut garder en mémoire que le « récit », en diffusant des représentations, donne un sens au monde (Andrés, 2012). Cette idée que des projets puissent être communiqués sous une forme narrative, n'est pas spécifique à l'AIGP. Cette pratique a tendance à se généraliser dans les années quatre-vingt⁶³² et devient dès les années quatre-vingt-dix un sujet d'investigation pour la recherche sur les pratiques planificatrices qui

⁶³¹ Définition du récit sur le site du Centre national de ressources textuelles et lexicales : www.cnrtl.fr/lexicographie/r%C3%A9cit.

⁶³² Laurent Matthey date le début de cette généralisation avec le « récit d'urbanisme » de Bernardo Secchi, publié en 1984 (Matthey, 2013).

continuent de questionner les chercheurs à l'heure actuelle⁶³³. Ces recherches soulignent combien la mise en récit des projets d'aménagement du territoire portent des enjeux pour préparer les esprits aux transformations à venir (Matthey, 2011), ainsi que pour construire l'image de marque d'un territoire (Rosemberg, 2000). Ces procédés se substituent parfois au projet lui-même, laissant penser que le simple fait de produire du *storytelling*⁶³⁴ possède déjà la valeur d'action. Par ailleurs, il est bien noté par ces recherches que l'essor des narrations dans les projets urbains va de pair avec une montée en puissance de l'incertitude. Mettre en récit les projets urbains leur conférerait suffisamment de plasticité pour faire face aux aléas de la fabrication de la Ville (Matthey, 2014). Cette montée en puissance de la narration dans la planification induit de nouvelles pratiques qui produisent ainsi de nouvelles « conventions » dans le monde de l'Aménagement (Ouvrard, 2016).

L'une des missions données à l'AIGP à partir de 2012 étant de contribuer à permettre « l'émergence d'une réelle identité métropolitaine »⁶³⁵, il semble que l'usage de « récits », par sa vocation cohésive, ait pu servir cet objectif. À propos de l'usage des formes de narration dans la construction d'une « identité métropolitaine » pour le cas parisien, Dominique Pagès explique que les années 2008 à 2010 ont été un moment de mise en récit, ayant pour but la production d'un capital symbolique sur la scène internationale et localement. Nous voyons donc que le fait de donner du sens au « Grand Paris » constitue bien un enjeu politique fort des années 2008 à 2010. Dominique Pagès souligne que dans l'ensemble des « récits » portant sur la « métropole » parisienne, celui sur le « Grand Paris »⁶³⁶ a mobilisé le

⁶³³ Voir à ce sujet, Muriel Rosemberg (Rosemberg, 1997), Laurent Matthey (Matthey, 2013) et Pauline Ouvrard (Ouvrard, 2016).

⁶³⁴ Le concept de « *storytelling* » est développé par Salmon en 2007. Ce terme insiste sur les usages politiques des trames narratives dans des perspectives de propagande. Salmon Christian, *Storytelling*, Paris, La Découverte, 2008.

⁶³⁵ Lettre de motivation de Mireille Ferri pour le poste de Directrice générale de l'AIGP, datant du 23 octobre 2013.

⁶³⁶ À comprendre ceux produits par la consultation de 2008 (Pagès, 2010).

plus « le spectaculaire »⁶³⁷ et a servi ainsi le plus l'action de l'État face aux collectivités territoriales⁶³⁸.

Il nous est difficile d'affirmer clairement où et comment a émergé pour la première fois le terme « récit » au sein de l'AIGP. Néanmoins, en 2012, deux équipes inscrivent clairement des enjeux de narration et de création « d'imaginaires urbains », dans leurs notes méthodologiques⁶³⁹. Nous explorerons dans les exemples suivants, les différents usages de trames narratives qui ont été faits dans les productions des équipes, les manières dont les narrations se sont construites parfois à partir d'éléments graphiques, la façon dont les trames narratives ont pu être utilisées pour soutenir des effets de démonstration, ainsi que les manières dont elles sont susceptibles de produire des formes de pensée spécifiques. Nous insisterons également sur l'idée que certaines équipes se sont distinguées en faisant de ces trames, des méthodes de travail.

7.3.1. La narration comme fin en soi

L'équipe menée par l'agence STAR⁶⁴⁰ explique dans sa note méthodologique en 2012 :

« Nous avons assisté des municipalités dans leur communication à travers des narrations attractives et compréhensibles, des diagrammes qui révélaient des plans, des visions. »⁶⁴¹

Ce groupement affirme clairement une compétence à produire des récits comme une méthode d'accompagnement des politiques

⁶³⁷ Faisant directement référence à Guy Debord (Debord, 1967). Laurent Matthey signale le risque induit par l'usage du « spectaculaire » dans le récit d'urbanisme, qui pourrait produire des attentes irréalistes (Matthey, 2011).

⁶³⁸ Il ne faut pas oublier qu'en 2008, l'État n'est pas supposé imposer un aménagement en Île-de-France. Cette compétence revient à la Région qui a finalisé le SDRIF en 2008 et tente de le faire valider par le Conseil d'État.

⁶³⁹ Il s'agit des équipes dont les agences STAR et TVK sont mandataires.

⁶⁴⁰ L'agence STAR est une agence d'Architecture et d'Urbanisme, basée à Rotterdam. Elle est dirigée par Béatriz Ramo, d'origine espagnole et ayant auparavant travaillé dans l'agence néerlandaise l'OMA.

⁶⁴¹ Note d'intention de l'équipe STAR pour l'appel d'offres « Le Grand Paris, pour une métropole durable », 2012.

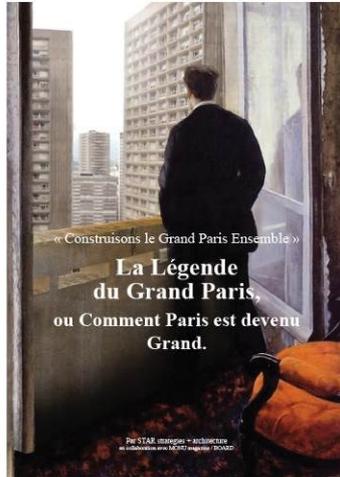
d'aménagement. Nous pouvons noter que la « narration » est utilisée pour rendre « attractifs et compréhensibles » une variété de formes de représentation du territoire : « diagramme », « plan », « vision ». La trame narrative semble bien ici être mobilisée pour sa dimension communicationnelle. En 2013, dans le cadre de la réalisation d'un document sur le « système métropolitain »⁶⁴², l'équipe STAR produit un rapport intitulé « La légende du Grand Paris, ou comment Paris est devenu grand. »⁶⁴³. Il comporte 344 pages, organisé en quinze chapitres avec un « prologue » et un « épilogue ». Réinterprétant le genre du conte, ce document propose une narration sur les relations entre Paris et sa périphérie. Les codes du conte sont repris à plusieurs niveaux du rapport : dans le titre, dans le style volontairement narratif, dans l'usage de typographies reprenant des effets d'enluminure, ainsi que dans l'iconographie.

En utilisant une démarche par l'absurde, l'équipe cherche à produire un retournement des représentations pour faire de la banlieue un espace positif (le « Bon-Lieu »). Elle raconte une histoire où la Ville de Paris est une île ignorant le territoire où elle se situe. La découverte de ce territoire fait apparaître des qualités inédites aux habitants de Paris qui décident de s'y installer, le centre de l'agglomération, délaissé, se dégrade et finit par subir des démolitions qui ne sont pas sans rappeler le sort de certains grands ensembles lors de programmes de rénovations urbaines. Le but de ce rapport est de questionner les représentations de l'espace francilien, et notamment de la hiérarchie entre Paris intramuros et la banlieue. Le mode narratif de la légende rend le rapport didactique et accessible. Il emploie des collages des vues aériennes retravaillées. Le document ne prend pas le temps d'analyser les représentations existantes de l'agglomération parisienne qui ne peuvent être résumé à la division entre Paris *intra-muros* et les autres départements (Fauconnet, 2019).

⁶⁴² Ce travail rentre dans la deuxième « lettre de commande » de l'AIGP aux équipes.

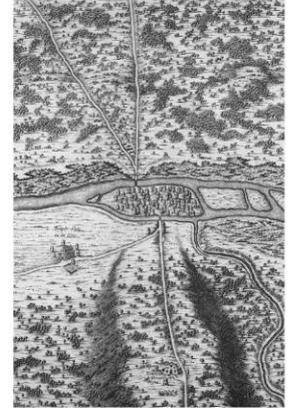
⁶⁴³ Rapport final de l'équipe STAR pour la commande « Système métropolitain. La légende du Grand Paris ou comment Paris est devenu grand », septembre 2013.

Figure 41 : Extraits du rapport « La légende du Grand Paris, ou comment Paris est devenu Grand », septembre 2013, commande de l'AIGP « Système Métropolitain ». Sources : Equipe STAR+MONU.



L'origine, Paris était une île. Elle fut fondée dans l'une des îles de la Seine, l'île de la Cité. Le fleuve offrait une protection contre les occupations.

Paris a choisi d'être une île.



14

15



Les années qui suivirent la destruction du Périphérique étaient considérées comme une période palpitante d'échange. Les parisiens ne pouvaient plus attendre pour découvrir le Nouveau Monde, le fameux « Bon-Lieu ».



142

143



Ce document n'a donc aucune propension à produire des connaissances sur les représentations mentales du « Grand Paris »⁶⁴⁴. Béatriz Ramo gérante de l'agence STAR nous explique dans un entretien :

*« On n'est pas si académique, scientifique [...] nous peut être ce n'est pas correct, mais on arrive à faire des choses quand même. Normalement dans une approche scientifique il faut regarder tout ce qui se fait. Tout l'ensemble des choses et tu arrives à une conclusion. Nous c'est plus la spéculation. On cherche une conclusion et après on cherche les choses qui vont l'argumenter [...] Les idées viennent parfois toutes seules, et après, il faut les argumenter avec des datas. [...] Si on a 10 minutes il faut que les gens puissent prendre au moins deux idées. C'est lourd d'avoir 14 présentations et il faut faciliter aux gens sans devenir simple. Il faut faire passer le message. Et s'il faut faire un slogan, il faut faire un slogan. »*⁶⁴⁵

Cet extrait montre bien l'articulation entre une volonté argumentative et une logique communicationnelle, dans une démarche qui ne cherche pas à développer un raisonnement scientifique mais est plus structurée par une logique interne. Nous retrouvons l'opposition entre praticien et chercheur que nous avons identifiée au précédent chapitre. Cet entretien montre un processus de pensée qui utilise le discours dans sa forme narrative afin d'étayer une conclusion visée *a priori*. S'exprime bien ici l'idée que les narrations construisent une logique interne propre qui se pose comme étant naturelle. Elle est notamment utilisée ici pour montrer un état alternatif possible. L'enjeu communicationnel prime ainsi sur l'argument logique. Le but de ces travaux est bien de faire passer un message. L'utilisation du mot « *slogan* » nous renvoie autant aux techniques de marketing que de propagande qui placent clairement cette posture dans la lignée du *storytelling*.

L'aboutissement de ce travail n'est pas de proposer des transformations réalistes de l'espace parisien. D'ailleurs, ce document se

⁶⁴⁴ Un séminaire associant l'ENS et l'IAU-IDF a porté sur ce sujet. Séminaire ENS – L'Institut Paris Région, *La fabrique identitaire du Grand Paris : entre espaces symbolique et politique*, Paris IAU-IDF, 18 janvier 2019.

⁶⁴⁵ Extrait de l'entretien du 06 mai 2015 avec Béatriz Ramo, directrice de l'agence STAR mandataire de l'équipe éponyme.

conclut par un chapitre intitulé « Réécrire l'histoire » (Figure 42). Ce dernier chapitre explique que les parisiens, réalisant que leur histoire avait été écrite en ignorant la banlieue⁶⁴⁶, décident de la réécrire en rééditant les ouvrages d'histoire et les peintures classiques pour y intégrer des images de la banlieue. Dès lors, le propos de ce document n'est en aucun cas un récit qui sert à étayer des propositions de transformations de l'espace, mais un propos qui n'existe que pour soi dans une réalité alternative qu'il construit de toutes pièces. Cette démarche et la forme prise n'est pas sans rappeler celle de certains auteurs qui choisissent le format de la bande dessinée pour raconter des réalités alternative⁶⁴⁷. Dans cet exemple, il est parfois difficile de discerner si nous sommes face à une utopie ou une dystopie⁶⁴⁸. Le propos du document reste également flou sur l'objectif qu'il porte. En se positionnant dans un récit alternatif, il rentre dans le registre de la « contre-fiction » dont le but est généralement de proposer un récit alternatif pour dénoncer ce qu'imposent les récits dominants (Citton, 2012). Or, l'exemple que nous analysons est produit dans un contexte qui tente déjà de questionner le rapport entre centre et périphérie⁶⁴⁹. La dimension critique semble donc faible si telle était l'objectif de cette « contre fiction ». Ce manque de clarté sur les objectifs de ce document nous laisse penser que l'usage du récit constitue un effet rhétorique et formel permettant à cette équipe de recourir à des outils qu'elle a l'habitude de manipuler, le photomontage.

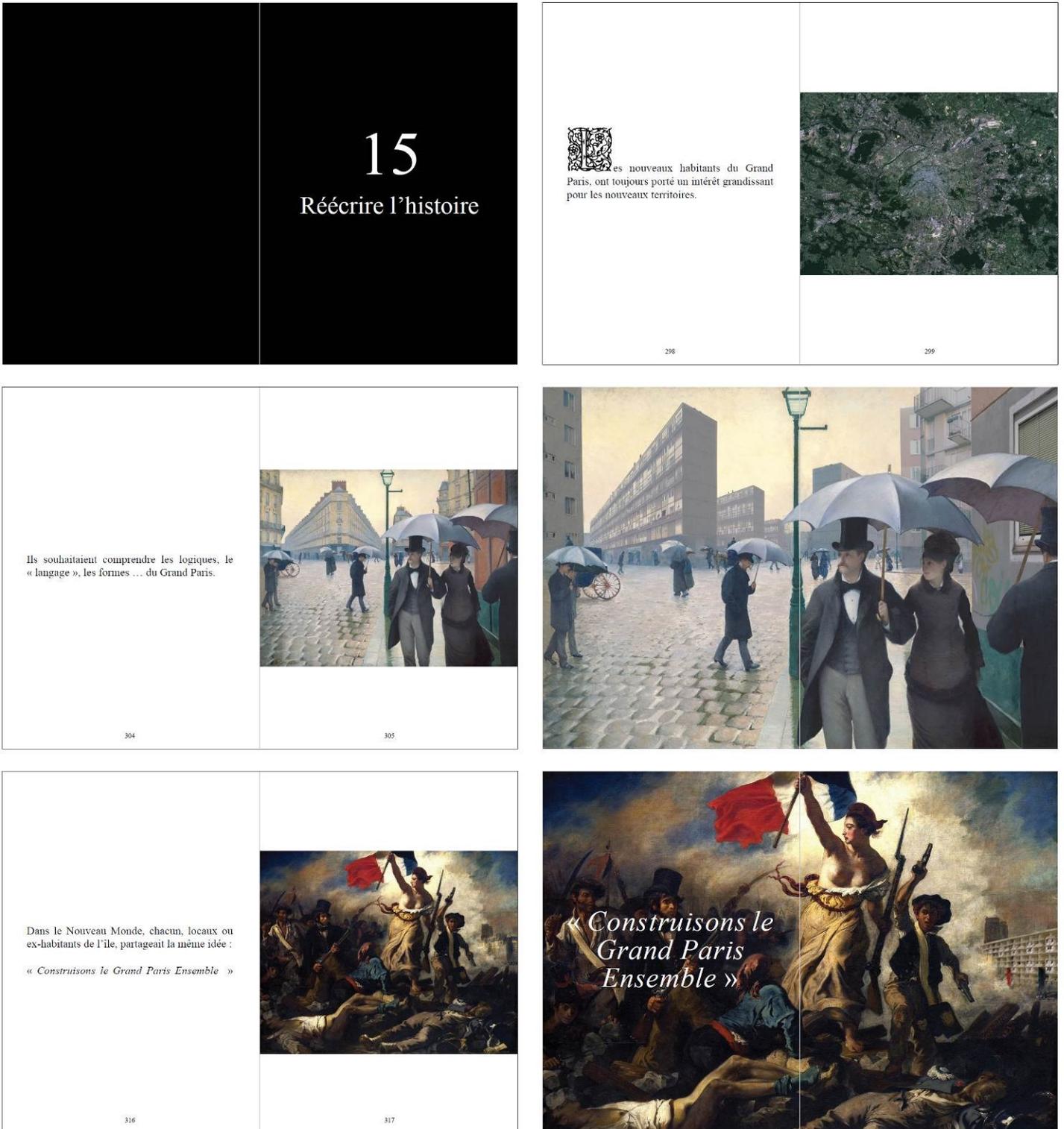
⁶⁴⁶ Postulat questionnable en soi. Ne citons que la basilique Saint-Denis et le château de Versailles pour souligner que des lieux de pouvoir d'importance nationale existent dans les départements franciliens autres que celui de la Seine.

⁶⁴⁷ Pour l'agglomération parisienne, nous pourrions citer la bande dessinée *Revoir Paris*, issue de la collaboration d'un dessinateur et d'un architecte. Schuiten Peeters, *Revoir Paris*, Bruxelles-Paris, Casterman, 2014.

⁶⁴⁸ La dystopie est aussi un genre littéraire utilisé pour questionner notre réalité. Ne citons que l'ouvrage *1984* de Georges Orwell.

⁶⁴⁹ Ce propos est bien celui de nombreuses équipes à l'instar de celles menées par les agences Brès&Mariolle ou Devillers. De plus, l'action étatique cherche également à questionner cette relation.

Figure 42 : Extraits du Chapitre 15 du rapport « La légende du Grand Paris, ou comment Paris est devenu Grand », septembre 2013, commande de l'AIGP « Système Métropolitain ». Sources : Equipe STAR+MONU.



7.3.2. Le collage, un discours par la référence

Pour ce précédent exemple, plutôt que de nous intéresser directement aux images produites en reprenant des éléments issus de peintures connues, nous avons focalisé notre analyse sur la trame générale du document. En effet ce type d'images procédant par recomposition de tableaux connus est courant au sein des équipes de l'AIGP. Les paragraphes suivants abordent ces images et leurs processus de fabrication.

Le document présenté ci-dessous (Figure 43) est issu du rapport « Habiter le Grand Paris » rendu en mars 2013 par le groupement DPA⁶⁵⁰ en page 79. Il se trouve dans le dernier chapitre intitulé « Cinq mises en situation ». A l'occasion de ce travail, ce groupement mené par Dominique Perrault a proposé des interventions ponctuelles sur des situations considérées comme ayant un caractère « métropolitain » pour développer des offres d'hébergement aux durées variables qui constitueraient des offres alternatives de logements. Cette proposition est nommée le « Dispositif Hôtel Métropole ».

Cette image représente une personne endormie. On peut reconnaître un personnage tiré du tableau de David Hockney *Sleeping Beauty : Model with unfinished self portrait (1977)*. Le lit, le tapis, le rideau bleu ainsi que la table et le bouquet de tulipes sont également extraits de ce tableau. Ces éléments ont subi une symétrie verticale. Le dernier plan a été modifié. On peut y voir une fenêtre composée à partir d'une photographie de l'usine de retraitement des eaux de Vitry sur Seine, un bâtiment conçu par l'agence de Dominique Perrault. Celle-ci a également connu plusieurs transformations. Elle a été dessaturée, un filtre imitant les craquelures d'une peinture sur huile, a été inséré, certains éléments ont été collés par-dessus : des oiseaux ainsi qu'un ballon dirigeable.

⁶⁵⁰ DPA (Dominique Perrault Architecture).

Figure 43 : Extraits du Rapport « Habiter le Grand Paris. Le Dispositif Hôtel Métropole », mars 2013, commande de l'AIGP « Habiter le Grand Paris », page 79.
Source équipe DPA



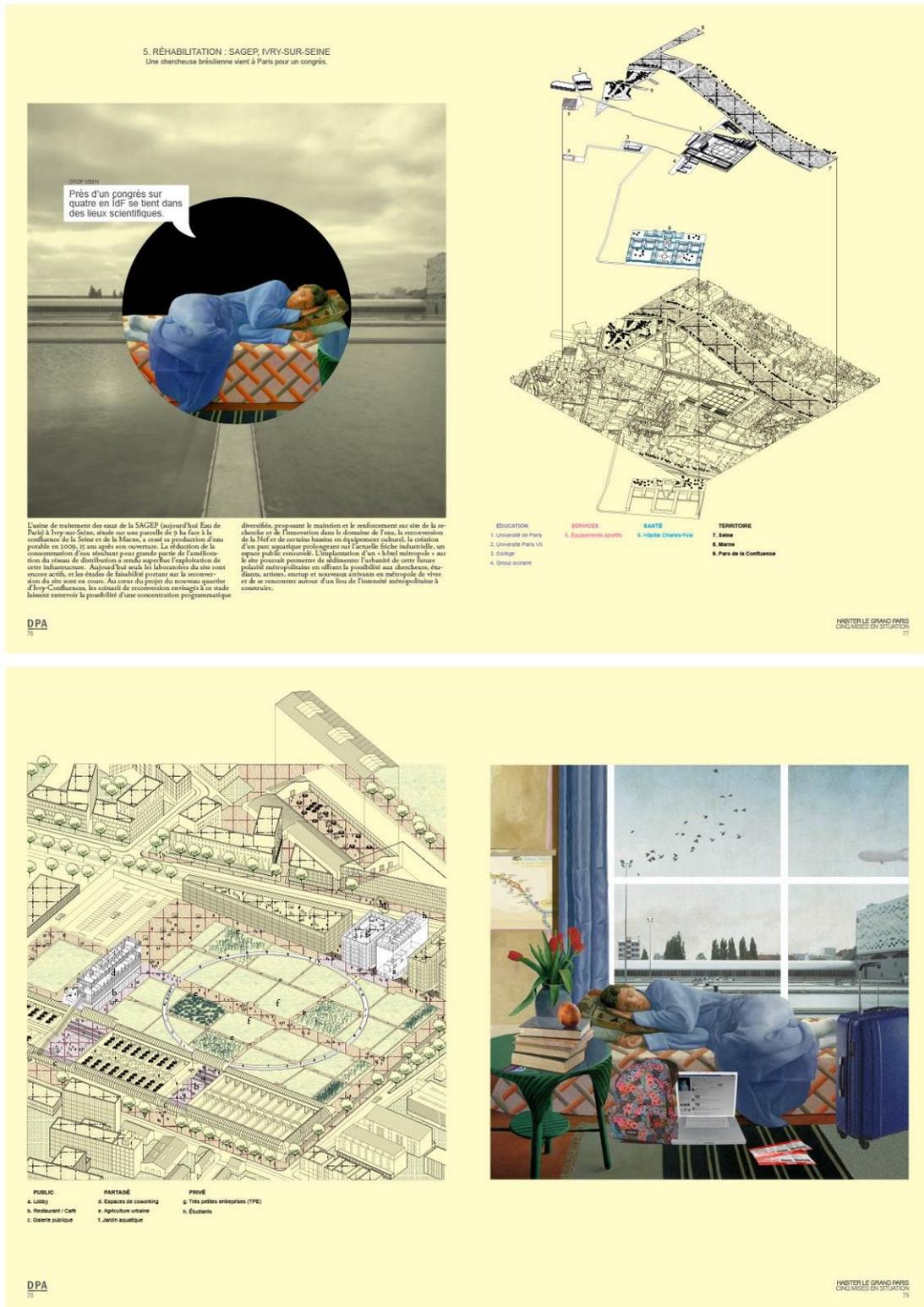
A premier plan des objets ont été ajoutés : un ordinateur portable, un sac à dos aux couleurs vives, une valise bleue coupée par le cadre, des billets d'avion. Sur la table des livres, un fruit ainsi qu'un passe de transports Navigo⁶⁵¹ ont été ajoutés. Sur le mur, une carte du « Réseau Vogueo » (transport fluvial parisien) a été accrochée. Tous ces éléments ont subi des transformations variées. La valise, le sac à dos et les livres ont été traités avec un filtre de pixellisation. Le passe Navigo, les billets d'avion et l'ordinateur portable ont été déformés afin de correspondre au point de vue en perspective.

L'usage dans un même visuel d'éléments issus de contextes et de médiums différents (peinture, photographies, plans), ainsi que leurs traitements disparates (donnant une forme d'unité tout en conservant des différences marquées), nous permettent de qualifier cette image de « collage ».

Ce document graphique est issu d'une série de cinq situations détaillées du principe du « Dispositif Hôtel Métropole ». Chacune est présentée selon le même procédé en deux doubles pages : sur la première double page, à gauche, une photographie en noir et blanc de l'existant où se superpose un disque noir avec des personnages issus de tableaux connus du vingtième siècle. Un des personnages a une bulle expliquant une situation où un usager pourrait avoir besoin d'un logement temporaire. A droite, une axonométrie éclatée d'un bout de ville indique des équipements importants (universités, hôpitaux) présents dans cette « situation ». Un texte explique pourquoi celle-ci a été sélectionnée pour illustrer le « Dispositif Hôtel Métropole » sur la seconde double page, les illustrations s'inversent : à gauche une axonométrie représente un état projeté du bout de ville précédemment reproduit ; à droite le visuel que nous venons d'analyser.

⁶⁵¹ Passe donnant accès aux transports franciliens.

Figure 44 : Extraits du Rapport « Habiter le Grand Paris. Le Dispositif Hôtel Métropole », mars 2013, commande de l'AIGP « Habiter le Grand Paris », page 76-79. Source : équipe DPA



L'entretien avec le chef de projet ayant réalisé ce visuel au sein de l'agence Dominique Perrault, nous informe sur les intentions qu'il avait au moment de sa fabrication :

*« Surtout on essaye de mélanger des choses. Par exemple, dans l'équipe où je travaille, on part souvent d'un film. Par exemple pour l'hôtel métropole, je ne sais pas si tu as remarqué, mais il y a toujours un peu la présence de *Lost in Translation*⁶⁵². Car si quelqu'un a vu le film, c'est facile d'entrer dans le monde que finalement on voulait suggérer au lecteur. [...]. Après il y a des personnes qui sont capables de se coordonner sur ta ligne d'onde, sur ton mood. Et il y a des personnes qui malheureusement n'arrivent pas à lire ta référence. [...] On travaillait par exemple avec des films, et après on a utilisé beaucoup les tableaux de David Hockney, c'était un bon support pour insérer ce qu'on avait dans notre tête dans des narrations déjà un peu faites. Qui suggéraient déjà une atmosphère. »⁶⁵³*

Cet extrait d'entretien fait état d'un mode discursif très spécifique qui se base principalement sur la référence partagée. La référence mobilisée n'étant pas explicitée, il est supposé que le récepteur doit la connaître et la partager pour en comprendre les subtilités. Ce mode discursif implique donc une coopération implicite et étroite entre émetteur et récepteur, forçant alors un accord tacite. En se construisant sur un non-dit, cet usage de la citation assume le risque de ne toucher que les récepteurs qui disposent du même référentiel culturel. Cet usage de la citation implicite produit donc une sélection entre des récepteurs potentiels en fonction de leur capacité à reconnaître la citation. Ce procédé produit une connivence entre émetteur et récepteur.

La trame narrative se construit ici à partir de la réutilisation d'éléments discursifs existants et partagés. L'usage de la référence, surtout artistique, semble s'apparenter entre autre à des pratiques issues du monde des arts plastiques. Le processus de citation dans ce domaine implique une

⁶⁵² *Lost in translation* est un film de Sophia Coppola de 2003, retraçant la rencontre de deux personnages étasuniens dans un hôtel tokyoïte.

⁶⁵³ Extrait de l'entretien du 16 décembre 2015 avec le chef de projet chez Dominique Perrault.

démarche de sélection, prélèvement, transfert et intégration (Forero-Mendoza *in Beylot*, 2002) des éléments cités. Le respect de ce protocole conditionne la qualité et la compréhension de la citation. L'histoire de l'art sur l'usage de la citation dans la peinture met également en avant l'enjeu de filiation qui s'y joue (Beylot, 2002) et qui se construit dans un espace compris entre imitation et contestation.

Dans le cas de ce visuel, la totalité de la chaîne ne semble pas entièrement respectée, notamment le moment de transfert. L'œuvre d'origine, si elle subit des modifications picturales (découpage et réassemblage), conserve son sens. La conservation de ce sens est d'ailleurs nécessaire puisque l'auteur du collage souhaite insérer sa réflexion dans une narration fabriquée par l'œuvre d'origine. Le transfert n'est pas opéré au niveau sémantique de l'œuvre, mais le préserve. Cette dernière semble ainsi être utilisée comme un raccourci sémantique afin de transmettre un sentiment que l'auteur de ce collage nomme « *mood* ». Nous pourrions donc plus parler d'un emprunt. De plus, par sa dimension implicite, cet emprunt se trouve en opposition à la citation scientifique, qui elle doit être explicite et référencée. Ainsi, en utilisant l'emprunt et non la citation scientifique, l'équipe ayant produit cette image positionne son travail dans une démarche plus proche du monde artistique que de celui des sciences. La trame narrative est ici construite en utilisant une narration déjà existante et connue, elle est mobilisée comme un moyen pour transmettre l'idée de l'auteur, mais nullement comme un outil pour construire une réflexion inédite. L'ensemble de ce processus se fait au prix de toucher surtout les individus qui partagent le même référentiel. Condition qui diminue l'efficacité de l'image pour transmettre un propos mais qui peut se révéler efficace si l'objectif est de produire une connivence entre des individus possédant le même référentiel culturel.

Dans ces deux exemples l'emploi des trames narratives est fait afin de faciliter la communication des propos des groupements. Dans ces deux cas, cet usage dissocie la narration du territoire qui en est l'objet. Ainsi dans le cas du document produit par l'équipe STAR, la production d'une fiction construisant une réalité alternative ne porte qu'une critique relative de la

réalité du territoire. En effet, comprendre les représentations existantes de l'Île-de-France ne semble pas être un préalable qui intéresse l'auteur du document qui perd ainsi en efficacité. Le second exemple mobilise plusieurs narrations préexistantes et extérieures au territoire pour construire une nouvelle fiction dont l'objectif est de communiquer le « projet » que défend le groupement dirigé par Dominique Perrault. Ces deux exemples font un usage exclusivement communicationnel de la narration qui se construit sur le registre de la persuasion. Ces narrations se positionnent clairement en opposition à des démarches scientifiques. Elles se construisent avec des images qui mobilisent en premier lieu l'implicite.

7.3.3. La « scénarisation », la trame narrative comme outil de projet

Néanmoins, d'autres usages de trames narratives sont identifiables au sein de l'AIGP. Certaines cherchent à faire du récit un moyen de penser le projet à l'échelle de l'agglomération francilienne à partir de trames narratives.

L'équipe TVK explique dans sa note méthodologique rendue en 2012 :

« Il s'agit d'assurer la fonction de laboratoire d'idées, contribuant à produire un imaginaire urbain »⁶⁵⁴

Cette question de « l'imaginaire » nous indique que l'équipe pose comme un préalable l'idée que le projet à l'échelle de la région francilienne doit également prendre en compte des éléments non tangibles, de l'ordre des représentations mentales. Le fait que cette équipe souhaitait aborder la consultation de 2012 avec le concept de « récit métropolitain » est avéré dans

⁶⁵⁴ Note d'intention de l'équipe TVK pour l'appel d'offres « Le Grand Paris, pour une métropole durable », 2012.

les entretiens que nous avons eues avec ses membres⁶⁵⁵. Cette équipe propose pour le document final de la lettre de commande « habiter le Grand Paris »,⁶⁵⁶ une partie nommée « Vers une scénarisation du processus métropolitain »⁶⁵⁷ dans laquelle elle explique ainsi sa démarche :

« Accompagner les dynamiques du changement métropolitain consiste davantage à penser sa scénarisation, c'est-à-dire les interactions entre : temporalité [...] les territoires et les échelles [...] les dimensions constitutives du fonctionnement métropolitain [...] »

Cette scénarisation s'oppose à la linéarité incrémentale de la planification. Elle relève davantage de la construction séquencée des séries télévisées. [...] Nous proposons donc un récit aux temporalités complexes, qui prenne en compte la métropole dans son ensemble »⁶⁵⁸

Cet extrait explicite une volonté de trouver des outils permettant de déroger aux habitudes de la planification qui consisteraient à atteindre une finalité préétablie, finalité qui serait par essence inatteignable dans le cas de l'agglomération parisienne, selon cette équipe. La « scénarisation » proposée par le groupement cherche quant à elle, à entamer un travail sur le processus et l'existant. Pour Pierre Alain Trévolo⁶⁵⁹, la scénarisation se base sur une approche contenant la notion de temps. Ce serait une méthode à la fois prospective et rétroactive qui se construirait dans le temps et qui pourrait être revue à tout moment. L'objectif n'est pas de donner une image à long terme, puis de chercher une stratégie pour l'atteindre⁶⁶⁰, mais de partir de la situation existante et de trouver en quoi il est possible de l'améliorer. Cette méthode doit permettre de faire un projet en continu, en le remettant en cause au fil du temps et en laissant ouvert la possibilité qu'il puisse être réinterprété ensuite

⁶⁵⁵ « Nous avions parlé comme ça, à bâtons rompus, avec Pierre-Alain de l'idée de récit métropolitain », extrait de l'entretien du 22 avril 2015 avec une chercheuse membre de l'équipe, se remémorant la constitution de l'équipe en 2012.

⁶⁵⁶ Ce travail rentre dans la première « lettre de commande » de l'AIGP aux équipes.

⁶⁵⁷ Rapport final de l'équipe TVK pour la commande « Habiter le Grand Paris. Transitions, habiter les intermédiaires », mars 2013.

⁶⁵⁸ *Ibid.*, p. 70.

⁶⁵⁹ Entretien du 16 décembre 2015 avec Pierre-Alain Trévolo, gérant de l'agence TVK.

⁶⁶⁰ Il s'oppose ainsi au principe de « vision ».

par d'autres acteurs. De cette manière Pierre-Alain Trévelo oppose également la notion de « scénarisation » à celle de « scénario ». Selon lui, en Urbanisme le mot « scénario » est devenu synonyme de variante ou hypothèse. Il tend pour sa part à privilégier une approche plus processuelle voire exploratoire. L'équipe a donc proposé le modèle de la série télévisée comme moyen d'intégrer cette notion de « scénarisation en continu » de la fabrication de la « métropole ». Le processus narratif insiste ainsi davantage sur la dimension temporelle et devient à la fois un outil de rassemblement d'acteurs autour de dynamiques de projet dans un processus non déterminé. Dans le document final pour la lettre de commande « système métropolitain » de l'équipe TVK, il est expliqué :

« La méthode de la scénarisation propose alors des principes applicables à la mise en projet de la métropole francilienne. Elle permet de mettre en place un récit prospectif, appropriable par une pluralité d'acteurs. »⁶⁶¹

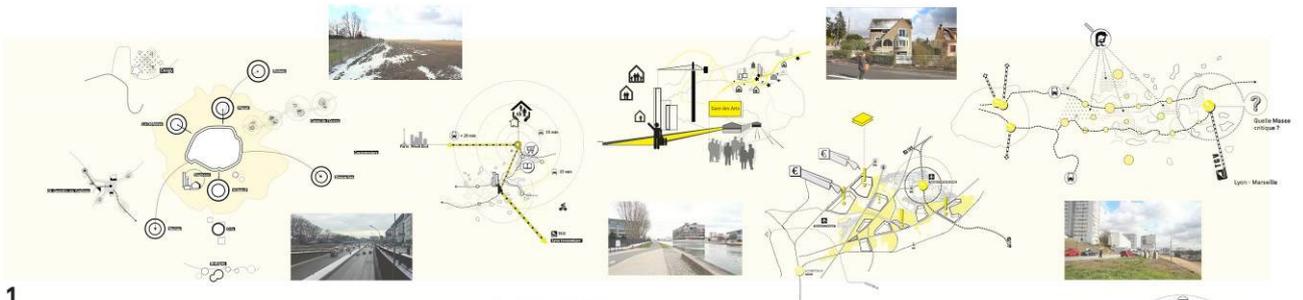
Cette phrase exprime le passage d'éléments décrits ici comme de la « prospective » vers une représentation partagée de la « métropole francilienne » afin d'engager sa transformation. La trame narrative semble donc utile de plusieurs manières, pour penser l'espace francilien, pour communiquer sur cet espace et pour le transformer. Ce rapport propose ainsi un ensemble d'éléments graphiques réunis dans une même mise en page. Ces éléments sont repris plus en précision dans le reste du document. Sans entrer dans une analyse approfondie de chaque image, l'examen de la mise en page nous semble utile pour comprendre le propos de l'équipe sur la « scénarisation ». Quatre bandes jaune pâle regroupent un ensemble de documents variés (photo, carte, diagramme, etc.). Chaque bande est légendée « saison une » à « saison quatre ». L'ensemble forme un carré avec en haut à gauche le titre V1 (pour version une) et en bas à droite : « Vers une nouvelle scénarisation ... V2 ». Cette mise en page reprend ainsi le mode de lecture d'un texte.

⁶⁶¹ Rapport final de l'équipe TVK pour la commande « Système métropolitain – Systèmes ouverts, les nouveaux mondes du Grand Paris », septembre 2013.

Figure 45 : Extraits du Rapport « Système ouvert, les nouveaux mondes du Grand Paris », septembre 2013, commande de l'AIGP « Système Métropolitain », page 97.

Source : équipe TVK

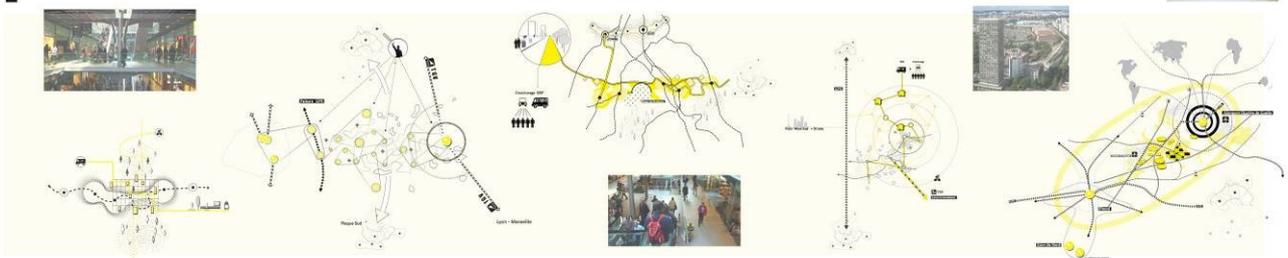
V1



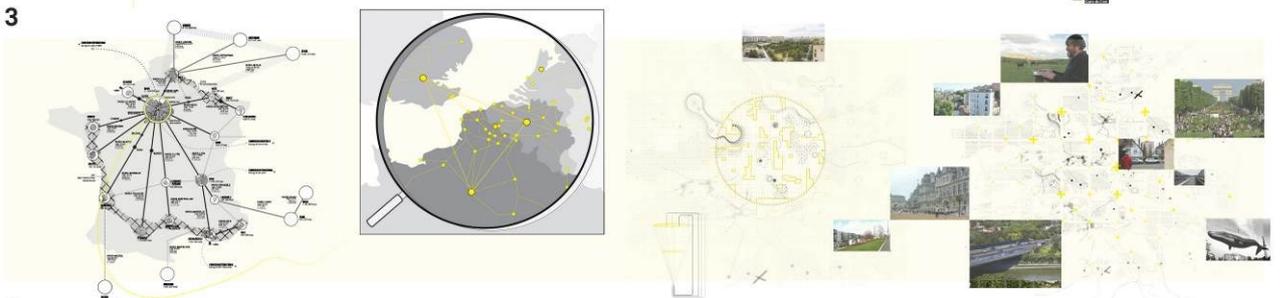
saison 1



saison 2



saison 3

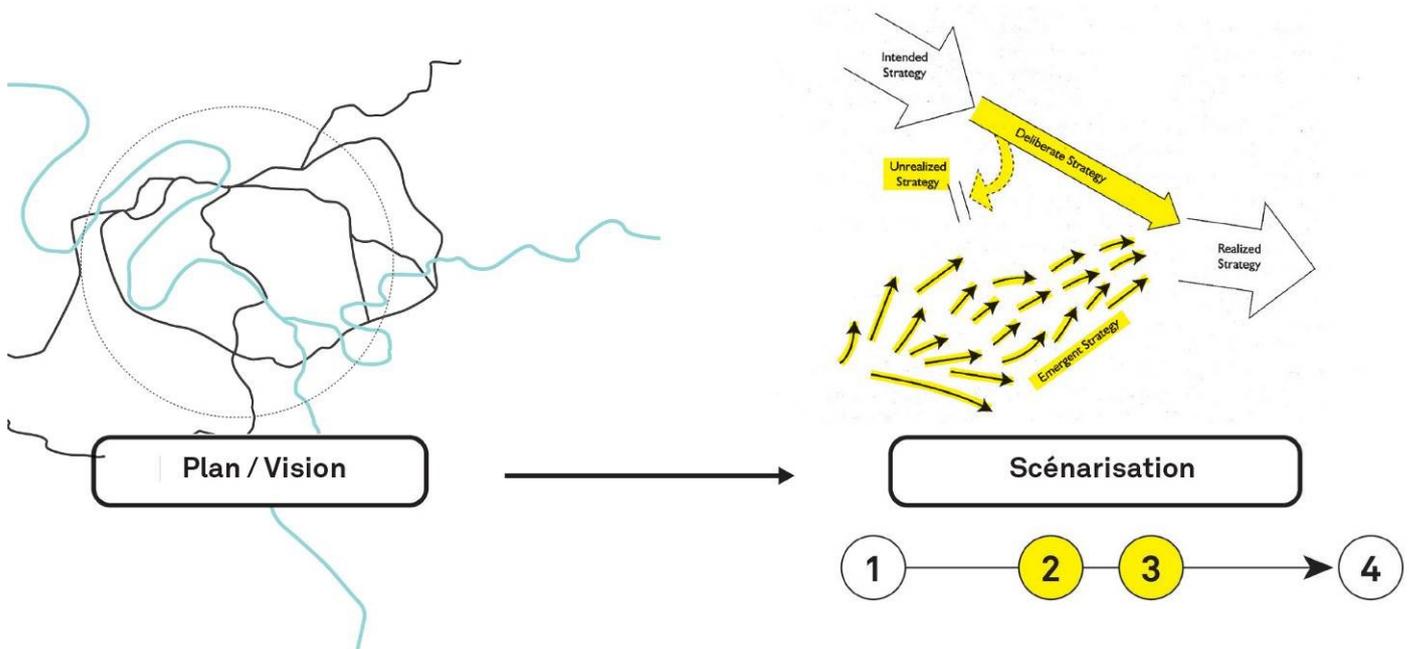


saison 4

vers une nouvelle scénarisation ...V2

Cette mise en page insiste ainsi davantage sur le processus que sur les éléments qui le constituent, bien qu'ils soient présentés de manière plus lisibles ailleurs. Nous voyons donc que pour l'équipe, le travail mené à l'AIGP porte autant sur des propositions concrètes de transformation que sur l'affirmation d'une méthode spécifique qui devrait être mise en place. Cette méthode est exprimée dans un schéma dans la page précédente ;

Figure 46 : Extraits du Rapport « Système ouvert, les nouveaux mondes du Grand Paris », septembre 2013, commande de l'AIGP « Système Métropolitain », page 95.
Source : équipe TVK



Ce document est composé de deux diagrammes. À gauche, un ensemble de lignes s'entrecroisent. Une ligne bleue semble représenter la Seine et la Marne. Des lignes noires semblent représenter les métros projetés par la SGP. Un cercle gris clair symboliserait la MGP. Au-dessus, les mots « Plan/Vision » sont accolés. Ce graphisme représente la spatialisation d'une proposition de transformations.

À droite, un ensemble de flèches convergent. Depuis le coin supérieur gauche, une flèche blanche de taille importante, avec les mots « *Intended strategy* »⁶⁶², se transforme en flèche jaune portant les mots « *Deliberate strategy* »⁶⁶³. Depuis cette flèche, une autre en pointillé fait demi-tour. Elle porte les mots « *Unrealized strategy* »⁶⁶⁴. Depuis le coin inférieur gauche, un groupe de petites flèches sur fond jaune, montent vers les flèches précédemment décrites. Elles sont intitulées « *Emergent strategy* »⁶⁶⁵. L'ensemble converge vers une seule grosse flèche portant le nom de « *Realized strategy* »⁶⁶⁶. Sous ce schéma, le mot « Scénarisation » est inscrit, ainsi que les chiffres de 1 à 4, reliés par une flèche. Les chiffres « 2 » et « 3 » sont sur fond jaune, rappelant les flèches au centre du schéma. Ces deux schémas sont reliés par une flèche pointant vers la droite. Dans ce graphisme la dimension spatiale de l'action n'est pas exprimée.

Ces diagrammes expriment l'opposition entre une approche par la « scénarisation » et une autre par le « plan » ou par la « vision ». La méthode défendue se positionne en opposition avec celle de la planification qui consiste à spatialiser des transformations à réaliser. Le graphique exprime l'idée que contre une « vision » qui s'impose au territoire, la « scénarisation » permettrait de faire converger les stratégies émanant des pouvoirs publics, comme d'autres acteurs, venant manifestement des mondes scientifiques, économiques et associatifs, selon le texte accompagnant ce schéma. De plus, si le processus prend bien place sur un territoire, il peut aussi être pensé de manière non spatialisée. La flèche partant du schéma titré « Plan/Vision » et allant vers le schéma titré « Scénarisation », paraît indiquer une évolution, un passage de l'un vers l'autre. La trame narrative de la « scénarisation » porterait donc une utilité méthodologique qui devrait être défendue, selon cette équipe. Il est également utile de souligner que dans ce schéma, l'approche par la « vision », que nous avons décrite précédemment, est

⁶⁶² « Stratégie prévue » en anglais.

⁶⁶³ « Stratégie intentionnelle » en anglais.

⁶⁶⁴ « Stratégie non réalisée » en anglais.

⁶⁶⁵ « Stratégie émergente » en anglais.

⁶⁶⁶ « Stratégie réalisée » en anglais.

présentée comme à délaissier. Pour cette équipe, la « vision » reste trop similaire à celle de la planification passant par la production d'un « plan ».

Cette méthode par la « scénarisation » n'est pas issue directement du travail produit au sein de l'AIGP. Selon Pierre-Alain Trévelo, des projets anciens de l'agence TVK ont déjà été élaborés selon ce principe. En revanche, il semblerait qu'il y ait eu une réflexion particulière au moment où l'agence rejoint l'AIGP pour expliciter cette méthode, par ailleurs utilisée pour d'autres projets réalisés au sein de l'agence⁶⁶⁷. Ce rapport aurait donc également un caractère de manifeste pour l'agence ; il exprimerait sa manière de concevoir son travail sur l'espace francilien, mais aussi en général.

Cet exemple montre que des formes de narration peuvent également être utilisées comme des outils pour construire des situations de projection. L'équipe menée par TVK se positionne en rupture par rapport à des pratiques telles que la formulation de « vision ». La narration serait dans ce cas un moyen de produire une nouvelle manière de penser la transformation du réel, en ne la conditionnant pas à une spatialisation figée et en proposant un processus qui se veut ouvert. L'usage de trames narratives dans ce troisième exemple, semble ainsi radicalement différent des deux premiers.

Le passage par ces trois exemples, met en lumière trois approches différentes de trames narratives. Ainsi, derrière cette volonté de produire des « récits métropolitains », il semble se profiler des attitudes variées. Dans le premiers cas, l'usage de narrations constitue une fin en soi. Il permet aux architectes qui les construisent de mobiliser des outils qu'ils maîtrisent, la production d'images pour aborder une question complexe. La narration ne prétend à aucune portée opérationnelle, elle existe pour elle-même. Elle tente de proposer une manière différente de regarder le territoire, mais sans étayer ce regard par une investigation rationnelle. Au contraire, elle affirme son caractère fictif et irréalisable, elle choisit sciemment de ne pas pouvoir se

⁶⁶⁷ Entretien du 16 décembre 2015 avec Pierre-Alain Trévelo, gérant de l'agence TVK.

définir comme une utopie ou une dystopie. Elle semble se cantonner dans une « contre-fiction », sans pour autant proposer un discours réellement critique. La communication est dans ce cas une fin en soi, nous sommes bien dans le registre du « spectaculaire ».

Le second exemple montre un architecte s'appuyant sur des narrations déjà existantes, construites à partir d'œuvres d'art. Ces narrations sont utilisées pour véhiculer le propos du groupement, il est donc important que les documents produits conservent le sens des œuvres utilisées. Cet usage d'œuvres ne correspond ainsi ni à la citation ni au détournement ni à la référence. Nous sommes face à un emprunt qui permet à l'auteur de ces images d'affirmer son capital culturel et de se positionner dans la filiation des artistes dont les œuvres ont été empruntées. L'architecte se positionne comme un artiste.

Les deux premiers cas semblent reprendre des « conventions » provenant du monde de l'Architecture : références artistiques, mobilisation d'outils de représentation maîtrisés par les architectes, localisation dans le temps et dans l'espace des intentions, accent mis sur la dimension communicationnelle des productions. Le troisième cas, quant à lui, semble mobiliser des « conventions » plutôt issues du monde de l'Urbanisme et de l'Aménagement. La dimension spatiale des propositions est effacée par rapport à la dimension processuelle. La dimension incertaine de la planification est prise en compte dans l'approche, et la volonté de maîtriser formellement le résultat du processus, semble absente. Les trames narratives sont alors des outils cognitifs, mobilisés par le concepteur pour penser aux transformations possibles, mais aussi pour inclure les parties prenantes des transformations. Le concepteur n'est plus maître du processus. La figure du « chef d'orchestre » semble s'affaiblir au profit d'une démarche plus ouverte.

7.4. Objectivation de l'espace francilien et registres de production de connaissances

Les exemples que nous venons d'analyser se sont fabriqués sur des trames narratives portant un discours sur l'agglomération parisienne. Elles contribuent à l'élaboration de logiques internes propres qui ne répondent pas nécessairement à un raisonnement logique plus général ou objectif, mais qui servent davantage à questionner des états possibles ou alternatifs de l'espace francilien. Inversement, certains discours cherchent davantage à construire une objectivation de cet espace à travers différents outils méthodologiques et argumentatifs.

7.4.1. Représenter les données statistiques

La page présentée en figure 47 est publiée dans le catalogue de l'exposition de 2009, *Le Grand Pari(s), consultation internationale sur l'avenir de la métropole parisienne*, en page 240. Produite par l'équipe menée par MVRDV, avec les équipes du laboratoire d'ACS et l'Agence Andreï Feraru, elle présente le « *City Calculator* »⁶⁶⁸, un programme informatique utilisé comme outil d'analyse comparatif entre différentes villes. Cette application est présentée avec plusieurs graphiques construits tout au long de l'année 2008 et qui apparaissent petit à petit dans les différents rapports remis au cours de cette année⁶⁶⁹. Sur cette page, quatre graphiques sont présentés. Chacun est mis en lien avec un paragraphe de texte. Ils sont construits comme un écran d'ordinateur au format 4/3. En haut du graphique, sont lisibles les noms du programme « *City Calculator* » et des menus, *File, Edit, Select,*

⁶⁶⁸ Nous pourrions traduire cette expression par « Calculateur de Ville ». Ce nom est associé à un *copyright*.

⁶⁶⁹ L'analyse des rapports entre septembre 2008 et février 2009 attestent que la plupart des graphiques associés au « *City Calculator* » ont été initialement réalisés sans cet outil.

Window et *Help*⁶⁷⁰. En bas, est visible un pied d'écran-type du système d'exploitation de *Windows*. Il est nécessaire de souligner que plusieurs documents reprennent ces codes d'une capture d'écran. Or, tous présentent la même heure de capture : 16h58. Il est donc fort probable que ces représentations graphiques aient été reconstruites *a posteriori* et ne soient pas directement le fruit d'une capture d'écran présentée de manière brute. L'usage des codes d'un écran d'ordinateur résulte donc d'un choix esthétique délibéré, servant à mettre en scène les graphiques.

Sur cette page, le premier graphique présente une carte du monde en projection de Mercator (l'Antarctique n'est pas représenté) avec les mots « *City Calculator* », MVRDV-ACS-AFF. Il semble exposer la page de démarrage du programme. L'usage d'une carte mondiale affirme la dimension internationale de l'outil.

Le second graphique dans cette même colonne, contient une fenêtre avec trois onglets. *Diagnostic*⁶⁷¹ est celui sélectionné, il présente trois fenêtres : *synthèse*, *global scale*⁶⁷² et *local scale*⁶⁷³. Les deux premières projettent des graphiques statistiques, l'un sous forme de diagramme de Kiviat (ou radar), l'autre sous forme d'histogrammes. Aucune indication n'est donnée quant aux bases de données utilisées. La troisième fenêtre présente une carte localisant les données statistiques, dans le cas présenté, les revenus moyens. À droite, une liste de paramètres propose des entrées analytiques : *stable, efficace, flexible, cohésive, attractif*.

Un texte accompagne cette représentation : « *La première partie du programme permet à l'utilisateur de tester la performance d'une ville choisie selon différentes champs...* »⁶⁷⁴. Une approche quantitative et performative se dégage à travers ce programme élaboré par l'équipe MVRDV.

⁶⁷⁰ « Fichier », « Éditer », « Sélection », « Fenêtre » et « Aide » en anglais.

⁶⁷¹ « Diagnostique » en anglais.

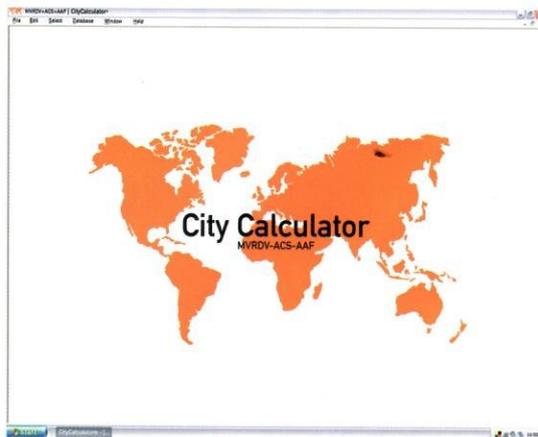
⁶⁷² « Échelle globale » en anglais.

⁶⁷³ « Échelle locale » en anglais.

⁶⁷⁴ Catalogue de l'exposition de 2009 *Le Grand Pari(s), consultation internationale sur l'avenir de la métropole parisienne*. Paris, Le Moniteur, 2009. Équipe MVRDV-ACS-AAF, p. 240.

Figure 47 : Catalogue de l'exposition de 2009, *Le Grand Pari(s), consultation internationale sur l'avenir de la métropole parisienne*, Paris, Le Moniteur 2009. Pages 240 Source : équipe MVRDV-ACS-AAF.

LE CITY CALCULATOR ©

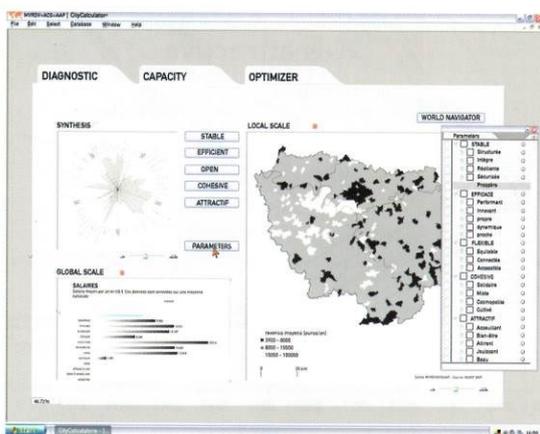


L'OUTIL

Ce programme agit comme une formation: il donne la possibilité à son utilisateur d'appréhender la ville de son choix en l'évaluant selon les paramètres des idéaux, puis tester la capacité du territoire, pour que celui-ci réponde à des besoins spécifiques déterminés par l'utilisateur. Ce programme offre une visualisation des problématiques des territoires, puis la possibilité de comparer différentes stratégies d'optimisation de ceux-ci. Cet outil peut être considéré comme un outil de communication à l'échelle de la ville. Il peut guider, qualifier et mesurer les efforts d'une ville ainsi que les comparer à d'autres échelles: entre d'autres villes, sur leurs empreintes, et sur leurs performances.

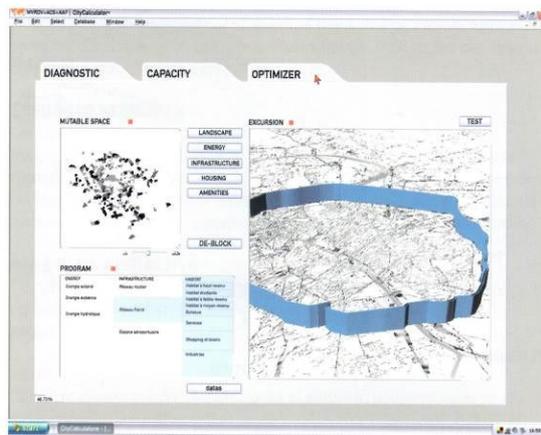
3D MATRIX

The City Calculator© est structuré comme une matrice tridimensionnelle en trois axes. Un axe définit les objectifs de la ville selon cinq items : stabilité, efficacité, ouverture, cohésion et attraction. Le second décrit les performances de la ville selon différents champs : économie, écologie et société. Enfin le dernier axe retrace les éléments du territoire (Espaces verts, Eau, Energie, Infrastructures, Programmes construits) mis en évidence selon les zones choisies à l'écran. Ces derniers peuvent être subdivisés.



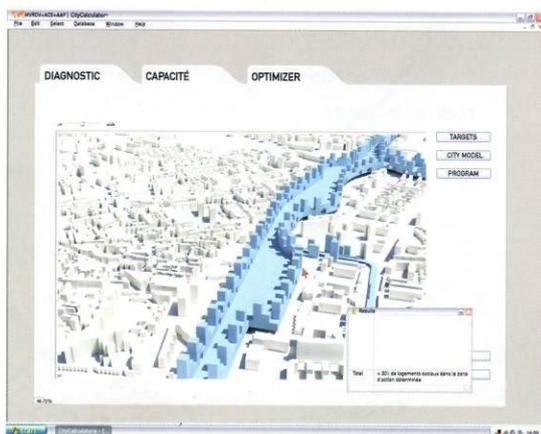
DIAGNOSTIC

La première partie du programme permet à l'utilisateur de tester la performance d'une ville choisie selon différents champs. A la fin de cette évaluation, l'utilisateur aura une vue globale des problèmes de la ville et donc sur quoi elle doit travailler pour améliorer ses performances sur la grande échelle et plus spécifiquement sur la petite échelle.



CAPACITÉ

Dans la seconde partie, le City Calculator calcule les programmes dont la ville a besoin. L'utilisateur peut tester la capacité du territoire en sélectionnant des zones précises et en y ajoutant des nouveaux programmes. Il est également possible de débloquer une zone actuellement protégée pour expérimenter sa capacité potentielle.



OPTIMISER

La troisième partie offre à l'utilisateur l'opportunité d'évaluer spatialement le projet, en combinant plusieurs actions de manière simultanée. Ces projets peuvent être choisis en prenant en compte les informations données (diagnostic, programme) dans les parties précédentes.

Le troisième graphique reprend la même composition que le précédent, avec l'onglet *Capacity*⁶⁷⁵ comme sélection. À nouveau, trois fenêtres exposent trois types de représentations : *Mutable spaces*⁶⁷⁶, *program*⁶⁷⁷ et *excursion*. Le texte accompagnant cette capture d'écran nous dit : « *Dans la seconde partie, le City Calculator calcule les programmes dont la ville a besoin. L'utilisateur peut tester la capacité du territoire en sélectionnant des zones précises et en y ajoutant de nouveaux programmes.* »⁶⁷⁸

Le dernier graphique sur cette page reprend toujours la même composition, avec l'onglet *Optimizer*⁶⁷⁹ sélectionné. Cette fois, il est présenté seul. Nous pouvons y voir une vue en perspective vue d'oiseau, employant une esthétique de modélisation tridimensionnelle sans photoréalisme, d'un espace urbain en noir et blanc avec certaines parties en bleu clair. Le texte accompagnant cet écran nous dit : « *La troisième partie offre à l'utilisateur l'opportunité d'évaluer spatialement le projet, en combinant plusieurs actions de manière simultanée.* »⁶⁸⁰

Nous comprenons ainsi que l'approche par les données statistiques est directement liée à une démarche aux ambitions performatives visant une action sur le réel. Par la manière dont elle envisage la répartition d'opérations sur le territoire francilien, elle n'est pas sans rappeler la « Grille Dupont » élaborée sous l'égide du Ministère de la Construction dans les années soixante, visant une maîtrise des actions d'aménagement par une approche très rationalisée de la programmation urbaine basée sur des indicateurs essentiellement quantitatifs (Zetlaoui-Léger, 2009).

Le programme « *City Calculator* », fondé sur une approche quantitative, propose une évaluation, assez opaque, des effets des actions proposées par l'équipe, selon cinq critères dont la construction n'est pas clairement explicitée. Pour analyser une situation existante, il propose un

⁶⁷⁵ « Capacité » en anglais.

⁶⁷⁶ « Espaces mutables » en anglais.

⁶⁷⁷ « Programme » en anglais.

⁶⁷⁸ *Ibid.*

⁶⁷⁹ « Optimiseur » en anglais.

⁶⁸⁰ *Ibid.*

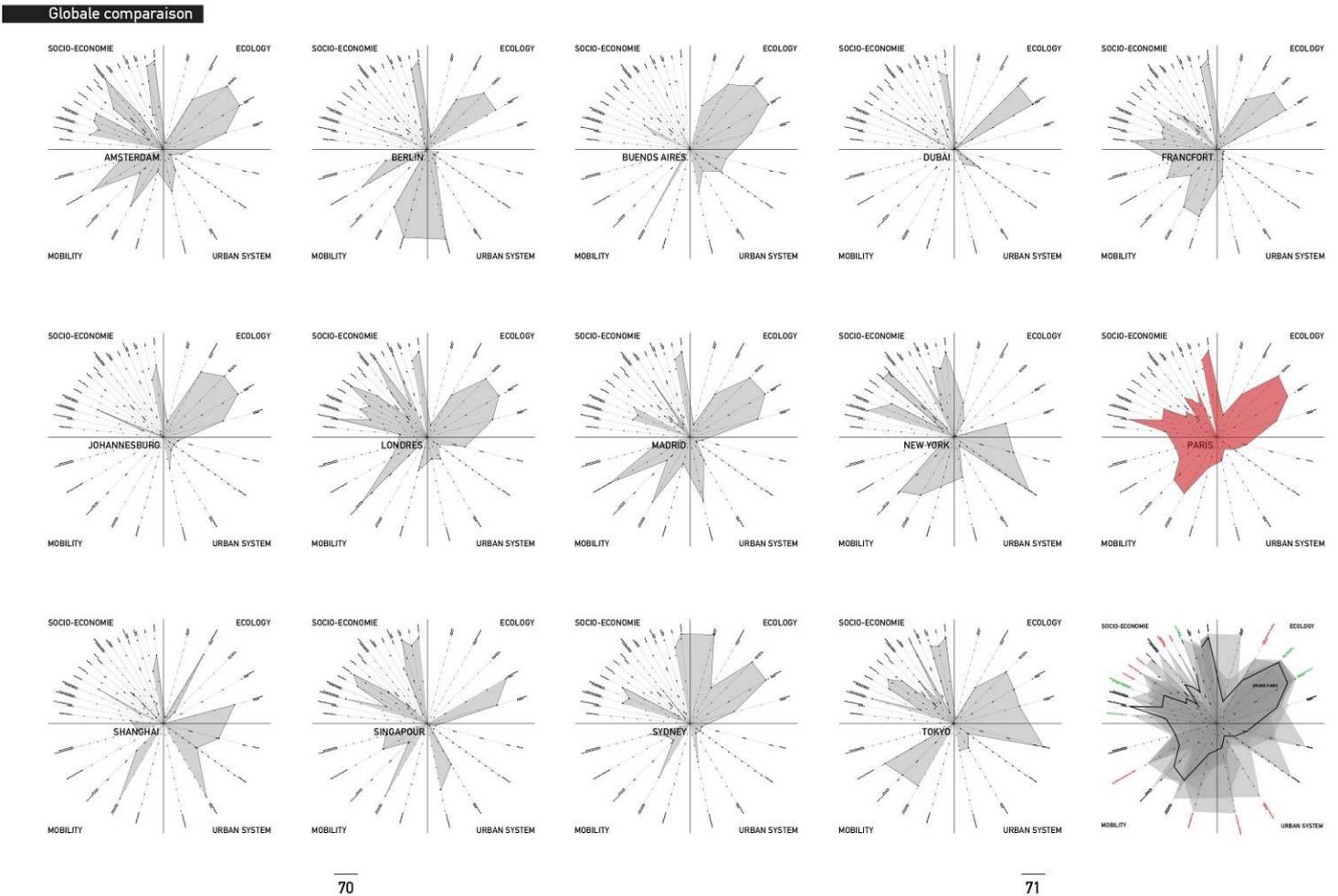
modèle qui « calcule » les actions possibles, les spatialise, puis fixe les critères pour mesurer l'impact des solutions envisagées. L'outil est le même pour produire un diagnostic et proposer des transformations.

Il semble qu'avec cet outil, l'ensemble de la démarche ait cherché à s'objectiver, en passant par une phase de « calcul » témoignant d'un souci d'exactitude, de rigueur du raisonnement. Néanmoins, le choix d'aborder l'espace francilien de manière performative en passant par la statistique, n'est pas clairement étayé. De plus, le fait que les bases de données utilisées ne soient pas mentionnées dans les rapports, soulève un problème d'un point de vue méthodologique quant à la fiabilité de la démarche. Ce choix semble par ailleurs se positionner dans une continuité de travaux menés par le mandataire du groupement. En effet en 1999, l'agence MVRDV avait réalisé une installation vidéo accompagné d'un ouvrage : *Metacity Datatown*⁶⁸¹. Ce livre, composé majoritairement d'images extraites de l'installation vidéo et comprenant fort peu de texte, est classable dans le genre du manifeste (Chapel in Chabart, Kourniati, 2013). Il aborde l'espace urbain à partir d'une approche statistique. Néanmoins, contrairement à une démarche soucieuse de défendre une objectivité du propos, ce travail résulte davantage d'une production esthétique et visuelle. Par ailleurs, les entretiens avec les chercheurs de l'ACS, laboratoire associé à l'équipe de MVRDV, montrent que cette approche a été menée par MVRDV seul. Les chercheurs du groupement ont ainsi pris leur distance avec cette partie du travail.

L'analyse des documents produits par cette équipe au cours de l'année 2008, montre que le programme « *City Calculator* » n'apparaît qu'au deuxième rapport rendu par l'équipe, le 4 décembre 2008. Il est d'ailleurs nommé *City Plus Maker*. Certains documents graphiques sont néanmoins déjà présentés dans le premier rapport rendu par l'équipe le 6 octobre 2008, en particulier les histogrammes et les diagrammes de Kiviati. Il est donc fort probable que le programme « *City Calculator* » ait été construit *a posteriori*, comme un moyen de présenter sous un aspect rationnel, des éléments fabriqués selon d'autres types de démarches.

⁶⁸¹ Maas Winy, *Metacity Datatown*, Rotterdam, Uitgeverij, 1999.

Figure 48 : Extraits du rapport « Le grand pari de Paris », octobre 2008, pages 70 – 71. Source : Équipe MVRDV-ACS-AAF,.



Insistons ainsi sur le fait que le « *City Calculator* » semble être davantage un choix de présentation, selon des codes de l'informatique, d'une démarche qui est certainement étrangère à cette discipline. La connotation d'exactitude n'est qu'apparente dès lors que les données sont difficilement vérifiables et que leurs modalités d'utilisation ne sont pas étayées. La manière dont les transformations proposées par le groupement sont « calculées », permet de justifier des choix qui pourraient autrement paraître arbitraires. L'usage des codes esthétiques de la programmation informatique, qui mettent en scène les graphiques via des écrans d'ordinateur, contribue à construire une valeur d'exactitude aux propositions afin qu'elles deviennent plus difficiles à contredire. Dans cet exemple, l'entrée par la statistique apparaît en définitive davantage comme un argument formel pour justifier un résultat, plutôt qu'une méthode employée pour l'atteindre. La dimension objective de cette approche s'apparente ainsi à une mise en scène plus qu'à une démarche de production rationnelle de connaissances.

7.4.2. La cartographie SIG – les représentations « calculées »

Si l'exemple que nous venons de voir a mobilisé l'outil statistique davantage de manière formelle que comme une méthode d'investigation, d'autres équipes ont construit des méthodes plus rigoureuses de ce point de vue. Le graphique analysé dans ce paragraphe, a été produit par l'équipe Brès + Mariolle, pour la lettre de commande « Habiter le Grand Paris » en 2013. Il est présenté sur la couverture du rapport rédigé par l'équipe « Le Grand Paris des densités dispersées »⁶⁸² et ne comporte ni légende ni titre. Il n'est jamais repris en tant que tel dans le document, mais il est utilisé par fragments pour des plans de localisation. Il est également repris dans des versions décomposées afin d'illustrer certains points particuliers. Néanmoins, il est

⁶⁸² Rapport rendu par l'équipe Brès + Mariolle pour la lettre de commande « Habiter le Grand Paris », mars 2013.

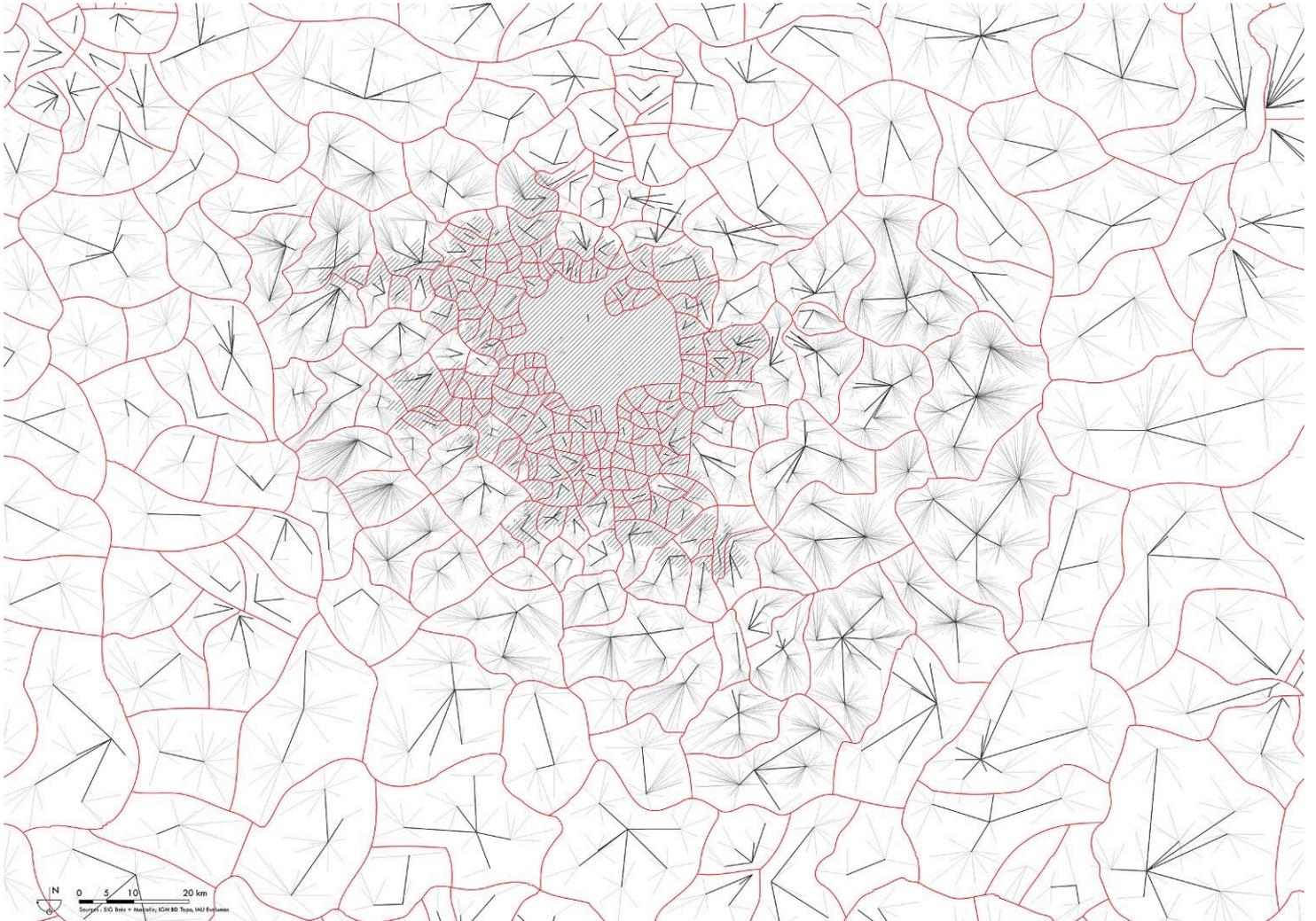
diffusé dans sa forme complète en annexe, au format JPG, avec le titre « Carte des grappes de proximité ». Il a alors une échelle graphique, une indication de la direction du Nord. Il contient également la mention « Sources : SIG Brès + Mariolle ; IGN BD Topo, IAU Evolumos ».

On peut identifier sur cette carte des formes en étoiles, dessinées au trait noir avec deux épaisseurs. Ces étoiles sont parfois connectées entre elles. Elles sont regroupées dans ce que l'on pourrait décrire comme des cellules dessinées avec un contour rouge. La forme de ces cellules est souple. Leurs contours sont connectés dans des mouvements fluides continus regroupant plusieurs cellules. La dimension des cellules diminue dans le centre de la carte où une grande cellule, sans étoile, semble plutôt être le résultat en négatif des formes des cellules alentour. Une zone hachurée en gris à 45° est visible. L'usage des hachures rend le contour de cette forme indistinct.

À la lecture du document, on peut comprendre que cette carte représente ce que l'équipe appelle des « grappes de proximité ». Après le passage par une série de définitions (Tête/Couronne/Collier, Densité, Polarité), elle explique vouloir travailler sur les « *formes diffuses d'urbanisation en privilégiant un point de vue morphologique et territorial* ».

Cette carte a été produite à partir de cartographies SIG (Système d'Informations Géographiques) qui permet de spatialiser des données chiffrées sous forme de points, vecteurs ou plans. Chaque élément graphique contient une base de données. Les différentes informations peuvent être exprimées graphiquement (changement des épaisseurs ou couleurs de trait, par exemple).

Figure 49 : Les grappes de proximité, extrait du rapport « Le Grand Paris des densité dispersées » mars 2013, commande de l'AIGP « Habiter le Grand Paris », annexe format JPG. Source : équipe Brès+Mariolle



Ainsi, d'après le texte du rapport, ce graphique se construit en identifiant des « agrégats bâtis » et des pôles de services appelés « pôles de proximité ». Les formes d'étoiles résultent d'un calcul par le logiciel, des distances moyennes domicile-service, permettant « d'évaluer la chaîne de déplacements ». Les regroupements d'agrégats ainsi constitués sont nommés « grappes de proximité ». Celles-ci sont ensuite classées entre « grappes mineures » et « grappes majeures », selon le niveau de services qu'elles offrent. L'usage du terme de « grappe » ne fait pas de référence explicite au travail de Gaston Bardet, mais l'approche de ce groupement semble se placer dans une forme de continuité par rapport à cet architecte-urbaniste (Chapel, 2010, p. 188).

On voit que la construction de cette carte est passée par un enchaînement complexe de traitements mathématiques. La dimension statistique et scientifique est exprimée par la représentation géométrique en étoiles, représentant les flux. Cette carte s'inscrit donc dans la famille de productions visuelles qui se basent sur une idée d'objectivité acquise par leurs fondements statistiques intrinsèquement perçus comme exacts (Chapel, 2010). Cette approche passe par une dissection de la ville en couches, analysées les unes après les autres, et se propose ainsi d'adopter un regard scientifique sur le territoire. L'usage de logiciels enveloppe ce type de représentations d'un voile de vérité puisqu'il est calculé. Néanmoins, les sources et leurs usages ne sont pas clairement explicités dans la démarche exposée ici.

Cette carte est également utilisée de manière esthétisante. Sa décontextualisation – par suppression du titre et de la légende – en devenant la couverture du rapport, marque une forme d'autonomisation vis-à-vis de son mode de production et de son objectif de production de connaissances. Il entre ainsi dans le monde des « visuels », en inscrivant graphiquement un processus cognitif visant à diffuser une représentation de la « métropole ». Son autonomisation en fait un reflet d'une réalité qui n'est plus seulement une construction statistique, mais qui devient alors un point de vue affirmé.

À propos de la fabrication de ce document, Antoine Brès nous explique dans un entretien :

« À travers une démarche SIG assez pointue, on recense tous les commerces et on regarde quelle est la proximité théorique des commerces de différentes catégories. [...] Mais malheureusement, c'est une question qu'on nous pose souvent, ça ne tient pas compte des pratiques réelles d'achat, parce que quand on travaille sur des territoires diffus, ça demanderait un travail d'enquête absolument colossal. Puisque ce ne sont que des micro-pratiques qui sont complètement erratiques. »

« Ça pose des questions de représentations. Alors, ce qui est intéressant, je dis souvent que le SIG, c'est la revanche du géographe par rapport à l'architecte, parce qu'il a enfin trouvé son outil pour spatialiser ses problématiques. Et c'est pas tout à fait vrai, parce que rien ne vaut un SIG manipulé par un géographe et mis en forme par un architecte. »⁶⁸³

En continuant l'entretien sur la manière précise de dessiner cette carte, il apparaît que la base de données a été traitée sur *SIG*, mais que la représentation finale a été réalisée sur le logiciel *Illustrator*, plus adapté à des représentations esthétiques. En insistant encore durant l'entretien, on comprend que les contours rouges ont été assez difficiles à obtenir.

« Il y a eu une étape "bricole" où on a demandé à Damien d'essayer de dessiner pour le coup à la main ces grappes. On l'a poussé dans ses derniers retranchements et il est arrivé à les faire sortir par la bécane directement. Mais effectivement au départ, c'était ... [silence] ce qui est intéressant, c'est là qu'il y a un véritable intérêt [...], c'est qu'entre l'objectif que l'on se donne et les outils dont on dispose et comment on invente par itération comme ça, la représentation qui renvoie à l'outil qui renvoie à la représentation. »⁶⁸⁴

⁶⁸³ Extrait de l'entretien du 8 janvier 2016 avec Antoine Brès, gérant de l'agence Brès+Mariolle.

⁶⁸⁴ *Ibid.*

Ce long extrait d'entretien est important pour que l'on comprenne que la démarche utilisée par l'équipe qui s'affiche comme exacte dans le rapport final, est en réalité bien plus composite. Ainsi, la question de la limite des données traitées n'est pas abordée dans le rapport. La question de la représentation apparaît comme plus centrale, d'où le recours à un logiciel de graphisme. L'extrait d'entretien sur « l'étape bricole » montre que l'idée précède le dessin calculé par la machine, qui devient ainsi un outil pour obtenir la représentation voulue. L'usage de la cartographie SIG est relativement répandue au sein des équipes, mais cet exemple présente un cas particulièrement poussé de l'usage de cartographies statistiques. Avec cet exemple, les contradictions entre des représentations calculées et un usage esthétisant, apparaissent d'autant plus fortement que la démarche est clairement explicitée.

Enrico Chapel, dans son ouvrage *L'œil raisonné*, met en lumière les opérations de sélection importantes que subissent les cartographies statistiques pour acquérir des degrés d'abstraction⁶⁸⁵. Comme pour les cas étudiés par Chapel, nous percevons ici une recherche d'abstraction qui résulte d'une démarche affichée comme scientifique, mais qui produit finalement une représentation esthétisante de la ville. De plus, le caractère technique de ce type de représentation leur confère d'office une qualité persuasive liée à leur mode de production (Söderström, 2001).

Nous voyons donc avec cet exemple comment un document peut combiner des « conventions » issues de champs scientifiques avec celles issues du « monde » de l'Architecture, en mettant en jeu sa composante artistique ; l'expression graphique est soignée pour rendre la représentation séduisante, à tel point qu'elle est utilisée en couverture du document général. La combinaison de ces deux registres n'est pas le fruit du hasard, il s'agit d'un choix délibéré. De plus, n'oublions pas que ce « visuel » rentre dans une démarche argumentaire à propos de la « métropole » et de sa transformation. Il est donc également le véhicule d'une approche méthodologique parlant du

⁶⁸⁵ Chapel Enrico, *L'œil raisonné, l'invention de l'urbanisme par la carte*, Paris, Métispress, 2010, p. 107.

« comment » regarder la ville en vue de sa transformation. Il contribue alors à diffuser des pratiques de l'Aménagement considérées comme meilleures. L'analyse que nous en faisons, mise en parallèle avec celle d'Enrico Chapel pour Gaston Bardet, montre la permanence de ces pratiques dans le « monde » de l'Urbanisme :

« En dépit de ce que revendique leur auteur, ces cartes n'apparaissent donc pas comme un préalable scientifique à l'action, mais plutôt comme son résultat. Elles servent à rendre opératoire l'approche communautaire des villes dans la pratique du projet urbain. Dans ce cadre, elles ont deux fonctions à accomplir. La première, dramatisante, sert à révéler et à accumuler les signes de l'éclatement des villes contemporaines. La seconde est rassurante, puisque les cartes font apparaître et démontrent la permanence de ce qui est entendu comme le levier de leur renaissance : la communauté de base ou communauté d'enracinement. »⁶⁸⁶

Enrico Chapel insiste sur le fait que le caractère scientifique des documents qu'il analysés, a une visée opérationnelle de transformation. Le double registre « dramatique » et « rassurant » se combine dans un document qui prend à la fois un rôle de diagnostic et de prescription aux problèmes mis en lumière. Cette pratique semble retrouver une actualité face au « Grand Paris » et au besoin de donner du sens à des phénomènes urbains qui apparaissent comme impensés et dont il serait nécessaire de trouver un remède⁶⁸⁷.

⁶⁸⁶ *Ibid.*, p. 188.

⁶⁸⁷ Nous nous permettons la métaphore médicale étant donné le caractère scientifique que tentent d'avoir les pratiques analysées.

7.4.3. Diffuser des « conventions » pour « faire école »

La démarche que nous venons de présenter s'est affirmée dans la pédagogie qu'a portée Béatrice Mariolle⁶⁸⁸ à l'ENSA Paris Belleville avec Philippe Villien⁶⁸⁹. Ensemble, ils encadrent des Projets de Fin d'Etudes (PFE)⁶⁹⁰ depuis 2010, où ils explorent des espaces franciliens en zones peu denses. Ces espaces sont nommés « *subagglo* » par les deux enseignants. Ce terme, qui a d'ailleurs posé question à des géographes travaillant avec Béatrice Mariolle à l'AIGP⁶⁹¹, est défini comme la « *réalité territoriale en dehors des centralités urbaines, des secteurs agglomérés, planifiés, contrôlés par l'homme de l'art* »⁶⁹², qui caractériserait la quatrième phase de la ville :

« D'où ce concept de "Subbaglo", cette quatrième phase de la ville qui se passe à l'extérieur de la ville historique et se produit pendant que les acteurs de la 2^e et 3^e phase portaient leur attention sur la ville historique, ces territoires mus par des forces marchandes qui mêlent l'opportunité foncière et les flux, offrent des figures de la dissociation et de la distance. »⁶⁹³

Dans la continuité du propos de Christian de Portzamparc⁶⁹⁴, celui de Béatrice Mariolle et de Philippe Villien sur les zones peu denses, s'inscrit dans une histoire de discours sur la Ville produits par des architectes et à destination de ces mêmes professionnels. Par son activité d'enseignement, Béatrice Mariolle transmet à de futurs concepteurs le regard qu'elle-même et Antoine Brès portent sur l'espace francilien en vue d'y agir. Le propos de cet

⁶⁸⁸ Béatrice Mariolle fonde l'agence Brès+Mariolle en 1988. Elle est membre de l'IPRAUS (équipe de recherche, aujourd'hui membre de l'UMR AUSSER, basée à l'ENSA Paris Belleville) depuis 2004 et est docteure en Architecture depuis 2014.

⁶⁸⁹ Philippe Villien est architecte et docteur en Architecture. Il enseigne à l'ENSA Paris Belleville et est membre de l'IPRAUS.

⁶⁹⁰ Exercice de fin de Master dans les Écoles d'Architecture en France, présenté devant un jury et sanctionnant l'obtention du diplôme.

⁶⁹¹ Voir l'entretien cité sur ce sujet au chapitre 6.

⁶⁹² Mariolle Béatrice Villien Philippe, *Subagglo en représentations*, Paris, Bookstorming, 2017, p. 8.

⁶⁹³ *Ibid.*, p. 8-9.

⁶⁹⁴ De Portzamparc Christian, « La ville Age III », in *Conférences d'architectes au Pavillons de l'Arsenal, le 24 novembre 1993*, Paris, Pavillon de l'Arsenal, 1997.

enseignement est rassemblé dans un livre, *Subbaglo en représentation*⁶⁹⁵, défini comme un « *catalogue d'outils de représentations des territoires d'urbanisation dispersée du Grand Paris* ». Béatrice Mariolle et Philippe Villien y présentent les investigations qu'ils mènent avec leurs étudiants à partir des modes de représentations de ce qu'ils nomment « *subagglo* » :

« *La question de la représentation a toujours tenu une place importante dans notre pédagogie. Travaillant sur des territoires peu planifiés, fragmentés et très standardisés, les outils de la ville historique et continue ne nous convenaient plus.* »⁶⁹⁶

Pour les auteurs, les questions de l'Aménagement de ces espaces mais aussi de son investigation, doivent être abordées à partir de leurs représentations. Ainsi, la manière dont des « conventions » issues du monde scientifique et de celui de l'Architecture se combinent, comme nous l'avons vu avec le cas de la carte statistique, devient un enjeu central et s'exprime par les productions graphiques. La transmission de cette façon d'aborder le territoire est désignée « *l'école de la subagglo* », faisant ainsi clairement référence aux propositions de décalage de regard que proposent d'autres auteurs de renom lorsqu'ils invitent à analyser des lieux normalement délaissés par la pensée aménagiste⁶⁹⁷. Ainsi, afin de faire école à partir de ces territoires requalifiés en tant que « *subagglo* », Béatrice Mariolle et Philippe Villien s'emploient à transmettre aux futurs architectes les outils pour représenter ces espaces à travers un ouvrage qui est pensé comme un « catalogue ». Son objectif pédagogique et de valorisation de pratiques jugées comme appropriées, nous permet de le qualifier de manuel.

Le livre s'ouvre sur quatre textes des deux auteurs, introduisant leurs approches et leurs pensées⁶⁹⁸. Il se prolonge par sept parties présentant sept

⁶⁹⁵ Mariolle, Villien, 2017, *op.cit.*

⁶⁹⁶ *Ibid.*, p. 24.

⁶⁹⁷ Nous pensons en premier lieu à Robert Venturi et Denise Scott Brown. Venturi Robert, Izenour Steven, Scott Brown Denise, *Learning from Las Vegas - Revised Edition: The Forgotten Symbolism of Architectural Form*, Cambridge, The MIT Press, 1977.

⁶⁹⁸ « Outils de représentation et processus de conception » et « Subagglo et nouveaux questionnements de projet », signés de Béatrice Mariolle. « Évolutions et ruptures dans la représentation du projet d'Architecture et du

familles de représentations des territoires analysés : « croquis », « maquette », « carte », « data », « animation », « diagramme » et « géométral ». Chacune de ces parties est introduite par un texte cadrant les enjeux de ces familles de représentations⁶⁹⁹. Le contenu des parties sont des assemblages d'images et de mots clefs, ou de fragments de phrases :

« Dessiner des logos :

*Du profilage à l'icône. Profiler des personnages pyramidaux.
L'agriculture urbaine et les circuits courts. La corne de cerf trouvée sur
le site. Le logo sophistiqué. »*⁷⁰⁰

Le fil logique du texte est ainsi constamment rompu. L'assemblage d'éléments graphiques et textuels ne permet pas de suivre une pensée clairement explicitée. Au contraire, le lecteur se voit invité à formuler sa propre compréhension en fonction de la matière qui lui est présentée pour en tirer les enseignements qui lui semblent utiles. Ce procédé se veut donc déroutant lorsqu'il brise la structure habituelle du texte, mais s'inscrit également dans une tradition de livres d'Architecture, qui se construisent sur des formes de collages et de juxtapositions dont les liens sont volontairement laissés obscurs⁷⁰¹. Le propos du livre demeure ainsi en suspens, et cela jusqu'à sa clôture, puisqu'aucune conclusion ne ferme l'ouvrage.

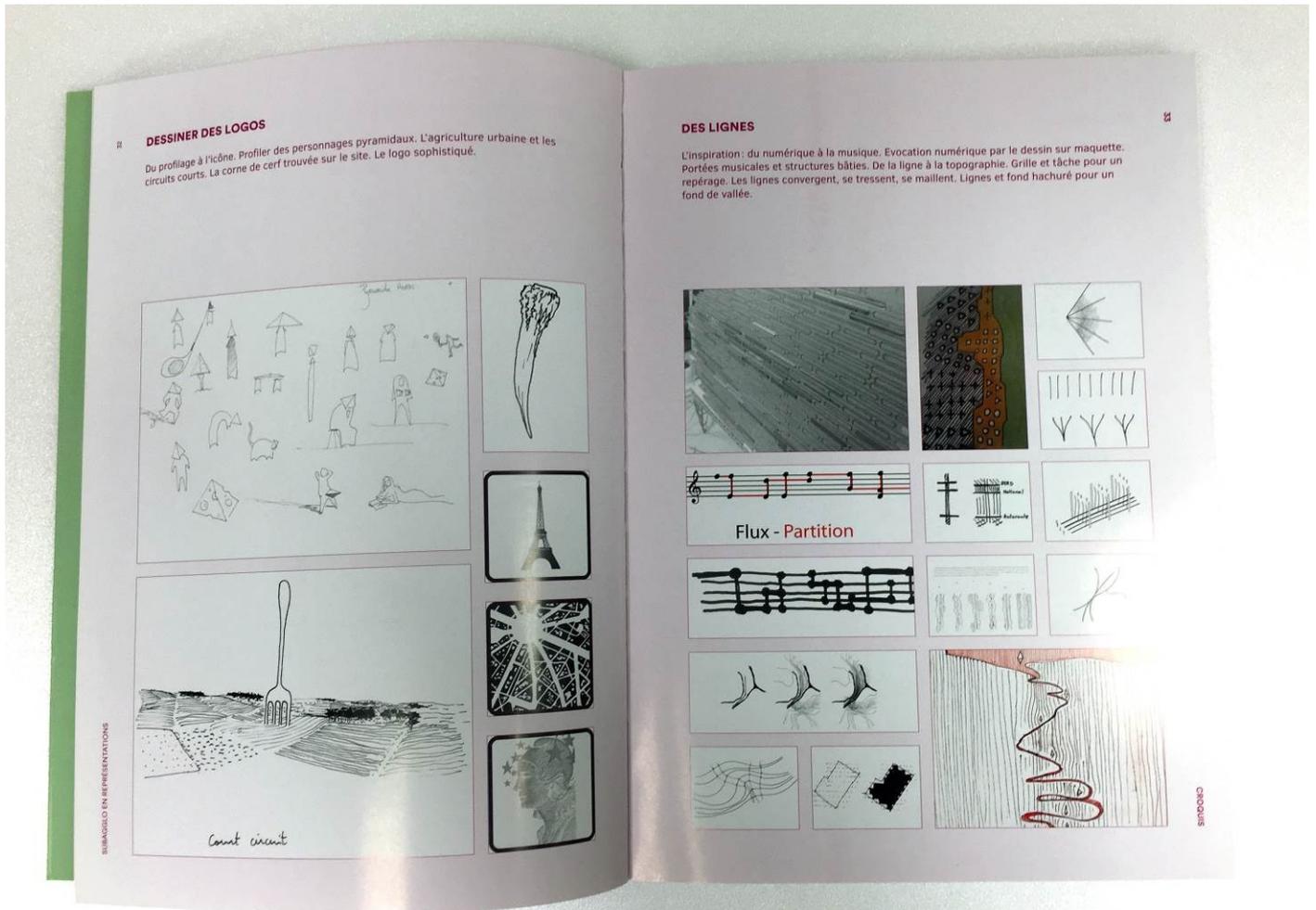
territoire », signé de Philippe Villien. Et enfin, « Mode d'emploi de l'école Subagglo », co-signé de Béatrice Mariolle et Philippe Villien.

⁶⁹⁹ Les textes sont signés de Philippe Villien, Béatrice Mariolle, Aurélia Beau et Marie-Ange Jambu.

⁷⁰⁰ Mariolle, Villien, 2017, *op.cit.* p. 32.

⁷⁰¹ Nous pouvons voir un procédé similaire dans le livre : Koolhaas Rem Mau Bruce, *S, M, L, XL.*, 2^e éd., New York, The Monacelli Press, 1997.

Figure 50 : Extrait de l'ouvrage : Mariolle Béatrice Villien Philippe, *Subaglo en représentations*, Paris, Bookstorming, 2017, pages 32-33.



Il semble évident que le propos de ce livre n'a pas une visée réflexive et analytique sur les représentations d'un type de territoire. Il propose plutôt un partage de modes de représentations considérés comme fructueux pour aborder ce qui est nommé « *subaggllo* »⁷⁰². Les entrées du catalogue correspondent à des codes picturaux et sont introduits par des définitions, ainsi qu'un état des lieux des enjeux qu'ils portent. Il semble donc davantage avoir comme objectif de fixer certaines pratiques, et finalement de diffuser des « conventions » nouvelles, ou du moins de favoriser leur mise à jour, qui permettront à des architectes de représenter des espaces que les « conventions » jugées comme « traditionnelles » ne permettent plus d'aborder. L'analyse qu'Enrico Chapel avait formulée sur le primat de l'opérationnalité par rapport à la scientificité de la démarche dans le cas de Gaston Bardé (Chapel, 2010, p. 188), trouve un nouvel écho ici. Le registre de cet ouvrage (celui du manuel à et le public qu'il vise (des étudiants en Architecture), laissent entendre que ses auteurs cherchent à influencer des pratiques et donc une opérationnalité, en proposant des outils d'action.

⁷⁰² Nous pourrions noter que les formes que recouvre ce terme, ne sont pas clairement décrites à la manière dont des instituts comme l'INSEE décrivent les notions d'agglomération par exemple.

Conclusion chapitre 7

Aborder les productions graphiques produites dans le cadre de la consultation de 2008 et de l'AIGP, met en lumière la permanence de certaines « conventions », mais aussi les manières dont elles peuvent se combiner et s'hybrider. En premier lieu, la domination des « conventions » issues des pratiques des architectes s'exprime par un usage généralisé d'images pour exprimer une pensée. Ce primat de la « pensée visuelle » (Arnheim, 1979) est facilité par la grande maîtrise de l'espace pictural par les architectes. Nous avons ainsi souligné une certaine agilité chez ces professionnels pour combiner des techniques picturales, qui procurent aux images qu'ils produisent une grande richesse, source aussi d'ambiguïtés. Ainsi, les exemples d'usages de vues perspectives montrant des formes architecturales, nous ont montré comment la force de séduction de ces documents ont pu occulter des questions techniques et faire entrer leurs propositions dans le débat public⁷⁰³. Cette faculté à manier les images semble renvoyer à des « conventions » venues de la pratique des concours d'Architecture.

La fabrication de discours à partir d'éléments graphiques mobilise ainsi largement le canal visuel dans le raisonnement. Les documents produits sont intrinsèquement hybrides. À l'instar de celui proposé par l'équipe d'Antoine Grumbach, les images qui résultent de ce processus amalgament des éléments de diagnostics, des propos prescriptifs, et des représentations d'états futurs ou souhaitables, dans un document unique, saisissable d'un coup d'œil et au retentissement spectaculaire. La thèse que développe Laurent Matthey dans plusieurs de ses publications, est ici intéressante à mobiliser⁷⁰⁴. Exposée au fil de plusieurs publications, elle démontre qu'en agissant dans le

⁷⁰³ Nous pensons à l'exemple du Périphérique habité de l'équipe FGP+TER.

⁷⁰⁴ Matthey Laurent, *et al, Faire des histoires ? Du récit d'urbanisme à l'urbanisme fictionnel : faire la ville à l'heure de la société du spectacle*, Genève, Fondation Braillard Architectes, 2013. Matthey Laurent, *Building up stories : Sur l'action urbanistique à l'heure de la société du spectacle intégré*, Genève, A-Type éditions, 2015.

registre du spectaculaire⁷⁰⁵, le projet d'urbanisme est mis à distance du débat public ; il se résume à un ensemble de représentations, quitte à faire oublier les effets concrets des décisions politiques qui l'accompagnent. La puissance communicationnelle des documents graphiques que nous avons analysés, témoignent de leur contribution à un *storytelling* au service d'actions étatiques⁷⁰⁶. Mais Laurent Matthey signale aussi que dans cet « urbanisme fictionnel », ces mises en récit fonctionnent parfois comme un simulacre de l'action des collectivités⁷⁰⁷. Michel Lussaut⁷⁰⁸ fait le même constat sur la monstration d'images en perspective, utilisées comme une mise en scène d'une action politique sur le territoire. En nous intéressant plus spécifiquement aux pratiques des architectes, nous notons que les conclusions de ces auteurs peuvent aussi s'appliquer dans une certaine mesure à ces professionnels : prise dans une situation où l'opérationnalité est impossible, la monstration d'images qui semblent réelles, peut être utilisée en dernier ressort pour démontrer qu'ils pourraient agir sur l'espace.

En second lieu, les productions de ces documents graphiques, si elles répondent à des « conventions » provenant du monde de l'Architecture, ont également tendance à se construire avec des emprunts d'autres disciplines. Ce processus semble entrer dans des stratégies de différenciation des individus au sein de leur « champ ». Howard Becker voit dans le concept de « champ » une analyse qui se base sur les contraintes et les forces s'imposant aux individus⁷⁰⁹. Avec le concept de « monde » qu'il propose, Becker cherche également à prendre en compte les pratiques qui se construisent en marge ou

⁷⁰⁵ En faisant référence à *La société du spectacle*. Debord Guy, *La Société du spectacle*, Paris, Buchet-Chastel, 1967.

⁷⁰⁶ Salmon Christian, *Storytelling*, Paris, La Découverte, 2008.

⁷⁰⁷ Matthey Laurent. « Urbanisme fictionnel : l'action urbaine à l'heure de la société du spectacle », *Métropolitiques*, 2011.

⁷⁰⁸ Lussaut Michel, *Tours, images de la ville et politique urbaine*, Tours, Service Publications, 1993.

⁷⁰⁹ Becker décrit les logiques internes au champ de la manière suivante : « *Il y a un espace défini et restreint, qui est un champ, dans lequel il y a un nombre de places limité, de telle sorte que quoi qu'il arrive dans le champ, tout ce qui s'y passe est un jeu à somme nulle. Si j'ai quelque chose, vous ne pouvez pas l'avoir. Naturellement, dès lors, les gens s'affrontent et se combattent dans l'espace limité. Les gens qui contrôlent l'espace limité essayent de le garder tout entier pour eux et empêchent les nouveaux arrivants d'y prendre place.* » (Becker, Pessin, 2006)

à l'extérieur du « champ », et y voit des stratégies d'affirmations⁷¹⁰. Toutes proportions gardées⁷¹¹, des pratiques de cet ordre sont visibles dans notre cas. D'abord, les outils de la planification utilisés par des agences d'urbanisme, telles que l'APUR⁷¹² ou l'IAU-IDF⁷¹³, sont fortement critiqués car jugés comme trop techniques. En contraste, les architectes de l'AIGP souhaitent produire des « visions »⁷¹⁴. Ils se positionnent alors comme des visionnaires et des hommes providentiels, capables de résoudre l'ensemble des problèmes que rencontre l'agglomération parisienne, en produisant une image pouvant coordonner décisions politiques et actions.

Face à la demande d'agir sur des éléments tout à fait intangibles, telle que « l'identité métropolitaine », les architectes élaborent des modes d'expression qui mobilisent des outils du « projet » non plus pour agir sur des transformations de l'espace, mais principalement pour produire des éléments discursifs visant une transformation des représentations du territoire. L'usage de trames narratives semble ainsi se généraliser. Ce procédé a l'avantage de permettre de produire une logique interne au récit, néanmoins cette force s'avère contreproductive lorsque les récits instaurent une distance avec le territoire sur lequel ils portent. L'agence TVK en revanche, avec la méthode de la « scénarisation », constitue un exemple de pratiques émergentes, qui trouvent à l'AIGP un espace d'expression.

Enfin, des images sont construites en hybridant des « conventions » issues de l'Architecture et des « conventions » propres à la production de connaissances. Ces associations rentrent dans des démarches revendiquées qui se formalisent, dans le cas analysé, à travers des activités pédagogiques et la publication d'ouvrages.

⁷¹⁰ « Supposez que quelqu'un monopolise le champ dans lequel vous voulez travailler. Vous n'avez qu'à aller ailleurs et commencer à mettre en place votre propre champ. Vous n'avez même pas besoin d'entrer en compétition avec d'autres gens. Vous pouvez les critiquer devant ceux qui marchent avec vous, ou les ignorer, mais ils ne sont pas assez puissants et leur monopole n'est pas suffisant pour vous empêcher de faire quelque chose. » (Becker, Pessin, 2006).

⁷¹¹ Les individus que nous étudions occupant déjà une position dominante dans le « champ », nous sommes donc davantage dans des logiques de renforcement.

⁷¹² Atelier Parisien d'Urbanisme.

⁷¹³ Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France.

⁷¹⁴ Notons la permanence du canal visuel.

8. Les livres sur le « projet » et la production de connaissances

L'analyse des « conventions » guidant les actions collectives au sein des groupements, nous a permis de souligner que si celles issues des pratiques des architectes ont eu tendance à être valorisées, elles ont néanmoins cohabité avec d'autres issues des « mondes » de l'Urbanisme ou de la production scientifique. La carte statistique que nous avons précédemment analysée, montre comment des processus visant une objectivation du regard sur l'espace francilien ont été formalisés par une production de documents graphiques dont la valeur esthétique a joué un rôle particulièrement important pour leur communication⁷¹⁵. La cohabitation de différentes « conventions » paraît produire des pratiques intermédiaires, notamment entre les « mondes » de l'Architecture et de la production scientifique, qui s'accompagne de tensions entre équipes⁷¹⁶.

Les travaux menés à l'AIGP ont été réemployés par certains membres à l'occasion de la publication d'ouvrages visant à expliciter plus en détail leurs réflexions et leurs démarches. Ces livres constituent un espace supplémentaire d'expression et de diffusion de leurs réflexions. Certains sont publiés dans la foulée de la consultation de 2008 et visent la diffusion des propos des équipes, parfois dans des autoéditions⁷¹⁷. Ces productions collectives sont généralement dirigées par le mandataire de l'équipe. Des

⁷¹⁵ Nous pourrions rappeler la citation d'Antoine Brès concernant l'usage de cartographies SIG, réalisées par un géographe et mises en forme sur Illustrator par un architecte.

⁷¹⁶ L'analyse des positions par opposition au cours du chapitre six, en rend compte.

⁷¹⁷ En effet, de nombreuses équipes ont publié un ouvrage à partir de leurs travaux de 2008 : notamment celles dirigées par l'AUC, Klouche Djamel, *et al.*, *Grand Paris Stimulé*, Paris, L'AUC, 2009 ; celle dirigée par l'agence LIN, Geipel Finn, *et al.*, *Grand Paris Métropole Douce*, Paris, Beauchesne, 2009 ; ou encore, celle dirigée par Jean Nouvel, Nouvel Jean *et al.*, *Naissances et renaissances de mille et un bonheurs parisiens*, Paris, Les éditions du Mont-Boron, 2009.

exemples où la rédaction est confiée à des personnes plus aguerries à cette tâche, ont également existé comme dans le cas du groupement dirigé par l'agence de Rolland Castro⁷¹⁸. Certains ouvrages ont été rédigés à l'initiative de membres non mandataires de groupements et ont tenté de donner des points de vue issues de disciplines autres que l'Architecture⁷¹⁹.

Figure 51 : Cinq livres publiés suite à la consultation de 2008.



⁷¹⁸ Bleskine Helene, *et al.*, *Le Grand Paris est un roman*, Paris, La Villette, 2009.

⁷¹⁹ Jean-Pierre Orfeuill, Marc Wiel, *Grand Paris. Sortir des illusions, approfondir les ambitions*, Paris, Scrineo, 2012.

Nous avons identifié certains ouvrages qui se distinguaient par leur posture réflexive sur la méthodologie employée par les équipes. Ils ont la spécificité d'avoir été construits non seulement à partir des travaux réalisés lors de la consultation de 2008 ou de l'AIGP, mais aussi dans des situations d'enseignement au sein d'écoles d'architecture⁷²⁰. Outre l'ouvrage de Béatrice Mariolle déjà évoqué⁷²¹, nous pouvons mentionner les ouvrages de David Mangin⁷²² et de Paola Vigano⁷²³. Ces deux auteurs ont retenu notre attention car ils combinent des activités de concepteurs et d'enseignement, et partagent le fait d'être titulaires d'un doctorat. Paola Vigano a créé l'agence *Studio* avec Bernardo Secchi en 1990. Elle est professeure d'urbanisme à l'IUAV de Venise et à l'EPFL⁷²⁴ de Lausanne. Elle a soutenu une thèse en 1993. David Mangin est cofondateur de l'agence SEURA et professeur à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de la Ville et des Territoires de Marne-la-Vallée. Il enseigne également à l'École Nationale des Ponts et Chaussées et a obtenu une thèse en 2007⁷²⁵.

Ces auteurs, dont les profils se sont construits à la fois à travers des activités de conception de recherche et d'enseignement, ont produit des ouvrages qui se présentent comme réflexifs et didactiques à propos du statut de l'activité de « projet »⁷²⁶ dans la production de formes de connaissances. Le livre *Les Territoires de l'Urbanisme* de Paola Vigano se définit comme une réflexion « indispensable » sur le « statut épistémologique du projet »⁷²⁷. L'ouvrage *Paris/Babel. Une mégapole européenne* de David Mangin est

⁷²⁰ Dans des ENSA françaises, mais aussi dans des écoles européennes à l'instar de l'IAUV (Université de Venise).

⁷²¹ Mariolle Béatrice, Villien Philippe, *Subagglo en représentations*, Paris, Bookstorming, 2017.

⁷²² Mangin David *et al.*, *Paris/Babel. Une mégapole européenne*, Paris, La Villette, 2013 ; Mangin David *et al.*, *Mangroves urbaines*, Paris, Dominique Carré, 2016.

⁷²³ Vigano Paola, *Les Territoires de l'Urbanisme : Le projet comme producteur de connaissance*, Genève, MétisPresses, 2012 ; Mantziaras Panos et Vigano Paola, *Urbanisme de l'espoir : Projeter des horizons d'attente*, Genève, MétisPresses, 2018.

⁷²⁴ EPFL (École Polytechnique Fédérale de Lausanne).

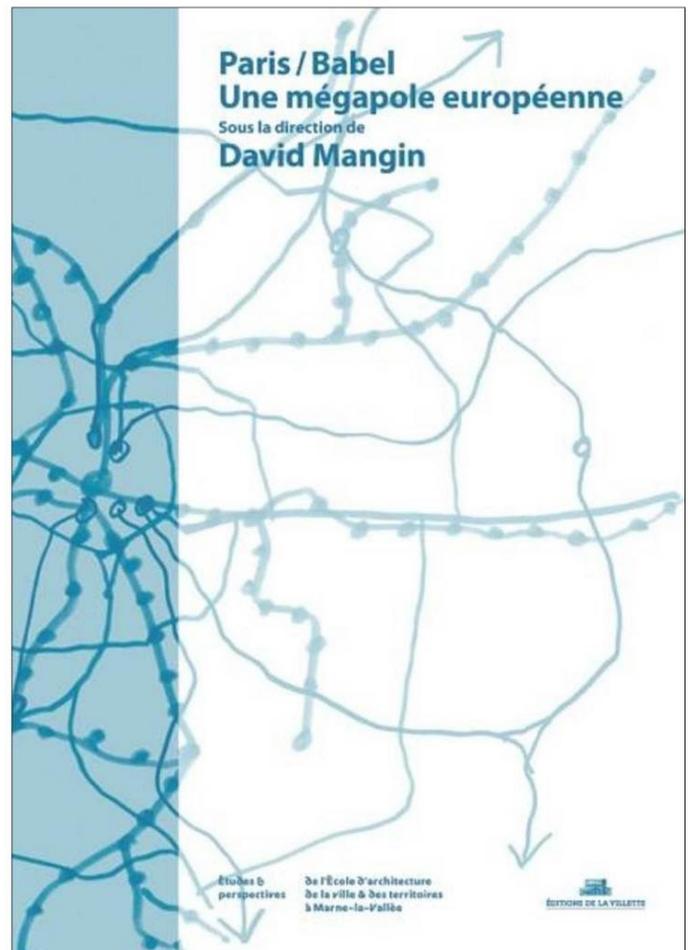
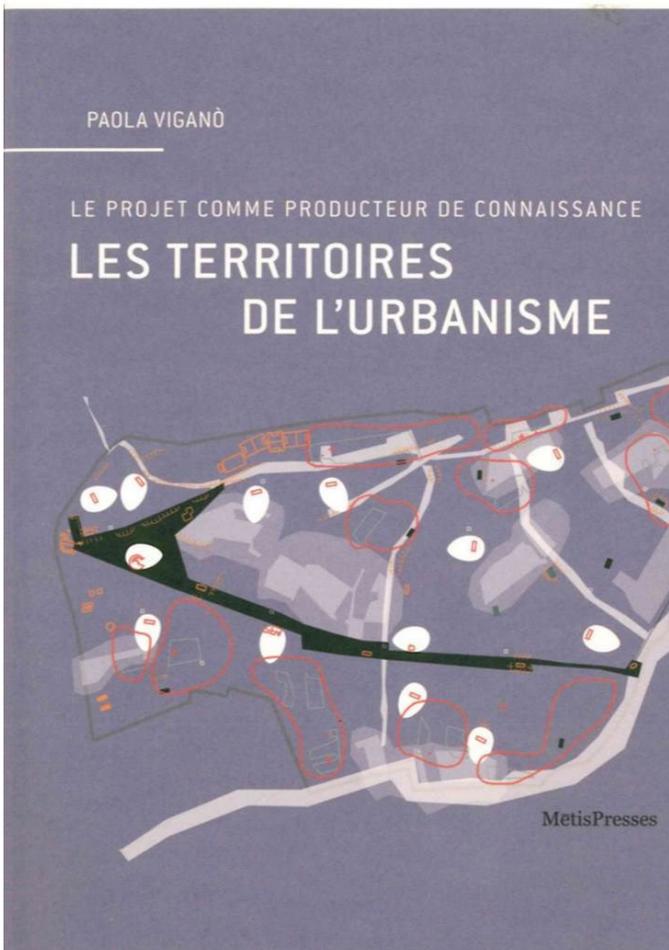
⁷²⁵ Mangin David, « Du projet urbain au projet de territoire : à propos des formes contemporaines de l'urbanisation », thèse, Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), 2007.

⁷²⁶ Mis entre guillemets, le terme de « projet » désigne l'activité de conception mené par les architectes et les urbanistes.

⁷²⁷ Vigano Paola, *op. cit.*, 2016.

décrit par son auteur comme un « livre d'initiation, de défrichage et de synthèse, qui rend compte d'une ville de douze millions d'habitants »⁷²⁸.

Figure 52 : Couverture des livres *Les Territoires de l'Urbanisme* de Paola Viganò et *Paris/Babel. Une mégapole européenne* de David Mangin.



Ces deux ouvrages partagent l'objectif de rendre compte et de diffuser des outils afin d'aborder les territoires, en vue de les décrire, comme pour agir dans leurs transformations. Ils contribuent ainsi à l'objectif qui avait sous-

⁷²⁸ Mangin David *et al.*, *op. cit.*, 2013.

tendu l'organisation de la consultation de 2008 par le BRAUP⁷²⁹, qui cherchait à montrer que les activités de recherche et de conception peuvent se nourrir mutuellement⁷³⁰. L'analyse de ces ouvrages nous offre l'occasion d'éclairer les manières dont certains travaux menés au cours de la consultation de 2008, puis au sein de l'AIGP, ont eu pour ambition d'étayer des positions défendant l'idée que l'activité de « projet » serait capable de produire des connaissances ayant propension à faire œuvre de recherche. Il ne s'agit pas ici de juger du caractère scientifique ou non des propositions faites par les auteurs que nous nous apprêtons à étudier, ni même de prendre position sur la valeur épistémologique de leur propos. Au regard de nos questionnements, il semble plus utile de décrire les manières dont les propos sont formulés afin que nous comprenions comment s'y articulent des « conventions » issues du « monde » de l'architecture et de la recherche scientifique, et comment elles se transforment au contact l'une de l'autre.

Le format du livre choisi pour diffuser les pensées des auteurs étudiés, existe dans les « mondes » de l'architecture (Chabard, Kourniati, 2013), mais aussi de la recherche scientifique. L'analyse de ces objets se prête particulièrement bien à l'exploration des formes de cohabitation entre des « conventions » issues de ces deux « mondes ». Il s'agit de comprendre comment elles peuvent se rencontrer au sein d'un même objet, les ouvrages issus de l'AIGP. Sans prétendre à un travail monographique exhaustif sur ces documents, comme il en a été réalisé pour certains livres clefs de l'histoire de la pensée aménagiste⁷³¹, nous proposons plutôt une comparaison de ces ouvrages illustrant deux postures exprimant un souci d'articulation entre activités de conception, pédagogie et production de connaissances.

De plus, afin de ne pas omettre le contexte dont émanent ces ouvrages, nous nous appuyerons sur le concept « d'épistémologie politique » (Dufourt, 2006), qui offre des outils pour aborder « *le problème de la légitimité d'une*

⁷²⁹ BRAUP : Bureau de la Recherche Architecturale Urbaine et Paysagère.

⁷³⁰ Voir le chapitre deux de cette thèse.

⁷³¹ Nous pensons aux travaux de thèse d'Isabelle Grudet ou de Pierre Chabard. Grudet Isabelle, « "L'Histoire de l'urbanisme" de Pierre Lavedan de 1919 à 1955 : entre savoir et action », Thèse, Paris 8, 2005 ; Chabard Pierre, « Exposer la ville : Patrick Geddes (1854-1932) et le "Town planning movement" », Thèse, Paris 8, 2008.

activité intellectuelle particulière à bénéficier du statut de discipline scientifique »⁷³². Ce concept nous est apparu comme particulièrement fructueux pour rendre compte des activités menées au sein de l'AIGP. Le travail de Daniel Dufourt nous propose entre autres, de porter notre attention sur les conditions qui permettent à une discipline d'acquiescer le statut de science, et sur les formations qui favorisent la généralisation d'une activité en tant que discipline scientifique⁷³³. Il signale qu'il existe des moments particuliers dans l'histoire des disciplines scientifiques, où s'articulent des attentes politiques demandant qu'une discipline fournisse une production qui pourrait être caractérisée de « scientifique », et un système d'enseignement universitaire qui permet d'enseigner cette discipline en tant que « science » et consolidant les pratiques qui la constituent.

Avec l'application de la réforme de Bologne aux études d'architecture en France⁷³⁴ et probablement (mais dans une moindre mesure) avec la consultation de 2008, il se peut que les années 2000 aient constitué l'un de ces moments d'articulation d'une demande politique de produire des travaux pouvant être caractérisés de « scientifiques », et la mise en place d'un système de formation permettant l'émergence d'activités capables de produire de tels travaux. Les ouvrages écrits à l'intersection de ces situations sont donc susceptibles de receler des indices sur les modalités d'émergence de méthodes et de postures se revendiquant comme « scientifiques ». Nous nous appliquerons à analyser les allers-retours parfois explicites, parfois sous-entendus, entre les productions qui sont réalisées à l'AIGP et le contenu des ouvrages que nous étudions.

⁷³² Dufourt Daniel, « Une étude de cas d'épistémologie politique : la réception de l'œuvre de Jane Marcet » in *Araben, les cahiers du GREPH, Groupe de Recherche en Épistémologie Politique et Historique* 3, 2006, p. 64-97.

⁷³³ Daniel Dufourt, en citant Habermas, insiste également sur les manières dont un agir communicationnel stratégique contribue à l'émergence d'un consensus sur le statut scientifique d'une activité. *Ibid.*

⁷³⁴ Avant cette réforme, les études d'Architecture se faisaient en France en six années organisées en trois cycles biannuels. Après son application, elles se calquent sur le système universitaire avec une Licence en trois ans et un Master en deux. Cette réforme contribue également à institutionnaliser le cycle de Doctorat en Architecture.

8.1. *Les Territoires de l'Urbanisme de Paola Vigano, une épistémologie du projet*

L'ouvrage *Les Territoires de l'Urbanisme, le projet comme producteur de connaissance*⁷³⁵ est publié en italien en 2010. Il a été traduit en français en 2012. La première phrase du livre est claire sur son objectif :

« Ce livre traite du projet de la Ville et du territoire, et de sa capacité à produire de la connaissance. »⁷³⁶

Dans ce champ de réflexion, Paola Vigano balise la question qu'elle explore, en disant :

« Ce qui m'intéresse n'est pas tant l'exploration d'un processus au cours duquel s'organise la pensée du concepteur, ses procédures, ses limites et rigidités, ses sources et références ou encore, ses enabling prejudices, mais la connaissance qui constitue l'aboutissement de son activité et qui, dans certains cas, prend la forme de transformation physique d'un lieu, dans d'autres, celle d'un dispositif mental, capable d'agir sur les imaginaires et les opinions préexistantes. »⁷³⁷

Elle s'intéresse ainsi dans ce livre à la connaissance nouvelle produite par le processus de « projet », et se distingue de recherches portant sur les processus cognitifs des concepteurs⁷³⁸ ou sur les approches qui tentent de rationaliser et objectiver les processus de conception⁷³⁹. Il s'agit bien dans cet ouvrage d'aborder le statut épistémologique de l'activité de « projet », telle qu'elle est engagée par les architectes et les urbanistes, et mobilisant une forte prégnance de la dimension spatiale dans les investigations qu'ils mènent⁷⁴⁰. Par ailleurs, en posant son objet de recherche en ces termes, Paola Vigano

⁷³⁵ Vigano Paola, *op. cit.*, 2012.

⁷³⁶ *Ibid.*, p. 11.

⁷³⁷ *Ibid.*, p. 13-14.

⁷³⁸ Nous renverrons notamment pour ce type de recherches aux productions de l'équipe MAACC-MAP.

⁷³⁹ Nous faisons notamment référence aux courants du *Design Methods Movement* tels que décrits par Jodelle Zetlaoui-Léger (Zetlaoui-Léger, 2013).

⁷⁴⁰ Ce point est vivement défendu par Paola Vigano qui s'inquiète de ce qu'elle nomme la « marginalisation » de ces professionnels et de la question spatiale.

choisit de ne pas dissocier l'activité de production de connaissances de l'action sur l'espace. La capacité du « projet » à produire des connaissances, telle qu'elle est explorée par l'auteure, serait donc intrinsèquement liée à une inclination de cette activité à agir. Le statut de cette connaissance est questionné dans cet ouvrage à travers sa capacité à s'accompagner des transformations sur le réel ou ses représentations. Sur ce point, Bénédicte Grosjean signale que Paola Vigano cherche d'ailleurs à se distinguer de la production estampillée comme « scientifique » de connaissances, en s'intéressant à ses formes hybrides, situées, certes partielles, mais qui offriraient une réponse au contexte de crise du statut d'expert⁷⁴¹.

8.1.1. Structure d'un ouvrage réflexif

Paola Vigano identifie trois processus où des formes de connaissances sont susceptibles d'être produites par l'activité de « projet ». Le premier naît dans ce qu'elle nomme la « conceptualisation », un espace d'abstraction où des « concepts » issus d'autres disciplines sont réinterprétés pour en produire de nouveaux. Ce processus aurait pour Paola Vigano la capacité d'effectuer des montées en généralité et ce, notamment via la production de « diagrammes ». Le deuxième consiste à voir dans l'activité de « projet » un processus de description particulier, offrant un point de vue rendu spécifique par sa focale particulièrement attentive aux dimensions spatiales⁷⁴². L'usage d'images métaphoriques rentre pour Paola Vigano dans ce processus descriptif, visant à donner un sens à la réalité observée. Enfin, le troisième processus identifié dans l'ouvrage comme un moment où une forme de connaissances est susceptible d'être élaborée par l'activité projectuelle, porte sur ce que Paola Vigano désigne comme la capacité du « projet » à formuler des « conjonctures sur le futur »⁷⁴³. Avec cette troisième idée, elle insiste sur

⁷⁴¹ Cette idée est développée par Bénédicte Grosjean dans un article de la revue *Criticat*. (Grosjean, 2012)

⁷⁴² « Il [le projet] identifie des situations et établit des relations avec elles ; il s'y adapte en utilisant les anomalies, les discontinuités, les différences ; il s'interroge sur la présence de structure d'ordre sous-jacente, utilise des répétitions, devine des règles préexistantes. » Vigano Paola, *op. cit.*, 2012.

⁷⁴³ *Ibid.*

le potentiel des situations de « projet » à devenir des espaces de discussions où circulent et se modifient des représentations et des connaissances sur les territoires⁷⁴⁴.

Le livre explore ces idées à travers trois parties⁷⁴⁵, chacune organisée en trois chapitres. Entre ces chapitres s'intercalent des « territoires », études de cas rendant compte de projets réalisés par Paola Vigano. Les chapitres se construisent à partir d'exemples historiques de productions d'architectes, souvent redessinés pour l'ouvrage,⁷⁴⁶ et d'exemples issus de la production de l'agence de Paola Vigano et Bernardo Secchi. Le propos de l'auteure y est avant tout exprimé dans un texte continu et cohérent. Rédigé selon les codes de la publication scientifique, avec notes de bas de pages et références, il élabore des états de l'art et vise des montées en généralité. Si certaines illustrations sont présentées en pleine page, la majorité⁷⁴⁷ est localisée en marge de la page, et du propos.

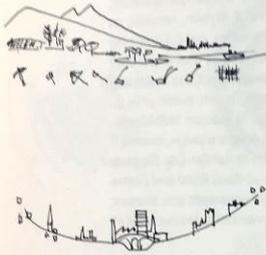
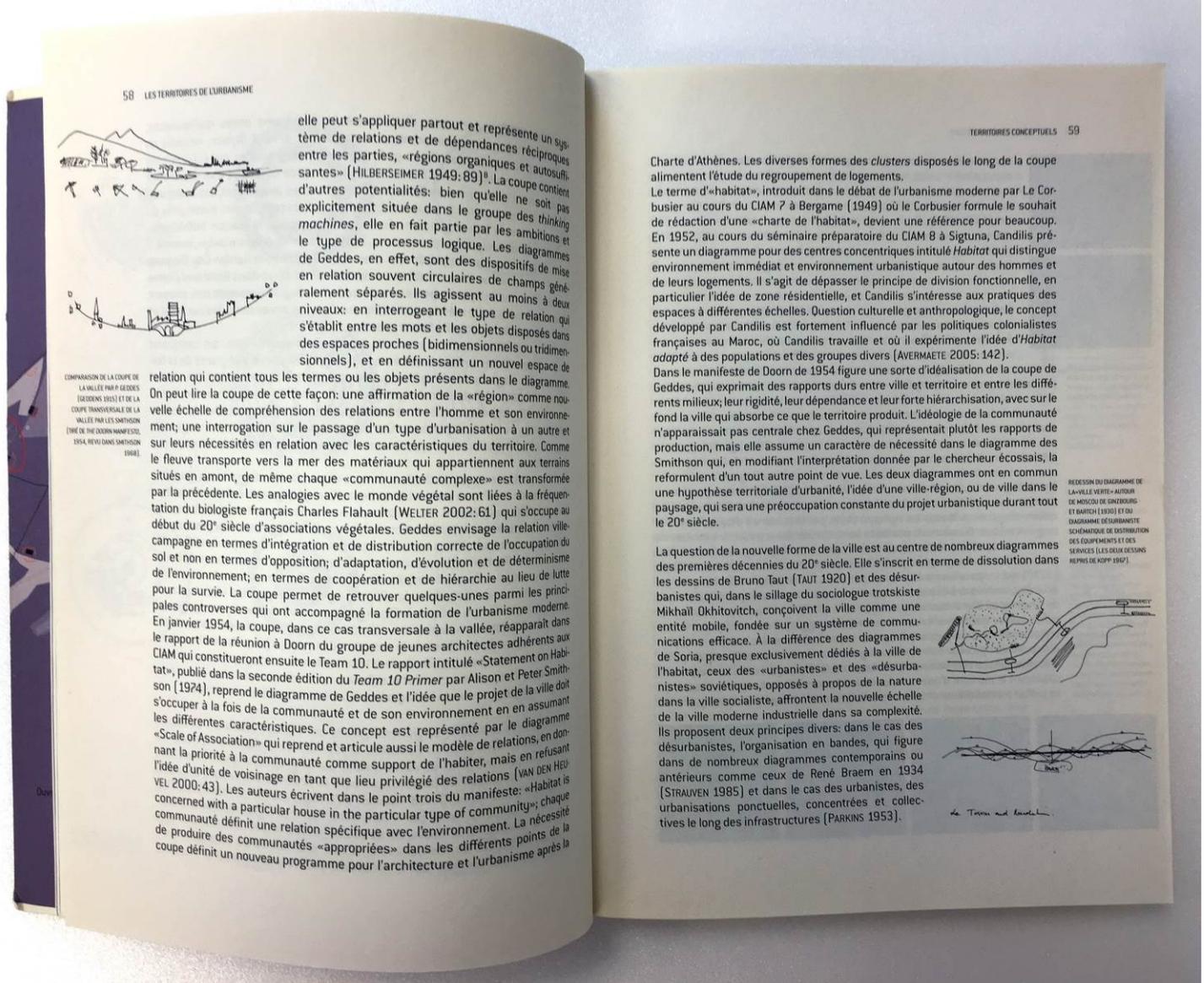
⁷⁴⁴ « *Le processus projectuel non seulement s'introduit dans les différents contextes, mais est en lui-même un contexte, une construction de situations où la connaissance s'échange et se transforme. Il n'existe pas de connaissances abstraites, mais des résultats d'expériences qui donnent sens à la connaissance.* » *Ibid.*

⁷⁴⁵ La première partie s'intitule « Territoires conceptuels », la deuxième « Territoires de la description » et la dernière « Les territoires du futur ».

⁷⁴⁶ Par exemple en page 58, les « coupes de la vallée » de Patrick Geddes et de Peter et Alison Smithons, sont redessinées afin de les comparer.

⁷⁴⁷ Il faut bien noter que ces règles ne sont pas absolues mais sont des tendances de l'ouvrage.

Figure 53 : Extrait des « chapitres » du livre *Les Territoires de l'Urbanisme* de Paola Vigano, p. 58-59.



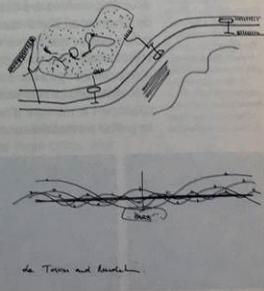
COMPARAISON DE LA COUPE DE LA VALLÉE PAR P. GEDDES (DOORNS 1954) ET DE LA COUPE TRANSVERSALE DE LA VALLÉE PAR LES SMITHSON (1961 DE THE DOORNS SMITHSON 1954, REVU DANS SMITHSON 1968)

elle peut s'appliquer partout et représente un système de relations et de dépendances réciproques entre les parties, « régions organiques et autosuffisantes » (HILBERSEIMER 1949: 89). La coupe contient d'autres potentialités: bien qu'elle ne soit pas explicitement située dans le groupe des *thinking machines*, elle en fait partie par les ambitions et le type de processus logique. Les diagrammes de Geddes, en effet, sont des dispositifs de mise en relation souvent circulaires de champs généralement séparés. Ils agissent au moins à deux niveaux: en interrogeant le type de relation qui s'établit entre les mots et les objets disposés dans des espaces proches (bidimensionnels ou tridimensionnels), et en définissant un nouvel espace de relation qui contient tous les termes ou les objets présents dans le diagramme. On peut lire la coupe de cette façon: une affirmation de la « région » comme nouvelle échelle de compréhension des relations entre l'homme et son environnement; une interrogation sur le passage d'un type d'urbanisation à un autre et sur leurs nécessités en relation avec les caractéristiques du territoire. Comme le fleuve transporte vers la mer des matériaux qui appartiennent aux terrains situés en amont, de même chaque « communauté complexe » est transformée par la précédente. Les analogies avec le monde végétal sont liées à la fréquentation du biologiste français Charles Flahault (WELTER 2002: 61) qui s'occupe au début du 20^e siècle d'associations végétales. Geddes envisage la relation ville-campagne en termes d'intégration et de distribution correcte de l'occupation du sol et non en termes d'opposition; d'adaptation, d'évolution et de déterminisme de l'environnement; en termes de coopération et de hiérarchie au lieu de lutte pour la survie. La coupe permet de retrouver quelques-unes parmi les principales controverses qui ont accompagné la formation de l'urbanisme moderne. En janvier 1954, la coupe, dans ce cas transversale à la vallée, réapparaît dans le rapport de la réunion à Doorn du groupe de jeunes architectes adhérents aux CIAM qui constitueront ensuite le Team 10. Le rapport intitulé « Statement on Habitat », publié dans la seconde édition du *Team 10 Primer* par Alison et Peter Smithson (1974), reprend le diagramme de Geddes et l'idée que le projet de la ville doit s'occuper à la fois de la communauté et de son environnement en en assumant les différentes caractéristiques. Ce concept est représenté par le diagramme « Scale of Association » qui reprend et articule aussi le modèle de relations, en donnant la priorité à la communauté comme support de l'habiter, mais en refusant l'idée d'unité de voisinage en tant que lieu privilégié des relations (VAN DEN HEUVEL 2000: 43). Les auteurs écrivent dans le point trois du manifeste: « Habitat is concerned with a particular house in the particular type of community »; chaque communauté définit une relation spécifique avec l'environnement. La nécessité de produire des communautés « appropriées » dans les différents points de la coupe définit un nouveau programme pour l'architecture et l'urbanisme après la

Charte d'Athènes. Les diverses formes des *clusters* disposés le long de la coupe alimentent l'étude du regroupement de logements. Le terme d'« habitat », introduit dans le débat de l'urbanisme moderne par Le Corbusier au cours du CIAM 7 à Bergame (1949) où le Corbusier formule le souhait de rédaction d'une « charte de l'habitat », devient une référence pour beaucoup. En 1952, au cours du séminaire préparatoire du CIAM 8 à Sigtuna, Candilis présente un diagramme pour des centres concentriques intitulé *Habitat* qui distingue environnement immédiat et environnement urbanistique autour des hommes et de leurs logements. Il s'agit de dépasser le principe de division fonctionnelle, en particulier l'idée de zone résidentielle, et Candilis s'intéresse aux pratiques des espaces à différentes échelles. Question culturelle et anthropologique, le concept développé par Candilis est fortement influencé par les politiques colonialistes françaises au Maroc, où Candilis travaille et où il expérimente l'idée d'*Habitat adapté* à des populations et des groupes divers (AVERMAETE 2005: 142). Dans le manifeste de Doorn de 1954 figure une sorte d'idéalisation de la coupe de Geddes, qui exprimait des rapports durs entre ville et territoire et entre les différents milieux; leur rigidité, leur dépendance et leur forte hiérarchisation, avec sur le fond la ville qui absorbe ce que le territoire produit. L'idéologie de la communauté n'apparaissait pas centrale chez Geddes, qui représentait plutôt les rapports de production, mais elle assume un caractère de nécessité dans le diagramme des Smithson qui, en modifiant l'interprétation donnée par le chercheur écossais, la reformulent d'un tout autre point de vue. Les deux diagrammes ont en commun une hypothèse territoriale d'urbanité, l'idée d'une ville-région, ou de ville dans le paysage, qui sera une préoccupation constante du projet urbanistique durant tout le 20^e siècle.

La question de la nouvelle forme de la ville est au centre de nombreux diagrammes des premières décennies du 20^e siècle. Elle s'inscrit en terme de dissolution dans les dessins de Bruno Taut (TAUT 1920) et des désurbanistes qui, dans le sillage du sociologue trotskiste Mikhail Okhitovitch, conçoivent la ville comme une entité mobile, fondée sur un système de communications efficace. À la différence des diagrammes de Soria, presque exclusivement dédiés à la ville de l'habitat, ceux des « urbanistes » et des « désurbanistes » soviétiques, opposés à propos de la nature dans la ville socialiste, affrontent la nouvelle échelle de la ville moderne industrielle dans sa complexité. Ils proposent deux principes divers: dans le cas des désurbanistes, l'organisation en bandes, qui figure dans de nombreux diagrammes contemporains ou antérieurs comme ceux de René Braem en 1934 (STRAUVEN 1985) et dans le cas des urbanistes, des urbanisations ponctuelles, concentrées et collectives le long des infrastructures (PARKINS 1953).

REVISION DU DIAGRAMME DE LA VILLE VERTUEUSE - AUTEUR DE MARCELO DI SOTTEBORG ET MARCELLO DI SOTTEBORG (1930) ET DU DIAGRAMME DE DÉSURBANISTE SCHEMATIQUE DE DISTRIBUTION DES EQUIPEMENTS ET DES SERVICES (LES DEUX DESSINS REPPES DE KOPF 1967)



Dans les parties nommées « territoire », consacrées à des études de cas se basant exclusivement sur des projets de l'agence *Studio*⁷⁴⁸, le rapport entre texte et image s'inverse en proportion et aussi dans les mises en page. Les images coupent le texte. Le propos se construit selon un enchaînement de textes et d'images qui constituent un élément argumentatif aussi important que les parties rédigées. Le texte change de registre pour devenir plus descriptif. La volonté de montée en généralité n'est plus aussi lisible que dans les parties nommées « chapitre ». Certains de ces « territoires » se concluent par un paragraphe raccrochant le propos au reste de l'ouvrage, mais d'autres s'achèvent sans conclusion par une description du projet, et restent plus autonomes. Si les sections du texte nommées « chapitre » prennent des codes scientifiques, celles nommées « territoires » relèvent ainsi davantage de la poétique. Elles visent à analyser les potentialités d'une situation et à les exprimer via des documents qui donnent à voir un état transformé.

Globalement l'ouvrage met en scène la production de Paola Vigano et Bernardo Secchi, en les rapprochant d'autres travaux renommés, et en élaborant un discours réflexif sur leur propre production. La position des travaux personnels de Paola Vigano et Bernardo Secchi assume une certaine ambiguïté quant au statut de cet ouvrage. Si la dimension réflexive et la volonté de proposer une épistémologie de l'activité de « projet » est indéniable, le livre reprend également certains codes de la monographie d'agence. Nous pouvons donc y voir une volonté de l'auteure de donner à voir sa production, tout en démontrant la qualité de la démarche intellectuelle qu'elle mène.

⁷⁴⁸ L'agence de Paola Vigano et Bernardo Secchi.

8.1.2. Le diagramme et la production de connaissances

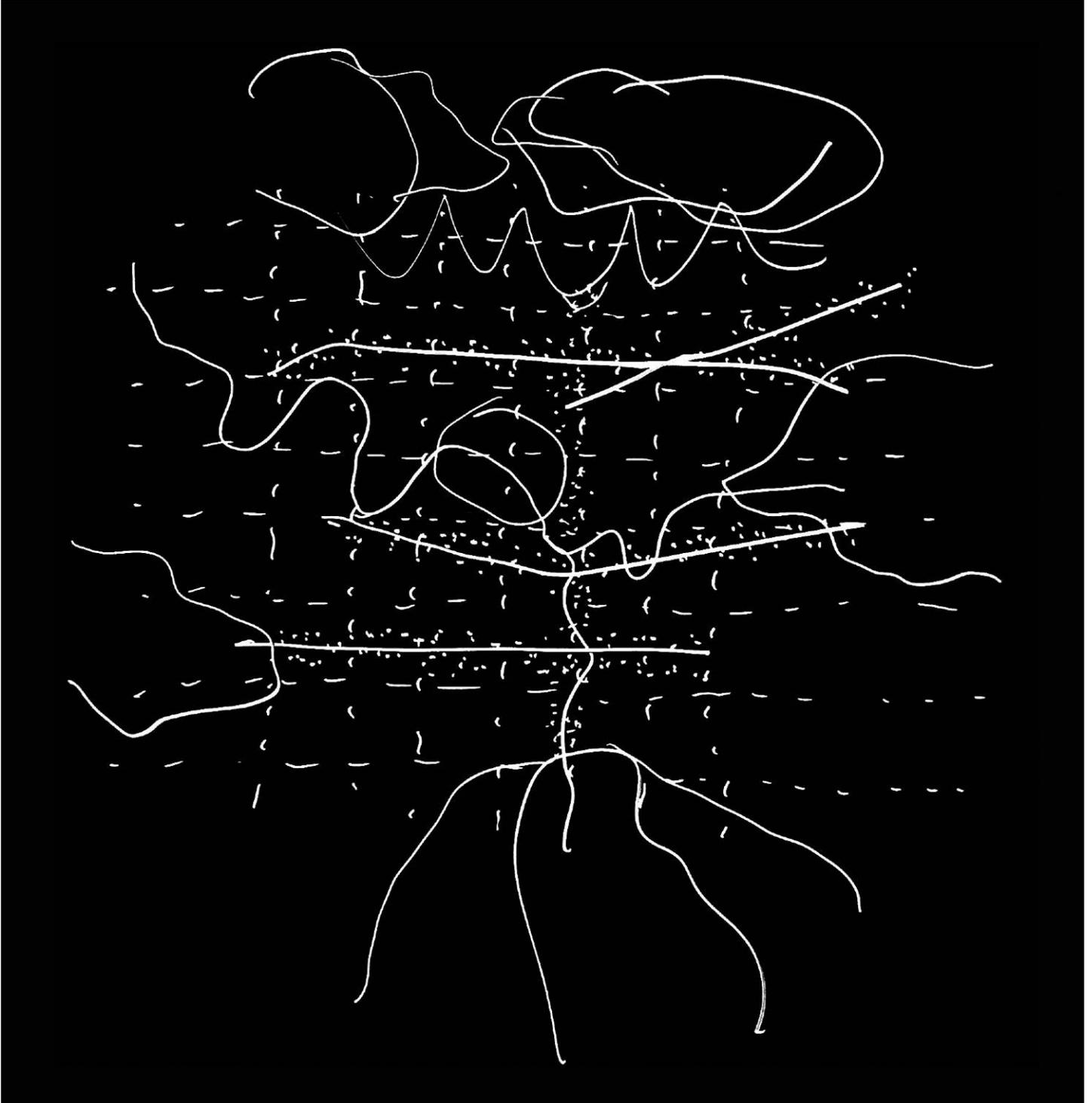
Afin d'explicitier le propos de Paola Vigano, quittons son ouvrage pour explorer comment s'est matérialisée cette approche dans son travail à l'AIGP. Le rapport rédigé en 2013 pour la « lettre de commande » de l'AIGP, intitulé « Habiter le Grand Paris » et remis en mars 2013 par l'équipe Secchi-Vigano, a servi de support à notre analyse.

Ce rapport présente une image (Figure 55) dans la quatrième et dernière partie du document « *Un territoire de continuité et une métropole horizontale* », juste avant la conclusion (à la 130^e page sur les 137). Il est accompagné de la légende : « *Vers une métropole horizontale* », est introduit par un texte et une série d'illustrations intitulées « *Les stratégies de la ville poreuse* », est précédé par un texte titré « *Une ville poreuse et une métropole horizontale* » et est suivi d'un autre texte intitulé « *Une métropole horizontale* ».

L'illustration est en noir et blanc (traits blancs sur fond noir) et occupe toute une page. Elle est également présentée dans une version en négatif (traits noirs sur fond blanc) à la page précédente et constitue l'illustration finale d'une série de trois la décomposant. Elle est composée de traits, continus ou en pointillés, visiblement réalisés à la main. Leurs formes sont énergiques, peu précises, mais assez expressives. Pour les traits continus, nous pouvons reconnaître au centre, un cercle qui représente vraisemblablement la commune de Paris. Ce cercle est traversé par une ligne ondulante représentant la Seine et son affluent, la Marne. Des formes en nuages, au nord, au sud, à l'est et à l'ouest semblent représenter de grands espaces naturels : le Vexin, la Forêt de Sénart, la Forêt de Rambouillet (le nuage à l'est est plus difficile à reconnaître). Enfin, quatre lignes épaisses, plus ou moins horizontales, se répartissent au nord et au sud de Paris. Les traits en pointillés forment une trame carrée régulière. Des nuages de points suivent les lignes épaisses horizontales.

Figure 55 : Vers d'une métropole horizontale, extrait du rapport « Habiter le Grand Paris, l'habitabilité des territoires : cycles de vie, continuité urbaine, métropole horizontale », mars 2013, commande de l'AIGP « Habiter le Grand Paris », p. 130.

Source : équipe Bernardo Secchi et Paola Vigano.



Ce graphique représente en plan des propriétés physiques de l'espace francilien – la Seine, les vingt arrondissements parisiens, les grands espaces naturelles –, mais également des propriétés relationnelles et hiérarchiques au sein de ce territoire. Il traduit un fonctionnement qui n'est pas existant mais visé. Par sa nature, il est possible de qualifier ce document de schéma⁷⁴⁹ ou de diagramme⁷⁵⁰. Pour Charles Sanders Peirce, le diagramme exprime des systèmes relationnels et hiérarchiques entre des éléments. Pour lui, le dessin en diagramme est une étape importante dans le processus de production de connaissances scientifiques, notamment car il se construit sur des propriétés iconiques⁷⁵¹ et non symboliques⁷⁵² lorsqu'il est utilisé pour atteindre un certain degré d'abstraction logique⁷⁵³. Le diagramme que nous analysons présente l'espace francilien de manière simplifiée, avec des lignes fortes et des lignes secondaires, y instaurant des hiérarchies et des relations. Il vise un certain degré d'abstraction. Néanmoins, il n'est pas légendé. Il manque ainsi en précision et en clarté, et ne peut être considéré comme un schéma ou diagramme explicatif. En jouant sur une ambivalence – un dessin abstrait utilisant les codes du diagramme mais en choisissant de conserver certaines parties floues –, il laisse de manière délibérée au lecteur un espace d'interprétation possible. Il n'est donc pas un outil de résolution de problème logique au sens de Peirce.

Ce diagramme positionné à la fin du rapport prend une dimension conclusive et de synthèse. L'extrait du texte page 129 introduisant ce visuel, nous informe sur son importance.

⁷⁴⁹ Définition de « schéma », tirée du site Internet du CNRTL (Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, créé par le CNRS) : « Représentation graphique réduite à l'essentiel, et souvent symbolique, mais où toutes les informations se trouvent données de façon précise » ; synonyme de "diagramme". Cette représentation des constituants fondamentaux d'un objet complexe, incluant les relations fonctionnelles existant entre ces constituants. » (www.cnrtl.fr/definition/sch%C3%A9ma/substantif)

⁷⁵⁰ Définition de « diagramme », tirée du site Internet du CNRTL : « Représentation graphique schématique des composantes d'une chose complexe » (www.cnrtl.fr/definition/diagramme)

⁷⁵¹ Donc faisant référence à l'objet décrit par des relations de ressemblance, qui ne sont pas nécessairement formelles mais aussi relationnelles (un diagramme d'une molécule représente les connexions entre les atomes qui la composent).

⁷⁵² Qui est le propre des graphèmes de l'écriture qui construisent leur sens via des conventions qui doivent être partagées.

⁷⁵³ Il faut noter que Peirce est mathématicien.

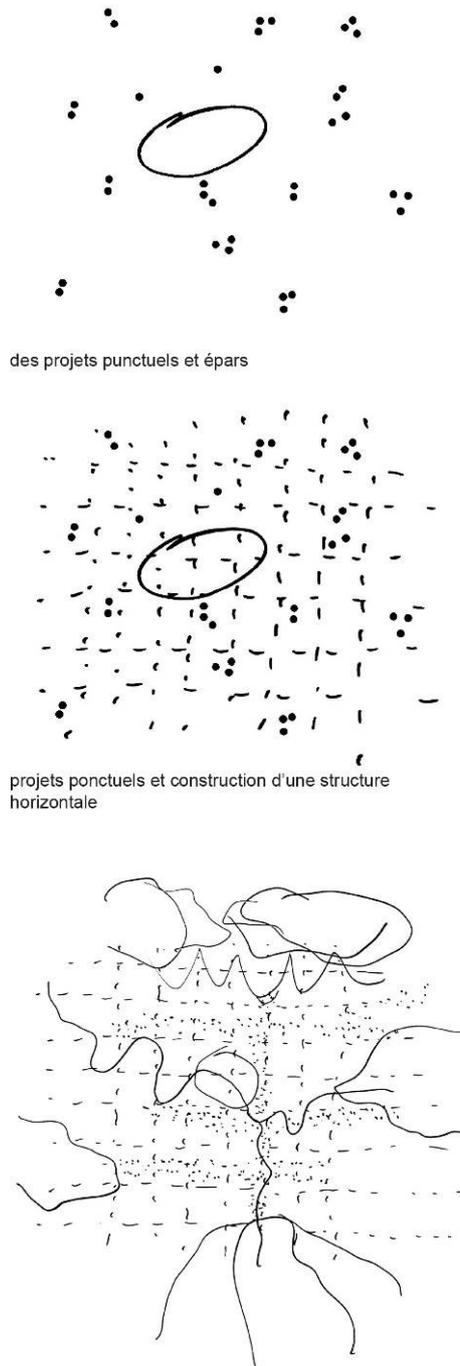
« La vision que l'on propose et dont on donne ici une première esquisse, est celle d'une « Métropole horizontale » aux limites incertaines et évolutives, indépendantes de toute frontière administrative et régionale, et qui se définit à différentes échelles. »⁷⁵⁴

Tout en se basant sur le « concept » de « ville poreuse »⁷⁵⁵ qu'ils ont développé en 2008, les auteurs en proposent un nouveau, celui de « métropole horizontale ». Avec ce visuel, et plus globalement avec l'ensemble du travail sur le « Grand Paris », Paola Vigano et Bernardo Secchi ont élaboré un discours général sur la Ville et sur la manière de l'aborder. Il s'est construit sur plusieurs années et s'appuie de manière transversale sur leurs différents travaux. En Architecture, l'usage du diagramme comme procédé de spatialisation des relations entre les éléments ne passant pas par l'expression textuelle, rencontre un certain intérêt (Alexis, 2007). Il est alors utilisé non pas afin de décrire un phénomène observé, comme Peirce l'emploie dans la résolution de problèmes logiques, mais prend un rôle prescriptif. Il est utilisé afin d'exprimer un processus rationalisé aboutissant à une forme spatiale. Le terme de diagramme définit dans ce cas le processus cognitif, son expression graphique et la représentation abstraite de la forme spatiale ainsi générée. Il constitue ainsi un archétype de la « visualisation », telle que définie par Ola Söderström (Söderström, 2001). L'exemple de diagramme que nous analysons ici semble bien combiner ces trois dimensions : il soutient un propos sur l'espace francilien et plus globalement sur la Ville avec le « concept de Métropole horizontale » ; il exprime le processus cognitif permettant d'atteindre cette disposition spatiale, notamment dans sa version décomposée ; il représente une forme spatiale finie à atteindre, que Paola Vigano et Bernardo Secchi appellent « vision » ou « esquisse ».

⁷⁵⁴ Extrait du rapport « Habiter le Grand », rendu en mars 2013 par l'équipe Secchi-Vigano, 137 p.

⁷⁵⁵ Ce terme est développé par Bernardo Secchi et Paola Vigano pour la consultation de 2008 sur le « Grand Paris ». Secchi Bernardo, Vigano Paola, *La Ville Poreuse : Un projet pour le Grand Paris et la métropole de l'après Kyoto*, Genève, Métispress, 2011.

Figure 56 : Version décomposée du diagramme, extrait du rapport « Habiter le Grand Paris, l'habitabilité des territoires : cycles de vie, continuité urbaine, métropole horizontale », mars 2013, commande de l'AIGP « Habiter le Grand Paris », p. 129. Source : équipe Bernardo Secchi et Paola Vigano.



Par ailleurs, le type de tracé utilisé peut faire penser aux esquisses de principe réalisées par certains architectes de renom et largement diffusées pour faire leur propre promotion⁷⁵⁶. Le fait de laisser à ce dessin le caractère d'un « tracé à la main » le rattache très fortement à son auteur et à son éventuelle autorité intellectuelle, puisqu'il traduit un procédé très personnel.

Dans la première partie du livre *Les Territoires de l'Urbanisme*, Paola Vigano développe l'importance du « diagramme » dans la construction de la réflexion et de théories sur l'aménagement. Elle explique entre autres, que le « diagramme » par sa capacité de réduction et de synthèse, serait le véhicule de « concepts ». Il s'autonomise par rapport à l'objet représenté, voire par rapport au discours qu'il accompagne. Il peut ainsi être réinterprété et générer de nouvelles formes, voire de nouvelles pratiques⁷⁵⁷. Paola Vigano confère aux représentations sous forme de diagrammes, une importance particulière quant au rôle qu'elles joueraient pour produire des connaissances en architecture :

« C'est la capacité indiscutable du diagramme à véhiculer des concepts, qui m'intéresse ici ; il constitue une des plus importantes techniques et procédures de la connaissance architecturale. »⁷⁵⁸

Le document analysé ici semble bien rentrer dans ce registre de « technique et procédure de la connaissance architecturale », décrit par Paola Vigano. Son contenu est défini par ces auteurs par le mot de « concept ». En philosophie, celui-ci renvoie à une idée abstraite, objective, stable, généralisable, étayée par un discours verbal, visant à proposer une représentation de phénomènes⁷⁵⁹. Dans le cas présent, le « concept » de

⁷⁵⁶ Nous pouvons penser aux esquisses de l'architecte américain Franck Gehry, qui donnent le titre d'un documentaire à son égard. Sydney Pollack *Sketch of Franck Gehry*, 2006, 86 min.

⁷⁵⁷ « *Diagramme. Ces dernières années, en rapport avec une importante activité de conceptualisation, en particulier dans le domaine de l'architecture, nous avons assisté à un retour de la réflexion sur le diagramme comme outil de représentation et de conception du projet. Sans retracer tout le débat, on peut relever deux points importants qui concernent l'interprétation du diagramme, d'une part, comme dispositif explicatif qui analyse le projet, l'explique, le communique, et d'autre part, comme dispositif constructif et génératif.* » Vigano Paola, *op. cit.*, 2012, p. 35.

⁷⁵⁸ *Ibid.*, p. 35.

⁷⁵⁹ Cette définition est celle donnée par le CNRTL www.cnrtl.fr.

« métropole horizontale » vise la diffusion d'une représentation d'un état projeté, futur ou désirable de l'espace francilien. Il se veut ainsi opérant pour transformer le réel et non pour le décrire. L'usage de ce terme dans le travail de Paola Vigano paraît donc en décalage par rapport à son acception en philosophie où il tient un rôle descriptif. Il prend ici une dimension prescriptive qui correspond à l'idée soutenue par l'auteure, que la connaissance produite par l'activité de « projet » aurait une propension à agir. Elle nous dit à ce sujet :

« Récemment, le concept, moment projectuel et forme de représentation en diagramme doté d'une propre autonomie, a beaucoup été utilisé comme outil d'analyse et de conception de la complexité, supposée partie intégrante de la condition contemporaine. »⁷⁶⁰

Il est donc clair que pour Paola Vigano, le « concept » joue un double rôle. Il sert conjointement à analyser et à faire de la « conception ». Il faut signaler que le terme de « conception » porte une ambiguïté qui s'avère être utile dans le propos de l'auteure. Il est utilisé pour évoquer l'activité de conception d'espaces, renvoyant à l'image de l'architecte concepteur, et également pour décrire l'activité de conceptualisation comme démarche intellectuelle, qui correspond pour Paola Vigano à une activité de production de connaissances. À ce propos, elle nous dit :

« J'envisage ici la conceptualisation comme la création d'un espace ou d'un temps d'abstraction, où reformuler la pensée, le regard et notre imaginaire des territoires contemporains. L'activité projectuelle utilise et réinterprète des concepts issus d'autres domaines et en élabore de nouveaux ; elle se distancie de la contingence et la transforme... »⁷⁶¹

Nous percevons à nouveau dans ce passage, qui constitue la première hypothèse proposée par Paola Vigano, ce double rôle conféré à la « conceptualisation », visant à analyser et à transformer. Cette double

⁷⁶⁰ Vigano Paola, *op. cit.*, 2012, p. 32.

⁷⁶¹ *Ibid.* p. 14.

signification du terme « concept » revêt une importance particulière dans le raisonnement exposé de cet ouvrage.

Pour Paola Vigano, la représentation des « concepts » sous forme de diagrammes, permet de les représenter afin de les transmettre, de les faire circuler. Elle considère notamment que c'est dans cette capacité de circulation du diagramme que réside une partie de son intérêt. Elle insiste sur le fait que le diagramme sera nécessairement réinterprété et compris de manière spécifique à chaque lecture, permettant ainsi de faire évoluer le « concept ».

Ainsi, le flou que nous avons identifié dans l'image analysée plus tôt (les natures de tracés ne sont pas légendées, aucune échelle n'est donnée à la représentation, etc.) prend un sens particulier. C'est dans ce flou que le diagramme pourra être interprété pour générer de manière autonome de nouvelles formes.

Le terme de « métropole horizontale » trouve dans ce diagramme une représentation spatiale. Mais le choix de ce terme rentre également dans une stratégie d'action sur l'espace francilien. Le rapport dont est extrait le diagramme que nous analysons, affirme à ce sujet :

« Le concept de "Métropole horizontale" est ici proposé comme un outil de projet car il définit très clairement notre approche dans le cadre de la réflexion sur le Grand Paris. »⁷⁶²

Ainsi, en proposant ce terme, qui est apporté en tant que « concept », Paola Vigano et Bernardo Secchi cherchent à donner un moyen d'envisager les transformations du territoire. Les deuxième et troisième parties de l'ouvrage *Les Territoires de l'Urbanisme* portent successivement un regard sur l'usage « d'images » dans le processus de description du territoire, puis « d'images du futur » comme un moyen de production collective de « visions »⁷⁶³ dans des démarches prospectives. Paola Vigano s'intéresse à « l'image » pour sa capacité à être interprétée. En prenant comme exemples

⁷⁶² Extrait du rapport « Habiter le Grand », rendu en mars 2013 par l'équipe Secchi-Vigano, 137p.

⁷⁶³ Nous reprenons bien le terme de « vision », tel que nous l'avons défini dans le chapitre sept.

des expressions telles que « la ville réticulaire » ou « le territoire isotrope », elle ne fait pas référence à une image picturale mais à une « image » comme métaphore.

L'usage de la métaphore dans les discours sur la Ville ou l'Architecture est répandu. Philippe Boudon explique que la métaphore est utilisée par les architectes non seulement comme un dispositif rhétorique, mais aussi comme un système de pensée se construisant sur une succession d'images (Boudon, 1993). Il signale que le fil logique du discours peut alors se rompre ; tant que la cohérence de l'image globale est maintenue, le propos semblera valide. Ainsi, lorsqu'un discours visant à diffuser des pratiques perçues comme bonnes, se pare d'atours rhétoriques au détriment de l'argument logique, Philippe Boudon y voit un ensemble de préceptes plus qu'un travail de production de connaissances nouvelles.

Pour Philippe Boudon, le discours en architecture peut avoir trois objectifs : expliquer l'action menée par l'architecte, présenter l'offre intellectuelle qu'il peut proposer, et viser une généralisation du discours afin que la pensée puisse s'appliquer dans d'autres situations. Il met alors en garde contre l'ambiguïté qui s'imisce dans les discours sur l'Architecture et la Ville, entre approches théoriques et doctrinales, et entre les « concepts » et les « préceptes ».

Le dispositif rhétorique de la métaphore n'est pas propre à la discipline de l'architecture ; son usage peut même être perçu comme un signe d'appartenance à certains courants de pensée (Bouveresse, 1999). Ainsi, les limites des opérations de transposition de concepts d'une discipline à une autre, ont non seulement été déjà signalées, mais les ressorts de cette pratique ont également été analysés lorsqu'elle permet de contourner des impasses dans le raisonnement logique (Sokal, Bricmont, 1997).

Néanmoins, la posture de Paola Vigano va au-delà d'une réflexion sur le statut épistémologique de la métaphore. Elle perçoit avant tout dans cet outil rhétorique, une capacité à donner du sens à une réalité qui sert deux

fonctions, la décrire et agir dessus. Elle voit dans l'usage de ces représentations une possibilité d'entamer le processus de « projet » :

« Elles [les images] ouvrent tout un espace hybride entre la description et le projet ; elles accordent des regards hétérogènes et issus de multiples disciplines impliquées dans la construction d'un projet territoriale, en sachant donner un point de fuite commun aux différentes perspectives tracées par ces disciplines. »⁷⁶⁴

Dans ce propos, apparaît de manière frappante l'idée que la formulation d'une image métaphorique aurait la capacité d'accorder et de coordonner les disciplines et l'action. La métaphore produite par le concepteur servant de guide à toutes les autres disciplines, la posture du concepteur comme « chef d'orchestre » ne semble plus si éloignée de cette proposition.

L'explication de Paola Vigano permet d'identifier dans l'usage de diagrammes et d'images métaphoriques, l'idée que la production de connaissances issues de l'activité de « projet », serait intimement liée à une inclination à agir. L'architecte-urbaniste par sa capacité à produire des images du territoire (réelles ou métaphoriques), non seulement produit des connaissances, mais peut coordonner l'action. L'ouvrage *Les Territoires de l'Urbanisme* cherche à construire un discours généralisable, capable d'être diffusé pour influencer les pratiques de l'aménagement et l'activité de production de connaissances sur le territoire, donc avec une portée théorique. Il emploie conjointement des codes scientifiques et un registre que nous pourrions qualifier d'auto-monographie d'agence.

Enfin, avec l'analyse des diagrammes produits par Paola Vigano et Bernardo Secchi, nous avons souligné le fait que ces documents, étant réalisés à la main, sont fortement rattachés à leurs auteurs. Ils ont ainsi une certaine ambiguïté. D'une part, Paola Vigano les conçoit comme nécessaires à un processus de formulation et de production de formes de connaissances sur la

⁷⁶⁴ Vigano Paola, *op. cit.*, 2012, p. 162.

Ville. D'autre part, ils sont les véhicules d'un discours sur les pratiques à adopter pour transformer l'espace francilien. Nous pourrions donc également y voir un discours à un caractère doctrinal sur la transformation de la Ville. L'analyse de l'ouvrage *Paris/Babel* de David Mangin nous apparaît comme un exemple riche pour aller encore un peu plus loin dans l'analyse de l'ambiguïté qui peut s'immiscer entre discours théorique et discours doctrinal.

8.2. *Paris / Babel* de David Mangin, entre monographie et manuel

Le livre *Paris / Babel*⁷⁶⁵, *une mégapole européenne* est publié en 2013. Cet ouvrage principalement rédigé par David Mangin, a été construit à partir de travaux d'étudiants produits dans le cadre d'un séminaire à l'École d'Architecture de la Ville et de Territoire (ENSAVT) de Marne-la-Vallée. Son caractère collectif est ambigu dans le sens où, si aucun texte n'est signé, certaines légendes d'illustrations identifient comme auteurs des étudiants du séminaire *Babel / Babylone*⁷⁶⁶. L'ouvrage est désigné comme étant réalisé « sous la direction de David Mangin ». Néanmoins, la production textuelle, n'étant pas signée, apparaît comme étant exclusivement de son cru. Il semblerait que nous soyons en présence d'un ouvrage collectif n'ayant qu'un seul auteur. Cette étrangeté met avant tout en exergue la difficulté à qualifier une production construite entre autres, à partir de travaux d'étudiants⁷⁶⁷, dirigés par un enseignant qui reformule leurs propos, et mobilise leurs productions graphiques.

Le livre est pensé comme « didactique », visant la description de phénomènes observables, afin de préparer l'action. L'auteur nous dit :

*« Comme mes précédents livres, cet ouvrage se veut didactique sur les processus de fabrication actuels de la mégapole ordinaire parisienne : "comprendre pour agir", faire concevoir rapidement à un public élargi les engrenages et les dynamiques. »*⁷⁶⁸

Nous retrouvons bien l'idée proposée par Paola Vigano, selon laquelle il existerait une forme de connaissances issue de la description du territoire, qui se construirait dans une perspective d'action. Cette description passerait, comme le soutient aussi Paola Vigano, par la mobilisation d'outils de

⁷⁶⁵ Mangin David *et al.*, *Paris/Babel. Une mégapole européenne*, Paris, La Villette, 2013.

⁷⁶⁶ Dirigé par David Mangin.

⁷⁶⁷ Dont la liste est publiée en fin de l'ouvrage.

⁷⁶⁸ Mangin David *et al.*, *op cit.*, 2013, p. 12.

représentations de l'espace que les architectes maîtrisent, dans le cas de cet ouvrage, l'usage du « schéma »⁷⁶⁹. Pour David Mangin, les « schémas » sont un moyen de dépasser l'approche cartographique afin de montrer le processus de formation du territoire⁷⁷⁰. La description de la dynamique de formation du territoire constitue ainsi une méthode revendiquée par l'auteur. Par ailleurs, les « schémas » sont également utilisés pour réaliser ce que David Mangin nomme des « sondages » ou des « carottages »⁷⁷¹, ayant pour fonction la description d'une situation donnée. L'auteur produit ainsi deux types de documents graphiques, des schémas cinématiques⁷⁷², visant la représentation des mécanismes fabriquant les territoires, et des schémas synoptiques⁷⁷³, mettant l'accent sur les relations fonctionnelles au sein d'un système.

⁷⁶⁹ Ce terme, tel qu'il est utilisé par David Mangin, est synonyme du « diagramme » chez Paola Vigano.

⁷⁷⁰ « Mais l'effet de taille et la vitesse des extensions urbaines rendent difficile la seule restitution cartographique. D'où l'usage, à nouveau dans cet ouvrage, de schémas dynamiques qui permettent d'illustrer processus et interactions entre les formes, les programmes, les rythmes d'urbanisation ; ma toile des réseaux (auto)routiers d'une part, et l'étoile des réseaux de transports en commune. » Mangin David *et al.*, *op cit.*, 2013, p. 13.

⁷⁷¹ Mangin David *et al.*, *op cit.*, 2013, p. 14.

⁷⁷² Les schémas cinématiques sont des modes de représentation issus de la discipline de la mécanique, visant à représenter les mouvements entre différentes pièces. Il met l'accent sur le mouvement au sein d'un système.

⁷⁷³ Un synoptique est une représentation visant à expliciter l'ensemble des relations dans un système. Il met l'accent sur les relations fonctionnelles en son sein.

Figure 57 : Schémas cinématiques, issus du livre *Paris / Babel. Une mégapole européenne* de David Mangin, p. 15.

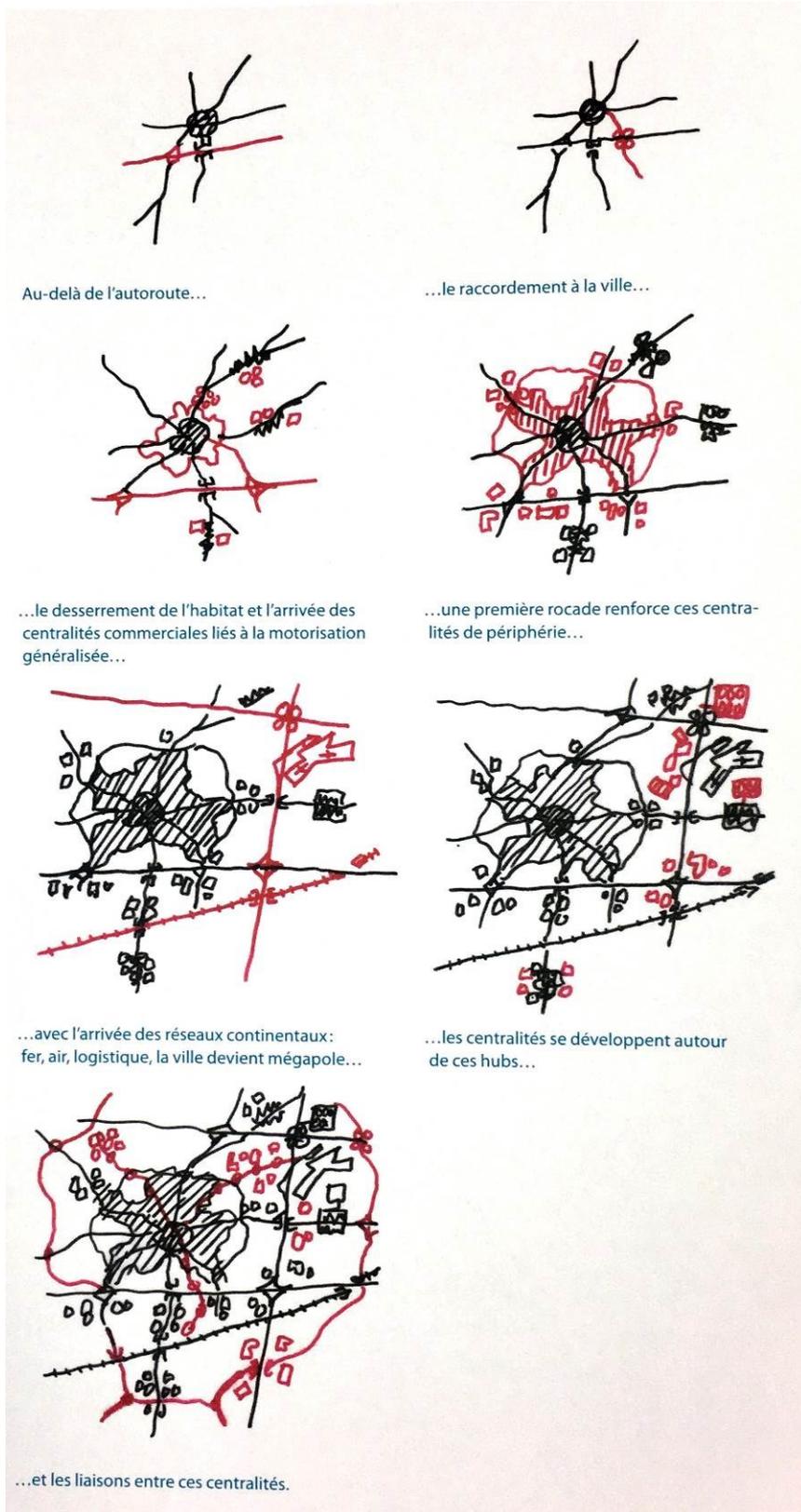
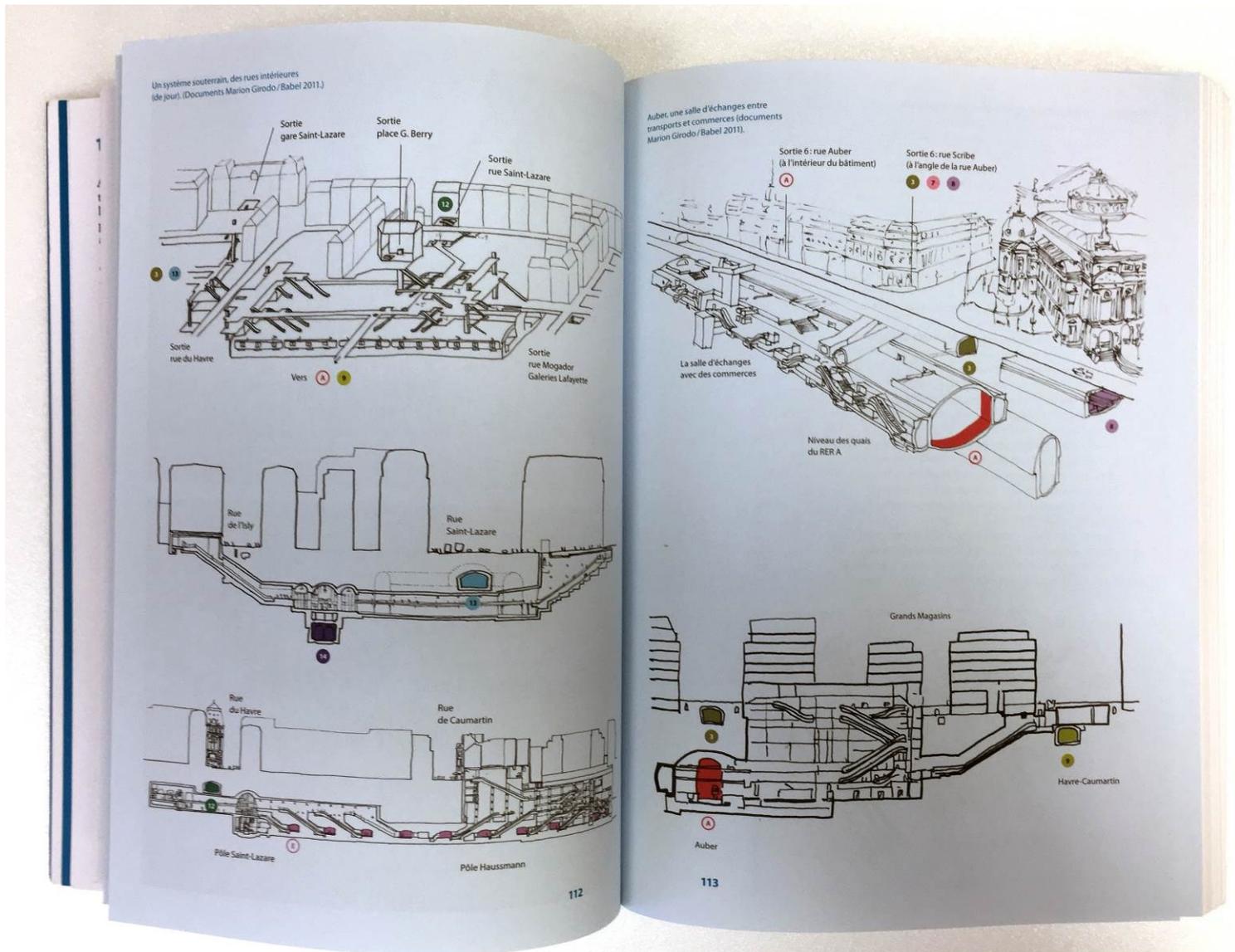


Figure 58 : Schémas synoptiques, issus du livre *Paris / Babel. Une mégapole européenne* de David Mangin, p. 112-113.



8.2.1. Compiler les connaissances pour faire des prescriptions

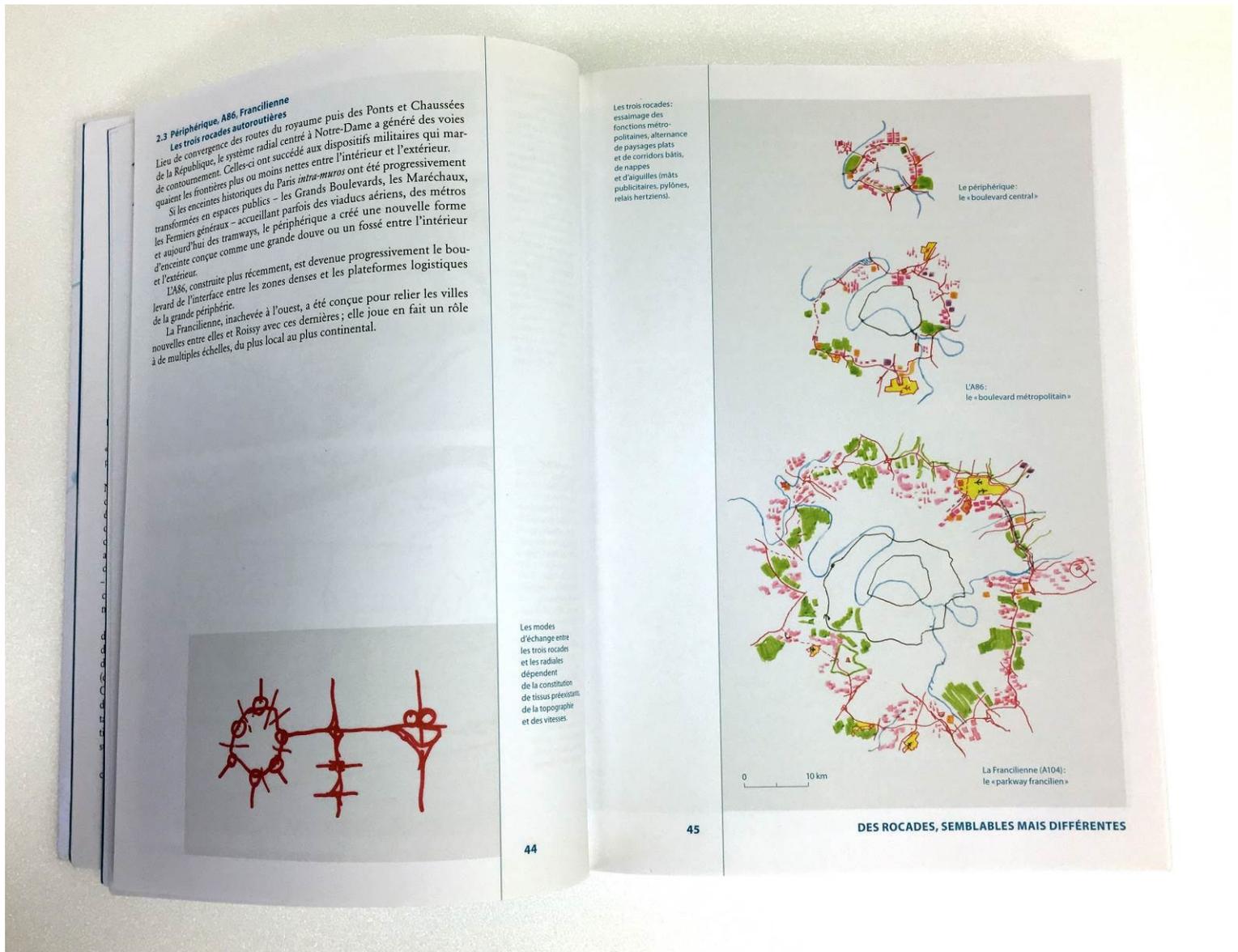
L'ouvrage comprend trois parties. La première est descriptive et porte sur la formation du territoire. La deuxième s'apparente à un diagnostic et cherche à souligner les freins aux transformations. La troisième partie est davantage prescriptive.

La première partie se construit en proposant un travail de catalogage d'éléments constituant le territoire francilien, classés par thèmes : les types de voies, les types de mobilités, les répartitions spatiales des fonctions, les répartitions des populations. Chacun est approfondi par des micro-analyses construites, présentées sur une double page et comportant un court texte et des images. Le lecteur circule ainsi à travers une juxtaposition de petits textes autonomes, comportant peu de conclusions, et étant peu articulés.

La deuxième partie compile des diagnostics, des préconisations et des projets, portant sur le territoire francilien. Elle présente des expertises issues de différentes disciplines pour formuler un point de vue prenant en compte plusieurs approches, afin de répondre à la question des transformations à apporter à l'agglomération parisienne. Le procédé n'est pas sans évoquer le travail produit par David Mangin à l'AIGP, qui a été organisé selon le principe de la revue scientifique⁷⁷⁴. Fort de cette documentation, l'auteur tente de clarifier les questions que pose chaque discipline, et conclut avec une synthèse des propositions qui ont été déjà formulées par le passé pour transformer l'Île-de-France. Il identifie un « scénario tendanciel » d'évolution pour la région, il réalise une comparaison de propositions de réseaux de transport, et fait une synthèse de projets de transformation de gouvernance. Par ce procédé, l'auteur réalise un état des lieux des préconisations existantes sur le territoire francilien comme un chercheur réaliserait un état des savoirs sur une question. Nous pourrions voir dans cette partie un état de l'art sur les diagnostics existants pour l'Île-de-France.

⁷⁷⁴ Nous renverrons le lecteur vers le chapitre six de cette thèse.

Figure 59 : Extrait : Partie 1 du livre *Paris / Babel. Une mégapole européenne* de David Mangin, p. 44-45.



En prenant le titre « Ce qui serait extraordinaire, serait d'améliorer l'ordinaire... Mais comment faire ? », la dernière partie du livre affirme son objectif prescriptif. Elle se compose en sept chapitres dont les titres forment une allitération en « dé- » : (Dé)monstration, (Dé)placement, (Dé)centrement, (Dés)enclavement *versus* ville passante, (Dé)densification, (Dé)fricher et (Dé)jouer. David Mangin y explique son choix de mobiliser des verbes en « dé- » ; il y voit une démarche analytique :

« En clair, il s'agit d'un travail de (dé)montage, d'un travail de mécanique pour apprendre comment fonctionne un moteur et essayer d'en remonter certaines pièces. »⁷⁷⁵

Il s'agit donc d'une analyse passant par l'idée de décomposer un problème afin d'en comprendre les ressorts. Par ailleurs, David Mangin voit également dans l'usage du « dé- », une action permettant de changer le regard sur une situation, afin d'y déceler des qualités qui n'apparaissent pas nécessairement de façon évidente. Il parle alors de décalage ou de détournement du regard. Avec cette approche, le double usage des verbes en « dé- » accompagne les deux types de schémas, cinématiques et synoptiques, qu'il emploie. D'une part, il s'attache à décrire la « mécanique » derrière la fabrication de la Ville ; d'autre part, il cherche à montrer la complexité des relations qui se tissent au sein de l'agglomération parisienne, en insistant sur l'ambivalence des qualités qu'elles offrent.

Ce livre se construit sur une démarche que nous pourrions décrire comme un aller-retour entre description et prescription. Il réalise un travail fouillé, mais nécessairement incomplet⁷⁷⁶, de description de l'agglomération parisienne, qui lui donne une dimension monographique. Aborder la Ville de manière mécanique⁷⁷⁷ sert à formuler des prescriptions sur les transformations

⁷⁷⁵ Mangin David *et al.*, *op cit.*, 2013, p. 284.

⁷⁷⁶ Le caractère intrinsèquement incomplet de la description du territoire est relevé par Paola Vigano, qui y voit l'occasion de donner une impulsion, un angle d'approche. La description peut réarranger les événements à la lumière du fil rédactionnel. Vigano Paola, *op. cit.*, 2012.

⁷⁷⁷ La métaphore mécanique semble récurrente dans le travail de David Mangin, puisque François Fromont l'avait déjà identifiée lors de la consultation pour la rénovation du quartier des Halles. Fromont Françoise, *La*

qu'il faudrait y réaliser. Le principe de cet ouvrage suit la même démarche que celle menée à l'AIGP par l'équipe dirigée par David Mangin, qui consistait à produire une accumulation de contributions à caractère scientifique, afin de formuler des préconisations. Apparaît ainsi une approche transversale consistant à construire un propos prescriptif à partir d'un travail de documentation et de compilation de connaissances produites par différentes disciplines. Cette construction du propos fait également écho à celle de l'architecte comme « chef d'orchestre ».

Cette démarche consistant à articuler descriptions et préconisations est également visible dans un précédent livre de David Mangin, *La Ville franchisée*⁷⁷⁸. Cet ouvrage paru en 2004, se compose en sept chapitres. Les six premiers traversent l'histoire de l'urbanisme, en abordant les approches modernistes de division des flux et de zoning, en documentant le propos par des études de cas français et internationaux, et en mobilisant largement les « schémas » cinématiques. Il se conclut par un ultime chapitre proposant une approche différente de celles qui ont mené à la situation telle que décrite par l'auteur, et qui est supposée apporter un remède aux maux identifiés. Il s'appuie notamment sur des projets qu'il a lui-même réalisés.

Campagne des Halles : Les nouveaux malheurs de Paris, Paris, La Fabrique, 2005.

⁷⁷⁸ David Mangin, *La ville franchisée : Formes et structures de la ville contemporaine*, Paris, Éditions de la Villette, 2004.

8.2.2. Une leçon d'urbanisme

Avec l'ouvrage *Paris / Babel*, David Mangin expose la méthode qu'il enseigne aux étudiants inscrits dans son séminaire. Elle est introduite dans l'ouvrage par une citation biblique donnant son titre au livre⁷⁷⁹. David Mangin explique ce choix en indiquant que les thématiques du récit de la Tour de Babel lui semblent être d'actualité dans le contexte contemporain de globalisation, de « rapport entre ville et architecture », de « monumentalité », de confusion, de perte de repères. Mais au-delà de ces thématiques, David Mangin se dit inspiré par le texte même :

*« Car davantage que l'acceptation contemporaine courante de la ville babélique, liée à l'idée d'un cosmopolitisme foisonnant et assumé, et que l'on retrouve plus aisément à Bruxelles, Londres ou Manhattan, ce sont les mots même du texte qui nous ont mobilisé. »*⁷⁸⁰

Positionner de la sorte sa démarche, mais surtout sa pédagogie⁷⁸¹, dans une perspective biblique, est frappant et fait référence à des postures qu'il est nécessaire de rappeler avant d'entamer la suite de notre analyse. S'inscrire dans la continuité d'un texte religieux, fait en premier lieu référence à une posture de précepteur diffusant de bonnes pratiques et leur donnant une valeur morale supérieure. C'est donc aussi une posture de « maître à penser » qui est adoptée. David Mangin s'affirme de cette manière en détenteur d'un certain ordre moral en capacité d'énoncer « comment analyser la Ville ». De plus, en mobilisant ses propres productions, afin d'illustrer comment résoudre les problèmes qu'il identifie, David Mangin met également en valeur son propre travail, insistant de la sorte sur sa posture de Maître à imiter ou dont il

⁷⁷⁹ « Ils dirent : Allons ! Bâtissons-nous une ville et une tour dont le sommet pénètre les cieux ! Faisons-nous un nom et ne soyons pas dispersés sur toute la terre ! Or Yahvé descendit pour voir la ville et la tour que les hommes avaient bâties. Et Yahvé dit : Voici que tous font un seul peuple et parlent une seule langue, et tel est le début de leurs entreprises ! Maintenant aucun dessein ne sera irréalisable pour eux. Allons ! Descendons ! Et là confondons leur langue pour qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres [...] » Genèse, 11, 4-9, cité in Mangin David et al., *op cit.*, 2013, p. 12.

⁷⁸⁰ *Ibid.*, p. 12.

⁷⁸¹ Rappelons que ce livre est issu du séminaire Babel/Babylone, qu'il enseigne à l'ENSA de la Ville et des Territoires de Marne-la-Vallée.

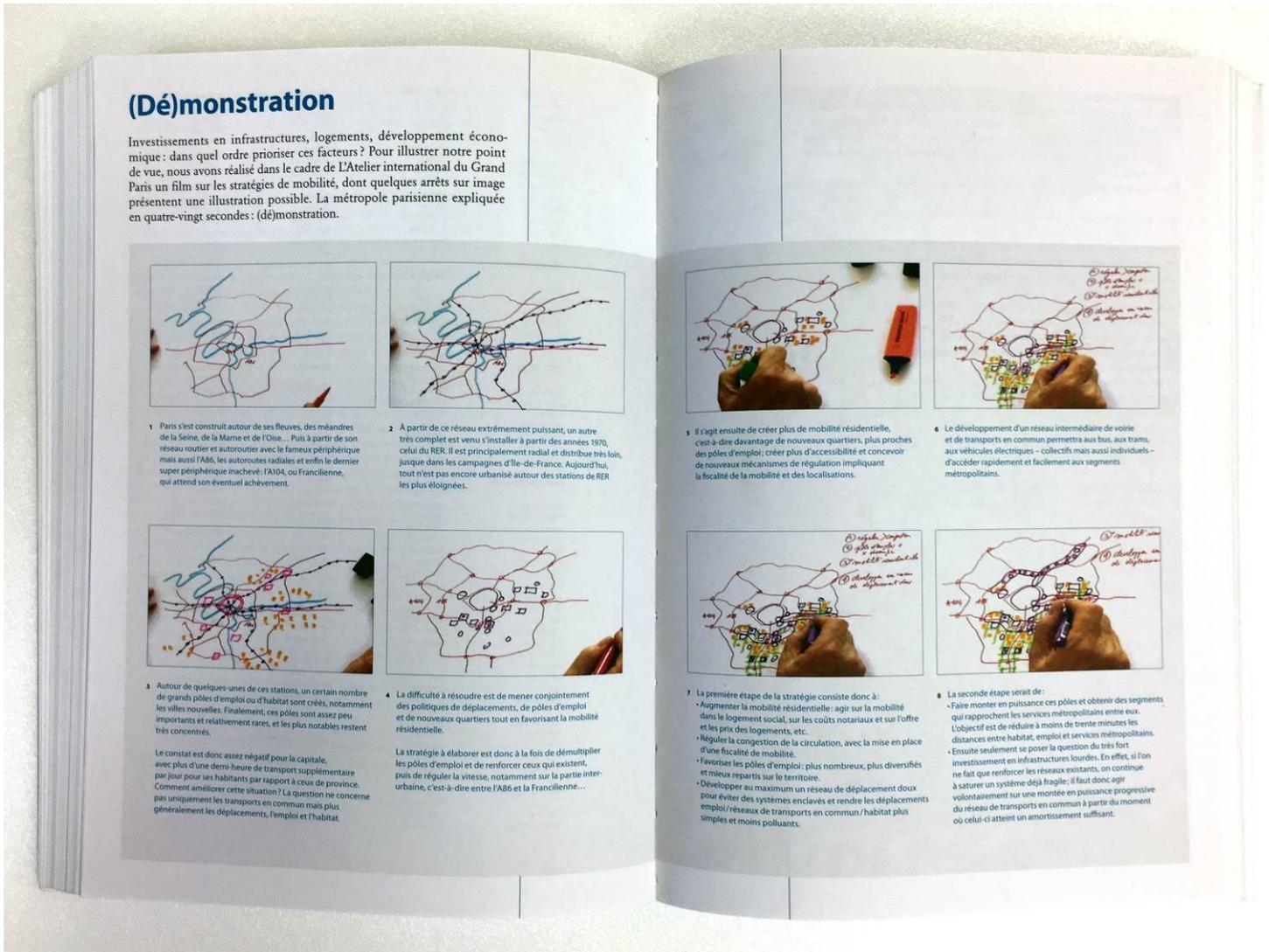
faudrait suivre la voie. Afin de mieux décrypter cette mise en valeur conjointe de sa propre production et de la démarche de description qu'il enseigne, nous proposons d'analyser une double page du livre *Paris / Babel* (Figure 60), constituée d'images issues d'un film produit pour l'AIGP (Figure 61).

Cette double page constitue le premier chapitre en « dé- » de la partie prescriptive de l'ouvrage. Intitulée « (Dé)monstration », elle présente huit arrêts sur image, issus du film « Le Grand Paris en bande dessinée »⁷⁸². Ce film est composé de plans rapprochés sur les mains de David Mangin en train de dessiner un « schéma ». Sur les images extraites du film, les positions de ses mains rendent parfois difficile la lecture du schéma. La mise en scène du mouvement de la main qui dessine, prend autant d'importance que le dessin qui en résulte. Chaque image est accompagnée d'un texte reprenant les explications orales que donne David Mangin alors qu'il dessine.

Dans le film, les plans rapprochés sur les mains dessinant, sont coupés de plans tournés dans des transports. Ces plans ne sont pas présentés dans le livre, c'est bien le dessin de David Mangin qui prime. Le film, comme la mise en page dans le livre *Paris / Babel*, est coupé en deux séquences principales. Le début du film, la page de gauche dans l'ouvrage, présente une description de l'agglomération parisienne ; la situation à la confluence de la Seine et de la Marne, les réseaux ferrés et autoroutiers, les pôles d'emplois et les villes nouvelles. Nous retrouvons l'approche descriptive déjà identifiée.

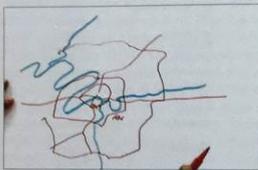
⁷⁸² « Le Grand Paris en bande dessinée », 2013, réalisation Joachim Lepastier, 6,30 min. (<https://vimeo.com/69313799>).

Figure 60 : Double page « (Dé)monstration » du livre *Paris / Babel. Une mégapole européenne* de David Mangin, p. 286-287.

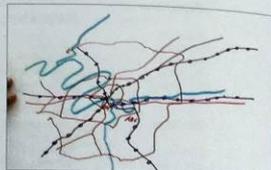


(Dé)monstration

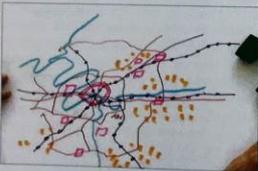
Investissements en infrastructures, logements, développement économique : dans quel ordre prioriser ces facteurs ? Pour illustrer notre point de vue, nous avons réalisé dans le cadre de L'Atelier international du Grand Paris un film sur les stratégies de mobilité, dont quelques arrêts sur image présentent une illustration possible. La métropole parisienne expliquée en quatre-vingt secondes : (dé)monstration.



1 Paris s'est construit autour de ses fleuves, des méandres de la Seine, de la Marne et de l'Oise... Puis à partir de son réseau routier et autoroutier avec le fameux périphérique mais aussi l'A86, les autoroutes radiales et enfin le dernier super périphérique inachevé : l'A104, ou Francilienne, qui attend son éventuel achèvement.



2 À partir de ce réseau extrêmement puissant, un autre très complet est venu s'installer à partir des années 1970, celui du RER. Il est principalement radial et distribue très loin, jusque dans les campagnes d'Ile-de-France. Aujourd'hui, tout n'est pas encore urbanisé autour des stations de RER les plus éloignées.



3 Autour de quelques-unes de ces stations, un certain nombre de grands pôles d'emploi ou d'habitat sont créés, notamment les villes nouvelles. Finalement, ces pôles sont assez peu importants et relativement rares, et les plus notables restent très concentrés.

Le constat est donc assez négatif pour la capitale, avec plus d'une demi-heure de transport supplémentaire par jour pour ses habitants par rapport à ceux de province. Comment améliorer cette situation ? La question ne concerne pas uniquement les transports en commun mais plus généralement les déplacements, l'emploi et l'habitat.



4 La difficulté à résoudre est de mener conjointement des politiques de déplacements, de pôles d'emploi et de nouveaux quartiers tout en favorisant la mobilité résidentielle.

La stratégie à élaborer est donc à la fois de démultiplier les pôles d'emploi et de renforcer ceux qui existent, puis de réguler la vitesse, notamment sur la partie inter-urbaine, c'est-à-dire entre l'A86 et la Francilienne...



5 Il s'agit ensuite de créer plus de mobilité résidentielle, c'est-à-dire davantage de nouveaux quartiers, plus proches des pôles d'emploi ; créer plus d'accessibilité et concevoir de nouveaux mécanismes de régulation impliquant la fiscalité de la mobilité et des localisations.



6 Le développement d'un réseau intermédiaire de voirie et de transports en commun permettra aux bus, aux trams, aux véhicules électriques - collectifs mais aussi individuels - d'accéder rapidement et facilement aux segments métropolitains.



7 La première étape de la stratégie consiste donc à :

- Augmenter la mobilité résidentielle : agir sur la mobilité dans le logement social, sur les coûts notariaux et sur l'offre et les prix des logements, etc.
- Réguler la congestion de la circulation, avec la mise en place d'une fiscalité de mobilité.
- Favoriser les pôles d'emploi : plus nombreux, plus diversifiés et mieux répartis sur le territoire.
- Développer au maximum un réseau de déplacement doux pour éviter des systèmes enclavés et rendre les déplacements emploi / réseaux de transports en commun / habitat plus simples et moins polluants.



8 La seconde étape serait de :

- Faire monter en puissance ces pôles et obtenir des segments qui rapprochent les services métropolitains entre eux. L'objectif est de réduire à moins de trente minutes les distances entre habitat, emploi et services métropolitains.
- Ensuite seulement se poser la question du très fort investissement en infrastructures lourdes. En effet, si l'on ne fait que renforcer les réseaux existants, on continue à saturer un système déjà fragile : il faut donc agir volontairement sur une montée en puissance progressive du réseau de transports en commun à partir du moment où celui-ci atteint un amortissement suffisant.

Figure 61 : Capture d'écran à 2,35 min. du film « Le Grand Paris en bande dessinée », 2013, réalisation Joachim Lepastier, 6,30 min.



Dans le film, à la minute 2,30, David Mangin dit :

« On a ce constat assez mortifère⁷⁸³ pour la capitale, plus d'une demi-heure de transport par jour par rapport à la province. Comment améliorer cette situation, et pas uniquement la situation des transports, mais d'une manière générale la situation des déplacements, de l'emploi et de l'habitat. »

À ce même moment, le film présente au premier plan un journal titrant « Grand Paris », au second plan, des trains RER passent. Un titre apparaît à l'écran :

« Un dessein : réduire la demi-heure de transport en trop »

David Mangin continue :

« La question que l'on va essayer de résoudre, c'est celle de mener conjointement une politique de déplacement, une politique de pôle d'emplois et une politique de nouveaux quartiers pour⁷⁸⁴ favoriser la mobilité résidentielle. Alors, à cela on peut essayer d'élaborer une stratégie. Donc en fait, il faut à la fois démultiplier les pôles d'emplois, renforcer ceux qui existent, réguler la vitesse... »

Le ton est proche de celui d'une leçon de mathématiques, avec l'idée de devoir « résoudre » un problème par une démarche rationnelle. Les verbes changent et deviennent plus impératifs avec l'usage d'expressions telles que « il faut ». Une liste d'actions à réaliser est présentée avec des « petits un, petits deux », donnant au propos une dimension didactique. Un certain nombre d'expressions inédites sont amenées, comme « segments » pour parler de sous-ensembles suivant les infrastructures dans l'agglomération parisienne. Les paroles de David Mangin s'accompagnent dans le film, du dessin d'un nouveau « schéma ».

L'élaboration de ce second schéma occupe la totalité de la page de droite dans le livre *Paris / Babel*. Sur celle de gauche, dans la partie

⁷⁸³ Dans le livre, le mot « mortifère » est atténué, il devient « négatif ».

⁷⁸⁴ Dans le livre le « pour favoriser » devient « tout en favorisant ».

introductive et descriptive, les arrêts sur image choisis présentent peu ou pas du tout la main de David Mangin. Sur la page de droite correspondant à la partie prescriptive, elle occupe près d'un quart des images extraites du film.

Décrire ainsi la vidéo « Le Grand Paris en bande dessinée » et la page « (Dé)monstration » issue du livre *Paris / Babel*, met en lumière des points saillants qui entrent fortement en écho avec des postures que nous avons identifiées lorsque David Mangin se place dans une perspective biblique. En premier lieu, la mise en scène de l'action de dessiner passe entre autres, par un jeu de mots entre « dessin » et « dessein », de manière tout à fait littérale : réaliser un « dessin » de l'Île-de-France reviendrait à avoir pour elle un « dessein ». David Mangin annonce bien son ambition, « vouloir essayer de mener conjointement une politique » pour les déplacements, l'emploi et l'habitat. Il utilise d'ailleurs une anaphore avec le mot « politique ». La frontière entre l'architecte et le décideur apparaît dès lors tenue. En mettant en scène ainsi sa propre main dessinant, David Mangin se met en scène comme s'il était déjà engagé dans une action pour « résoudre » des problèmes considérés comme « mortifères ». L'amalgame entre dessiner et agir est complet.

La mise en scène de la main en train de dessiner fait également référence à une image d'artiste au travail. Néanmoins, le ton se veut rationnel, objectif, et avant tout didactique. C'est donc deux figures emblématiques qui sont convoquées, celle du Maître maîtrisant une technique et du celle Maître ayant l'autorité pour faire une leçon.

Cette scénarisation, très présente dans la vidéo initiale, se retrouve aussi de manière insistante dans le livre *Paris / Babel*. Le titre « (Dé)monstration » évoque bien l'idée que nous avons déjà relevée au chapitre précédent, que la monstration d'une action pouvait avoir une valeur de preuve. Ainsi, si Paola Vigano parlait de connaissances ayant la propension à agir, ou qui étaient produites par l'usage d'outils normalement utilisés pour l'activité de « projet », tels que le dessin, dans cet exemple le fait même de dessiner contribue à administrer la preuve. Si l'usage de l'imagerie

scientifique dans la démonstration connaît une histoire particulière (Dondero, 2010), il semble qu'un glissement s'opère dans ce cas. Le « schéma » n'est pas mobilisé pour sa dimension synthétique capable de produire des connaissances (Stjernfelt, 2000), il est le support d'une mise en scène de l'action « d'un maître à penser » qui préconise des actions sur l'espace. Ainsi, les propos oraux de David Mangin sont repris quasiment mot pour mot dans le texte de l'ouvrage, comme une manière de fixer ce qui prend alors le statut d'un enseignement. Avec le parallèle théologique que réalise l'auteur, qui est aussi enseignant, il est difficile de ne pas voir ici le risque signalé par Philippe Boudon, qu'un discours théorique devienne doctrinal lorsque des « concepts » se confondent avec des « préceptes », d'autant plus lorsque la personne divulguant ces propos bénéficie d'une certaine autorité morale par son statut de professeur au sein d'un établissement d'enseignement supérieur.

Conclusion du Chapitre 8

En analysant ces deux ouvrages, on peut constater qu'ils partagent l'idée que les connaissances produites par l'activité et les outils du « projet » auraient intrinsèquement une propension à agir et à transformer le territoire. Ces connaissances prennent ainsi également une dimension prescriptive en s'exprimant sur les modes d'opérationnalités à employer. Cette inclination à agir est inscrite dans les types d'outils mobilisés pour leurs productions.

L'ambiguïté de la fonction des connaissances produite se retrouve dans le genre hybride des ouvrages successivement analysés : une auto-monographie et un ouvrage collectif avec un seul auteur. Ces discours, s'ils apportent des connaissances nouvelles, peuvent également diffuser des préceptes et donc prendre une dimension doctrinale qu'il est difficile de dissocier de la connaissance produite.

Enfin, les auteurs de ces ouvrages ont également tendance à s'y mettre en scène. Les connaissances qu'ils produisent sont par là même également tributaires d'une volonté de valorisation de leurs propres productions, brisant ainsi l'*illusio* (Bourdieu, 1997) propre au « champ » scientifique du désintéressement du chercheur. Avec ces ouvrages, les auteurs renforcent leur place dans leur « champ ». Leur position dominante contribue à faire de leur propos des arguments d'autorité tendant à brouiller encore davantage la frontière entre discours théorique et discours doctrinal.

Conclusion

À travers ce travail de thèse, il s'est agi de comprendre comment la consultation de 2008 et l'Atelier International du Grand Paris ont fonctionné comme des « appels à compétences » envers des professionnels et chercheurs s'intéressant à la fabrication de la Ville, et en premier lieu des architectes. Comment une partie de ce « monde » professionnel a été sollicité ? Comment les collaborations se sont déroulées au sein des groupements et à partir de quelles « conventions » ont travaillé ces « structures d'actions collectives » ?

Deux hypothèses principales ont été avancées afin de nous permettre d'explorer un terrain à la fois riche et assez circonscrit. (1) La première a consisté à percevoir dans la mobilisation d'architectes un assemblage d'enjeux. D'une part, des enjeux communicationnels propres aux grands projets présidentiels ont permis de rendre légitime l'action étatique en Île-de-France. D'autre part, le Bureau de la Recherche Architecturale Urbaine et Paysagère (BRAUP), en organisant la consultation de 2008, avait pour ambition de valoriser certaines pratiques de la recherche architecturale. (2) La seconde hypothèse a proposé de considérer la position de mandataire confiée aux architectes comme un « appel à compétences » en leur faveur, soutenant ainsi l'idée que ces professionnels possédaient des qualités particulières pour occuper cette position. Nous avons alors supposé que ceci a eu pour effet de valoriser des « conventions » venant du « monde » de l'Architecture pour aborder l'aménagement du territoire et la production de connaissances sur la Ville.

Un « dispositif » pour le « Grand Paris » qui oppose *logos* et *praxis*

La première partie de cette thèse a montré comment, à partir de 2007, le Président de la République a construit un espace de légitimité pour son action en Île-de-France. L'emploi d'une rhétorique de l'urgence dépeignant l'espace francilien comme étant en situation de crise a contribué à imposer l'idée qu'une action rapide et exceptionnelle était nécessaire. Les discours du chef de l'État se sont fondés sur l'idée que l'agglomération parisienne se devait d'avoir un développement économique et immobilier important afin de rester dans la compétition entre les « Villes globales » (Sassen, 1996), mais aussi afin de fonctionner comme une locomotive pour l'ensemble du pays. En plus de d'afficher ces initiatives comme étant au service d'enjeux nationaux, la rhétorique de Nicolas Sarkozy a pris une connotation morale soutenue par des expressions telles que : « *C'est mon devoir de porter cette idée* »⁷⁸⁵. Nous avons signalé que l'usage du terme « métropole » avait également contribué à diffuser des représentations d'un espace francilien devant se développer coûte que coûte, rendant difficile toute opposition au projet présidentiel.

Cette volonté présidentielle s'est finalement concrétisée par la mise en chantier d'un réseau de transport, le Grand Paris Express, mais aussi par la signature de Contrats de Développement Territorial (CDT) permettant à l'État d'imposer des objectifs d'urbanisation aux communes signataires. À l'heure actuelle, les CDT sont rendus opérationnel par la signature de Contrats d'Intérêt National (CIN) et dans les cas des territoires de grande importance stratégique, des Opérations d'Intérêt National (OIN)⁷⁸⁶. Ainsi, en plus des changements de gouvernances liés à la création de la Métropole du Grand

⁷⁸⁵ Discours de Nicolas Sarkozy du 17 septembre 2007 à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine.

⁷⁸⁶ Les OIN sont des outils permettant un investissement de l'État sur une zone d'intérêt majeur. En 2015, face au besoin de rendre opérationnel les CDT, Manuel Valls, alors Premier Ministre, propose une OIN dite multi-site dans plusieurs quartiers de gare. Juridiquement impossible à mettre en place ; le CIN devient alors une solution *ad hoc* permettant à l'État de rester engagé en Île-de-France. Site internet de la Préfecture de Région et de la DRIEA.

Paris⁷⁸⁷, le projet initié par Nicolas Sarkozy en 2007 a eu pour effet de produire une dynamique de valorisation foncière importante dans les quartiers des gares du Grand Paris Express, qui bénéficie au secteur de la construction et de la promotion immobilière.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'État a mis en place dès 2008 deux actions parallèles. D'une part, il a sollicité dix équipes pluridisciplinaires composées de praticiens et de chercheurs rassemblés sous le mandat d'un architecte, qui ont été chargées de réaliser un « *diagnostic prospectif* »⁷⁸⁸ pour l'agglomération parisienne (la consultation de 2008). D'autre part, il a créé un Secrétariat d'État en charge du Développement de la Région Capitale qui a reçu pour missions de « *définir une vision* »⁷⁸⁹ pour l'Île-de-France et de déterminer « *les modes d'organisation* » pour « *faire de cette vision une réalité* »⁷⁹⁰. Le concept de « dispositif » nous a permis de décrire ces deux actions qui partagent des objectifs communs tout en portant également des enjeux qui leur sont propres.

L'apport des recherches qui se sont intéressées aux relations entre les « champs » de l'Architecture et du pouvoir politique nous a permis de déceler que s'opérait un transfert de capital symbolique entre le Président commanditaire et les équipes commanditées. La demande faite aux architectes rentrait également dans la stratégie de mise en scène communicationnelle d'un projet d'urbanisation accompagné d'un réseau de transport, élaboré séparément par le Secrétariat d'État. Il est alors apparu que les architectes sollicités par le BRAUP agissaient principalement par la production de discours et de formes de connaissances sur l'agglomération parisienne, dans un registre que nous avons apparenté à celui du *logos*. De son côté, le Secrétaire d'État, dirigé par Christian, Blanc était mandaté par le Président de la République pour élaborer des stratégies d'actions qui ont été

⁷⁸⁷ EPCI (Établissement Public de Collaboration Intercommunale) décidé par la loi MAPTAM (2014) et modifié par la loi NOTRe (2015).

⁷⁸⁸ Appel d'offres « le grand pari de l'agglomération parisienne, consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain » de 2008, document de présentation générale mars 2008.

⁷⁸⁹ Lettre de mission de Nicolas Sarkozy à Christian Blanc datée du 7 mai 2008.

⁷⁹⁰ *Ibid.*

transcrites dans la loi de 2010 sur le Grand Paris. Davantage capable de rendre opérantes ses propositions par la voie législative, Christian Blanc se trouvait directement impliqué dans la transformation du territoire, c'est-à-dire dans le registre de la *praxis*.

Cette répartition des rôles confiés à chaque institution s'est trouvée renforcée en 2010, lors de la création de l'AIGP⁷⁹¹ et de la SGP⁷⁹². L'analyse des relations se tissant entre ces deux institutions et de la manière dont l'AIGP a tenté de démontrer sa légitimité en affirmant qu'il pouvait orienter l'action nous a amené à identifier des différences de valeurs entre les domaines du *logos* et de la *praxis*. Si les architectes œuvraient dans le premier, ils aspiraient en effet à passer dans le second, le *logos* devant servir la *praxis*. Cette vision de l'activité de production de connaissances comme étant l'auxiliaire de l'action a par ailleurs été inscrite dans le texte de l'appel d'offres de 2008 qui s'est construit en opposant les deux.

Cette hiérarchie n'est toutefois pas apparue dans les années deux mille puisqu'elle traverse l'histoire de la recherche architecturale en France. Ainsi, si en 1971 le Ministère de la Culture et de la Communication (MCC)⁷⁹³ avait mis en place un Secrétariat de la Recherche Architecturale (SRA), ainsi qu'une commission indépendante (le CORDA) afin d'apprécier la scientificité des propositions de recherche financées par le SRA, la Direction de l'Architecture au Ministère s'inquiétait dès 1973 du manque de retombées opérationnelles de ces recherches. Lors du lancement de la consultation sur le « Grand Paris » dans les années deux mille, la question de la nature de la recherche architecturale, et notamment de son rapport à la transformation de l'espace, était toujours ouverte et animait des débats au sein de la discipline de l'Architecture⁷⁹⁴. La consultation de 2008 et l'usage qui en a été fait par l'État ont semblé valoriser une recherche architecturale qui ne serait légitime que si elle était au service de la transformation de l'espace. Se pose alors la

⁷⁹¹ AIGP (Atelier International du Grand Paris)

⁷⁹² SGP (Société du Grand Paris)

⁷⁹³ L'appellation du Ministère à cette époque est le Ministère des Affaires culturelles.

⁷⁹⁴ Nous l'avons montré avec les débats sur le doctorat en Architecture institutionnalisé en France en 2005 et sur la place de l'activité de « projet ». Cette question n'est nullement close aujourd'hui.

question de l'autonomie d'une recherche produite dans ce contexte et en réponse à une sollicitation du pouvoir.

En 1998, Michel Lussault faisait le constat que l'action des élus sur le territoire passait par la production d'images présentant des états futurs, mettant en scène leur volonté (Lussault 1998). La monstration de ces images sert ainsi à démontrer que le discours politique peut être performatif, qu'il est prêt à se concrétiser. Néanmoins, les évolutions des modes de fabrication de la Ville rendent difficile le maintien de l'affirmation d'une telle puissance pour maîtriser le territoire. Les années deux mille ont en effet davantage vu émerger des démarches qui tendent à « laisser ouvert » les processus de production des espaces urbains plutôt qu'à les maîtriser. Face à ce constat, Laurent Matthey identifie une prolifération de la production de discours et d'outils de communication dans un urbanisme qui tend à perdre de sa substance (Matthey, 2014). Il signale que ces mises en récit contribuent à établir et à publiciser les valeurs qui serviront de fondations à un ensemble d'actions en assurant une certaine adhésion.

La mobilisation d'architectes, dans la consultation de 2008 puis au sein de l'AIGP, a alimenté la production d'images et de discours sur l'espace francilien. Ce constat nous amène à supposer que c'est peut-être la raison pour laquelle des architectes ont été sollicités en premier lieu. Leurs productions ont ainsi été mobilisées pour nourrir l'illusion que le Président de la République comme les équipes avaient le pouvoir de maîtriser l'ensemble de ce territoire en présentant des images idéalisées et « futuristes » de l'Île-de-France. Ces productions ont également véhiculé des représentations de ce territoire comme étant pris dans un développement économique et immobilier inexorable, justifiant l'action étatique au détriment de celle des collectivités. Avec ce glissement médiatique, il semble que les architectes aient été sollicités pour mettre en récit et en image un projet de mobilité et d'urbanisation de grande ampleur fabriqué par d'autres institutions étatiques, et en premier lieu le Secrétariat d'État et la SGP.

Les « conventions » de l'Architecture dans ce « dispositif »

Cette fonction communicationnelle donnée au « Conseil Scientifique » de l'AIGP a mis au centre de notre investigation l'examen des productions graphiques. L'analyse du fonctionnement interne des équipes nous a montré l'importance du canal visuel dans la construction de leurs réflexions. Nous avons notamment vu la primauté donnée à la production d'images par rapport aux textes, lesquels avaient davantage tendance à être rédigés par d'autres membres des groupements que les agences mandataires.

La construction et la communication de la pensée par le canal visuel se sont révélées une « convention » issue du « monde » de l'Architecture, imposée aux membres des groupements qui ne travaillaient pas de la même manière. Le détournement de termes empruntés à différentes disciplines et utilisés pour leur puissance évocatrice⁷⁹⁵ s'avérait répandu dans les équipes, malgré des désaccords internes ouvertement exprimés. Les propos se construisaient alors principalement sur des analogies (Chupin, 2010) et sur des métaphores (Boudon, 1993) permettant au discours de s'écarter par moments d'un raisonnement rationnel pour favoriser le registre de la persuasion, voire parfois de la séduction. Cette pratique a prévalu au sein du « Conseil Scientifique » de l'AIGP bien que certains membres, souvent issus d'unités de recherche, souhaitaient construire des démarches qu'ils estimaient plus rigoureuses, car faisant davantage appel à un raisonnement logique qu'à la force évocatrice des images. Ce mode d'élaboration et d'illustration de la pensée s'est imposé à l'ensemble des membres des groupements, par l'intermédiaire d'individus qui se sont positionnés comme des passeurs entre les membres des groupements mais qui ont finalement favorisé un transfert des « conventions » du « monde » de la pratique architecturale vers celui de la recherche de manière relativement unidirectionnelle.

⁷⁹⁵ Nous pourrions penser à l'usage du terme « rhizome » que Christian de Portzamparc emprunte à Deleuze et Guattari (Deleuze, Guattari, 1980).

La primauté donnée au canal visuel dans la construction d'une pensée sur un large territoire a encouragé certaines équipes à estimer qu'elles étaient sollicitées afin de produire des « visions » pour l'Île-de-France. Elles ont alors fait l'hypothèse qu'il était envisageable de fabriquer une image de l'ensemble de l'agglomération parisienne qui, par sa force de persuasion, aurait eu la faculté d'agrèger les différentes initiatives de transformation pour les faire converger vers des objectifs communs. En prenant une connotation politique et même parfois providentielle, ces « visions » se sont différenciées des documents de planification comme les schémas directeurs ou les plans guides jugés comme relevant d'approches techniques. Cette distinction a ainsi repris l'opposition que nous avons identifiée au sein des équipes entre des postures de « créateur » et « d'expert », la première cherchant à formuler une proposition qui pourrait s'imposer par sa clarté et sa force, la seconde visant à construire un propos rationnel basé sur l'analyse et servant de soutien à la prise de décision. Les tenants de la « vision » comme moyen d'agir sur le territoire ont également semblé défendre l'idée que les architectes, par leurs capacités à représenter – et donc selon eux à maîtriser – l'espace auraient la faculté de faire la synthèse de l'ensemble des disciplines qui abordent la Ville. Ces « visions » ont généralement été représentées par des vues aériennes. La synthèse par la spatialisation est apparue comme une « convention » répandue.

La dimension spatiale des propositions formulées dans la consultation de 2008 et à l'AIGP ne s'est pas uniquement exprimée par des représentations de la globalité de l'agglomération. Des équipes ont également défendu l'idée que des réponses à l'échelle du bâtiment étaient valables. La profusion d'images en perspective photo-réaliste représentant des bâtiments a en effet montré que la dimension architecturale pouvait également être valorisée face à une question d'ordre territorial. L'analyse de ces images en tant que présentations d'artefacts nous a permis de souligner qu'elles n'insistaient pas sur les capacités des propositions à solutionner un besoin identifié – ce qui devrait être le critère d'évaluation principal d'un artefact selon Herbert Simon (Simon, 1969) –, mais qu'elles insistaient sur les qualités esthétiques des propositions. Cette manière de présenter les propositions des groupements a

largement repris les « conventions » du concours d'Architecture qui, en réclamant la présentation d'images en perspective, valorise la dimension esthétique des réponses des architectes. Le choix d'appliquer cette « convention » à un enjeu territorial nous a invité à penser que par ce procédé, la monstration de formes architecturales suffisait à apporter la preuve d'une capacité à répondre à des enjeux qui n'étaient pas que spatiaux, tout en demeurant laconique sur les manières d'y répondre.

La préoccupation que l'AIGP contribue à la construction d'une « identité métropolitaine » s'est affirmée progressivement au cours de l'existence de cette institution, qui a connu un long glissement vers une vocation communicationnelle. L'idée qu'il fallait fabriquer des « récits métropolitains » a alors rencontré un certain consensus. Dans les productions des équipes, nous avons pu identifier différents usages de trames narratives qui avaient la particularité de se construire à partir d'une production importante d'images. L'usage de récits fictifs s'est alors avéré un moyen particulièrement efficace pour rendre compte des propos des équipes, leur intérêt étant de pouvoir ainsi créer leurs propres systèmes de logiques internes en structurant les rapports dans le temps et dans l'espace entre les différents événements qu'ils relataient. Ces formes discursives peuvent ainsi établir des liens qui font sens à la lumière du fil narratif et instaurent une sorte de logique qui semble alors difficile à contredire (André, 2012). Cet atout a également constitué la limite de cette pratique car cette dernière a contribué à produire des discours qui ne se construisaient plus sur des démarches rationnelles basées sur des faits, risquant par la même de dissocier le propos du territoire.

La consultation de 2008 et l'AIGP ont été des espaces où se sont rencontrés le « monde » de la pratique architecturale et celui de la recherche. Y ont été produits des travaux visant des formes d'objectivation de l'espace francilien et mobilisant des approches scientifiques. Si certaines productions ont employé ce registre uniquement comme la mise en scène d'une approche qui n'était pas nécessairement rationnelle⁷⁹⁶, d'autres y ont attaché plus de

⁷⁹⁶ Nous pensons aux membres de l'équipe MVRDV revendiquant la mobilisation d'une esthétique de données calculées qu'ils nomment « data ».

rigueur et ont fait la preuve d'une transparence quant aux démarches employées. L'analyse des cartographies calculées, généralement selon des données SIG⁷⁹⁷, nous a aussi montré le souci de certaines équipes de leur associer des qualités esthétiques. La description des modalités de production de ces documents par leurs auteurs nous a également permis de mettre en lumière à quel point des finalités opératoires avaient été associées à ces représentations du territoire tout au long de leur élaboration. Ces cas nous sont apparus comme particulièrement intéressants dès lors qu'ils hybrident des « conventions » issues de la pratique architecturale, conférant une importance aux qualités esthétiques et performatives des représentations visuelles, et des « conventions » scientifiques, basées sur une rigueur de traitement des informations et une forme d'objectivation. La rencontre de ces deux registres et les objectifs visés par les auteurs qui les emploient rentrent clairement dans une historicité de la discipline de l'Urbanisme (Chapel, 2010). Nous pouvons donc noter la grande permanence de ces types de pratiques.

Ce travail nous a permis d'identifier cinq « conventions » du « monde » de l'Architecture qui semblent se maintenir dans la consultation de 2008 et à l'AIGP :

- la primauté donnée au canal visuel dans la construction de la pensée, qui s'accompagne de raisonnements par analogies et métaphores ;
- l'ambition de réaliser une synthèse de la pensée en la spatialisant ;
- la monstration de formes architecturales pour démontrer le bienfondé de propositions sur des sujets parfois non spatiaux ;
- l'emploi de trames narratives permettant de produire un nouveau système logique interne aux discours ;
- le maintien des qualités esthétiques des représentations issues de démarches basées sur des approches scientifiques et, inversement, la valorisation d'une esthétique jugée comme « scientifique ».

⁷⁹⁷ SIG (Système d'Information Géographique).

Ces collaborations entre praticiens et chercheurs que nous avons étudiées revêtent un aspect exceptionnel. C'est donc à l'aune de la rencontre singulière entre ces deux « mondes » que les différences de « conventions » apparaissent le mieux. Le caractère prestigieux du « dispositif » du « Grand Paris » au sein duquel nous avons identifié ces « conventions » a permis de les observer dans des pratiques d'individus occupant des positions dominantes dans leur « champ », et qui ont bénéficié d'une scène pour donner à voir leurs productions. En étant diffusées, ces dernières ont été susceptibles d'acquérir un statut d'exemplarité.

Or le caractère exceptionnel et prestigieux qui a contribué à rendre lisible les « conventions » décrites ici constitue également la limite de notre observation. Qu'en est-il dans des situations plus ordinaires de collaborations ? L'analyse des modes de collaborations entre des professionnels de l'aménagement dans des situations courantes de travail par le prisme des « conventions » nous semble être un prolongement fructueux et complémentaire de notre travail. Il s'agirait de comprendre si les pratiques que nous avons observées se retrouvent, peut-être sous d'autres formes, dans des pratiques quotidiennes de professionnels bénéficiant de moins de renommée. Si des recherches existent sur les valeurs qui sous-tendent les collaborations professionnelles en aménagement du territoire (Lévy, 2019), l'approche par les « conventions » nous semble permettre d'aborder un niveau supplémentaire en éclairant des actions quotidiennes qui nous informent sur l'émergence de normes d'usage.

Deux figures d'architectes valorisées dans ces « appels à compétences »

Nous avons proposé de voir, dans la consultation de 2008 et dans l'espace de l'AIGP, un « appel à compétences » qui s'est avéré favoriser l'emploi de « conventions » de l'Architecture pour aborder une question d'aménagement du territoire. Notre travail a également mis en lumière le fait qu'en prêtant aux architectes des qualités qui justifieraient leur position de mandataire, ces deux initiatives avaient également contribué à valoriser deux figures de l'architecte. Si notre analyse a permis de les distinguer par rapport aux modes de collaborations qu'elles impliquent, elle a montré qu'elles se rejoignent néanmoins sur l'idée que l'architecte aurait une compétence particulière de maîtrise de l'espace, qui justifierait à la fois sa mobilisation dans le « dispositif » pour le « Grand Paris » ainsi que sa position de mandataire.

La compétence qu'ont les architectes à représenter l'espace conduit souvent à attribuer à ces professionnels une faculté à faire la synthèse entre différents apports disciplinaires. Cette figure de l'architecte comme « homme de synthèse », que soulignent les textes réglementaires de référence dans l'ingénierie des constructions publiques⁷⁹⁸, s'exprime avant tout à travers le dessin, et donc dans une approche foncièrement spatiale. Le « dispositif » que nous avons analysé montre la transposition de cette figure à une problématique d'aménagement du territoire. Certaines équipes se sont ainsi engagées systématiquement dans des représentations spatialisées, souvent à la surprise des membres non-architectes, qui ont pu juger le passage par le dessin de l'espace comme précipité et parfois peu pertinent. Cette appréhension de l'activité de synthèse suppose que le dessin serait en mesure de répondre à des enjeux non spatiaux, avec pour risques d'occulter des dimensions qui n'ont que peu de rapport avec l'espace. Cette posture prend

⁷⁹⁸ Loi MOP (Maîtrise d'ouvrage publique) de 1985, Article 7 : « au maître d'œuvre, de réaliser la synthèse architecturale des objectifs et des contraintes du programme ».

donc le parti d'envisager l'aménagement du territoire principalement par le prisme de son aménagement spatial.

Par ailleurs, nous avons identifié le fait que les architectes mandataires géraient la circulation de l'information au sein des groupements et avaient une maîtrise totale sur les rapports finaux. Nous avons alors observé une tendance à faire disparaître les productions des différents intervenants au profit d'un unique document se présentant comme le plus unitaire possible. Cette position dominante de l'architecte, liée à son statut de mandataire, a été mis à profit par certains pour se mettre en scène et se valoriser à titre personnel. Cette mise en avant individuelle, qui tend à rendre anonymes les autres membres du groupement, peut s'interpréter comme un phénomène d'accaparement de l'ensemble des retombées symboliques produites par un travail collaboratif, tel que déjà décrit par Howard Becker dans les « mondes » de l'art (Becker, 1988). Vue sous cet angle, l'activité de synthèse semble entretenir une approche du processus de conception en « boîte noire », c'est-à-dire comme une activité dont les ressorts ne pourraient être explicités (Chupin, 2000). Cette figure de l'architecte comme « homme de synthèse » se conjugue ainsi à celle du « créateur », renvoyant à celle de l'artiste, dont l'activité de conception se dérobe aux regards. Selon cette vision du travail de l'architecte, la faculté de synthèse par la spatialisation ne pourrait donc qu'être le fait d'individus possédant cette compétence – relevant pour certains d'un « don »⁷⁹⁹ –. Elle justifierait ainsi leur position privilégiée.

Tous les architectes mandataires n'ont pas considéré qu'une approche exclusivement spatiale puisse suffire à saisir l'ensemble des sujets posés par l'aménagement du territoire. Cette seconde posture a été défendue par des groupements dans lesquels la diversité des profils de leurs membres était davantage mise en avant. L'architecte mandataire y a plutôt joué un rôle d'animation et de coordination. Les productions des cotraitants n'étaient plus anonymisées, la recherche de l'unification des propos étant moins un enjeu

⁷⁹⁹ Howard Becker voit dans le « don » prêté aux artistes une illusion qui justifie un traitement de faveur (Becker, 1988)

que la prise en compte de la diversité des points de vue. Cette attitude renvoie à une figure du « chef d'orchestre » que nous avons davantage observée chez des mandataires qui s'identifiaient davantage en tant qu'urbanistes⁸⁰⁰. Viviane Claude souligne qu'avec la référence du « chef d'orchestre », l'urbaniste s'est positionné comme « l'opérateur d'un travail collectif » (Claude, 1989 p79). Cette posture implique d'une part que soit prise en considération la diversité des savoirs et savoir-faire nécessaires à la fabrication de la Ville mais maintient d'autre part l'architecte-urbaniste dans une position surplombante et donc dominante.

Bien que faisant toujours référence au champ artistique, la figure du « chef d'orchestre » a davantage été observée dans des équipes qui valorisaient davantage une approche « d'expert » plutôt que de « créateur ». Ces groupements ont développé des démarches rationnelles de compréhension du territoire pour produire des propositions étayées de transformation et éclairer la décision. Ce type d'approche a pu constituer un élément de légitimation de la parole de « l'expert », qui a contribué à son tour à légitimer l'action subséquente. Cette posture nous est apparue comme tentant de relier les sphères du *logos* et de la *praxis*.

Néanmoins, cette figure de « chef d'orchestre » comporte toujours l'idée qu'un individu aurait la capacité de détenir une maîtrise globale sur l'aménagement du territoire et les différentes disciplines qui s'y intéressent. Elle véhicule également une forte hiérarchie entre les architectes et les autres professionnels et ne diverge donc pas sur ces points de la figure de « l'homme de synthèse ». Ces deux figures de l'architecte comme ayant une maîtrise particulière de l'espace territorial va de pair avec celle d'un Président qui, dans une attitude centralisatrice, impose un projet sur l'agglomération parisienne au détriment des collectivités qui avaient également défini leurs propres intentions pour ce territoire. La mobilisation de ces professionnels a permis d'associer l'action présidentielle à des figures canoniques, valorisant ainsi autant Nicolas Sarkozy que les architectes sollicités.

⁸⁰⁰ Nous avons identifié que l'opposition architecte / urbaniste était clivante au sein de l'AIGP (Chapitre six).

Ces deux figures sont héritées de l'histoire de l'Architecture et de l'Urbanisme. Notre travail a mis en lumière la permanence de ces deux représentations des architectes, malgré les nombreuses recherches qui signalent les limites de telles postures dans la fabrication de la Ville (Biau, Tapie, 2009). Or, certains cas observés dans le « dispositif » du « Grand Paris » nous laissent également penser que des postures s'éloignant d'une maîtrise individuellement incarnée du territoire y ont également émergé. Critiques vis-à-vis des démarches basées sur la production de « visions », certaines équipes ont cherché à développer des outils pour prendre en compte l'incertitude intrinsèque à l'aménagement du territoire. À l'instar des réflexions menées par l'agence TVK sur la « scénarisation », certaines attitudes semblent s'éloigner de la posture du « chef d'orchestre » pour explorer celle de « l'improvisation » (Lévy *et al.*, 2019). Reprenant une image musicale et donc liée à l'art, cette figure se distinguerait par une attitude d'écoute mutuelle entre les différentes parties prenantes, par une prise en compte de l'incertitude comme une dimension stimulante, voire enrichissante, du projet urbain et par une vision de la fabrication de la Ville comme une œuvre foncièrement collective. Cette figure qui apparaît émerger a déjà été relativement bien analysée dans de précédents travaux (Lévy, 2013, 2016). L'apport de notre recherche consiste toutefois à l'observer au moment où elle fait sa place dans un espace de consécration et face à des figures qui semblent solidement ancrées. Ces moments particuliers où des postures marginales acquièrent plus de visibilité nous semblent prometteurs pour des recherches qui porteraient davantage sur les logiques de « champ ».

Notre investigation, en prenant un terrain où les enjeux symboliques et d'affirmation du pouvoir de quelques individus étaient centraux, a principalement mis en lumière des effets de permanence et d'inertie du « champ ». Or, nous avons également souligné des limites des formes de domination qui étaient exercées au sein des « structures d'actions collectives ». L'approche par la « division du travail » de la fabrique de la Ville (Vivant, 2019) apparaît comme un aspect qui nécessite d'être exploré davantage, et ce à partir de trois questions. Comment est vécue cette division du travail, notamment par ceux qui en subissent le plus les effets ? Une

tendance à une remise en cause des modèles de management verticaux est-elle en train de se généraliser dans le « champ » de la fabrication de la Ville ou relève-t-elle d'un épiphénomène ? Et si le travail en Urbanisme semble se diviser davantage avec une augmentation de la spécialisation et une tendance à une remise en question de la position dominante d'un seul individu, quels modèles managériaux sont employés dans ce contexte ?

De l'épistémologie politique de l'Architecture à une axiologie de l'action

Notre thèse contribue à mettre en lumière un moment particulier de la structuration de la recherche architecturale en France qui pourrait contribuer à une épistémologie politique de l'Architecture (Dufourt, 2006). Dans une histoire française relativement récente marquée par la publication du rapport Lichnerowicz de 1971 et une politique incitative de l'État pour développer une recherche dans les Écoles d'Architecture, le début du XXI^e siècle donne lieu à une nouvelle série de réformes qui tend à instituer l'Architecture comme pouvant s'inscrire dans le paysage universitaire : application de la réforme de Boulogne aux études d'Architecture en 2006 ; création du statut d'enseignant-chercheur dans les Écoles d'Architecture en 2019⁸⁰¹. La consultation de 2008, en tant « qu'appel à compétences » visant notamment des équipes de recherche des Écoles d'Architecture, interfère avec cette période historique.

Daniel Dufourt nous invite alors à identifier en quoi une activité devient légitime à devenir une discipline scientifique (Dufourt, 2006). L'analyse des « conventions » pour produire des connaissances sur la Ville dans le cas du « dispositif » du « Grand Paris » nous a permis d'aborder ce point avant tout comme une question de valorisation de certaines pratiques. Le constat a pu être fait que ce « dispositif » a contribué à médiatiser certains

⁸⁰¹ Ce statut est créé par le décret du 15 février 2018 mais son application n'a d'effet sur les recrutements qu'en 2019.

professionnels qui publient alors des ouvrages ayant la propension à faire œuvre de recherche. Nous y avons noté que ces auteurs y abordaient la production de connaissances à partir d'outils habituellement destinés à projeter la transformation de l'espace. L'emploi de ces « conventions » relie intimement les connaissances ainsi produites à une inclination à agir. S'opère alors un décalage ; au-delà du débat qui consiste à savoir s'il est possible ou non d'envisager que l'activité de « projet » puisse produire des connaissances, nous avons noté que ces travaux diffusaient l'idée que ces connaissances avaient vocation à agir, au risque que les discours théoriques prennent des colorations doctrinales.

Nous identifions ainsi deux questions qui interfèrent et parfois se confondent. L'enseignement de l'Architecture tend à intégrer le milieu universitaire tout en conservant la spécificité d'être enseigné dans des Écoles Nationales Supérieures d'Architecture rattachées au Ministère de la Culture et de la Communication. Le maintien de cette singularité soulève des questions quant au statut de cette discipline. D'autre part, la construction épistémologique de la recherche architecturale par rapport à d'autres sciences pose le problème de la spécificité d'une démarche scientifique en Architecture. Les outils de la conception de l'espace apparaissent comme pouvant contribuer à cette singularisation (Picon, 2015), tout en apportant des questions quant au statut des connaissances ainsi produites.

L'identification d'une hiérarchie entre le *logos* et la *praxis* nous amène à constater que le second est présenté comme axiologiquement supérieur au premier. Jean-Pierre Boutinet a déjà démontré que le « projet » est un paradigme porteur de valeurs : avoir un « projet » remplit en effet un rôle social et symbolique (Boutinet, 1993 p15). L'auteur montre également que la polysémie de ce terme le rend nécessairement ambivalent : une situation de « projet » est une condition transitoire de transformation tandis que le « projet » vise aussi une situation idéale (Boutinet, 1993 p19). Le simple fait « d'avoir un projet » constitue déjà une valeur en soi. Ce paradigme provoque une inévitable fuite vers le futur qui se traduit par un insatiable besoin d'agir. L'Architecture, en tant que discipline, construit sa légitimité par sa propension à l'action. Dès lors, si elle se constitue également

en tant que discipline scientifique, une réflexion approfondie sur les valeurs données à l'action nous semble incontournable. Ce résultat ouvre la question du niveau d'objectivité des connaissances produites par des outils qui ne sont pas axiologiquement neutres. Nous pouvons estimer qu'une clarification des fondements axiologiques de l'action reste à réaliser.

Cette réflexion ouvre à notre sens une seconde série de questionnements dont l'exploration bénéficierait à la recherche architecturale. Elle porte sur la nature ambiguë de la connaissance produite par les outils de la transformation de l'espace. Paola Vigano l'a bien identifiée et y voit une richesse (Grosjean, 2012). Finalement, si la valeur première de la connaissance produite en Architecture réside dans sa faculté à servir l'action, cela ne conduirait-il pas à une évaluation de cette connaissance principalement selon ce critère ? Souscrire à cette idée ouvrirait alors la voie à l'élaboration d'une praxéologie de l'Architecture qui demanderait que soient identifiées les raisons qui poussent à l'action, à évaluer leurs fondements et éventuellement à en améliorer le fonctionnement. Dans l'exploration de ces questions, il nous semble important de ne pas perdre de vue la forte perméabilité entre les discours théoriques et doctrinaux que nous avons identifiés. L'enjeu épistémologique d'une praxéologie en Architecture pourrait ainsi consister à baliser les limites entre ces deux registres.

Apports méthodologiques de l'articulation des concepts de « monde » et de « champ »

Le cadrage méthodologique que nous avons progressivement construit tout au long de cette thèse nous permet de faire un bilan sur la mobilisation conjointe des concepts de « champ » et de « monde » pour aborder les pratiques des professionnels de l'aménagement. Nous avons pu élaborer une démarche qui focalise le regard sur les actions de nombreuses « structures d'actions collectives » agissant à partir des mêmes « appels à compétences ».

En analysant les « conventions » qui régissaient ces collaborations, nous avons pu décrire les valeurs sous-tendues par les actions des groupements étudiées. Ces valeurs, héritées du « champ » de la fabrication de l'urbain, ont été renforcées et rendues visibles par les « appels à compétences » que constituent la consultation de 2008 et la création de l'AIGP. L'effet que nous avons observé est une pérennisation des représentations des architectes comme « chefs d'orchestre » ou « hommes de synthèse ». Le renforcement de ces figures seront ensuite susceptibles de contribuer à justifier des « schémas conventionnels », perpétuant par ce processus des hiérarchies au sein du « champ » de la fabrication de la Ville. Ce mécanisme décrit l'inertie des changements de pratiques signalée par Howard Becker (Becker, 1974) ainsi que la difficile transformation du « champ ».

En organisant les rapports entre les collaborateurs et en ancrant des valeurs par des normes d'usage, les « conventions » se situent au centre de ce processus qui explique la permanence des formes de domination entre des disciplines de l'aménagement. Le caractère exceptionnel et foisonnant du « Grand Paris » pris en tant que « dispositif », nous a permis de contextualiser ce processus dans un faisceau d'interférences avec le pouvoir politique qui s'avère, selon nous, également influant sur les systèmes de valeurs qui fondent les pratiques ayant cours dans les « structures d'action collective » étudiées. La forte hétéronomie du « champ » de l'Architecture par rapport aux influences de celui du pouvoir politique est probablement la source des effets

nombreux du « dispositif » sur les travaux que nous avons analysés. À la lumière de ce travail, les concepts de « monde » et de « champ » semblent pouvoir se nourrir si nous les mobilisons comme des approches complémentaires permettant de décrire différentes facettes d'un même phénomène.

Bibliographie

- 1 - Aménagement de l'Île-de-France
- 2 - Métropolisation
- 3 - Architecture et Urbanisme
- 4 - Sociologie
- 5 - Epistémologie générale
- 6 - Corpus

1 - Aménagement de l'Île-de-France

- Béhar (Daniel), Bellanger (Emmanuel), Delpirou (Aurélien), « La production urbaine en chantier : héritages, enjeux et perspectives des appels à projets innovants », *Métropolitiques*, 7 juin 2018, [En ligne], consulté le 05/10.2019, URL : <https://www.metropolitiques.eu/La-production-urbaine-en-chantier-heritages-enjeux-et-perspectives-des-appels-a.html>
- Bellanger (Emmanuel), *Naissance d'un département et d'une préfecture dans le « 9-3 » - De la Seine et de la Seine-et-Oise à la Seine-Saint-Denis : une histoire de l'Etat au XX^e siècle*, Paris, La Documentation française, 2005, 194p.
- Bellanger (Emmanuel), « La ville en partage : les “savoir-administrer” dans la conduite des affaires municipales et intercommunales en banlieue parisienne (années 1880-1950) », *Revue d'histoire des sciences humaines, dossier : “Discipliner la ville. L'émergence des savoirs urbains (XVII^e-XX^e siècle)”* n° 12, 2005, pp. 79-95.
- Bellanger (Emmanuel), « De de Gaulle à Pompidou, lorsque l'État s'opposait aux élus locaux : l'exemplarité du Grand Paris », in Nivet (Philippe) *et al*, *Le Grand dessein parisien de Georges Pompidou. L'aménagement de Paris et de la région capitale*, Paris, Somogy, 2010, pp. 43-53.
- Bellanger (Emmanuel), « La traversée historique du Grand Paris », *Mouvements*, Vol. 74, n° 2, 2013, pp. 52-62.
- Bellanger (Emmanuel), « Réforme territoriale : un état des lieux », *Métropolitiques*, 17 octobre 2012, [En ligne], consulté le 05/10.2019, URL : <https://www.metropolitiques.eu/Reforme-territoriale-un-etat-des.html>
- Bertrand (Frédéric), Bourillon (Florence), Jacquand (Corinne), *Inventer le Grand Paris. Relectures des travaux de la Commission d'extension de Paris. Rapport et concours 1911-1919.*, 379. *Cité de l'Architecture et du Patrimoine*, Paris, Bordeaux, Bière, 2016, 379p.
- Blain (Catherine), « Le Ciel des idées : la photographie aérienne dans l'œuvre d'Henri Prost », in *Inventer le Grand Paris. Regard croisé sur Paris et les métropoles 1919-1944. Colloque des 4 et 5 décembre 2014, Petit Palais, Paris*, [à paraître].
- Cottour (Claude), *Une brève histoire de l'aménagement de Paris et sa région*, Paris, DREIF, 2008, 132p.
- Fernández Águeda (Beatriz), « Léon Jaussely et le plan de liaisons de Barcelone – Vers un urbanisme scientifique », in *Inventer le Grand Paris. Relectures des travaux de la Commission d'extension de Paris. Rapport et concours 1911-1919. Actes du colloque des 5 et 6 décembre 2013, Cité de l'Architecture et du Patrimoine*, Paris, Bordeaux, Bière, 2016, pp. 334-355.
- Desjardins (Xavier), « La bataille du Grand Paris », *L'Information géographique* Vol. 74, n° 4, 2010, pp. 29-46.
- Ed Armand Collin, « Grand Paris », in *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2013/3, 240p.

- Fauconnet (Léon), « Du sentiment d'appartenance à l'identité territoriale dans le Grand Paris. Une communauté métropolitaine déjà là ? », in *Séminaire ENS-L'Institut Paris Région La fabrique identitaire du Grand Paris : entre espaces symbolique et politique*, IAU-IDF, 18 janvier 2019.
- Fourcaut (Annie), « L'histoire urbaine de la France contemporaine : État des lieux », *Histoire urbaine*, Vol. 8, n° 2, 2003, pp. 171-185.
- Fourcaut (Annie), Bellanger (Emmanuel), Flonneau (Mathieu), *Paris/ Banlieues. Conflits et solidarités*, Paris, Créaphis, 2007, 480p.
- Fourcaut (Annie), Flonneau (Mathieu), « Planification urbaine et réforme administrative ». in Offner (Jean-Marc), *Grand Paris, Problèmes politiques et sociaux*, n°942, 2007, pp. 31-35.
- Fromonot (Françoise), *La Campagne des Halles : Les nouveaux malheurs de Paris*, Paris, La Fabrique, 2005, 160p.
- Gallez (Caroline), Thébert (Marinna), « Les Contrats de développement territorial (CDT) du Grand Paris : une négociation multi-échelles de l'articulation urbanisme-transport ? » *Rapport final de convention du projet de recherche*, OREVADD, MEEDDTL-SETRA-CSTB-INRETS-LCPC, 2013, 66p.
- Gey (Adrien), « L'évolution des rapports ville nature dans la pensée et la pratique aménagiste : la consultation internationale du Grand Paris », Thèse, Grenoble, 2013.
- Gilli (Frédéric), *Grand Paris. L'émergence d'une métropole*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2014, 316 p.
- Guillot (Pascal), « André Morizet président du CSAORP : des ambitions contrariées pour le Grand Paris (1935-1942) », in *Inventer le Grand Paris. 1919-1944 : Actes du colloque des 4 et 5 décembre 2014. Auditorium du Petit Palais*, 2018.
- Gravier (Jean François), *Paris et le désert français*, Paris, Flammarion, 1958, 317p.
- Marchand (Bernard), « La haine de la ville : "Paris et le désert français" de Jean-François Gravier », *L'information géographique*, Vol. 65, n° 3, 2001, pp. 234-253.
- Mongin (Olivier), « Le Grand Paris et la réforme des collectivités territoriales », *Esprit*, mars-avril 2010, n° 3, pp. 120-31.
- Nouvel (Jean), Duthilleul (Jean-Marie), Cantal-Dupart (Michel), *Naissances et renaissances de mille et un bonheurs parisiens*, Paris, Les éditions du Mont-Boron, 2009.
- Offner (Jean-Marc), « Le Grand Paris », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 942, Paris, La documentation française, 2007, 119p.
- Pagès (Dominique), *Quaderni « La métropole parisienne : Entre récits, paroles et échanges »*, n° 73, 2010.
- Pagès (Dominique), « La métropole parisienne et ses récits : du projet de territoire à une possible identité narrative dialoguée ? » *Quaderni*, n° 73, 2010, pp. 9-24.

- Panerai (Philippe), *Paris métropole, formes et échelles du grand Paris*, Paris, La Villette, 2008, 246p.
- Panzeri (Alessandro), « Novum monumentum : étude de la nouvelle monumentalité métropolitaine », Thèse, Paris Est, 2018.
- Provost (Isabelle), « Paris et le désert français : histoire d'un mythe », Thèse, Evry-Val d'Essonne, 1999.
- Rossi (Pauline), « Le Grand Paris : entre extension et reconquête de l'Est parisien », in *Inventer le Grand Paris. Relectures des travaux de la Commission d'extension de Paris. Rapport et concours 1911-1919. Actes du colloque des 5 et 6 décembre 2013, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Paris, Bordeaux, Bière, 2016, pp. 192-212.*
- Vadelorge (Loïc), « Mémoire et histoire. Les villes nouvelles françaises », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 98, 2005, pp. 7-14.
- Wiel (Marc), *Le Grand Paris: Premier conflit né de la décentralisation*, Paris, L'Harmattan, 2011, 238p.

2 - Métropolisation : économie et gouvernance

- Abélès (Marc), *Anthropologie de la globalisation*, Paris, Payot, 2008, 280p.
- Bué (Nicolas), Desage (Fabienne), Matejko (Laurent), « La Métropole n'est-elle qu'un mot ? », in Dolez (Bernard), Paris (Didier), *Métropoles en construction. Territoires, politiques et processus*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 71-93.
- Chauvel (Jeanne), « La question du Grand Paris (2001-2012) », Thèse, Paris 2, 2015.
- Cohen (Jeanine), « Métropoles d'équilibre. Un géographe face au Politique », *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, Hors-série, 2002, [En ligne], consulté le 05/10/2019, URL : <http://journals.openedition.org/strates/556>.
- Coissard (Steven), « Perspectives. La nouvelle économie géographique de Paul Krugman. Apports et limites », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 1 2007, pp. 111-125.
- Davezies (Laurent), « Paris, capitale économique », *Pouvoirs*, Vol. 110, n° 3, 2004, pp. 35-46.
- Davezies (Laurent), « La métropole, Joker du développement territorial... sur le papier », *Revue d'économie financière*, Vol. 86, n° 5, 2006, pp. 13-28.
- Davezies (Laurent), « Compétition internationale et intégration sub-nationale : des effets territoriaux contrastés », *L'Économie politique*, n° 33, 2007, pp. 53-66.
- Davezies (Laurent), « La métropole parisienne : une maladie orpheline ? », *Espaces et sociétés*, n° 136-137, 2009, pp. 219-27.

- Davezies (Laurent), « Le Grand Paris, le joker de l'économie française », *Revue de l'OFCE*, Vol. 143, n° 7, 2015, pp. 75-116.
- Donzelot (Jacques), « De la ville à la métropole », *Tous urbains* Vol. 7, n° 3, 2014, pp. 8-9.
- Douay (Nicolas), Roy-Baillargeon (Olivier), « Le Transit-Oriented Development (TOD), vecteur ou mirage des transformations de la planification et de la gouvernance métropolitaines du Grand Montréal ? », *Flux*, Vol. 101-102, n° 3, 2015, pp. 29-41.
- Estèbe (Philippe), Le Galès (Patrick), « La métropole parisienne : à la recherche du pilote ? », *Revue française d'administration publique* Vol. 107, n° 3, 2003, pp. 345-356.
- Fujita (Masahisa), Krugman (Paul), Venables (Anthony), *The Spatial Economy: Cities, Regions, and International Trade*, Cambridge, The MIT Press, 2001, 384p.
- Ghorra-Gobin (Cynthia), « De la métropolisation : un nouveau paradigme ? », *Quaderni* 73, n° 3, 2010, pp. 25-33.
- Ghorra-Gobin (Cynthia), « Pourquoi différencier la métropolisation de la périurbanisation ? », *Tous urbains* Vol. 7, n° 3, 2014, pp. 10-11.
- Ghorra-Gobin (Cynthia), *La métropolisation en question*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015, 122p.
- Ghorra-Gobin (Cynthia), « La "ville métropolitaine" : une particularité française », *Tous urbains*, Vol. 24, n° 4, 2018, pp. 10-12.
- Gilli (Frédéric), Offner (Jean-Marc), *Paris, métropole hors les murs. Aménager et gouverner un Grand Paris*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009, 200p.
- Hautreux (Jean), Rochefort (Michel), « Physionomie générale de l'armature urbaine française », *Annales de géographie*, Vol. 74, n° 406, 1965, pp. 660-677.
- Jouve (Bernard), Lefèvre (Christian), *Métropoles ingouvernables : Les villes européennes entre globalisation et décentralisation*, Paris, New York, Elsevier Masson, 2004, 203p.
- Lefèvre (Christian), *Gouverner les métropoles*, Paris, LGDJ, 2009, 115p.
- Lefèvre (Christian), Roseau (Nathalie), Vitale (Tommaso), *De la ville à la métropole : Les défis de la gouvernance*. Paris, L'Œil d'Or, 2013, 400p.
- Lorrain (Dominique), « La ville et les marchés : ce qui change au début du 21^e siècle », *Espacetemps.ne*, 2013, [En ligne], consulté le 05/10/2019, URL : <https://www.espacetemps.net/articles/la-ville-et-les-marches-ce-qui-change-au-debut-du-21e-siecle/>
- Lussault (Michel), *Tours, images de la ville et politique urbaine*, Tours, Service Publications, 1993, 415p.
- Lussault (Michel), « L'espace pris aux mots », *Le Débat*, Vol. 92, n° 5, 1996, pp. 99-110.
- Lussault (Michel), « Image (de la ville) et politique », *Géocarrefour*, n° 73, 1998, pp. 45-53.

- Lussault (Michel), « Temps et récit des politiques urbaines », in Paquot (Thierry), *Le quotidien urbain*, Paris, La Découverte, 2001, pp. 145- 166.
- Porter (Michael), *On Competition [1985]*, Boston, Harvard Business School Press, 1998, 485p.
- Rochefort (Michel), « Des métropoles d'équilibre aux métropoles d'aujourd'hui ». *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, Hors-série n° 1, 2002, [En ligne], consulté le 05/10/2019, URL : <http://journals.openedition.org/strates/515>
- Saint Julien (Thérèse), « Métropole », in *Hypergéométrie*, [En ligne], consulté le 05/10/2019, URL : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article650>.
- Sarrazin (Emmanuelle) « La forme de la métropole : La métropole parisienne vue de la nationale n°7 », Thèse, Paris 10, 2010.
- Sassen (Saskia), *La Ville globale - New York - Londres - Tokyo*, Paris, Descartes et Cie, 1996, 536p.
- Sassen (Saskia), « Introduire le concept de ville globale », *Raisons politiques*, Vol. 15, n° 3, 2004, pp. 9-23.
- Subra (Philippe), « Le Grand Paris, stratégies urbaines et rivalités géopolitiques », *Hérodote*, Vol. 135, n° 4, 2009, pp. 49-79.
- Subra (Philippe), « Le Grand Paris : du conflit au compromis », in Giblin (Béatrice) *Les conflits dans le monde*, Paris, Armand Colin, 2011, pp. 27-36.

3 - Architecture et Urbanisme

- Arab (Nadia), Vivant (Elsa), « L'innovation de méthodes en urbanisme : freins et leviers d'une entreprise incertaine », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, 2018, [En ligne], consulté le 05/10/2019, URL : <http://journals.openedition.org/craup/324>
- Arab (Nadia), « L'élaboration collective des projets d'urbanisme : organiser l'intégration des acteurs et gérer l'incertitude des processus de conception », *Revue internationale d'urbanisme*, APERAU, 2017, [En ligne], consulté le 05/10/2019, URL : <http://journals.openedition.org/craup/324>
- Biau (Véronique), *L'architecture comme emblème municipal, Les grands projets des maires*, Paris, PUCA, 1992, 89p.
- Biau (Véronique), « La consécration en architecture : l'émergence de nouvelles élites architecturales en France », Thèse, Paris, EHESS, 2000.
- Biau (Véronique), « Une incursion dans les « coulisses » de la fabrication de la ville », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 26/27, 2012, pp. 88-96.
- Biau (Véronique), « Nouveaux appels à compétences et enjeux de qualification chez les professionnels de la fabrication de la ville », *Cybergeo, European*

Journal of Geography, 3 octobre 2018, [En ligne], consulté le 05/10/2019, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeogeo/29387>

- Biau (Véronique), Evette (Thérèse), « Activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme. Recherche et dispositifs réflexifs », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 104, 2008, pp. 164-173.
- Biau (Véronique), Tapie (Guy), *La fabrication de la ville : métiers et organisations*, Marseille, Parenthèses, 2009, 208p.
- Boudon (Philippe), « Discours relatifs à l'architecture », Thèse, Paris 5, 1987.
- Boudon (Philippe), *Introduction à l'architecturologie*, Paris, Bordas, 1993, 258p.
- Buyck (Jennifer), Martin (Samuel), Prévot (Maryvonne), Romano (Fleur), « Genèse des formations en urbanisme en France : Grenoble un "laboratoire urbain" pas comme les autres ? », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, n° 39-40, 2018, [En ligne], consulté le 05/10/2019, URL : <https://journals.openedition.org/tem/4773>
- Chabard (Pierre), « Comment un livre change : Cities in Evolution et les usages de Patrick Geddes (1912-1972) », *Genèses*, Vol. 60, n° 3, 2005, pp. 76-97.
- Chabard (Pierre), « Exposer la ville : Patrick Geddes (1854-1932) et le "Town planning movement" », Thèses, Paris 8, 2008.
- Chabard (Pierre), Kourniati (Marilena), *Raisons d'écrire, livres d'architectes 1945-1999*, Paris, La Villette, 2013, 264p.
- Chadoin (Olivier), « L'architecte coordonnateur entre originalité et ordre », *Les Annales de la Recherche Urbaine* n°88, 2000, pp. 63-72.
- Chadoin (Olivier), *Etre Architecte : Les Vertus de l'Indétermination : De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges et du Limousin, 2006, 384p.
- Chadoin (Olivier), Godier (Patrice), Tapie (Guy), *Du politique à l'œuvre. Bilbao, Bordeaux, Bercy, San Sebastian, systèmes et acteurs des grands projets urbains et architecturaux*, Paris, Aube, 2000, 240p.
- Chapel (Enrico), « Cartes et figures de l'urbanisme scientifique en France (1910-1943) : recherche sur le rôle et les fonctions de la statistique et de l'unification graphiques dans la production des doctrines urbaines », Thèse, Paris 8, 2000.
- Chapel (Enrico), « Les architectes et l'objectivation de l'urbain. La carte statistique au centre de l'action urbanistique », in Pousin (Frédéric), *Figures de la ville et construction des savoirs*, Paris, Cnrs éditions, 2005, pp. 173-184.
- Chapel (Enrico), Grudet (Isabelle), Mandoul (Thierry), « Images spatiales et projet urbain : Montreuil-sous-Bois, Rennes et Toulouse », in Tsiomis Yannis, *Échelles et temporalités du projet urbain*, Paris, Éditions J.-M. Place, 2007, pp. 111-122.
- Chapel (Enrico), *L'oeil raisonné. L'invention de l'urbanisme par la carte*, Genève, Métispresses, 2010, 256p.
- Chapel (Enrico), « De l'installation vidéo au livre-manifeste : Metacity/Datatown de MVRDV », in Chabard (Pierre), Kourniati (Marilena), *Raisons d'écrire, livres d'architectes 1945-1999*, Paris, La Villette, 2013, pp. 181-206.

- Chapel (Enrico), *Cartes et figures de l'urbanisme « scientifique » en France (1910-1948)*, Saarbrücken, Éditions universitaires européennes, 2013, 486p.
- Chapel (Enrico), « Le rapport de la Commission d'extension de Paris. Un écrit inaugural ? », in *Inventer le Grand Paris. Relectures des travaux de la Commission d'extension de Paris. Rapport et concours 1911-1919. Actes du colloque des 5 et 6 décembre 2013, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Paris*, Bordeaux, Bière, 2016, pp. 72-97.
- Charles (Ségolène), « L'élu local et la participation citoyenne dans les projets urbains de petites et moyennes villes françaises », Thèse, en cours, consulté le 08/08/2019.
- Chevalier (Gérard), « L'entrée de l'urbanisme à l'Université. La création de l'Institut d'urbanisme (1921-1924) », *Genèses*, n° 39, 2000, pp. 98-120.
- Choay (Françoise), *L'urbanisme, utopie et réalités, une anthologie*, Paris, Seuil, 1979, 445p.
- Chupin (Jean-Pierre), « L'analogie ou les écarts de genèse du projet d'architecture », *Genesis (Manuscrits-Recherche-Invention)*, n° 14, 2000, pp. 67-90.
- Chupin (Jean-Pierre), *Analogie et théorie en architecture*, Gollion, Infolio, 2010, 328p.
- Chupin (Jean-Pierre), *La notion de projet dans les disciplines de l'aménagement: I : le projet en architecture*, Montréal, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, 1997, 48p.
- Chupin (Jean-Pierre), « Vertiges et prodiges du contresens, le projet comme traduction » in Pescador (Flora), Mirallave (Vicente), *Recherche par le projet / Research by design*, Lyon, ENSA Lyon + ULPGC, 2015, pp. 28-36.
- Citron (Paul), « Produire la ville grâce aux opérateurs immobiliers : quel modèle pour l'aménagement privé en zone dense ? » *Métropoles*, n° 20, 2017, [En ligne], consulté le 05/10/2019, URL : <http://journals.openedition.org/metropoles/5461>
- Claude (Viviane), « Le chef d'orchestre, un cliché de l'entre-deux guerres. Contours d'une rhétorique inquiète », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 44, 1989, pp. 69-80.
- Claude (Viviane), « Hypothèses sur la mémoire professionnelle : une matière urbaine ». *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 77, 1997, pp. 85-94.
- Claude (Viviane), « Hypothèses sur la mémoire professionnelle : une matière urbaine ». *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n° 77, 1997, pp. 85-94.
- Claude (Viviane), « Le projet urbain, un "ici et maintenant" ou un nouvel "ailleurs" ? » in Hayot (Alain), *Le projet urbain. Enjeux, expérimentations et professions*, Paris, La Villette, 2000, pp. 61-77.
- Claude (Viviane), *Faire la ville : Les métiers de l'urbanisme au XX^e siècle*, Marseille, Parenthèses, 2006, 253p.
- Claude (Viviane), « Histoire des mondes des professionnels de l'urbain : quelques effets structurants », in Biau (Véronique), Tapie (Guy), *La fabrication de la ville, Métier et organisation*, Parenthèses, Marseille, 2009, pp. 63-85.

- Claude (Viviane), Saunier (Pierre-Yves), « L'urbanisme au début du siècle. De la réforme urbaine à la compétence technique », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 64, 1999, pp. 25-40.
- Claude (Viviane), Jacquand (Corinne), « Introduction générale », in *Inventer le Grand Paris. Relectures des travaux de la Commission d'extension de Paris. Rapport et concours 1911-1919. Actes du colloque des 5 et 6 décembre 2013*, 9-30. *Cité de l'Architecture et du Patrimoine, Paris*, Bordeaux, Bière, pp. 9-30.
- Côme (Tony), *L'Institut de l'environnement : une école décroisonnée: Urbanisme, architecture, design, communication*, Paris, B42, 2017, 208p.
- Coste (Anne), Findeli (Alain), « De la recherche-crédation à la recherche-projet : un cadre théorique et méthodologique pour la recherche architecturale », *Lieux communs, cahier de LAUA*, n° 10, 2007, pp. 139-161.
- Coulais (Jean-François), « Images virtuelles et horizons du regard : l'expérience des visibilitées calculées dans l'histoire des représentations urbaines et géographiques », Thèse, Paris, EHESS, 2011.
- Coulais (Jean-François), *Images Virtuelles et Horizons du Regard: Visibilitées Calculées dans l'Histoire*, Genève, MétisPresses 2015, 346p.
- Dalbéra (Jean-Pierre), « La recherche au ministère chargé de la Culture (1959-2000) », *Histoire de la recherche contemporaine. La revue du Comité pour l'histoire du CNRS*, Tome II-n° 2, 2013, pp. 108-121.
- Darke (Jane), « The Primary Generator and the Design Process », *Design Studies*, Vol. 1, n° 1, 1979, pp. 36- 44.
- De Courson (Jacques), *L'Appétit du futur : Voyage au cœur de la prospective*, Paris, Charles Leopold Mayer, 2005, 121p.
- Delacourt (Laurent), « Léon Jaussely (1875-1932) : un urbanisme éclectique », Thèse, Grenoble 2, 2007.
- Delarc (Morgane), « Une immersion dans le projet "Réinventons nos places" à Paris (Places des Fêtes, de la Nation et de la Bastille) : une analyse de situations de travail et de productions de connaissances au sein des services de la Ville de Paris », Thèse, Paris Est, 2018.
- Devillard (Valérie), *Architecture et communication : Les médiations architecturales dans les années 80*, Paris, Panthéon-Assas, 2001, 440p.
- Devisme (Laurent), « Urbanographie/urbanologie : les traverses de la fabrique urbaine. Architecture, aménagement de l'espace », HDR, ENS Lyon, 2014.
- Devisme (Laurent), Dumont (Marc), Roy (Élise), « Le jeu des "bonnes pratiques" dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale », *Espaces et sociétés*, 2007, n° 131, pp. 15-31.
- Dorrian (Mark), Pousin (Frédéric), *Vues Aériennes : Seize Etudes Pour une Histoire Culturelle*, Genève, Métispresses, 2012, 256p.
- Dumont (Marc) resp *et al*, « « Jeux d'échelles dans l'urbanisme », MCC, DAPA, MEDAD, 2007, 75p.
- Fenker (Michael), « L'espace comme enjeu de gestion. Éléments pour un élargissement du questionnement sur la ville durable », in Grudet (Isabelle)

- Macaire (Élise), Roudil (Nadine), *Cahier RAMAU n°8 Concevoir la ville durable – un enjeu de gestion ?*, 2017, pp 28-46.
- Findeli (Alain), « La recherche-projet : une méthode pour la recherche en design », in *Symposium de recherche sur le design*, Balle, 2004, pp. 40-51.
- Findeli (Alain), « La recherche-projet en design et la question de la question de recherche : essai de clarification conceptuelle », *Sciences du Design* n° 1, 2015, pp. 45-57.
- Frayling (Christopher), *Research in Art and Design*, Londres, Royal College of Art, 1993, 5p.
- Genestier (Philippe), « Théoriser l'action publique urbaine et territoriale : éléments pour une épistémologie de l'aménagisme », *Métropoles*, n° 24, 2019, [En ligne], consulté le 05/10/2019, URL : <http://journals.openedition.org/metropoles/6834>.
- Gravari-Barbas (Maria), Renard-Delautre (Cécile), *Starchitecture(s) : Figures d'architectes et espace urbain*, Paris, L'Harmattan, 2015, 270p.
- Grosjean (Bénédicte), « Paola Vigano : à la recherche de la "métropole horizontale" », *Criticat*, n°10, 2012, pp. 16-35.
- Grudet (Isabelle), « L' "Histoire de l'urbanisme" de Pierre Lavedan de 1919 à 1955 : entre savoir et action », Thèse, Paris 8, 2005.
- Grudet (Isabelle), « L'historien Pierre Lavedan et les transformations de l'urbanisme en France (1919-1955) », *Espaces et sociétés*, Vol. 130, n° 3, 2007, pp. 41-55.
- Grudet (Isabelle), « Le modèle territorial rennais à l'épreuve de ses images », *Lieux communs, cahier de LAUA*, n° 11, 2008, pp. 95-110.
- Grudet (Isabelle), « Événement urbanistique et emblème régional. La production d'images des villes nouvelles à l'IAURP (1969-1976) », *Cahiers thématiques, Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille*, n° 8, 2009, pp. 145-155.
- Grudet (Isabelle), « Jeu d'images intermédiaires : le grand projet architectural et urbain de Lyon Confluence », *Sociétés & Représentations*, Vol. 30, n° 2, 2010, pp. 111-122.
- Hanrot (Stéphane), *À la recherche de l'architecture : Essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales*, Paris, L'Harmattan, 2002, 254p.
- Houdart (Sophie), Minato (Chihiro), *Kuma Kengo, une monographie décalée*, Paris, Donner lieu, 2009, 211p.
- Lacroix, Guillaume. « Les équilibristes du développement durable. Une ethnographie des experts et de l'expertise en durabilité dans la fabrique urbaine. », Thèse, Paris 8, 2019.
- Léger (Jean-Michel), Mariolle (Béatrice), *Densifier/dédensifier : Penser les campagnes urbaines*, Marseille, Parenthèses, 2018, 320p.
- Leonet (Jennifer), « Les concepteurs face à l'impératif participatif dans les projets urbains durables : le cas des écoquartiers en France », Thèse, Paris, CNAM, 2018.

- Lévy (Albert), « Les trois âges de l'urbanisme », *Esprit*, n° 249, 1999, pp. 46-61.
- Lévy (Lisa), « L'improvisation en aménagement du territoire : d'une réalité augmentée aux fondements d'une discipline pour l'action ? : enquête sur un projet interdépartemental (le pôle Orly) », Thèse, Grenoble, 2013.
- Lévy (Lisa), « L'urbaniste, professionnel de l'improvisation ? », *Cybergeo : European Journal of Geography*, 2016, [En ligne], consulté le 05/10/2019, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/27563>
- Lévy (Lisa), De Pertat (Sébastien), Soubeyran (Olivier), « De l'aménageur chef d'orchestre à l'improvisateur », *Revue d'anthropologie des connaissances*, Vol. 13, n° 3, 2019, pp. 871-95.
- Macaire (Élise), « L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques : recompositions professionnelles et démocratisation culturelle », Thèse, Paris Est, 2012.
- Macaire (Élise), Zetlaoui-Léger (Jodelle), « Dix ans de pratiques des concours d'architecture en France : bilan et perspectives ». *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*, 2019, [En ligne], consulté le 05 octobre 2019, URL : <http://journals.openedition.org/craup/1923>
- Mager (Christophe), Matthey (Laurent), « Le nouveau récit du paysage », *Articulo - Journal of Urban Research*, Numéro spécial n° 4, 2013, [En ligne], consulté le 05 octobre 2019, URL : <http://journals.openedition.org/articulo/2319>
- Mager (Christophe), Matthey (Laurent), « Tales of the City. Storytelling as a contemporary tool of urban planning and design », in *Articulo - Journal of Urban Research*, Numéro spécial n° 7, 2015, [En ligne], consulté le 05 octobre 2019, URL : <http://journals.openedition.org/articulo/2779>
- Mager (Christophe), Matthey (Laurent), « La fabrique des urbanistes. Une identité professionnelle controversée ? », *CyberGéo*, 2016, pp. 1-13.
- Matthey (Laurent), « Urbanisme fictionnel : l'action urbaine à l'heure de la société du spectacle », *Métropolitiques*, 2011, [En ligne], consulté le 05 octobre 2019, URL : <https://www.metropolitiques.eu/Urbanisme-fictionnel-l-action.html>.
- Matthey (Laurent), *et al*, *Faire des histoires ? Du récit d'urbanisme à l'urbanisme fictionnel : faire la ville à l'heure de la société du spectacle*, Genève, Fondation Braillard Architectes, 2013, 112p.
- Matthey (Laurent), « L'urbanisme qui vient. Usage des valeurs et du storytelling dans la conduite contemporaine des projets urbains (un exemple suisse) ». *Cybergeo : European Journal of Geography*, 2014, [En ligne], consulté le 05 octobre 2019, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/26562>
- Matthey (Laurent), *Building up stories : Sur l'action urbanistique à l'heure de la société du spectacle intégré*, Genève, A-Type éditions, 2015, 157p.
- Mazel (Ivan), Tomasi (Léo), « Approche du projet dans la recherche doctorale en architecture », *Contour EPFL*, n° 1 2017. [En ligne], consulté le 05/10/2019, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01155262>.

- Milanovic (Fabien), « Travail organisationnel et institutionnalisation des sciences sociales. Le cas de la recherche urbaine française », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, n° 12, 2005, pp. 117-139.
- Meier (Alexis), « Diagrammes, architecture, musique », *Rue Descartes*, Vol. 56, n° 2, 2007, pp. 46-57.
- Michaud (Yves), « L'idée d'une science du design : trois concepts et leurs implications », *Sciences du Design* n° 1, 2015, pp. 13-21.
- Molina (Géraldine), « Les faiseurs de la ville et la littérature : lumière sur un star-system contemporain et ses discours publics : des usages de la littérature au service de l'action des grands architectes-urbanistes », Thèse, Toulouse 2, 2010.
- Molina (Géraldine), « Mise en scène et coulisses du star-system architectural : la théâtralisation des vedettes et ses paradoxes », *Espaces et sociétés*, n° 156-157, 2014, pp. 197-212.
- Neuckermans (Hermans), « Nurture and nature of research in architecture », in *Colloque ARCC/EAAE Montreal Conference on Architectural Research*, Louvain, EAAE, 2004, pp. 23-29.
- Orillard (Clément), « Le doctor of design d'Harvard comme prototype - comment penser un doctorat pour les professionnels de l'architecture », *Lieux communs Cahier de LAUA*, n° 10, 2007, pp. 163-185.
- Ouvrard (Pauline), « Le nouvel esprit de l'urbanisme, entre scènes et coulisses : une ethnographie de la fabrique du territoire de Saint-Nazaire à Nantes », Thèse, Nantes, 2016.
- Picon (Antoine), « La recherche par le projet : au-delà de l'architecture », in Cohen (Jean-Louis), *Colloque L'architecture entre pratique et connaissance scientifique*, Paris, Collège de France, 16 janvier 2015.
- Pinheiro-Croisel (Rebecca), « Innovation et éco-conception à l'échelle urbaine : émergence et modèles de pilotage pour un aménagement durable », Thèse, Paris, ENMP, 2013.
- Pousin (Frédéric), *Figures de la ville et construction des savoirs*, Paris, Cnrs, 2005, 216p.
- Prévôt (Maryvonne), Simard (Pascale), « L'expertise des agences d'urbanisme au miroir de la recherche. Quelques initiatives de recherche et de réflexion récentes », in *Les Annales de la recherche urbaine*, n°104, 2008, pp. 84-94.
- Queysanne (Bruno), « Sur la question de la recherche architecturale », *Les cahiers de la recherche architecturale*, n° 38/39, 1996, pp. 189-190.
- Robic (Marie Claire), « Des vertus de la chaire à la tentation de l'action », in Claval (Paul), Sanguin (Alain-Louis), *La géographie française à l'époque classique (1918-1968)*, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 27-59.
- Rousseaux (Vanessa), « Le Grand Genève vu d'en haut : la production d'une orthophotographie dans l'histoire culturelle de la vue », *Le Globe, Revue genevoise de géographie*, n° 157, 2017, pp. 53-68.
- Söderström (Ola), *Des images pour agir. Le visuel en urbanisme*, Lausanne, Payot, 2001, 139p.

- Souami (Taoufik), « Le développement durable change-t-il le monde des urbanistes ? Vers une structuration du milieu professionnel ? » *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°104, pp. 18-27.
- Tapie (Guy), *Les Architectes : mutations d'une profession*, Paris, L'Harmattan, 2000, 314p.
- Tribout (Silvère), « Les concepteurs en agence d'architecture, d'urbanisme et de paysage à l'épreuve du développement durable », Thèses, Paris 10, 2015.
- Verdier (Thierry), « Le doctorat en architecture. Un procès au réel », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 30/31, 2014, pp. 47-56.
- Violeau (Jean-Louis), *Les architectes et Mai 68*, Paris, Recherches, 2005, 476p.
- Vivant (Elsa), « Futurs à Venir : construire le public du développement territorial », in *Document de travail du LATTIS* n° 19-15, janvier 2019, [En ligne] URL : <https://hal-enpc.archives-ouvertes.fr/hal-01971510>
- Yaneva (Albena), *Made by the Office for Metropolitan Architecture: An Ethnography of Design*, Rotterdam, 010 Publishers, 2009, 132p.
- Younès (Chris), « L'intranquillité de la recherche architecturale », *Hermès, La Revue* Vol. 72, n° 2, 2015, pp. 85-90.
- Zetlaoui-Léger (Jodelle), « La programmation architecturale et urbaine. Émergence et évolutions d'une fonction », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 24/25, 2009, pp. 143-158.
- Zetlaoui-Léger (Jodelle), « Redécouvrir les travaux du Design Methods Movement », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 28, 2013, pp. 57-70.
- Zetlaoui-Léger (Jodelle), « Invention et réinvention de la "programmation générative" des projets : une opportunité de collaboration entre architecture et sciences humaines et sociales pour des modes d'habiter "durables" », *CLARA* n° 3, 2015, pp. 101-113.
- Zetlaoui-Léger (Jodelle), *et al.* « La concertation citoyenne dans les projets d'écoquartiers en France. Evaluation constructive et mise en perspective européenne », Paris, Ministère de l'Écologie et Développement Durable, programme Concertation Décision Environnement, 2013.
- Zetlaoui-Léger (Jodelle), Macaire (Élise), *et al.* « Étude qualitative et quantitative sur les concours d'architecture en France, 2006-2015 », Paris, MICQP/MC, 2017.

4- Sociologie

- Accard (Philippe), « La constitution d'agencements complexes dans les organisations de R&D », *Revue française de gestion*, Vol. 156, n° 3, 2005, pp. 35-51.
- Aggeri (Franck), « Situation de gestion et agencement organisationnel », *Le Libellio d'ÆGIS*, Vol. 13, n° 3, 2017, pp. 21-27.
- André (Sylvie), *Le Recit. Perspectives Anthropologique et Littéraire*, Paris, Honoré Champion, 2012, 265p.
- Barthes (Roland), « Le message photographique », *Communications*, n° 1, 1961, pp. 127-138.
- Barthes (Roland), *La Chambre claire : Note sur la photographie*, Paris, Gallimard, 1980, 200p.
- Becker (Howard), « Art As Collective Action », *American Sociological Review*, Vol. 39, n° 6, 1974, pp. 767-776.
- Becker (Howard), *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion, 1988, 380p.
- Becker (Howard), « L'enquête de terrain : quelques ficelles du métier », *Sociétés Contemporaines*, Vol. 40, n° 1, 2000, pp. 151-164.
- Becker (Howard), Pessin (Alain), « Dialogue sur les notions de Monde et de Champ », *Sociologie de l'Art*, OPuS n°8, 2006, pp. 163-80.
- Berne (Eric), *Structure et dynamique des organisations et des groupes*, Lyon, Les Editions d'Analyse Transactionnelle, 2005, 329p.
- Beylot (Pierre), *Emprunts et citations dans le champ artistique*, Paris, L'Harmattan, 2005, 199p.
- Boidy, Maxime, *Les études visuelles*, Saint Denis, Presses Universitaires Vincennes, 2017, 182p.
- Boidy (Maxime), Martinez-Tagliavia (Francesca), *Visions et visualités: Philosophie politique et culture visuelle*, Paris, Poli, 2018, 192p.
- Bourdieu (Pierre), *La Distinction : Critique sociale du jugement*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979, 672p.
- Bourdieu (Pierre), *Le Sens pratique*, Paris, Les Editions de Minuit, 1980, 500p.
- Bourdieu (Pierre), *Les règles de l'art : genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1992, 480p.
- Bourdieu (Pierre), *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, 256p.
- Bourdieu (Pierre), *Les usages sociaux de la science, Pour une sociologie clinique du champ scientifique*, Versailles, Quæ, 1997, 80p.
- Bourdieu (Pierre), *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998, 142p.
- Boutinet (Jean-Pierre), *Anthropologie du projet*, Paris, Presses Universitaires de France, 1990, 300p.

- Bruzzone (Silvia), « La production de savoir comme mode d'articulation entre acteurs publics et non publics », *Revue d'anthropologie des connaissances*, Vol. 3, n° 3, 2009, pp. 530-547.
- Calafat (Guillaume), « Expertise et compétences », *Hypothèses*, n° 14, 2011, pp. 95-107.
- Callon (Michel), Rip (Arie), « Humains, non-humains. Morale d'une coexistence », in Kalaora (Bernard), Theys (Jacques), *La terre outragée. Les experts sont formels !*, Paris, Autrement, 1992, pp. 140-156.
- Callon (Michel), Lascoumes (Pierre), Barthe (Yannick), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001, 358p.
- Chatel (Elisabeth), *et al. L'action publique et ses dispositifs : Institutions, économie, politique*, Paris, L'Harmattan, 2005, 460p.
- Citton (Yves), « Contre-fictions : trois modes de combat », *Multitudes*, n° 48, 2012, pp. 72-78.
- Cristofaro (Matteo), « Herbert Simon's bounded rationality: Its historical evolution in management and cross-fertilizing contribution », *Journal of Management History*, n° 23, 2017, pp.170-190.
- Cussó (Roser), Gobin (Corinne), « Du discours politique au discours expert : le changement politique mis hors débat ? », *Mots, Les langages du politique*, n° 88, 2008, [En Ligne], consulté le 05/10/2019, URL : <http://journals.openedition.org/mots/14203>
- Damay (Ludivine), Schaut (Christine), « Justifications des politiques participatives : deux études de cas en Belgique », *Espaces et sociétés*, n° 128-129, 2007, pp. 185-199.
- Daraut (Sandrine), *Mobilisation et création de dispositifs cognitifs collectifs : les tenants et les aboutissants des schémas et dynamiques de l'action organisée*, Paris, Le Manuscrit, 2006, 144p.
- Dartigues (Laurent), « Une généalogie de l'intellectuel spécifique », *Astérior. Philosophie, histoire des idées, pensée politique*, n° 12, 2014, [En ligne], consulté le 05/10/2019, URL : <https://journals.openedition.org/asterion/2560>
- Debord (Guy), *La société du spectacle [1967]*, Paris, Gallimard, 1996, 208p.
- Deleuze (Gilles), Guattari (Felix), *Capitalisme et schizophrénie : Tome 2, Mille plateaux*, Paris: Editions de Minuit, 1980, 645p.
- De Cock (Laurence) *et al. Comment Nicolas Sarkozy écrit l'histoire de France*, Marseille, Agone, 2008, 208p.
- Depaye (Inès), « Quand l'orateur Nicolas Sarkozise de Gaulle, quelle utilité en retire-t-il ? », *Cahiers Mémoire et Politique*, n° 1, 2013, pp. 29-40.
- Dodier (Nicolas), Barbot (Janine), « La force des dispositifs », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2016/2, pp. 421-450.
- Dondero (Maria Giulia), « Sémiotique de l'image scientifique », *Signata, Annales des sémiotiques*, n° 1, 2010, pp. 111-175.
- Durnova (Anna), Zittoun (Philippe), « Les approches discursives des politiques publiques. Introduction », *Revue française de science politique*, Vol. 63, n°

- 3-4, 2013, pp. 569-77 Ed École Polytechnique, *Langage et organisations: Sur les traces de Jacques Girin*, Palaiseau, Editions de l'École Polytechnique, 2010, 314p.
- English (Fanita), « Le contrat triangulaire », *A.A.T.* n° 8, 1978, pp. 169-170.
- English (Fanita), *Analyse transactionnelle et émotions*, Paris, Desclée de Brouwer, 1992, 212p.
- Favereau (Olivier), « Marchés internes, marchés externes », *Revue économique* Vol. 40, n° 2, 1989, pp. 273-328.
- Favereau, (Olivier), « Conventions et régulation », in Boyer (Robert), Saillard (Yves), *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002, pp. 511-520.
- Fine (Agnès), « "Valence différentielle des sexes" et/ou "domination masculine" ? », *Travail, genre et sociétés* Vol. 10, n° 2, 2003, pp. 174-180.
- Forero-Mendoza (Sabine), « De la citation dans l'art, et la peinture en particulier » in Beylot (Pierre), *Emprunts et citations dans le champ artistique*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp.19-33.
- Foucault (Michel), *Surveiller et Punir : Naissance de la Prison*, Paris, Gallimard, 1975, 318p.
- Foucault (Michel), *Histoire de la sexualité, tome 1 : La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, 248p.
- Foucault (Michel), « Les intellectuels et le pouvoir », *L'Arc*, n°49, 1972, pp. 3-10.
- Foucault (Michel), « La fonction politique de l'intellectuel », *Politique-Hebdo*, 29 novembre – 5 décembre 1976, pp. 31-33.
- Garraud (Philippe), « Discours des maires et construction locale du politique », in *Mots*, n°25, 1990, pp. 7-21.
- Gentil (Stéphanie), « Les "agencements organisationnels" des situations perturbées : la coordination d'un bloc opératoire à la pointe de la rationalisation industrielle », *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, n° 8, 2013, pp. 65-80.
- Gibson (James-Jerome), *The Ecological Approach To Visual Perception [1979]*, Londres, Psychology Press, 2013, 317p.
- Gibson (James-Jerome), *The Perception of the Visual World*, Londres, Houghton Mifflin, 1950, 235p.
- Gilbert (Claude), Henry (Emanuel), Jouzel (Jean-Noël), « Introduction / L'expertise sous le regard des sciences sociales », in *Dictionnaire critique de l'expertise*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, pp.13-24.
- Girin (Jacques), « Les agencements organisationnels », in Charue-Dubroc (Florence), *Des Savoirs en Action*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 233-279,
- Girin (Jacques), *Langage, organisations, situations et agencements*, Québec, Paris, Hermann, 2016.
- Gleizes (Delphine), Reynaud (Denis), *Machines à voir : Pour une histoire du regard instrumenté*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2017, 404p.

- Goodman (Nelson), *Languages of Art: An Approach to a Theory of Symbols*, Londres, Hackett Publishing, 1968, 306p.
- Granjou (Céline), « L'expertise scientifique à destination politique », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 114, 2003, pp. 175-183.
- Hammou (Karim), « Les Mondes de l'art comme activité collective », in Benghozi (Pierre-Jean), Paris (Thomas), *Howard Becker et les mondes de l'art*, Colloque de Cerisy, Ecole Polytechnique, 2012, pp. 195-205.
- Hatchuel (Armand), « Du débat public à la conception collective : qu'est-ce qu'une expertise démocratique ? », in Evette (Thérèse), Terrin (Jean-Jacques), *Cahier RAMAU n° 4, Projets urbains. Expertises, concertation et conception*, 2006, pp. 133-148.
- Halpern (Charlotte), Lascoumes (Pierre), Le Galès (Patrick), *L'instrumentation de l'action publique : Controverses, résistance, effets*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2014, 520p.
- Hazareesingh (Sudhir), « L'histoire dans le débat politique français », *Histoire-Politique*, n° 31, 2017, pp. 8-16.
- Henry (Emmanuel), Gilbert (Claude), Jouzel (Jean-Noël), et al., *Dictionnaire critique de l'expertise. Santé, travail, environnement*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015, 376 p.
- Héritier (Françoise), *Masculin/féminin I : La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996, 326p.
- Héritier (Françoise), *La différence des sexes*, Montrouge, Bayard, 2010, 98p.
- Héritier (Françoise), *Masculin/féminin II: Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 2012, 441p.
- Joly (Martine), *Introduction à l'analyse de l'image*. Paris, Nathan, 1998, 128p.
- La Rocca (Fabio), « Introduction à la sociologie visuelle », *Sociétés*, n° 95, 2007, pp. 33-40.
- Lascoumes (Pierre), Le Galès (Patrick), *Gouverner par les instruments*. Paris: Les Presses de Sciences Po, 2005, 369p.
- Lascoumes (Pierre), Le Galès (Patrick), *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2006, 126p.
- Lascoumes (Pierre) Simard (Louis), « L'action publique au prisme de ses instruments. Introduction », *Revue française de science politique* n° 61, 2011, pp. 5-22.
- Latour (Bruno), *Le métier de chercheur, regard d'un anthropologue*, Paris: Inra-Quae, 1995, 95p.
- Latour (Bruno), *Petites leçons de sociologie des sciences*, Paris, La Découverte, 2007, 256p.
- Latour (Bruno), Biezunski (Michel), *La science en action : Introduction à la sociologie des sciences [1989]*, Nouvelle éd. Paris, La Découverte, 2005, 672p.
- Latour (Bruno), Biezunski (Michel), Woolgar (Steve), *La vie de laboratoire*, Paris, La Découverte, 2006, 308p.

- Lefebvre (Henri), *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 1974, 485p.
- de Miribel (Marielle), « La circulation de l'énergie dans le contrat triangulaire », *Actualités en analyse transactionnelle*, Vol. 130, n° 2, 2009, pp. 5-15.
- Lopes (Dominic), *Understanding Pictures*, Oxford, Clarendon Press, 1996, 248p.
- Mitchell (William John Thomas) *et al*, *Que veulent les images ? : Une critique de la culture visuelle*, Dijon, Les Presses du réel, 2014, 380p.
- Némery (Jean-Claude), Thuriot (Fabrice), *Les instruments de l'action publique et les dispositifs territoriaux*, Paris, L'Harmattan, 2016, 234p.
- Pène (Sophie), « L'«agencement organisationnel», un outil de terrain ? Hommage à Jacques Girin », in Behr (Irmtraud) *et al*, *Langue, économie et entreprise : le travail des mots*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2018, pp. 185-200.
- Perrenaud (Marc), *Les mondes pluriels de Howard S. Becker: Travail sociologique et sociologie du travail*, Paris, La Découverte, 2014, 207p.
- Pinson (Gilles), « Le chantier de recherche de la gouvernance urbaine et la question de la production des savoirs dans et pour l'action », *Lien social et Politiques*, 2003, pp.39-55.
- Pinson (Gilles), *Gouverner la ville par projet : Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2009, 420p.
- Plantin (Christian), « Analogie et métaphore argumentatives », *A contrario*, vol. 16, no. 2, 2011, pp. 110-130.
- Rallet (Alain), « La théorie des conventions chez les économistes », *Réseaux. Communication - Technologie – Société*, Vol. 11, n° 62, 1993, pp. 43-61.
- Renaud (Alain), « L'image. De l'économie informationnelle à la pensée visuelle », *Réseaux*, Vol. 61, n° 5, 1993, pp. 9-32.
- Reynaud (Jean-Daniel), Richebé (Nathalie), « Règles, conventions et valeurs », *Revue française de sociologie*, Vol. 48, n° 1, 2007, pp. 3-36.
- Roqueplo (Philippe), *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris, Quae GIE, 1997, 111p.
- Rosemberg (Muriel), *Le marketing urbain en question*, Paris, Economica, 2000, 188p.
- Rosemberg (Muriel), « Marketing urbain et projet de ville : parole et représentations géographiques des acteurs », *Cybergeo : European Journal of Geography*, n° 23 octobre, 1997 [En ligne], consulté le 05/10/2019, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/1977>
- Ruano-Borbalan (Jean-Claude), « Les voies de la construction des savoirs légitimes », in Jaeger (Marcel), *Le travail social et la recherche*, Paris, Dunod, 2014, pp.18-33.
- Ruano-Borbalan (Jean-Claude), « Techno-sciences en société : les voies multiples de la légitimation des savoirs », *Innovations*, n° 52, 2017, pp. 5-15.
- De Ruyter (Thibaut), « Les malheurs de la perspective contemporaine », *Communications*, Vol. 85, n° 2, 2009, pp. 155-170.

- Saussois (Jean-Michel), *Théories des organisations*, Paris, La Découverte, 2019, 225p.
- Salmon (Christian), *Storytelling*, Paris, La Découverte, 2008, 252p.
- Schaut (Christine), « Une participation sur Ordonnance: les conseils consultatifs des locataires en Région de Bruxelles-Capitale », *Espaces et sociétés*, n° 112, 2003, pp. 41-58.
- Schaut (Christine) « L'insécurité et son traitement politique en Belgique », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 114, 2003, pp. 109-124.
- Schaut (Christine), « Ce qu'il se passe entre des choses et des groupes : la Cité modèle à Bruxelles », in Lenel (Emmanuel), *L'espace des sociologues. Recherches contemporaines en compagnie de Jean Remy*. Toulouse, Eres, 2018, p. 63-88.
- Simon (Herbert-Alexander), *Administrative Behavior [1947]*, New York, Subsequent, 1997, 352p.
- Simon (Herbert-Alexander), *Les Sciences de l'artificiel [1969]*, Paris, Folio, 2004, 464p.
- Tüscher (Anne), « The seeing-in theory of depiction and the psychophysics of picture perception », in *European Society for Philosophy and Psychology, Colloque 12 juillet 2002*, [En ligne], consulté le 05/10/2019, URL : https://www.researchgate.net/publication/36734944_The_seeing-in_theory_of_depiction_and_the_psychophysics_of_picture_perception
- Tüscher (Anne), « Échappée visuelle: l'horizon pour connaître, l'horizontal pour agir », *Faces: Journal d'Architecture*, n° 55, 2004, pp. 23-27.
- Tüscher (Anne), « L'esquisse: représentation conceptuelle ou non? », in *SCNA '05 Séminaire de Conception Architecturale Numérique*, Paris, décembre 2005. [En ligne], consulté le 05/10/2019, URL : https://www.researchgate.net/publication/293807133_L'esquisse_representati_on_conceptuelle_ou_non
- Tüscher (Anne), « La valeur cognitive et esthétique des représentations d'objets architecturaux », in Younes (Chris), Bonnaud (Xavier), *Perception Architecture Urbain*, Paris, Infolio, 2014, pp. 81-91.

5 - Epistémologie générale

- Albero (Brigitte), Brassac (Christian), « Une approche praxéologique de la connaissance dans le domaine de la formation. Éléments pour un cadre théorique », *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation*, n° 184, 2013, pp. 105-119.
- Alexandre (Victor), *Eléments de praxéologie : Contribution à une science des actes*, Paris, L'Harmattan, 2003, 290p.
- Arnheim (Rudolf), *La pensée visuelle*, Paris, Flammarion, 1979, 354p.
- Bouveresse (Jacques), *Prodiges et vertiges de l'analogie*, Paris, Raisons d'agir, 1999, 158p.
- Brown (Tim), *Change by Design: How Design Thinking Transforms Organizations and Inspires Innovation*, New York, Harper Collins, 2009, 272p.
- Dufourt (Daniel), « Une étude de cas d'épistémologie politique : la réception de l'œuvre de Jane Marcet », *Araben*, n° 3, 2006, pp. 64-97.
- Feyerabend (Paul), *La science en tant qu'art*, Paris, Albin Michel, 2003, 176p.
- Gibbons (Michael) et al, *The New Production of Knowledge: The Dynamics of Science and Research in Contemporary Societies*, Londres, SAGE, 1994, 196p.
- Joliot (Pierre), « Recherche fondamentale et recherche appliquée », in Fussman (Gérard), *La mondialisation de la recherche : Compétition, coopérations, restructurations*, Paris, Collège de France, 2013, [En ligne], consulté le 05/10/2019, URL : <http://books.openedition.org/cdf/1526>.
- de Montbrial (Thierry), *L'action et le système du monde [2002]*, Paris, 3^e éd. Presses Universitaires de France, 2011, 612p.
- OCDE, *Frascati Manual 2002 : Proposed Standard Practice for Surveys on Research and Experimental Development, The Measurement of Scientific and Technological Activities*, Paris, OCDE, 2002.
- Prost (Robert), *Concevoir, inventer, créer: Réflexions sur les pratiques*, Paris, L'Harmattan, 2000, p338.
- Schön (Donald), *The Reflective Practitioner. How professionals think in action*, Londres, Temple Smith, 1983, 362p.
- Sokal (Alan), Bricmont (Jean), *Impostures intellectuelles*, Paris, Odile Jacob, 1997, 276p.
- Stjernfelt (Frederik), « Diagrams as Centerpiece of a Peircean Epistemology », *Transactions of the Charles S. Peirce Society*, Vol. 36, n° 3, 2000, pp. 357-384.
- Visser (Willemien), *The Cognitive Artifacts of Designing*, Mahwah, CRC Press, 2006, 280p.

6 – Corpus

Ouvrage :

- Ascher (François), « Les non-choix du SDRIF en font un catalogue, mais pas un projet stratégique », *Pouvoirs locaux*, n°73, 2007, pp. 57-60.
- Blanc (Christian), *Le Grand Paris*, Paris, Cherche Midi, 2010, 264p.
- Bleskine (Helene), *Le Grand Paris est un roman*, Paris, La Villette, 2009, 142p.
- Decoster (François), Klouche (Djamel), Puloin (Caroline), *Grand Paris Stimulé*. Paris, l'AUC, 2009, 272p.
- Eleb (Monique) (*dir*), Châtelet (Anne-Marie), Mandoul (Thierry), *Penser l'habité: le logement en questions*, Liège, Mardaga, 1988, 183p.
- Geipel (Finn) *et al*, *Grand Paris Métropole Douce*, Paris, Beauchesne, 2009, 192p.
- Koolhaas (Rem), Mau (Bruce), *S, M, L, XL*, New York, The Monacelli Press, 1995, 1376p.
- Lengereau (Éric) (1), « La recherche architecturale, une biographie: matériaux pour l'histoire: La mise en place de la recherche architecturale: rapport préliminaire. », Paris, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, 1996.
- Lengereau (Eric), « L'architecture entre culture et équipement (1965-1995) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 53, 1997, pp. 112-123.
- Lengereau (Eric), « La Vème République et la politique de l'architecture, 1958-1981 : les hommes, les idées, les dispositifs », Thèse, Paris 1, 1999.
- Lengereau (Eric), *L'Etat et l'architecture. 1958-1981. Une politique publique ?* Paris, Picard, 2001, 2001 559p.
- Lengereau (Eric), *Architecture, urbanisme et pratiques de l'Etat, 1960-2010*, Paris, La Documentation Française, 2018, 320p.
- Lengereau (Eric), *et al. Vers un doctorat en architecture*, Paris, BRAUP, 2005, 234p.
- Lengereau (Eric), *et al. Architecture et construction des savoirs. Quelle recherche Doctorale ?*, Paris, Éditions Recherches, 2008, 232p.
- Maas (Winy), *MVRDV - Metacity Datatown*, Rotterdam, 010 Uitgeverij, 1999, 224p.
- Mangin (David), *La ville franchisée: Formes et structures de la ville contemporaine*, Paris, La Villette, 2004, 480p.
- Mangin (David), « Du projet urbain au projet de territoire : à propos des formes contemporaines de l'urbanisation ». Thèse, Université Paris-Est Créteil Val de Marne, 2007.
- Mantziaras (Panos) Vigano (Paola), *Urbanisme de l'espoir : Projeter des horizons d'attente*, Genève, Métispresses, 2018, 224p.
- Mariolle (Béatrice), Villien (Philippe), *Subagglo 2030, Grand Paris hors les murs*, Paris, Editions Recherches et ENSAPB, 2011, 224p.

- Mariolle (Béatrice), Villien (Philippe), *Subaglo 2030 & tourisme : Grand Paris hors les murs*, Paris, Editions Recherches et ENSAPB, 2012, 304p.
- Mariolle (Béatrice), Villien (Philippe), *et al, Subaglo en représentations*, Paris, Bookstorming, 2017, 155p.
- Mangin (David) *et al, Paris/ Babel. Une mégapole européenne*, Paris, La Villette, 2013, 416p.
- Mangin (David), Girodo (Marion), *et al, Mangroves urbaines*, Paris, Dominique Carre, 2016, 308p.
- Le Moniteur, *Le Grand Pari(s), consultation internationale sur l'avenir de la métropole parisienne*. Paris, Le Moniteur, 2009.
- Orfeuil (Jean-Pierre), Wiel (Marc), *Grand Paris. Sortir des illusions, approfondir les ambitions*, Paris, Scrineo, 2012, 336p.
- Paneraï (Philippe), « Le Grand Paris est à nous », *Tous urbains*, Vol. 7, n° 3, 2014, pp. 16-17.
- Paneraï (Philippe), Castex (Jean), Depaule (Jean-Charles), *Formes urbaines de l'îlot à la barre*, Marseille, Parenthèses, 1997, 196p.
- Paneraï (Philippe), Mangin (David), *Projet urbain*, Marseille, Parenthèses, 1999, 185p.
- Schuiten (Peeters), *Revoir Paris*, Bruxelles-Paris, Casterman, 2014.
- Secchi (Bernardo), Vigano (Paola), *La Ville Poreuse: Un Projet Pour le Grand Paris et La métropole de l'après Kyoto*, Genève, Métispress, 2011, 296p.
- Venturi (Robert), Izenour (Steven), Scott Brown (Denise), *Learning from Las Vegas - Revised Edition: The Forgotten Symbolism of Architectural Form*, Cambridge, The MIT Press, 1977, 192p.
- Vigano (Paola), *Les Territoires de l'Urbanisme: Le Projet Comme Producteur de Connaissance*, Genève, Métispresses, 2012, 293p.

Colloque :

- Lengereau (Eric) (2), « Formation Doctorale et Recherche Architecturale en France », in *EAAE/AEE Conference, Doctorates in Architecture, 8-10 february 1996*, Delft, Publikatieburo Bouwkunde, 1996, pp. 41-46.
- Lengereau (Eric), « Les origines de la recherche architecturale en France », in *L'architecture entre pratique et connaissance scientifique, Colloque, Paris, Collège de France*, 16 janvier 2015.
- Mantziaras (Panos), « Vers une épistémologie de l'Architecture » in Cohen Jean Louis, *L'architecture entre pratique et connaissance scientifique Paris, Collège de France*, 16 janvier 2015.
- de Portzamparc (Christsian), « La ville Age III », in *Conférences d'architectes au Pavillons de l'Arsenal, le 24 novembre 1993*, Paris, Pavillon de l'Arsenal, 1997.

Article de journaux :

- Allix (Grégoire), Edelmann (Frédéric), Jérôme (Béatrice), « Guerre de position et doutes sur l'avenir dans la consultation pour le Grand Paris », *Le Monde*, 13 mars 2009.
- Béhar (Daniel), Martin (Didier), de Portzamparc (Christian), « Grand Paris : inventons ensemble une nouvelle façon de faire la métropole », *Le Monde*, 15 avril 2010.
- Blanc (Christian), « L'ambition nationale du Grand Paris, par Christian Blanc », *Le Monde*, 23 novembre 2009.
- Brommelaer (Claire), Rochebouet (Béatrice), « Architecture : les dix projets du Grand Paris dévoilés », *Le Figaro*, 12 mars 2009.
- Burgel (Guy), « Sous le Grand Paris s'impose la question urbaine », *Le Monde*, 16 octobre 2009.
- Defawe (Jean-Philippe), « Grand Paris : le projet de métro de Christian Blanc part favori », *Le Moniteur*, 28 avril 2009.
- Guénot (Hervé), « L'incroyable projet du périphérique habité », *Journal du Dimanche*, 8 juin 2014.
- Gilli (Frédéric), « Grand Paris, l'occasion manquée ? », *Le Monde*, 23 novembre 2009.
- Jérôme (Béatrice), « Les projets pour le Grand Paris se multiplient dans une certaine confusion », *Le Monde*, 24 février 2009.
- Jérôme (Béatrice), « Grand Paris : la rocade souterraine de Christian Blanc est contestée par les architectes. », *Le Monde*, 16 mars 2009.
- Jérôme (Béatrice), « Les architectes continuent de penser au Grand Paris », *Libération*, 30 avril 2009.
- Jérôme (Béatrice), « Les architectes se sentent "comme le cresson autour du rôti" », *Le Monde*, 23 novembre 2009.
- Perrodeau (Guillaume), « Benjamin Griveaux : Le périphérique parisien, une barrière mentale », *Europe 1*, 21 septembre 2018 [En ligne] URL : www.europe1.fr/politique/benjamin-griveaux-le-peripherique-parisien-une-barriere-mentale-3761330
- Levy (Albert), « Le "Grand Paris" n'est pas qu'un grand métro ». *Le Monde*, 12 octobre 2010.
- Nouvel (Jean), « Le projet du Grand Paris est menacé de s'enliser dans la confusion », *Le Monde*, 20 octobre 2009.
- Nouvel (Jean), « Mais enfin Monsieur Blanc !... », *Le Monde*, 19 mai 2010.
- S.L., « Grand Paris : le coup de sang de Blanc contre Fillon », *Le Figaro*, 30 septembre 2009.

Annexes

Annexe 1 : Liste des principales abréviations

- AFTRP : Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne
- AIGP : Atelier International du Grand Paris
- APUR : l'Atelier Parisien d'Urbanisme
- BRAUP : Bureau de la Recherche Architecturale Urbaine et Paysagère
- CDT : Contrat de Développement Territorial
- CIN : Contrat d'Intérêt National
- CORDA : Comité pour la Recherche et le Développement en Architecture
- CSAOPR : Comité Supérieur de l'Aménagement et de l'Organisation Générale de la Région Parisienne
- CSRA : Centre de Spécialisation et de Recherche Architecturales
- DATAR : Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
- DREIF : Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France
- DRIEA Île-de-France: Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement de de l'Aménagement d'Île-de-France
- ENSA : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- EPT : Etablissement Public Territorial
- GIP : Groupement d'Intérêt Public
- IAU-IDF : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France
- IAURIF : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France
- IAURP : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne
- MAPTAM : Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
- MCC : Ministère de la Culture et de la Communication
- MEEDDAT : Ministère de l'Environnement, de l'Écologie du Développement Durable et de l'Aménagement des Territoires

MGP : Métropole du Grand Paris

NOTRe : Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

OIN : Opération d'Intérêt National

PADOG : Plan d'Aménagement et d'Organisation Général de la Région Parisienne

PARP : Plan d'Aménagement de la Région Parisienne

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

POS : Plan d'Occupation du Sol

PUCA : Plan Urbanisme Construction Architecture

RATP : Régie Autonome des Transports Parisiens

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAU : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisation

SDAURP : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisation de la Région de Paris

SDAURIF : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisation de la Région Île-de-France

SDRIF : Schéma Directeur de la Région Île-de-France

SEM : Société d'Économie Mixte

SGP : Société du Grand Paris

SRA : Secrétariat de la Recherche Architecturale

STIF : Syndicat de Transport d'Île-de-France

Annexe 2 : Chronologie

Sources : Les sources de cette chronologie sont multiples. Nous avons utilisé les sources disponibles sur des sites institutionnels. Nous avons utilisé les sites de : la Région publiant les comptes rendu de délibération, du Sénat et de l'Assemblée nationale publiant des rapports en vue des différents projets de loi, de la Préfecture de Région. D'autres sources institutionnelles sont mobilisées telle que le site du CNDP, de l'AIGP et de la SGP. Les articles de journaux sont utilisés pour corroborer les dates. Enfin l'Observatoire du Grand Paris permet de compléter cette chronologie.

- <https://www.debatpublic.fr/>
- <https://www.Îledefrance.fr>
- <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/Île-de-france/Region-et-institutions/Portrait-de-la-region/Le-Grand-Paris/Le-Grand-Paris-en-bref/Les-temps-forts-du-Grand-Paris>
- <https://www.senat.fr>
- <http://www.assemblee-nationale.fr>
- <https://observatoiregrandparis.org>
- http://www.lemonde.fr/international/article/2005/09/14/1-Île-de-france-dessine-son-amenagement-a-l-horizon-2020_688872_3210.html
- <https://www.debatpublic.fr/projet-metro-automatique-proche-couronne-parisienne-arc-express-devenu-projet-grand-paris-express>
- http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-projet16/docs/docs-ref/SDRIF_avis_État_sept07.pdf<http://www.senat.fr>
- <https://www.ateliergrandparis.fr/grandparis/index.php>

Légende :

Évènements marquants
Élections locales ou nationales
Identification d'actions étatiques impactant la révision du SDRIF
Synchronicité entre les moments forts de la consultation de 2008 et les annonces du Secrétariat d'État en charge du Développement de la Région Capitale

Les conventions de l'Architecture au prisme du dispositif du Grand Paris

Date	Région : événements marquants pour la rédaction du SDRIF	État : événements marquants pour la Loi sur le Grand Paris et la SGP	État : événements marquant pour la consultation sur le « Grand Paris et l'AIGP	Ville de Paris : événements marquant pour le Syndicat mixte d'étude « Paris métropole »
2004 Janvier - Fév				
Mars	28 mars 2004 : réélection de Jean-Paul Huchon à la Présidence du Conseil régional			
Avril - Mai				
Juin	24 juin 2004 : Délibération du Conseil régionale pour la révision du SDRIF			
Juillet - Dec				
2005 Janvier - Juin				
Juillet	1^{er} juillet 2005 : Retrait de l'État du conseil d'administration du STIF qui est alors présidé par la Région			
Aout	31 aout 2005 : Décret ouvrant l'ouverture de révision du SDRIF			
Septembre	13 septembre 2005 : Le gouvernement mandate le préfet de Région pour la révision du SDRIF			
Octobre - Dec				
2006 Janvier - Mai				
Juin	23 Juin 2006 : délibération du Conseil régional sur « Une Vision régionale pour l'Île-de-France, les orientations de la Région pour la révision du SDRIF »			
Juillet				07 juillet 2006 : 1 ^{er} conférence métropolitaine à Vanves
Aout - Sept				
Octobre	12 octobre 2006 : avis du CESR relatif à la révision du SDRIF : « contributions complémentaires du CESR Île-de-France »			
Novembre	29 novembre 2006 : présentation de l'avant-projet du SDRIF			29 novembre 2006 : 2 ^{ème} conférence métropolitaine à Paris.
Décembre				21 décembre 2006 : 3 ^{ème} conférences métropolitaines à Paris
2007 Janvier				
Fevrier	15 février 2007 : délibération du Conseil régional arrêtant le projet de SDRIF			
Mars - Avril				
Mai		Élection de Nicolas Sarkozy à la Présidentielle		
Juin	26 juin 2007 : La Chambre de commerce de la Région Île-de-France émet un avis défavorable sur le projet de SDRIF	26 juin 2007 : discours de Nicolas Sarkozy à Roissy		
Juillet	29 juin au 17 juillet 2007 : recueil des avis des conseils généraux d'Île-de-France sur le projet de SDRIF			06 juillet 2007 : 4 ^{ème} Conférences métropolitaines à Cachan
Aout				
Septembre	17 septembre 2007 : un rapport de la Préfecture régional émet un avis défavorable sur le projet de SDRIF		17 septembre 2007 : inauguration de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine. Annonce par le Président du lancement de la consultation pour le « Grand Paris »	25 septembre 2007 : 5 ^{ème} Conférences métropolitaines à Paris
Octobre	25 octobre 2007 : lancement de la commission « Scenarii pour la métropole Paris – Île-de-France demain » par la Région			
Novembre				
Décembre	15 octobre - 8 décembre 2007 : enquête publique			05 décembre 2007 : 6 ^{ème} Conférences métropolitaines à Vincennes
2008 Janvier				
Fevrier				
Mars		18 mars 2008 : nomination de Christian Blanc – Secrétaire d'État chargé du Développement de la Région Capitale	mars 2008 : publication de l'appel d'offre pour la «Consultation internationale pour l'avenir du Paris métropolitain, le grand pari de la région parisienne»	16 mars 2008 : réélection de Bertrand Delanoë à la Mairie de Paris
Avril	Avril 2008 : Remise du rapport de la commission « Scenarii pour la métropole Paris – Île-de-France demain » par la Région	08 avril 2008 : rapport Dallier « Le Grand Paris : un vrai projet pour un enjeu capital »		
Mai		07 mai 2008 : lettre de mission de Nicolas Sarkozy à Christian Blanc		
Juin	11 juin 2008 : remise du rapport de la commission d'enquête sur le projet de SDRIF	11 juin 2008 : lettre du premier ministre François Fillon au président de la Région Jean Paul Huchon pour lui faire par de son désaccord sur le	4 juin 2008 : l'État charge 10 équipes pour travailler sur le « Grand Pari ». Première réunion de lancement de la première phase de recherche	25 juin 2008 : assises de la métropole

Les conventions de l'Architecture au prisme du dispositif du Grand Paris

		SDRIF manquant d'ambition et tablant sur une croissance trop faible		
Juillet				
Aout				
Septembre	25 septembre 2008 : délibération du Conseil régional adoptant le projet de SDRIF		8 septembre 2008 : premier rendu intermédiaire des travaux de recherche 15 et 16 septembre 2008 : premier séminaire de coordination scientifique et début de la seconde phase de recherche	
Octobre	8 octobre 2008 : transmission à la Préfecture de région du projet de SDRIF	23 octobre 2008 : publication d'un projet de développement pour la Région Capitale par Christian Blanc avec la création d'un cluster sur le plateau de Saclay.		01 octobre 2008 : élaboration des statuts de Paris Métropole lors de la 8 ^{ème} conférence métropolitaine
Novembre			07 novembre 2008 : rendu de la première phase de recherche, rendu intermédiaire de la seconde phase 14 novembre 2008 : deuxième séminaire de coordination scientifique	05 novembre 2008 : finalisation des statuts de Paris Métropole lors de la 8 ^{ème} conférence métropolitaine
Décembre		1er décembre 2008 : Proposition de projet de loi par le ministère de Christian Blanc pour la création de l'établissement public de Paris Saclay.		
2009 Janvier			09 janvier 2009 : Rendu de la seconde phase de recherche 16-19 janvier 2009 : Troisième séminaire de coordination scientifique et début de la réalisation de l'exposition à la Citée de l'architecture et du patrimoine	
Fevrier				09 février 2009 : Séance de la Conférence Métropolitaine à Paris
Mars		17 mars 2009 : présentation des conclusions des dix équipes en présence de Christian Blanc.		30 mars 2009 : échange dans le cadre des conférences métropolitaines avec les dix équipes.
Avril		29 avril 2009 : présentation de projets de rocade de 130km, de nouvelles gares TGV ainsi que des neuf pôles de développement	29 avril 2009 : inauguration de l'exposition des travaux des dix équipes ayant participé à la consultation sur le «Grand Pari(s)»l'agglomération parisienne »	30 avril 2009 : les statuts de Paris métropole sont approuvés par le préfet
Mai				
Juin				10 juin 2009 : lancement du Syndicat Mixte d'étude Paris Métropole
Juillet	08 Juillet 2009 : adoption par le STIF du projet Arc Express 09 juillet 2009 : saisine de la commission nationale du débat publique (CNDP) par le STIF ayant approuvé les principes de l'« Arc Express »			08 juillet 2009 : séance du Comité syndical au Conseil régional. Échanges sur les projets de transports
Aout				
Septembre	02 septembre 2009 : le CNDP décide d'organiser le débat public en insistant sur les conditions de compatibilité entre les projets d'« Arc Express » et du « Grand Paris »	30 septembre 2009 : rapport de Gilles Carrez sur le financement du projet de transport public du Grand Paris.		25 septembre 2009 : Paris Métropole s'exprime en faveur d'une collaboration avec l'État et définit une position commune face au projet de loi pour le Grand Paris.
Octobre	8 octobre 2009 : délibération du Conseil régional d'Île-de-France demandant au Gouvernement d'approuver le SDRIF, autorisant le Président du Conseil régional à engager une action contentieuse contre le refus du Gouvernement d'approuver le SDRIF et émettant un avis défavorable sur l'avant-projet de loi relatif au Grand Paris	07 octobre 2009 : le projet de loi sur le Grand Paris est examiné en conseil d'État	30 octobre 2009 : annonce par le Premier Ministre Fillon de la constitution de l'AIGP	
Novembre	10 novembre 2009 : courrier du Président du Conseil régional d'Île-de-France au Premier ministre réitérant la demande d'approbation du SDRIF et transmettant la délibération du Conseil régional du 8 octobre 2009			06 novembre 2009 : séance du Comité syndical à Cergy-Pontoise. Échange sur La Défense et sur le rôle de la Grande couronne dans la métropole
Décembre	7 décembre 2009 : dépôt devant le Conseil d'État d'une requête de la Région d'Île-de-France demandant l'annulation du refus de l'État de transmettre au Conseil d'État un projet de décret d'approbation du projet de révision du SDRIF du 25 septembre 2008	1er décembre 2009 : adoption par l'assemblée nationale du projet de loi du Grand Paris	15 décembre 2009 : Nicolas Sarkozy reçoit les dix équipes ayant participé à la consultation sur le « Grand Paris »	17 décembre 2009 : premier Forum Paris Métropole
2010 Janvier				
Fevrier			09 Février 2010 : Bertrand Lemoine est	18 février 2010 : séance du Comité

Les conventions de l'Architecture au prisme du dispositif du Grand Paris

			nommé directeur de l'AIGP	syndical à Evry. Échanges sur les projets de territoire
Mars	21 mars 2010 : réélection de Jean-Paul Huchon à la Présidence du Conseil régional			
Avril		26 avril 2010 : adoption avec modifications par le Sénat de la loi du « Grand Paris »		13 avril 2010 : séance du Comité syndical à Vincennes. Échanges sur les relations avec l'État
Mai		26 mai 2010 : le texte de loi sur le « Grand Paris » est adopté à l'Assemblée nationale. 27 mai 2010 : le projet de loi définitif sur le « Grand Paris » est adopté par le Sénat.		31 mai 2010 : séance du Comité syndical à Bobigny
Juin	14 juin 2010 : transmission au Conseil d'État d'un projet de décret d'approbation du SDRIF	3 juin 2010 : promulgation de la loi relative au Grand Paris		16 juin 2010 : les communes de droite adhérent à Paris Métropole
Juillet		04 Juillet 2010 : démission de Christian Blanc 07 juillet 2010 : publication des décrets relatifs à la Société du Grand Paris		
Aout				
Septembre	30 septembre 2010 : lancement des enquêtes publiques relatives aux projets « Arc Express » et « Réseau du Grand Paris »		9 et 10 septembre 2010 : séminaire du conseil scientifique de l'AIGP sur la mobilité	
Octobre	7 octobre 2010 : ordonnance de non lieu de la 1 ^{ère} sous-section de la section du contentieux du Conseil d'État sur la requête de la Région d'Île-de-France demandant l'annulation du refus de l'État de transmettre au Conseil d'État un projet de décret d'approbation du projet de révision du SDRIF du 25 septembre 2008 27 octobre 2010 : avis défavorable de l'Assemblée générale du Conseil d'État sur le projet de décret d'approbation du SDRIF			04 octobre 2010 : séance du Comité syndical à Créteil. Point sur les travaux des commissions de Paris Métropole
Novembre			18 novembre 2010 : l'AIGP présente ses contributions au débat public sur le transport	08 novembre 2010 : séance du Comité syndical à Paris. Renouvellement des instances
Décembre				10 décembre 2010 : 2e Forum de Paris Métropole « Initiatives Métropolitaines ». 1ère présentation publique des 74 initiatives déposées dans le cadre de l'Appel à initiatives
2011 Janvier	26 janvier 2011 : protocole d'accord entre l'État et la Région relatif aux transports publics en Île-de-France			
Février				11 février 2011 : séance du Comité syndical à Nanterre. Débat d'orientation budgétaire
Mars			11 mars 2011 : adhésion de Paris Métropole à l'AIGP 29 Mars 2011 : adhésion de la Ville de Paris à l'AIGP	11 mars 2011 : séance du Comité syndical à Romainville. Adoption du budget 2011. Débat sur la péréquation financière. Adhésion à l'AIGP
Avril			08 avril 2011 : adhésion de la Région à l'AIGP	
Mai		26 mai 2011 : le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris adopte le schéma d'ensemble du « Réseau du Grand Paris »		27 mai 2011 : séminaire de Sceaux consacré à la gouvernance de la métropole
Juin		24 juin 2011 : publication du décret relatif aux contrats de développement territorial	07 juin 2011 : Pierre Mansat est élu président de l'AIGP	17 juin 2011 : séance du Comité syndical au Conseil régional d'Île-de-France consacré à la péréquation financière
Juillet				
Aout		26 aout 2011 : publication du décret approuvant le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris		
Septembre				30 septembre 2011 : séance du Comité syndical au Stade de France, Plaine Commune consacrée à la gouvernance de la métropole
Octobre			10 octobre 2011 : Discours de Nicolas Sarkozy à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine. « Grand Paris, 4 ans après ». Annonce du lancement d'une nouvelle consultation	
Novembre				
Décembre			01 décembre 2011 : lancement de la	05 décembre 2011 : forum à

Les conventions de l'Architecture au prisme du dispositif du Grand Paris

			candidature pour le renouvellement des équipes du Conseil Scientifique de l'AIGP	Nogent-sur-Marne : " La gouvernance dans tous ses états ". Echanges élus, équipes des collectivités, experts et acteurs de la société civile
2012				
Janvier				
Fevrier				03 février 2012 : séance du Comité syndical à Arcueil. Première approche des principes généraux pour les Contrats de Développement territorial
Mars			mars 2012 : publication des « 12 clefs de lectures pour comprendre le Grand Paris »	09 mars 2012 : séance du Comité syndical à Paris. Vote du budget
Avril				10 avril 2012 : ateliers de rédaction du Livre vert sur la gouvernance
Mai		Élection de François Hollande à la Présidence		20 mai 2012 : publication du Livre (ou)vert : "Pour une métropole durable : quelle gouvernance ?"
Juin		26 juin 2012 : discours « Un Grand Paris pour les habitants » de Cécile Duflot, ministre en charge du Grand Paris, à la Maison de l'architecture de Paris	22 juin 2012 : renouvellement des équipes du Conseil Scientifique de l'AIGP	
Juillet				05 juillet 2012 : séance du Comité syndical à Clichy-sous-Bois. Habitat durable et résolution sur les CDT
Aout				
Septembre			septembre 2012 : lettre de commande pour les études « Habiter le Grand Paris » et « Systèmes métropolitains »	
Octobre	25 octobre 2012 : une nouvelle version du SDRIF a été adoptée par le conseil régional d'Île-de-France. Cette version, dénommée <i>Objectif Île-de-France 2030</i>		11 octobre 2012 : conférence « Métabolisme de la métropole, Cycle 1, Logistique urbaine » à Roissy	1er octobre 2012 : Séance du Comité syndical à Villecresnes. Lancement des débats publics : Demain, quel Grand Paris ?
Novembre			22 novembre 2012 : conférence « Métabolisme de la métropole, Cycle 1, Logistique urbaine » à Achères	
Décembre			06 décembre 2012 : conférence « Métabolisme de la métropole, Cycle 1, Logistique urbaine » à Rungis	14 décembre 2012 : soirée de restitution des débats publics "Demain, quel Grand Paris ?" 17 décembre 2012 : séance du Comité syndical à Nanterre. Renouvellement des instances.
2013				
Janvier		18 janvier 2013 : modification des CDT par la loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement.		
Fevrier			14 février 2013 : conférence « Métabolisme de la métropole, Cycle 2, Economies immatérielles » à La Défense	08 février 2013 : séance du Comité syndical à Rueil-Malmaison. Production des avis de Paris Métropole sur les CDT - Résolution de Paris Métropole pour une métropole solidaire et attractive
Mars		06 mars 2013 : discours du Premier ministre Jean Marc Ayrault annonçant que le SDRIF redevient le document de référence et que la Société du Grand Paris revient dans le droit commun	21 mars 2013 : conférence « Métabolisme de la métropole, Cycle 2, Economies immatérielles » à Saclay 22 mars 2013 : présentation des travaux des équipes du Conseil Scientifique de l'AIGP - Habiter le «Grand Paris»	29 mars 2013 : séance du Comité syndical à Montreuil. Présentation et adoption du rapport de la commission Santé et Territoires - Avis sur les CDT
Avril		10 avril 2013 : le texte pour la loi MAPTAM est présenté au conseil des ministres	24 avril 2013 : conférence « Métabolisme de la métropole, Cycle 2, Economies immatérielles » à Plaine Commune	
Mai	28 mars au 14 mai 2013 : enquête public sur le SDRIF 2030		23 mai 2013 : conférence « Métabolisme de la métropole, Cycle 2, Territoires d'industrie » à Vallée de la Bièvre	24 mai 2013 : séance du Comité syndical à Champs-sur-Marne. Présentation et compte rendu des débats publics « Demain, quel grand Paris ? »
Juin		06 juin 2013 : la loi MAPTAM est adoptée en première lecture au Sénat avec modifications	20 juin 2013 : conférence « Métabolisme de la métropole, Cycle 2, Territoires d'industrie » à Marne la Vallée	
Juillet		23 juillet 2013 : la loi MAPTAM est adoptée en première lecture au à l'assemblée avec modifications	01 juillet 2013 : exposition des travaux des équipes du Conseil Scientifique de l'AIGP - Habiter le «Grand Paris» 11 juillet 2013 : conférence « Métabolisme de la métropole, Cycle 2, Territoires d'industrie » au Bourget	
Aout				
Septembre	7 septembre 2013 : rapport de l'enquête public remis au président de région			
Octobre	18 octobre 2013 : adoption du SDRIF	07 octobre 2013 : la loi MAPTAM est	1^{er} Octobre 2013 : annonce du départ de	

Les conventions de l'Architecture au prisme du dispositif du Grand Paris

	2030 au Conseil régionale	adoptée en deuxième lecture au Sénat avec modifications	Bertrand Lemoine au poste de directeur de l'AIGP. Publication de la fiche de poste pour la direction de l'AIGP 24 Octobre 2013 : Date limite de dépôt des candidatures pour la direction de l'AIGP	
Novembre				
Décembre	27 décembre 2013 : Le SDRIF 2030 est adopté par le conseil d'État	12 décembre 2013 : la loi MAPTAM est adoptée en deuxième lecture au à l'assemblée 26 décembre : un recours est déposé par 60 députés contre la loi MAPTAM. Le recours porte notamment sur la création de la MGP		
2014 Janvier		23 janvier 2014 : le conseil constitutionnel rend sa décision et déclare la loi conforme 27 janvier 2014 : promulgation de la loi MAPTAM	29 janvier 2014 : colloque « Systèmes métropolitains »	
Fevrier				07 février 2014 : résolution de Paris Métropole pour se « refonder [...] et devenir une force motrice d'une construction métropolitaine »
Mars				13 mars 2014 : création de 4 groupes de travail au sein de Paris Métropole
Avril				05 avril 2014 : élection d'Anne Hidalgo à la Mairie de Paris
Mai		19 mai 2014 : création de la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris		
Juin		18 juin 2014 : présentation de la loi NOTRe au conseil des ministres	Juin 2014 : rédaction du document : « 12 clefs pour inventer le projet métropolitain du Grand Paris »	12 juin 2014 : les élus de Paris Métropole rencontrent le Premier Ministre et lui demande de pouvoir modifier l'article 12 de la loi MAPTAM
Juillet				
Aout			07 aout 2014 : publication de la fiche de Poste pour la direction de l'AIGP	
Septembre			11 septembre 2014 : date limite de dépôt des candidatures pour la direction de l'AIGP 24 septembre 2014 : nomination de Mireille Ferri au poste de directrice de l'AIGP	
Octobre		13 octobre 2014 : premier comité interministériel sur le Grand Paris		
Novembre				
Décembre				
2015 Janvier		27 janvier 2015 : la loi NOTRe est adoptée en première lecture par le Sénat avec modifications.	23 janvier 2015 : séminaire : La Conférence climat 2015 et le Grand Paris feront-ils bon ménage ? 29 janvier 2015 : question vive : La Conférence climat 2015 et le Grand Paris feront-ils bon ménage ? (Palais de Tokyo) 30 janvier 2015 : séminaire : Métropole mondiale	
Fevrier			05 février 2015 : question vive : Existe-t-il un modèle européen de la Métropole ? Comment le local équilibre-t-il la mondialisation ? (Maison de l'architecte) 06 Février 2015 : séminaire : Migration et solidarités	
Mars		10 mars 2015 : la loi NOTRe est adoptée en première lecture par l'Assemblée avec modifications.	05 mars 2015 : question vive Quelle place pour l'étranger dans la métropole ? Construire une nouvelle utopie métropolitaine ? (Musée de l'histoire de l'immigration) 06 mars 2015 : séminaire : Qualité et innovation architecturales et urbaines 26 mars 2015 : question vive : 70 000 logements, c'est tout ? (Pavillon de l'arsenal) 27 mars 2015 : séminaire mobilité et habitats	
Avril		14 avril 2015 : deuxième comité	09 avril 2015 : question vive : Le logement,	

Les conventions de l'Architecture au prisme du dispositif du Grand Paris

		interministériel sur le Grand Paris	qualité versus quantité ? (Pavillon de l'arsenal)	
Mai			10 avril 2015 : séminaire : Gouvernance 05 mai : 2015 : question vive : Qui décide de l'intérêt métropolitain ? (Nanterre) 06 mai 2015 : séminaire : Risque et résilience 21 mai 2015 : question vive : Le Grand Paris est-il prêt pour un risque majeur ? (Maison de l'architecte) 22 mai 2015 : séminaire : Nouvelle économie	
Juin		02 juin 2015 : la loi NOTRe est adoptée en deuxième lecture par le Sénat avec modifications	04 juin 2015 : Question Vive : L'Économie du Grand Paris sera-t-elle assez robuste ? (Vincennes)	
Juillet		02 juillet 2015 : la loi NOTRe est adoptée en deuxième lecture par l'assemblée avec modifications 09 juillet 2015 : signature du contrat de plan État-Région en Île-de-France 2015-2020 16 juillet 2015 : la loi NOTRe est adoptée par l'Assemblée puis par le Sénat 22 juillet 2015 : un recours est déposé par au moins soixante sénateurs et au moins soixante député contre la loi NOTRe		
Aout		06 aout 2015 : le conseil constitutionnel rend sa décision et censure la disposition sur le mode d'élection des conseillers métropolitains de la Métropole du Grand Paris. 07 Aout 2015 : promulgation de la loi NOTRe avec notamment l'article 59.		
Septembre				
Octobre		15 octobre 2015 : troisième comité interministériel sur le Grand Paris		
Novembre				
Décembre	18 décembre 2015 : élection de Valérie Pécresse à la Présidence du Conseil régional		Du 5 novembre au 20 décembre 2016 : événement Grand Paris #Climat	
2016 Janvier		1^{er} janvier 2016 : création de la Métropole du Grand Paris et des 12 EPT. Création des 17 EPCI 22 janvier 2016 : élection de Patrick Ollier comme président de la Métropole du Grand Paris		
Fevrier - Mai				
Juin			17 juin 2016 : le Grand Paris 8 ans après : débat à la Maison de l'architecture	
Juillet			07 Juillet 2016 : lancement de l'appel à candidature pour la constitution du Conseil de l'AIGP	
Aout - Nov				
Décembre				16 décembre 2016 : Paris Métropole change de nom et devient le « Forum métropolitain du Grand Paris »
2017 Janvier - Mars				
Avril			03 avril 2017 : démission de Pierre Mansat de la Présidence de l'AIGP.	
Mai - Sept				
Octobre			20 octobre 2017 : Article dans le moniteur annonçant la fin de l'AIGP	
Nov - Dec				

Annexe 3 : Liste des équipes ayant répondu à l'appel d'offre de 2008

Source : Fiche d'analyse des offres remises au BRAUP lors de l'appel d'offre de 2008. Les intitulés sont repris dans le même ordre et selon la même appellation que sur les fiches d'analyse des offres : lorsqu'une personne est nommée, c'est son nom qui est retenu même si cette dernière est membre d'une organisation (agence laboratoire, BET), lorsqu'une organisation est nommée, c'est l'organisation qui prime sur ses membres.

Légende :	Mandataire Cotraitant <i>Sous-traitant</i>
-----------	---

01 – **Groupe ACTAR (Manuel Gausa et Florence Raveau)**, Alphaville
Association Intelligent Coast, Axe Architecture y entorne SL, Nabito Architectura, Michel & Miquel

02 – **Francis Soler**, Demians, Ricciotti, Agence SOM, Groupe SETEC, *Julien Blaine, Francis Cuillier*

03 – **Rogers Stirck Harbours & Partners**, London School of Economics, Wheat Rick Nigel Tonks

04 – **Roland Castro**, ENSAPLV, AMP, Nexity, Berim, *Pascal Aubry, Guy Sorman, Catherine Tournoux, Augustin Berque, Jean Pierre Le Dantec, Alain Bourdin*

05 – **Christian Horn**, Urban Challeng, AD N'da, Astrid Verspieren, laboratoire LOUEST, Alain Bubkex, Philippe Jonathan, *laboratoire MRTE, laboratoir FONDETERRA*

06 – **Architecture Studio**, ILEX Paysage, Jacques Levy, *Encore Heureux, Composante urbaine, Projet Base, Dominique Bourg, Jean Mario Roger Naudin, Vincent Girard, Pascal Perrineau, Jean Marc Besse, Vincent Kaufmann, SCP Lefevre et Pelletier, Fondation Abbé Pierre, Victor Chomentowski, Jacques De Courson, Eco Cités, Jean Christophe Ballot*

07 – **Agence Grumbach**, Jean Robert Mazaud, IPRAUS, SYSTRA, Arte Charpentier, *Joan Busquet, Bruno Fortier, Hélène Saudecerre, Jean Michel Guenod, Francis Nordemann, Dani Karavan*

- 08 – **Architecture Action**, Alain Guiheux, Yan le Gal, Dominique Hermnadez, *LIAT, Gilles Novarina, Agata Spaziante, Gilles Delalex, BIOL Conseil, Alain Fleischer*
- 09 – **Agence Nicolas Michelin**, Manuel Tardits, Eric Desplanches, Jacqueline Osty, *Jean Castex, LAUA, Jean Louis Violeau, Zhou Jian, Lipsky Rollet, Brigit Dekosmi, Groupe IOSIS, Nathalie Criniere, Béatrice Fichet*
- 10 – **Büro Z**, Tectōne, Tübingen, Pascal Chombart de Lauwe, Sabri Bendimerad, Anne Molinier, Julian Petrin, Jörg Knieling, Hartmund Frank, Cristiana Mazzoni, *Joachim Eble*
- 11 – **AUC Djamel Klouch**, Pascal Cribier, Hidetoshi Ohno, Koji Matsuhita, Nicolas Rozier, Catherine Bruant, Michel Suire, *Isabelle Thomas*
- 12 – **Atelier Jean Nouvel**, Michel Cantal-Dupart, Jean-Marie Duthilleul, Louis Moutard, Michel Plessie, *Irene Djao-Rakitine, Laboratoire du CNAM, Guy Burgel, Michel Desvigne, Fabrice Lextraite, Hubert Tonka*
- 13 – **Zandbelt & Vandenberg**, *TU Delft, Wittevenn + Bos, Shinsekai Analysis, Spatialplanning.comte*
- 14 – **Cap Terre**, Guller & Guller, Ingrid Ernst, Guy Taieb Conseil, Atelier IRIS, Martin Lucas, Jordi Julia, Grand Projek, DEGW UK Lt, GRECAU, *University of St. Gallen, Institut of Design Bâle, University of Greenwich*
- 15 – **Atelier Lion**, François Leclercq, Elex Architectes, Marc Mimram, Alfred Peter, OCS, TVK, SEURA, *LATTS, CEREV, Transolar, François Ascher, Eric Brun MétéoFrance, Campana Eleb, Jean Louis Cohen, Patrick Faigenbaum, Mathieu Flonneau, Elisabeth Gouvelnal, Hervé Jobbe Duval, Aude Lemonsu, Joachim Lepastier, Jacques Lucan, Jean Marc Orfeuill, Michel Schuppisser, Sophie Simonet, Joseph Tomatis*
- 16 – **XDGA**, Thomas Bauler, Anselm Franke, Dominique Boudet, Mathieu Wellner, Jean Marie Corneille Meuwisse, Bart Vershaffel
- 17 – **Treutel Garcias Treutel**, Guy Henry, Jean Michel Roux, Simon Ronai, Patrick Ecoutin, André Lortie, *Uk-Joong Kim, Yoon-Kyung Choi, Colin Fournier, Francesco Della Casa*
- 18 – **Bernard Paurd**, Michel Kagan, Jean Paul Midant, Jean Marc L'Anton, Proctor & Matthews, *Marie Lvovsky, Kenneth Frampton*
- 19 – **Josep Acebillo**, Barcelona Regional Agencia Metropolitana, I.CUP, *Enrico Sassi, Elena Molteni, Gian Paolo Torricelli, Francesco Vismara*
- 20 – **Atelier Pranlas Descours**, Terao, Agence TN PLUS, *Jean Paul Lacaze, Thérèse Saint Julien, Alain Sallez, Jean Pierre Levy, Guy Loinger, Roberte P. Camagni, Serge Wachter*
- 21 – **Studio Boeri**, Agence Andrea Branzi, Mikou Design, *Multiplicity Lab, Pierre Zembri, Thierry Laverne, Ben Hooker, Mario Piazza, Dominique Gonzales Foerster, Hans Ulrich Obrist, Alessandro Baltucci, Paul Virilio, RFR Elements*

- 22 – **Mossessian & Parteners**, Xavier Douroux, William Mitchell, Charles Jacob, Elain Mellich, Garry Colligan, Joao Ferreira Nunes, C. McCarthy, Marc Whitby, Jean Luc Lory, Bruno Marzloff, Farid Ameziane, Cyrille Faivre Aublin
Massimiliano Fuksas
- 23 – **Massimiliano Fuksas**, Thom Mayne, Jacob&McFarlane, David Besson Girard, Greg Otto, James Peterson
- 24 – **Interland**, Steven Melemis, Damien Masson, Naim Aitshidhoum, CRESSON, François Mancebo, Sylvie Salles, Jean François Robert, Miguel Georgieff, Francis Caucheteux, Ernst & Young, är-Aria, John Urry, John Eade
- 25 – **Terry Farrel**, Andy Murdoch, Sophie Haincourt, Michael Wells, Sean Young
- 26 – **Claude Vasconi**, Pierre Michel Delpuech, Eric Desplanches, Gilles Le Treust, WES&Parteners, Jean Therme, Jean Marie Pierre Lehn, Sorane Architectes EPFL
- 27 – **MVRDV**, Monique Eleb, Andrei Feraru, Dominique Lefrançois, Michèle Attar, Hilde Blank, Jean Leonard, François Cremel, Jean Louis Ducreux, Atelier Ecologie Urbaine, Nico Tillie, Pieter Van Putten, Groupe BPI ? Eline Wieland
- 28 – **Brenac et Gonzales**, Iosis, Périphérique, Emanuel Combarel, Harmonic et Masson, Fassio & Viaud, Plan 01, Pangalos et Dugasse, Beckmann & N'Thepe, RH+ architecture, Emanuel Saadi, Moussafir, Franck Boutté, Nicolas Bourriaud, Marc Auge, Thalès, Microsoft Lab, JP Cotis, Fondation L'abbé Pierre, Fondation Luc Besson
- 29 – **Bernard Tschumi**, Reinhold Martin, Sigurd Grava, Smitta Srinivas, Robert Beauregard, Peter Marcotullio, Jacques Donzelot, Isabelle Barraud Serfaty, Yves Crozet, Score 2D, Kate Orff, Tyler Brule, Régis Fialaire
- 30 – **Atelier Seraji**, AWP, Crimson Architectural Historians, Hubert et Roy, Iwamura, Biamonti, NOW for architecture, Pierre David, Jean Delons
- 31 – **Agence Ferrier Gazeau Paillard**, TER, Universite de Karlruhe, Thomas Sieverts, IBA, Paul Ardenne, TRIBU, CODRA, Senseablecity lab, Buro Happold, Sodearif, Fabrice Hyber, Antoine Pacé
- 32 - **LIN**, Günter Vagt, William Mitchell, Mathias Schuler, Bénédicte Savoy, Johannes Cramer, Finn Geipel, Michael Kleyer, Wilhelm Klausser, Joseph Hanimann, Kaye Geipel, Ruedi Baur, Jean Michel Place
- 33 – **Atelier Pascal Gontier**, EQUATEUR Sarl, Agence Babylone, WWF France, Ecologie Industrielle Conseil, LTMU-CNRS, ARMINES, INDDIGO-Alternodal, Organica, Alain Bublex, Catherine Clarisse, Claire Monod, Nicolas Roussel
- 34 – **Jean Marc Ibos, Myrto Vitart**, Pierre du Besset, Dominique Lyon, Josep Luis Mateo, Map Arquitectos, Atelier Bow Wow, Katherin Gustafson, Nicolas Baverez, Jean Jouzel, Emile Quinet, Michel Fortin
- 35 – **Atelier Christian de Portzamparc**, Laboratoire CRETEIL
- 36 – **Reichen & Robert**, Gerphau, Tetra, Why Art Project, Obras, Riegler Riewe, S333 Architecte, Cino Zucchi

37 – **Zaha Hadid**, Space Syntax limited

38 – **Studio 08 Bernado Seccho Paola Vigano**, *Gerhard Hausladen, Alan Berger, Frédéric Reutenauern Alfio Quarteroni, Lorenzo Fabian, Paola Pellegrini, Emanuel Giannotti.*

Annexe 4 : Analyse des équipes ayant répondu à l'appel d'offre de 2008

	Composition des équipes							Prix obtenus												
	Agence basée hors France	Agence travaillant à l'internationale	Agence primée par un Prix national ou international	Agence dont un membre enseigne en ENSA	Présence d'un laboratoire d'ENSA dans l'équipe	Présence d'un laboratoire étranger dans l'équipe	Présence de personnalités issues du monde universitaire	Présence de personnalités issues du monde artistique	Pritzker	Lion d'or	Prix Mies Van der Rohe	Grand prix national d'architecture	Médaille de l'académie d'architecture	Equerre d'argent	Prix de Rome	Ajap	Grand prix de l'urbanisme	Palmarès des jeunes urbanistes	Prix nationaux hors France	
1	Groupe ACTAR																			
2	Francis Soler																			
3	Rogers Stirk Harbours & Partners																			
4	Roland Castro																			
5	Christian Horn																			
6	Architecture Studio																			
7	Agence Grumbach																			
8	Architecture Action																			
9	Agence Nicolas Michelin																			
10	Büro Z																			
11	AUC Djamel Klouch																			
12	Atelier Jean Nouvel																			
13	Zandbelt & Vandenberg																			
14	Cap Terre																			
15	Atelier Lion																			
16	XDGA																			
17	Treutel Garcias Treutel																			
18	Bernard Paurd																			
19	Josep Acebillo																			
20	Atelier Pranlas Descours																			
21	Studio Boeri																			
22	Mossessian & Partners																			
23	Massimiliano Fuksas																			
24	Interland																			
25	Terry Farrel																			
26	Claude Vasconi																			
27	MVRDV																			
28	Brenac et Gonzales																			
29	Bernard Tschumi																			
30	Atelier Seraji																			
31	Agence Ferrier Gazeau Paillard																			
32	LIN																			
33	Atelier Pascal Gontier																			
34	Jean Marc Ibos, Myrto Vitart																			
35	Atelier Christian de Portzamparc																			
36	Reichen & Robert																			
37	Zaha Hadid																			
38	Studio 08 Bernado Secchi Paola Vigano																			
		44,74%	81,58%	76,32%	23,68%	26,32%	44,74%	57,89%	18,42%	13,16%	5,26%	10,53%	18,42%	13,16%	31,58%	0,00%	15,79%	13,16%	2,63%	31,58%

Annexe 5 : Composition des équipes consultées en 2008

Source : La liste des membres des équipes a été produite en croisant les listes des contributeurs à la fin des rapports produits lors de la consultation de 2008 et les listes des contributeurs publiées dans le catalogue de l'exposition. Les descriptions des personnes sont tirées de ces mêmes listes. Le degré de précision en est donc dépendant. Les noms des équipes sont ceux utilisés dans les rapports produits par les équipes elles-mêmes.

AJN – Jean Nouvel, AREP – Jean-Marie Duthilleul, Michel Cantal-Dupart

Atelier Jean Nouvel : Mandataire

Jean NOUVEL
Fabrice LEXTRAIT
Philippe PAPY
Hubert TONKA
Claire ANNICHIARICO
Anne-Sophie BERNARD
Thérèse EGNOR
Julien FLORIAN
Sarah KAMASSI
Thomas MOREAU
Veronica OLARIU
Marie-Charlotte PROSPERI
Thibault RICCI
Gaëlle RIOUALEN
Antoine ROUZEAU
Shih-Hao TSENG

AREP

Jean-Marie DUTHILLEUL
Etienne TRICAUD
Catherine GATINEAU
Louis MOUTARD
Raphaël RICOTE
Cécile LESUEUR
Maxaime GENEVRIER
Laure COCHET
Aurélie DULAU
Sami KOTBY

Atelier Cantal Dupart

Michel CANTAL-DUPART
Christine LAROUSSE
Léa ZNATY

CNAM

Michel CANTAL-DUPART	Urbaniste Architecte
Alain BECHADE	Professeur Associé CNAM
Sébastien DAUGE	Architecte Professeur associé chaire d'urbanisme et d'environnement CNAM
Brice DUTHION	Chaire de tourisme logistique et transport CNAM
Michel GODET	Professeur titulaire chaire de prospective stratégique CNAM
Michel HERROU	Sociolinguiste
Bozena KLUBA	Urbaniste Atelier Cantal-Dupart
Jacques LEBAS	Professeur associé, chaire de santé publique, CNAM
Serge MARTIN	Chaire d'urbanisme et environnement CNAM
Maxime SCHIRRER	ATER Cahire d'urbanisme et environnement, CNAM
Jean Claude ZIV	Chaire de tourisme logistique et transport, CNAM
Léa ZNATY	Urbaniste Atelier Cantal-Dupart

Consultants

Anabelle BOUCHER	Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France
Patrick DOUTRELIGNE	Fondation Abbé-Pierre
Gaël DE LA PORTE DU THIEL	Interface Toursime
Bachir KERROUMI	Economiste Mairie de Paris
Gilles ROUSSEAU	Urbanise Architecte agence Rousseau
George VAUZEILLES	Consultant logements
Mindy FULLILOVE	Ecole de Santé Publique, Columbia University
Robert FULLILOVE	Ecole de Santé Publique, Columbia University
Wendel COX	Professeur invité, chaire de tourisme logistique et transport CNAM
Véronique HEON KKLIN	Santé Publique Bonn Allemagne
Guy BURGEL	Géographe professeur associé, chaire d'urbanisme et environnement CNAM
Jean Marie STEPHAN	Direction régionale et interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France
Jean Claude GIBLIN	EDR transport
Jacques ROGER MARCHART	EDR transport
Jérôme DESCHAMPS	directeur de l'Opéra Comique
Gérard FELTZER	directeur de la Musée de l'Aire et de l'Espace, le Bourget
Emmanuelle CADOT	Santé Publique
Anne-Claire FERNAND	
Djamila MEDOUR	freelance Audit-Conseil organisation des entreprises- Management- Qualité (Indépendant) CNAM

Virginie TAUZIN	Urbaniste CNAM
Emmanuel VIAU	

POLAU

MAUD LE FLOC'H	Pole des arts urbain
Hélène DELPEYROUC	
Géraldine TRONCA	

SHERPAA

Luc GWIAZDZINSKI	Géographe
Gilles RABIN	Economiste

ENSCI

Alain CADIX	ENS Création industrielle
Christophe GAUBERT	
Bruno ANGELLE	
Solène BORRAT	
Edouard CHASSAING	
Pierre CLOAREC	
Isabelle DAËRON	
Raphaël DAUFERSNE	
Laurence DUPUIS	
Xiao-Yu LOU	
Laure PANDELLE	
Célia ROSSI	

FING

Jacques-François MARCHANDISE	Consultant Dev technologie internet
Thierry MARCOU	
Daniel KAPLAN	
Alivier AUBER	
Hugues AUBIN	
Frédérique CHATELIN	
Stéphane DISTINGUIN	
Jean Louis FRECHIN	
Laurence HOUVION	
Bruno MARZLOFF	
Cédric NICOLAS	
Jean Baptiste ROGER	
Pierre SAULAY	
Nathan STERN	
Adrian HUNFALVAY	
Alphonse SARTOUT	
Grégoire SERIKOFF	
Grégoire VIGUIER	

Université Paris 1 Panthéon -Sorbone : master projets cultureks et Espaces publics

Pascal LEBRUN CORDIER

Armelle BELLENGER
Fanny COURIEULT
Caroline DUBOIS
Delphine MARCADET
Marion GRANGE
Marie TRANCHET
Aude CHANDONE
Alice CAZE
Younes KANBOUJ
Alice LEBORGNE
Cécile ROBIN
Catalina TRUJILLO

AYK

Yann KERSALE Eclairagiste

Atelier Michel Desvigne

Michel DESVIGNE
Martin BASDEVANT

BET EURO RSCG

Rémi BABINET
Cédric GODEZY
Catherine EMPRIN

Agence Grumbach et Associés

Agence Antoine GRUMBACH et Associés : Mandataire

Antoine GRUMBACH	Architecte Urbaniste Professeur ENSAPB
Christophe CUNY	Architecte Urbaniste
Elodie BOUSQUET	Géographe Urbaniste
Olivier BOESCH	Architecte
YongHo MOON	Architecte Infographiste
Raphaëlle DAVIN	Architecte
Regina ABADI	Graphiste
Alexis LAGARDE	
YongHO MOON	
Rémy SIMEON	

Paysage

Hélène SAUDECKERRE	Paysagiste
Léna SOFFER	Paysage

SYSTRA BET TRANSPORTS

Hubert METGE	Ingénieur spécialiste Plannification des Transports - Mobilité Durable
--------------	--

Ecriture Editing

Frédérique de GRAVELAINE	Ecrivain
--------------------------	----------

Arte Charpentier Architecture

Jean Marie CHARPENTIER	Architecte
Lovisa HAGDAHL	Architecte

IPRAUS Institut Parisien de Recherche Architecturale Urbanistique Société

Pierre CLEMENT	Architecte Urbaniste Professeur ENSAPB Directeur IPRAUS
Sabine GUTH	Architecte Chercheure Enseignant ENSAPB
Bernadette LAURENCIN	Architecte Chercheure spécialiste SIG Enseignant ENSAPB
Jean François COULAIS	Géographe Chercheur
Béatrice MARIOLLE	Architecte Chercheure Enseignant ENSAPB
Amélie FONTAINE	Assistant Chercheur
Liu YANG	Assistant Chercheur
Ernesto APOLAYA CANALES	Assistant Chercheur

BLUE

Jean Robert MAZAUD	Architecte Développement durable
Catherine PARANT	Architecte ingénieur spécialiste HQE
Alain SCHNAIDT	Architecte - écologie urbaine
Daniel KAUFMAN	Architecte - écologie urbaine
Nicola HOUDANT	Expert énergétique
Sylvestre COUDERT	Expert forestier

CONSULTANT

Joan BUSQUET	Architecte Barcelone Professeur à l'université d'Harvard
Bruno FORTIER	Architecte Urbansite Professeur à l'ENSAPB
Olivier PIRON	Ingénieur Chef Ponts et Chaussées
Jean Michel GUENOD	Archimed - Consultant en stratègier de développement territoriale et aménagement
Francis NORDEMANN	Architecte Urbansite Professeur à l'ENSAPB
Simon RONAI	Atelier Karavn Artiste
Henri GAUCHOTTE	Signs Conseil en stratégie développement territoriale Communication
UMR CNRS Achitecte Urbaniste et Société 7136 - Equipe Territoire de la Mondialisation et Villes portuaire	
Michel COLLIN	Sociologue Chercheur CNRS
Thierry BAUDOUI	Sociologue Chercheur CNRS
Antoine LEFEBURE	Spécialiste Internet - Communication
MONZAGUE	

Atelier Christian de Portzamparc Laboratoire C.R.E.T.E.I.L.

Atelier Christian de PORTZAMPARC

Christian de PORTZAMPARC	Architecte
Léa HUA XU	Architecte DPLG chef de projet
Chantal AIRA-CROUAN	
Alexis LORCH	
Camille HENRY	
Erwan SALIVA	
Yannick BOUCHET	
Etienne PIERRES	
Thierry DAMEZ	
André Jacque BODIN	
Clovis CUNHA	
Ana Paula PONTES	
Abderahim NOUAI	
Jean Charles CHAULET	
Benoit HAUVILLIERS	
Quyét TIEN NGO	
Maxime VINCENT	
Juan LI	
Arnaud ROSSOCELO	
Alexandra GUIBOURT	
Julien DEMING	
Daisuke TANAKA	
Etienne GOBIN	
Renata ZISMAN-BOLLIGER	
Célia HADJOUTI	
Marion RHEIN	
Amine IBNOLMOBARAK	
Rodrigo GARCIA-SAYAN	
Didier MARTIN	Economiste

IUP Laboratoire CRETEIL

Daniel BREHAR	Géographe chercheur et professeur au CRETEIL
Jean François LANGUMIER	Expert aménagement du territoire chef de mission prospective de dev durabl à IAPRR
Patrice NOVIANT	Urbaniste directeur de recherche au laboratoire ACS Paris Malaquais
Bruno QUEYSANNE	Sociologue et Philosophe
Claire TUTENUIT	Expert developpement durable

Contributeurs

Laurent DAVIEZIES	Professeur à l'université Paris Val de Marne en Post à l'IUP
Jean Claude DRIANT	Urbansite Geographe directeur de CRETEIL
Jean Pierre ORFEUIL	Ingénieur et statisticien en poste à l'IUP
Vincent RENARD	Spécialiste d'économie foncier et immobiliere. Directeur de recherche au CNRS
Michel SAVY	Expert en question logistique professeur à l'université Paris XII et Polytechnique

L'AUC, Ohno Lab, Avant, Pascal Cribier, H5, LADRHAUS, CITEC, MSC

l'AUC : Mandataire

Djamel KLOUCHE
François DECOSTER
Caroline POULIN
Ido AVISSAR
Robert HELMHOLZ

Alice LURAGHI
Susanne ELIASSON
François CHAS
Mariee ISHIZUKA
Adrien DELANGE
Gaétan BRUNET
Flavien MENU
Martin JAUBERT
Augustin CARADEC

OHNO LAB

Hidetoshi OHNO
Koji MATSUSHITA
Masafumi MORI
Julien CORBIN

CRIBIER

Pascal CRIBIER
Patrick ECOUTIN

LADRHAUS

Catherine BRUANT
Emmanuel BELANGER

CNRS Centre d'histoire sociale du 20èmesiècle, université Paris 1, associé

Catherine BLAIN
Jacques SAUTERAU

CITEC

Philippi GASSER

Mobilité

H5

François ALAUX
Quentin BRACHET
Nicolas ROZIER
Alexandrine LECLERE

Graphisme

MSC

Michel SUIRE

Film

UCL

Isabelle THOMAS

Géographe

Atelier Castro / Denisof / Casi, AMP, Nexity, Berim

Atelier Castro Denisof Casi : Mandataire

Roland CASTRO Architecte Urbaniste
Sophie DENISSOF Architecte Urbaniste
Silvia CASI Architecte Urbansite

Labroartoire Architctecture, Milieux, Paysage de l'ENSAPLV

Jean Pierre LE DANTEC Directeur

NEXITY - Villes et Projet

Jean Luc POIDEVIN Président Directeur général

Berim Bureau d'étude technique

Michel BLEIER Président

Pierre ALLAL Architecte atelier Castro Denisof Casi
Cyril AOUIZERATE Promoteur d'idées
Pascal AUBRY Paysagite enseignant à l'ENSAPLV et a l'ENS du paysage de Versailles (AMP)
Yan AUBRY Directeur du Développement de Nexity-Apollonia
Augustin BERQUE Géographe, directeur d'étude des hautes études en sciences sociale (AMP)
Etienne BITAULD Architecte atelier Castro Denisof Casi
Hélène BLESKINE Ecrivain
Jordi BORJA Directeur du programme Gestion de la Ville de l'Université ouverte de Catalogne
Alain BOURDIN Directeur de l'Institut Français d'Urbanisme
Laurent CASTELLANI Président de Keops
Eric CHARMES Maître de conférences l'IFU
Gwennaëlle CHORIN Perspectives
Jean Paul DOLLE Agrégé de philosophie et sociologie (AMP)

Céline DO NASCIMENTO	Attaché de direction atelier Castro Denissof Casi
Alain FREYTET	Géographe ENS du paysage de Versailles
Sihem HABCHI	présidente de "Ni putes Ni soumises"
Sihem HABIB	Président d'EURO RSCG c&o
Vincent HEUZE	Directeur général de Nexity Villes et Projets
Guillaume IDIER	Directeur de la communication de Nexity
Olivier JEUDY	Enseignant en esthétique et vidéaste, ENSAPLV
Hervé JEZEQUEL	Photographe, enseignant à l'ENSAPLV
Jean KIEFFER	Gérant de Habania, Conseil en aménagement et immobilier
Arnaud LAFFAGE	Plasticien et paysagiste ENSAPLV
Hervé LE BRAS	Directeur du laboratoire de démographie historique (CNRS EHESS) et directeur d'étude à l'EHESS
Frédéric LEONHARDT	Urbaniste chargé de mission territorial à l'ANRU
Samir MIHI	Président de "au-delà des mots"
Anne MOLLET	Directeur de Marketing NEXITY
Olivier MONGIN	Directeur de la revue Esprit
Jerôme MONNET	directeur adjoint de l'IFU
Lucie MUNSCH	Directeur associé Euro RSCG c&o
Gilles OLIVE	Ingénieur et consultant dans les domaines du bâtiment et des territoires
Jean Luc ORAND	BERIM responsable du service aménagement urbain
Anne PHILIPPE	Cinéaste ENSAPLV
Carine ROBERT	Directeur du Développement de Nexity-Villes et projets
Robert ROCHEFORT	Directeur du CREDOC (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vies)
Guy SORMAN	Economiste essayiste et éditeur
Satherine TOURNOUX	Fondatrice de Mandragore, atelier d'études paysagères
Serge TRIGANO	Ancien président du Club Méditerranée, fondateur de Town & Shelter
Yu QIAO	Artiste et paysagiste post-master à l'ENSAPLV
Zhang CHUNYAN	architecte doctorant à l'EHESS (AMP)

Groupe Descartes

Atelier Lion Architectes urbanistes : Mandataire

Yves Lion	Architecte Urbaniste
A. BERTAND	
D. JOLLY	
J. LAFILLE	
C. PIGUET	
J. STEFANELLI	

François Leclerq, Architecte urbansite

P. BAILLY	
D. BALDE	
CH. DAUBAS	
R.FERRAND	
G.SAFFRAY	

SEURA architecte

David MANGIN	Architecte Urbaniste
E. RONCEN	
P. DUPLAN	
V. CHAZELLE	

TVK Architectes urbansites

Pierre Alain TREVELO	Architecte urbaniste
Antoine VIGER-KOHLER	Architecte urbaniste
A. AUVRAY	
S. BAYCE	
A. BULLIER	
H.W. JUNG	

ELEX Architectes

Eric LAPIERRE	Architecte
M. BERGERET	
K.BUSBY	

Agence Marc Mimram Architecte Ingénieur

A. TURCHETTI	
--------------	--

Atelier Alferd Peter

Alferd Peter
J. BUYCK
F. ALMI
R. FISCHKANDL

Paysagiste

Laboratoire Techniques Territoires et Société (LATTS), Ecole Nationale des Ponts et Chaussées Université de Marne-la-Vallée, CNRS

Jean-Marc OFFNER Ingénieur Politologue, directeur du LATTS
Olivier COUTARD Directeur de recherche au CNRS, ingénieur économiste
Ludovic HALBERT Chargé de recherche au CNRS, géographe
Christian LEFEVRE Professeur à l'IFU, politologue

Centre d'Enseignement et de Recherche, Eau, Ville, Environnement (CEREVE), Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

Bruno TASSIN Chercheur au CEREVE

Observatoire de la Condition Suburbaine ENSA de la ville et des territoire à Marnes-la-Vallée

Soline NIVET Architecte docteur en architecture, chercheur associé à l'OCS

Personnalité Consultées (praticiens et chercheurs)

Jean-Charles ELEB CAMPANA&ELEB communication
André CAMPANA CAMPANA&ELEB communication
Jean Louis COHEN Architecte historien
Sophie SIMONET CVL ingénierie commerciale
Joseph TOMATIS Détente Consultant, ingénierie touristique culturelle et de loisir
Patrick FAIGENBAUM Artiste
Mathieu FLONNEAU Historien Paris I
Elisabet GOVERNAL Economiste des Transports INRETS
Hervé JOBBE DUVAL Assembleur de Projet
Joachim LEPASTIER Vidéo
Jacques LUCAN Achitecte
Jean-Pierre ORFEUIL Ingénieur chercheur déplacement
Michel SCHUPPISSER déplacements
Marc Wiel Urbansite Ingénieur

Météo France / CNRM GAME et GMME/TURBAU

Eric BRUN Directeur de recherche
Valéry MASSON
Grégoire PIGEON
Aude LEMONSU

Transolar

Thomas AUER
Arnaud BILLARD

Dev DURABLE

Illustrations et perspectives

Catherine SIMONET
Pierre DU PLAN

Graphisme

Perrine ROUSSELET

Photographies

Eric LION

LIN Finn Geipel + Giulia Andi

LIN Finn Geipel + Giulia Andi : Mandataire

Finn GEIPEL Architecte urbaniste
Giulia ANDI Architecte urbaniste
Ali SAAD Architecte urbaniste
Helko WALTH Architecte urbaniste
Nathanaëlle BAËS -
CANTILLON Architecte urbaniste
Elena PALLDOU - RELSLG Architecte urbaniste
Agnès BILLERMONT Architecte urbaniste
Andrea ALSEESIO Architecte urbaniste
Florian MATHON4 Architecte urbaniste

Sous traitant

Joseph HANIMANN Société
Wilhelm KLAUSER INITILA Economie et stratégie urbaine
DESIGN

KAYE GEIPEL	Théorie de l'architecture et de l'urbanisme
Graduate studio MIT	Studio de recherche
Master class LIA Technische Universität Berlin	Studio de recherche
Lillana ALBERTAZZI	Champs interculturel
François JULLIEN	Champs interculturel
Ruedi BAUR Integral R.B.	Représentation de la ville
Fabio CASIROLI Systematica	Mobilité
Francesco SECHI	Mobilité
Johannes CRAMER Technische Universität Berlin	Histoire de l'urbanisme
Michael KLEYER Universität Oldenburg	Ecologie Urbaine
Jean Michel PLACE	Edition
Benedicte SAVOY Technisch Universität Berlin	Histoire de l'architecture
Mathias SCHULER GSD	Ville et développement durable
Harvard University	
Günther VOGT	Paysagiste
Davide ABBONACCI	Représentation de la ville

Institut for information designe japan

Itoko ISHIHARA	INSTITUT FOR INFORMATION DESIGN JAPAN
Andrea SCHNEIDER	INSTITUT FOR INFORMATION DESIGN JAPAN

MIT DESIGN LAB

William MITCELL Design LAB	Mobilité et technologies de communication
MIT	
Federico CASALEGNO	
Ryan CHIN	

MVRDV avec ACS et AAF

MVRDV: Mandataire

Winy MAAS	Directeur MVRDV, Architecte Urbansite
Jacob VAN RIJS	Directeur MVRDV, Architecte Urbansite
Nathalie DE VRIES	Directeur MVRDV, Architecte Urbansite
Jeroen ZUIDGEEST	Architecte
Bertrand SCHIPPAN	Architecte Maitre d'oeuvre urbansite
Martine VLEDDER	Urbaniste
Flore RAIMBAULT	Architecte
Sonia ASSOULY	Architecte
Sabina FAVARO	Architecte
Di MIAO	Architecte
Manuel GALIPEAU	Architecte

The Why Factory

Ulf HACKAUF	Fondation "Think Tank" sur l'urbanisme future
-------------	---

Architecte et chercheur associé Why factory

AAF

Andrei FERARU	Architecte Maitre assistant associé à l'Ecole Nationale d'Architecture Paris Malaquais
Romain BOURSIER	Architecte Urbaniste TA à Columbia University

LABORATOIRES DE RECHERCHE ACS, ENSAPM

Monique ELEB	Psychologue, Docteur en Sociologie, Habilité à diriger des recherches, Professeur à l'ENSAP Malaquais
Andrei FERARU	Architecte Maitre assistant associé à l'ENSAP Malaquais
Sabri BENDIMERARD	Architecte DPLG Urbaniste, Maitre assistant à l'ENSAP Malaquais
François MAGENDIE	Architecte DPLG Urbaniste, Maitre assistant à l'ENSAP Malaquais
Philippe SIMON	Architecte DPLG Urbaniste, DEA, Maitre assistant à l'ENSAP Malaquais
Patrick CELESTE	Architecte Urbaniste
Clément ORILLARD	Architecte DPLG

SOUS TRAITANT

Dominique LEFRANCOIS	Docteur urbanisme, flux mobilité infrastructure
Michèle ATTAR	Géographe DEA AMO Habitat structure de commande
Hilde BLANK	Urbaniste Géographe : infrastructure
Françoise CREMEL	Paysagiste Enseignante : Paysage territoire
Jean LEONARD	Architecte Urbansite Ecologie durabilité
Martine WEISSMENN	Architecte Urbansite Ecologie durabilité

AEU

Jean Luis DUCREUX Docteur géologue : écologie, pollution, mutation géo

CO2 NEUTRAL CITY

Nico TILLIE Ecologie pollution

FRANCK BOUTTE CONSULTANT

Franck BOUTTE HQE

HASKONING THE NETHERLANDS

Rolf PIECK Flux ingénierue territoriale, infrastructure

BPI

Françoise LEBOVICI territoire en mutation, ingénierie économique et sociale

WIELAND & GOUWENS

Eline WIELAND Animation

Paul OUWEKERK

Graphique Language

Rogers Stirk Harbour + Partners, LSE, ARUP

Rogers Strik Harbour and Partners

Richard ROGERS

Mike DAVIES

Lennart GRUT

Stephen BARRETT

Maria HADJINICOLAOU

Henry FLETCHER

Jon MERCER

Michael HUGHES

Alison OKTAY

Philip DENNIS

Martha GALE

Vidal FERNANDEZ DIEZ

LONDON SCHOOL OF ECONOMICS

Ricky BURDETT

Philipp RODE

Christos KONSTANTINOU

Antoine PACCOUD

Kay KITAZAWA

Richard SIMPSON

Omer CAVUSOGLU

Adam KAASA

ARUP

Ingénieur général Economie, Infra ...

Dr Rick WHEAL

Dr Steve FINNGAN

Alejandro GUTIERREZ

Darren BRIGGS

Contributeurs

Dr John BARETT

Stockolm Environment Institute

Sophie BODY-GENDROT

La sorbonne Paris

Tony TRAVERS

London School of Economics

Mark MAJOR

Spier and Major Lighting

Stuart BLOWER

Artist Architecte

Studio 09 - Bernardo Secchi, Paola Viganò

Studio 09 : Mandataire

Bernardo SECCHI

Paola VIGANO

Terresa COS

Alessia CALO

Dao MING CHANG

Nicolas FONTY

Alvise PAGNACCO

IUAV Doctorat en Urbanisme

Lorenzo FABIAN
Emanuel GIANNOTTI
Paolo PELLEGRINI

PTV France

Mobilité

Frédéric Reutenauer
Florence Prybyla
Matthias LENZ

**Ingenieurbüro Hausladen
GMBH**

Ingénieur Batiment

Gerhard HAUSLADEN
Josef BAUER
Jacobsen CORNELIA
Cécile BONNET
Robert FRÖHLER

MIT and P-REX

Alan BERGER
Clemson and P-REX
Case Brown

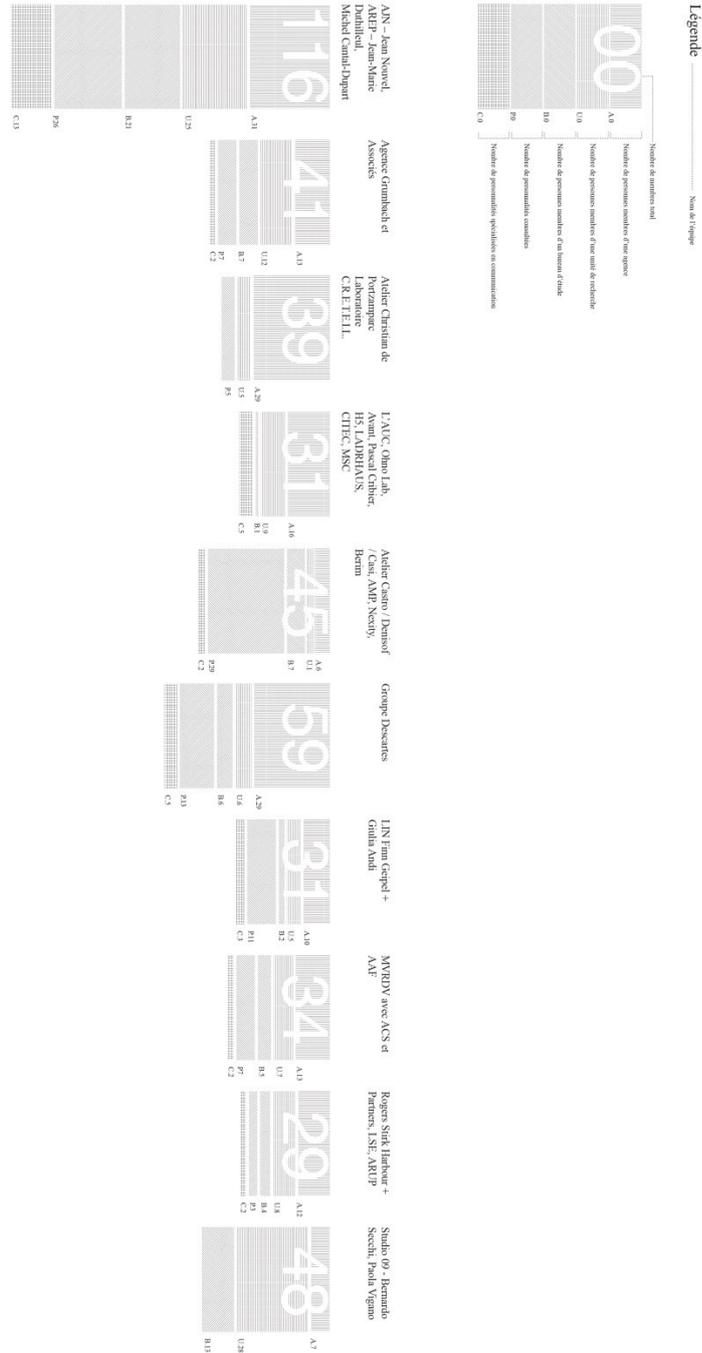
MOX

Alfio QUARTERONI
Piercesare SECCHI
Carlo D'ANGELO
Fabio NOBILE
Fabio DELLA ROSSA

EMU European Master in Urbansim

Michael HADJISTYLLIS
Brigit HAUSLEITNER
Tiffany FLEUR
Ellen HODGSON
Kuanchung HUANG
Samira KHORRAM SHAHY
Hamed KHOSRAVI AL HOSSEINI
Takumi KIMURA
Eleni Anna KOTSIKOU
Dong Won LIM
Ana Alejandra RAFFUL HERMANDEZ
Kaveh RASHIDZADEH
Makarand SALUNKE
Ivan DARIO SOLANO
DONCEL
Karen Patricia SPEZINI STANLEY
Evelyn VAN HOUTTE
Bruna VENDEMMIA
Wim WAMBECQ
Alexander WANDEL
Qinyi ZHANG

Annexe 6 : Répartition des membres des équipes par structure



Annexe 7 : Disciplines apportées en fonction des types de structures

Discipline	AIN - Jean Nouvel, AREP - Jean-Marie Dulhieu, Michel Canal-Dupart	Agence Grumbich et Associés	Atelier Christian de Portzamparc Laboratoire C.R.E.T.E.L.L.	L'ALC, Ohio Lab, Avanti, Pascal Cribar, H5, LABRHUIS, CITEC, MSC	Atelier Castro / Demboff / Casb, AMR, Nestly, Berini	Groupe Descartes	LIN Finn Geipel + Giulia Andl	MVRDV avec ACS et AAF	Rogers Stirk Harbour + Partners, I.S.E., ARUP	Studio 09 - Bernardo Secchi, Paolo Vitiano	Référence
Agriculture											1
Archi-urbanisme											28
Art et culture											6
Géographie											7
Graphisme											4
Histoire											3
Immobilier											2
Ingenieurie environnementale											7
Ingenieurie générale											6
Littérature											2
Mathématique											2
Militarisme associatif											2
Mobilité											10
Physique											6
Perceptiviste											3
Philosophie											3
Sciences de la communication											7
Sciences économiques											3
Sciences politiques											2
Sciences sociales											7
Technologies de la communication											2
Tourisme											4
Video											1
											2

Annexe 7 : (suite)

	Agence										Référence
Agriculture											0
Archit-urbanisme											10
Art et culture											0
Géographie											1
Graphisme											0
Histoire											0
Immobilier											0
Ingenieurie environnementale											0
Ingenieurie generale											0
Litterature											0
Mathematique											0
Militantisme associatif											0
Mobile											0
Paysage											3
Perceptivite											0
Philosophie											0
Sciences de la communication											0
Sciences economiques											1
Sciences politiques											0
Sciences sociales											0
Technologies de la communication											0
Tourisme											0
Video											0

	Unité de recherche										Référence
Agriculture											0
Archit-urbanisme											10
Art et culture											1
Géographie											3
Graphisme											0
Histoire											1
Immobilier											0
Ingenieurie environnementale											2
Ingenieurie generale											1
Litterature											0
Mathematique											0
Militantisme associatif											0
Mobile											2
Paysage											1
Perceptivite											0
Philosophie											0
Sciences de la communication											0
Sciences economiques											2
Sciences politiques											0
Sciences sociales											0
Technologies de la communication											0
Tourisme											1
Video											0

	Bureau d'étude										Référence
Agriculture											0
Archit-urbanisme											1
Art et culture											0
Géographie											0
Graphisme											0
Histoire											0
Immobilier											0
Ingenieurie environnementale											4
Ingenieurie generale											3
Litterature											1
Mathematique											0
Militantisme associatif											1
Mobile											0
Paysage											4
Perceptivite											0
Philosophie											0
Sciences de la communication											0
Sciences economiques											0
Sciences politiques											0
Sciences sociales											0
Technologies de la communication											0
Tourisme											1
Video											0

	Personnalité										Référence
Agriculture											1
Archit-urbanisme											7
Art et culture											4
Géographie											3
Graphisme											0
Histoire											2
Immobilier											2
Ingenieurie environnementale											1
Ingenieurie generale											2
Litterature											1
Mathematique											1
Militantisme associatif											2
Mobile											3
Paysage											2
Perceptivite											0
Philosophie											2
Sciences de la communication											2
Sciences economiques											4
Sciences politiques											0
Sciences sociales											1
Technologies de la communication											0
Tourisme											1
Video											1

	Spécialiste de la communication										Référence
Agriculture											0
Archit-urbanisme											0
Art et culture											0
Géographie											1
Graphisme											0
Histoire											4
Immobilier											0
Ingenieurie environnementale											0
Ingenieurie generale											0
Litterature											1
Mathematique											0
Militantisme associatif											0
Mobile											0
Paysage											3
Perceptivite											0
Philosophie											0
Sciences de la communication											1
Sciences economiques											0
Sciences politiques											0
Sciences sociales											0
Technologies de la communication											0
Tourisme											0
Video											1

Annexe 8 : Liste des équipes ayant répondu à l'appel d'offre de 2012 pour le renouvellement du « Conseil Scientifiques » de l'AIGP.

Source : Fiche d'analyse des offres remises à l'AIGP lors de l'appel d'offre de 2012. Les intitulés sont repris dans le même ordre et selon la même appellation que sur les fiches d'analyse des offres. Les archives dont nous disposons sont partielles. Nous n'avons pas la composition complète de toutes les équipes.

1 – **Philippe Pras**

2 – **Bernardo Secchi & Paola Vigano**, PTV France, Tribu Energie, Biodiversita, Mox

3 – **Star architecture** Alioth Egis Concept, Gaia Heritage, Shinsekai, LYN Capital, MONU

4 – **Jacques Ferrier**, Sensual City Studio, BASE, ART Public Contemporain, H4 Groupe EDF, LaSUR, Bellange, Berthoz, Dembo, Gwiazdzinski, Rolin, Wiell

5 – **Steven Bekers**

6 – **Seura** (David Mangin), Louis Gallois, Yves Laffoucrière, Yannick Beltrando, François Monjal (Alphaville), Vincent Renard, Marc Wiel, Eric Bérard, Florence Bougnoux, Patrick Bridey, Serge Brunet, Eric Charmes, Philippe Coignet, Yves Crozet, Laetitia Dablanç, François Delarozière, Nicolas Douce, Rémi Dorval, Jan-Marc Fritz, Alain Garès, Marion Girodo

7 – **Phillipe Panerai**, Shalinda Lane, Nicolas Simon, Anne Claude Ely, René Schmidt, Martine Eterradosi, F. Mercier, B. Thuillier, G. Pinarondi, J. Lichnerowitz, F. Biamonti, Michel Wieviorka

8 – **Rogers Stirk Harbour et Partners**, Urban Age, LSE, ARUP

9 – **Jean Mari Duthilleuil, Jean Nouvel**

10 – **AR Architecture**, Alto Step

11 – **Rolland Castro**, BERIM, Jean Pierre Le Dantec, Nexity

12 – **François Leclercq**, Yves Lion, Marc Mimram, Alfred Peter, Météo France, Arcadis, Ernst Young, Rio, Sophie Simonet, Campana Eleb

13 – **LIN (Finn Geippel)**, LIA

14 – **AAD Anne Demians**

- 15 – **Phillippe Gazeau**, Louis Paillard, TER, Ronan et Erwan Bourroulec, Normal Studio, Michel Houellebecq, Jean-Louis Ducreux, Gilles Galinai, Michel Chalot, Ayral, BRL Ingénierie, J Tixier, S Sauvagnargues
- 16 – **UAPS**
- 17 – **Jean Pierre Pranlas Descours**, Claus En Kaan, Armand Nouvet, Charles Henri Tachon, Christine Dalnoky, Giacomo Delbene
- 18 – **Les urbanistes associés** (Christian Devillers), Transversal, Alain Bourdin, CD VIA, Tribu, 6-T, DTZ Consulting, ODE
- 19 – **OBRAS**, Chris Younes, Philippe Clergeau, Cécile Benoit, Les Promenades Urbaines, Res Publica
- 20 – **Dominique Perrault, Frédéric Migayrou**, Virginie Raison, Jean Louis Subileau, Henri Berestycki, Jacques Baudry, Richard Copans, IGN, LEPAC
- 21 – **AZPA/MIKOU/BASSINET**
- 22 – **Reichen et Robert**, Franck Boutte, Roland Ribl
- 23 – **XTU**, SOA, CO-BE, Francis Cuiller, OASIS,
- 24 – **Pascal Gonthier**
- 25 – **Catherine Mosback + AA**
- 26 – **TVK**, Güller Güller, Acadie, Bas Smet ; Franck Boutté, Michel Schupisser, Jordi Julia, Piere Musso, Sébastien Marot, Soline Nivet, Simon Grand, Joachim Lepastier, Gwénaëlle d'Aboville
- 27 – **Jean Paul Viguier**, Latz und Partner, IEP de Paris, Jean Lévy EPFL, EIFER, Transitec, Lussault, Picon, Couturier, Greilsammer
- 28 – **COOP Himmelblau**, Richez et associés, Oskar Kokoschka, Artelia, Vision Lab Architekturexport
- 29 – **Architecture Studio**, Gerphau, Vanoni, Chomentowski, Girault, Hearn, Perrineau, Bidou, Eco-Cités
- 30 – **MVRDV**, AAF Andrei Ferraru, ACS Monique Eleb
- 31 – **Antoine Grumbach**, S'Pace, Bruno Fortier, Orgeco, Egis France, Atelier ville et paysage, Arte Charpentier, IPRAUS
- 32 – **AUC**
- 33 – **AIR**
- 34 – **Interland**, PLAN01, Coloco, Ecosistema urbano, ATDA, Aménités American University of Paris

35 – **AWP**, Jean Attali, Andréa Branzi, CRIMSON, Jean François Capeille, FING ,
Jonction, HHF, Sébastien Marot, Metropolis Communication, P-REX, SAFEGE,
TOPOTEK 1

36 – **Bernard Praud**

37 – **Philippe Rahm**

38 – **Béatrice Mariolle Antoine Brès**, AUSSER, IPRAUS, ACS, UMR GEO-
CITES, LAREP, Urban Eco, Ready Make, Beau Bour

39 – **Christian et Elizabeth de Portzamparc**

40 – **Frédéric Borrel Ruddy Riciotti**

41 – **Jean Magerand**

42 – **Format 6**

Annexe 9 : Composition des équipes membres du « Conseil Scientifiques » de l'AIGP à partir de 2012

Source : La liste des membres des équipes a été produite en croisant les listes des contributeurs à la fin des rapports produits pour l'AIGP.

ATELIER CASTRO DENISSOF CASI

Atelier Castro Denissof Casi : Mandataire

Roland CASTRO
Sophie DENISSOF
Silvia CASI

Berim

Michel BLEIER

Nexity

Jean Luc POIDEVIN

Personnalité

Jean Pierre LE DANTEC
Michel BONETTI
Marie Hélène DUFOURG
Alice FERNAUX
Vincent HEUZE
Carlo PACITTO
Carine ROBERT
Catherine TOURNOUX
Laetitia Vidal
Alain FRAYTET
Arnaud LAFFAGE
Augustrin BERQUE
Sabine DESNAULT
Pierre Marie LEMAUX
Gilles OLIVE
Laurent CASTELLANI
Jean Kieffer
Anne MOLET
Jordi BORGA
Enrico FIONTANARI
Emeline BAILY
Françoise FAUSSILLON
Sihem HABCHI
Cyril AOUIZERATE

Serge TRIGANO
Hélène BLESKINE
Laurent HABB
Hervé Jézéquel

Les Urbanistes associés

Agence Devillers

Christian DEVILLERS
Marie EVO
Rachel MULLON
Jeanne OLLERON
Julie THOUVENIN
Cécile BAUDESSON
Camille MAERTEN

6T

Nicolas LOUVET
Sylvaine GODILLON
Pablo CANO-ROZAIN

CDVIA

Christian ISBERIE
Daniel MAIN

DTZ

Arnaud SYOËN
Clémence RONDEPIERRE
Mathieu MAHR

TRIBU

Alain BORNAREL
Amélie ROLET
Mélanie SIEBERT

Personnalités

Robert SPIZZICHINO
Alain BOURDAIN
Jean MICHEL ROUX

FGP(u) + TER

FGP(u)

Philippe GAZEAU
Louis PAILLARD
Marie SALADIN
Marion VASSENT GARAUD

Agence TER

Michel HÖSSLER

Henri BAVA

Olivier PHILIPPE

Anne TRESPAILLE

Personnalités

Philippe RUAULT

Erwan BOURROULEC

Michel HOUELLEBECQ

Normal Studio

Atelier d'écologie urbain

BRLi

Transitec

Antoine Grumbach

Personnalités

Antoine GRUMBACH

Jean Louis COHEN

Michel CORAJOUD

Lena SOFFER

Dinah DIWAN

Frédéric GILLI

Jean Michel KANTOR

Hervé LE BRAS

François LECLERCQ

Antoine LEFEBURE

Eric LESUEUR

Vianney BERJOT

David MENASCE

Jean Robert MAZAUD

Léone Alix MAZAUD

Daniel MINTZ

Vladimiro MUJICA

Francis NORDEMANN

Philippe PANERAI

Denis PUMAIN

Simon RONAI

Théo WILLEMESON

Yann ALIX

Chris YOUNES

François Leclercq

Agence François Leclercq

Francois LECLERCQ
Delphine BALDE
Lucie SARLES
Lucille GRECO

Atelier LION Associées

Yves LION
Juliette LAFILLE

Agence MIMRAM

Marc MIMRAM
Guillaume ANDRE
Sylvain BOURREAU

Atelier Alfred Peter

Alfred PETER

Rio

Chrales DAUBAS

Campana Eleb

Jean Charles ELEB
Frederic GILLI

Transsolar

Arnaud Billard

Météo France

Julien DESPLAT

Arcadis

Yassine EDDARAI

Ernst Young

Clément LARRUE

Sophie SIMONET

LIN

LIN

Finn GEIPEL
Fabienn BOUDON
Lou BELLEGARDE
Nele VESTA ZAREH
Andréa ALESSIO

Cecil SALMON
Louise CLAEYS
David LEVAIN
Thibaut PIERRON
Quinn GREER
Samy FRANK

Initial Design

Wilhelm KLAUSER

Systematica

Fabio CASIROLI
Diego DEPONTE
Claudio BORSARI
Tiffanie YAMASHITA

Personnalité

Kaye GEIPEL
Joseph HANIMANN
Mathias SCHULER
Michel KLEYER
Stephan PFLUGMACHER
Andreas SCHNEIDER
Olivier IBERT
Reimar MOLITO

Bres + Mariolle

Bres + Mariolle
Antoine BRES
Elsa BRES MARIOLLE
Juan CARILLO DEL SAZ
Maria COMAS GIMENEZ
Damien DELAVILLE
Françoise GONZALES
Suzanne JUBERT
Béatrice MARIOLLE
Martin ZEKAR
Aurélien BRES

Beau-Bour

Aurélie BEAU
Camille BOUR

CRCO

Corinne TIRY ONO

IPRAUS

Jean François COULAIS
Nathalie LANCRET

Géographie Cités

Francis BAUCIRE
Nadine CATTAN
Xavier DESJARDINS

GTC

Jean Marie CIPOLAT
Guy TAIEB

IPH

Philippe HENNEGRAVE
Nicolas LIAIS

LAREP

André FLEURY
Giulia GIACCHE

Ready Make

Camille BIANCHI
Marie Ange JAMBU

Urban Eco

Marine LINGLART

MVRDV

MVRDV

Winy MAAS
Jacob VAN RIJS
Natahlie DE VRIES
Jeoren ZUIDGEEST
Bertrand SCHIPPAN
Michel LABORY
Kyosuk LEE

AAF

Andrei FERARU

ACS

Monique ELEB
Sabri BENDIMERAD
Philippe SIMON
Patrick CELEST

DPA

DPA

Dominique PERRAULT

Gaëlle Lauriot

Brigitte LOYE DEROUBAIX

Jérémy MOLES

Andreas KOFLER

Marcello TAVONE

Tran QUANG THAI

Personnalité

Frédéric MIGAYROU

Jean Louis SUBILEAU

Henri BERESTYCKI

Richard COPAN

Portzamparc

Elizabeth de Portzamparc

Elizabet de PORTZAMPARC

Matthias AGUILAR

Sarah CORIAT

Marie THIBAUT

Christian de Portzamparc

Christian de PORTZAMPARC

Thierry DAMEZ FONTAINE

Marie Elisabeth NICOLEAU

Erwan SALIVA

Hyun JUNG SONG

Barbara BOTTET

Mohamed BELHOUARI

Mathilde ADAM

Camille HENRY

Guy GRIFFIN

Rogers Stirk Harbour + Partners

Richard ROGERS

Mike DAVIS

Stephen BARRETT

Urban Age
ARUP

Bernardo Secchi - Paola Vigano

Studio 13

Bernadro SECCHI
Paola VIGANO
Marine DURAND
Nicolas FONTY
Roberto SEGA
Guillaume VANNESTE
Pauline VARLOTEAUX
Qinyi ZHANG

PTV France
Tribu Energie
Biodiversité
MOX

SEURA

SEURA
D. MAGIN
F. BOUGNOUX
J.M. FRITZ
E. RONCEN
M.H. SIMONPOLIS

La Machine
F. DELAROZIERE

3F
P. BRIDEY
P. PAULOT

Alphaville
F. MONJAL

Personalités
V. RENARD
J. LE GRELLE
P. MARZIOFF
S. BRUNET
S. LOEW
Y. LAFFOUCRIERE

P. COIGNET
M. TALAGRAND
. REGHEZZA-ZIT
J.P. TRAISNEL
R. DORVAL
M. GIRODO
E. BERARD
A. GARES
M. WIEL
Y. CROZET
Y. BELTRANDO
M. SCHWARTE-RODRIAN
E. CHARMES
L. DABLANC

STAR

STAR

Beatriz RAMO
Julie POMMIER
Rodrigue LOMBARD
Andrea STANGHINI
Marie FLAUR SAME
Ieva CICENAITE
Mikel MUJIK
Lydie SEURRE

MONU

Benrd UPMEYER
Veronica KUNA
Marcis KALNINS
Matas SIUPSINKAS
Mario YANEZ ALLER

Elioth Egis Group

Paul AZZOPARDI

LYN CAPITAL

Jean Claude LEULLIER

TVK

TVK

Pierre Alain TREVOLO
Antoine VIGER-KOHLER

Alessandro DELLI PONTI
David ENON
Océane RAGOUCY
Rodrigo APOLAYA
Jiawai ZHENG
Camille BARADET
Sarra BAKAIL
Adrian MOREAU

GULLER GULLER

Mathis GULLER
Michael GULLER
Jacques BELJAARS
Nicolas SEGOUIN
Juan Marcos RODRIGUEZ

ACADIE

Daniel BEHAR
Philippe ESTEB
Martin VANIER

Frnack BOUTTE

Franck BOUTTE
Mohamed BENZERZOUR
Alexandre BASTIEN

Personnalité

Simon GRAND
Jordi JULIA
Joachim LEPASTIER
Sebastien MAROT
Pierre MUSO
Soline NIVET
Michel SCHUPISSER

Ville Ouverte

Annexe 10 : Composition des équipes membres du « Conseil Scientifiques » de l'AIGP à partir de 2012

	Nombre de membre dans l'équipe	Nombre de structure mobilisée	Nombre de personne mobilisée en tant que personnalité
Castro Denisof Cassi	33	3	27
Les Urbanistes Associés (Christian Devillers)	21	5	3
FGP(u) + TER	15	6	3
Antoine Grumbach	24	2	22
Leclercq + Lion + Mimram	18	10	
LIN	24	3	8
Brés + Mariolle	27	10	
MVRDV + AAF + ACS	12	3	
DPA	11	1	4
Elisabeth et Christian de Portzamparc	14	2	
Rogers, Striks, Harbor + Parteners	5	3	
Bernardo Secchi et Paola Vigano	12	5	
SEURA (David Mangin)	30	4	20
STAR (Beatriz Ramo)	15	4	
TVK	29	5	7

Annexe 11 : Liste des entretiens réalisés

Nom Prénom / Fonction	Équipe(s)	Date
Chercheur – IPRAUS + Architecte – SEURA	Grumbach – SEURA	26/02/2013
Chef de Projet – SEURA	SEURA	20/03/2013
Cassegrain Laurence – Chargée de Mission Grand Paris	Ministère de la Culture	21/03/2013
Chercheur – LADRHAUS	AUC	26/04/2013
Chef de Projet – Agence TVK	TVK	18/05/2013
Chef de projet – Agence Lion	Descartes – Leclerc/Lion	04/06/2013
Lemoine Bertrand – AIGP Directeur	AIGP	22/07/2013
Sartori Sandrine – AGIP Directrice par intérim	AIGP	09/03/2015
Chargée de Mission – AIGP	AIGP	09/03/2015
Chercheur – ENSA Marne La Vallée	Descartes – TVK	22/04/2015
Michel Hössler – Cogérant Agence TER	FGPA+TER	22/04/2015
Architecte Consultant – Blue Consultant	Grumbach	23/04/2015
Chef de Projet – Agence Devillers	Les Urbanistes Associés	23/04/2015
Secchi Bernardo – Cogérant Agence Studio	Studio	27/03/2014
Chef de projet – Agence Leclerc	Leclerc/Lion	28/04/2015
Béhar Daniel – Acadie	Portzamparc – TVK	29/04/2015
Chef de Projet – Agence Dominique Perrault	Dominique Perrault	30/04/2015
Ramo Béatrix – Gérante Agence STAR	STAR	06/05/2015
Grumbach Antoine – Gérant Agence Grumbach	Grumbach	18/05/2015
Mariolle Béatrice – Cogérante Agence Brès&Mariolle	Brès&Mariolle	18/05/2015
Leclerc François – Gérant Agence Leclerc	Descartes – Leclerc/Lion	25/11/2015
Feraru Andrei – Gérant Agence AAF	MVRDV-ACS-AAF	01/12/2015
Mangin David – Cogérant Agence SEURA	Descartes – SEURA	03/12/2015
Louis Paillard – Gérant Agence Paillard	FGPA+TER	07/12/2015
Trevelo Pierre Alain – Gérant Agence TVK	Descartes – TVK	16/12/2015
Vigano Paola – Gérant Agence Studio	Studio	17/12/2015
Chef de projet – Agence LIN	LIN	21/12/2015
Brès Antoine – CoGérant Agence Brès&Mariolle	Brès&Mariolle	08/01/2016
Consultant économie foncière	SEURA	31/05/2016
Bourdin Alain – Lab'urba	Castro - Les Urbanistes Associés	15/06/2016
Chercheur – IPRAUS	Grumbach - Brès&Mariolle	20/06/2016
Subileau Jean-Louis – Gérant Une Fabrique de la Ville	Dominique Perrault	24/06/2016
Mireille Ferri – Directrice AIGP	AIGP	27/06/2016
Consultant Urbanisme	Les Urbanistes Associés	02/07/2016
Eleb Monique – ACS	MVRDV-ACS-AAF	04/07/2016
Lion Yves – Gérant Agence Lion	Descartes – Leclerc/Lion	05/07/2016
Chercheur – Géographie-cités	Brès&Mariolle	06/07/2016
Ecrivain – Philosophe	LIN	04/08/2016
Gazeau Philippe – Gérant Gazeau	FGPA+TER	21/10/2016
Chef de Projet – Agence Castro	Castro	05/12/2016
Panos Mantziaras – Chargé de Mission	BRAUP	27/06/2019

Annexe 12 : Liste des réunions et événements observés en situation d'observation participante

- 22 mars 2013 : Présentation des travaux des équipes du « Conseil Scientifique » de l'AIGP - Habiter le « Grand Paris ».
- 29 janvier 2014 : Présentation des travaux des équipes du « Conseil Scientifique » de l'AIGP - Systèmes métropolitains
- 27 mars 2014 : Séminaire du « Conseil Scientifique »
- 28 mars 2014 : Séminaire du « Conseil Scientifique »
- 22 mai 2014 : Séminaire du « Conseil Scientifique »
- 23 mai 2014 : Séminaire du « Conseil Scientifique »
- 23 janvier 2015 : Séminaire « La Conférence climat 2015 et le Grand Paris feront-ils bon ménage ? ».
- 29 janvier 2015 : Question vive « La Conférence climat 2015 et le Grand Paris feront-ils bon ménage ? » (Palais de Tokyo).
- 30 janvier 2015 : Séminaire « Métropole mondiale ».
- 6 février 2015 : Séminaire « Migration et solidarités ».
- 6 mars 2015 : Séminaire « Qualité et innovation architecturales et urbaines ».
- 26 mars 2015 : Question vive « 70 000 logements, c'est tout ? » (Pavillon de l'Arsenal).
- 27 mars 2015 : Séminaire « Mobilité et habitats ».
- 9 avril 2015 : Question vive « Le logement, qualité versus quantité ? » (Pavillon de l'Arsenal).
- 10 avril 2015 : Séminaire « Gouvernance ».
- 06 mai 2015 : Séminaire « Risque et résilience ».
- 22 mai 2015 : Séminaire « Nouvelle économie ».
- 5 novembre 2015 : Soirée de lancement de l'évènement Grand Paris #Climat (Maison de l'architecte)
- 19 novembre 2015 : Journée entière « Produire autrement » - La Défense
- 21 novembre 2015 : Journée entière « Vivre bien partout » - Ris Orangis
- 23 novembre 2015 : Séminaire « Ground Scape » - Pavillon de l'Arsenal
- 28 novembre 2015 : Journée entière « Retrouver la Seine » - Voyage en péniche
- 05 décembre 2015 : Journée entière « Relier Tisser » - Saint Denis
- 13 décembre 2015 : Journée entière « Le Grand Paris de la Jeunesse et de l'énergie » - Grande Halle de La Villette
- 17 juin 2016 : « Le Grand Paris, 8 ans après », débat à la Maison de l'Architecture.



HESAM
UNIVERSITÉ

Guillaume DURANEL

Les conventions de l'Architecture au prisme du dispositif du Grand Paris



Résumé :

La consultation « L'avenir du Paris métropolitain, le grand pari de l'agglomération parisienne », organisée en 2008 par le Bureau de la Recherche Architecturale, Urbaine et Paysagère (BRAUP) à la demande du Président de la République, réunit dix équipes dirigées par des architectes et regroupe des chercheurs et des professionnels de l'aménagement. Elle se poursuit en 2010 avec la création de l'Atelier International du Grand Paris (AIGP) puis avec cinq équipes supplémentaires en 2012. L'expérience dure jusqu'en 2016. Au moment où l'État engage un certain nombre d'actions pour transformer l'espace francilien, – la création d'un Secrétariat d'État, la mise en place d'une société d'aménagement métropolitaine et la promulgation de trois lois –, des professionnels et des chercheurs sont réunis pendant huit ans pour contribuer à la production d'un « diagnostic prospectif » pour l'agglomération parisienne. Comment ces professionnels ont-ils été sollicités ? Comment se sont-ils mobilisés et autour de quelles compétences ? Dans ce contexte et face à une demande politique portée au sommet de l'État, comment ont travaillé ces équipes et quelle est la nature de leurs productions ?

Mots clefs : Grand Paris – Île-de-France – Architecture – Urbanisme – Grand Projet – Aménagement – Métropole – Dispositif – Convention – Collaboration – Relation savoirs-action – Recherche en Architecture – Représentation de l'Architecture – Communication de l'Architecture.

Abstract :

Title: Conventions of architecture through the prism of the Grand Paris apparatus.

The 2008 consultation called “*l'avenir du Paris métropolitain, le grand pari de l'agglomération parisienne*” was organized by the French Bureau of Research in Architecture, Urbanism and Landscape at President Nicolas Sarkozy's request. Ten teams were gathered, led by architects and composed of professionals and researchers working on urban studies. In 2010, those teams were asked to join the “Scientific Comity” of the “*Atelier International du Grand Paris*” (AIGP) which was created especially for them to continue their work. In 2012, five more teams joined the AIGP. They worked together until 2016. Therefore, as the government launched action to transform and develop the Île-de-France area (creating a Secretary of State dedicated to that purpose, creating a development company tasked with the creation of a new metro network, and voting three laws ...), a group of professionals and researchers worked for eight years to produce a “prospective diagnosis” for the Parisian metropolitan area. For which specific skills were they hired? In the context of this political request, how did those teams work and what did they produce?

Key Word: Grand Paris – Île-de-France – Architecture – Urbanism – Great Project – Planning – Metropole – Apparatus – Convention – Collaboration – Relation between knowledge and action – Architectural research – Architectural representation – Architectural communication